



HAL
open science

Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques

Jérôme Blanc

► **To cite this version:**

Jérôme Blanc. Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques. Economies et finances. Université Lumière - Lyon II, 1998. Français. NNT: . tel-00092817

HAL Id: tel-00092817

<https://theses.hal.science/tel-00092817>

Submitted on 12 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES MONNAIES PARALLÈLES

APPROCHES HISTORIQUES ET THÉORIQUES

Thèse de Doctorat (N.R.) en Sciences Économiques
(Monnaie, finance, banque)

Présentée et soutenue publiquement par

Jérôme BLANC

le 9 janvier 1998

Sous la direction de Jean-Michel SERVET

JURY

M. Michel AGLIETTA	Professeur de Sciences économiques, Université Paris X
M. Éric FROMENT	Professeur de Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2
M. Georges GALLAIS- HAMONNO	Professeur de Sciences économiques, Université d'Orléans
M. Jean-Michel SERVET	Professeur de Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2
M. Bruno THÉRET	Directeur de Recherches au CNRS, Université Paris Dauphine

LES MONNAIES PARALLÈLES
APPROCHES HISTORIQUES ET THÉORIQUES

À mon grand-père,
Robert.

REMERCIEMENTS

Une thèse est le produit d'une série d'interactions, certaines hasardeuses, d'autres volontaires. Des hasards ou des rencontres différents peuvent sans doute fortement la modifier. Au gré de ces événements, la recherche prend des orientations que l'on n'imaginait pas et conduit à dérouler un raisonnement que l'on ne soupçonnait pas. Dans cette délicate élaboration j'ai contracté de multiples dettes. Il ne s'agit pas ici de les rompre : je ne les *paierai* point, je ne le puis. Je ne puis que remercier ces trop indulgents créanciers de leur apport et de leur patience et poursuivre le lent étirement des liens de réciprocité avec eux.

Au long de mon cursus universitaire, Lahsen Abdelmalki, Pierre Dockès, Pierre-Henri Goutte, René Sandretto et Jean-Michel Servet, par leurs cours passionnants et passionnés, m'ont donné l'envie d'aller plus loin. Sans eux je ne me serais sans doute pas orienté vers un DEA.

Ce travail est l'approfondissement d'un mémoire de DEA soutenu en juin 1992 sous la direction de Jean-Michel Servet qui a, par la suite, bien voulu conserver la direction de la thèse. Ce travail lui doit énormément, autant par sa sagacité, son soutien constant, la qualité de ses conseils, sa patience et sa sympathie que par sa capacité de motivation. Sa direction m'a été extrêmement formatrice et stimulante.

Bernard Courbis a proposé le sujet du mémoire de DEA en 1991 ; par ses conseils et l'acuité de ses raisonnements je lui dois beaucoup aussi.

Le Centre Monnaie Finance Banque puis le Centre Auguste et Léon Walras m'ont parfaitement accueilli et soutenu tout au long de ces cinq années.

De nombreuses personnes ont accepté avec gentillesse que j'assouisse ma soif de

monnaies parallèles en partageant leurs connaissances avec moi. Je dois en particulier remercier Désiré Avom, Baréma Bacoum, Louis Banga N'Tolo, Hocine Belkharroubi, J-E Blémornac, Jean Bouyon, Dominique Chabert, Vincent Chapelon, Alicia Del Rosario Nava Cardona, Demba Dia, Diego, Pierre Édoumba, Franck et Sonia Garabédian, Rachid Kaced, Célestin Mayoukou, Mémète, Christelle Morice, Kako Nubukpo, Celâleddin Özalpaydin, Mohamed Raghani, Voichita-Maria Sasu, Paul et Marcelle Trignac, David Vallat, Daria et Jean-Christophe Vincent, Karel Vitek, Clément Wonou, Utta et Evelyn ; enfin, Maurice Bourges et René Magnet, depuis décédés. Je suis malheureusement certain d'en oublier ; qu'ils veuillent bien me le pardonner.

En avril-mai 1994 à Vilnius, j'ai reçu un accueil très chaleureux de la part de Rima Masiuliené, Liudmila Matuolis, Reda Mioldajité et sa famille, ainsi que Jivka Staneva qui m'a donné un goût étrangement bulgare de la Lithuanie. Tous m'ont permis d'avancer, ainsi que Pierre Bacot, Lina Gasiunaité, James, Laimas, M. Povilaitis et Vladas Terleckas.

Le groupe d'étude des systèmes d'échange local formé en 1996-97 autour de Jean-Michel Servet (Denis Bayon, Isabelle Guérin, Gilles Malandrin, David Vallat et moi-même) a été l'occasion de réflexions qui m'ont été très précieuses.

Philippe Adair, Françoise Bayard, Jacques Bichot, Dominique Chabert, Bernard Courbis, Demba Dia, Ludovic Frobert, Jacques Labrot, André Neurrisse, Hugues Puel, Armand Tardella et Thierry Vissol ont lu et critiqué des textes antérieurs qui ont constitué l'armature de cette thèse et m'ont ainsi permis de les améliorer.

Jean-Pierre Allégret, Denis Bayon, Carla Bratti, Bernard Courbis, Jérôme Maucourant, Jean-Pierre Potier, André Tiran et David Vallat ont passé du temps à des relectures partielles et critiques de cette thèse qui m'ont permis de corriger et d'améliorer nombre de choses. Mireille Blanc, Carla Bratti et Rosa di Genova m'ont permis, par leur concours, d'en améliorer la forme.

La gentillesse de mes parents m'a permis d'écrire une bonne partie de ce travail au calme, à la campagne, dans des conditions si enviables que quelques mois de plus ne m'auraient pas déplu... Enfin, Carla a été d'une patience infinie.

Je suis redevable de tous ceux, nombreux, à qui j'ai sinistrement imposé ma pathologie monétaire et qui l'ont accepté en riant ou en faisant semblant d'écouter ; parfois même en écoutant sérieusement.

Résumé

Les monnaies parallèles sont des moyens de paiement et des unités de compte très divers employés aux côtés des monnaies nationales. Un essai de recension des monnaies parallèles sur une période récente (1988-96) révèle leur existence non seulement lors de crises graves telles que l'hyperinflation mais aussi dans des situations que l'on peut qualifier de normales.

La permanence des monnaies parallèles conduit à interroger la théorie économique. Celle-ci ne s'y intéresse que de façon très marginale et éprouve beaucoup de difficultés à en rendre compte. Certaines théories monétaires normatives permettent de comprendre l'apparition de types spécifiques de monnaies parallèles. Mais de façon générale, les approches monétaires traditionnelles semblent désarmées face à ce phénomène.

Il convient dès lors de tenter de rendre compte de l'existence de pratiques monétaires qui, en des temps normaux, se portent non seulement sur les monnaies nationales, mais aussi sur des monnaies parallèles. Ce travail tente d'avancer dans cette direction. Il pose les bases conceptuelles nécessaires pour intégrer les monnaies parallèles dans un schéma général des pratiques monétaires.

Summary

Parallel monies consist of means of payment and units of account of very different sorts. They are employed beside the national currencies. Trying to make an inventory of parallel monies on a recent period (1988-96) gives evidences of their existence, not only during serious crises like hyperinflation, but also in « normal » circumstances.

The evidences of the permanence of parallel monies lead to question the economic theory. But this one considers parallel monies as marginal situations ; moreover, it shows great difficulties to take it into account. Some normative monetary theories permit to understand the development of some specific sorts of parallel monies. But the traditional monetary approaches seem generally unable to explain this phenomenon.

Hence, it is necessary to try to take into account the existence of monetary uses which, in normal circumstances, not only employ national currencies, but also employ parallel monies. This is the aim of this work. It lays down the conceptual basis that appear necessary to integrate the parallel monies in a general schema of monetary uses.

Mots-Clefs

Confiance - Monnaie (théorie) - Monnaies parallèles - Légitimité – Institution

INTRODUCTION GÉNÉRALE

On suppose généralement que la monnaie nationale constitue la seule monnaie employée dans un pays. On observe néanmoins parfois l'existence de monnaies parallèles, c'est-à-dire de moyens de paiement et d'unités de compte qui constituent une alternative à l'emploi de la monnaie nationale. Ces observations constituent le point de départ de ce travail.

Lorsque la théorie économique se préoccupe de la monnaie, elle tente généralement de répondre à la question des facteurs qui président à son existence et à la question de la manière de l'intégrer dans un modèle économique préalablement construit sans elle. Ces deux questions signifient que les groupes humains ont le choix entre des échanges monétaires et des échanges par troc, deux types d'échanges dont la seule différence résiderait dans leur commodité plus ou moins grande et les coûts de transaction afférents.

À ces deux questions, nous en substituerons une autre. On ne s'interrogera pas sur l'alternative entre troc et monnaie, mais sur les possibilités d'emploi de diverses monnaies dans le cadre contemporain d'une économie nationale où existe une monnaie nationale. Autrement dit, on s'interrogera sur les raisons qui peuvent expliquer les diverses orientations observables des pratiques monétaires, c'est-à-dire l'emploi de monnaies parallèles en plus des instruments monétaires habituels issus des systèmes monétaires nationaux.

Cette alternative peut paraître une curieuse façon d'envisager la question monétaire.

L'organisation du fait monétaire relève en effet aujourd'hui des États. Ils façonnent des systèmes monétaires nationaux qui, pour l'essentiel, ont vocation à régir de façon autonome et exclusive le fait monétaire propre à leur territoire. Il est vrai que ces systèmes nationaux sont insérés dans un ensemble plus vaste que l'on peut qualifier de façon très générale, et en dépit de l'évolution des mécanismes de régulation de ce système selon les époques, de système monétaire international. Les transactions internationales cependant reposent sur des principes et des instruments différents de ceux propres aux transactions internes à chaque pays. Ainsi, à l'intérieur de chaque pays, un système monétaire national organise une cohérence dans la gestion des paiements au moyen de ses propres principes et instruments. Cette cohérence repose en général sur une autonomie du système, car il ne fait pas appel aux systèmes et aux instruments monétaires extérieurs, et sur une exclusivité des instruments monétaires locaux dans la mesure où la législation locale exclut, la plupart du temps, l'emploi de tout autre instrument que ceux qui composent le système monétaire national.

L'économiste qui se tient à ces principes officiels gouvernant la circulation monétaire aboutit rapidement à la conclusion que les seuls instruments monétaires à être employés à l'intérieur d'un pays sont les instruments monétaires nationaux : unité de compte nationale d'un côté, moyens de paiement manuels et scripturaux libellés dans cette unité de compte et émis sous l'autorité ou du moins le contrôle de la puissance publique de l'autre.

Par ailleurs, les États modernes sont le cadre juridique implicite à partir duquel les économistes développent leurs raisonnements. L'économiste qui examine les études de ses pairs quant à la situation monétaire de la plupart des pays du monde en arrive alors à une conclusion rarement éloignée de la précédente.

Que l'on interroge la loi ou que l'on interroge la science, l'état des lieux paraît ainsi le même : la quasi-totalité des États disposent de leur propre monnaie et excluent toute autre monnaie des opérations qui se déroulent sur leur territoire. La seule alternative plausible dont on pourrait alors discuter serait la question du choix entre les divers types d'instruments monétaires légalement présents dans chaque système monétaire national ; alternative sans doute intéressante mais marginale relativement à une réflexion conceptuelle sur la monnaie.

Pourtant, on peut dépasser la seule perspective de la norme juridique ainsi que celle des études monétaires courantes. Étudier la monnaie passe dès lors par l'observation des pratiques monétaires, c'est-à-dire par une descente des agrégats macroéconomiques vers la micro-échelle des comportements sociaux. Il apparaît bientôt que des instruments, dont le caractère monétaire est tantôt évident, tantôt discutable, s'insinuent dans les brèches de la norme juridique de chaque État et viennent, de façon plus ou moins étendue, de façon plus ou moins visible, prendre une part des pratiques monétaires que l'État tente de couvrir par sa propre monnaie. Les principes d'autonomie et d'exclusivité qui semblent régir la plupart des systèmes monétaires ne sont pas vérifiées dans le réel.

On observe facilement de tels phénomènes dans des situations extrêmes : en hyperinflation (Allemagne de 1920 à 1923, Argentine et Brésil des années 1980 et du début des années 1990, Serbie au début des années 1990, etc.), dans des situations de forte pénurie de biens (URSS des années 1980), de forte pénurie de moyens de paiement (France dans les suites de la première guerre mondiale, Italie en 1977-78), dans des situations de guerre, etc. C'est ainsi que, lorsque l'on cherche à étudier quelque épisode extraordinaire de l'histoire monétaire, on s'en tient généralement là. Or si l'on creuse un peu la question, on trouve ces instruments dans des situations plus banales : la monnaie du pays voisin s'insinue dans les échanges locaux sur une portion du territoire proche de la frontière ; une inflation élevée sans être catastrophique conduit au développement de l'usage d'une monnaie tierce de valeur stable et reconnue ; la loi autorise l'emploi d'instruments monétaires étrangers ; le

pays est statistiquement sous-monétarisé ; des cercles de personnes emploient des instruments spécifiques de circulation qui, pour certains aspects, ressemblent à la monnaie, etc. Enfin on peut en trouver chez soi : les titres restaurants, les bons pour les pauvres, les pratiques de compte orales font penser à ces étranges pratiques.

Ces simples observations, d'abord anecdotiques, ensuite renouvelées, approfondies, détaillées, examinées à la loupe, font surgir une série de questions théoriques auxquelles il n'est pas toujours simple de répondre, et auxquelles on ne peut parfois répondre de façon satisfaisante. Tenter d'y répondre suppose dès lors d'entreprendre une véritable recherche centrée sur ce phénomène. Cela conduit en outre à ouvrir cette boîte de Pandore qu'est le concept de monnaie.

On nommera *monnaies parallèles* ces instruments étranges identifiés dans de telles observations. Cela suppose de répondre précisément à trois questions : à quelle monnaie ces instruments sont parallèles, en quoi sont-ils parallèles, et en quoi sont-ils monnaie ? Cela conduit en outre à tenter de cerner leur enjeu, tant sur le plan pratique que sur le plan théorique. D'un point de vue pratique, ces monnaies parallèles sont-elles un danger pour la souveraineté monétaire des États concernés ? En quoi se substituent-elles à la monnaie nationale : ne sont-elles pas là à l'inverse pour pallier des défauts de sa part ? Il faut alors préciser ce que l'on entend par de tels « défauts ». D'un point de vue théorique, cette notion de monnaie parallèle ne remet-elle pas en cause la conceptualisation traditionnelle de la monnaie ? Est-elle concevable dans le cadre des conceptions existantes de la théorie monétaire ?

Les questions qui se posent peuvent se reformuler, au fond, autour des termes de *fonctions*, de *qualités* et d'*intégration sociale* de la monnaie. Le défi posé par ces monnaies parallèles est de tenter de comprendre ce qu'est la monnaie (*problématique des fonctions et des qualités de la monnaie*), et de comprendre le mode sur lequel les acteurs ont recours à telle ou telle manifestation de la monnaie (*problématique de l'intégration sociale de la monnaie*, que nous distinguerons bien des tentatives d'intégration de la monnaie aux modèles d'équilibre de marchés construits sans elle). Il ne s'agit pas de comprendre pourquoi on utilise de la monnaie, question qui renverrait à la traditionnelle question du troc, mais pourquoi on utilise non seulement la monnaie nationale mais aussi des monnaies parallèles. On verra que ces usages sont de deux types :

- Les monnaies parallèles peuvent être employées dans une logique de complémentarité avec la monnaie nationale, sans qu'il y ait l'idée de l'expulsion de la monnaie nationale des pratiques monétaires locales.

- Les monnaies parallèles peuvent être employées dans une logique de concurrence avec la monnaie nationale, avec la possibilité de l'expulsion progressive de la monnaie nationale des pratiques monétaires locales.

Pour tenter d'apporter quelques réponses à ces interrogations, il est possible d'examiner la richesse et la diversité des monnaies parallèles et, à la lumière de ces multiples expériences, de tenter une redéfinition de la monnaie en tenant compte de ce qu'elle est au minimum. Ici on cherchera le plus petit commun dénominateur, au regard d'une multitude d'expériences auxquelles on ne donnera pas de limites *a priori* : ni limites temporelles, même si les expériences des deux cents dernières années seront privilégiées et surtout, parmi elles, celles de la courte période 1988-1996, ni limites spatiales. L'hypothèse qui sous-tend ce travail est donc l'idée que la monnaie est un phénomène transculturel et transhistorique : on la retrouve partout et en tout temps, mais sous des formes et dans des usages différents. Ce sont les points communs qui nous permettront d'avancer ; on les trouvera souvent en faisant appel à des situations extrêmes ou marginales et à l'observation des pratiques monétaires elles-mêmes.

C'est donc par les marges que nous définirons la monnaie. Ce parti-pris s'explique par la volonté de concevoir non pas ce qu'est la monnaie au vu des apparences courantes, lorsque la situation monétaire est aussi régulière que dans nos pays occidentaux (malgré quelques crises de change ou d'inflation, somme toute rares par rapport à de nombreux États dans le monde), mais de saisir ce qu'elle a de plus profond. Les périodes difficiles d'un point de vue monétaire (hyperinflation par exemple), économique (dépression), social (exclusion de masse), politique (guerre) peuvent en effet constituer un révélateur de ce qu'est la monnaie. Ce révélateur permet de voir, en retour, que le phénomène monétaire parallèle observé dans des périodes difficiles est aussi observable, sous d'autres formes certes et selon une intensité moindre, dans les situations que l'on considère comme normales. Cela permet en quelque sorte de cerner progressivement le concept de monnaie, de découvrir peu à peu ce plus petit commun dénominateur.

Ce travail s'enchaînera dès lors en quatre temps.

Un *chapitre introductif* resituera la question des monnaies parallèles dans leur contexte. Il s'agira, après avoir précisé les conditions méthodologiques de ce travail, d'évaluer le poids des monnaies parallèles et d'élaborer une taxinomie de leurs multiples manifestations. On constatera leur polymorphisme, leur caractère généralisé à toutes les États de la planète, la possibilité de leur développement accéléré au détriment de la monnaie nationale dans certaines situations économiques, sociales ou politiques difficiles, mais aussi leur existence comme instruments monétaires employés en permanence dans des situations « normales ». Ce constat conduit à de multiples questions : pourquoi de telles pratiques en dépit de l'existence de monnaies nationales et de législations souvent restrictives en la matière ? Pourquoi n'en parle-t-on jamais ou presque ? Et, en fait, n'en parle-t-on vraiment jamais ? Plus précisément, qu'en disent les économistes ?

Une *première partie* esquissera un tableau de quelques théories normatives relatives

à l'organisation monétaire de la société. Certains types de monnaies parallèles en effet ont fait l'objet de théories économiques à caractère normatif. Ces monnaies parallèles ont été soit l'objectif poursuivi par ces théories, soit le sous-produit, volontaire ou non, de leur application. En tous les cas, ces monnaies parallèles ont suivi des tentatives de réformes de l'organisation monétaire de la société. Certaines théories économiques ont ainsi été, volontairement ou non, à l'origine d'expériences de monnaies parallèles. C'est le cas des réflexions de Robert Owen et de la théorie de la monnaie accélérée de Silvio Gesell qui ont donné lieu à quelques expériences localisées de monnaies parallèles. C'est aussi le cas des théories dans lesquelles le but poursuivi est l'abolition de la monnaie et dont la mise en oeuvre a donné lieu à l'émergence de monnaies parallèles comme réaction à cette abolition. D'autres courants comme l'école du *Free banking* ont tenté de formaliser et justifier l'existence d'un système de monnaies parallèles.

Mais ces théories normatives sont loin d'expliquer l'ensemble du phénomène des monnaies parallèles. On peut alors s'interroger dans une *deuxième partie* non plus sur l'application de théories normatives ayant donné lieu à des monnaies parallèles, mais sur les développements théoriques positifs relativement à elles, c'est-à-dire sur la façon dont la théorie économique a pu tenir compte des monnaies parallèles dans son analyse du fonctionnement monétaire des sociétés. Il ressort de cet examen que la théorie économique tient rarement compte de l'existence des monnaies parallèles dans ses développements. En outre, lorsqu'elle le fait, c'est avec difficulté (substitutions de monnaies) ou en liaison avec des phénomènes très spécifiques (hyperinflation) qui ne procèdent que d'une portion du phénomène si riche que sont les monnaies parallèles. En fait, l'analyse économique des phénomènes monétaires repose, très schématiquement, sur deux modèles distincts mais au fond complémentaires et inadéquats pour ce qui concerne la problématique des monnaies parallèles. D'une part, une « approche monétaire juridique » considère que la monnaie relève uniquement de ce que déclare comme tel l'État. D'autre part, une « approche monétaire marchande » considère que la monnaie est une marchandise dont l'enjeu ne va guère au-delà de la réduction des coûts de transaction provoqués par le troc et de la question de sa détention plus ou moins étendue au gré de son rendement relatif.

Ces analyses théoriques, positives et normatives, ne sont examinées que dans la perspective de leur faire dire quelque chose sur la question des monnaies parallèles. Il ne s'agit donc pas d'un examen exhaustif et approfondi de l'histoire de la pensée monétaire. Sur ces bases, l'usage ou le non-usage théorique des monnaies parallèles par les analyses rapidement examinées laisse une insatisfaction. Il faut dès lors élaborer un schéma théorique plus apte à rendre compte des pratiques monétaires portant sur des monnaies parallèles.

Dans ce but, une *troisième partie* revient sur le concept de monnaie. Au fil du raisonnement, l'objectif est de proposer une définition adéquate des monnaies parallèles.

Cela suppose la définition préalable de la monnaie à partir des pratiques monétaires. En effet, une grande source de confusion en théorie monétaire est l'accent que l'on met sur le support monétaire. Ceci contribue à négliger ce qui seul importe, à savoir les actes que ces supports permettent. La monnaie apparaît comme un complexe fonctionnel : elle prend l'aspect d'instruments (concrets ou abstraits) permettant d'appliquer les fonctions monétaires fondamentales que sont le compte et le paiement, et se présente aussi sous la forme d'un système monétaire organisant au niveau de la communauté de paiement la circulation des richesses grâce à sa propre organisation des paiements. La monnaie peut se voir à un double niveau, celui de l'instrument et celui du système. Comme instrument monétaire, la monnaie apparaît dotée de qualités dont le degré varie selon les limites temporelles, géographiques, économiques et sociales à leur usage qu'imposent la loi mais surtout les acteurs eux-mêmes. Comme système, la monnaie est un système de paiement. Elle est dès lors une institution car constituée de règles. Mais elle est aussi une institution car elle procède d'un principe institutionnalisé de socialisation des acteurs. La monnaie se présente comme principe de résolution des dettes fondamentalement inscrit dans l'organisation sociale, et comme un instrument incompréhensible hors de son emploi au sein de groupes sociaux.

Une *quatrième partie* prolonge cette réflexion afin d'élaborer un schéma général des pratiques monétaires dans lequel les monnaies parallèles peuvent apparaître comme un phénomène permanent. On ne peut concevoir les monnaies parallèles sans concevoir la nature des pratiques monétaires. Celles-ci ne peuvent elles-mêmes se comprendre hors de l'organisation sociale. On l'articule autour de la notion de communauté de paiement et de groupes monétaires. La communauté de paiement est un groupe d'acteurs qui s'identifie au système monétaire national. La communauté de paiement constitue la totalité sociale incluse dans les échanges où intervient sa monnaie. Les groupes monétaires sont des groupes d'acteurs hiérarchiquement insérés dans la communauté de paiement et dont les pratiques monétaires portent sur des instruments dont certains sont parallèles à ceux du système monétaire national. Ainsi, si un système monétaire, quel qu'il soit, définit une communauté de paiement, celle-ci se structure en groupes monétaires aux pratiques plus homogènes et qui ne portent pas seulement sur les instruments inscrits dans le système monétaire en question. Les monnaies parallèles apparaissent donc au cœur même des systèmes monétaires comme phénomène non pathologique mais normal.

On peut alors s'interroger sur les déterminants des pratiques monétaires. Celles-ci sont nécessairement homogénéisées puisque la monnaie est par nature quelque chose que l'on partage ; mais cette homogénéisation ne signifie pas uniformisation. Il n'y a pas uniformisation précisément du fait de l'organisation hiérarchique de la communauté de paiement en groupes monétaires. Enfin, les facteurs concourant à la coutume qui se

manifeste dans les pratiques monétaires tirent leur origine dans la confiance, elle-même ancrée dans la mémorisation par chacun du passé, et dans le consensus qui s'élabore par-dessus cette confiance. Ainsi naissent les pratiques monétaires, synthèse complexe de temps mémorisés et anticipés, de projections individuelles et de poids du collectif. Pour ces pratiques monétaires, les monnaies parallèles ne sont pas des pis-aller ou des éléments transitoires, mais de véritables instruments monétaires participant, dans leur emploi, à la socialisation des acteurs autant que toute autre monnaie.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF - MÉTHODE DE RECHERCHE ET ÉTAT DES LIEUX

PREMIÈRE PARTIE - THÉORIES NORMATIVES ET EXPÉRIENCES MONÉTAIRES : QUELQUES JALONS

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 - LES ENJEUX DES MONNAIES PARALLÈLES DANS LES THÉORIES NORMATIVES

CHAPITRE 2 - DE LA MONNAIE POUR CONSOMMER : MONNAIE ACCÉLÉRÉE ET CERCLES D'ÉCHANGES

CHAPITRE 3 - LIBÉRER L'HOMME DE LA MONNAIE : DES UTOPIES MONÉTAIRES SOCIALISTES AUX EXPÉRIENCES DE L'HISTOIRE

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE - LES MONNAIES PARALLÈLES, UNE QUESTION THÉORIQUE NON RÉSOLUE

INTRODUCTION

CHAPITRE 4 - LES LIMITES DES APPROCHES MARCHANDE ET JURIDIQUE DES MONNAIES PARALLÈLES

CHAPITRE 5 - SUBSTITUTION DES MONNAIES ET HYPERINFLATION : LA CONCEPTION MONÉTAIRE EN RECOMPOSITION

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE - RETOUR SUR LE CONCEPT DE MONNAIE

INTRODUCTION

CHAPITRE 6 - LA MONNAIE, INSTRUMENT ET SYSTÈME

CHAPITRE 7 - LA MONNAIE, PRINCIPE INSTITUTIONNALISÉ DE SOCIALISATION

CHAPITRE 8 - ESSAI DE DÉFINITION DES MONNAIES PARALLÈLES

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

QUATRIÈME PARTIE - L'INTÉGRATION SOCIALE DE LA MONNAIE ET LES MONNAIES PARALLÈLES

INTRODUCTION

CHAPITRE 9 - QUELQUES FIGURES DE L'HOMOGENÉISATION DES PRATIQUES MONÉTAIRES

CHAPITRE 10 - COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT ET GROUPES MONÉTAIRES : UNE PERSPECTIVE HIÉRARCHIQUE

CHAPITRE 11 - LES FACTEURS DE CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE

CHAPITRE 12 - LES MONNAIES PARALLÈLES DANS UN SCHÉMA GÉNÉRAL DE PRATIQUES MONÉTAIRES

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSION - PRATIQUES MONÉTAIRES ET MONNAIES PARALLÈLES, UN ESSAI DE SYNTHÈSE

ANNEXE - COMPTE-RENDU DE RECHERCHE DES MONNAIES PARALLÈLES

CHAPITRE INTRODUCTIF

MÉTHODE DE RECHERCHE ET

ÉTAT DES LIEUX

« Avant de s'embarquer dans un travail analytique quelconque, nous devons d'abord choisir l'ensemble de phénomènes que nous souhaitons étudier, et acquérir 'intuitivement' une première idée des relations qu'ils entretiennent, autrement dit de ce qui nous paraît être leurs propriétés fondamentales. »

(Joseph A. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*)

INTRODUCTION

Ce chapitre introductif mettra en lumière la démarche de ce travail en matière de recherche de monnaies parallèles et les résultats qu'elle a donnés.

Dans la littérature économique, les monnaies parallèles ne constituent pas un objectif de recherche en elles-mêmes. Ce sont les résidus d'autres phénomènes, comme en particulier l'hyperinflation. Leur recherche pose donc quelques difficultés. Celles-ci sont accrues dès lors que l'on tente d'obtenir une vision générale du phénomène plutôt que se concentrer sur un lieu et une époque très précis. Face à cette difficulté et peut-être malgré elle, il a paru opportun d'effectuer une recherche de monnaies parallèles selon deux axes. En premier lieu, on a recensé un certain nombre d'expériences connues ou emblématiques, sans s'imposer de limite spatiale ou temporelle *a priori*. En second lieu, on a effectué une recherche à caractère systématique sans limitation de lieu non plus mais sur une période de temps très réduite (1988-96).

Ce qui était recherché sous le terme de monnaies parallèles étaient des exemples de

pratiques monétaires portant sur d'autres instruments que la monnaie nationale¹. L'étendue du champ de recherche que l'on s'est imposé s'est immédiatement traduite, pour l'essentiel, par la contrainte de l'emploi de sources indirectes. Une *première section* portera sur la méthode qui a présidé à cette recherche.

Du reste, cette recherche ne peut être considérée comme achevée : le champ d'étude est trop vaste, dans le temps comme dans l'espace, et les moyens d'une seule personne disposant d'un temps de recherche limité sont insignifiants face à ce champ. Même sur un exemple précis comme celui de la Lituanie, étudié sur place², il n'est pas possible d'affirmer que l'on a mis à jour toutes les monnaies parallèles de la courte période étudiée (1990-1994). Plus particulièrement, il serait illusoire de croire pouvoir mettre à jour un tableau quelque peu exhaustif de la diversité des pratiques monétaires en un espace et en un temps réduits. Ce ne serait pas conclure cette recherche que d'affirmer une telle réussite, mais émettre au contraire un postulat : le postulat que le champ monétaire occupé par les monnaies nationales et quelques instruments que l'on a pu mettre à jour recouvrent la totalité ou la quasi-totalité du champ des pratiques monétaires de la population d'un pays, et que les pratiques qui portent sur ces instruments sont homogènes et parfaitement identifiables. Dans l'état actuel des recherches liées à ce travail, la conclusion est très différente : le champ monétaire occupé par les monnaies nationales laisse *toujours* passer une quantité hétéroclite d'autres instruments, difficiles à identifier, sur lesquels portent une frange non négligeable, mais non quantifiable, des pratiques monétaires.

Au total, nous avons repéré 136 États dans lesquels on peut observer des monnaies parallèles sur la période 1988-96 ; on voit qu'une grande partie des entités géopolitiques de la planète sont concernées. Une *seconde section* de ce chapitre dresse un bilan de cette recherche. Elle tente de mettre en place une taxinomie de ces instruments ainsi qu'une taxinomie des contextes économiques dans lesquels ces instruments sont identifiables, apparaissent ou se développent. Outre deux types de compléments à la monnaie qui ne sont pas à proprement parler l'objet de pratiques monétaires, douze types d'instruments servant à des paiements, six types d'unités de compte et six types de monnaies regroupant ces deux fonctions ont pu être identifiés. Leur existence, apparition et développement ont pu, quant à eux, être classés selon quatre grandes catégories : selon des situations de crise (économique, monétaire, politique), selon des circonstances de domination et d'intégration économique régionale, selon l'état et la modification du système monétaire (pays anciennement colonisés, réformes monétaires, éclatement ou unifications monétaires), et enfin dans le cas de la formation de sphères de validité limitée organisées autour d'instruments monétaires

¹ Le terme d'instrument sera ici considéré comme générique, c'est-à-dire qu'il englobera à la fois les moyens de paiement et les unités de compte.

² Séjour en avril-mai 1994 réalisé dans le cadre d'une allocation Jeune Chercheur 1993 attribuée par le

spécifiques.

De façon générale, ce bilan de recherche ne reprendra pas les exemples identifiés au cours de la recherche. On se référera à l'annexe pour plus de détails sur tous ces exemples.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF MÉTHODE DE RECHERCHE ET ÉTAT DES LIEUX

Introduction

Section 1. Méthode de recherche de monnaies parallèles

§1. Postulats

- A) Le concept de monnaie
- B) Le concept de monnaie parallèle

§2. Délimitation du champ de recherche

- A) Restriction logique du champ de recherche
- B) Restriction pratique du champ de recherche

§3. La question des sources

- A) Les types de sources
- B) Lecture, interprétation, traduction des sources

Section 2. Un état des lieux des monnaies parallèles

§1. Typologie des instruments monétaires parallèles

- A) Instruments complémentaires à la monnaie
- B) Moyens parallèles de paiement
- C) Unités parallèles de compte
- D) Instruments parallèles employés dans des pratiques de compte et de paiement

§2. Typologie des contextes économiques

- A) Crises
- B) Domination et interpénétration des réseaux économiques
- C) État et modification du système monétaire local
- D) Formation de sphères de validité limitée

§3. Les monnaies parallèles sur la période 1988-1996

Conclusion du chapitre

SECTION 1. MÉTHODE DE RECHERCHE DE MONNAIES PARALLÈLES

La recherche empirique de faits pose un problème méthodologique important.

Avant d'entamer une recherche de faits, ceux-ci ne sont pas connus. Il faut donc poser des présupposés quant à l'objet recherché. Puis, au fil de la recherche, au fil de l'obtention de résultats, on doit nécessairement effectuer un retour sur les présupposés. Ils s'affinent ; parfois ils doivent être rejetés. Dans le même temps, d'autres idées, pas même envisagées au départ, s'ajoutent à la somme de connaissances synthétiques qui émerge.

Si l'on doit donc employer des présupposés avant de se lancer dans une recherche, l'aboutissement de cette recherche conduit - et cela en fait tout l'intérêt - à progresser dans sa propre conception des choses. Cette dynamique consiste en une dialectique constante entre présupposés et épreuve des faits ; elle aboutit progressivement à l'émergence d'un faisceau d'idées plus assurées car désormais assises sur un grand nombre d'observations.

Sur ces bases, cette section aborde la question des présupposés et de la méthode de recherche à la base de ce travail. Il s'agit de préciser les postulats initiaux (§1), le champ de recherche des monnaies parallèles tel qu'il a dû nécessairement être limité dans ce travail (§2), mais aussi de s'interroger sur la nature des sources à la base des observations et sur le traitement nécessaire de ces sources, c'est-à-dire leur lecture ou interprétation (§3).

§1. Postulats

Les postulats nécessaires à la recherche de monnaies parallèles sont une définition *a priori* de la monnaie (A) et des monnaies parallèles elles-mêmes (B).

A) Le concept de monnaie

Avant d'employer de multiples sources pour rechercher des monnaies parallèles, il faut avoir une idée de ces monnaies parallèles, donc disposer d'une vision préalable de ce qu'elles sont, de la façon dont elles apparaissent, de la façon dont soi-même ou d'autres vont les percevoir. Cela pose de fait un problème d'éthique de la recherche. En effet, les postulats nécessaires conduisent à percevoir les faits d'une façon préorientée : ils conduisent l'observateur à modeler les faits, ou du moins à modeler les types de faits qu'il observera. Cette construction *a priori* risque de gêner le déroulement ultérieur de la réflexion, puisque celle-ci se donne pour objet la redéfinition même de ce que l'on recherche, les monnaies parallèles. Plus largement, ce travail nécessairement ancré sur une

³ Cette idée est développée au chapitre 6, section 2, §3, *infra*.

vision *a priori* des choses a conduit à la considération du concept générique de monnaie dont découle celui de monnaie parallèle.

Or, avant d'entamer toute recherche empirique, nous avons dû poser des postulats sur ce concept de monnaie. Si en effet ce que l'on cherche est une monnaie parallèle, au moins doit-on avoir une vision préalable, aussi approximative soit-elle, de ce qu'est la monnaie. On voit qu'un aller-retour est nécessaire entre le postulat initial, hypothèse de travail, et les observations recueillies peu à peu et qui modifient cette hypothèse de travail.

Au strict niveau de la recherche de monnaies parallèles, le parti-pris a été de considérer la monnaie dans sa dimension fonctionnelle et instrumentale. Si la monnaie relève des fonctions traditionnelles de paiement, de compte et de réserve, alors l'observation portera sur les pratiques de paiement, de compte et de réserve. Ce que nous essaierons d'identifier sera alors les instruments sur lesquels portent ces pratiques de réserve et de paiement, et les instruments ou les abstractions employés dans les pratiques de compte.

De cette première précision du champ de recherche, nous avons en outre retranché les instruments employés comme moyens de réserve. Ce choix se justifie pour deux raisons :

1) D'un point de vue empirique, chercher à observer les instruments sur lesquels portent les pratiques de conservation de la richesse revient à ouvrir une boîte de Pandore contenant des milliers de possibilités : la monnaie, de fait, n'est que l'un des instruments en nombre indéfini qui permettent de conserver la richesse.

2) Quoi qu'il en soit, si cette position se justifiait d'un point de vue théorique, il faudrait l'entériner dans notre recherche de monnaies parallèles. Or de ce point de vue théorique, la fonction de réserve n'est pas ici considérée comme spécifiquement monétaire³, ce qui conduit à dire que tout instrument de réserve de richesse n'est pas, en soi, monétaire. N'étant pas monétaire s'il n'est pas non plus moyen de paiement et / ou unité de compte, il ne peut être monnaie parallèle et sort donc du champ de notre recherche.

En définitive, la recherche concrète menée s'est fondée sur l'observation de pratiques de compte et de paiement. Nous n'avons pas voulu discuter, à ce premier niveau, la qualité de monnaie issue de ces pratiques : tel est l'objet de la construction théorique élaborée à partir des observations initiales, pas de ces observations initiales elles-mêmes.

B) Le concept de monnaie parallèle

Les pratiques recherchées donnent lieu à un phénomène que l'on qualifiera ici de « monnaie parallèle ». Le choix de cette expression doit être justifié. Elle tente de répondre convenablement à la question : comment qualifier ces unités de compte et ces moyens de paiement autres que ceux inscrits dans le système monétaire national ?

A priori plusieurs termes s'offrent à nous. *Monnaie non légale* ou *monnaie de fait*⁴ ne tiennent pas compte de la légalité possible de ces « autres » monnaies. *Monnaie libre* n'est guère plus approprié⁵. *Monnaie étrangère* est restrictif car il ne concerne qu'une portion du phénomène qui nous préoccupe. *Monnaie alternative* est intéressant car il indique une possibilité de choix, la capacité d'user d'*autres* monnaies⁶. Cependant nous avons préféré le terme de *monnaie parallèle*.

Au plus loin que nous ayons pu remonter, c'est sous la plume d'un auteur allemand, H. Grote⁷, en 1865, que cette expression semble être apparue pour la première fois. Ces *parallelwährung*, ou *parallel currencies* comme le traduit Hayek, consistaient en une circulation côte à côte de monnaies d'or et de monnaies d'argent à Hambourg sans qu'elles soient liées par un taux de change fixe et sans que, par ailleurs, ces monnaies soient intégrées dans un système unifié. Cela distinguait ce système du bimétallisme, bien qu'il s'agissait, comme celui-ci, d'une circulation côte à côte de monnaies légalement acceptées voire instituées. Cette expérience hambourgeoise prit fin en 1857 ; Hayek s'en inspira en 1976 pour poser son système de monnaies concurrentielles.

Plus tard, Knapp développa le terme de *synchartisme* afin de signifier la circulation sur le territoire national de monnaies étrangères conjointement à la monnaie locale. Cette circulation pouvait être, dans son esprit, légale ou non⁸.

En France, on trouve l'expression de *monnaie parallèle* chez Bertrand Nogaro. Il qualifie ainsi la circulation parallèle de divers types de billets en Russie dans les années 1920-24⁹. Le synchartisme knappien et les monnaies parallèles nogariennes ont des acceptions proches de celle que nous voulons donner au terme de monnaie parallèle.

Plus tard, l'expression de *monnaie parallèle* n'a été qu'une façon générale de décrire un phénomène que l'on n'envisageait pas en tant que tel, mais sous d'autres angles. Elle a commencé à prendre un sens plus précis sous la plume d'économistes travaillant dans le domaine de l'économie et du système monétaire internationaux.

Robert Triffin en particulier a employé ce terme dans le contexte des transactions

⁴ *Monnaie de fait* est un terme employé notamment par Hayek : la monnaie « est monnaie de fait si elle résulte du libre consentement de la grande majorité des vendeurs » (Pays [1991, p. 66]), mais aussi par exemple par de Mourgues [1993, pp. 34-35].

⁵ Terme employé par Baudin [1947, p. 325] : « On appelle monnaies libres les monnaies qui, dans le cadre du régime individualiste, jouissent du cours libre ». L'auteur y inclut les multiples formes de bons d'échange émis de façon privée ou les monnaies à valeur fondante dont il sera question au chapitre 2, *infra*.

⁶ Goodhart [1989, pp. 36-37 et 44] emploie le terme de *alternative currencies* lorsqu'il traite de la substitution des monnaies ainsi que des propositions de monnaies concurrentes qu'ont fait Hayek et la *New Monetary Economics*.

⁷ Cité par Hayek [1978, p. 40]. Le terme apparaît dans *Die Geldlehre* (Leipzig, 1865).

⁸ Knapp [1973, p. 77].

⁹ Nogaro [1935, p. 138].

internationales¹⁰. Le dollar recevait alors le qualificatif de monnaie parallèle de ces transactions. Les monnaies parallèles apparaissaient, dans cette perspective internationale, un phénomène non seulement légal, mais aussi limité à une perspective proche de celle du choix d'actifs en portefeuille, et qui enfin ne concernait que les grands opérateurs internationaux¹¹.

Cette expression a aussi été employée plus particulièrement dans le contexte du bouillonnement théorique qui a précédé et accompagné l'élaboration du système monétaire européen. Les années soixante-dix ont en effet vu se développer une vaste littérature touchant aux modalités d'une possible unification monétaire européenne. Celle-ci n'avait pas le sens que le Traité de Maastricht lui donna en décembre 1991. Ce qui était alors envisagé par les économistes qui se penchaient sur la question était la plupart du temps soit un système de change aux variations étroitement confinées, soit un système de changes fixes, soit un système de monnaie commune. Dans le premier cas, il s'agissait de ce qui allait devenir effectivement le Serpent monétaire européen. Dans le deuxième cas, il s'agissait d'une « *intégration monétaire européenne* », c'est-à-dire la création d'une zone monétaire dont les monnaies seraient fixées les unes aux autres de façon définitive mais subsisteraient comme monnaies nationales. Dans le troisième cas, il s'agissait de la création d'une monnaie commune qui se surajouterait aux monnaies nationales des pays participants et que les mécanismes du marché, seuls, imposeraient progressivement face à elles, ou n'imposeraient pas¹². Cette monnaie commune qu'envisageait les neuf économistes signataires du célèbre *All Saints' Day Manifesto* ainsi que Jacques Riboud et d'autres économistes était à proprement parler une monnaie parallèle¹³. Son usage était moins destiné aux pratiques monétaires internes à chaque État participant qu'aux transactions intra-européennes et aux détentions de monnaies de réserve.

Ainsi le terme de monnaie parallèle désigne parfois des monnaies étrangères

¹⁰ Triffin [1978, p. 127] écrit : « *Le dollar était, jusqu'à il y a quelques années, utilisé et accepté presque universellement comme 'monnaie parallèle', c'est-à-dire comme monnaie internationale de compte, de règlement et de réserve, tant par le secteur privé que par les autorités officielles, et notamment par les banques centrales* ». Dans le même colloque, Boyer de la Giroday [1978, p. 3] renchérit : « *En tous temps, les agents économiques (notamment ceux qui exercent une part importante de leurs activités à travers les frontières) et les pouvoirs publics eux-mêmes ont eu tendance à détenir dans leurs portefeuilles un mélange de monnaies - dont la coexistence a donné lieu à l'expression "monnaies parallèles" - dans le but de réaliser des économies d'échelle dans l'utilisation de la monnaie (éviter les coûts élevés de conversion). Dans les limites que leur assignent le marché ou les règlements, les monnaies ainsi réunies sont appelées à jouer un rôle monétaire complet en servant d'étalon de valeur, de moyen de règlement, et de réserve de richesse* ».

¹¹ Nous discuterons cette approche au chapitre 5, section 1, *infra*.

¹² Les termes de cette discussion sont repris de l'ouvrage collectif sous la direction de Salin [1974].

¹³ Le Manifeste de la Toussaint fut publié par *The Economist* dans son numéro du premier novembre 1975. Les signataires étaient Giorgio Basevi, Michele Fratianni, Herbert Giersch, Pieter Korteweg, David O'Mahony, Michael Parkin, Theo Peeters, Pascal Salin et Niels Thygesen. La proposition était celle d'une monnaie commune européenne à pouvoir d'achat constant que l'on n'imposerait pas de façon politique aux économies européennes ; seuls les mécanismes marchands seraient souverains en la matière. Jacques Riboud

puissantes employées comme moyens de réserve internationaux mais aussi comme moyens de paiement et unités de compte dans des opérations internationales, voire dans des opérations internes à des États. Sa définition demeure floue ou, tout au moins, très large, car il ne fait pas encore office de concept. C'est un terme générique qui peut, selon les auteurs, selon les situations, définir une quantité de phénomènes différents.

C'est pourquoi il convient de définir préalablement, fût-ce, pour l'instant, grossièrement, ce que nous entendrons par le terme de monnaie parallèle. On peut définir une monnaie parallèle, dans la perspective encore trouble de la recherche à mener, comme une monnaie distincte de la monnaie nationale. Monnaie signifie, nous venons de le voir, moyen de paiement et / ou unité de compte. Monnaie nationale signifie donc moyens de paiement et unité de compte nationaux, c'est-à-dire l'unité de compte autour de laquelle s'articule le système de paiement national et les moyens de paiement qui en découlent. La monnaie nationale sera, dans cette première approximation, l'unité monétaire officielle de chaque pays (franc français, dollar américain, naira nigérian, etc.) ainsi que les moyens de paiement qu'il émet sur la base de cette unité de compte (pièces et billets) et la monnaie scripturale mobilisable par ordre de paiement. *Au total, seront recherchés toutes les unités de compte et tous les moyens de paiement n'appartenant pas au système monétaire national, qui est composé d'une unité de compte et de moyens de paiement légaux et propres au pays considéré.*

Cette première définition des monnaies parallèles en fait un phénomène défini par la négative. Ce sera l'objet de la prochaine section de détailler ce qu'elles sont en positif ; on verra alors qu'elles regroupent un ensemble hétérogène d'unités de compte et de moyens de paiement. Enfin, le fil du raisonnement qui sera mené à partir du chapitre premier mènera, au chapitre huit, à une définition théorique des monnaies parallèles appuyée sur un ensemble conceptuel préalablement précisé.

§2. Délimitation du champ de recherche

On a défini très grossièrement cette monnaie dont on va rechercher certaines manifestations et choisi le terme de monnaie parallèle pour désigner celles-ci. Il reste à préciser le champ de cette recherche. Celui-ci a été restreint des points de vue logique (A) et pratique (B).

[1975] fit une proposition de nature semblable.

A) Restriction logique du champ de recherche

Pour la recherche empirique à mener, les monnaies parallèles seront donc tout ce qui n'est pas cette monnaie nationale. Un tel cadre de recherche suppose que l'unité géopolitique de la recherche sera l'État souverain. Une monnaie parallèle ne correspond qu'à l'existence d'instruments monétaires distincts de la monnaie nationale, mais évidemment *sur le territoire de l'État dont il est question et pour des relations économiques se déroulant sur ce territoire uniquement*.

Le champ des monnaies parallèles ne recouvre donc pas celui des paiements internationaux. Ceux-ci se déroulent en-dehors des domaines de souveraineté des États, aussi ne sont-ils généralement soumis à aucune règle juridique nationale en matière de monnaie à choisir. Ce choix est fait la plupart du temps en référence à la monnaie internationale du temps, or et argent au XIXe siècle puis livre sterling puis enfin le dollar depuis plus de 50 ans, en référence à une monnaie régionale puissante comme le deutsche mark ou le yen aujourd'hui, ou enfin en référence à la monnaie de l'un des deux États dans lesquels résident les agents qui réalisent ces échanges. Cette partie des pratiques monétaires est aujourd'hui la plus importante en termes quantitatifs ; celles des individus, ménagères, petits commerçants, entrepreneurs locaux et autres sont en regard presque insignifiants. Pourtant, si l'on veut se pencher sur le concept de monnaie il est, semble-t-il, plus intéressant et décisif de s'intéresser spécifiquement à ces pratiques de base : c'est là qu'apparaissent conjointement les trois dimensions distinctes de la souveraineté étatique, de l'économie marchande et de la coutume, et c'est sur ce terreau initial que se sont développés les paiements internationaux si importants aujourd'hui.

B) Restriction pratique du champ de recherche

Le champ possible de la recherche de monnaies parallèles dans un État est donc limité par la législation de cet État puisqu'il n'y a de monnaie parallèle que par rapport à une monnaie nationale ou plus largement une monnaie de référence définie par la loi.

Cette délimitation logique du champ de recherche n'est pas suffisante : il demeure gigantesque et au-delà de nos moyens. Il a fallu, par conséquent, opérer une restriction à caractère pratique du champ de recherche. Il n'était cependant pas non plus question de mettre de côté *a priori* une expérience qui aurait pu se révéler féconde pour l'analyse. De ces contraintes, nous avons opté pour le choix suivant :

1) Examen et recension d'expériences historiques connues et / ou emblématiques du phénomène des monnaies parallèles. Certaines expériences sont en effet particulièrement connues et étudiées. Nous nous sommes ainsi intéressés aux pratiques monétaires sous l'Ancien Régime français puisque l'on a pu dire que la diversité monétaire

de l'époque était telle que la complexité qui en résultait était un frein à l'évolution économique. Nous nous sommes aussi intéressé à l'hyperinflation allemande des années vingt, extrêmement étudiée, et à des expériences de monnaies locales et fondantes dans les années trente, etc.

2) Outre ces exemples connus et / ou emblématiques, nous avons opté pour un essai de recension systématique des monnaies parallèles sur une courte période. Cela a conduit à une double restriction du champ de recherche :

- Restriction dans le temps : la période qui nous a intéressé au premier chef court de 1988 à 1996. Nous l'avons étudié assez intensément. Cette période, récente, est facilement accessible bien que le recul nécessaire à l'élaboration d'études de fond fasse défaut. Elle est en outre immensément riche en expériences de toutes sortes : hyperinflations sud-américaines, haute inflation turque, fin des régimes soviétiques d'Europe centrale et orientale, troubles africains, développement à grande vitesse en Asie de l'Est, émergence de systèmes d'échange local dans de nombreux pays occidentaux, élaboration progressive de l'Union monétaire européenne, etc. La date de 1988 a été choisie parce qu'elle coïncide avec le déchaînement de l'hyperinflation en Argentine, au Brésil, au Pérou et au Nicaragua, et parce qu'elle précède d'un an l'accélération de la décomposition politique, économique et monétaire des Pays d'Europe centrale et orientale. En 1989, la Yougoslavie et la Pologne connaissent l'hyperinflation, les régimes communistes du « glacis » européen de l'URSS s'effondrent, les réformes économiques soviétiques tendent à s'accélérer mais sans succès notable sur une situation qui se dégrade elle aussi rapidement et des velléités indépendantistes se font jour dans les Pays Baltes. Cela ouvre une ère d'instabilité tant politique qu'économique. Pour l'observateur, cette ère immensément riche en événements monétaires.

- Restriction dans l'espace : la limite a été celle de l'approfondissement des exemples mis à jour. Sur la période choisie (1988-96), aucun État du globe n'a été exclu de la recherche, ce qui a permis d'obtenir une vue globale du phénomène : dans 136 de ces États ont été mis en lumière des cas de monnaies parallèles sur la période considérée. Ces résultats demeurent cependant assez superficiels, et quelques exemples ont dû être approfondis, à propos de quelques États particulièrement intéressants seulement et sur des périodes plus étendues. Russie, Brésil, Argentine, Chine, France, Angola, Zaïre, Laos, Cambodge, Irak, Iran, Lituanie, Pologne, etc. étaient parmi les États aux expériences les plus stimulantes. La Lituanie grâce à un séjour de terrain, la France grâce à la commodité de la recherche et l'Argentine, le Brésil et la Russie grâce à la richesse de leur histoire monétaire récente ont été les exemples les plus étudiés.

Cette recherche est au fond basée sur l'existence d'un champ monétaire officiel, c'est-à-dire un espace socio-économique d'usage de monnaies de paiement et de compte

structuré par le pouvoir souverain de l'État. Cela ne signifie pas pour autant servilité à la vision juridico-étatique de la monnaie dont nous avons parlé plus haut ; c'est au contraire une base de départ conçue comme nécessaire mais qui montre immédiatement ses limites. La mise en évidence de cas de monnaies parallèles permet en effet de montrer que l'hypothèse d'un champ socio-économique de la monnaie structuré par l'État *et uniquement par lui* n'est pas pertinente. La recherche de monnaies parallèles conduit par conséquent à aller au-delà de ce qu'a produit, depuis le XIXe siècle, le nationalisme monétaire, qui s'exprime par ce que nous appellerons un principe d'exclusivité monétaire nationale¹⁴.

§3. La question des sources

Toute recherche empirique s'appuie sur des observations, directes ou indirectes. Le travail effectué s'appuie essentiellement sur des observations indirectes, ce qui rend moins sûrs les faits collectés mais permet d'en rassembler une variété bien plus grande.

Cette collecte a presque dû partir de zéro, car il n'existe pas d'étude des monnaies parallèles en tant que telles. Pour l'essentiel des chercheurs, elles représentent une zone noire, une face cachée de la vie économique. De surcroît, elles n'apparaissent pas, en général, dans les agrégats macroéconomiques sur lesquels on raisonne le plus souvent. En termes de *quantité* de monnaie, en effet, ces phénomènes sont, sauf exception, mineurs. En termes de *qualité* de monnaie, ils sont en outre souvent négligés car, précisément, quantitativement négligeables, et parce que leur nature monétaire est de fait parfois discutable, et toujours niée par les deux visions antagonistes qui, pour l'essentiel, se disputent la conception de la monnaie : celle juridique de l'État et celle marchande de la théorie économique. Ainsi, si l'on peut disposer de nombreuses sources écrites sur des phénomènes quantitativement impressionnants comme les hyperinflations (argentine, brésilienne, allemande, chinoise, grecque, hongroise, etc.), il n'en est pas de même pour les cas les plus courants de monnaies parallèles qui sont aussi les moins visibles.

¹⁴ Ce principe est explicité au chapitre 4, section 2, §3, B, *infra*.

A) Les types de sources

Hormis, donc, quelques cas isolés d'exposé systématique de ces phénomènes¹⁵, il faut partir de zéro. Les sources possibles sont alors de deux ordres, que vient synthétiser et dépasser une troisième méthode lorsque l'on cherche des éléments contemporains : il s'agit de sources écrites (1), de sources orales (2) et de séjours d'observation sur le terrain (3).

1) Sources écrites

Les sources écrites sont de divers ordres. On peut distinguer parmi elles les types scientifique, journalistique et littéraire.

Les sources dites scientifiques prétendent analyser voire théoriser une situation ; ce sont des ouvrages de chercheurs ou articles de revues savantes. Quasiment aucune de ces sources ne porte précisément sur la question des monnaies parallèles. Certaines cependant présentent un caractère empirique dont le contenu décrit la situation monétaire ou les pratiques monétaires d'une zone géopolitique donnée. Mais c'est la plupart du temps de façon très marginale que ces sources donnent quelques exemples de monnaies parallèles, d'où la difficulté de choisir les ouvrages et les périodiques où l'on a le plus de chance d'en trouver. Le problème que l'on rencontre avec ces sources est le point de vue théorique, implicite ou explicite, qui influence la nature des faits qui sont présentés et qui façonne la présentation de ces faits. Même si aucun fait rapporté n'est brut, ceux-ci présentent un degré de construction assez élevé. Cette construction est complétée, en outre, par une couche que l'on peut qualifier de « politique ». L'idéologie politique et économique adoptée par l'auteur, le plus souvent implicite, intervient aussi, en effet, dans l'écrit scientifique. Enfin, ces faits sont construits aussi dans la mesure où ils interviennent, dans le déroulement d'un article ou d'un ouvrage, dans le cadre d'un processus de pensée, d'un déroulement logique qui les place là où ils illustrent ou prouvent le mieux une assertion. À ce titre, un fait n'est jamais, en principe, présenté par pur hasard ou gratuitement. Au-dessus de la construction théorique et politique, deux constructions qui souvent se renforcent mutuellement sous la plume d'un auteur, existe donc une construction logique du fait.

Les sources dites journalistiques ont une construction du fait surtout de type politique et logique. Dans un écrit de type journalistique, le fait est le plus souvent présenté lorsqu'il possède un aspect nouveau ou inhabituel ; les pratiques quotidiennes ou coutumières n'apparaissent dès lors qu'en arrière-plan et sont rarement mises en avant. Pour les débusquer, il faut alors lire entre les lignes. Certains écrits journalistiques

¹⁵ Paul Einzig [1966], par exemple, a effectué une recension impressionnante d'exemples de monnaies primitives.

présentent cependant un aspect de chronique sociale : tranche de vie le plus souvent, où il est, là, plus facile de prélever ce qui procède du quotidien et ainsi avancer dans la compréhension de la pensée et des usages monétaires locaux.

Les sources dites littéraires relèvent de la fiction mais aussi des chroniques de vie dont peuvent rendre compte les sources journalistiques. En matière de fiction, pour peu que l'auteur soit profondément immergé dans un milieu social ou qu'il prenne la peine de se documenter de façon assez complète sur une époque, un roman ou une nouvelle permettent de dégager des éléments du quotidien avec une part de naïveté et de réalité remarquables. Par ailleurs, pour rendre compte du mieux d'un phénomène complexe comme une révolution, une guerre, une hyperinflation ou toutes périodes de tensions, mais aussi l'arrière-plan du quotidien d'un peuple, l'art peut être bien supérieur au journalisme ou à la science¹⁶. Le journal de voyage a quant à lui progressivement acquis un statut d'oeuvre littéraire. Quelques auteurs se sont inspirés de ces chroniques d'étrangers au regard souvent neuf, candide et ouvert bien qu'ethnocentrique pour en tirer des observations à caractère scientifique¹⁷. Mais le journal de voyage peut aussi posséder un caractère scientifique en lui-même, les deux disciplines n'étant pas incompatibles, comme le montrent Lévi-Strauss ou d'autres.

2) Sources orales

Peut-être n'y a-t-il pas mieux pour saisir la particularité d'une mentalité locale et par conséquent des pratiques quotidiennes d'une population que de l'interroger directement. Les assertions présentées sont cependant surtout la reconstruction par la personne interrogée d'une expérience vécue à la lumière des questions posées. Par ailleurs, le témoignage d'une personne est à un double niveau : face à une question, elle restitue ce qu'elle a vu et vécu, mais aussi ce qu'elle a su que les autres avaient vu et vécu. Il faut alors démêler de son témoignage ce qui est de première main de ce qui ne l'est pas et qui est très vite transformé. Une autre difficulté réside dans l'habitude, le quotidien, que l'on ne fait pas toujours très bien sortir de la bouche de qui le vit s'il lui paraît banal. Les témoignages recueillis par exemple sur l'ancien franc ou sur les unités de compte oral dans des pays africains de la zone franc sont alourdis de non-dits qui dénotent tant le quotidien que l'impuissance à exprimer sa propre façon de penser l'argent.

Malgré ces difficultés, les sources orales demeurent nécessaires lorsque l'on doit exprimer le quotidien, car celui-ci n'est en général guère visible - ou alors entre les lignes -

¹⁶ Voir par exemple pour la Lithuanie la chronique de Youozas BALTOUCHIS, *La saga de Youza*, Paris : Presses Pocket, 1990, 380 p. En France, Émile Zola par exemple a remarquablement fixé son époque dans des romans « naturalistes ».

¹⁷ Voir par exemple Rivallain [1994].

dans les sources écrites. Les faits relatés relèvent souvent de l'anecdote que l'on ne peut généraliser facilement. Ce réel irréductible à toute généralisation constitue au fond leur grande force : là seulement se dévoile le quotidien.

3) Séjour de terrain

Le mieux à faire lorsque l'on doit étudier un phénomène qui se déroule ou qui vient de se dérouler est d'aller chercher sur le terrain lui-même les observations et les informations nécessaires. Pour le présent travail, cette méthode a pu être employée en Lituanie lors d'un séjour en avril-mai 1994. Le séjour de terrain à l'étranger présente de grands avantages : on se baigne dans une ambiance qui modèle, on le sent, les pratiques locales du moment ; on s'immerge dans des réseaux - bien que l'on n'ait malheureusement pas suffisamment de temps pour s'y effacer et tout observer ; on cherche des témoignages que l'on recoupe et confronte ; on teste soi-même sur le terrain quelques pratiques de paiement ou de compte ; on lit la presse dans laquelle le quotidien banal des pratiques que l'on cherche à identifier transparait parfois ; on cherche dans des revues et des ouvrages anciens des expériences antérieures que l'on peut confronter aux expériences du moment, etc.

On le voit, le séjour sur place permet dans une certaine mesure de comprendre de l'intérieur les pratiques monétaires et d'identifier en elles des éléments troublants que l'on ne retrouve nulle part dans des écrits et parfois difficilement dans les paroles. Du reste, le séjour sur place se nourrit de cet écrit et de cette oralité dont nous avons parlé - la multitude des sources et des angles sous lesquels une même réalité est abordée fait précisément l'intérêt et la richesse d'une telle méthode.

B) Lecture, interprétation, traduction des sources

Les sources auxquelles on peut faire appel pour identifier quelques exemples de monnaies parallèles sont très rarement des études dont l'objet précis est d'exposer et analyser de telles pratiques. Lorsque c'est le cas, l'incertitude ne porte généralement pas sur les faits présentés mais sur l'acceptation ou le refus de l'analyse en question.

Mais en général les sources consultées ne sont pas de telles études ciblées, et l'on exige d'elles quelque chose qui n'est pas leur objet premier. Dans ce cadre, deux types de difficultés apparaissent : en premier lieu, les sources peuvent être directes (de première main) ou indirectes (de seconde main voire plus) ; en second lieu, elles proviennent de personnes soit extérieures à la société étudiée (journaliste étranger ou anthropologue par exemple), soit lui appartenant.

Ces deux points de fracture entre les sources sont déterminants quant à la perception que l'on doit avoir d'elles. Il faut en effet tenir compte de la déformation des faits induite

par l'origine et le cheminement des témoignages. Cela conduit assez souvent à l'abandon d'un exemple apparemment mis en lumière, à cause de l'incertitude attachée au cheminement de l'information et à la personne qui en rend compte en dernier (il est souvent impossible de savoir d'où vient une information qui n'est pas de première main).

Très concrètement, la multiplication des canaux de transmission de l'information produit, par l'effet bien connu du « téléphone arabe », un flou très difficile à éliminer dans les renseignements obtenus. Ce flou, qui plus est, n'est pas toujours facile à détecter car il se camoufle souvent derrière l'assurance du témoin, assurance qui produit fréquemment la surenchère dans le témoignage. Lorsque cette surenchère devient trop évidemment improbable, on s'aperçoit que les informations colportées par le témoin ne sont pas fiables, et l'on est à la fois soulagé et déçu d'abandonner une fausse piste.

De la même façon, l'appartenance ou non du témoin au groupe dont il est question est déterminante dans la détection de la véracité ou du caractère douteux de ses informations. Deux exemples précis peuvent être donnés ici.

Il est d'abord fréquent qu'une personne ayant visité un pays en touriste affirme sans détour que le dollar (en Russie) ou le deutsche mark (en Turquie) sont utilisés et demandés partout où ils sont passés. Cela masque que ce sont des touristes, et que partout dans le monde le touriste est celui qui amène des devises, depuis les banques qui ont pignon sur rue jusqu'aux petites échoppes des capitales du tourisme mondial. L'usage du dollar à tel endroit de la planète par un touriste ne signifie pas que la population de ce pays emploie, pour elle, cette monnaie, mais simplement que la monnaie américaine est précieuse lorsque l'on doit épargner ou importer des biens, et que toute source de cette monnaie est la bienvenue. Il y a donc bien paiement et compte sur le territoire national, mais on doit noter que cette pratique est fort distincte de pratiques de paiement et de compte *entre résidents* de ce territoire.

Le deuxième exemple est ce que l'on peut qualifier de *monétarocentrisme*. Lorsque l'on cherche à repérer l'usage du dollar dans le monde, il faut éviter de consulter des sources américaines, de même, mais à un moindre degré, pour les sources allemandes si l'on cherche à identifier l'usage du deutsche mark, etc. Ce monétarocentrisme est essentiellement le fait des sources américaines ; il est concrètement impossible, la plupart du temps, de raisonner à partir d'elles car elles convertissent systématiquement en dollar américain les sommes présentées dans d'autres pays. Ainsi si l'on prenait pour argent comptant les assertions du *Time* par exemple, la France apparaîtrait comme un lieu où le dollar circule abondamment. Il n'en est rien, mais le *Time* peut donner cette impression car il s'agit là d'un processus de traduction de langages différents dans celui compréhensible aux États-Unis : le dollar.

On doit remarquer que la presse ou les études économiques effectuées par des

personnes non américaines et à destination d'un public non américain peuvent elles aussi traduire (« *a coffee costs one dollar in Paris* ») sans mentionner le texte initial (« *six francs* »)¹⁸. Cette tendance est cependant moins répandue et si l'on traduit effectivement pour montrer aux lecteurs allemands combien coûte par exemple le hamburger français par rapport à celui allemand, on tend à indiquer aussi le prix dans l'unité monétaire d'origine : « *ein Kaffee kostet six Franken in Paris (1,8 DM)* ». Afin d'éviter ce monétarocentrisme, il est préférable d'interroger des sources locales ou, plus largement, des sources issues de pays où la monnaie n'est pas hégémonique dans une région du monde. Si dans un article grec il est indiqué que les hamburgers coûtent tant de drachmes à Hong Kong, on comprend immédiatement que cette source ne nous est d'aucune aide et l'on ne se fourvoie pas à conclure que la drachme circule à Hong Kong. Mais de façon générale, le manque relatif de rayonnement international d'une monnaie ne pousse pas à tout voir au travers de ce prisme.

La lecture ou la consultation de sources est en conséquence à la fois une traduction et une interprétation.

Ces difficultés d'interprétation liées à quelque monétarocentrisme et au niveau de fraîcheur des sources est sans doute le phénomène qui conduit à l'apparition de renseignements contradictoires. Ces contradictions apparentes sur un même phénomène conduisent finalement à identifier des erreurs et ainsi rejeter des monnaies parallèles que l'on avait pourtant cru identifier. Il faut de ce fait rechercher les contradictions en recoupant le plus possible les informations. Par exemple, une source indiquait que la monnaie de paiement de la solde de l'armée gouvernementale au Sierra Leone en 1995 était le dollar américain. Ce renseignement était étonnant mais plausible et fort intéressant ; une autre source, antérieure de quelques mois, traitait de la même question mais indiquait pour monnaie le leone, la monnaie locale. Elle invalidait la piste des soldes en dollars et montrait de toute évidence que le dollar américain était placé, dans l'article le mentionnant, comme traduction commode *non déclarée* du leone dont la valeur est inconnue des lecteurs. Du reste, ces deux sources contradictoires étaient d'accord sur un autre élément, ce qui en

¹⁸ *Le Monde*, par exemple, impose généralement à ses journalistes d'indiquer dans le corps du texte une somme dans la monnaie étrangère en laquelle ils ont reçu l'information et de préciser dans une note le taux de change en vigueur de cette monnaie. Ce n'est pas toujours fiable : la monnaie qu'ils indiquent est parfois déjà une traduction de leur part, ou elle est parfois la monnaie dans laquelle ils ont effectivement reçu l'information mais qui n'est pas celle employée dans la réalité. Ainsi le 2 janvier 1996, un journaliste affirme qu'en Irak « *le forfait que les Irakiens doivent payer pour être dispensés du service militaire a été augmenté de 200 dollars, passant à 600 ou 800 dollars selon les cas* ». Information ô combien intéressante mais ô combien trompeuse ! Un article paru dans *Monde Arabe. Maghreb - Machrek* d'avril-juin 1996 permet en effet de rectifier cette affirmation : celui-ci mentionne que le 4 mars 1996 un décret a fixé ces deux sommes respectives à 750 000 dinars et un million de dinars. Le dollar n'était ainsi qu'une traduction de l'unité de compte initiale et il ne faut pas y voir un cas de monnaie parallèle...

renforçait la véracité : le paiement annexe de la solde de l'armée par un sac de riz¹⁹.

SECTION 2. UN ÉTAT DES LIEUX DES MONNAIES PARALLÈLES

Il s'agit maintenant de synthétiser les observations réalisées dans les conditions expliquées ci-dessus.

Cette synthèse prendra la forme de deux typologies : l'une concernant les instruments monétaires parallèles eux-mêmes (§1) et l'autre concernant les circonstances dans lesquelles a pu être observé l'emploi de ces instruments (§2). Enfin un tableau récapitulatif croisera ces deux typologies et proposera une synthèse globale des expériences rencontrées (§3).

§1. Typologie des instruments monétaires parallèles

Cette première classification distinguera divers types d'instruments identifiés comme parallèles aux monnaies nationales dans les pratiques monétaires internes aux territoires nationaux. Ce sont successivement des moyens de paiement parallèles (B), des unités de compte parallèles (C) et enfin des instruments employés à la fois comme moyens de paiement et comme unités de compte parallèles (D). Mais on doit d'abord mentionner des instruments qui, sans constituer à proprement parler des moyens de paiement ou des unités de compte, sont nécessaires pour le bon usage de ceux-ci : ce sont des instruments complémentaires à la monnaie (A)²⁰.

A) Instruments complémentaires à la monnaie

Les instruments complémentaires à la monnaie doivent être mentionnés dans cette recherche de monnaies parallèles car leur existence signifie que les instruments monétaires auxquels ils s'accrochent sont altérés²¹. L'emploi de ces compléments monétaires se trouve donc en-deçà de la question des monnaies parallèles. Pourtant, si cette fragmentation n'implique pas forcément la présence de monnaies parallèles au sens de moyens de

¹⁹ L'information sur la solde en dollars est donnée dans *Le Monde* du 29 décembre 1995 ; rétrospectivement, l'invalidation de cette information apparaît dans *Le Monde* du 27 juin 1995. Les six mois d'écart pourraient donner lieu à une autre hypothèse : l'armée de Sierra Leone aurait eu désormais les moyens de régler la solde de ses militaires en dollars ; mais cette hypothèse n'est guère crédible.

²⁰ Les sources des exemples que nous prendrons au fil de ce chapitre comme, par ailleurs, au fil des chapitres suivants, ne seront pas systématiquement précisées afin d'éviter d'alourdir inutilement le texte. On se référera aux annexes pour retrouver les sources et éventuellement des informations complémentaires sur ces exemples.

²¹ Le terme « *d'altération fonctionnelle* » d'une monnaie est repris de Coulbois et Mérigot [1950, pp. 39-43] à propos du franc durant la Seconde Guerre mondiale.

paiement ou d'unités de compte parallèles, elle la rend fort probable car les instruments officiels auxquels s'adjoignent ces compléments sont, dans ces situations, fragilisés. On peut en outre parfois identifier sur ces compléments monétaires des pratiques monétaires à part entière : les tickets de rationnement par exemple prennent une existence autonome des moyens de paiement qu'ils sont censés compléter et sont employés comme moyens de paiement sur les marchés noirs sans que l'emploi de monnaie officielle soit nécessaire ; de même, on peut observer la transformation de mécanismes d'indexation en indexateurs utilisés comme unités de compte à proprement parler.

On peut ainsi distinguer deux grands types d'instruments complémentaires à la monnaie : des instruments qui complètent les moyens de paiement (1) et des instruments qui complètent les unités de compte (2).

1) Compléments de moyens de paiement

Les compléments de moyens de paiement les plus connus et les plus employés sont les systèmes de rationnement. La plupart du temps, ils sont concrétisés par un carnet composé de tickets que l'on remet au vendeur du produit rationné avec la somme d'argent correspondante. On acquiert généralement par leur biais des biens de première nécessité. Les contraintes sont la nature du bien, prédéterminée par l'inscription portée par le ticket (farine, huile, oeufs mais aussi carburant...), la quantité de bien (1 kg de farine), l'unité de temps de validité (carte valable un an et composée de 12 coupons mensuels par exemple).

Ces situations sont celles d'une période de pénurie. Ainsi les voit-on apparaître durant les guerres (Seconde Guerre mondiale), les embargos (embargo contre la Serbie de 1992 à 1995 ou contre l'Irak depuis 1990) ou les situations de sous-production chronique (URSS jusqu'à son effondrement). Dans ces situations de pénurie, les prix des biens rationnés sont administrativement fixés et les quantités disponibles par ce biais sont souvent faibles. Généralement, il s'ensuit le développement d'un marché noir autour des procédures de rationnement. À côté de ce système de distribution officiel se développe ainsi un courant d'échanges souterrains à des prix très supérieurs et sans tickets de rationnement. Parfois, sur les marchés noirs, des échanges se réalisent uniquement par le biais de ces tickets très recherchés puisque ceux-ci sont les seuls clés permettant d'accéder aux biens rationnés.

Il existe d'autres types d'instruments qu'il faut nécessairement joindre pour acquérir des biens. La carte de résident, par exemple, a été employée dans certaines villes et certaines Républiques de l'URSS lorsque les autonomies locales et la pénurie de biens se sont développées en 1989. Pour certains biens importants et rares, ce système permettait d'éviter toute fuite vers d'autres Républiques.

Enfin, il existe des circuits commerciaux dans lesquels on ne peut acheter des biens ou des prestations que si l'on en est membre : une carte de membre, d'adhésion, de fidélité

est alors nécessaire aux côtés de la somme monétaire correspondant au prix à payer.

2) Compléments d'unités de compte

Les mécanismes d'indexation se présentent comme des compléments d'unités de compte. Dans de nombreux pays existent des mécanismes formels d'indexation, de divers types : correction à période fixe de variables économiques (salaire minimum, retraites, etc.) selon un pourcentage préfixé de la hausse d'un indice de prix, correction à partir de seuils prédéterminés de hausse de prix, etc.

L'indexation ne conduit pas, en général, à des pratiques de compte parallèles, mais il arrive que la formule mathématique de l'indexation s'autonomise et devienne elle-même unité de libellé des contrats.

B) Moyens parallèles de paiement

Il est possible de distinguer onze types de moyens de paiement parallèles à la monnaie officielle : la fausse monnaie (1), les moyens de paiement étrangers (2), les anciens moyens de paiement (3), les monnaies de nécessité (4), les moyens de paiement locaux (5), les monnaies concurrentielles (6), les moyens de paiement propres à des cercles fermés d'utilisateurs (7), les bons d'achat à validité limitée (8), les actifs (9), les paléomonnaies (10) et les biens (11) ; une douzième catégorie composite apparaît enfin qui recueille toutes les opérations qualifiées de troc ou d'échanges en nature (12).

1) Fausse monnaie

Bien que leur réception en paiement ne soit pas volontaire mais au contraire subie, les fausses monnaies sont des moyens de paiement parallèles très répandus.

Du point de vue des pratiques monétaires, la fausse monnaie ne possède pas d'existence tant que les utilisateurs ne s'aperçoivent pas qu'ils en possèdent. Dès qu'ils identifient la contrefaçon, cette prise de conscience modifie leur comportement. Ils sont légalement tenus de porter la fausse monnaie à un guichet de banque pour la retirer de la circulation ; s'ils le font, ils supportent une perte et cette fausse monnaie ne peut être considérée comme moyen de paiement. S'ils ne le font pas, ce qui est très fréquent, les utilisateurs remettent cette fausse monnaie en circulation en la faisant passer pour de la vraie afin d'éviter de perdre leur argent. Dans ce cas, cette fausse monnaie se révèle monnaie parallèle car elle sert en paiement.

Les faux-monnayeurs sont la plupart du temps des réseaux privés qui poursuivent leur intérêt pécuniaire personnel. Il arrive, dans des temps de guerre ou dans des circonstances qui s'en approchent, que des États se fassent eux-mêmes faux-monnayeurs

pour déstabiliser l'économie de leur ennemi.

Le premier cas, le plus fréquent, est spectaculaire lorsque comme en Irak ont circulé des billets surnommés *xerox-money* de par leur origine : ce sont des photocopies de qualité médiocre de billets locaux ou de dollars. En France même, à Vénissieux, des faux billets ont circulé vers 1996 avec l'assentiment d'une population qui aurait beaucoup perdu à la dénonciation de cette fausse monnaie.

Les faux marks parachutés par l'aviation britannique au début de la Seconde Guerre mondiale dans le ciel allemand, les fausses livres imprimées dans cette même Allemagne et durant cette même guerre illustrent le second cas, de même que, récemment, les faux dollars que l'on suppose imprimés par la Banque centrale iranienne à la fin des années 1980.

Par définition, c'est une autorité publique qui déclare fausse une monnaie. Il peut arriver, dans des situations politiques troubles, que plusieurs autorités s'affrontent sur le même territoire et que l'une déclare fausse ce que l'autre considère comme vraie. Ainsi en 1992, un nouveau billet de 5 millions de zaires a-t-il été déclaré faux par une autorité zaïroise qui dénonçait l'abus de droit régalién de battre monnaie à l'autre. Ce billet a été utilisé dans certaines régions plus que dans d'autres. Au Liberia, la principale faction de la guerre civile a aussi refusé un billet émis par le pouvoir central de Monrovia en 1992. Cette émission avait précisément pour but de remplacer un billet très utilisé et d'affaiblir la guérilla. En Irak, un processus semblable a eu lieu en 1993 lorsque certains billets ont été démonétisés par le gouvernement de Bagdad et que les zones sous contrôle kurde n'ont pu s'en débarrasser. La fausse monnaie revêt dans ces situations un statut trouble, mal éclairci ; ce brouillard procède du délitement des autorités et de la lutte de plusieurs centres de pouvoir entre eux.

2) Moyens de paiement étrangers

Des monnaies sous forme de billets et de pièces peuvent servir de moyens de paiement dans un pays qui leur est étranger. Cette monnaie étrangère n'est ici que moyen de paiement si la population continue d'utiliser l'unité de compte de son propre pays. Ce fut par exemple le cas dans l'île de la Réunion dans les années 1859-79, où une pénurie de petite monnaie conduisit un notable local à introduire sur place des pièces autrichiennes de 20 kreuzer démonétisées en Autriche en 1857. L'arrivée de ces pièces ne signifia pas usage de l'unité de compte autrichienne car on les utilisa à une valeur exprimée en franc français (1 franc).

D'autres situations sont moins claires. Lorsque l'on a recours à un moyen de paiement manuel étranger, dans quelle mesure son unité de compte est-elle aussi employée à la place de celle locale ? Il faut là distinguer les divers volets de la pratique du compte. Lorsque l'unité de compte étrangère portée par ces moyens de paiement manuels est utilisée dans le compte mental, le compte oral, le libellé de prix ou la comptabilité, on pourra affirmer

que l'unité de compte étrangère est parallèle au même titre que le moyen de paiement. Sans cela, la monnaie étrangère n'est employée que comme moyen de paiement ; les comptes continuent de se réaliser en monnaie locale et ne sont ensuite convertis en cette unité étrangère que lors du paiement au moyen des instruments correspondants.

3) Anciens moyens de paiement

Les anciennes monnaies peuvent être employées comme moyens de paiement dans deux grands types de situations.

La première intervient lors d'un changement dans les moyens de paiement officiels, lequel prend parfois du temps. L'introduction d'un nouveau billet par exemple ne signifie pas la démonétisation immédiate de l'ancien de même valeur. Il y a donc un temps de « friction », qui est en général bien géré par les banques centrales et ne pose pas de difficultés particulières. Un problème apparaît lorsque, au-delà de cette période de friction légalement acceptée, la population poursuit son usage de ces anciens moyens de paiement. Cette situation est plus fréquente lors de véritables redéfinitions des moyens de paiement, où l'ensemble des anciennes monnaies officielles est supplanté par de nouvelles monnaies que la population accepte mal ou considère comme inconfortables (à cause de l'absence de certaines valeurs par exemple).

La seconde apparaît dans des situations où les pièces ou les billets viennent à manquer. Dans ces cas de pénurie de monnaie manuelle, on peut faire appel à des pièces ou des billets démonétisés, rejetés de la circulation monétaire par l'autorité publique. En France pendant la Seconde Guerre mondiale par exemple, certaines pièces ont longtemps continué à circuler après leur démonétisation (par exemple la pièce de 5 centimes - le sou - qui devait être retirée de la circulation tandis que les prix devaient être arrondis à la dizaine supérieure). Au Cambodge, la situation de non-monnaie créée par le pouvoir Khmer Rouge de 1976 à 1979 conduisit la population à utiliser, en cachette, d'anciennes pièces alors interdites.

4) Monnaies de nécessité

Cette situation de pénurie aiguë de monnaie manuelle peut conduire à l'introduction de monnaies de nécessité. On qualifie parfois ces instruments de monnaies de secours²² ; lorsqu'ils sont émis lors de sièges de villes, on les qualifie de monnaies obsidionales. Ce sont des monnaies manuelles, sous forme de pièces, de billets voire de morceaux de carton, émises localement afin de remédier à cette situation de pénurie. Elles sont essentiellement

²² C'est le cas de Baudin [1945] par exemple ou de Sédillot [1945]. Albert Aftalion emploie aussi le terme de monnaie subsidiaire, Sédillot [1953, p. 239] celui de monnaie de circonstance, ainsi que celui de monnaie improvisée à propos de la « *fausse monnaie à l'usage des ménagères et à l'échelle du quartier* » émise en

émises par diverses collectivités comme des municipalités, des provinces, des chambres de commerce voire des entreprises qui tentent de débloquer la pénurie qui tend à déprimer l'activité économique. Compte tenu de leur caractère illégal ou au contraire validé par une autorité étatique en général plutôt encline à refuser tout instrument monétaire qui n'est pas de son ressort, ces monnaies de nécessité ne s'observent que lors de périodes de crise très grave, lorsque la pénurie est telle que l'activité économique en est considérablement freinée.

La thésaurisation, telle que l'a connue la France des années 1914-1923, peut être responsable de ce phénomène. La démonétisation de petites coupures ou de petites pièces peut aussi conduire à l'émission de monnaies de nécessité, comme en Italie durant la Seconde Guerre mondiale et en 1977 où des banques commerciales émirent des billets de petites valeurs sous forme de chèques au porteur. Enfin, ce peut être aussi causé par une vague d'inflation, voire une hyperinflation qui entraîne une forte contraction de la masse monétaire exprimée en termes réels. Ce fut le cas de l'Allemagne en 1920-23, de l'Argentine dans les années 1980 ou de l'Estonie en 1992.

5) Moyens de paiement locaux

Les monnaies locales ne se réduisent pas aux seules monnaies de nécessité. En France surtout jusqu'au XIV^e siècle, de multiples émetteurs frappaient monnaie pour l'aire territoriale qu'ils contrôlaient. Plus tard, les colonies disposaient souvent de leur propres pièces et billets émis à partir de l'unité de compte de la métropole.

Les monnaies locales sont le résultat de la faiblesse du pouvoir central dont l'autorité ne s'étend que dans une zone proche de son siège (France au Moyen Âge). Elles peuvent aussi se développer lors de périodes de « famine monétaire » ou de dépression économique que l'on estime alors liée à un manque de monnaie. L'incapacité du pouvoir central de faire face aux nécessités de la circulation monétaire contribue alors aux forces centrifuges qui donnent lieu à des émissions locales. Des communes, par exemple, tendent alors à émettre leurs propres monnaies. Ce fut le cas par exemple dans les années trente à Wörgl, en Autriche, dans les années cinquante à Lignières-en-Berry et Marens, en France. L'unité de compte de ces monnaies demeurait celle nationale ; elle était portée par des moyens de paiement locaux dont, par ailleurs, la spécificité était une perte régulière et programmée de leur valeur nominale : il s'agissait de monnaies fondantes²³.

mai et juin 1940 (Sédillot [1953, p. 333]).

²³ Voir à ce sujet le chapitre 2, *infra*.

6) Monnaies concurrentielles

Des moyens de paiement manuels peuvent aussi être émis par des banques et des entreprises, non pas dans une situation de pénurie monétaire ou d'affaiblissement de l'État, mais dans le cadre de l'organisation officielle d'un certain degré de concurrence monétaire.

Les expériences de l'Écosse (1800-1845) et des États-Unis (1837-1863) d'un système monétaire aux monnaies bancaires concurrentes et en l'absence d'une banque centrale sont bien connues. Aux États-Unis, les émissions concurrentielles de monnaie se poursuivirent légalement jusqu'en 1913.

En fait, dans des systèmes monétaires plus centralisés, des monnaies ont pu être très légalement émises qui concurrençaient plus ou moins la monnaie de la banque du gouvernement. En France, l'émission fiduciaire n'a été unifiée qu'en 1848 ; auparavant, de nombreuses banques de département émettaient leur propre monnaie manuelle dont le rayonnement était souvent limité à leur département. Plus tard, l'intégration de la Savoie à la France réintroduisit quelques années durant les billets de la Banque de Savoie. En Allemagne, dans les années vingt, plusieurs décennies après l'unification monétaire de l'Empire, la Reichsbahn, compagnie des chemins de fer, émit des bons ferroviaires dont le montant total atteignit jusqu'à 11% de la masse monétaire totale fin 1923²⁴.

7) Moyens de paiement de cercles fermés

Dans les pays colonisés, de nombreux émetteurs purent frapper leurs propres moyens de paiement, utilisant l'unité de compte de la métropole ou celle en cours dans la colonie. Longtemps les compagnies commerciales locales furent l'origine et le centre d'une circulation monétaire spécifique, monnaies dont la validité était limitée aux relations entre l'entreprise coloniale, ses employés et les magasins de l'entreprise. Cette monnaie demeurait ainsi confinée, car inconvertible, à ce cercle restreint. Elles fonctionnèrent jusque dans les premières décennies du siècle, dans les colonies africaines et en Algérie par exemple.

Les billets propres aux militaires, utilisables uniquement au sein des établissements militaires, relèvent aussi de ce principe, de même que les tickets remis aux prisonniers et utilisables uniquement dans les prisons.

²⁴ Il est vrai qu'à cette époque l'hyperinflation avait laminé la masse monétaire en termes réels ; il faut donc nuancer la signification de cette statistique.

8) Bons d'achat à validité limitée

Les bons d'achat à validité limitée définiront dans ce travail les instruments qui permettent d'acquérir des biens ou d'accéder à des services selon des modalités que la loi a restreintes. Ces contraintes limitent la validité de l'instrument dans le temps, dans l'espace, dans le choix des biens et services, ainsi que dans les personnalités morales et physiques qui l'emploient et dans celles qui l'acceptent.

Il existe un grand nombre de bons d'achat à validité limitée.

Aujourd'hui, les *titres de services* sont les plus connus. Ils comprennent, pour la France par exemple, les titres restaurants, les chèques lire, les chèques prestation, les chèques disque, les chèques vacances, etc. Chaque jour dans le monde près de vingt millions de personnes ont recours à de tels titres de services ; le groupe Accor détient plus de la moitié de ce marché.

Les titres restaurants par exemple ont une validité limitée dans l'espace (la France), dans le temps (l'horizon est limité à une année civile et un à trois mois au maximum), dans la gamme des produits (services et produits alimentaires), dans les personnes qui les utilisent (les salariés des entreprises qui ont accepté de leur distribuer, ce qui signifie qu'elles financent une partie de leur prix) et dans les organismes qui les acceptent (restaurants, traiteurs, magasins d'alimentation diverses, etc.). En France, la loi considère le titre restaurant comme un « *bon de paiement à statut spécial* » : il est « bon » car il n'est pas monnaie au sens où l'entend la loi ; il sert en « paiement » car il permet à son utilisateur de payer un service d'alimentation ou des biens alimentaires (même si le circuit de paiement n'est pas achevé puisque le restaurateur doit par la suite se faire rembourser la somme par l'entreprise émettrice) ; enfin il possède un statut spécial car la loi lui a conféré des avantages fiscaux²⁵.

Parmi les titres de services existe en France depuis quelques années le Ticket social. Il s'agit d'un bon remis aux pauvres par des associations caritatives. Ils remettent au goût du jour les bons d'alimentation remis aux pauvres lors des grandes crises, comme par exemple dans les années trente par exemple. Aux États-Unis, cette pratique est très courante.

Les *bons de privatisation* distribués à la population de quelques États issus de l'ancienne Europe centrale et orientale sont un autre type de bons d'achat à validité limitée. Ils permettent à la population d'acquérir des actions de sociétés que l'on privatise ou des parts de fonds communs de placement.

²⁵ Voir les guides juridiques, par exemple le *Guide juridique Dalloz*.

9) Actifs

Depuis les théories des choix de portefeuille développées à partir de la théorie keynésienne de la liquidité, la monnaie est généralement considérée comme l'actif sans risque. Ici on distinguera bien ce qui est destiné à servir de monnaie (moyen de paiement et unité de compte) et qui ne porte pas d'intérêt, des autres actifs que l'on ne crée pas dans ce but et qui, pour certains, portent intérêt. Parmi ceux-ci, cependant, il arrive que quelques-uns acquièrent un rôle de moyen de paiement. Au fond, cet usage d'actifs ne fait que poursuivre les origines mêmes de la monnaie de papier, fusion de moyens de paiement au porteur et d'obligations portant intérêt : ce fut le cas dans les républiques de Gênes et de Venise ; mais c'était aussi le cas des premiers assignats sous la Révolution, de décembre 1789 à septembre 1790.

Ainsi, durant la première guerre mondiale, les Bons de la Défense nationale ont parfois servi en paiement dans les échanges. Au Brésil de 1988 à 1994, des titres de la dette publique à très court terme ont pu servir de moyen de paiement liquide et pratique dans des situations d'inflation telle que les flux monétaires doivent être rapides et sûrs. En Chine, de fausses notes de frais, fausses car surévaluées voire totalement fictives, ont été assez largement utilisées vers 1991 comme moyens de paiement dans des opérations frauduleuses pour être en bout de circuit mises au remboursement auprès des entreprises d'État. Celles-ci, de ce fait, avalisaient cette fausse émission monétaire en les rachetant contre du yuan, la monnaie chinoise. Dans certains pays d'Afrique, l'État a payé ses fonctionnaires pour partie en bons du Trésor au porteur afin de régler ses arriérés sans pour autant déboursier immédiatement des liquidités monétaires dont il ne disposait pas (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Sénégal au début des années 1990). Cette pratique n'est cependant ni nouvelle, ni propre à l'Afrique ; elle a souvent été employée en règlement des dépenses publiques comme forme de moratoire²⁶.

10) Paléomonnaies

Les paléomonnaies sont des monnaies que l'on pourrait qualifier de non occidentales. Elles continuent de circuler dans certaines zones du Tiers Monde qui ont jusque là résisté à l'acculturation produite au contact de l'Occident²⁷. Ce ne sont pas des monnaies primitives dont la perpétuation aujourd'hui constituerait un archaïsme. Ce sont des monnaies en vigueur dans des sociétés dans lesquelles le principe fondateur n'est pas l'accumulation des richesses ni la liberté de l'individu d'acheter et vendre des biens quelconques, mais l'étirement des liens sociaux par la poursuite infinie des liens de don

²⁶ Voir l'étude de Renand [1937].

²⁷ Le terme de paléomonnaie a été développé par Jean-Michel Servet [1979] et [1981].

contre don. Les usages de ces paléomonnaies sont très cloisonnés, c'est-à-dire qu'ils ont un rôle essentiel de reproduction de l'ordre social par le biais des dons contre dons rituels dans lesquels seuls certains types de paléomonnaies doivent être utilisés.

Ces paléomonnaies qui subsistent voient cependant leur rôle dilué par le processus de remonétarisation de ces sociétés²⁸. Elles subsistent donc, de plus en plus dénaturées, aux côtés d'une économie remonétarisée où les cloisonnements tendent à s'effacer. Elles constituent essentiellement aujourd'hui un frein au mouvement tant souhaité par les autorités monétaires de généralisation de leur monnaie dans les échanges car il leur faut, pour cela, d'abord répandre l'usage des instruments monétaires dits modernes. Avec ce processus lent, les paléomonnaies sont souvent utilisées comme monnaie d'appoint dans les pratiques monétaires quotidiennes, à l'instar des moyens de paiement nationaux. Il s'agit bien là de monnaies parallèles, extérieures au système monétaire national.

Notons enfin que des biens tels que le riz chez les Diolas de Basse-Casamance par exemple ont aussi un rôle essentiel dans les échanges sociaux et la reproduction de l'ordre social. On peut les qualifier de biens à fonctions paléomonétaires²⁹.

11) Biens

On qualifie souvent une situation de troc lorsque l'on n'aperçoit pas les manifestations habituelles et matérielles de la monnaie dans un échange. Lorsque l'on use de cigarettes (Allemagne, vers 1945-48 ; France durant la guerre) ou de riz (Cambodge, années 1970) comme terme fréquent de nombreux paiements, ne peut-on en déduire que, au vu de ces usages, cigarettes et riz sont moyens de paiement, et que le troc n'est qu'une erreur d'appréciation ? Lorsque ce terme fréquent est de l'or, sous forme de chaînes, médailles, vieilles monnaies, bijoux (Cambodge, années 1970), il semble alors plus clair que ce n'est pas du troc, car l'or a pu être considéré comme la monnaie par excellence ; mais où est la véritable différence ?

L'usage de biens divers comme terme fréquent de nombreux paiements est très fréquent dans l'histoire récente. Cela va des exemples ci-dessus jusqu'à la bouteille de pastis remise sous le manteau par un contrevenant à un gendarme qui fera « sauter » un procès-verbal (France), en passant par le paiement de tout ou partie de salaires en biens alimentaires (Angola, Sierra Leone), par l'usage de la canette de bière en paiement de biens alimentaires (Angola, fin des années 1980, début des années 1990), par l'usage de bonbons comme monnaie d'appoint (Italie de l'après-guerre jusque dans les années 1970 ; Pologne encore récemment), ou par le paiement de petites commandes par correspondance en timbres

²⁸ Voir l'analyse de Servet [1995] et [1996a] sur ce processus de démonétarisation consécutive à la colonisation et de remonétarisation progressive sur la base d'une monnaie occidentalisée.

²⁹ À propos de cet exemple des Diolas de Basse-Casamance, voir Servet [1978].

postaux, etc.

12) Échanges en nature, troc

Il existe enfin des échanges dont il est difficile ou impossible de déterminer laquelle des deux choses échangées paie l'autre. C'est ce que nous appellerons ici échange en nature, que l'on peut aussi appeler troc et qui recouvre toutes les situations d'échange où aucun instrument ne prend un rôle monétaire, c'est-à-dire des cas où aucun instrument ne prend un rôle de moyen de paiement ou d'unité de compte. Distinguons deux types de troc.

Le premier est un troc entre deux individus : deux individus peuvent, par pure opportunité, décider d'échanger une chose contre une autre sans qu'il y ait intervention de monnaie ou tout au moins de moyen de paiement et d'unité de compte, et sans par ailleurs que le milieu social dans lequel ils sont insérés soit le lieu de nombreux trocs. Ce premier type peut être assez fréquent, mais relève de pratiques non systématisées.

Le second type de troc est un troc érigé en système d'échange au sein d'un groupe social. Il est plus rare car à terme intenable : une communauté entière ne peut fonctionner durablement sur le troc. Le troc signifie coupure immédiate de tout lien de dette, qui du reste n'a pas eu le temps d'apparaître, donc asocialité. Il repose de fait sur une vision bilatérale des échanges où rien d'extérieur aux deux coéchangistes n'intervient : la totalité sociale est tenue à l'écart. Des systèmes de troc ne sont donc pas envisageables comme systèmes durables car ils nient tout lien social. Leur apparition est éphémère, issue d'un bouleversement radical d'une structure sociale, et précède une recomposition de ce corps social, dans laquelle de nouvelles formes de résolution des dettes seront trouvées.

Ainsi, lorsque des sources indiquent une situation de troc ou d'échange en nature, on peut prendre acte de ces affirmations sans en être dupe : ce qui est défini par la source en question comme troc est en réalité, généralement, un acte d'échange qui repose sur un paiement, présent ou à venir, de l'un des biens par un autre : la personne qui parle de troc n'a pas su voir, dans la plupart des cas, la nature de moyen de paiement de l'un des deux termes de l'échange.

La plupart du temps en outre, *elle n'a pas su voir l'unité de compte qui permet ces échanges*. Cette myopie est généralement à l'oeuvre dans les premières descriptions et analyses des systèmes d'échange local, groupes associatifs d'échanges basés sur une unité de compte spécifique nés au Canada au début des années 1980 et introduits en France en 1994³⁰.

³⁰ Les SEL seront plus particulièrement examinés au chapitre 2, section 2, *infra*.

C) Unités parallèles de compte

Les unités de compte qui nous intéressent ici sont des unités employées à l'écrit, à l'oral ou dans la pensée des acteurs, de façon alternative à l'unité de compte officielle. Ces trois manifestations du compte impliquent des comportements de transgression vis-à-vis de la loi très différents.

La pensée est libre, pourrait-on dire. Tout du moins, si elle s'insère dans un ensemble d'habitudes socialisées par la coutume et l'expression orale, elle peut s'affranchir très aisément de la contrainte légale. L'oralité est, relativement à la pensée, moins libre. L'expression orale dépend en effet non seulement de celui qui s'exprime, mais aussi de la (des) personne(s) avec laquelle (lesquelles) il s'exprime. Cette contrainte nouvelle conduit à adopter des comportements adaptés à l'auditoire. Enfin, l'écrit est bien plus enserré dans des normes légales. La comptabilité d'une entreprise ou l'affichage de prix subissent ainsi une normalisation non seulement liée à la coutume mais aussi voire surtout liée à la loi.

Pour prendre un pur exemple d'argot, si l'on pense voire si l'on parle en anciens francs, on écrira plutôt en nouveaux francs. Autre exemple, si dans un pays l'inflation est telle que les prix changent très régulièrement en fonction du taux de change du dollar, les commerçants tendront peut-être à ne plus afficher de prix s'ils ne peuvent légalement le faire en dollars : afficher des prix en monnaie locale nécessiterait une remise à jour trop fréquente, et afficher des prix en dollars est non seulement interdit, mais en outre rendrait le commerçant suspect de spéculation aux yeux des consommateurs. L'abstention à l'écrit signifie ici déjà un refus à l'oral et dans la pensée.

Pensée, oral, écrit impliquent donc des comportements différenciés.

On peut distinguer six types d'unités parallèles employées pour le compte monétaire sans que le paiement soit nécessairement impliqué : les unités étrangères (1), les unités orales (2), les unités anciennes (3), les indexateurs (4), les unités physiques (5) et des unités *ad hoc* (6).

1) Unités de compte étrangères

Les unités de compte étrangères employées sans que les moyens de paiement correspondants le soient apparaissent essentiellement dans deux types de situations, parfois entremêlées.

Le premier cas est celui d'une « extraversion » de la personne, de l'entreprise ou de toute organisation. Du fait de son métier, de son activité ou de ses réseaux, son ouverture sur l'extérieur la conduit à employer une unité de compte étrangère lorsqu'elle est en contact avec des organismes étrangers. Lorsqu'elle doit par la suite effectuer des comptes ou évaluations pour elle-même (comptabilité) ou pour un public local (affichage de prix,

évaluations monétaires diverses), elle est donc tentée d'employer de même l'unité étrangère dont elle use si fréquemment. Lorsque cette unité est par exemple le dollar américain qui est universellement reconnu et que sa propre monnaie est loin d'avoir un quelconque rayonnement régional, la tentation peut être grande de tout effectuer en dollars pour simplifier ses propres comptes. Si elle ne l'emploie pas pour des usages destinés à une population locale qui ne le comprendrait pas, du moins peut-elle l'employer pour des usages internes (comptabilité au moins en double monnaie) ou externes (comptabilisation d'échanges avec des personnes, entreprises et organisations locales de même degré d'extraversion), dans la mesure où la loi et surtout l'application réelle de la loi le permettent.

La seconde situation vient en général renforcer et étendre la première. Il s'agit de périodes de dépréciation monétaire, plus ou moins forte, allant d'une inflation moyenne mais chronique (20% l'an comme en Colombie par exemple³¹) à une hyperinflation ouverte³². Plus on avance vers celle-ci, plus l'usage des moyens de paiement étrangers se développe aussi. La dépréciation monétaire conduit les personnes, entreprises ou organisations à l'activité extravertie à employer bien plus volontiers une monnaie étrangère à la solidité éprouvée (deutsche mark dans les pays d'Europe centrale et orientale vers 1989-1994) ou à la puissance internationale incontestée (dollar américain un peu partout dans le monde, en particulier en Amérique latine) que de compter, comptabiliser, évaluer en une monnaie qui perd rapidement de sa valeur. Cette situation de dépréciation monétaire renforce donc les tendances à l'emploi d'unités monétaires étrangères mais les étend aussi à des personnes et organisations moins extraverties. Elle conduit peu à peu à l'usage direct de moyens de paiement étrangers.

2) Unités de compte oral

On l'a vu, l'oral est plus libre que l'écrit. L'unité de compte nationale et les unités de compte étrangères possèdent une existence écrite de par leur caractère de norme légale de compte. D'autres unités cependant demeurent des unités que l'on pense ou que l'on dit sans jamais les formaliser par écrit. On a ici affaire à de la pure coutume, de pures habitudes sociales transmises par la parole.

Ces unités sont des reconstructions mentales d'unités préexistantes. En Afrique subsaharienne de la zone franc CFA par exemple, les individus n'emploient généralement

³¹ L'appréciation généralement donnée au niveau de l'inflation n'est guère valable dans ce travail : de très nombreux États de par le monde sont soumis à des inflations supérieures à 10% l'an, taux aujourd'hui considéré comme anormalement élevé dans les pays occidentaux, et de nombreux ont une inflation comprise entre 20% et 50% l'an.

³² Salama et Valier [1990, pp. 6-7] définissent l'hyperinflation ouverte comme le paroxysme d'un processus hyperinflationniste. Celui-ci est atteint lorsque l'accroissement des prix devient exponentiel, incontrôlable et imprévisible, lorsque les prix relatifs deviennent incohérents, et lorsque la monnaie nationale voit

pas l'unité franc CFA lorsqu'ils expriment entre eux des sommes monétaires, mais des adaptations spécifiques de cette unité de compte aux langues des ethnies locales. Cela donne par exemple le *deureum* chez les Wolof du Sénégal. Cette unité est au centre d'un système numérique propre au langage parlé et décalé par rapport à celui officiel : le calcul se réalise en base cinq et à partir d'une somme de cinq francs CFA, de sorte que par exemple cinq francs se dit un *deureum* et quinze francs se dit trois *deureums* (trois pièces de cinq). Les habitudes de compte oral ont donc promu un système adapté aux coutumes locales. Il est issu de l'appropriation par les populations locales d'un système monétaire national directement importé de l'ancienne puissance coloniale. Les populations modifient les données de ce système officiel puisqu'à l'oral le nom de l'unité et l'unité de compte même sont distincts de ceux nationaux. Cette adaptation leur permet de conserver des spécificités culturelles dont ne tient pas compte le système officiel.

3) Unités anciennes

La pensée, l'oral et l'écrit sont trois degrés du compte bien distincts. On le constate particulièrement avec les unités anciennes. Leur emploi peut se perpétuer longtemps après leur fin officielle, comme par exemple l'ancien franc qu'a remplacé le nouveau franc en 1960, et même le sou.

La plus ancienne est le sou, l'unité intermédiaire du système de compte d'Ancien Régime. La Révolution l'a supprimée en décimalisant les mesures. Les pratiques de compte l'ont cependant perpétué en lui donnant la valeur de 5 centimes, cet usage s'est poursuivi jusqu'aux années 1960, plus de 150 ans après la fin de l'unité et vingt ans après la disparition de la pièce qui la représentait encore.

L'ancien franc, lui, est toujours en vigueur pour certains usages, pour certaines classes d'âge et dans certains milieux sociaux. On s'aperçoit que sa pratique reflue lentement, bien que certaines personnes nées après 1960 l'emploient encore. Ce reflux passe progressivement par les trois degrés du compte : à l'écrit, l'ancien franc ou centime a quasiment disparu ; à l'oral, il se poursuit encore, au-delà même des seules personnes âgées ; dans la pensée, il ne peut s'extirper de l'esprit de beaucoup de personnes qui l'ont connu et de bien d'autres qui ne peuvent se représenter de fortes sommes qu'en les exprimant sous la forme de l'ancien franc.

progressivement ses fonctions la quitter.

4) Indexateurs

On a vu que les mécanismes d'indexation ne constituaient pas des unités parallèles de compte, mais des compléments des unités de compte existantes. Pourtant, certains indexateurs peuvent être considérés comme des unités de compte.

Les indexateurs sont en général des substitutifs à une unité de compte nationale fragilisée par une dépréciation forte ou continue. Ce sont des formules mathématiques censées corriger les sommes stipulées dans des contrats. Parfois elles prennent un nom spécifique et l'expression des sommes monétaires se passe alors de l'unité de compte nationale au profit de la seule mention de cet indexateur. Celui-ci prend alors l'aspect d'une véritable unité de compte : il possède un nom, une base un (il est une unité par lui-même) et exprime apparemment de façon directe des sommes monétaires.

Au Brésil par exemple, l'hyperinflation récurrente des années 1980 et de la première moitié des années 90 a conduit les autorités à mettre en place des indexateurs fondés sur un indice des prix aux rajustements quotidiens. La population les a rapidement adoptés pour ses calculs monétaires : d'abord le BTN fiscal (Bon du Trésor national, titre fictif) à partir de 1989 puis, à partir de 1993, l'URV (unité réelle de valeur), quasi décalque local du dollar américain. Vers 1989, les magasins n'indiquaient généralement plus leurs prix en cruzados, mais affichaient des tables de conversion en BTN fiscal. De même, au Chili, on emploie, dans les années 1990, dans un grand nombre de contrats commerciaux et financiers, une unité de compte appelée UF, indexée sur les prix, qui permet d'assurer la stabilité des grandeurs manipulées.

5) Unités physiques

Certaines pratiques de compte font appel à des unités physiques. Ce fut le cas dans le contexte de l'hyperinflation allemande des années 1920-23. On libella des contrats en tonnes de charbon par exemple, ce qui ne signifiait pas paiement dans cette matière, mais compte de la somme à payer à l'issue du contrat en tonnes de charbon afin de se protéger de l'effondrement du mark.

Un tel exemple ne doit pas nous surprendre : quoique inhabituel, il est au fond assez peu éloigné, dans sa nature, de l'emploi de l'or comme étalon monétaire, à ceci près que ce dernier possède un ancrage puissant dans les mythes de nos sociétés. Libeller une somme en milligrammes d'or fin procède au fond de la même démarche que le libelle d'une somme en tonne de charbon. La différence avec l'étalon-or est le nom de l'unité de compte et sa base un, propres à chaque nation. L'essentiel de la question est peut-être dans cette différence.

6) Unités *ad hoc*

Enfin, il arrive que unités de compte soient créées sur une initiative privée et dans un but bien précis.

- Cela peut être réalisé dans le but de se détacher de la monnaie de compte nationale lorsqu'elle est soumise à une dépréciation qui handicape les affaires. Son emploi peut aussi constituer une entrave lorsque la nature des opérations économiques que l'on réalise consiste à traiter avec de nombreux pays. Ainsi, au XVI^e siècle, l'écu de marc est né des initiatives privées des marchands-banquiers européens dans le but d'éviter les difficultés posées par les multiples unités de compte en Europe et les mutations fréquentes des monnaies royales³³. Ce type d'unités de compte *ad hoc* ne concerne pas véritablement notre problématique puisque celle-ci a été confinée à des pratiques réalisées sur un même territoire national.

- Cela peut aussi constituer un moyen ludique de se détacher de la monnaie habituelle tout en conservant l'idée de prix et de paiement. Ainsi le Centre d'Art et de Plaisanterie, à Montbéliard, a créé, il y a quelques années, sa propre unité de compte dont le nom reprend celui de l'hôtel dans lequel il est installé : le sponeck. Il sert à indiquer les prix des spectacles et des abonnements.

D) Instruments parallèles employés dans des pratiques de compte et de paiement

Compte tenu de ce qui a été dit de façon différenciée sur les moyens parallèles de paiement et les unités parallèles de compte, il est possible de considérer que les instruments monétaires parallèles qui rassemblent ces deux fonctions sont de six types : ce sont des monnaies étrangères (1), des monnaies locales (2), des monnaies propres à des cercles fermés d'utilisateurs (3), des systèmes de points d'achat (4), d'anciennes monnaies (5) ou encore des biens (6).

1) Monnaies étrangères

Les monnaies étrangères circulant sur le territoire national et dont on emploie aussi l'unité de compte sont les monnaies parallèles les plus fréquentes. Elles sont surtout les monnaies parallèles les plus voyantes et les plus gênantes pour la souveraineté monétaire nationale, car elles constituent pour l'État une atteinte d'origine *extérieure* à ses prérogatives. Sa propre monnaie est concurrencée par quelque chose qui a les mêmes caractéristiques qu'elle et qui est potentiellement susceptible de la remplacer totalement.

³³ À propos de l'écu de marc, voir Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986, pp. 162-198].

Les principales monnaies parallèles d'origine étrangère sont soit des monnaies possédant un caractère international, soit des monnaies fortes et convertibles propres à la région considérée.

Dans le premier cas le dollar domine largement, et ce dans toutes les régions du globe. Le dollar n'est pas seulement une monnaie de facturation et de compte internationale, c'est aussi pour de nombreuses populations de pays dont la monnaie est faible un phare monétaire qui polarise toutes les demandes.

Le deutsche mark est aussi très demandé, mais son aire de prédilection est confinée à l'Europe centrale et orientale. De la même façon, l'émanation directe du franc français, le franc CFA, revêt un rôle assez important de monnaie parallèle dans les zones limitrophes de quelques pays africains frontaliers de la zone franc. Le rand sud-africain en Afrique australe, le baht thaïlandais en Indochine, le dollar de Hong Kong vers Canton, le dollar de Singapour dans quelques îles indonésiennes, la roupie indienne au Bhoutan voire au Népal, sont des exemples de monnaies possédant un pouvoir régional fort et prenant le rôle de monnaies parallèles hors de leur territoire d'origine.

2) Monnaies locales

Le recours à des monnaies locales fut longtemps la norme : avant que s'unifient dans l'histoire contemporaine les systèmes monétaires nationaux (1862 en Italie, 1871 en Allemagne, 1913 aux États-Unis), l'espace monétaire était de fait morcelé en zones disposant de leur propre unité locale et des moyens de paiement correspondants. En France par exemple, la livre tournois, qui s'est peu à peu imposé, a longtemps coexisté avec des livres définies différemment, en particulier la livre parisis qui valait 25% de plus que la livre tournois et que des pièces spécifiques concrétisaient. La livre tournois fut choisie en 1205 par Philippe Auguste, et la livre parisis ne fut définitivement interdite qu'en 1667 mais son usage se prolongea encore quelques décennies³⁴. Une fois les unifications achevées, on rencontre peu de créations d'unités monétaires locales car c'est un acte que l'on considère symboliquement comme sécessionniste.

En effet, lorsque l'unité politique d'un pays est mise en danger par la sécession d'une de ses régions, il arrive fréquemment que l'on ait recours à de nouveaux moyens de paiement et à une nouvelle unité monétaire. Ainsi en fut-il du Katanga (1961-63), du Biafra (1967-70), du Somaliland (depuis 1991), de certaines républiques yougoslaves (1991-92) ou encore des États baltes (1992), lorsqu'ils prononcèrent leur sécession respectivement du Congo belge, du Nigeria, de la Somalie, de la Yougoslavie et de l'URSS. La création d'un

³⁴ Le *Dictionnaire universel de commerce* de Savary des Bruslons [1723-30, I, col. 1672-1673 et II, col. 986], rédigé à partir des années 1690, signale encore son usage comme monnaie de compte.

système monétaire local composé d'une unité monétaire et de moyens de paiements spécifiques est alors le moyen de se démarquer d'une monnaie nationale que l'on renie parce qu'elle est symboliquement issue du pouvoir central dont justement on se détache. La monnaie retrouve paradoxalement tout son pouvoir symbolique lié au privilège régalien : le violer revient à s'affirmer soi-même comme roi.

On doit cependant mentionner l'existence de monnaies locales articulées autour d'une unité de compte et de moyens de paiement spécifiques hormis toute velléité de sécession. On peut en particulier citer l'expérience actuelle aux États-Unis de la ville d'Ithaca dont la monnaie, l'Ithaca Hour, possède une unité de compte certes ancrée sur le dollar puisqu'on la pense comme équivalente à 10 dollars, mais néanmoins distincte.

3) Monnaies propres à des cercles fermés

Certains cercles fermés d'utilisateurs peuvent se former en micro-systèmes monétaires disposant d'une unité de compte et de moyens de paiement spécifiques. Ce qui les distingue des monnaies locales est leur caractère strictement fermé et le fait qu'elles ne sont pas forcément localisées en un lieu. On peut distinguer trois types de ces cercles disposant de leur propre monnaie interne intransférable avec l'extérieur :

- *Monnaies spécifiques destinées à des clients d'entreprises* : aujourd'hui quelques entreprises à caractère touristique tentent de se démarquer de la monnaie habituelle dans le règlement de services internes par les touristes. Le Club Méditerranée, par exemple, possède un système de règlement de services (bars, divertissements internes, divers loisirs) au moyen d'une monnaie interne spécifique qui se présente sous une forme ludique comme par exemple des colliers de perles dont les perles servent de moyen de paiement interne et d'unité de compte des services.

- *Monnaies spécifiques propres à des cercles d'entreprises* : il existe en outre des réseaux d'entreprises organisés autour d'un centre de compensation par lequel les échanges interentreprises sont comptabilisés et compensés. Le réseau suisse WIR, par exemple, formé en 1934 et qui a obtenu le statut de banque en 1936, rassemble aujourd'hui 60 000 petites et moyennes entreprises, soit 20% des entreprises suisses. Elles effectuent des transactions pour une valeur de 2,5 milliards de francs suisses. Leurs échanges interentreprises se réalisent au moyen de comptes dont elles disposent auprès de la banque WIR. La monnaie interne est le WIR, pensé comme étant à parité du franc suisse, mais qui est strictement intransférable.

- *Monnaies spécifiques propres à des réseaux d'échanges entre particuliers* : un peu sur le modèle du Cercle WIR, certains pays occidentaux ont vu émerger depuis 1983 à une vitesse de plus en plus grande des systèmes locaux dotés d'une unité propre. Ce sont les systèmes d'échange local (SEL) ou *Local exchange trading systems (LETS)*, nés à

Vancouver (Canada) et qui ont essaimé au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Australie et en Nouvelle-Zélande avant d'être introduits en France en octobre 1994 en Ariège. Les LETS ou SEL sont des micro-systèmes d'échange ayant pour but la socialisation par l'échange et le lien de dette. Ils reposent sur un système de compensation multilatérale des dettes et des créances, et non pas de paiement des dettes. Dettes et créances sont enregistrées sur des comptes personnels sur la base d'une unité de compte spécifique et distincte de la monnaie nationale. En trois ans, il s'est créé environ deux cents SEL en France³⁵.

4) Systèmes de points d'achat

Les nombreux systèmes de points d'achat délivrés au fur et à mesure de la consommation d'un client relèvent d'un autre type de monnaies parallèles. Leur validité est strictement limitée par les créateurs de ces systèmes.

Ces systèmes disposent d'une unité de compte, le point, dans la mesure où la comptabilisation de leurs avantages se réalise dans cette unité spécifique distincte de l'unité de compte nationale. Ils disposent en outre de moyens de paiement dans la mesure où, une fois atteint un certain montant en points, ils permettent d'acquérir une marchandise sans que, la plupart du temps, un appoint en monnaie nationale soit nécessaire.

Les points d'achat sont acquis par le client lors de la consommation d'un produit (point à découper dans l'emballage d'un produit) ou lors du passage en caisse (tickets remis qui représentent un nombre de points à peu près proportionnel à la dépense réalisée). Ces points ont pour la plupart une validité limitée dans le temps (quelques mois) et dans l'espace économique (telle chaîne de station-service, telle marque de riz, telle grande surface, etc.). Au bout d'un nombre donné de points, le client fidélisé peut obtenir en échange de leur remise à la caisse certaines prestations. Certains distribuent des chèques-cadeaux d'un montant standard égal au nombre de points remis : à la Fnac par exemple, 50, 100 et 200 francs. D'autres offrent, en échange des points dont la délivrance n'est qu'approximativement liée au montant initialement dépensé par le consommateur, divers biens tels que des couverts, des bagages, divers gadgets, etc. Pour avoir accès à ce système de points, le client doit parfois acquérir une carte, payante ou gratuite, qui enregistrera le cumul des points (Fnac, Casino, Cofinoga, etc.).

5) Anciennes monnaies

Une période plus ou moins étendue se poursuit fréquemment après une réforme

³⁵ À l'Université Lumière Lyon 2, une recherche collective participative et expérimentale sur les SEL a été réalisée en 1996-97 au sein du Groupe d'Étude et d'Analyse des Institutions (AGEAI), mené avec le soutien

monétaire qui a transformé à la fois l'unité de compte et les moyens de paiement. Lors de cette période, l'ancienne unité demeure employée ainsi que les anciens moyens de paiement. Ceux-ci sont encore autorisés mais en phase de retrait, ou désormais interdits. Leur usage se pérennise néanmoins, soit à cause d'une habitude très ancrée dans la population, soit à cause d'une défiance vis-à-vis de la nouvelle monnaie et de ses moyens de paiement.

6) Biens

Enfin, on rencontre parfois des biens dont le rôle dans les pratiques monétaires est à la fois celui du compte et du paiement. L'or dont le caractère monétaire est partout socialement reconnu peut dans certaines circonstances (re)prendre ces deux fonctions : sous forme de métal brut ou de bijoux, de montres et d'anciennes pièces, il était beaucoup utilisé au Cambodge dans les années 1970 jusqu'au début des années 1990, ainsi qu'au Vietnam dans les années 1980 par exemple.

Au Cambodge en particulier, le pouvoir Khmer rouge tenta d'éliminer la monnaie en mai 1976. Il réussit en effet à supprimer les monnaies cambodgiennes, mais échoua à éliminer la monnaie comme telle. Dans ce contexte de vide artificiel d'instruments monétaires, le riz prit un rôle de moyen de paiement et unité de compte de recours dans les pratiques monétaires clandestines des Cambodgiens. La réintroduction officielle d'une monnaie, le riel, en 1980, prit ses racines dans ce phénomène car les autorités l'étalonnèrent dès l'origine sur le kilo de riz. Le riz, d'unité de compte clandestine, devint étalon monétaire et permit à la population de se réhabituer aux usages monétaires.

§2. Typologie des contextes économiques

Il est possible de classer non plus les instruments qui servent de monnaie parallèle, mais les situations dans lesquelles on peut observer de tels phénomènes. On peut distinguer quatre grandes catégories : les monnaies parallèles s'observent volontiers dans les situations de crise (A), de domination d'un État par un autre ou d'interpénétration économique des deux (B), selon l'état et les modifications du système monétaire (C) et dans la formation de sphères de validité limitée organisées autour de monnaies spécifiques (D).

A) Crises

Les crises que nous considérerons ici sont de trois types : crise économique qui se traduit par des ruptures d'approvisionnement (1) et un phénomène d'exclusion de masse (2), crise monétaire qui se traduit par une forte inflation (3), une hyperinflation (4) ou une pénurie de moyens de paiement (5), et crise politique qui se traduit par la confrontation d'autorités monétaires distinctes (6).

1) Pénurie de biens

La pénurie de biens a été connue partout dans le monde, mais plus particulièrement dans les situations de guerre et dans les pays à économie centralement planifiée. Lorsque les prix sont gelés ou administrés, cette pénurie se traduit par des files d'attente. La gestion de la pénurie est alors de deux types.

Une gestion formelle conduit à instaurer des compléments de moyens de paiement, c'est-à-dire des coupons de rationnement qui donnent généralement droit, avec un supplément de monnaie, à une certaine quantité de biens de première nécessité.

Une autre gestion de la pénurie conduit à hiérarchiser la demande et rejeter celle qui ne correspond pas aux nouveaux critères de l'échange. Ce qui produit cette hiérarchisation est la nécessité de payer en devises étrangères.

- D'un point de vue formel, elle se réalise dans des magasins spécialement conçus pour n'accepter que des paiements en devises ou en bons représentant des devises (les *Beriozkas* en URSS par exemple). Ceux qui ont accès à ces bons sont surtout des hauts dignitaires, le personnel diplomatique ou encore des familles d'immigrés. Outre ces catégories favorisées de la population, on peut avoir accès à ces moyens de paiement par des réseaux illégaux.

- D'un point de vue informel, cela revient à vendre illégalement de la main à la main des biens contre des devises à qui en possède.

Dans des contextes de montée des particularismes régionaux et d'une certaine autonomie économique qui se développe sur la base d'un morcellement géo-économique du pays (URSS vers 1989-91, Zaïre dans les années 1990), une situation grave ou chronique de pénurie de biens peut aussi conduire à l'instauration de compléments de moyens de paiement autres que des tickets de rationnement. Ce peut être l'usage nécessaire de la carte de résident d'une ville ou d'une République, voire des moyens de paiement locaux afin de dissuader tout étranger de venir s'approvisionner sur place.

2) Exclusion de masse

La pénurie de biens possède aussi un aspect relatif : sont en situation de pénurie des personnes qui ne disposent pas des moyens d'accès aux biens. L'appauvrissement de millions de personnes engendré par une crise économique comme dans les années trente ou aujourd'hui est la conséquence d'une exclusion de ces personnes vis-à-vis de l'emploi. Ceci contribue, en retour, à leur exclusion vis-à-vis des biens de consommation, et en particulier des biens de consommation courante voire des biens nécessaires.

Or pour les personnes sorties ou exclues du travail, il existe aussi des titres spécifiques, de diverses nature, et qui se développent beaucoup ces dernières années. Certains titres fournis par des structures d'aide permettent à des pauvres - ou « exclus » - de s'approvisionner dans des magasins (Ticket social, de l'association Act Social, créé en 1995) ; d'autres permettent à des personnes âgées d'avoir accès à des services à domicile (Ticket service, du groupe Accor, créé en 1992), etc. L'un des palliatifs de l'exclusion de masse qui se développe depuis quelques années en Europe se situe précisément dans des bons d'achat à validité limitée. Dans le cadre de politiques de lutte contre cette exclusion ou par le biais d'initiatives privées vite avalisées par l'État (Ticket social), on peut alors mettre en place des bons d'achat à validité limitée destinés aux exclus et qui leur permettent d'accéder dans une certaine mesure à des biens de consommations nécessaires³⁶. Des débats portent alors sur la variété des biens et des prestations auxquels on peut acquérir par leur biais.

Une autre réponse à la déliquescence du lien social produite par l'exclusion est apportée depuis quelques années dans quelques pays occidentaux par les systèmes d'échange local (SEL), bien qu'ils ne se réduisent pas à cette problématique.

3) Forte inflation

Une forte inflation poursuivie plusieurs années met en danger les contrats que les résidents passent entre eux. Avec l'étranger, la monnaie locale est de fait écartée des libellés de contrats. Sur place, ils tendent d'abord à subir l'adjonction d'un mécanisme d'indexation, puis à être libellés de moins en moins directement avec la monnaie locale.

Ce glissement s'opère de plusieurs façons. Il concerne d'abord les contrats de montants élevés et d'horizon lointain, contrats passés par des opérateurs économiques de grande taille. Avec la pérennisation de l'inflation, ces pratiques se diffusent vers les contrats de plus bas degré. Parmi les contrats, on doit mettre à part les salaires dont l'évolution relève

³⁶ Les « bons pour les pauvres » ne sont pas pour autant une nouveauté. Sous l'Ancien Régime, on distribuait des méreaux, pièces monétiformes de diverses matières, valables en paiement d'un repas dans certains lieux seulement. L'usage de ce genre de distributions a perduré. On distribua, au début du siècle, des

de conventions collectives, de négociations intra-branches, de grèves ou de mesures générales.

Les procédures d'indexation sont alors les plus répandues : correction automatique au bout d'un certain laps de temps de nombreuses données, dont les salaires, à partir d'un pourcentage de la hausse des prix officiellement enregistrée. Plus l'inflation s'enracine ou s'aggrave, et plus cette correction se perfectionne et tente de « colmater les brèches » que l'inflation ne cesse d'ouvrir. Cette indexation peut bientôt se réaliser à partir d'un indexateur ayant nom et base un, comme une unité de compte, mais aussi à partir d'une monnaie étrangère comme le dollar, de façon directe ou indirecte. Le passage d'un indice de correction fondé sur la hausse des prix vers un indice fondé sur un taux de change, ou directement vers le taux de change, traduit une aggravation de l'inflation et la montée d'une culture de l'inflation comme les Brésiliens l'ont connue dans les années quatre-vingt et jusqu'en 1994.

Il se peut aussi que la forte inflation conduise progressivement certains opérateurs économiques à employer une monnaie étrangère dans leurs transactions.

4) Hyperinflation

L'hyperinflation peut être considérée au premier abord comme une très grosse inflation³⁷ et cumule donc les monnaies parallèles propres au cas d'inflation forte. Mais l'hyperinflation est plus que cela : elle est l'aboutissement de la destruction de la monnaie locale par la destruction progressive de ses fonctions. L'hyperinflation est ainsi la situation typique où l'on rencontre des monnaies parallèles, et c'est aussi l'exemple que l'on prend systématiquement lorsque l'on veut illustrer un propos sur les monnaies parallèles, ou que l'on veut en mettre en évidence.

La destruction de la monnaie nationale s'opère sur les trois fonctions traditionnellement reconnues à la monnaie. Son rôle de moyen de réserve est le premier détruit à cause de l'instabilité de l'unité de compte. Celle-ci subit d'abord la « jambe de bois » des multiples mécanismes d'indexation et des indexateurs qui donnent une illusion de stabilité réelle, mais elle est bientôt directement concurrencée par des unités de compte étrangères ou des unités physiques comme la tonne de charbon en Allemagne vers 1921-23. Les moyens de paiement se voient concurrencés d'abord dans les couches riches, extraverties, commerçantes, avant que cette concurrence se diffuse progressivement dans la population vers des couches plus basses. La concurrence est ici représentée par les monnaies étrangères (en particulier le dollar ou la monnaie d'un pays voisin), les monnaies

bons de chambres de commerce ; durant la Seconde Guerre mondiale, Vichy fit de même, etc.

³⁷ La définition largement répandue est celle d'une inflation qui dépasse le niveau de 50% sur un mois. Elle

de nécessité (qui viennent pallier le manque de moyens de paiement nationaux provoqué par la chute de leur valeur réelle), les bons d'achat à validité limitée lorsque le dérèglement économique en vient à provoquer des pénuries de biens, mais aussi des actifs financiers dotés de taux d'intérêt ou divers biens dont la valeur réelle est stable. Dans des pays dont la forme moderne de monétarisation est récente, on a aussi recours à d'anciennes monnaies et paléomonnaies qui tendaient à tomber en désuétude (Zaïre, années 1990).

Au total, l'hyperinflation tend à annihiler la monnaie nationale et à appauvrir tous ceux qui n'ont pas accès à des moyens de paiement alternatifs.

L'hyperinflation provoque une réduction sensible de la valeur réelle de la masse monétaire. À ce titre, elle aboutit à une pénurie des moyens de paiement et conduit au développement de monnaies parallèles propres à cette situation.

5) Pénurie de moyens de paiement

Le manque de moyens de paiements apparaît en hyperinflation, mais pas seulement. Il peut apparaître à la suite de la démonétisation de quelques instruments non remplacés, comme les pièces de basse valeur en Italie en 1977-78. Il peut apparaître aussi lorsque plus aucune autorité monétaire n'émet de pièces et de billets faute de moyens pour le faire. Il peut apparaître enfin lorsque la population se défie de la situation économique ou politique et thésaurise une grande part de la monnaie manuelle.

Dans des économies fortement bancarisées, on peut, dans la mesure où la pénurie porte sur des coupures de grosse valeur, pallier pour partie cette situation en accroissant l'emploi de la monnaie scripturale. Il reste que monnaie scripturale et monnaie manuelle n'ont pas le même champ d'utilisation : la pénurie de la seconde ne peut pas être totalement couverte par le regain de l'emploi de l'autre. On est alors contraint de se rabattre sur d'autres instruments. Ce peut être des monnaies étrangères, mais aussi les anciennes monnaies démonétisées, ou des monnaies spécialement créées à cette occasion : les monnaies de nécessité, dont le cas le plus connu en France est celui de la période 1914-24 où communes, collectivités locales et chambres de commerces émirent des milliers d'instruments à faible valeur nominale destinés pour la plupart à un usage local. Cela peut déboucher sur des émissions monétaires locales faites sur la base du constat de l'incapacité de l'autorité monétaire centrale de subvenir aux besoins locaux. Plus encore, selon le degré de délitement de l'autorité publique ou de sa tolérance, cela peut conduire au développement de véritables émissions monétaires privées et concurrentielles.

Les entreprises, dans ces situations, peuvent difficilement régler leurs salariés et leurs fournisseurs, et allongent ainsi les délais avant d'user d'expédients tels que le troc

est issue de Cagan [1956]. On en discute au chapitre 5, section 2, *infra*.

interentreprises et /ou le paiement de salaires pour partie ou totalement en nature. Les biens versés en paiement aux salariés sont issus de la production habituelle de l'entreprise (mixeurs, vêtements, etc.), d'une production uniquement destinée à cet effet et confiée à un groupe de salariés (biens alimentaires), ou des échanges de troc interentreprises.

L'État retardera au maximum le règlement des salaires de ses fonctionnaires, avant, parfois, de se résoudre à le leur verser en bons du Trésor afin de retarder encore le paiement final. Les bons du Trésor, au porteur, peuvent alors circuler dans la population, dans la mesure de leur valeur nominale (Sénégal, Côte d'Ivoire et Centrafrique par exemple).

Dans des pays aux pratiques monétaires « modernes » assez peu anciennes, le manque de moyens de paiement modernes peut conduire au retour vers des instruments délaissés et que l'on peut qualifier de paléomonnaies et de biens à fonctions paléomonétaires : riz, mil, pagnes, etc. en Afrique.

6) Guerres, sièges, lutte d'autorités monétaires

Les guerres provoquent des pénuries de biens et conduisent ainsi à l'usage des compléments monétaires et des monnaies parallèles qui leur sont attachées.

La conquête de territoires par une armée s'accompagne généralement de l'entrée de nouveaux moyens de paiement et d'une lutte pour les imposer. Les réquisitions, du reste, peuvent être payées par des bons d'indemnisation qui prennent forme de monnaie à circulation généralisée, ou de façon plus réduite de bons d'achat à validité limitée. Enfin, les sièges de villes sont propices à l'émergence de monnaies obsidionales dont le but est de permettre la poursuite et l'orientation de l'activité de la ville dans la seule perspective de la défense.

Les guerres sont des périodes troubles au cours desquelles on accède vite à des moyens de paiement que l'on peut qualifier d'alternatifs car ils sont refusés par l'une ou par l'autre des autorités monétaires³⁸. C'est aussi le cas des guerres civiles ou des luttes de pouvoir entre diverses factions qui forment l'État. Au Zaïre par exemple, un billet émis par la Banque centrale, inféodée au président Mobutu, fut refusé et considéré comme de la fausse monnaie par le premier ministre Étienne Tshisekedi en décembre 1992. Une différenciation dans l'usage de ce billet apparut bientôt selon les régions zaïroises.

B) Domination et interpénétration des réseaux économiques

La domination économique d'un pays sur un autre se traduit parfois par la circulation de la monnaie du premier dans une zone du second proche de la frontière (1). Indépendamment de cette domination, l'interpénétration des réseaux économiques peut aussi

³⁸ À propos de la Seconde Guerre mondiale en France, voir Blanc [1994b].

provoquer ce résultat (2).

1) Intégration économique transfrontalière

Le voisinage d'un pays dont la monnaie est inconvertible et faible avec un autre pays dont la monnaie est, relativement à la première, forte, convertible et dont l'économie est dynamique peut conduire à ce que la monnaie du second circule dans le territoire du premier, ou tout au moins soit utilisée dans une zone proche de la frontière. C'est notamment le cas en Afrique dans des pays voisins de la zone franc, mais aussi dans la péninsule indochinoise, principalement au Cambodge et au Laos, où le baht thaïlandais est fréquemment employé.

Le pouvoir d'une monnaie forte se renforce lorsque se développent conjointement les zones frontalières de deux États voisins. À ce phénomène positif de croissance et de développement économique peut être liée l'apparition de monnaies parallèles, comme en témoigne l'exemple de l'utilisation du dollar de Singapour dans l'archipel indonésien voisin de Riau. Dans les années 1990, Riau est dans une phase d'intégration économique avec la puissance singapourienne voisine. L'intrusion de sa monnaie sur cet archipel va donc au-delà du simple écart entre la force du dollar de Singapour et la faiblesse de la rupiah indonésienne. Un phénomène semblable se produit le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis, ainsi qu'en Chine près de Hong Kong et face à Taiwan. Dans ces lieux, dollar américain, dollar de Hong Kong et dollar de Taiwan sont fréquemment employés en lieu et place de la monnaie locale, mexicaine comme chinoise.

2) Réseaux d'échange traditionnels

Enfin, les frontières politiques issues d'une histoire agitée et d'accords parfois aveugles (les frontières de nombreux pays issus de la décolonisation témoignent de cette cécité) ne coïncident pas toujours avec les réseaux traditionnels d'échanges inter- ou intra-communautaires. Des communautés se sont ainsi vues brusquement séparées par une frontière politique gênant les échanges traditionnels intra-communautaires.

Cette gêne n'a cependant pas stoppé ces échanges. C'est ainsi que subsistent des liens entre les communautés frontalières du Ghana et du Togo, ou encore du Nigeria et du Bénin. Ces échanges sont d'autant plus actifs et développés que la situation monétaire s'y prête particulièrement. Le Kurdistan partagé entre quatre États et la zone Touareg partagée entre cinq États voient se dérouler des échanges qui nient les tracés artificiels des frontières. En Europe aussi ce genre de situations peut arriver. En Autriche par exemple, une petite vallée alpine, le Kleinwalsertal, emploie surtout le mark allemand car elle n'est accessible que par la Bavière.

C) État et modification du système monétaire local

La constitution même du système monétaire local peut aussi être responsable de l'existence de monnaies parallèles. En premier lieu, la façon dont il est constitué relativement aux habitudes monétaires des populations est un facteur d'emploi de monnaies parallèles ; en second lieu, la modification du système monétaire peut provoquer, du fait d'un temps d'adaptation plus ou moins long des pratiques monétaires au bouleversement légal intervenu, l'apparition, purement « frictionnelle » ou temporaire, de monnaies parallèles. On peut identifier ici six ensembles de situations de ce type : la transition de pratiques centrées sur des paléomonnaies vers des pratiques monétaires occidentalisées (1), une faible pénétration de la monnaie moderne dans certaines sociétés (2), l'existence légale d'une pluralité de monnaies (3), une réforme des instruments monétaires (4), un processus d'unification ou d'union monétaire (5) et l'éclatement d'un espace monétaire (6).

1) Démonétarisation / remonétarisation des colonies par le colonisateur

Les pays que Sauvy qualifia de Tiers Monde ont presque tous connu un pouvoir colonial sur leur sol. En Afrique particulièrement, la colonisation se développa, au XIXe siècle, en opposition au mode de vie local. Par une double illusion, colonisateurs et colonisés ne comprirent pas le mode de fonctionnement de l'autre³⁹. L'ascendant du colonisateur se traduisit par la tentative d'élimination des pratiques monétaires traditionnelles, par ailleurs pensées comme non monétaires par le colonisateur. Ces pratiques étaient fondées sur des paléomonnaies et un jeu monétaire non autonomisé du social mais au contraire immergé dans celui-ci - Polanyi disait *embedded*⁴⁰. L'histoire de ces zones colonisées fut dès lors celle d'une démonétarisation suivie d'une remonétarisation.

La démonétarisation, généralement opérée au XIXe siècle, ne fut pas considérée comme telle par le colonisateur puisqu'il ne voyait pas dans les pratiques locales de la monnaie mais des échanges basés sur le troc⁴¹. En réalité, celui-ci émergea véritablement dans les interstices laissés par la démonétarisation, avant que la remonétarisation intervienne et introduise progressivement les instruments coloniaux - pièces, billets, monnaie scripturale (bien qu'encore mal acceptée pour cette dernière)⁴². Au début du XXe siècle, cette remonétarisation devint impérative et éclipsa légalement l'ensemble des pratiques paléomonétaires traditionnelles. Dans la réalité, elles subsistèrent encore longtemps, et pour partie subsistent encore aujourd'hui, bien que de plus en plus confinées aux actes

³⁹ Servet [1992].

⁴⁰ Voir Polanyi [1983], [1968] et Arensberg et Polanyi [1975].

⁴¹ Rivallain [1994].

paléomonétaires que la monnaie occidentale ne prétend pas s'accaparer tels que des paiements sociaux comme les dots ou lors des rites funéraires.

Cette « tradition » dans laquelle les pratiques monétaires locales se différencient de fait de celles du colonisateur ou, depuis les indépendances, des gouvernements qui ont repris les méthodes et les systèmes occidentaux, crée une plus grande facilité d'évasion vis-à-vis de la monnaie nationale. Les pratiques de compte actuelles, orales et pensées, sont souvent le résultat de l'adaptation locale des unités occidentales (comme les systèmes oraux de compte en Afrique de la zone franc CFA) et, de même, les moyens de paiement sont employés dans des buts à la fois monétaires (opérations commerciales) et paléomonétaires (paiements sociaux). En retour, cet ancrage partiel des pratiques monétaires locales sur la monnaie nationale signifie un recours plus aisé à des instruments tels que des biens divers, d'anciennes monnaies, etc.

2) Faible monétarisation qualitative

On appellera monétarisation qualitative le degré d'extension des rapports marchands véhiculés par la monnaie nationale. Il s'agit d'un concept qualitatif centré sur la nature des pratiques sociales qui se portent sur des objets monétaires.

Dans de nombreux pays du Tiers Monde, de larges parts du territoire sont difficilement accessibles et se trouvent de ce fait isolées de contacts marchands réguliers. Ces terres sont en conséquence peu imprégnées par le type de société qui prévaut dans les zones urbaines, et en particulier par la monnaie de nature moderne qui y est utilisée, c'est-à-dire la monnaie émise par la Banque centrale de l'État en question. Au Laos (où 81% de la population était rurale en 1990), au Bhoutan (95%), en Éthiopie (87%), au Zaïre (61%) ou encore en Inde (73%) et dans quantité d'autres pays, le profil géographique est, de façon plus ou moins aiguë, propice à de tels isolements. Dans les zones reculées encore peu pénétrées par la monnaie nationale d'inspiration occidentale peuvent circuler des paléomonnaies ou des biens à fonctions paléomonétaires selon des modalités qui ne sont ni véritablement paléomonétaires ni totalement monétaires. On peut en outre y observer l'usage d'anciennes monnaies parallèlement à une monnaie nationale. Celle-ci apparaît comme marginale mais s'impose peu à peu en bouleversant les pratiques paléomonétaires et monétaires de ces contrées.

⁴² Voir Servet [1992] et [1995] notamment.

3) Pluralité monétaire légale

La pluralité monétaire légale peut prendre quatre formes.

1) Il existe aujourd'hui quelques États qui ne possèdent pas de monnaie locale. Il n'y a donc *que* des monnaies parallèles. Andorre par exemple accepte officiellement le franc français et la peseta espagnole. Elle possède certes une unité monétaire propre, mais elle n'a pas d'autre concrétisation que des pièces de collection.

2) Certains pays disposent de plusieurs monnaies nationales. Le Yémen est aujourd'hui le seul pays dans ce cas. Il ne s'agit que du résidu historique de l'unification du Yémen en 1990 : les deux monnaies issues des deux États qui le composent existent encore.

3) Certains pays qui disposent d'une monnaie locale peuvent accepter que celle-ci soit concurrencée par des monnaies étrangères. Ces situations sont aujourd'hui rares et assez liées à la domination de certains États dont la monnaie circule ainsi légalement à l'étranger. Ce second cas est plus fréquent aujourd'hui. Aux Bermudes, au Panama et au Liberia par exemple, la monnaie locale se résume à des moyens de paiement qui représentent une unité de compte identifiée à celle d'un pays étranger. Les moyens de paiement de celui-ci circulent concurremment à ces pièces ou ces billets locaux. Ailleurs comme au Bhoutan, à Brunei, au Lesotho et à Macao, la monnaie locale existe à la fois comme unité de compte (uniquement comme nom spécifique pour les trois premiers ; comme nom et base un pour le dernier) et comme moyens de paiement, mais la monnaie étrangère d'un pays étranger puissant circule légalement (respectivement la roupie indienne, le dollar de Singapour, le rand sud-africain et le dollar de Hong Kong).

4) Des pays peuvent aussi accepter que leur monnaie officielle soit concurrencée par des monnaies émises par des organismes divers sur le territoire national lui-même. Historiquement, la naissance du billet de banque a conduit à une période de concurrence monétaire de fait entre des émissions bancaires privées de billets convertibles, monnaies internes, et la monnaie nationale officielle dans laquelle ces billets étaient convertibles, c'est-à-dire la monnaie externe. La France unifia son émission fiduciaire en 1848, mais le monopole de la Banque de France fut battu en brèche dans les années 1860 par la Banque de Savoie, devenue française à la suite du rattachement de la Savoie à la France. Les États-Unis, eux, fonctionnèrent sur la base d'une multiplicité d'émetteurs de dollars privés et concurrents jusqu'en 1913.

La pluralité monétaire légale est un système qui appartient surtout au passé, lorsque beaucoup de pays toléraient que de multiples monnaies se concurrencent. La concurrence extérieure est aujourd'hui surtout le fait de petits pays très ouverts. Elle se rencontre aussi dans des pays qui ont dû faire face à l'hyperinflation et dont la légalisation de la concurrence des monnaies a constitué un gage de confiance pour briser l'hyperinflation. La

concurrence monétaire de l'intérieur est aujourd'hui très rare.

4) Réforme monétaire, suppression et introduction de monnaie

Dans les systèmes monétaires, on change parfois de monnaie. Cela se produit à la suite d'une longue et forte dépréciation monétaire (France, 1960), mais aussi pour reconstruire un système complètement détruit (Allemagne, 1923 et 1948). On élimine aussi certaines valeurs, on en introduit de nouvelles, on change d'unité de compte, on change de base de calcul (décimalisation au Royaume-Uni en 1971), etc.

Il existe un temps de latence à la suite de telles réformes. Cette latence apparaît plus clairement au niveau du compte que du paiement. La latence au niveau du paiement est aujourd'hui généralement bien gérée par les autorités : on autorise un ancien billet à circuler aux côtés du nouveau durant plusieurs mois voire plusieurs années pour le retirer progressivement, sans heurts ; circulent alors, légalement, plusieurs monnaies de paiement, mais avec un entrecroisement de leur fréquence d'emploi. Il arrive que cette date soit dépassée sans que l'autorité ait réussi à retirer la monnaie en question, notamment lorsqu'elle n'est pas remplacée (pièce de 5 centimes en France en 1941) ou lorsque la monnaie de remplacement est insuffisante. Mais souvent le système de paiement s'adapte rapidement.

Cette adaptation est plus longue pour le compte. Compter, nous l'avons vu, est penser, écrire, parler. La pensée et la parole sont bien plus difficiles à modifier que l'écrit ou l'acte de paiement. La tradition familiale ou sociale intervient, qui pérennise des pratiques officiellement enterrées depuis longtemps. Ainsi en France le sou, unité supprimée en 1793, fut employé jusque dans les années 1960, et l'ancien franc est encore très couramment employé, même par des personnes qui sont nées après la réforme. On a donc affaire, là, à des unités de compte parallèles.

5) Processus d'unification et d'union monétaire

Une unification monétaire est le processus de simplification du système monétaire d'une entité souveraine qui conduit à imposer sur son territoire une seule et unique monnaie. Cela signifie une unité de compte unique et des moyens de paiement émis sous l'égide d'une seule autorité monétaire. Une union monétaire est le processus identique appliqué à plusieurs entités souveraines⁴³. Dans les années 1860-70 se sont déroulées les unifications monétaires des espaces allemand et italien ; 1999 devrait être le début de la dernière phase de l'Union monétaire européenne.

Ces processus impliquent l'abandon d'habitudes monétaires parfois séculaires, ce

⁴³ Voir à ce propos Olszak [1996].

qui signifie que, durant un laps de temps parfois fort long, certains aspects de ces habitudes vont perdurer dans les populations, plus particulièrement en matière de compte oral et pensé.

6) Éclatement de l'espace monétaire

Le début des années 1990 a été fécond en éclatements d'espaces monétaires nationaux : Yougoslavie et URSS ont accouché de vingt États indépendants, auxquels on doit ajouter la scission de la Tchécoslovaquie, la naissance de l'Érythrée et du Somaliland et l'indépendance monétaire de la Namibie. La plupart de ces nouveaux États indépendants ont marqué l'avènement de leur souveraineté en se dissociant de l'espace monétaire qui était auparavant le leur et ont créé leur propre monnaie.

La marche vers un système monétaire national indépendant du précédent s'est souvent déroulée avec des étapes intermédiaires. Celles-ci ont consisté en l'imposition de coupons provisoires destinés à compléter la monnaie initiale dans les paiements locaux (ex-URSS), puis à l'autonomisation de ces coupons vis-à-vis de la monnaie initiale, avant de créer une véritable monnaie nationale disposant d'un nom, d'une base un et de moyens de paiement spécifiques.

Durant cette période trouble, les instruments monétaires sont donc nombreux et divers, la législation change fréquemment et la rapidité des transformations officielles laisse peu de temps aux résidents pour s'adapter. En outre, la situation est souvent celle d'une inflation forte, voire d'une hyperinflation, ainsi que d'une pénurie de biens et de moyens de paiement : l'espace monétaire de la nouvelle entité indépendante est, durant quelques années, particulièrement morcelé.

D) Formation de sphères de validité limitée

Enfin, une dernière catégorie de contexte d'emploi de monnaies parallèles peut être identifiée dans des processus de formation de sphères autonomes et cloisonnées dans lesquelles des instruments spécifiques sont employés : des cercles monétaires, c'est-à-dire de cercles d'échanges à monnaie spécifique (1) et des procédures de fidélisation de la clientèle (2).

1) Formation de cercles monétaires

Les cercles d'échange entre individus ou interentreprises ne sont pas chose récente.

Peut-être d'ailleurs est-il possible de considérer que la monnaie moderne, c'est-à-dire d'un côté la monnaie fiduciaire et de l'autre la monnaie scripturale, ont d'abord été des monnaies de cercles d'échanges fermés, limitées à certaines catégories de marchands. Sous l'Ancien Régime, en outre, une multitude de moyens de paiement sans valeur intrinsèque, les méreaux, fonctionnaient comme média d'échange de cercles clos d'utilisateurs, par exemple autour d'un monastère réglant ses dépenses de réparation ou de maçonnerie au moyen de méreaux et distribuant des méreaux aux pauvres ; ces méreaux étaient ensuite utilisables uniquement en règlement d'alimentation fournie par le monastère⁴⁴. Plus tard, au XIXe siècle, Owen fit quelques expériences de cercles fermés de producteurs et acheteurs de biens au moyen de bons de travail⁴⁵. Aujourd'hui, SEL et WIR, dont on a déjà vu le principe, sont des cercles d'échange disposant d'une unité monétaire spécifique⁴⁶.

2) Captation de clientèle

Enfin, l'activité commerciale privée contemporaine conduit, d'elle-même, à l'émergence d'une certaine catégorie de bons d'achat à validité limitée. L'objectif de ces bons est une fidélisation de la clientèle qui a tendance à sauter de produits en produits et de magasins en magasins au gré de prix souvent peu différents. Cette fidélisation tente de répondre au défi posé par la banalisation des produits et l'extrême concurrence qui règne entre leurs producteurs. Celle-ci est aujourd'hui avivée par le caractère impersonnel et fortement standardisé de la plupart des produits de consommation courante et des magasins qui les vendent. La marque est moins qu'avant un critère de sélection ; les prix, surtout en période de dépression économique, deviennent le critère premier de choix du consommateur. Les entreprises sont condamnées à tenter de stabiliser leur clientèle, ce qui passe parfois par leur reconstruction.

La fidélisation fonctionne par cumul de points d'achats ou par bons de réduction, le tout souvent inscrit dans le cadre d'un système d'adhésion ou de carte de fidélité. Ces systèmes qui fidélisent une clientèle servent aussi à orienter sa consommation en attribuant par exemple des points à tout client fidélisé qui achète des produits dont on fait la promotion plutôt que d'autres (Casino). Le principe des points d'achat a été vu plus haut. Les bons de réduction, quant à eux, ne sont pas des moyens de paiement mais simplement des tickets

⁴⁴ Voir Labrot [1989] et Blanc [1994a].

⁴⁵ Voir le chapitre 3, section 1, *infra*.

⁴⁶ Voir le chapitre 2, section 2, *infra*.

d'obtention d'avantages en termes de prix⁴⁷.

§3. Les monnaies parallèles sur la période 1988-1996

Ce tour d'horizon des monnaies parallèles selon deux taxinomies peut être synthétisé par le tableau suivant.

Circonstances d'apparition des instrument monétaires parallèles	Type d'instruments monétaires parallèles (et de compléments monétaires)
Pénurie de biens	<ul style="list-style-type: none"> - Compléments de moyens de paiement (tickets de rationnement) - Monnaies étrangères - Moyens de paiement locaux
Exclusion de masse	<ul style="list-style-type: none"> - Bons d'achat à validité limitée - Monnaies propres à des cercles fermés
Pénurie de moyens de paiement	<ul style="list-style-type: none"> - Monnaies étrangères - Anciennes monnaies - Monnaies de nécessité - Monnaies locales - Monnaies concurrentielles - Biens - Actifs - Paléomonnaies - Échange en nature, troc
Crises Forte inflation	<ul style="list-style-type: none"> - Compléments d'unité de compte (indexation) - Indexateurs - Unités de compte étrangères - Monnaies étrangères
Hyperinflation	<ul style="list-style-type: none"> - Monnaies étrangères - Anciennes monnaies - Monnaies concurrentielles - Monnaies locales - Monnaies de nécessité - Biens - Actifs - Paléomonnaies - Échange en nature, troc - Compléments d'unité de compte (indexation) - Indexateurs - Unités de compte étrangères - Unités physiques - Bons d'achat à validité limitée
Guerres, sièges, lutte d'autorités monétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Compléments de moyens de paiement (tickets de rationnement) - Fausse monnaie - Moyens de paiement locaux - Monnaies étrangères - Monnaies de nécessité (dont obsidionales)

⁴⁷ Les bons de réduction donnent droit à des prix réduits d'une somme ou d'un pourcentage donnés. Ils portent sur des biens ou des services extrêmement précis. Surtout, à la différence des bons d'achat à validité limitée et des systèmes de points d'achat, ils ne sont pas cumulables.

Circonstances d'apparition des instrument monétaires parallèles		Type d'instruments monétaires parallèles (et de compléments monétaires)
Domination et interpénétration des réseaux économiques	Intégration économique transfrontalière	- Monnaie étrangère (voisine, régionale)
	Réseaux d'échange traditionnels	- Monnaie étrangère (voisine)
État et modification du système monétaire local	Démonétarisation et remonétarisation des colonies par le colonisateur	- Paléomonnaies - Anciennes monnaies - Biens divers - Échanges en nature, troc - Unités orales
	Faible monétarisation qualitative	- Anciennes monnaies - Paléomonnaies - Biens - Échanges en nature, troc
	Pluralité monétaire légale	- Monnaies étrangères - Monnaies locales - Monnaies concurrentielles
	Réforme monétaire, suppression et introduction de la monnaie	- Anciennes monnaies - Anciennes unités - Unités orales
	Processus d'unification et d'union monétaire	- Anciennes monnaies - Anciennes unités - Unités orales
	Éclatement de l'espace monétaire	- Monnaies locales - Monnaies concurrentielles - Compléments de moyens de paiement - Bons d'achat à validité limitée - Anciennes monnaies - Anciennes unités - Unités locales - Unités orales
Formation de sphères de validité limitée	Formation de cercles monétaires	- Monnaies propres à des cercles fermés
	Captation de clientèle	- Compléments de moyens de paiement (cartes de fidélité ou d'adhésion) - Bons d'achat à validité limitée - Systèmes de points d'achat

Tableau 1 - Articulation de la typologie des instruments monétaire parallèles et de la typologie des contextes dans lesquels s'observent de tels instruments

Au total, on a identifié des pratiques monétaires parallèles dans 136 États sur la période 1988-96. Toutes les zones géopolitiques sont concernées. Ces États se répartissent ainsi :

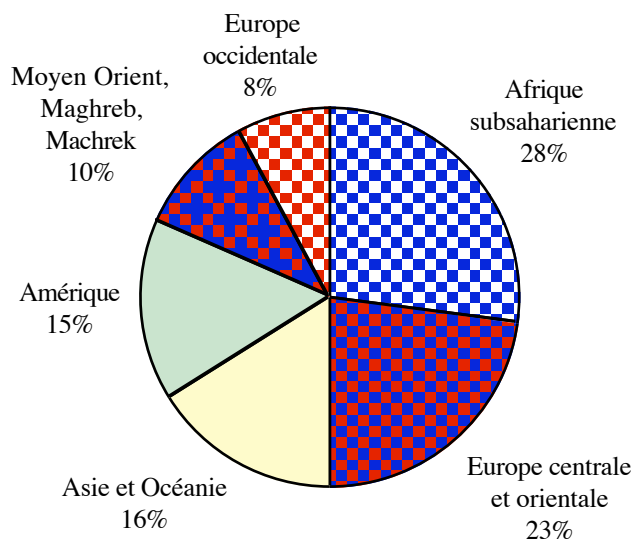


Figure 1 - Répartition géopolitique des pays dans lesquels ont été identifiées des monnaies parallèles, 1988-96

Le classement des instruments parallèles repérés sur cette période donne ceci :

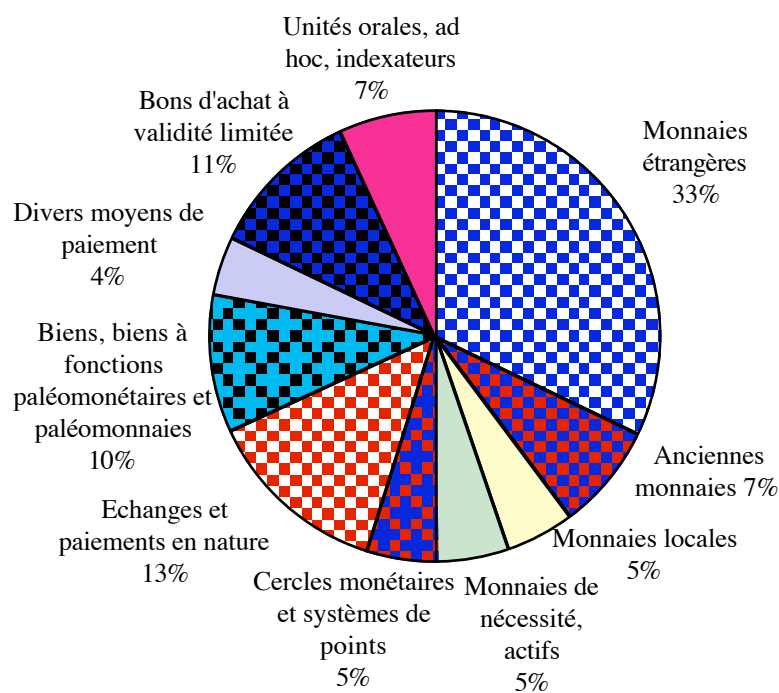


Figure 2 - Répartition des instruments parallèles identifiés

CONCLUSION DU CHAPITRE

La recherche de monnaies parallèles est un puits sans fond. Si on a pu les caractériser en les regroupant en 24 types et 16 situations dans lesquelles on peut les observer, il reste impossible d'en dresser l'exact état des lieux. L'examen attentif des quelques exemples sur lesquels une recherche plus systématique a été réalisée, en particulier le cas de la Lituanie et le cas de la France, montre qu'une recherche exhaustive demeure vaine.

Les monnaies parallèles sont partout. Nulle part en effet la monnaie nationale, comprise comme système monétaire national articulé autour d'une unité de compte spécifique et de moyens de paiement émis sous l'autorité d'une institution hiérarchiquement supérieure, ne parvient à capter sur elle seule la totalité des pratiques monétaires. Cette part des pratiques monétaires qu'elle ne capte pas forme cet ensemble hétérogène de monnaies parallèles.

On doit noter dès à présent la différence qui existe entre la monnaie nationale et les monnaies parallèles : celles-ci sont souvent d'un usage spécifique et cloisonné, tandis que la monnaie nationale a vocation à couvrir tous les usages monétaires. Cette différence est à l'origine de la tolérance dont peut faire preuve l'autorité monétaire vis-à-vis des ces instruments, voire leur encouragement. Elle est aussi à l'origine de « l'oubli » de ces instruments des conceptions théoriques des économistes : des instruments qui n'apparaissent pas comme *totale*ment monnaie⁴⁸ intéressent moins l'analyse car, pris les uns séparément des autres, donc vus partiellement, ils laissent croire que leur enjeu pratique et théorique est extrêmement limité.

Avoir isolé 136 États dans lesquels il a été possible d'identifier des monnaies parallèles sur la courte période récente 1988-96 ne suffit donc pas. Il faut maintenant juger de la qualité de l'analyse qu'en fait la théorie économique. Là est tout l'enjeu théorique des monnaies parallèles.

⁴⁸ La critique de cette conception sera réalisée en particulier au chapitre 7, *infra*.

PREMIÈRE PARTIE
THÉORIES NORMATIVES ET
EXPÉRIENCES MONÉTAIRES :
QUELQUES JALONS

INTRODUCTION

Au XIX^e et au XX^e siècle sont apparues des théories économiques normatives dont le volet monétaire consistait en une réforme de l'organisation monétaire de la société.

Ces théories, entendues comme système d'idées à mettre en oeuvre, ont rarement préconisé des systèmes monétaires composés de ce que nous appellerions aujourd'hui des monnaies parallèles. En revanche, toutes celles que nous examinerons ont conduit, lorsqu'on a tenté de les appliquer, à des expériences dans lesquelles sont apparues des monnaies parallèles : coeur du projet pour certaines (*Free banking*), amendement pragmatique de projets trop ambitieux pour d'autres (monnaies accélérées et cercles d'échange) ou encore retour nécessaire de la réalité pour d'autres projets encore, totalement irréalisables ceux-là (abolition de la monnaie).

Ce qui nous intéressera dans cette partie consiste en définitive en deux éléments.

1) En premier lieu, ces théories normatives reposent sur une dénonciation de certaines caractéristiques de la monnaie, compte tenu des spécificités de leur propre définition de la monnaie.

Ainsi le *Free banking* et ses dérivés dénoncent la tyrannie du politique sur la monnaie, pas la monnaie elle-même.

Ainsi les théories normatives qui tendent à privilégier la circulation monétaire dénoncent l'immobilisation de la monnaie par la thésaurisation et l'épargne, deux phénomènes qui constituent pour elles un dévoiement de l'essence même de la monnaie.

Ainsi les tenants de l'élimination de la monnaie au profit soit d'une économie purement amonétaire, soit d'une économie régie par des échanges réglés par les quantités de travail, dénoncent la monnaie afin d'éliminer son aspect inégalitaire.

Ce sont ces champs sémantiques autour de la monnaie que nous commencerons par étudier (*chapitre 1*). Cette étude est nécessaire pour resituer les enjeux de chacun des trois types de théories normatives dont nous voulons parler ici en relation avec le phénomène des monnaies parallèles. Celles-ci se présentent comme le résultat d'une vision spécifique de la monnaie et de la tentative de mettre en oeuvre cette vision.

2) Le second élément qui nous intéressera dans cette partie est précisément cette tentative d'action sur le réel à partir non seulement d'une construction préalable du concept de monnaie, mais aussi d'une vision précise de ce que l'on doit en faire pour améliorer le fonctionnement de la société.

Au fond, ces théories monétaires normatives ont ceci d'intéressant qu'elles peuvent nous fournir deux ensembles de pistes de réflexions relatives aux monnaies parallèles.

1) En premier lieu, elles fournissent une analyse monétaire dont les éléments peuvent nous permettre de mieux cerner et conceptualiser les monnaies parallèles. On pourra alors évaluer la capacité de ces théories à nous fournir une conception monétaire adéquate à ce phénomène.

2) En second lieu, elles fournissent les clés de compréhension de l'apparition et du développement d'un certain nombre de monnaies parallèles que l'on a pu observer historiquement. En effet, soit elles ont explicitement préconisé la mise en place de monnaies parallèles, soit elles ont provoqué, par les avatars de leur mise en oeuvre, l'apparition prévue ou imprévue de monnaies parallèles.

Sur ces bases, les trois tendances esquissées seront précisées.

Le courant théorique du *Free banking* et de ses dérivés sera rapidement envisagé (*section 2 du chapitre 1*). On s'intéressera essentiellement aux ressorts conceptuels et aux conséquences théoriques de ce courant. Au XIXe siècle, il a en effet plus suivi et formalisé une certaine organisation monétaire préexistante qu'il n'a entraîné d'expérience inédite. Les développements modernes de ce courant, c'est-à-dire la concurrence des monnaies telle que la théorisent Hayek, White et Selgin ou encore la *New Monetary Economics*, n'ont pas été mis en oeuvre. En outre l'existence de monnaies parallèles est inscrite au coeur même du projet de ce courant. Pour ces raisons, ce courant ne dispose que d'une capacité explicative faible du phénomène monétaire parallèle tel qu'on l'a cerné dans le chapitre introductif puisque cette capacité est limitée à une organisation monétaire qui demeure un idéal.

Très différent est le courant qui tend à privilégier la circulation monétaire (*chapitre 2*). Le coeur de ce courant théorique est représenté par la théorie de la monnaie fondante développée par Silvio Gesell. Ce qu'il s'agit de réaliser ici n'est pas la libération de l'émission monétaire mais la libération de sa circulation. Les conséquences en sont très éloignées. Alors que dans la première optique la monnaie est privatisée pour neutraliser les effets de la politique monétaire, dans cette seconde optique au contraire ce qui importe est la politique monétaire. Il s'agit cependant d'une politique monétaire spécifique puisqu'il s'agit d'organiser la dépréciation régulière de la valeur de la monnaie sans que les prix nominaux des biens en soient affectés. Cette théorie a entraîné de nombreux débats, dans des sphères il est vrai souvent peu académiques, et a conduit à quelques expériences très localisées, donc à des monnaies parallèles. Ce qui ressort de l'application pragmatique de cette doctrine est l'idée de réseaux d'utilisateurs. On peut aussi aboutir à l'idée de cercles monétaires, certes destinés à croître mais limités par la nécessité d'une adhésion volontaire, dans lesquels la monnaie serait fondante. On trouve une filiation entre ces idées et l'existence actuelle de cercles d'échange tels que les systèmes d'échange local (SEL) ou les cercles d'échange -

marchandise tels que le Cercle WIR.

L'examen de l'idéologie monétaire propre à certains membres de SEL conduit cependant à rebondir vers un troisième courant théorique (*chapitre 3*). Il s'agit du courant socialiste dont certaines moutures souhaitent éliminer la monnaie. Ce courant prétend annihiler la monnaie en lui substituant une circulation fiduciaire basée sur le temps de travail ; de ce fait, elle sauvegarde le principe monétaire d'une solution des dettes au moyen d'une unité de compte. Ce qui nous semble ainsi ressortir de ces idées socialistes est la conservation, malgré elles, de la monnaie, aux dépens de ce qui est véritablement détesté, le volet inégalitaire de l'Argent.

CHAPITRE 1

LES ENJEUX DES MONNAIES

PARALLÈLES DANS LES THÉORIES

NORMATIVES

« Jusqu'aux années trente, le Baedeker de l'économie comprenait l'information digne de foi que la monnaie était simplement un instrument d'échange et, partant, inessentielle par définition. »
(Karl POLANYI, *La Grande Transformation*)

INTRODUCTION

La difficulté première pour qui aborde un courant de pensée ou l'oeuvre d'un auteur consiste dans le vocabulaire qui lui est propre. Un terme peut être employé selon un sens très différent selon les auteurs ou selon les courants. Ces différences d'acception sont pour partie explicitées par ces auteurs qui posent leurs propres définitions de leurs propres concepts, mais il existe aussi une part non explicitée du vocabulaire de chacun. La monnaie et ses déclinaisons font partie de ces termes et concepts clefs qui induisent le lecteur en erreur s'il n'a pas intégré le sens que l'auteur lui donne.

Or pour ce qui concerne la monnaie l'implicite est particulièrement étendu. Ce qui est explicité n'est souvent guère que la définition formelle de ses fonctions. La suite procède d'un « esprit du temps » ou du public auquel s'adresse l'auteur.

Ce chapitre tentera de mettre de l'ordre dans les diverses acceptions possibles de la monnaie en relation avec le terme d'argent. Plus particulièrement, il examinera le champ sémantique propre à deux termes, *argent* et *monnaie*, dans le cadre de deux groupes de

vocabulaires, l'un populaire, l'autre technique (celui des économistes). On s'apercevra que les glissements de sens entre ces trois termes peuvent induire de nombreuses erreurs dans l'interprétation des textes. À partir de ces considérations, il sera possible de réinterpréter trois théories normatives relatives à la monnaie qui ont soit préconisé l'instauration de systèmes de monnaies parallèles, soit conduit à leur développement plus ou moins volontairement. La clé de ces doctrines est la recherche, au travers d'une *bonne monnaie*, d'une société ou d'une économie *bonne* ou *saine* (section 1).

Un premier courant sera examiné, celui relatifs aux systèmes de monnaies concurrentielles, avec ses diverses déclinaisons. Eu égard à la distinction initiale entre les champs sémantiques propres à la monnaie et à l'argent, on peut considérer que ce courant s'oppose à la monnaie en tentant de la privatiser et de la transformer en marchandise soumise à un régime plus ou moins intégralement concurrentiel. L'extrémité que représente la *New Monetary Economics* est, ironie des labels, clairement dirigée vers l'annihilation de la monnaie, seul moyen de la neutraliser et de laisser l'économie marchande hors du champ perturbateur de la monnaie (section 2).

Un second courant vilipende non la monnaie, mais son accumulation et son retrait du circuit économique. Il ne cherche pas à privatiser son émission ou à l'annihiler, mais à lui ôter la fonction de réserve qu'elle possède et qui conduit à sa perversion. Ce qui est ici recherché est la circulation monétaire, impulsée soit par le biais d'une dépréciation de sa valeur, soit par le biais de son enfermement au sein d'un cercle monétaire. On veut faire de la monnaie une monnaie de consommation, non d'accumulation (section 3).

Un troisième courant vilipende le volet inégalitaire de la monnaie et croit devoir supprimer la monnaie pour aboutir à son objectif. Mieux, il croit supprimer la monnaie en mettant en place une organisation de la circulation des marchandises au moyen de bons représentant des temps de travail réalisés (section 4).

Tous ces courants ont en commun d'avoir poussé à la création de monnaies parallèles, volontairement ou non. Reconnaître en eux des priorités communes, hiérarchiser leurs préconisations permet de clarifier les enjeux de ces monnaies parallèles.

Il est ainsi possible d'aborder ces théories normatives relatives à la monnaie au travers de deux problématiques. La première est une question de terminologie : la confusion de sens et de niveaux sémantiques entre les termes *argent* et *monnaie* induit des incompréhensions entre le langage courant et le langage technique des économistes. Relever cette confusion permet d'identifier dans ces théories normatives divers degrés de réforme de la monnaie. La seconde porte sur ce que l'on veut faire de la monnaie. La monnaie apparaît dans tous les cas comme un outil de l'organisation de la société, outil à transformer si ce n'est à éliminer. Ce faisant, on produit des monnaies parallèles.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 LES ENJEUX DES MONNAIES PARALLÈLES DANS LES THÉORIES NORMATIVES

Introduction

Section 1. Les champs sémantiques de l'argent et de la monnaie

§1. Argent et monnaie dans le langage technique des économistes

§2. Argent et monnaie dans le langage commun

§3. Bonne monnaie, bonne société

Section 2. Contre la monnaie : vers une organisation de la concurrence des monnaies

§1. Le *Free banking*, ou la persistance paradoxale du politique

§2. Prolongements hayékiens de la Banque libre : la monnaie, pure marchandise

§3. Une Nouvelle Économie Monétaire sans monnaie

Conclusion

Section 3. Contre l'immobilisation de la monnaie : vers l'organisation de la circulation de la monnaie

§1. Une monnaie pour boucler le circuit

§2. Le double aspect des monnaies de consommation

Section 4. Contre l'Argent : les utopies monétaires socialistes

Conclusion du chapitre

SECTION 1. LES CHAMPS SÉMANTIQUES DE L'ARGENT ET DE LA MONNAIE

Le sens et l'emploi des termes *argent* et *monnaie* diffère selon que l'on se réfère au sens commun ou que l'on a recours au vocabulaire technique des économistes. Il n'y a pas une opposition systématique mais une sorte de flou et d'interpénétration des sens qui conduit à des incompréhensions. Le langage technique des économistes (§1) et le langage commun (§2) ont donc en la matière des rapports complexes. Sur la base de ces distinctions variables, l'objectif recherché de trois types de théories normatives, une bonne société au moyen d'une bonne monnaie, se déclinent de trois façon bien différentes (§3).

§1. Argent et monnaie dans le langage technique des économistes

Chez les économistes, *monnaie* est le terme technique approprié. Il est un concept générique que l'on définit par ses fonctions. *Argent* est alors le terme employé pour revenir sur le terrain sémantique du sens commun, mais généralement pas pour dissenter de façon savante sur le phénomène. Aussi faut-il décrypter l'emploi du terme *argent* chez les économistes.

Lorsque Simmel écrit sa *philosophie de l'argent*, c'est le mot *Geld* qu'il emploie, c'est-à-dire le terme technique allemand qui correspond à celui de monnaie ; mais il lui donne un sens qu'il affirme ne pas vouloir rencontrer celui de l'économie politique¹. C'est donc bien plus d'argent dont il s'agit que de monnaie². Lorsque Michel Aglietta titre un article théorique *l'ambivalence de l'argent*, c'est moins pour rencontrer l'acception générale que le vocabulaire courant donne à l'argent que pour dépasser le sens que l'économie orthodoxe donne à la monnaie et que l'auteur conçoit comme trop étroit. Dans le développement de ce texte, le terme employé par Aglietta est alors celui de monnaie, redevenu légitime car assis sur une cinquantaine de pages dans lesquelles la démarcation de l'auteur vis-à-vis de ces conceptions ne fait aucun doute³.

L'étrange fausse gémellité entre monnaie et argent, deux termes situés sur deux niveaux sémantiques distincts, n'existe sans doute pas dans toutes les langues. Outre en français, le doublage des termes existe au moins aussi en allemand (*Geld / Münze*), en anglais (*money / currency*) et en italien (*moneta / denaro*). Quoi qu'il en soit, un éclaircissement s'impose qui permet de mieux saisir les débats ouverts par les doctrines monétaires et les dissensions qui se font jour au sein même par exemple des doctrines monétaires socialistes.

¹ Simmel [1987, p. 15].

² Gillard [1993, p. 219].

Pour les économistes, l'argent est la plupart du temps la manifestation concrète de la monnaie, autrement dit les moyens de paiement. La difficulté est que, pour beaucoup d'économistes, la distinction entre cette manifestation concrète (argent) et le concept générique (monnaie) est de l'ordre de la distinction concret / abstrait et ne relève pas d'une différence fondamentale. Cette conception conduit à considérer que, l'argent (manifestation concrète) étant né avec la frappe de pièces d'électrum en Lydie au VII^e siècle avant Jésus Christ, la monnaie (concept technique) est issue de cette même frappe. En réalité, ce qui est né en Lydie n'est pas la monnaie (concept) mais l'argent (concret), car la monnaie ne nécessite pas l'existence des pièces pour exister elle-même.

§2. Argent et monnaie dans le langage commun

Dans le langage commun, la hiérarchie monnaie / argent est *presque* inverse de celle du langage technique. L'Argent est le terme générique consacré, tandis que la monnaie est une manifestation concrète et particulière de l'Argent⁴.

L'*argent*, sans majuscule, c'est certes ce qui nous permet tous les jours de régler nos achats, des plus insignifiants aux plus chers.

Mais surtout, l'*Argent*, avec une majuscule, est la richesse sous sa forme spéculative, inégalitaire, capitaliste. L'*Argent*, qui transcende l'*argent* et la *petite monnaie*, c'est le mal, la cupidité, l'avarice, l'avidité, l'accumulation, mais aussi la liberté dont jouissent les riches et dont manquent les pauvres. L'inégalité en matière d'argent est dès lors souvent vue comme le noeud de toutes les autres inégalités, que l'on considère cette conception comme justifiée (l'argent est alors ce qui ouvre toutes les portes ou presque) ou injustifiée (l'argent n'est alors que le résultat d'une position sociale préalable). On attache à l'Argent, dans la culture chrétienne, au moins le péché capital de l'avarice ; il est en outre la négation du partage, de la charité ou de l'accueil. Ainsi Jésus affirme que pour être son disciple il faut abandonner les richesses que l'on possède ; ainsi Thomas More, profondément chrétien, développe dans son *Utopie* la vision d'une société où l'Argent a cessé d'exister avec la suppression de sa manifestation concrète l'*argent* ou *monnaie*. Cette suppression est présentée chez More comme un renversement de valeurs, ou plus précisément comme l'accès aux vraies valeurs : les métaux précieux (or et argent) que nos sociétés lient symboliquement à l'Argent sont employés dans les usages les plus vils afin de bien marquer ce mépris de l'Argent (globalité conceptuelle) par une société parfaite⁵.

³ Voir Aglietta [1988].

⁴ Ainsi peut-on suivre cette affirmation, pour ce qui concerne le langage commun : « *L'argent a une représentation, la monnaie* ». Cotten et alii [1996, p. 103].

⁵ More apporte de l'eau au moulin à l'analogie psychanalytique de la monnaie comme excrément : l'or et l'argent sont utilisés, dans l'île d'Utopie, dans la confection d'ustensiles tels que les pots de chambre. Par

Dans le langage commun, la monnaie n'est généralement rien d'autre que les pièces de monnaie, voire les billets : la monnaie est une partie de l'argent et en aucun cas l'idée générale de quelque chose. Le seul terme générique du langage commun est l'Argent. Du fait de l'emploi de l'adjectif « monétaire » (système monétaire, problèmes monétaires, etc.) et de l'absence d'un substitutif dérivé du mot « argent »⁶, on subodore un sens plus général au terme de « monnaie », voire un concept, mais cela reste du domaine de l'intuition non formulée. Lorsque l'on parle de la naissance de la monnaie, on parle dès lors de la naissance des pièces monétaires, ce qui est la même chose, dans l'imaginaire, que la naissance de l'Argent. On voit même dans des rondelles de métal dont on ignore l'usage précis de l'époque cette monnaie, donc cet Argent, qui ouvre notre ère d'économie monétaire. Avant cela, l'homme sauvage « troque bêtement », mais son innocence par rapport à l'Argent qu'il ne connaît même pas paraît belle, fait des envies, et provoque des utopies de retour à cet état innocent, mais désormais dans le cadre d'une société évoluée qui aura su triompher de l'Argent⁷.

Ainsi, lorsque le sujet de la naissance des premières pièces est abordé,

- la majorité des économistes dit « naissance de l'argent (pièces) », en déduit « création de la monnaie (concept) » et pense dès lors « fin du troc » ;

- le langage commun comprend alors « création de pièces », c'est-à-dire création de ce qui est aujourd'hui « petites monnaies (pièces) » ou tout simplement « monnaie » et qui forme cet « argent » de tous les jours ; il en déduit « fin de l'état sauvage » mais aussi « création de l'Argent (concept) », cet Argent corrupteur.

Cet écart sémantique partiel entre le vocabulaire technique, qui emprunte parfois au vocabulaire commun, et le vocabulaire commun, qui pressent certains sens du vocabulaire technique, conduit à une incompréhension mutuelle et pour une grande partie à une incompatibilité entre le langage commun et celui des économistes.

Dans le langage commun,

- on sanctifie l'argent : « on ne peut vivre sans argent » ; « j'aime l'argent » ;

ailleurs, les Utopiens s'esclaffent à la vue d'étrangers qui débarquent sur leur île parés pour l'occasion de leurs plus beaux bijoux et parures en or : en Utopie en effet seuls les esclaves portent des chaînes d'or... Les métaux or et argent, symboles de l'Argent, sont ainsi vus comme matières viles (c'est-à-dire avilissantes) et comme un lien qui rend esclave celui qui le possède. Ce lien qui pose problème n'est pas ici la dette mais l'abaissement de l'homme à des pulsions cupides provoquées par la possession et le désir de possession de l'Argent. Quatre siècles après, Lénine, consciemment ou non, reproduira le schéma de More : « *quand nous aurons triomphé à l'échelle mondiale, nous ferons, avec l'or, des latrines publiques dans les rues de quelques-unes des plus grandes villes du monde* » (cité par Sédillot [1977, p. 304]).

⁶ ... Bien que les problèmes, accords, systèmes et politiques monétaires soient noués, résolus, décidés par les grands *argentiers* de ce monde.

⁷ Il est révélateur que Françoise Matricon, l'une des fondatrices du système d'échange local (SEL) de Mirepoix en Ariège, affirme que les SEL n'ont pas une monnaie *comme* le franc, mais, si on conserve le terme de monnaie, c'est « *au sens primitif, quand elle n'était pas dévoyée* » (France 3, « La preuve par

« l'argent, c'est le moteur de la vie ou le nerf de la guerre » ; « l'argent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue ». Zola fera dire à son héros spéculateur, flambeur et sans loi dans son roman *L'Argent* :

« L'argent ! s'écria Saccard, supprimer l'argent ! la bonne folie ! (...) Je vous dis que c'est fou ! Détruire l'argent, mais c'est la vie même, l'argent ! Il n'y aurait plus rien, plus rien ! »⁸.

La peur exprimée par Saccard ne trouve pas de mots adéquats : c'est son monde, son mode de vie, son mobile de vie qu'il perdrait à cela.

- ou on le condamne : « l'argent c'est la gangrène » ; « l'argent c'est le capital » ; « ce sont toujours les mêmes qui ont de l'argent » ; « sans argent, pas d'inégalités » ; « il faut supprimer l'argent ». Face à Saccard, Zola place un socialiste utopiste qui, lorsqu'il abandonne pour une rhétorique enflammée le raisonnement technicien où il distingue l'argent monnayé, les bons de travail, la mesure de la valeur, etc., affirme :

« Il faut le détruire, cet argent qui masque et favorise l'exploitation du travailleur, qui permet de le voler en réduisant son salaire à la plus petite somme dont il a besoin pour ne pas mourir de faim. N'est-ce pas épouvantable, cette possession de l'argent qui accumule les fortunes privées, barre le chemin à la féconde circulation, fait des royautés scandaleuses, maîtresses souveraines du marché financier et de la production sociale ? Toutes nos crises, toute notre anarchie vient de là... Il faut tuer, tuer l'argent ! »⁹.

Quant à la monnaie, ce n'est aujourd'hui pour le langage commun qu'une manifestation bien pâle de l'Argent : quelques bouts de papier froissé et des pièces blanches ou jaunes sans valeur que l'on rend pour ajuster un paiement. La monnaie reste de la petite monnaie (elle conserve par ailleurs une minuscule à son nom) ; ce ne serait que mesurette et myopie que de la supprimer. En revanche, supprimer l'Argent, auquel on confère volontiers une majuscule¹⁰, est un objectif qui semble valable car on lui assimile la nature capitaliste et inégalitaire de la société actuelle. Cet Argent qui gouverne le monde, ce sont les multinationales qui pillent les ressources de la planète, ce sont ces usuriers modernes que sont les banquiers, c'est le gouffre social entre les nantis et les crève-la-faim, c'est l'abus de bien social, le détournement de fonds, la corruption généralisée¹¹.

trois », 10 juin 1997). À propos des systèmes d'échange local, voir le chapitre 2, section 3, *infra*.

⁸ Zola [1985, pp. 354-355].

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ On confère aussi une majuscule, selon le sens qu'on veut leur donner, au Bien ou au Mal, ainsi qu'au Roi ou à la République ; en revanche la majuscule de Dieu ou de l'État est permanente.

¹¹ La condamnation de l'Argent peut se doubler d'antisémitisme et de fascisme lorsqu'elle atteint Juifs, francs-maçons voire protestants auxquels on attribue d'immenses richesses et une influence déterminante sur les gouvernements du monde. Cela tourne à la paranoïa fasciste lorsqu'un « complot judéo-maçonnique » ou « cosmopolite » (qui vise ce « peuple sans État » que fut longtemps Israël) est condamné.

§3. Bonne monnaie, bonne société

On peut synthétiser les diverses acceptions des dérivés de la monnaie selon le niveau de langage de la façon suivante :

Signifié	Signifiant	
	Langage des économistes	Langage commun
Les instruments	- Moyens de paiement - Par extension, la monnaie	- L'argent (totalité des instruments, voire uniquement la monnaie manuelle) - La monnaie (monnaie manuelle, voire uniquement les pièces)
L'avidité monétaire, le capitalisme, l'accumulation	/	L'Argent
Concept générique	La monnaie	/

Tableau 2 - Acceptions monétaires selon le niveau de langage

Sur ces bases, la monnaie est le point central de toutes les visions d'amélioration de l'organisation de la société.

Si en effet l'économie est entravée, c'est, dans la théorie du *Free banking* et ses prolongements hayékiens, en partie dû au fait que la monnaie est la dernière marchandise à ne pas subir l'entière loi du marché et à être soumise à l'emprise arbitraire du politique.

Si l'économie est déprimée, c'est au contraire pour les théories monétaires que l'on qualifiera ici, faute de mieux, de « circulationnistes » parce que la monnaie est trop pensée comme devant posséder une valeur stable au détriment de sa capacité de circulation.

Si la société est inégalitaire, c'est dû, selon les théories socialistes, à l'organisation de l'échange fondée sur la propriété privée et sur la monnaie elle-même.

Ce que vont dès lors souhaiter les écrits à visée normative donc politique puisqu'il s'agit de mettre en place les éléments d'une nouvelle organisation monétaire de la société et donc réformer celle-ci, est l'établissement d'une bonne monnaie, condition *sine qua non* d'une bonne économie donc *in fine* d'une bonne société. Mais cette *bonne monnaie* aura évidemment une signification fort différente selon les courants.

L'idée des monnaies concurrentielles tendra à mener à son terme le mouvement d'expulsion du politique *et de la monnaie* de l'économie, mouvement entamé avec l'émergence de l'économie politique comme discipline autonome. Prôner la concurrence des émetteurs de monnaie revient en effet à nier toute qualité spécifique de ce qui est monnaie, au profit des qualités inhérentes à toute marchandise. Face à l'immensité de cette proposition, les théories du *Free banking* du XIXe siècle sentent bien qu'il faut conserver des éléments hors du marché. Le politique conserve ainsi la maîtrise de la définition de l'étalon et des

monnaies constituées du métal étalon. On ne retrouve pas cette prudence chez Hayek et chez les auteurs actuels de la *New Monetary Economics*. Ce dernier courant dissout totalement la monnaie au sein d'un vaste ensemble de moyens de paiement qui, en réalité, ont pour qualité unique et déterminante d'être des instruments de placement. Dans cette perspective extrême, la bonne monnaie consiste en sa propre dissolution, non par refus idéologique de l'Argent, conçu comme but naturel de la société, non plus par refus pratique de l'argent, instruments manuels utiles mais dépassés, mais par refus théorique du concept même de monnaie au sein d'une économie dont le fonctionnement n'est jamais plus serein que lorsque la monnaie ne la perturbe pas, c'est-à-dire lorsqu'elle en est absente.

L'idée circulationniste, elle, ira en sens inverse. Il s'agit non pas de trouver un moyen de supprimer la monnaie mais au contraire de lui faire reprendre les qualités spécifiques qui sont les siennes et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie. Ces qualités se résument dans la capacité de circulation de la monnaie. Que la fonction de réserve manque à la monnaie, que la fonction de compte soit altérée par sa dépréciation, *au fond peu importe dès lors que la monnaie circule*. La bonne monnaie est une monnaie qui sert à acheter, non à épargner. Il n'y a pas ici de volonté de détruire l'argent, ces manifestations de la monnaie, ou la monnaie, ce concept abstrait au coeur des systèmes d'échange. Seul l'Argent irrite. Or rendre à la monnaie les moyens d'assurer son rôle essentiel, la circulation, est un moyen de lutter contre l'Argent qui se nourrit de l'immobilisation de la monnaie.

L'idée socialiste, enfin, souhaitera supprimer l'Argent, conçu comme responsable des inégalités dont souffre la population. Or l'Argent a plusieurs implications. Son implication concrète est l'argent, ces monnaies manuelles qui sont emblématiques de la société pervertie par l'Argent. À son point extrême, son implication est la monnaie, ce concept qui est parfois pensé non pas comme nécessaire à toute société évoluée, mais comme parasitaire. Selon les degrés de dénonciation de l'Argent, on substituera alors à l'organisation monétaire de la société une organisation sociale qui se passe d'échanges (la monnaie devient inutile), ou bien simplement une organisation monétaire fondée sur de nouveaux critères de valeur et sur de nouveaux types d'instruments d'échange (on substitue alors à la monnaie métallique, le plus souvent, des bons de travail).

Allons maintenant plus loin dans cet examen.

SECTION 2. CONTRE LA MONNAIE : VERS UNE ORGANISATION DE LA CONCURRENCE DES MONNAIES

Dans l'économie moderne, il existe un type d'organisation monétaire dont le principe même repose sur la circulation de monnaies parallèles. Ces monnaies parallèles sont d'origine privée : c'est le principe du *free banking* dans lequel des institutions bancaires ont la liberté d'émettre une monnaie qui leur est propre, monnaie qui entre dès lors en concurrence avec celle des autres banques. Les deux épisodes les plus connus et les plus étudiés d'organisation monétaire de type *free banking* sont ceux de l'Écosse (1800-1845) et des États-Unis (1837-1863). Les banques pouvaient émettre librement leurs propres billets couverts par une réserve d'or, dans un contexte légal d'absence d'une banque centrale ou d'une réglementation restrictive - ce qui ne veut pas dire que ce contexte excluait toute hiérarchie de fait entre les banques émettrices.

Une théorie a formalisé et justifié cette organisation monétaire (§1). Ce courant du *Free banking* ou de la « Banque libre » n'est cependant pas le seul courant théorique à préconiser un système monétaire organisé autour de monnaies parallèles concurrentes : dans les années 1970, Hayek a développé une vision spécifique de la concurrence entre les émetteurs de monnaie qui va au-delà du *free banking* (§2). Il existe enfin un courant qualifié de *New Monetary Economics*, développé dans les années 1980, et qui préconise un système de libre concurrence bancaire mais désormais sans monnaie au sens où tout instrument liquide dépourvu de taux d'intérêt serait supprimé par le libre mécanisme de la concurrence sur le marché (§3).

Ces trois types d'approches divergent sur nombre de points, mais possèdent quelques présupposés communs. Tous trois en effet considèrent que la monnaie telle qu'elle consiste dans l'organisation monétaire actuelle est source de perturbations pour l'économie¹². Ces perturbations sont identifiées dans la surémission monétaire, c'est-à-dire dans la politique monétaire que peut mener une banque centrale¹³. La banque centrale apparaît comme le monopoleur qui empêche le mécanisme du marché de fonctionner librement. La solution consiste à briser le monopole d'émission monétaire de la banque centrale et confier au marché le soin de réguler l'offre de monnaie. Celle-ci devient ainsi le fait de banques concurrentielles sans privilège de l'une sur les autres.

Sur ces bases les divergences d'analyse peuvent s'accumuler : quant au choix

¹² Cela ne signifie pas que pour tous ces auteurs la monnaie soit neutre : Hayek par exemple développe une analyse économique dans laquelle la monnaie n'est pas surajoutée comme voile mais où au contraire elle constitue le cœur des actes économiques.

¹³ Hayek va cependant au-delà car la perturbation n'est pas seulement liée à la surémission mais aussi aux

préalable (donc institutionnel) ou non (donc marchand) d'une unité de compte et d'un étalon, quant à la hiérarchie subsistante du système bancaire, quant à la nature même de la monnaie, etc. Mais dans tous les cas l'accent est mis sur le caractère autorégulateur du marché et de la concurrence et leur supériorité face aux décisions politiques hier des banques des États, aujourd'hui des banques centrales.

§1. Le *Free banking*, ou la persistance paradoxale du politique

Hume ou Smith sont parfois mis au rang des fondateurs lointains de la théorie de la Banque libre¹⁴. Elle a trouvé des échos dans les débats britanniques de la première moitié du XIXe siècle et s'est posée en alternative face aux deux positions dominantes de la *Banking School* et de la *Currency School*¹⁵. Elle eut aussi des échos en France dans le contexte d'un système bancaire plus hiérarchisé et centralisé¹⁶ ainsi qu'en Allemagne. Mises, par la suite, a développé des thèmes qui permettent de l'identifier avec le courant de la Banque libre¹⁷. Enfin, les débats liés à la mise en place d'un espace monétaire européen unifié ont dès les années 1970 provoqué un regain d'intérêt pour cette organisation spécifique du système bancaire et monétaire¹⁸. Mais le mouvement le plus vif est désormais américain, très développé depuis les années 1980 avec les réinterprétations d'auteurs comme Lawrence White et George Selgin¹⁹.

Afin d'éviter les surémissions de billets, l'école de la Banque libre préconise de briser le monopole d'émission de la Banque centrale en établissant la liberté d'émission des banques commerciales. Mieux, la Banque centrale doit être supprimée et l'ensemble du processus d'émission monétaire laissé aux banques concurrentes.

La Banque libre pose tout de même une limite au principe de liberté et de concurrence dans la mesure où il demeure nécessaire que trois éléments essentiels à ce mécanisme marchand soient posés en dehors de lui. Ces trois éléments sont l'unité de compte, l'étalon qui la définit et les pièces réalisées en celui-ci. Unité de compte et étalon sont des normes qui, exclues du domaine du marché, supposent leur institution par l'État. L'unité de compte est définie par son nom ainsi que, dans le contexte des systèmes monétaires à étalon, par un rapport fixe à une marchandise étalon. L'État, qui définit le

taux d'intérêt.

¹⁴ Voir Diatkine [1995, pp. 16-17] ou Le Meaux [1997].

¹⁵ Robert Bell, James William Gilbart, Henry Parnell, George Poulett Scrope et Herbert Spencer ont notamment promu le *free banking* en Grande-Bretagne.

¹⁶ Au début du XIXe siècle, Say développa des idées de type *free banking* (Tiran [1994, pp. 206-207]). Plus tard dans le siècle, cette doctrine compta pour promoteurs notamment Charles Coquelin, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, Gustave de Molinari et Paul Leroy-Beaulieu.

¹⁷ C'est la thèse défendue par Le Meaux [1997].

¹⁸ Voir les commentaires d'Aglietta [1992, p. 678 sq] et [1994, pp. 193-195].

¹⁹ Les revues *Cato Journal* et *Kyklos* sont le siège de vastes débats à ce sujet.

rapport de l'unité de compte à l'étalon, frappe les pièces dans ce métal. Elles constituent la monnaie externe, c'est-à-dire la contrainte de convertibilité des billets de banque. Tout porteur d'un billet dont le nominal est libellé en unité de compte peut demander sa conversion en cet ultime moyen de paiement.

Unité de compte, marchandise étalon et monnaies frappées dans celle-ci demeurent donc du ressort de l'État. La concurrence n'a donc lieu que dans les monnaies internes, c'est-à-dire les dettes monétisées par les banques sous forme de billets ou sous forme de comptes scripturaux. La monnaie externe, gardienne de la régulation du système, demeure hors concurrence. Il s'agit du dernier élément de politique monétaire, certes très atrophié, conservé par le *Free banking*. Il est vrai que le principe de l'étalon marchandise sous-jacent aux unités de compte contribue à réduire à quasiment rien la souveraineté du politique sur la monnaie.

Cette institution étatique trouve sa nécessité dans la difficulté que poserait la non-commensurabilité immédiate des monnaies concurrentes, donc dans les difficultés qui naîtraient de leur comparaison, mais surtout dans les difficultés de conversion des monnaies dès lors qu'une monnaie externe commune ne serait pas définie. Comment en effet se dérouleraient les paiements scripturaux de banque à banque sans existence d'une institution hiérarchiquement supérieure qui réaliserait le transfert ? La banque centrale étant éliminée, le choix politique d'une unité de compte et de son étalonnage, choix qui s'impose à l'ensemble des banques concurrentes d'un territoire donné, semble la meilleure solution pour assurer la cohésion du système.

Les commentateurs ont pu voir dans les modèles écossais et américain la source de nombreuses réflexions, critiques ou apologétiques, de la Banque libre. On doit noter cependant que l'idéal d'une libre concurrence marchande des émetteurs de monnaie se traduit, dans la réalité, par des rapports de pouvoir entre banques, autrement dit par une hiérarchisation de fait entre banques. On peut avec Aglietta distinguer le modèle de *free banking* pur, « système de banques concurrentielles sous la contrainte de la convertibilité en monnaie métallique », du modèle impur « dans lequel il existe une banque différente des autres en tant que banque de l'État »²⁰. On peut associer au premier l'expérience des États-Unis, au second l'expérience anglaise dans laquelle la Banque d'Angleterre, banque privée, était la banque de l'État et disposait d'une supériorité sur les autres banques. Aglietta souligne que ces deux modèles se sont progressivement transformés en un système de banque centrale, et qu'en conséquence, à la différence de ce qu'affirment les théoriciens du *Free banking*, « la banque centrale est une création du marché, pas une créature de l'État »²¹.

²⁰ Aglietta [1992, p. 680].

²¹ Aglietta [1992, p. 677].

Autrement dit, l'histoire semble montrer que l'organisation de type banque centrale a été plus efficace que celle de type banque libre, ou du moins s'est imposée au bout d'un lent processus de sélection naturelle. La banque centrale en effet a pour fonction de venir au secours de banques en difficultés de paiement au moyen de sa fonction de prêt en dernier ressort. Aux États-Unis en particulier, cette fonction aurait pu être très sollicitée sous le système de banque libre. Or ce prêt en période de crise ne va pas de soi ; il va même à l'encontre de la rationalité du marché²². L'émergence progressive des banques centrales a résulté des difficultés que posait le système de banque libre dans de telles périodes ; non comme pur produit politique, mais comme aboutissement d'une logique marchande. De fait, avant même l'émergence d'une banque centrale, l'espace des banques était structuré, formellement ou non, par le biais d'une banque (d'État ou non) qui prenait la forme d'une banque centrale aux fonctions tronquées.

§2. Prolongements hayékiens de la Banque libre : la monnaie, pure marchandise

Ce que la théorie de la Banque libre n'allait pas jusqu'à proposer, c'est-à-dire la totale mise en concurrence de l'ensemble des éléments du système monétaire et bancaire, Hayek le formalisa dans les années 1970 à partir de bases théoriques spécifiques. L'unité de compte, l'étalon et les pièces frappées en celui-ci furent en effet remis aux mécanismes autorégulateurs du marché à l'instar des monnaies internes bancaires. Il ne s'agissait plus de mettre en concurrence des monnaies appartenant à un système monétaire commun, mais de mettre en concurrence des systèmes monétaires au complet.

« Pour autant que je sache, la possibilité de banques concurrentes émettant *différentes* monnaies n'a jamais été envisagée »²³.

Ce n'est que tardivement dans sa carrière que Hayek développa sa théorie de la dénationalisation de la monnaie. Ce n'est qu'à partir de 1960 qu'il commença à s'interroger sur la nécessité et l'adéquation à l'objectif de stabilité monétaire d'institutions bancaires centrales disposant du monopole d'émission monétaire.

Réagissant aux idées projetées d'une monnaie européenne commune donc parallèles aux monnaies nationales existantes²⁴, Hayek développe en 1976 une théorie de la concurrence entre les émetteurs de monnaie afin de formaliser le processus de dénationalisation de l'émission monétaire à partir de l'état actuel du système²⁵. Il applique

²² Aglietta [1992, p. 683].

²³ Hayek [1978, p. 86] : « *So far as I am aware, the possibility of competing banks issuing different currencies was never contemplated* ».

²⁴ Hayek [1978, pp. 19-20].

²⁵ Il reconnaît la priorité historique à Benjamin Klein [1975] dont les écrits datent en réalité de 1970, mais

ainsi jusqu'à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'au domaine généralement sauvegardé qui est celui de l'émission monétaire, la théorie libérale de concurrence sur les marchés qu'il a, au long de sa carrière, refaçonné au moyen des concepts d'ordre spontané et de sélection naturelle. La visée de Hayek est autant théorique (il conduit à son terme sa propre théorie libérale de l'ordre marchand spontané) que pratique (il fait des propositions, qu'il sait pour l'heure utopiques, mais qu'il estime pouvoir un jour être mises en oeuvre).

Pour Hayek, la monnaie n'est pas neutre. Cela ne signifie pas qu'elle influe sur le niveau général des prix, ce qui est l'enseignement habituel de la théorie quantitative de la monnaie mais qui ne signifie rien quant aux mécanismes économiques²⁶. Cela signifie qu'elle influe sur le système des prix relatifs, c'est-à-dire ce qui importe véritablement dans la dynamique économique puisque les décisions économiques et la coordination des actes des agents se réalisent par le biais de l'information contenue dans les prix relatifs. Il faut donc établir un système monétaire qui élimine le mieux possible les distorsions que provoque la politique monétaire sur les prix relatifs, distorsions qui, dans la théorie des cycle de Hayek, constitue le facteur premier des crises²⁷. Pour cela, Hayek ne fait guère confiance en l'autorité publique qui, en réalité, non seulement défend des intérêts particuliers avec un poids que les autres n'ont pas, mais surtout empêche le marché d'assurer la coordination des actes économiques. Or dans un régime de liberté le marché réalise naturellement cette coordination par la simple confrontation des intérêts particuliers, libres, de chacun²⁸. Et le marché en est seul capable.

L'émission monétaire, qui est désormais exclusivement une monnaie de crédit dans le contexte contemporain, doit donc être réformée. Hayek préconise un système totalement concurrentiel et ouvert sur le monde. En somme, il préconise non seulement l'effacement de toute autorité monétaire nationale, mais aussi jusqu'à l'idée même de système monétaire national sur laquelle reposent les États depuis plusieurs siècles.

Car l'émission de monnaie doit être concurrentielle à plusieurs niveaux. L'émission

affirme être parvenu à des conclusions identiques sans avoir connu ses écrits.

²⁶ Hayek refuse l'analyse monétariste friedmanienne pour laquelle la monnaie peut être neutre si on neutralise la politique monétaire. En effet, bien que l'on doive chercher à neutraliser la politique monétaire, pour Hayek la monnaie n'est jamais neutre - et, en ce sens, il n'est pas dichotomiste, à la différence des autres libéraux. Il affirme après sa *Denationalization of Money* que la neutralité ne peut qu'être approchée dans la mesure où l'absence de politique monétaire permet de ne pas trop perturber les prix relatifs par de nouvelles émissions monétaires, mais que de toute façon la stabilité de la quantité de monnaie n'est ni possible, ni souhaitable dans la mesure où la stabilité de la monnaie s'apprécie au regard de sa valeur et non au regard de sa quantité (voir Tutin [1989, pp. 172-173]). Il existe ainsi toujours un effet monétaire sur les prix relatifs. Cet effet qui modifie les informations que peut délivrer le marché provoque nécessairement des crises économiques. L'absence de politique monétaire permet donc de ne pas surajouter à cette perturbation « résiduelle » une perturbation supplémentaire non liée à l'ordre spontané du marché mais à un gouvernement qui l'empêche de fonctionner.

²⁷ Voir Hayek [1975].

²⁸ Hayek [1978, p. 96 sq].

monétaire publique subsiste, mais ses privilèges sont totalement éliminés et elle se retrouve en quelque sorte dans le rôle spécifique de banque du gouvernement²⁹ sans pour autant disposer de pouvoirs particuliers. Aux côtés de cette émission publique, deux types de monnaies circulent librement. En premier lieu, Hayek souhaite libérer le régime juridique contraignant la circulation interne des monnaies étrangères : elles seraient désormais libres de circuler sur le territoire national. Il y aurait donc concurrence à la fois au niveau des moyens de paiement et au niveau des unités de compte. En second lieu, l'émission monétaire privée sur le territoire national lui-même serait aussi libérée : la profession bancaire, totalement libéralisée, c'est-à-dire ouverte à tout entrant, pourrait elle aussi émettre sa propre monnaie scripturale sur la base d'une unité monétaire spécifique.

Ce système est donc basé sur l'égalité juridique parfaite de tous les émetteurs, privés ou non, sur la liberté parfaite de tout particulier ou de toute entreprise d'émettre de la monnaie pour peu qu'ils assument une activité bancaire, et sur la convertibilité sans entraves de chaque monnaie avec les autres. La concurrence monétaire tiendrait autant dans la concurrence des moyens de paiement que dans celle des unités de compte. Enfin, le rôle de banque centrale prêteur en dernier ressort serait purement et simplement supprimé afin de construire un système concurrentiel sans asymétrie de pouvoir.

La régulation du système monétaire est dès lors purement marchande : les monnaies sont des marchandises soumises au mécanisme autorégulateur et spontané du marché par le biais des variations de leur prix. Or tout émetteur a intérêt à ce que sa monnaie, dont il possède le monopole d'émission et dont il est par conséquent totalement responsable³⁰, ait une valeur stable afin d'attirer la confiance et les emprunts de la clientèle, mais pas à ce que cette valeur baisse ou soit instable. Dans ce but, son émission est contrainte par la concurrence sur le marché qu'exercent sur lui les autres émetteurs. Pour assurer la stabilité de sa monnaie, chaque émetteur doit lui fixer une équivalence avec un panier de marchandises, donc doit établir un étalon spécifique à sa monnaie et modulable selon la nécessité³¹, assumer des achats et ventes des autres monnaies afin d'assurer la conversion à la demande de sa monnaie et de réguler son cours³². En revanche son offre de monnaie ne fait que suivre la demande que lui adresse le marché : cette endogénéité de l'offre de monnaie est précisément ce qui est recherché par Hayek³³. Le libre fonctionnement du marché conduit, par sélection naturelle, à un ordre monétaire spontané.

Toute politique monétaire est dès lors annihilée puisqu'elle se traduit

²⁹ Hayek refuse d'employer la notion d'État et lui préfère celle de gouvernement. Voir Tutin [1989, p. 156].

³⁰ Voir l'argument dans Tutin [1989, p. 160].

³¹ Hayek [1978, pp. 70-72].

³² Hayek [1978, p. 42-43].

³³ Or on peut précisément adresser à cet argument, simplement fondé sur la rationalité du marché (c'est-à-dire sur les informations qu'il fournit, par le biais des prix, aux agents économiques), une singulière méfiance.

automatiquement par une dépréciation de la monnaie ainsi émise, donc une fragilisation de la banque émettrice et, à terme, le risque de sa disparition. Le marché assure ainsi la stabilité de la quantité de monnaie et annule toute distorsion des prix relatifs provenant de la politique monétaire.

Cette théorie a fait l'objet de nombreuses oppositions, en particulier sur le caractère non marchand de la monnaie et sur sa qualité de bien public. Nous ne reviendrons pas dessus³⁴ mais examinerons la question des coûts de transaction et celle du retour de fait à une situation monopolistique, deux questions de pure logique du système hayékien.

1) Pour que les coûts de conversion et d'estimation des prix des biens et des monnaies entre elles soient minimaux, la théorie de Hayek devrait supposer qu'existe une unité dans laquelle les prix sont exprimés et dans laquelle la valeur des monnaies est elle-même exprimée. Or cette unité ne peut être d'origine étatique, puisque l'État ne dispose d'aucune autorité en la matière, mais doit pourtant être commune à l'ensemble des opérateurs sur le marché, donc à l'ensemble de l'économie. La théorie de Hayek en effet préconise la privatisation et la mise en concurrence non seulement de l'émission des moyens de paiement mais aussi de l'unité monétaire. Même les indices et les étalons qui permettront à chacun d'évaluer la solidité des monnaies et leur pouvoir d'achat sera donc privatisée : la concurrence est totale et conduit nécessairement à des coûts de transaction plus élevés que dans le système monétaire hiérarchisé et non concurrentiel qui existe actuellement. Ce coût de transaction élevé issu de l'absence d'une unité de compte commune est la contrepartie de cette construction destinée à éviter toute distorsion monétaire d'origine politique sur les prix relatifs.

Il serait certes réduit par l'instauration d'une bourse des monnaies qu'envisage Hayek et qui, chaque jour, centraliserait l'information en établissant les taux de change entre chacune des monnaies. On voit que ce type de réduction du coût de transaction nécessite un certain degré d'organisation d'une centralisation qui paraît contradictoire avec le corpus théorique hayékien.

2) Ceci conduit à une autre interrogation³⁵. Le mécanisme de libre marché concurrentiel ainsi que les coûts de transaction élevés conduisent à une sélection naturelle que Hayek, par ailleurs, considère comme un effet normal du marché et nécessaire dans la construction d'un ordre spontané.

Or cette sélection naturelle peut aboutir à la restauration d'un monopole de fait à deux niveaux :

- d'une part au niveau de l'étalon des valeurs mais aussi de l'unité de

Tutin [1989, p. 161].

³⁴ La question de la nature de la monnaie (marchande ou non) sera abordée aux chapitres 4 et 7, *infra*.

³⁵ Tutin [1989, p. 166-167] en discute.

compte bien que des dénominations différentes soient possibles, ce qu'envisage et même souhaite Hayek au terme du processus de marché lancé par la dénationalisation monétaire³⁶,
- d'autre part au niveau de l'émission monétaire elle-même, ce que réfute Hayek.

Hayek ne dénie pas l'existence et même la licéité théorique de tels types de monopoles dès lors que la libre entrée sur le marché et le principe de concurrence sont conservés³⁷. Il n'en demeure pas moins que ce monopole, par la position acquise et la commodité des paiements ainsi provoquée par rapport à l'état précédent de concurrence dans lequel il fallait jongler avec les taux de change, peut se prolonger et empêcher toute entrée, annihilant de fait cet ordre marchand spontané à la base du système. Pour le dire autrement, on peut craindre que l'ordre spontané du marché conduise à un monopole qui construirait dès lors un ordre qui n'aurait plus rien de spontané et marchand. On peut ainsi craindre que la politique monétaire, un temps bannie de l'économie du fait de la concurrence des émetteurs, redevienne une tentation pour un émetteur désormais monopoleur.

Mais le monopole n'est que l'une des configurations de marché qui étouffent la concurrence : on peut aussi envisager des configurations de duopoles ou d'oligopoles qui s'entendraient afin de survivre avec un niveau de profit plus élevé, donc un recours non régulé par le marché à l'émission monétaire.

La théorie hayékienne de concurrence monétaire prend dès lors l'aspect d'un simple mécanisme de sélection d'un nouvel émetteur de monnaie (voire de quelques-uns) doté d'un privilège de fait d'émission monétaire. Au-delà des critiques que l'on peut adresser à la vision purement marchande de la monnaie qu'il développe, il s'agit là d'une limite considérable à la théorie hayékienne pour peu que ce libéralisme s'interdise d'interdire toute position de monopole issue de l'ordre spontané marchand.

³⁶ Hayek [1978, p. 16, 71-72, 124].

³⁷ Hayek [1983, pp. 86-87].

§3. Une Nouvelle Économie Monétaire sans monnaie

La pensée hayékienne a fait quelques émules (Pascal Salin³⁸, Emil-Maria Claassen) et le *Free banking* contemporain est promu par des auteurs à l'audience large (Lawrence White, George Selgin³⁹). Un courant inédit tendant à la déréglementation monétaire a aussi émergé et pris le nom de *New Monetary Economics*.

Si le *Free banking* laisse à l'État le soin de définir une monnaie externe et l'unité de compte et si Hayek remet ces éléments au marché, cette « Nouvelle économie monétaire » laisse au gouvernement la responsabilité de l'unité de compte mais élimine toute idée de monnaie externe : les moyens de paiement privés seraient convertibles non en des moyens de paiement ultimes, mais dans le panier de biens que l'État a choisi pour définir l'unité de compte.

La *New Monetary Economics* fonde sa théorie sur l'hypothèse selon laquelle la monnaie doit son existence à celle de restrictions légales⁴⁰. Le point de départ est en effet l'apparent paradoxe de la coexistence chez les mêmes agents d'une monnaie, qui ne porte pas intérêt, et de bons du Trésor, qui portent intérêt et que l'on considère comme une catégorie d'actifs sans risque à l'instar de la monnaie. Ceci prolonge, on le voit, la théorie des choix de portefeuille fondée sur la diversification des risques et l'arbitrage entre risque et espérance de gain⁴¹. Détenir dans un portefeuille deux actifs dont l'un ne donne aucun avantage apparent sur le second autre que son usage en paiement ne peut s'expliquer, selon ce courant de pensée, que par une législation qui empêche la négociation libre et généralisée des actifs financiers, leur émission en petites coupures, mais aussi les paiements par leur biais. Sans ces entraves, la monnaie serait directement concurrencée par cet actif sans risque portant intérêt, et serait de ce fait éliminée.

Ce que préconise ce courant développé, à partir d'un article de Fischer Black paru en 1970, par Fama en 1980 et prolongé par des travaux de Greenfield et Yeager⁴², est l'abandon de ces restrictions légales qui empêchent le marché de librement réguler l'émission monétaire, et en particulier la suppression des banques centrales.

L'aboutissement de cette théorie est une économie dans laquelle la monnaie telle qu'on l'entend habituellement est progressivement éliminée par des actifs peu ou pas

³⁸ Salin [1980, p. 80] écrit ainsi : « *La solution la plus extrême et probablement la meilleure consisterait à permettre à tout agent économique de devenir producteur de monnaie* ».

³⁹ Ceux-ci sont notamment les auteurs d'un *survey* exhaustif sur les divers types de théories de la concurrence monétaire : Selgin et White [1994].

⁴⁰ Conception qu'a développé Wallace [1983], mais dont les interrogations qui ont conduit à elle sont issues de Hicks [1935].

⁴¹ Voir notamment les travaux fondateurs de Markowitz sur la diversification des risques et ceux de Modigliani et Miller sur l'arbitrage.

risqués mais dotés d'un taux d'intérêt, donc plus attirants pour l'agent économique rationnel. Par le biais des banques, les paiements tendent à ne plus se réaliser qu'au moyen de ces actifs.

La monnaie préexistante, artifice sans risque et sans intérêt lié à l'existence d'entraves au libre mécanisme du marché, disparaît donc. Les paiements sont dans cette perspective comme annexés et soumis à un comportement, considéré comme rationnel, qui met au premier plan de sa fonction d'utilité le rendement. Compte tenu de l'absence de risque lié aux bons du trésor, ce rendement consiste en une qualité de conservation de la richesse doublée d'un gain. Il ne s'agit pas de concevoir le système monétaire comme un ensemble de moyens de paiement qui, en outre mais de façon presque annexe et de toute manière moins importante, permettent de conserver sa richesse en des termes nominaux, mais au contraire de concevoir un système où le gain de richesse (et non plus sa seule conservation nominale) est assuré par des instruments qui, de façon accessoire, permettent d'effectuer des paiements.

La *New Monetary Economics* met donc au premier plan de son analyse la fonction de réserve, aboutissement logique dès lors que l'on envisage le système monétaire sous l'angle des choix de portefeuille. Dans la réalité, on rencontre de tels comportements dans des pays dotés d'un système bancaire développé et surtout dans lesquels l'hyperinflation sévit. Celle-ci contraint en effet la catégorie d'acteurs suffisamment aisés pour disposer de comptes bancaires à réagir essentiellement en fonction de la capacité de conservation de la richesse de leurs actifs. On a pu rencontrer de tels comportements au Brésil au début des années 1990, mais parmi une faible minorité de la population, le reste étant exclu du système bancaire. Des actifs tels que des bons du Trésor à court terme étaient employés en paiement.

Dans l'utopie de la *New Monetary Economics*, le paiement se réalise donc par le biais des banques. Les individus détiennent non plus des comptes scripturaux, mais des parts de fonds communs de placement et effectuent leurs paiements par ce moyen. Les banques exécutent ces paiements par transfert de ces parts dont la valeur nominale est variable. Il y a compensation interbancaire des dettes et créances, jusqu'au paiement ultime des soldes. Celui-ci n'est pas vraiment résolu par les auteurs de la *New Monetary Economics* et devrait passer, pour que le système soit viable, par un moyen de paiement hiérarchiquement supérieur⁴³.

On peut aussi souligner la dissociation effectuée entre les moyens de paiement et l'unité de compte⁴⁴. Cette dissociation signifie dans la construction théorique de ce courant que les moyens de paiement ne disposent pas d'une valeur nominale fixe en unité de

⁴² Voir Greenfield et Yeager [1983].

⁴³ Voir Scialom [1995, pp. 37-38, 40-41].

⁴⁴ Voir Scialom [1995, pp. 38-39, 45-48].

compte. Au contraire, comme ils disposent d'un taux d'intérêt et qu'ils sont négociables comme tout actif, leur valeur nominale est un simple prix variable qui nécessite un calcul dès lors que l'on veut effectuer un paiement par son biais. On aboutit ainsi à une économie de troc dans la mesure où tout échange suppose le calcul par chacun de l'équivalence entre les marchandises à échanger et les moyens de paiement à échanger contre elles. Cela provoque des coûts de transaction élevés et, par ailleurs, pose systématiquement la question de l'accord par le payeur et le payé du moyen de paiement à utiliser. En ce sens, ce système est très inférieur à un système où les moyens de paiement, privés ou non, disposent d'une valeur nominale fixe en unité de compte⁴⁵.

Enfin, malgré cette concurrence totale sur les moyens de paiement et leurs émetteurs, l'unité de compte est commune, fondée non sur des moyens de paiement, ce qui la rendrait sensible à leur surémission, mais sur un étalon marchandise. Or l'institution de cette unité de compte commune totalement détachée des moyens de paiement n'est pas toujours explicitée selon les auteurs. Greenfield et Yeager sont les plus clairs : elle est pour eux le produit du gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'unité de compte se trouve ainsi détachée du mode de formation des prix⁴⁶. On retrouve l'un des paradigmes fondateurs de l'orthodoxie monétaire, à savoir l'analyse dichotomique et neutraliste de la monnaie. Dissocier moyen de paiement et unité de compte permet, dans le cadre dichotomiste de cette analyse, de retrouver la neutralité que la monnaie devrait avoir sur le monde réel.

La logique finale est l'élimination de la monnaie. Dans ce modèle en effet, la monnaie est fractionnée selon ses fonctions. L'unité de compte demeure une décision de l'État tandis que le moyen de paiement est laissé au mécanisme du marché. Mais le moyen de paiement se dissout dans la mesure où il est totalement soumis à sa fonction de conservation de la richesse. Unité de compte et moyen de paiement détachés l'un de l'autre, la monnaie elle-même se trouve étrangement éliminée de la construction de la *New Monetary Economics*.

Conclusion

Les diverses approches de la concurrence monétaire donnent au marché le rôle de mécanisme autorégulateur qui permet de neutraliser les effets de la monnaie sur l'économie, ou du moins de tendre vers cette neutralisation. Un problème général se pose à partir de ces considérations : la monnaie, en effet, apparaît non comme un bien public, mais comme un bien dont on souligne la nature marchande⁴⁷ et le caractère naturel d'une régulation par le marché. Certes, cette régulation peut consister essentiellement en un mode de sélection

⁴⁵ Voir la critique de Scialom [1995, pp. 38-39].

⁴⁶ Scialom [1995, p. 47].

naturelle des (ou de la) meilleures monnaies et comme la mise en question constante des (ou de la) monnaies sélectionnées dans le passé, mise en question qui donne son caractère de régulation au système. Cette approche marchande demeure cependant insatisfaisante en ce qu'elle ne permet pas de concevoir la monnaie comme fragment d'une totalité sociale qu'elle représenterait et de laquelle elle serait indissociable. Comme telle, elle n'est pas un bien privé mais un objet public issu d'une institution au sens fort, sens sur lequel nous reviendrons dans les parties suivantes.

Au-delà de cette critique fondamentale, l'adéquation de ces théories à la problématique des monnaies parallèles est elle aussi en question. Si le *free banking* a été une réalité qu'ont pu, un temps, tenter d'expliquer ou de formaliser les théories correspondantes, les prolongements contemporains de ces théories se distinguent par leur caractère totalement idéal dans la mesure où elles ne s'ancrent pas sur une réalité mais proposent de modifier celle-ci. On ne cherche pas à expliquer le réel en le fondant sur des racines théoriques mais à théoriser directement un système de monnaies concurrentielles qui serve à la fois d'analyse théorique de la monnaie et de doctrine libérale. Les monnaies parallèles sont moins expliquées qu'elles constituent l'objectif à atteindre. Au fond, ces théories des monnaies concurrentielles permettent éventuellement de conceptualiser l'existence de systèmes monétaires centrés sur les monnaies parallèles. En revanche, elles ne permettent pas d'analyser l'existence de monnaies parallèles dans un système économique qui ne les présuppose pas, voire qui les expulse de ses principes comme c'est le cas en général aujourd'hui.

On peut estimer que ces théories des monnaies concurrentielles n'ont de cesse de pousser à son terme la logique qui a prévalu dès la naissance de l'économie politique comme discipline autonome des autres⁴⁸. Plus particulièrement, dans cette logique fondatrice de l'économie politique, l'État cessa d'apparaître comme une institution garante ou créatrice d'une cohésion socio-économique. Désormais le fonctionnement de l'économie fut pensé comme autonome de l'État et, partant, issu du libre jeu des intérêts individuels qui suffit à définir une socialité. En ce sens, les théories de la Banque libre mais surtout la thèse hayékienne et la *New Monetary Economics* vont au bout de cette logique.

SECTION 3. CONTRE L'IMMOBILISATION DE LA MONNAIE : VERS L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION DE LA MONNAIE

Pour un certain nombre d'auteurs, le problème monétaire ne se situe pas dans l'existence d'une politique monétaire, d'une hiérarchie dans le système bancaire ou dans

⁴⁷ Avec des limites, on l'a vu, selon les courants, à propos de l'unité de compte et de l'étalon.

l'existence de restrictions légales, ni d'ailleurs dans le principe même d'un instrument de circulation, mais dans le parasitage de cet instrument par l'organisation économique actuelle.

Le problème est identifié non pas dans la capacité de la monnaie à circuler, donc dans le principe même d'échanges entre personnes et / ou institutions, mais au contraire dans la difficulté quotidienne qu'éprouve la monnaie à assurer ce rôle de circulation. Celle-ci est en outre restreinte par l'existence de taux d'intérêt que l'on considère dès lors comme rédhibitoires, voire tout simplement comme pervers en ce qu'ils bloquent la dynamique de l'investissement.

Le point de départ de ces réflexions se trouve dans la difficulté de boucler le circuit économique, c'est-à-dire dans la difficulté d'assurer à toute production sa consommation. Ce type d'analyse rompt avec l'optimisme de la Loi de Say, tente cependant de la faire fonctionner et promeut l'aspect circulatoire à la monnaie. On peut considérer qu'elle conduit à la recherche des conditions de l'organisation de *monnaies de consommation*. Ce qui est en jeu n'est donc pas la suppression de la monnaie mais sa transformation, même si dans la rhétorique de certains auteurs les nouveaux instruments à mettre en place ne sont pas de la monnaie. L'objectif final de ces considérations monétaires dans une mouvance idéologique socialiste demeure en effet celui des courants qui souhaitent supprimer la monnaie : cet objectif est d'annihiler l'aspect négatif et pervers de l'Argent par une meilleure organisation monétaire.

§1. Une monnaie pour boucler le circuit

L'analyse qui mène à l'idée de mettre en place une organisation monétaire qui promeut la consommation est issue d'un pessimisme quant à la capacité naturelle de l'économie à boucler d'elle-même le circuit économique.

Le circuit est le terme premier de cette analyse théorique, bien que la plupart des auteurs concernés (Saint-Simon, Owen, Gray, Bray, Proudhon, Gesell, Milhaud, Duboin, etc.⁴⁹) n'aient pas explicitement développé d'analyse en ces termes. On peut faire remonter

⁴⁸ Voir Servet [1988].

⁴⁹ Nous traiterons de Silvio Gesell au chapitre suivant et de Owen, Gray, Bray et Proudhon au chapitre 3. Saint-Simon sera écarté car il n'a pas développé d'idées tendant à réformer l'organisation de la circulation monétaire au moyens d'instruments d'un nouveau type. Edgard Milhaud développa dans les années vingt et au début des années trente des propositions de relance économique par le biais de l'emploi de chômeurs rémunérés au moyen d'instruments de paiement spécifiques (des « bons ») destinés à orienter leur consommation et éviter la thésaurisation. Quant à Jacques Duboin, c'est un auteur socialiste dont les travaux se sont échelonnés entre 1920 et 1950 environ. Il a développé des thèses de type socialisme utopique dans lesquelles il souhaite la réforme de l'organisation économique de la société afin que production et consommation soient reliées. Ses thèses reprennent l'idée de planification dans laquelle la capacité d'action et de décision des individus est remplacée par des décisions centralisées (on peut critiquer, avec Pareto [1978], ce type de perspectives au même titre que la beaucoup d'autres doctrines socialistes dans lesquelles on dénonce le monde marchand sans mettre en place d'organisation de coordination des décisions qui se pose en

à Petty, Boisguilbert, Cantillon et Quesnay⁵⁰ l'idée selon laquelle l'économie fonctionne sur le mode de flux économiques, et plus précisément monétaires. Sur ces bases, toute fuite de flux, c'est-à-dire toute immobilisation de revenus hors du circuit, interdit à celui-ci de se boucler correctement.

On retrouve ici la double dimension de la monnaie, dimension contradictoire ou tout au moins paradoxale. La monnaie est en effet à la fois un flux et un stock. Comme flux, elle est pure relation entre des agents économiques. Son rôle est de faire circuler des richesses, biens ou services, par sa propre circulation. Comme relation pure, elle est inappropriable ; se l'approprier revient à la nier⁵¹. Elle est pourtant aussi un stock. Comme stock, elle retient quelque chose en réserve, et, derrière les apparences de l'intermédiaire des échanges, c'est en réalité cette conservation d'un pouvoir d'achat ou de droits de propriété sur les choses qui est au fondement de l'économie néoclassique et plus largement orthodoxe⁵². Dès lors en effet qu'on la considère comme un stock, il faut la considérer comme une accumulation. Pour l'accumuler, on la demande, de même qu'on peut l'offrir. La monnaie est demandée afin de constituer les encaisses des agents. Le motif pour lequel elle est demandée, précaution, transaction ou spéculation selon Keynes, importe peu : l'essentiel est de pouvoir raisonner à partir de stocks de monnaie, sachant qu'un stock, à un instant donné, est le résultat d'une demande et d'une offre passées qui ont modifié un stock préalable.

Stock et flux ne sont pas logiquement incompatibles : ils sont au contraire complémentaires. Mais ils ne portent pas sur la même réalité. Marché et circuit sont deux aspects non opposés mais différents de l'économie. Le développement historique de l'analyse économique conduit cependant à une opposition d'autant plus facile que l'approche marchande est très largement une approche réelle tandis que l'approche circuitiste est de fait une approche monétaire.

Pour l'approche marchande, l'équilibre économique est atteint lorsque offre et demande s'égalisent, que ce soit sur chaque marché pris séparément ou sur l'ensemble des marchés. Explicitement ou de façon détournée, on raisonne en terme de fonction de réserve de valeur, conçue comme nécessaire pour relier les instants successifs de l'échange. Un moyen de paiement ne peut l'être s'il n'est pas préalablement une réserve de valeur. Ce qui fonde la monnaie est sa capacité à conserver la richesse ; d'où le choix historique de l'or et de l'argent comme monnaies-marchandises, car leur valeur est des plus stables sur le court

alternative crédible dans un contexte de liberté). Duboin a aussi développé l'idée de « revenu d'existence » qui est assez diffusée et discutée aujourd'hui - voir par exemple *La Revue du Mauss semestrielle*, n°7, 1er semestre 1996, 392 p., sur le thème « Vers un revenu minimum inconditionnel ? ».

⁵⁰ Poulon [1989] ; Le Héron [1994].

⁵¹ Voir Aglietta [1988, pp. 107-108].

⁵² Ainsi Pareto par exemple regrette-t-il que l'on se focalise sur la fonction d'intermédiaire des échanges, la plus apparente, au détriment de celle de « *transformation des biens présents en biens futurs* », moins

comme sur le long terme. Globalement, la loi de Say se vérifie : offres et demandes sont toujours, et à tout instant, égales.

Pour l'approche en terme de circuit, l'objet d'étude est la circulation des revenus. De façon globale, lorsque le revenu national se forme, il doit être dépensé dans les biens et services que le processus de production a créés parallèlement. La difficulté est alors le temps de latence entre la formation du revenu et son emploi en consommation et investissement. Entre ces deux moments, le revenu est distribué et conservé par les agents qui le reçoivent. Cette conservation peut être qualifiée d'épargne. Si cette épargne est réalisée dans le cadre du système bancaire, elle n'est pas forcément perdue pour le circuit car elle peut rencontrer une demande de crédits. Si elle est simplement thésaurisée, alors elle sort du circuit et réduit les flux. Revenus et biens produits ne s'égalisent plus. La loi de Say est rompue.

Dans l'approche en termes de circuit, le danger est donc identifié dans cette fonction de réserve de valeur que l'économie orthodoxe met au premier plan. Gesell comme Keynes dénonceront la thésaurisation hors circuit, *mais aussi l'épargne* réalisée dans le circuit par le biais des institutions financières dès lors qu'elle est difficilement recyclée en crédit du fait de taux d'intérêt élevés. On voit ici apparaître deux points sur lesquels agir : la *thésaurisation* et le *prix du crédit* qui, tous deux, bloquent une partie de la masse monétaire. Au contraire, la fonction monétaire essentielle est identifiée dans la circulation au sens où ce qui compte dans le procès économique est le moyen de circulation, ce *perpetuum mobile*⁵³. La monnaie doit être avant tout un instrument circulatoire. Son rôle de réserve de valeur n'est pas un présupposé de son existence, elle en est au contraire une fonction parasitaire qui empêche la réalisation de la Loi de Say. La plupart des auteurs socialistes, conscients de l'inégalité et des crises économiques provoquées par l'abondance d'épargne dans les classes aisées et la compression de la consommation dans les classes actives, développent un diagnostic semblable.

Si ce diagnostic que l'on peut qualifier *a posteriori* de circuitiste est accepté, il reste à trouver les moyens de pallier l'incomplétude trop fréquente du circuit. Le parasitage est réalisé par la transformation en stock de l'instrument circulatoire : il va donc falloir mettre en place une organisation destinée à favoriser l'aspect circulatoire de la monnaie et défavoriser son aspect de réserve temporelle de richesse. Cette position « circuitiste » se double de préconisations « circulationnistes ».

§2. Le double aspect des monnaies de consommation

Ce qui est recherché est en conséquence une monnaie qui promeut la consommation et l'investissement, ce que l'on appellera de façon générale ici une monnaie de

apparente et de ce fait presque totalement délaissée. Pareto [1978, p. 268].

⁵³ Voir Herland [1977] à propos de Boisguilbert, Proudhon et Gesell.

consommation.

Beaucoup d'auteurs ont, avec plus ou moins de conviction et de force logique, développé des idées conduisant à la promotion de l'aspect circulatoire de la monnaie. Keynes au premier chef a souhaité « l'euthanasie des rentiers » et proposé la réduction des taux d'intérêt, sachant que cette mesure se heurterait à des limites à la baisse de ceux-ci et que la politique monétaire, de toute façon, n'est que l'un des aspects de l'intervention de l'État dans l'économie. Le plus important pour Keynes est la politique budgétaire.

L'utopie ne se trouve pas dans ces considérations. Pour parler d'utopie et d'expériences monétaires, il faut que l'aspect organisationnel de la monnaie de consommation ait été développé. À ce titre, on peut distinguer deux aspects bien différents des monnaies de consommation :

- La monnaie de consommation peut être une monnaie dépensée à la fois très rapidement et dans sa totalité. Cela signifie qu'elle n'est en aucun cas thésaurisée durant le cycle de production qui suit la distribution du revenu.

- La monnaie de consommation peut être une monnaie dépensée à l'endroit même où la production, donc la formation du revenu, a lieu : ce qui est visé ici est la fuite des revenus vers d'autres lieux de consommation ou d'investissement, ce qui appauvrit le lieu d'origine.

Ces deux aspects peuvent être confondus, mais leurs conséquences théoriques et pratiques quant à la mise en place d'une organisation destinée à promouvoir la monnaie de consommation sont très différentes.

- Dans le premier cas, on peut reconnaître de nombreux auteurs moins utopistes qu'hétérodoxes qui ont cherché à briser la thésaurisation, voire à réduire la motivation à l'épargne. Keynes est de ceux-là, et c'est ce qui le pousse à identifier en Gesell un auteur supérieur à Marx, car Gesell préconisait une monnaie à valeur fondante qui annihilait de la sorte l'aspect de conservation de la richesse de la monnaie. Cet aspect des monnaies de consommation revient à mettre en place des monnaies accélérées⁵⁴, c'est-à-dire à organiser l'accélération de sa vitesse de circulation. En revanche, plus hérétiques voire utopistes qu'hétérodoxes sont les auteurs socialistes qui ont préconisé une nouvelle organisation monétaire, parmi d'autres aspects de la vie économique et sociale, afin de boucler correctement le circuit production / consommation mais aussi afin d'orienter la production et annihiler les ferments inégalitaires du système économique. On compte parmi eux John Gray, John Francis Bray, Pierre-Joseph Proudhon et tant d'autres.

- Dans le second cas, le problème à résoudre est celui de la localisation de la formation, de la distribution et de la dépense des revenus. L'existence d'entreprises

⁵⁴ Nous emploierons ce terme, plus précis, de préférence à celui de monnaie fondante ou monnaie

implantées dans plusieurs lieux et dont les centres de profits ne font qu'alimenter des projets situés ailleurs (investissements productifs à l'étranger ou dans d'autres lieux que celui de production, investissements financiers ou encore distribution de revenus à des services administratifs situés dans la capitale alors que la production se déroule en province, etc.), mais aussi l'existence d'une imposition des revenus par un État dont les dépenses sont ensuite effectuées sans discernement de lieu, font que les revenus ne se dépensent généralement pas là où ils se forment. La problématique de l'État interventionniste mais aussi celle des grandes entreprises et récemment celle de la mondialisation des échanges et de la production contribuent à des projets issus de petits groupes de personnes fortement impliquées dans une activité locale et dont le but est la relocalisation du circuit économique. Ces projets ne peuvent guère être conçus autrement qu'en terme de création d'un circuit local fermé. Il ne s'agit pas forcément du retour à une autarcie liée à la peur de l'extérieur. À Wörgl (Autriche), en 1932-33, ce qui était visé par la mise en place d'une monnaie accélérée sur le modèle de Silvio Gesell était simplement la redynamisation de l'économie locale⁵⁵. Enfin, la problématique des systèmes d'échange local nés en 1983 au Canada et depuis répandus dans de nombreux pays est plus celle de la recomposition d'un lien social local mis à mal par la crise qu'un quelconque objectif autarcique⁵⁶. Ces systèmes clos, fonctionnant sur la base de monnaies locales inconvertibles et intransférables, organisent un regain de vie de quartier ou de village en dynamisant les échanges entre personnes. L'autarcie n'est pas un objectif de ces systèmes ; ils entraînent moins une réduction de la consommation en monnaie nationale (qui de toute façon fait défaut) que l'extension des relations de proximité entre personnes, ce qui donne à l'échange un aspect social, humain et convivial que rend difficile l'échange marchand.

En définitive, donc, deux options sont issues de la problématique des monnaies de consommation : l'organisation d'un système économique réduisant voire annihilant le rôle de moyen de réserve de la monnaie (premier aspect), et l'organisation de circuits économiques locaux et fermés (second aspect). Les utopies monétaires développées sur le thème générique de la monnaie de consommation l'ont été plus précisément à propos du premier aspect, mais elles ont conduit, dans les tentatives de leur mise en oeuvre, à travailler aussi sur le second aspect du fait de l'impossibilité d'une mise en oeuvre à l'échelle nationale⁵⁷. Tous deux peuvent ainsi être entremêlés, soit par l'esprit des théoriciens du socialisme, soit par la pratique effective de ces organisations monétaires. Une troisième voie

estampillée. Voir le chapitre 2, section 1, *infra*.

⁵⁵ Voir le chapitre 2, section 1, §2, *infra*.

⁵⁶ Voir le chapitre 2, section 2, §3, *infra*.

⁵⁷ Owen, Proudhon, Blanc, Gesell par exemple développèrent des idées destinées à transformer la société entière mais ne purent les mener à bien ; les expériences qu'eux et leurs disciples tentèrent furent dès lors très limitées soit dans le temps, soit dans l'espace.

enfin, radicale, s'offre à la pensée socialiste : la suppression totale de la monnaie.

SECTION 4. CONTRE L'ARGENT : LES UTOPIES MONÉTAIRES SOCIALISTES

L'Argent est souvent dénoncé comme la racine de tous les maux du monde. Le supprimer paraît dès lors la première idée, ou l'idée centrale, directrice, d'une idéologie de révolution de ce monde ou d'atteinte d'un état supérieur de civilisation.

Sur cette base, de nombreuses versions du socialisme auront pour visée première - ou finale, cela dépend de l'ordre des priorités et de la chronologie des mesures à prendre - de supprimer l'Argent. Or, selon le champ sémantique dans lequel on formule une telle velléité, on constate que cela peut se traduire de deux façons différentes : il est possible, pour supprimer cet Argent, de supprimer soit l'argent (celui du sens commun, c'est-à-dire les pièces, billets, comptes, dépôts), soit la monnaie (celle des économistes, c'est-à-dire le concept qui comprend, en plus de l'argent qui est paiement et réserve, la fonction de compte, ainsi que tout le contexte institutionnel et de lien social qu'elle suppose).

Cette opposition est longtemps pensée dans le cadre d'une définition restrictive de la monnaie que l'on oppose au crédit⁵⁸. S'opposent dès lors deux systèmes socialistes :

« Un socialisme de l'échange au comptant, un socialisme de l'échange à crédit. Les deux questions (...) ont été souvent confondues : l'échange à crédit a été donné comme pouvant supprimer totalement l'échange au comptant, et choisi comme moyen pratique d'élimination de la monnaie »⁵⁹.

Selon notre grille de lecture, on peut comprendre cela ainsi : dans l'échange au comptant l'argent subsiste, dans l'échange à crédit il disparaît mais la monnaie subsiste.

L'utopie est donc double, et elle se présente sous cette dualité dans les théories socialistes. Cette dualité, il est vrai, peut n'être qu'une distinction chronologique ou simplement logique : afin de supprimer l'Argent, il faut commencer par l'argent (sens commun) pour habituer la population à l'absence de moyens de paiement et empêcher toute thésaurisation, et la monnaie (concept économique) suivra bientôt. Pour d'autres versions plus douces du socialisme, supprimer l'argent (sens commun), voire seulement les pièces et les billets, suffit à l'annihilation de l'Argent : on lui substituera une autre organisation monétaire destinée à assurer le fonctionnement harmonieux des échanges et de la vie économiques sans ces instruments. Cette organisation nouvelle sera fondée soit sur des instruments de circulation nommés bons de travail, bons d'échange, etc., censés être en

⁵⁸ Rist [1951], fort tardivement, a fort bien représenté cette façon restrictive de concevoir la monnaie en tentant de la moderniser : pour lui la monnaie consiste en la monnaie externe, c'est-à-dire la monnaie marchandise et le papier-monnaie inconvertible, tandis que les billets de banque, convertibles, ne sont que représentatifs de dépôts préalables donc ne sont que du crédit.

⁵⁹ Aucuy [1907, p. 37].

accord avec la nature profonde et harmonieuse des sociétés humaines, soit sur un système abstrait de compensation de dettes dans lequel un instrument physique de circulation n'est pas nécessaire. Il arrive que les auteurs qui développent cette perspective « plus douce » ne voient pas qu'ils ne suppriment pas, dès lors, la monnaie : celle-ci subsiste, mais sous une forme différente de celle de l'économie monétaire marchande et moderne.

L'organisation monétaire choisie dépend en particulier du sort fait aux échanges.

Si l'auteur, condamnant toute propriété privée, considère que la nouvelle société sera organisée de telle sorte que les échanges ne seront plus nécessaires, alors la vision d'une société non seulement sans argent (sens commun) mais aussi sans monnaie (concept économique) paraît possible. La question qui demeure est la possibilité même d'une société sans échange et sans propriété privée. Une telle société est soit composée de petites unités totalement autarciques et, de façon interne, totalement communistes, soit organisée de façon centrale de sorte qu'aucun échange interpersonnel n'a lieu et que la redistribution des biens centralisés est effectuée sur un mode purement égalitaire qui ne nécessite pas, dès lors, de compte de ces biens au moyen d'une unité commune.

Si l'auteur considère au contraire que les échanges sont et resteront nécessaires et donc qu'une certaine forme de propriété privée subsistera, la question qui se pose, compte tenu de l'objectif d'éliminer l'Argent, est celle de l'alternative entre la suppression de l'argent (sens commun) et celle de la monnaie (concept économique). On peut supprimer l'argent dans la mesure où des systèmes de compensation de dettes, donc de comptabilisation et de solution de ces dettes, sont imaginables ; mais alors cela signifie l'emploi d'une unité de compte qui est une fonction constituante de la monnaie. Il semble qu'aucune organisation économique où l'échange existe ne puisse se passer d'une unité de compte : c'est donc que la monnaie, au contraire de l'argent, est irréductible⁶⁰, et que les systèmes théoriques conçus en laissant subsister l'échange mais pas la monnaie peuvent revendiquer le statut de véritables utopies monétaires, figures de l'impossible.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'examen des acceptions de la monnaie et de l'argent nous a permis de mieux comprendre les enjeux cachés derrière trois ensembles de théories normatives relatives à la monnaie.

Ces trois ensembles théoriques ont en commun un certain rapport aux monnaies parallèles. C'est celui-ci qui va nous pousser dans les deux chapitres suivants à examiner plus en détails deux de ces trois ensembles théoriques.

⁶⁰ Voir les débats des années vingt sur le calcul économique socialiste, en particulier ce qu'en dit Polanyi

L'ensemble théorique délaissé dans la suite de cette partie est apparemment le plus lié aux monnaies parallèles : il s'agit du *Free banking* et de ses dérivés qui, précisément, développent en leur coeur l'idée même d'un système monétaire organisé autour de monnaies parallèles, voire de systèmes monétaires eux-mêmes parallèles. Ce courant sera délaissé pour deux raisons. En premier lieu, le *Free banking* du XIXe siècle a plus tenté de formaliser une réalité aux multiples visages qu'il ne l'a modelée⁶¹. En second lieu, le coeur de ces monnaies parallèles est l'idée de concurrence, idée que l'on retrouvera dans l'examen de théories telles que celle des substitutions de monnaies⁶². Or cette idée ne nous semble pas propre à fournir un schéma explicatif de l'existence permanente de monnaies parallèles dans les systèmes monétaires qui sont les nôtres aujourd'hui. Ce qui semble ressortir de cette permanence est précisément non la concurrence des monnaies, mais leur complémentarité. Cette idée, absente du *Free banking*, est présente dans le courant « circulationniste ».

Les deux chapitres suivants vont ainsi reprendre l'argumentaire de deux théories normatives et leurs déclinaisons pratiques. Ce qui est essentiel dans notre perspective est en effet que, autant à partir du courant circulationniste que du courant socialiste⁶³, des expériences monétaires ont été tentées et qu'elles se sont traduites, volontairement ou non, par l'émergence de monnaies parallèles. On retrouve dans ces expériences trois éléments essentiels, à savoir la complémentarité de monnaies différentes, l'émergence de cercles monétaires, et l'émergence de pratiques souterraines en contradiction avec la loi.

[1994].

⁶¹ Les expériences de monnaies concurrentes de l'Écosse et des États-Unis ont servi à de multiples argumentations contradictoires, certaines tendant à accréditer la supériorité de ces systèmes sur la hiérarchie et la banque centrale et estimant que les crises qui ont existé n'ont dû leur existence qu'à celle d'entraves légales, d'autres arguant que ces crises montrent précisément le danger voire l'impossibilité de tels systèmes.

⁶² Voir le chapitre 5, section 1, *infra*.

⁶³ Cette distinction est destinée à simplifier les « étiquettes », non à abuser le lecteur sur l'absence hypothétique de socialisme dans le courant circulationniste. Ainsi par exemple Silvio Gesell ne se définit pas comme socialiste au sens du marxisme, mais s'inspire fortement de Proudhon.

CHAPITRE 2

DE LA MONNAIE POUR CONSOMMER : MONNAIE ACCÉLÉRÉE ET CERCLES D'ÉCHANGES

« L'épargnant dispose de tous les moyens de la terre ; pourquoi devrait-il précisément choisir la monnaie ? La monnaie n'a tout de même pas été créée afin qu'il fût possible d'épargner. »
(Silvio Gesell, *L'Ordre économique naturel*)

INTRODUCTION

Dans les années trente, la Grande dépression a entraîné la recherche de solutions alternatives pour faire redémarrer l'activité ou du moins freiner son déclin. Certaines de ces solutions étaient centrées sur une réforme de l'organisation monétaire.

Parmi elles, la plupart n'ont été que formalisées d'un point de vue théorique et n'ont jamais connu un début d'application. Il n'en sera donc pas question ici. En revanche, certaines théories préexistantes comme, en particulier, la théorie de la monnaie accélérée de Silvio Gesell, ont eu des répercussions concrètes. Les expériences menées se détachèrent plus ou moins des modèles initiaux ; la différence essentielle est qu'elles ne purent avoir lieu à un niveau national, et *a fortiori* mondial, malgré le désir des auteurs de ces modèles. Ce furent dès lors des expériences locales dans lesquelles on put voir un localisme anarchiste¹,

¹ C'est ainsi que l'on qualifia en particulier le bouillant Michael Unterguggenberger, bourgmestre de Wörgl, dans le Tyrol autrichien, dont il sera question plus loin. Unterguggenberger avait été syndicaliste de la social-démocratie tyrolienne, mais refusait le qualificatif de marxiste ; son expérience locale fut en outre

une révolte antifiscale² ou encore un repli protectionniste sur un cercle clos ou très réduit de participants.

En général, ces expériences n'ont pas passé le cap des années trente, hormis les cercles d'entreprises tel le système suisse WIR qui existe encore aujourd'hui.

Les années 1980 puis 1990 ont remis sur le devant de la scène la détresse de millions de chômeurs et d'exclus et la transformation de sociétés confrontées à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la mondialisation de l'économie. Dans ce contexte, de nouvelles expériences et de nouveaux débats ont vu le jour. Des systèmes d'échange local (SEL) sont apparus à partir de 1983 et se sont bientôt répandus dans un grand nombre de pays occidentaux ; des monnaies locales ont été créées ; des tentatives de chambres de compensation s'inspirant du Cercle économique WIR ont eu lieu ; on a tenté à nouveau de mettre en place une monnaie fondante dans une structure de type SEL, donc hermétiquement close, et non plus dans une localité ouverte aux influences extérieures.

Cet ensemble d'expériences a donc donné lieu au développement de monnaies parallèles, rapidement interdites (monnaies fondantes des années trente), pérennes (Cercle économique WIR, LETS anglo-saxons) ou au statut encore incertain (SEL français).

L'étendue de ces expériences interdit de parler d'utopies ; leur contenu réel de parler socialisme. Pourtant, ce qui se cache derrière les simples structures apparentes mises en place sont des projets de réforme de la société à un niveau global qui, eux, ont véritablement un statut d'utopie (car il est peu probable qu'ils voient le jour) et de socialistes (car la société doit être réorganisée en vue de fournir un travail à chacun, réduire les inégalités, etc.). On voit que ces projets savent adoucir leurs idéaux lors du passage à la réalité, sans pour autant perdre de vue leur objectif qui transparaît à plus long terme. On verra en outre au chapitre suivant que ces projets empruntent certaines caractéristiques aux idées socialistes développées au XIXe siècle par certains hommes comme Robert Owen en particulier.

Le point commun des expériences et des doctrines sous-jacentes qui nous intéressent ici consiste en la nécessité de favoriser la circulation monétaire, aux deux sens mis à jour au chapitre précédent. Favoriser l'épanouissement de la société suppose en effet de favoriser la circulation monétaire, c'est-à-dire la mise en place d'une organisation monétaire promouvant une monnaie de consommation, 1) au sens de la dépense rapide et totale de la monnaie, et 2) au sens de la dépense de la monnaie sur le lieu de la formation même des revenus.

Il s'agit donc de supprimer l'Argent au sens de la spéculation, de la thésaurisation, de l'usure ; la monnaie, elle, subsiste. Cette monnaie, on souhaite la remettre au service de la

refusée par le gouvernement social-démocrate en vigueur à l'époque dans le Tyrol autrichien car elle ne correspondait pas aux projets du parti.

² Ce fut par exemple le cas des deux expériences françaises de Lignières-en-Berry et Marens, en 1956-57,

société, c'est-à-dire au service des échanges, de la consommation, du lien social, en dépit du défaut de richesses que chacun peut ressentir. On refuse ici le privilège que donne la monnaie à qui la possède de rompre la dynamique des échanges.

La distinction opérée au chapitre premier entre les niveaux sémantiques attachés à l'argent et à la monnaie va ici nous servir, de même que la problématique des monnaies de consommation. Toutes deux permettent de resituer les enjeux monétaires des théories monétaires normatives dont il va être question. Parmi elles, les projets de monnaie accélérée issus des réflexions de Silvio Gesell considèrent que la monnaie est nécessaire mais que son organisation doit être transformée afin de lui ôter sa fonction de réserve de richesse (*section 1*).

Cette théorie peut être critiquée en estimant qu'elle n'est guère applicable à l'ensemble d'un pays voire à toute la planète. Prenant acte des expériences telles qu'elles se sont déroulées, on aboutit alors à l'idée de cercles d'échanges clos au sein desquels une telle organisation peut être mise en place. De façon générale, l'histoire montre que l'emploi des instruments monétaires repose sur des réseaux d'utilisateurs. On peut aisément passer de l'idée de réseau, forme ouverte de relations entre acteurs, à celle de cercle monétaire, forme fermée de relations entre acteurs. Les cercles monétaires peuvent alors constituer une possibilité féconde de redynamisation locale. C'est ainsi que l'on peut comprendre à la fois les cercles d'échanges interentreprises comme le Cercle économique WIR et les cercles d'échanges entre personnes comme les SEL. Or au sein de l'un des SEL existants a déjà été mise en place une organisation de monnaie accélérée. Les SEL reposent notamment sur un ensemble idéologique d'origine socialiste que dilue le foisonnement et l'extension rapide de ces cercles d'échange (*section 2*).

Ceci nous conduira à l'examen au chapitre suivant de ces racines idéologiques socialistes du XIXe siècle qui ont donné lieu, elles aussi, à quelques expériences intéressantes de monnaies parallèles.

mais aussi de quelques monnaies parallèles très localisées en Australie et Italie dans les années 1990.

SOMMAIRE

CHAPITRE 2 DE LA MONNAIE POUR CONSOMMER : MONNAIE ACCÉLÉRÉE ET CERCLES D'ÉCHANGES

Introduction

Section 1. Accélérer la monnaie : l'utopie monétaire de Silvio Gesell

§1. De Memminger à Gesell : le principe de la monnaie accélérée

- A) Les perspectives involontaires du système de Memminger
- B) Les perspectives volontaristes du système de Silvio Gesell

§2. De Wörgl à Saint-Quentin en Yvelines, de Gesell à Tardella : la filiation d'une idée

- A) Débats et expériences fondatrices dans les années trente
- B) De l'éclipse au regain d'intérêt dans les années 1990

Section 2. Les cercles d'échanges à monnaie interne

§1. Circuit monétaire, cercle d'échanges

- A) Les limites pratiques à l'utopie gesellienne
- B) Racines historiques de la circulation monétaire en réseau

§2. Les systèmes d'échange-marchandises

- A) Les systèmes d'échange-marchandise
 - B) Le Cercle économique WIR
- Conclusion

§3. Les SEL ou le retour des expériences monétaires locales

- A) La nature monétaire des systèmes d'échange local
- B) Une subsidiarité monétaire de fait
- C) Les vellétés inabouties d'une monnaie-travail

Conclusion du chapitre

SECTION 1. ACCÉLÉRER LA MONNAIE : L'UTOPIE MONÉTAIRE DE SILVIO GESELL³

Silvio Gesell n'avait pas en tête l'établissement de monnaies parallèles au système monétaire de l'État mais au contraire la réforme de celui-ci selon les préceptes qu'il exposait. L'objectif était de rendre à la monnaie son plein rôle d'instrument circulatoire en rejetant la fonction de réserve : cette fonction, identifiée par ailleurs comme le ferment de toutes les crises monétaires car elle rompt le flux des achats et des ventes, est précisément pour lui ce qui nie la monnaie. La monnaie n'a pas besoin de remplir cette fonction, ou du moins la remplir n'est pas sa fonction première : la monnaie doit en effet servir la consommation. Pour cela, il faut favoriser la circulation de la monnaie et décourager sa détention. La monnaie doit être une monnaie de consommation, non de captation, d'appropriation, d'accumulation hors du circuit économique.

Mise en place au niveau d'un État comme le souhaitait Silvio Gesell ainsi que Irving Fisher, l'organisation monétaire de ces monnaies de consommation n'en ferait pas des monnaies parallèles. Mais les expériences qui ont eu lieu ont nécessité le confinement de ces organisations à des localités dont on dynamisait ainsi l'activité. Ce n'est qu'en ce sens que la conception de monnaies de consommation conduisent à la mise en place de monnaies parallèles.

Nous avons détaillé plus haut le principe de la monnaie de consommation. L'utopie de Gesell réside en une organisation originale du système monétaire afin de créer une monnaie de consommation accélérée (§1). La théorie de Gesell suscita autant un débat théorique surtout situé hors des arcanes universitaires, débat qui se poursuit aujourd'hui, que des expériences dont certaines ont débuté en 1997 (§2).

³ Cf. le titre d'un article de Michel Herland [1992] : « L'utopie monétaire de Silvio Gesell : un cas d'hétérodoxie entre Wicksell et Keynes. »

§1. De Memminger à Gesell : le principe de la monnaie accélérée

Durant la guerre de Sécession, une expérience originale, limitée et involontaire fournit quelques clés d'une monnaie accélérée (A). Mais il fallut attendre les écrits de Silvio Gesell pour que soit formalisée et développée une telle idée (B).

A) Les perspectives involontaires du système de Memminger

On peut trouver des prémisses de la théorie de Gesell dans l'échec d'un système destiné à faire souscrire des bons du Trésor aux détenteurs de papier-monnaie durant la guerre de Sécession dans le camp des Confédérés. Cet échec ouvrit des perspectives proches de celles de Gesell.

Christopher G. Memminger, jusqu'en 1864 secrétaire au Trésor, n'était pas un théoricien mais un praticien dont l'institution recherchait désespérément des moyens de lever des fonds, si possible sans accélérer une hausse des prix déjà très forte. En octobre 1862, il proposa au président sudiste Davis l'octroi aux billets du Trésor déjà en circulation d'un privilège de conversion en bons du Trésor à fort rendement dans certaines limites de temps⁴. L'objectif était de lever des fonds supplémentaires tout en réduisant la masse monétaire en circulation. Le Congrès vota cette loi en mars 1863.

La masse des billets émis par le Trésor fut divisée en trois groupes selon leur date d'émission.

- Le premier groupe était celui des billets émis avant le 1er décembre 1862. Ils pouvaient être convertis jusqu'au 20 avril 1863 en bons donnant intérêt de 8%, du 20 avril au 1er août 1863 en bons à 7%, puis ils étaient dépossédés de ce privilège.

- Le second groupe était celui des billets émis entre le 1er décembre 1862 au 6 avril 1863. Ils pouvaient être convertis en bons à 7% jusqu'au 1er août, puis en bons à 4%.

- Le troisième groupe était celui des billets les plus récents, émis après le 6 avril 1863. Ils pouvaient être convertis en bons à 6% durant un an après leur date d'émission, puis en bons à 4%⁵.

Pour Memminger, ce fut un échec : la population ne présenta pas ses billets pour les convertir en bons du Trésor, et la vitesse de circulation de ces billets augmenta au point que le niveau général des prix s'éleva plus encore⁶. Cet échec est ce qui fait l'intérêt de

⁴ Voir Lerner [1954, pp. 516].

⁵ Lerner [1954, p. 516].

⁶ Dans la partie est de la Confédération, l'indice général des prix passa de l'indice 100 dans les quatre premiers mois de 1861 à 193 en janvier 1862, 762 en janvier 1863 et 2801 en janvier 1864. Lerner [1955, p. 24].

l'expérience. Il est lié à l'existence de plusieurs types de billets, types créés *de jure* par leur capacité différenciée à être convertis en bons du Trésor. Ce qui explique l'augmentation de la vitesse de circulation de ces billets est précisément la conjonction de trois éléments :

- L'existence d'un privilège de convertibilité différencié selon trois groupes de billets, ce privilège constituant une sécurité pour les détenteurs de billets.
- La planification de la dépréciation progressive de ce privilège.
- L'anticipation par la population de la dépréciation des billets dans la circulation du fait de la perspective de la dépréciation de ce privilège.

Au fil des semaines, l'échéance d'un privilège d'une catégorie de billets s'approche. Sachant qu'ils sont, pour l'instant, convertibles en un bon du Trésor au rendement élevé et qu'après l'échéance le rendement possible le sera moins (voire sera nul), on peut prévoir que sa valeur chutera après cette échéance dans la mesure où cette valeur tient compte, dans la circulation, de l'avantage qu'il procure à son détenteur en le convertissant. Ainsi, plus les échéances se rapprochent, plus la population se défie des billets - billets qu'elle ne souhaite pas convertir en obligations, mais qu'elle ne souhaite pas non plus conserver du fait de l'anticipation de la baisse de leur valeur liée à la perte de la sécurité que propose la possibilité de les convertir en bons du Trésor.

Ce qui est décrit ici est un processus de fuite devant la monnaie. Dans la configuration de la guerre de Sécession du côté des Confédérés, ce processus a contribué à l'accélération de l'inflation⁷.

De façon générale, on peut considérer que la perspective d'une réduction des avantages potentiels d'une monnaie, que ces avantages soient un rendement lié à une option de conversion ou simplement la stabilité nominale de cette monnaie, conduit à sa remise dans la circulation plus rapidement par qui la détient. Que cette dépense traduise une perte de confiance est évidemment un problème essentiel. Mais si l'on parvient à instaurer un système dans lequel la monnaie voit sa valeur, ou ses avantages, se réduire au fil du temps, sans que la confiance de la population soit entamée, alors on peut raisonnablement envisager de dynamiser une économie atteinte par la récession.

Une telle organisation suppose donc que l'on parvienne à planifier la chute de la valeur de la monnaie sans que la population s'en défie. Si elle s'en défie, c'est-à-dire si un

⁷ Un processus semblable et tout aussi involontaire eut lieu en 1922-24 en Russie lorsque le gouvernement, désormais convaincu de la nécessité non seulement d'une monnaie mais aussi de sa stabilité, tenta de stabiliser le rouble d'une façon assez particulière. Il entérina en effet la chute des billets précédemment émis, les *sovnazki*, en conférant à de nouveaux billets une valeur équivalente à une grande quantité de *sovnazki* d'ancien millésime. Un *sovnazki* de 1922 fut ainsi émis pour l'équivalent de 10 000 anciens qui continuaient à circuler. En 1923, de nouveaux *sovnazki* furent émis pour 100 roubles de 1922. Par ailleurs, un nouveau type de billet, le *tchernovetz*, fut émis en octobre 1922 pour 10 roubles or d'avant guerre, soit une très grande quantité des *sovnazki* qui circulaient encore, quels que soient leur millésime. La chute de ces *sovnazki* ne fit que s'aggraver.

processus de fuite devant la monnaie s'enclenche, cela signifie qu'elle pense cette organisation comme défectueuse et temporaire. La stimulation de l'activité économique est dès lors fondée sur une illusion et une crise inflationniste, c'est-à-dire le contraire d'une croissance saine.

Il faut donc parvenir à séparer, dans le mécanisme de la dépréciation monétaire, ce qui est une perte de valeur de la monnaie et ce qui est son effet immédiat et rédhibitoire sur les prix. Pour le dire autrement, il faut que la monnaie se déprécie sans hausse des prix. Il s'agit donc de donner au temps un prix tel que la préférence pour le présent de la population soit accrue au point qu'elle accélère ses actes de consommation. La solution ne peut être qu'une action volontariste, planifiée et connue de tous sur la monnaie en circulation, et non une action sur les prix.

Obtenir de la sorte une dynamisation de l'économie sans fuite devant la monnaie est tout l'enjeu des théories de la monnaie accélérée, celle de Silvio Gesell en premier lieu.

B) Les perspectives volontaristes du système de Silvio Gesell

Il serait sans nul doute hasardeux de présumer que Gesell a eu connaissance de la courte expérience des Confédérés et que, plus encore, cela lui a donné les clés de sa théorie. Il est du reste difficile de trouver des points communs entre les deux personnages : *a contrario* de Memminger, pur praticien, Gesell est un pur théoricien. Memminger était aux commandes d'une institution centrale dans le fonctionnement de l'économie de guerre des Confédérés, Gesell n'a pas dépassé le stade des spéculations intellectuelles⁸. Memminger n'a laissé de notes écrites autres que ses rapports sur l'activité du Trésor, Gesell a développé ses idées dans de nombreux ouvrages et fascicules. Memminger n'a pas cherché à accélérer la circulation monétaire mais au contraire à la freiner, et il a totalement échoué, fournissant involontairement la première approximation d'une monnaie accélérée ; Gesell a précisément pour but de fournir les clés théoriques d'une telle monnaie.

Silvio Gesell (1862-1930), riche industriel allemand ayant fait fortune en Argentine, a élaboré à partir de 1900 en Suisse ce qui allait devenir son opus majeur, *l'ordre économique naturel*. Il fut publié en 1911 et fut réédité de nombreuses fois⁹. Il eut un retentissement assez grand en Europe dans l'entre-deux-guerres et suscita disciples,

⁸ Sa pratique comme acteur de l'économie n'entre pas en ligne de compte ici car, sur le plan des idées qu'il développait, il n'est jamais resté qu'un utopiste, ou peut-être, ainsi que le dit Keynes [1969, p. 350], un « prophète », mort l'année même où les premières expériences issues de sa théorie étaient tentées.

⁹ La traduction française de 1948 est celle de la huitième édition allemande. Ce livre est en réalité la théorisation d'un ouvrage écrit à la suite de la crise monétaire argentine des années 1880, publié à Buenos Aires en 1891 sous le titre *Die Reformation im Münzwesen als Brücke zum socialen Staat* (la réforme du régime monétaire, vers un État social), et dans lequel Gesell préconisait déjà le système de monnaie fondante.

épigones mais aussi contradicteurs. Les économistes orthodoxes considéraient avec mépris Gesell comme un « original »¹⁰.

Ce qui a pu susciter un tel rejet est sans doute le caractère à la fois non universitaire et profondément hétérodoxe de sa pensée, ainsi que sa rhétorique peu consensuelle assez proches de celle d'écrits socialistes antérieurs comme ultérieurs. À une époque où seul Wicksell présente les ferments d'une économie monétaire dans une ambiance théorique verrouillée par l'approche réelle, Gesell va plus loin, au point qu'on peut le considérer comme une étape entre Wicksell et Keynes¹¹. Cette étape intermédiaire se retrouve essentiellement dans sa théorie de l'intérêt et dans sa théorie des crises économiques (de type déflationniste) qu'il considère comme ayant une origine systématiquement monétaire. Ce qui importe avant tout est donc de comprendre l'analyse monétaire de Gesell, qui se fonde sur une théorie de l'intérêt. Elle s'inspire de Wicksell dans la mesure où il distingue le taux d'intérêt monétaire du taux d'intérêt réel. Seul le premier importe dans l'analyse car c'est autour de celui-ci qu'oscille le second. Gesell développe donc très clairement une analyse où la sphère monétaire influence la sphère réelle.

Le taux d'intérêt monétaire est le taux auquel sont prêtés les capitaux en argent. Gesell décompose ce taux en trois éléments. Il comporte une prime de risque (le risque lié au prêt), une prime de hausse (le taux d'inflation anticipé) et surtout un intérêt fondamental ou « tribut ». Ce tribut est ce sur quoi Gesell fonde son raisonnement¹². Keynes y trouvera, *a posteriori*, une justification pour son concept d'efficacité marginale du capital. Le tribut est le taux d'intérêt fondamental qui rémunère les avantages naturels de la monnaie sur les autres biens.

Ces avantages sont de deux ordres : d'une part la monnaie est, contrairement aux marchandises, indestructible et sans coût de conservation, d'autre part elle est le seul bien

¹⁰ Keynes [1969, p. 350] écrit ainsi : « nous estimions, comme les autres économistes universitaires, que ses efforts profondément originaux ne méritaient guère plus d'attention que l'oeuvre d'un déséquilibré » (*cranks*, ailleurs traduit par original, nous dit Herland [1992, p. 61]). Herland [1992, p. 76] estime « qu'on persiste à le traiter, le plus souvent, comme une espèce de farfelu ». Lorsqu'on traite de sa théorie... C'est ainsi que Henri Denis [1988, p. 630] ne consacre qu'une phrase outrée à Gesell : « le plus grand économiste de notre temps [Keynes] a consacré de nombreuses pages à célébrer les mérites d'auteurs très secondaires, tels que le « major Douglas » ou Silvio Gesell ». Keynes [1969, pp. 350-354] lui a en effet consacré 5 pages de sa « note sur le mercantilisme, les lois contre l'usure, la monnaie estampillée et les théories de la sous-consommation ».

¹¹ Voir Herland [1992]. On l'a aussi considéré comme le maillon qui relie Proudhon à Keynes. Herland souligne que ce maillon n'était cependant pas considéré comme essentiel : il n'était qu'une étape que Keynes dépassa largement. Seul Mises semble avoir placé Gesell au-dessus de Keynes, mais sans doute était-ce plus dû à son rejet de Keynes qu'à une quelconque acceptation de la théorie de Gesell.

¹² Voir l'exposé de ce raisonnement par Herland [1992], qui, curieusement, met à jour une incohérence logique de Gesell sans pourtant lui donner aucune importance : Gesell considère en effet, selon les exemples qu'il donne, que l'épargne croît, une fois à cause de la hausse du taux d'intérêt, une autre fois à cause de sa baisse.

liquide par lequel on peut tout acheter. Keynes acceptera la première proposition mais réfutera que la monnaie soit le seul bien liquide : pour lui en effet il existe un ensemble d'actifs plus ou moins liquides qui constituent un continuum jusqu'à la monnaie, actif liquide par excellence. Ce continuum permet d'estimer qu'il peut y avoir substitution entre la monnaie et ces divers actifs au cas où la monnaie perdrait de sa qualité de liquidité¹³ ou, pourrions-nous ajouter, serait grevée d'un coût de conservation artificiel.

Gesell cherche les conditions propres à rompre les crises de surproduction qu'il observe et dont il identifie le caractère cumulatif. Son raisonnement s'élabore à partir de l'idée selon laquelle le taux d'intérêt fondamental nuit à l'activité économique. Celui-ci, comme rémunération nécessaire des avantages de la monnaie, constitue la limite inférieure du rendement de tout acte économique. Il signifie en effet que le détenteur de monnaie va agir dans trois circonstances seulement¹⁴.

1) Il peut d'abord prêter son argent, mais cela suppose que le taux d'intérêt de ce prêt soit supérieur au taux d'intérêt fondamental, sans quoi l'incitation au prêt est trop faible pour qu'il l'entreprenne.

Il peut aussi se lancer dans la circulation économique en achetant des marchandises contre son argent :

2) S'il est entrepreneur, cela suppose que ces marchandises lui permettront de récupérer, par une vente ultérieure, le montant dépensé à l'origine cumulé d'un rendement au moins égal au taux d'intérêt fondamental.

3) S'il est consommateur, cela suppose alors qu'à l'avenir le prix de cette marchandise ne sera pas inférieur au prix dépensé à l'instant présent cumulé d'une somme au moins égale au taux d'intérêt fondamental.

Sans le rendement anticipé du prêt ou de la revente et sans la perspective d'une hausse des prix, tout acte économique ne sera pas entrepris et l'agent thésaurisera sa monnaie.

La conception de Gesell suppose que l'acheteur, qui est dans son idée un capitaliste, dispose d'un temps dont le vendeur ne dispose pas : c'est l'idée selon laquelle seule la monnaie ne supporte pas de coût de conservation¹⁵. Dans cette perspective, le détenteur de

¹³ Keynes [1969, p. 354].

¹⁴ Gesell [1948, pp. 172-175].

¹⁵ Beaucoup d'auteurs, sans aller jusqu'au point de Gesell, ont considéré que l'acheteur, ou détenteur d'argent, dispose d'un privilège sur le vendeur : par exemple Simmel [1987, p. 249] ou Keynes [1969, pp. 234, 352]. Baudin [1947, p. 333] croit souligner l'incongruité d'un tel raisonnement : « *s'il était vrai, les prix seraient toujours au plus bas* ». Il ne voit pas que le raisonnement de Gesell peut être pertinent pour expliquer les périodes de déflation telles que celle des années trente. La crainte de perdre emploi et sources de revenus produit une thésaurisation et une épargne inhabituelles. Si évidemment les consommations nécessaires telles que la nourriture de base sont assurées par ceux qui disposent d'argent, il n'en reste pas moins que la plupart des autres consommations ne sont pas réalisées car reportées à plus tard, en un temps

monnaie, c'est-à-dire le capitaliste, possède le privilège dangereux de pouvoir interrompre l'activité économique en s'abstenant de tout acte économique. Cet attentisme se traduit donc par la thésaurisation. Celle-ci est identifiée comme l'élément qui rompt la dynamique économique, et sa cause est identifiée dans l'existence de l'intérêt fondamental, le tribut.

À cet égard, l'abaissement du taux d'intérêt au-dessous de ce taux d'intérêt fondamental dont l'histoire montre, selon Gesell, qu'il est de 3 à 4%, serait catastrophique. Gesell est en effet conduit à concevoir l'existence d'une situation où le taux d'intérêt est si faible que les agents économiques ne placent plus leur argent mais le conservent par devers eux en le thésaurisant. Il existe donc, estime Gesell, une limite à la baisse des taux d'intérêt :

« Plus l'intérêt baisse, plus le courant s'amplifie ; bien avant que le marché soit saturé de capitaux réels, dès que l'intérêt tombe à 1%, le dernier épargnant a renoncé à porter quoi que ce soit à la caisse d'épargne. Chacun préfère veiller lui-même sur son argent. Toute l'épargne nationale rejoint les cassettes »¹⁶.

On peut reconnaître dans cette conception ce qui sera pour Keynes la trappe à la liquidité¹⁷.

Au demeurant, Gesell considère que la baisse des taux d'intérêt, même limitée au-dessus de ce seuil, n'est pas susceptible d'accroître l'activité économique. La solution ne se trouve donc pas du côté du taux d'intérêt qui est justement l'élément qui bloque la dynamique de l'économie, mais du côté de la dépréciation de la monnaie afin de compenser ce frein irréductible que représente l'intérêt fondamental. La monnaie jouit en effet, on l'a vu, de deux privilèges sur les biens. La thésaurisation répond à ces deux motifs : le premier (aucun frais de conservation) met en jeu la fonction de réserve, le second (liquidité généralisée) met en jeu la fonction de paiement. Il faut privilégier le second¹⁸ en éliminant le premier.

Dans ce but, l'abaissement voire l'abolition du taux d'intérêt ne semble pas à Gesell la solution, on l'a vu. Bien que souhaitée, une telle baisse ne peut constituer le moyen d'enclencher l'accélération de la circulation monétaire ; elle n'en est que la conséquence¹⁹. Pour Gesell, privilégier la circulation monétaire passe par l'imposition de frais de conservation à la monnaie. Toute la question est désormais de savoir de quelle façon

où on espère que l'incertitude sera levée.

¹⁶ Gesell [1948, p. 191].

¹⁷ On peut en effet comparer le passage cité de Gesell avec la description de la trappe à la liquidité par Keynes [1969, pp. 216-217] : « une fois le taux d'intérêt tombé à un certain niveau, la préférence pour la liquidité devient virtuellement absolue, en ce sens que presque tout le monde préfère l'argent liquide à la détention d'une créance qui rapporte un taux d'intérêt aussi faible ». Keynes ne s'aperçoit pas de l'apport de Gesell en la matière et le critique au contraire pour, affirme-t-il, ne pas avoir vu ce phénomène ! Voir Herland [1977, p. 964].

¹⁸ Notons le paradoxe déjà vu de la détention (stock) d'un instrument qui sert à circuler (flux).

¹⁹ Voir par exemple ce que Gesell [1948, pp. 243-246] fait dire à l'épargnant qui constate les effets finalement positifs pour lui de la monnaie fondante.

imposer de tels frais et dans quelle mesure une telle organisation monétaire est viable.

Gesell propose un système de « monnaie franche » (*Freigeld*). Dans ce cadre, les billets en circulation voient leur valeur nominale baisser *de jure* au fil des mois. Afin de conserver leur valeur, la population doit chaque mois leur appliquer des timbres-monnaie²⁰ que délivrent les bureaux de poste. Gesell propose de donner aux timbres-monnaie un prix correspondant à 0,5% du montant nominal du billet, soit un coût total de 6% sur l'année²¹.

Ce taux n'est pas innocent. Gesell estime en effet que la thésaurisation disparaît dès lors que le taux d'inflation annuel atteint 5%²². Il est très clair que l'estampillage des billets correspond à une inflation que l'on fait subir non aux prix mais à la monnaie. Pour le dire autrement, ce système produit de l'inflation, mais elle se manifeste non sous la forme d'une hausse du niveau général des prix que Gesell refuse, mais sous la forme d'une dépréciation monétaire programmée et annoncée.

Gesell complète son dispositif en sauvegardant malgré tout le principe de la conservation de la richesse, mais dans certaines conditions. Dans son système, tout dépôt à la caisse d'épargne d'un montant donné doit être rendu par elle à ce même montant. Dans l'intervalle, la monnaie déposée continue de se déprécier ; c'est à la caisse d'épargne de l'employer, en la prêtant, pour éviter d'avoir à payer les timbres successifs. Cela permet d'éviter la thésaurisation, de conserver une capacité de conservation de la richesse à la monnaie en endogénéisant dans les banques l'ensemble de l'épargne, et évidemment d'accélérer la circulation monétaire puisqu'aucun détenteur, quel qu'il soit, n'a intérêt à conserver sa monnaie.

Si l'on compare ce système avec les trois éléments constitutifs de l'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie dans le système de Memminger, on constate qu'ils ne correspondent pas exactement.

- Chez Gesell, il n'existe pas de privilège de convertibilité différencié selon divers moyens de paiement : en réalité, un seul moyen de paiement existe, le billet à valeur fondante.

- Chez Gesell on ne fournit pas un privilège momentané à certains instruments, mais on élimine le privilège systématique de toute monnaie qui est sa stabilité

²⁰ Gesell [1948, p. 213].

²¹ Keynes affirme que Gesell propose un taux de dépréciation hebdomadaire de 0,1%, soit 5,2% l'an ; ce taux n'est pas confirmé dans la version française de l'*Ordre économique naturel*. Sans doute cet écart est-il dû à une différence d'édition à partir de laquelle les traductions respectives ont été faites. Il semble y avoir eu deux traductions anglo-saxonnes, l'une britannique en 1929 et l'autre américaine en 1934 ; celle de 1934 est réalisée à partir de la 6e édition allemande. Keynes a sans doute eu sous les yeux l'une de ces deux traductions. Le texte français, quant à lui, ne date que de 1948 et a été réalisé à partir de la 8e édition. Il y a eu des inflexions dans les taux et les périodes de dépréciation selon les éditions. Voir Keynes [1969, p. 353] et Gesell [1948, p. 213 et notes du traducteur].

²² Gesell [1948, p. 184]. Ce taux de 5% n'est pas explicité.

nominale.

- Chez Gesell la dépréciation des moyens de paiement est planifiée, annoncée et de ce fait connue de la population.

À l'instar du système de Memminger, l'écueil de la théorie de Gesell est sans doute la différenciation entre les dépôts bancaires et la monnaie manuelle. Dans le système de Gesell, la monnaie scripturale n'a pas d'existence comme moyen de circulation : tout dépôt est un dépôt dans une caisse où les paiements scripturaux ne sont pas possibles. Dans la réalité, ceux-ci existent bel et bien et ne peuvent dès lors que se substituer aux billets fondants non seulement comme conservation de la richesse, mais aussi, par commodité, comme instrument de circulation, si on ne les grève pas eux aussi de frais d'immobilisation. Aussi Keynes peut-il écrire « *qu'au moins certaines formes de monnaie de banque devraient être soumises au même régime* » que les billets²³. Les propositions récentes qui reprennent l'idée de Gesell font de ce fait un sort différencié aux dépôts bancaires : chaque agent disposerait de deux comptes, un compte courant destiné à des paiements scripturaux et subissant la dépréciation des billets, et un compte d'épargne destiné à conserver la stabilité nominale de la monnaie et qu'il est impossible d'employer dans des paiements scripturaux²⁴.

Au total, un tel système ne peut fonctionner que s'il est verrouillé par une série de réglementations destinées à s'assurer du non-emploi dans les paiements de substitutifs aux moyens de paiement grevés par la dépréciation monétaire. Le manque de contrôle de tels substitutifs conduirait à l'annulation de fait du système de monnaie à valeur fondante par le comportement d'agents qui recherchent une stabilité nominale de leur monnaie. À cet égard le continuum d'actifs liquides qu'évoque Keynes peut théoriquement suffire à réduire à néant toute velléité de monnaie fondante. C'est cette difficulté qui interdit à ce type de projet d'être mené à bien à grande échelle.

§2. De Wörgl à Saint-Quentin en Yvelines, de Gesell à Tardella : la filiation d'une idée

La proposition de Gesell, pour « farfelue » qu'elle ait parue à la plupart des économistes qui en ont eu connaissance, a pourtant suscité des réactions intéressées, dans la plupart des cas hors du domaine académique. Quelques expériences ont eu lieu qui ont tenté d'appliquer, de façon plus ou moins proche, les principes exposés par Gesell.

La terminologie de ce phénomène monétaire a été discutée dans l'entre-deux-guerres. Keynes a proposé le terme de monnaie estampillée (*stamped money*) pour décrire le

²³ Keynes [1969, p. 353].

²⁴ Kennedy [1996, p. 47].

système de Gesell, que celui-ci qualifiait de « monnaie franche » (*Freigeld*). En réalité, il est surtout connu sous le nom de « monnaie fondante », dont on peut regretter avec Louis Baudin ou Janine Delannès qu'elle prête à rire²⁵. On a aussi parlé de monnaie auxiliaire²⁶ et de monnaie secondaire²⁷. L'erreur de ces possibilités terminologiques est qu'elles confondent l'effet recherché et la cause. Si les billets sont estampillés ou la monnaie franche, c'est-à-dire plus précisément affranchie des taux d'intérêts, ou si elle est fondante car sa valeur... fond comme neige au soleil (et non comme l'or qui, lui, est, en regard, incorruptible), c'est essentiellement parce qu'on cherche à accélérer la circulation monétaire. Si la monnaie ainsi créée est auxiliaire ou secondaire, c'est aussi le résultat de la mise en pratique de cet objectif. Il est ainsi préférable d'employer, comme l'a proposé Baudin, le terme de monnaie accélérée.

A) Débats et expériences fondatrices dans les années trente

Si à l'égard des propositions de Gesell la théorie économique n'a guère été bienveillante, ses idées ont malgré tout suscité un engouement paradoxal que souligne Keynes :

« Pendant les années d'après-guerre, ses disciples nous bombardèrent d'exemplaires de ses ouvrages. (...) Attirant à lui la faveur quasi religieuse dont Henry George avait jadis été l'objet, Gesell devint le prophète vénéré d'un culte groupant à travers le monde des milliers de disciples. (...) Depuis la mort de Gesell survenue en 1930 une grande partie de la ferveur spéciale que suscitent les doctrines comme les siennes s'est portée sur d'autres prophètes (moins éminents à notre avis) »²⁸.

Dans l'entre-deux-guerres dont, du point de vue monétaire, les années vingt furent conservatrices et les années trente révolutionnaires²⁹, les idées hétérodoxes voire utopiques ont particulièrement trouvé matière à se développer dans les difficultés économiques de divers ordres qui sont apparues : hyperinflation allemande et désordres monétaires multiples dans l'Europe de l'immédiat après-guerre, vaste dépression économique et chômage inconcevable quelques années plus tard. Pour ce qui concerne les idées geselliennes, les multiples débats de l'époque eurent lieu dans le contexte de la pénurie de monnaie en Europe depuis le début de la première guerre mondiale jusque vers le milieu des années vingt, puis dans le contexte de la dépression des années trente. En effet si l'ouvrage de Gesell, écrit à partir d'une autre crise, celle argentine des années 1880-90, trouva de l'écho,

²⁵ Baudin [1936, p. 209-210], [1947, p. 333]. Delannès [1938, p. 15] propose le terme de monnaie libre, ce qui reprend l'expression de Gesell (*Freigeld*) sous une traduction différente de la monnaie *franche*, mais qui est trop peu expressive, et de monnaie auxiliaire, ce qui masque la spécificité de ce type de monnaie.

²⁶ À propos de l'expérience niçoise.

²⁷ Tel est le titre d'un ouvrage de Philippe Drisin, *La monnaie secondaire, essai d'économie*, daté de 1978.

²⁸ Keynes [1969, pp. 350-351].

²⁹ Polanyi [1983] titre le deuxième chapitre de *La Grande transformation* : « Années vingt conservatrices,

que ce soit en Allemagne, en France, en Suisse, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, il fallut attendre les années trente et le chômage massif dans un contexte déflationniste pour que des expériences soient tentées. Ces expériences furent toujours confinées à une aire de circulation généralement très restreinte, mais parfois leurs promoteurs avaient pour horizon leur extension à l'ensemble du système monétaire national - voire au-delà, comme c'était le souhait de Gesell.

Les débats les plus vifs eurent lieu surtout en Suisse, autour du Dr Theophile Christen ainsi que de Fritz Schwarz. Les défenseurs du principe des monnaies franches se regroupèrent dans une organisation idoine, le *Freiland- und Freigeldbund*, dès les années 1910. Théophile Christen, membre du *Freigeldbund* était l'un de ses plus importants contributeurs et constituait le véritable successeur du maître. Le Parti socialiste populaire soutenait ces projets qui furent discutés en 1923 à la conférence monétaire convoquée par le Conseil fédéral. Le but de l'organisation était l'application des principes de Gesell à l'ensemble de la société, ce qui supposait, à la suite des écrits de Gesell, un volet monétaire ainsi qu'un volet agraire : la réforme agraire (nationalisation du sol) tenait une place tout aussi importante dans l'utopie gesellienne. C'est à « *une complète économie nouvelle* » que le *Freigeldbund* aspirait³⁰.

Pour autant, les premières expériences eurent lieu non en Suisse, lieu de retraite de Gesell à son retour d'Argentine en 1900, mais en Allemagne, pays d'origine de Gesell.

Au début des années trente eurent lieu en Allemagne deux premières expériences limitées³¹. Hans Timm, ami de Gesell, en était l'initiateur. Elles étaient articulées autour d'une banque d'échange et des *wära*³², des billets à valeur fondante.

En 1930, l'association initiée par Timm, qui compta jusqu'à 1300 membres, instaura dans ses échanges internes cette monnaie, gagée sur des Reichsmarks et dont la valeur devait être maintenue au moyen de timbres mensuels équivalant à 1% du nominal du billet.

En 1931, un ingénieur, Hebecker, racheta à bas prix la mine abandonnée depuis deux ans située sur la petite commune de Schwanenkirchen (500 habitants), sinistrée par la crise, et mit au point un circuit fermé d'échanges au moyen de ce type de *wära*³³. Distribués aux salariés comme rémunération, ils passaient de mains en mains, au fil des commerçants et des entrepreneurs, pour revenir à la mine à laquelle on pouvait acheter du charbon par ce moyen. Ce système dans lequel la mine était l'institut d'émission dynamisa l'économie locale, et les *wära* se diffusèrent un peu dans le reste du pays. Mille magasins en Allemagne les acceptèrent ; quelques banques ouvrirent des comptes en *wära*. Au total, seuls 20 000

années trente révolutionnaires ».

³⁰ Baudin [1947, p. 339].

³¹ Baudin [1947, p. 335] ; Delannès [1938, pp. 59-65].

³² Wära est la contraction de *ware* (marchandise), et *währung* (circulation). Delannès [1938, p. 59].

reichsmarks en wära furent émis, mais 2,5 millions de personnes, semble-t-il, les utilisèrent en 1930-31³⁴. Le gouvernement s'inquiéta de cette monnaie qui, affirmait-il, usurpait le privilège régalien d'émission monétaire et faisait planer un danger d'inflation. Un procès eut lieu, mais il le perdit. Il interdit par décret l'usage de ce type de monnaie le 30 octobre 1931³⁵.

Mais l'expérience la plus importante, que les créateurs des systèmes d'échange local des années 1980 et 1990 présentent comme l'ancêtre modèle (mais historique et dépassé) de toutes les autres (et ce malgré la différence de nature de ces expériences), eut lieu à Wörgl en 1932-1933³⁶. Cette commune du Tyrol autrichien d'environ 4000 habitants comptait alors, avec ses environs, 1500 chômeurs et se trouvait en état de banqueroute. En juillet 1932, elle émit, sur l'impulsion de son maire Michael Unterguggenberger, ancien syndicaliste³⁷, des « bons de travail » de 1, de 5 et de 10 schilling. Leur valeur perdait 1% chaque mois ; seul l'achat de timbres auprès de la municipalité permettait de la maintenir. La dénomination de « bon de travail » était destinée à éviter tout amalgame avec le schilling autrichien qui aurait soulevé la question du privilège d'émission. La Caisse municipale faisait office d'institut d'émission et s'engageait à recevoir ces bons en paiement des impôts à parité avec la monnaie officielle, sur laquelle étaient gagés, à 100%, ces billets fondants. La municipalité régla ainsi les salaires de ses employés (à raison de 50% puis 75% de leur salaire), et la monnaie circula dans la commune en toute confiance de leur acceptation finale par la municipalité³⁸. La circulation monétaire s'accéléra³⁹, certains allèrent même jusqu'à régler en avance leurs impôts à la municipalité pour éviter d'acheter les timbres. Celle-ci recueillit ainsi plus de fonds qu'auparavant, l'économie locale fut dynamisée. Il était cependant possible de déposer ces billets à valeur fondante dans une Caisse où ils cessaient de fondre ; la condition était que l'argent ainsi déposé devait être retiré sous cette forme de monnaie fondante. Finalement, en dépit de son apparente réussite en termes de reprise économique⁴⁰

³³ Cette fois la dépréciation était de 1% hebdomadaire, soit 5,2% sur l'année.

³⁴ Delannès [1938, pp. 63-64].

³⁵ Delannès [1938, pp. 64-65].

³⁶ Voir Baudin [1947, pp. 335-339], Delannès [1938] et les *Annales de l'économie collective*, 1934.

³⁷ À son sujet, voir Delannès [1938, pp. 66-68].

³⁸ À la Caisse municipale, le porteur d'un bon de travail pouvait soit acheter le timbre mensuel correspondant, donc payer 1% de sa valeur, soit l'échanger contre de la monnaie officielle en perdant 2% de sa valeur, c'est-à-dire l'équivalent d'une dépréciation de deux mois : la monnaie officielle faisait prime sur les bons de travail (Baudin [1947, p. 337]). On a remarqué ailleurs que les porteurs, au début de l'expérience et faute de confiance, revenaient souvent à la Caisse échanger leur bon contre la monnaie officielle en perdant 2% plutôt que dépenser seulement 1% pour conserver à la fois le bon et sa valeur (*Science et vie*, n°458, 1958).

³⁹ 32 000 schillings émis changèrent de main 463 fois en moyenne, contre 21 normalement pour le schilling autrichien. Kennedy [1996, p. 45].

⁴⁰ Voir Delannès [1938, pp. 75 sq] qui présente une vision idyllique des effets de la monnaie fondante. Baudin [1947, p. 338], à la suite de von Muralt [1934], souligne un artifice de cette reprise : comme

mais surtout à cause de l'inquiétante émulation qu'elle semblait provoquer⁴¹, le gouvernement autrichien interdit en septembre 1933 la monnaie fondante de Wörgl, sous la pression de la Banque nationale d'Autriche jalouse de son monopole d'émission⁴².

Outre en Suisse, en Allemagne et en Autriche, disciples et débats ne manquèrent pas en Europe. En Grande-Bretagne, Henry Büchi tenta de propager le principe, sans succès. En France, les expériences de monnaies parallèles furent étudiées par quelques observateurs comme Baudin, Hornbostel ou plus tard Delannès sans qu'ils en adoptent les principes⁴³.

D'autres comme Jean Barral, à Nice, et Pierre Mouton agirent activement pour que de tels systèmes soient mis en place. Ce fut le cas à Nice en 1933, sous l'impulsion de Jean Barral qui dirigeait par ailleurs à l'époque une revue nommée *L'économie franchiste* qui se donnait pour objectif de diffuser les idées de Gesell⁴⁴, et de Marino-Bertil Issautier.

L'expérience de Nice se distingue des autres expériences de monnaie accélérée. La monnaie interne, le Bon-valor que matérialisent des bons d'échange d'un nominal de 5 et 10 bons-valor, ne circule en effet qu'au sein des adhérents du Comité national de la mutuelle d'échange créé à cet effet⁴⁵. Ce sont en outre des commerçants qui ont lancé l'expérience, sur la base d'une réaction antifiscale. Le Bon-valor est fondant : un timbre de 1% du nominal doit être apposé au dos du billet chaque mois pour qu'il conserve sa valeur ; en outre, les billets ne sont valables qu'un an. Les revenus tirés de la vente des timbres emplissaient les caisses de l'Institut mutualiste de crédit et d'épargne dont l'objectif était de fournir à ses membres des crédits gratuits. L'expérience dura deux ans et fut interdite, sur la demande de la Banque de France, par le gouvernement.

Daladier lui-même, président du Conseil, avait préconisé ces systèmes de monnaie

expérience singulière, Wörgl fut beaucoup visitée par des touristes curieux d'un tel système, ce qui contribua à la reprise économique locale. « *Sur 12 000 schillings de bons émis, on estime qu'un tiers a été emporté par des amateurs, bénéfice net pour la commune* ». Et d'ironiser : « *ainsi une monnaie destinée à faire disparaître la thésaurisation a été thésaurisée à son tour* ».

⁴¹ Une commune voisine avait émis sa propre monnaie fondante sur le modèle de Wörgl en janvier 1933 et d'autres communes n'attendaient que le résultat des actions en justice menées par la Banque nationale d'Autriche pour les suivre. Kennedy [1996, p. 45] affirme que près de 170 communes autrichiennes envisageaient alors d'adopter chez elles un système identique, dont la grande ville d'Innsbruck.

⁴² Von Muralt [1934, pp. 321-322] mentionne les raisons invoquées, avant cependant que tombe le couperet final.

⁴³ Louis Baudin était très méfiant à l'égard de ces expériences. Il refusait même l'argument selon lequel une monnaie fondante frappe, certes, le détenteur du billet au moment où celui-ci perd de sa valeur et doit donc être estampillé, mais est *globalement* avantageuse, même pour ce malheureux détenteur, dans la mesure où ce système produit une activité économique supérieure, c'est-à-dire davantage de richesses et d'emplois *pour tout le monde*.

⁴⁴ Il semble que cette revue était semestrielle et fut fondée en 1931. Elle dura au moins trois ans. Pour un exposé succinct des activités de Barral, voir Cotten [1996, p. 57].

⁴⁵ À propos de cette expérience niçoise que ne relatent ni Delannès [1938] ni Baudin [1947], voir les travaux en cours de Smaïn Laacher.

fondante lors du congrès du Parti Radical en 1933⁴⁶ ; cela avait provoqué un tollé. Peu auparavant, un député avait déposé un projet de loi dans ce sens⁴⁷. En 1937, Louis Ducatel présenta un nouveau projet auprès du Parti Radical. Son objectif était de financer de grands travaux au moyen de l'émission d'une monnaie fondante non gagée par des réserves préalables⁴⁸. Enfin, des débats à ce sujet eurent encore lieu sous le régime de Vichy.

La proposition de Ducatel ne s'inspirait pas que des quelques expériences européennes, mais aussi de celles américaines. Une quinzaine de communes en effet mirent en place ces monnaies fondantes, généralement vers 1932-33. Elles présentaient cependant des variantes par rapport au principe de Wörgl. De façon générale, les billets émis n'étaient pas préalablement gagés sur une réserve de dollars équivalente, mais se constituaient eux-mêmes leur gage par le biais du paiement par le porteur de timbres hebdomadaires de 2% de leur nominal, soit 104% sur l'année⁴⁹. En outre, curieuse idée qui allait à l'encontre de l'effet recherché, les timbres ne devaient pas être apposés à une période déterminée mais à chaque changement de main. Cette taxe n'accéléra pas la circulation mais au contraire la ralentit car la population fut encouragée soit à ne pas échanger, soit à frauder en échangeant sans apposer de timbre. Ces fraudes furent nombreuses⁵⁰. Sur les mêmes principes, en outre, des organisations privées mirent également de telles monnaies en place⁵¹. Il s'agissait de groupes de commerçants qui souhaitaient lutter contre la concurrence ou des chambres de commerce. Enfin, William Aberhart, disciple du Major Clifford Hugh Douglas, lui aussi encensé par Keynes pour sa théorie du crédit social⁵², tenta une expérience similaire dans l'État de l'Alberta qui échoua rapidement.

Ces expériences, Irving Fisher les observa, les critiqua et les encouragea. Hors Keynes, il semble que ce fut le seul économiste universitaire de renom qui ait à la fois reconnu l'importance de la théorie de Gesell et surtout adopté son principe et étudié les systèmes mis en place à partir de ses travaux. En 1933, il écrivit « *un essai de monnaie*

⁴⁶ Il y est fait allusion dans Cotten [1996, p. 56].

⁴⁷ Voir Louis Baudin [1947, p. 339]. Le projet de ce député était une monnaie dont la valeur perdait 5% par an.

⁴⁸ Dans son projet la dépréciation était de 0,5% par mois. Delannès [1938, p. 101].

⁴⁹ Delannès [1938, pp. 82-91]. Les douze communes furent : Hawarden, Rock Rapid, Albia, Nevada, Eldora (toutes de l'Iowa), Russel (Kansas), Grainte Falls (Minnesota), Mangum (Oklahoma), Jasper (Minnesota), Merced et Anaheim ensemble (Californie), Lexington (Nebraska) et Knoxville (Tennessee), toutes de faible taille, c'est-à-dire moins de 10 000 habitants (parfois seulement 900) hormis Knoxville.

⁵⁰ Fisher [1933, chapitre V], Delannès [1938, pp. 82-100] et Baudin [1947, pp. 336-337].

⁵¹ À Evanston (Illinois), Pella (Iowa) et Enid (Oklahoma). Delannès [1938, pp. 91-94].

⁵² Voir Keynes [1969, p. 365]. Sa théorie est exposée et critiquée dans Baudin [1947, pp. 621-624]. Pullen et Smith [1997] en proposent une relecture. Galbraith [1994, pp. 87 et 329] lui donne « *deux cents ans de retard* » sur l'expérience de la colonie américaine du Maryland au début du XVIIIe siècle. Sa théorie consiste en la distribution de *crédit social*, c'est-à-dire d'une sorte de dividende social généralisé à tous les citoyens et financé par le budget de l'État. On peut trouver une parenté de cette idée avec celle d'un revenu minimum citoyen inconditionnel, qui connaît, dans les années 1990, un regain d'intérêt (voir sur ce thème, déjà citée

franchiste »⁵³, *Stamp Scrip* (« bons estampillés »). Cet aspect des travaux de Fisher a été en très grande partie effacé de la mémoire collective des économistes⁵⁴.

Face à la dépression économique subie aux États-Unis et qui se traduit à la fois par une thésaurisation accrue et par le développement d'organismes de compensation se passant de la monnaie officielle⁵⁵, Fisher souhaitait la mise en place, provisoire mais généralisée à tout le pays, de monnaies accélérées dont la dépréciation serait de 2% par semaine. Dans le contexte déflationniste qui était le sien, son souhait était de faire augmenter les prix et pas seulement d'accroître la vitesse de circulation de la monnaie. Dans ce but la monnaie accélérée, dit-il, devait être mise en place non au niveau d'une localité mais dans le pays tout entier. Dans une localité où les prix grimperaient, en effet, la population irait effectuer ses achats ailleurs ; au niveau du pays, l'ensemble de l'activité serait touchée uniformément et seules, éventuellement, les zones frontalières pourraient être victimes d'une désaffection des acheteurs⁵⁶.

C'est vers la mi-1932 que Fisher, qui était déjà très actif et développait des projets peu orthodoxes, adopta ces principes. Il tenta de persuader Roosevelt, alors candidat à la Présidence, de la justesse de ses conseils ; il n'y parvint pas⁵⁷. Ses projets furent très discutés ; il semble que plusieurs centaines de communes envisageaient de les mettre en oeuvre. En février 1933, en outre, un projet de loi fut déposé au Congrès afin d'autoriser le gouvernement à émettre des billets à valeur fondante durant une période prédéterminée de la phase déflationniste de la crise. Il fut refusé⁵⁸.

Dans l'après-guerre, il y eut encore quelques expériences très limitées. En 1956-57, deux communes françaises très touchées par la dépopulation et une déperdition d'activités économiques mirent en place des systèmes de monnaie locale fondante. Leur expérience était très semblable à l'expérience de Wörgl, mais sur le mode anti-fiscal de l'expérience niçoise de 1933. Il s'agissait de Lignièrès-en-Berry, dans le département du Cher, dont une rue avait été baptisée rue Gesell, puis de Marens, en Charente Maritime⁵⁹. L'expérience de

plus haut, *La Revue du Mauss semestrielle*, n°7, 1er semestre 1996).

⁵³ Delannès [1938, p. 18]. Gesell qualifiait ses perspectives d'économie franchiste (*Freiwirtschaft*), sol franc (*Freiland*) et monnaie franche (*Freigeld*).

⁵⁴ Par exemple Schumpeter [1983] n'en souffle pas mot. L'article qui lui est consacré dans le *New Palgrave*, bien qu'il soit assez exhaustif, oublie lui aussi complètement ces propositions et études de Fisher alors qu'il mentionne son activisme peu orthodoxe dans les années trente ; son ouvrage consacré à la question, *Stamp Scrip*, n'est pas non plus cité.

⁵⁵ Voir Anonyme [1933] et King [1933].

⁵⁶ Voir Fisher [1933] et le commentaire de Baudin [1947, p. 337].

⁵⁷ Barber [1996, p. 17].

⁵⁸ Delannès [1938, p. 99-100].

⁵⁹ L'expérience de Lignièrès est relatée avec une verve journalistique dans *Science et vie*, n°458, 1958. Les bons d'achat de Lignièrès portaient la devise « À coeur vaillant, rien d'impossible » et le filigrane répété à l'infini était « Si tous les gars du monde voulaient se donner la main ». On trouvait aussi les phrases

Lignièrès dura deux ans et demie⁶⁰. Comme en Allemagne, aux États-Unis et à Wörgl, les autorités finirent par couper court à ces velléités de concurrence en matière de circulation et d'émission monétaires. En fait, les initiateurs de l'expérience décidèrent de l'arrêter avant de tomber sous le coup de la loi⁶¹.

B) De l'éclipse au regain d'intérêt dans les années 1990

Si Gesell avait pu être considéré comme « prophète » dans l'entre-deux guerre, il sombra rapidement dans l'oubli par la suite car les débats ne se poursuivirent que de façon sporadique après la Seconde Guerre mondiale. Pourtant ses théories suscitent aujourd'hui un regain d'attention. Des organisations centrées sur cet *ordre économique naturel* propre à Gesell existent dans les pays germaniques, les pays scandinaves mais aussi en Grande-Bretagne ou au Mexique. Les débats sur la monnaie accélérée resurgissent donc au tournant des années quatre-vingt-dix, avec cependant des spécificités. Le contexte est celui d'une activité déprimée, d'une déflation rampante, d'un chômage de masse, mais aussi de la montée d'une pensée écologiste de l'économie, issue notamment de la problématique du refus de la croissance développée dans les années 1970 par le Club de Rome. Plus spécifiquement, les débats actuels sont centrés sur la recherche d'une autre façon de gérer l'économie, voire de penser l'économie et le travail. Ils ont lieu au sein de groupes alternatifs et marginaux et sur la base d'une agrégation d'idéologies diverses.

Ainsi, il n'est pas innocent que Margrit Kennedy, auteur allemand d'un ouvrage intitulé *Libérer l'argent de l'inflation et des taux d'intérêt*⁶², se présente comme non économiste (Gesell s'était formé sur le tas), publie son livre chez un éditeur dont le catalogue contient beaucoup d'ouvrages destinés à développer sa propre harmonie personnelle, et intègre à l'exposé des principes geselliens la problématique écologique et celle des systèmes d'échange local issus de la crise économique du début des années quatre-vingt. Ce qu'elle propose est une transformation de la société au moyen d'une triple réforme inspirée de Gesell et de la préoccupation environnementale : réforme monétaire, foncière et fiscale. En outre, mêlant la sophrologie, le bouddhisme, l'écologie ou les analogies entre l'organisme humain et l'organisme social, les éditions du Souffle d'or ont édité en 1996 un

suivantes : « *L'argent est trop difficile à gagner, il ne faut pas le gaspiller* » ainsi que « *Utilisez les bons d'achat, épargnez la monnaie d'État* ».

⁶⁰ Voir le témoignage de Georges Lardeau, qui a participé à la mise en place de la monnaie fondante, dans Cotten et alii [1996, pp. 31-34], ainsi que dans les travaux en cours de Smaïn Laacher.

⁶¹ La motivation de cet arrêt est, à Lignièrès-en-Berry, la peur de « *représailles fiscales* ». Une ordonnance de décembre 1958 qui prononce l'interdiction de « *l'émission ou la mise en circulation de moyens de paiement ayant pour objet de suppléer ou de remplacer les signes monétaires ayant cours légal* » et les sanctions afférentes n'a pourtant rien d'une menace fiscale... La rhétorique illustre bien le poujadisme sous-jacent à cette expérience. Voir les travaux de Smaïn Laacher.

⁶² Kennedy [1996].

ouvrage issu d'un colloque dans lequel sont proposés notamment des réseaux d'échanges de type SEL et une organisation monétaire de type monnaie fondante⁶³.

C'est dans ce contexte que quarante ans après Lignières et Marens, en janvier 1997, un système inspiré de la théorie de Gesell refait son apparition en France, à Saint-Quentin en Yvelines. Il ne s'agit plus cependant d'une expérience de même nature. À Saint-Quentin, il n'y a pas émission de monnaie fiduciaire au sens où des bons de paiement étaient émis dans les autres cas. Le cadre de cette monnaie accélérée est celui d'un pur mécanisme de compensation de soldes monétaires. Les membres du système d'échange local (SEL) comptabilisent leurs échanges sur des comptes personnels au moyen d'une unité de compte interne. Leurs soldes personnels peuvent être positifs ou négatifs, mais le solde global du SEL demeure nul. Le SEL consiste en un cercle d'adhérents. L'expérience de Saint-Quentin en Yvelines, constituée d'une centaine de personnes au début de 1997, a ceci d'original qu'elle mêle le principe gesellien de monnaie fondante au cadre des SEL, dont les fondateurs font précisément remonter l'origine mythique à Wörgl et aux écrits de Gesell. Ce genre d'organisation hybride est par ailleurs préconisé par Margrit Kennedy, sans pour autant qu'Armand Tardella, le responsable du SEL de Saint-Quentin, en ait eu connaissance lorsqu'il a élaboré son système.

Chaque adhérent du SEL s'est vu distribuer une quantité uniforme de monnaie de SEL (1000 pavés). En contrepartie, le solde des comptes de chacun est désormais soumis, s'il est positif, à une taxe mensuelle, afin que l'administration du SEL récupère tout ou partie de la somme distribuée au préalable. Ce mécanisme est pensé par Tardella comme fortement « keynésien » : dans ce cadre expérimental de monnaie fondante, en effet, on tente une injection monétaire. La conjonction des deux phénomènes (injection et dépréciation organisée des avoirs monétaires) a accéléré la dynamique des échanges au sein de la petite communauté du SEL⁶⁴. La limite essentielle de ce mécanisme se trouve dans l'usage que l'on peut faire des crédits positifs : cela suppose, au fur et à mesure des injections, qui se réalisent par le biais des nouveaux arrivants, que la masse totale des compétences et des capacités d'offre croît parallèlement.

Cet entremêlement d'expériences différentes peut se formuler ainsi. Les SEL ont pour objectif d'instaurer une monnaie de consommation, au second sens où on l'a entendue plus haut, c'est-à-dire une monnaie créée et dépensée sur place dans un cercle fermé de citoyens. La monnaie fondante de Gesell correspond au premier sens donné plus haut à la monnaie de consommation : une monnaie destinée à circuler et non à être stockée. Mêler les deux principes revient à enrichir profondément l'expérience, mais aussi à la limiter à un

⁶³ Cotten et *alii* [1996].

⁶⁴ Le volume des échanges a été multiplié par trois en moins d'un an (communication privée d'Armand Tardella).

cercle fermé et de fait consentant de personnes.

SECTION 2. LES CERCLES D'ÉCHANGES À MONNAIE INTERNE

Le projet gesellien de monnaie accélérée semble ne pouvoir fonctionner que sur la base de cercles restreints de personnes acceptant volontairement cette organisation. Cela conduit à se pencher plus précisément sur le principe même de la circulation monétaire en réseau (§1). Parmi ces réseaux, on distinguera plus précisément ce que l'on pourra qualifier de cercles monétaires, c'est-à-dire des systèmes d'échange entre personnes ou entreprises sur la base d'une monnaie interne et nécessitant une adhésion volontaire. Les systèmes d'échange-marchandise sont un premier type de cercle monétaire, et le Cercle économique WIR un exemple actuel (§2). Les systèmes d'échange local (SEL), enfin, sont des exemples récents et très dynamiques de cercles monétaires (§3).

§1. Circuit monétaire, cercle d'échanges

A) Les limites pratiques à l'utopie gesellienne

La proposition gesellienne d'une monnaie accélérée a été expérimentée sur un plan très local et limité. La pérennité de ces expériences n'a pu être montrée par les faits car jusqu'ici les autorités publiques leur ont toujours mis un terme.

Une telle théorie et de telles expériences engendrent de nombreuses questions. Nous nous contenterons d'en soulever trois.

1) D'un point de vue théorique, le principe de la monnaie accélérée met en jeu les trois fonctions traditionnellement reconnues à la monnaie. Accélérer la monnaie suppose ici non seulement de supprimer sa fonction de conservation de la richesse, mais aussi d'attaquer artificiellement la fonction de compte. Cette suppression et cette attaque sont destinées à mettre en valeur le seul aspect circulatoire de la monnaie. Accélérer la monnaie revient donc à la démembrer artificiellement⁶⁵.

2) L'objectif de la monnaie accélérée n'est pas tant de supprimer la conservation de la richesse que de supprimer sa manifestation supposée égoïste, la thésaurisation. La difficulté d'un tel objectif est de séparer, par un traitement différencié, le thésauriseur de l'épargnant qui confie ses fonds à des institutions susceptibles de les réemployer. Défavoriser l'épargnant au même titre que le thésauriseur revient à construire un système rédhibitoire. Contre cette hypothèse, il faut soit octroyer un statut différencié aux divers moyens de paiement (certains seulement seraient touchés par la dépréciation), soit

mettre en place des outils de conservation de la richesse qui ne soient pas utilisables comme moyens de paiement.

La première solution ouvre la voie à des comportements de fuite. La fuite se manifesterait par un refus d'accepter en paiement la monnaie fondante, connaissant le coût de sa conservation et la difficulté de s'en débarrasser, et l'exigence du paiement dans les instruments non fondants. Considérée comme « mauvaise monnaie », elle disparaîtrait ainsi de la circulation, à l'inverse de la loi de Gresham.

La seconde solution a été celle employée à Wörgl. Il était possible de déposer ses billets fondants auprès de la caisse communale et de ne plus alors supporter sa dépréciation ; mais ce compte ainsi formé était uniquement un compte de dépôt et non un compte courant à partir duquel on peut effectuer des paiements scripturaux. Cette solution ne ferme pas totalement la possibilité d'une fuite devant la monnaie fondante, à ceci près qu'elle serait alors radicale puisqu'elle ne se réaliserait pas sur un instrument intégré au système de monnaie accélérée, *mais totalement extérieur à lui*. Il ressort de ceci que, dans un système de monnaie accélérée, aucun moyen de paiement ne doit échapper à la dépréciation, sans quoi un tel système fournit les armes de sa propre fin.

Dans ce cadre de réflexion, les SEL constituent des systèmes où la thésaurisation est impossible puisque toute créance ne se matérialise que sur les comptes personnels intégrés au système. Cela signifie que toute fuite ne peut qu'être radicale. Rejeter la monnaie fondante signifie, pour reprendre les termes de Hirschman, soit prendre la parole pour le dénoncer et demeurer dans le système, soit faire défection et quitter le système⁶⁶.

3) Quelle que soit la solution adoptée, il existe donc un risque de fuite devant la monnaie fondante, soit au profit de moyens de paiement légaux non frappés par la dépréciation, soit au profit de moyens de paiement totalement extérieurs au système.

Pourtant, Wörgl semble avoir été une réussite à court terme (à long terme, la preuve n'a pu être faite). En fait, la pérennité du système de monnaie accélérée nécessite que la population concernée soit unie, de taille réduite, consentante et consciente des avantages qu'elle lui procurera⁶⁷. En ce sens, les perspectives d'extension de ce principe à toute une région voire à tout un pays paraissent illusoire. Un système de monnaie accélérée ne pourrait dès lors être viable qu'à une petite échelle, et, pour une échelle plus vaste, que sur un temps très limité et dans des conditions précises qui motivent la population à jouer le jeu⁶⁸.

⁶⁵ Gesell [1948, p. 187].

⁶⁶ Hirschman [1995].

⁶⁷ Ainsi à Wörgl, avant de lancer le paiement des salaires des fonctionnaires municipaux pour partie en monnaie fondante, « *les intéressés avaient d'eux-mêmes déclaré qu'ils accepteraient ce mode de paiement* » (von Muralt [1934, p. 316]).

⁶⁸ Fisher [1933, p. 59], s'il souhaite étendre le système au pays entier, considère ainsi que ce ne serait que le temps que la monnaie thésaurisée ressorte des bas de laine, une fois la confiance revenue - confiance que la

Au regard de cette considération, les SEL, qui sont des groupes de personnes soudées par une certaine unité dans les conceptions de la vie sociale, économique voire politique et dont la monnaie se résume à la seule forme des comptes de chacun, semblent être le lieu le plus approprié pour qu'un tel principe fonctionne à long terme. Les personnes des SEL sont en effet *a priori* consentantes ; on ne peut en outre substituer, au sein des SEL, une autre monnaie à leur monnaie⁶⁹ ; enfin, les inconvénients matériels du timbrage régulier des billets disparaissent avec la taxation automatique des comptes de chacun.

L'expérience des monnaies accélérées semble ainsi condamnée à demeurer locale, c'est-à-dire au sein d'un réseau limité par l'espace et / ou par une communauté d'objectifs et dans lequel la confiance règne tant entre les utilisateurs de monnaie qu'à l'égard de « l'autorité monétaire ». La nécessité d'une adhésion volontaire permet de limiter ce réseau et faire prendre conscience des implications de l'usage de la monnaie interne ; le réseau prend alors la forme d'un cercle monétaire. Étendre à l'ensemble de l'économie un système de monnaie accélérée semble ainsi nécessairement passer par un début forcément localisé. En faisant les preuves de sa viabilité et de ses avantages, il pourrait alors conquérir de plus en plus de personnes et d'organisations. Néanmoins, l'ouverture progressive du cercle monétaire est grosse de risques de perte de cohésion.

La localisation précise de systèmes d'échange ou de mécanismes monétaires transformés est, on le voit, une possibilité, voire une nécessité, pour que des expériences du type de la monnaie accélérée soient techniquement viables - la question de leur caractère légal ou non est une autre affaire. Or les systèmes d'échange-marchandise tels que le Cercle économique WIR (§2) et les systèmes d'échange local (§3) se présentent précisément comme des cercles monétaires localisés dans un espace restreint (SEL) ou unis par une communauté d'objectifs (SEL et WIR).

L'histoire nous enseigne précisément la multiplicité des monnaies et des réseaux de personnes qui échangent, au contraire de la vision plate et uniformisante qui fait de l'économie un ensemble non hiérarchisé d'individus égaux et qui échangent au moyen d'une monnaie strictement identique.

redynamisation de l'économie induite par la monnaie fondante permettrait justement de faire revenir.

⁶⁹ La seule fuite possible est une fuite hors du SEL, c'est-à-dire l'apparition de comportements d'échanges entre membres et sur la base du réseau d'information du SEL, mais dont l'information n'est pas délivrée au mécanisme de comptabilisation du SEL.

B) Racines historiques de la circulation monétaire en réseau

Tout l'intérêt de l'histoire économique est de fournir à la théorie le terreau sur lequel elle peut se développer. Elle donne un éclairage nécessaire sur la façon réelle dont les faits s'agencent et se succèdent. En matière monétaire, les travaux de Georges Duby⁷⁰ sur l'Abbaye de Cluny par exemple ont montré le processus de diffusion des espèces monétaires qu'elle frappait au sein d'une aire géographique régionale de plus en plus étendue, au travers des échanges réalisés à partir de l'Abbaye.

Dans cette analyse, la monnaie apparaît alors non seulement sous un aspect évolutif (la monétarisation en cours dans l'Europe du bas Moyen Âge), mais aussi et surtout sous un aspect organisationnel : la monnaie relie des hommes appartenant *ainsi* à un réseau d'échanges.

D'un point de vue théorique, même si l'on admet l'existence d'une économie totalement monétarisée et aux agents n'employant qu'un moyen d'échange uniforme (la monnaie), la dissection des échanges devrait faire apparaître non des échanges généralisés de tous avec tous, mais un étrange tissu polarisé où chacun n'est en contact qu'avec relativement peu d'autres agents, et où les relations que les agents entretiennent entre eux se polarisent en ensembles relativement homogènes. Ces divers ensembles, relativement autonomes les uns des autres, sont reliés par quelques agents qui servent d'interface. Ce schéma de structuration des échanges est particulièrement flagrant lorsque l'on étudie l'Ancien Régime. La monnaie y apparaît avant tout comme un phénomène différencié selon les groupes sociaux (usage interne) et entre ces groupes (usage externe).

Un exemple peut nous éclairer. Il s'agit de la circulation étanche d'instruments monétaires, les *méreaux*, au sein de groupes sociaux très précis, dans le contexte presque cellulaire de la société d'Ancien Régime et du bas Moyen Âge. Ces objets monétiformes ont de multiples rôles⁷¹. Ils servent en général d'acquets de paiement (pour l'entrée dans une foire ou une ville par exemple), de jetons de présence (dans des assemblées ecclésiastiques ou corporatives), voire de jetons permettant de jouer à l'ancêtre de la marelle. Beaucoup n'ont pas un but directement monétaire mais accompagnent la monétarisation des activités.

Or certains méreaux sont employés comme moyens de paiement.

À un premier niveau, nombre de ces méreaux circulent à l'intérieur d'une communauté close en compensation d'un service rendu. C'est le cas par exemple dans les chapitres où l'on remet aux moines qui viennent assister aux offices différents méreaux qu'ils échangent par la suite contre de la nourriture, de la boisson ou des vêtements, mais toujours dans le cadre du chapitre. C'est aussi le cas lorsqu'une communauté religieuse qui

⁷⁰ Duby [1973, pp. 59-82].

produit du vin paie ses ouvriers avec des méreaux que ces derniers peuvent dépenser chez un tavernier fourni en vin par la même communauté. On trouve encore le même principe dans les maisons closes où la tenancière remet au client un « méreau de plaisir » comme acquit d'un paiement ; par la suite, le client le remet à une prostituée qui, *in fine*, le rend à la tenancière en échange par exemple de nourriture ou des espèces qui ont cours au-dehors de la maison. Ce premier niveau est donc celui d'une circulation strictement confinée à un espace social donné, qu'elle permet de strictement verrouiller.

On passe parfois à un second niveau lorsque la circulation des méreaux s'épanche à l'extérieur de la sphère sociale initiale pour conquérir un espace social plus large. Cela intervient essentiellement dans le contexte de pénurie des espèces officielles, phénomène fréquent. On voit ainsi circuler des méreaux frappés par des chapitres de chanoines dans tout le bourg et être utilisés comme les autres monnaies (royales, féodales, étrangères), avec un cours officieux passé dans la coutume locale⁷². L'épanchement de cette circulation de méreaux hors des chapitres passe sans doute par les contacts qu'ils entretiennent avec l'extérieur, en particulier par le biais des divers artisans et ouvriers qui viennent leur rendre des services. Les chapitres les rémunèrent souvent par le biais de méreaux, surtout lorsqu'il est difficile de se procurer des petites espèces royales. La distribution de méreaux de charité aux nécessiteux, qui leur permettent ensuite d'acquérir aux chapitres nourriture, boisson et vêtements, se répand enfin sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution.

Il existe aussi une fabrication de méreaux, notamment lors de telles pénuries, par les villes elles-mêmes, méreaux qui se substituent à la monnaie royale déficiente⁷³. Par ailleurs, jusqu'à la Révolution de nombreuses villes rémunèrent en méreaux les ouvriers qui travaillent par exemple à leurs fortifications. Enfin, certaines professions qui souffrent particulièrement de l'absence de pièces d'une valeur suffisamment réduite, comme les taverniers, émettent parfois des méreaux⁷⁴.

L'ensemble de ces petits instruments permet donc un verrouillage de la circulation monétaire et surtout des échanges des personnes comprises dans le cercle ou le réseau en question.

⁷¹ Voir Labrot [1989] et la discussion à partir de ses observations dans Blanc [1994a].

⁷² Exemples à Mâcon du XIIe siècle jusqu'en 1557, Autun au XVIe siècle ou encore Luçon vers la fin du XVIIIe siècle. Labrot [1989, pp. 40-41].

⁷³ Exemples à Metz en 1334, Arras au XVe siècle, Béthune du XIVe siècle jusqu'en 1521. Labrot [1989].

⁷⁴ Sur le même principe, les compagnies coloniales ont longtemps rémunéré leurs employés au moyen de jetons utilisables uniquement dans leurs propres entrepôts. Voir Antoine [1986].

§2. Les systèmes d'échange-marchandises

C'est dans cet esprit que des cercles d'échanges actuels peuvent être compris, à la différence près que ceux-ci présentent un caractère fortement organisé : ils sont pensés comme tels. Cela suppose une volonté constructive forte car de tels systèmes vont à l'encontre des procédés et de l'idéologie désormais en cours dans le fonctionnement économique des sociétés occidentales au XXe siècle.

A) Les systèmes d'échange-marchandise

Les systèmes d'échange-marchandise sont des cercles d'entreprises facilitant leurs échanges par un procédé de compensation de leurs dettes et de leurs créances comptabilisées dans des comptes à partir d'une unité monétaire interne.

Le caractère fermé de ces systèmes permet à l'adhérent de s'assurer un matelas d'activité, de fournitures ou de débouchés. La difficulté consiste dans le démarrage de tels réseaux : une masse critique de participants et d'activités semble nécessaire et chacun doit avoir confiance dans la viabilité du projet... mais aussi dans les moyens qu'il aura d'en sortir si le système périclité.

Ces cercles contribuent à la perpétuation d'une forme de solidarité⁷⁵. En ce sens, le réseau est un moyen de se protéger contre les dangers du marché au sein duquel les relations de clientèle ou de soutien mutuel sont noyées dans le principe de concurrence. Aujourd'hui, le cercle d'échanges peut être vu comme un rempart contre ce que l'on nomme la mondialisation des échanges. Mais cela ne signifie pas que la concurrence est absente des cercles de compensation interentreprises : la diversité des adhérents provoque nécessairement des offres semblables qui se confrontent pour obtenir une demande correspondante.

Les systèmes d'échange-marchandise constituent des systèmes monétaires parallèles car la monnaie employée est interne et intransférable, même si elle est au pair avec la monnaie nationale. La monnaie interne est strictement intransférable et il est nécessaire d'adhérer volontairement au système ; il est donc préférable de parler de cercle plutôt que de réseau.

La dépression des années trente contribua à la recherche de solutions économiques originales impulsées non par les gouvernements centraux, incapables de réagir face à la crise,

⁷⁵ Celle-ci s'identifie à la cohésion du groupe qui se présente à chacun comme totalité sociale. C'est particulièrement flagrant dans le système suisse WIR dont nous allons parler plus loin. En 1939, ce Cercle prit comme devise « *Le WIR des participants* », étant entendu que Wir est la contraction de *Wirtschaft* (économie), mais surtout que Wir signifie *nous*. Le Cercle se présente dès lors non pas comme assemblage d'individualités mais comme tout solidaire et uni.

mais par des groupements de personnes ou d'entreprises. L'une des réponses à la dépression a été, on l'a vu, quelques expériences de monnaie fondante. Une autre a consisté en l'établissement de mécanismes de compensation interentreprises formés autour d'une chambre de compensation et constitués en cercle fermé d'adhérents. Ils n'étaient pas fermés parce que les adhérents étaient en nombre prédéfini ou parce l'entrée dans le cercle était très difficile ; au contraire, la réussite de ces mécanismes reposait en particulier sur le nombre d'adhérents qui permettait d'assurer une diversité d'offres et de demandes.

Dans le monde déprimé du début des années trente, ces systèmes qui promouvaient des échanges sans mouvements de fonds se multiplièrent : aux États-Unis, mais aussi au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Autriche. Le système danois JAK fut l'un d'eux⁷⁶. JAK reprend les initiales des termes danois pour la terre, le travail et le capital. Créé au début des années trente, il se présentait sous la forme d'un réseau coopératif d'agriculteurs, de commerçants et de PME. Il fonctionnait comme système de virements à partir d'une monnaie spécifique. Il permit en particulier à des paysans lourdement endettés en monnaie danoise de conserver leurs exploitations agricoles en redynamisant leurs ventes. Il fut bientôt interdit par le gouvernement danois. En Allemagne, une loi interdit en 1934 tout système de paiement spécifique dès lors que les retraits en marks ne sont pas possibles ; elle mit fin à de nombreuses expériences de chambres de compensation locales nées de la dépression.

B) Le Cercle économique WIR

Toutes les expériences initiées dans les années trente échouèrent rapidement à l'exception du Cercle économique WIR qui existe encore aujourd'hui malgré des passages difficiles. Il connaît aujourd'hui un regain de vitalité⁷⁷.

S'inspirant de l'expérience danoise JAK, le Cercle économique WIR fut créé en octobre 1934 en Suisse alémanique sous l'impulsion de Werner Zimmermann et Paul Enz. Selon eux, la dépression était essentiellement due à un trop faible approvisionnement en monnaie et à la thésaurisation. Leur optique doctrinale se rapprochait de la *Freiwirtschaft* prônée par les adeptes de Gesell sans pour autant adopter l'idée d'une monnaie fondante⁷⁸. Le Cercle économique WIR prit d'abord la forme d'une coopérative, puis acquit le statut de banque en 1936. Elle regroupait déjà plus de 3 000 participants⁷⁹. Elle connut par la suite deux phases délicates à cause de crédits non remboursés, de malversations, etc., à la fin des

⁷⁶ Voir un exposé très succinct (et approximatif) dans Kennedy [1996, pp. 137 sq].

⁷⁷ Voir *Wirtschaftsring-Genossenschaft* [1984] et [1996].

⁷⁸ Leur analyse n'était pas fondamentalement éloignée de celle de Gesell ou de celle que Keynes allait systématiser deux ans plus tard dans sa *Théorie Générale*. Ce qu'ils souhaitaient était effectivement une monnaie qui permît la consommation par sa faculté de circulation.

années 1930 puis au début des années 1970 surtout.

Elle se définit dès son origine comme une « *organisation d'entraide d'établissements de commerces, d'artisanats et de prestations de services* ». Son objectif est :

« D'assister ses participants, de mettre à disposition réciproque leur pouvoir d'achat par le système WIR et de le maintenir dans ce cercle, et par conséquent de pourvoir les participants d'un chiffre d'affaires supplémentaire »⁸⁰.

On voit que l'objectif est clairement d'établir un système qui promeuve une monnaie de consommation telle qu'on a pu la définir au chapitre précédent, c'est-à-dire des revenus dépensés dans le cercle d'entreprises où se réalise leur formation. Le principe du Cercle est d'éviter toute fuite hors de lui. En outre, une solidarité est organisée par l'information et l'accès au crédit, mais surtout car la petite et moyenne entreprise (PME) est ici soutenue en opposition aux grandes entreprises. Le Cercle n'étant constitué que de PME, celles-ci sont conduites à s'approvisionner auprès d'autres PME et non auprès de grandes entreprises voire de multinationales. Le resserrement des transactions entre membres permet d'accroître les liens entre PME. Le système WIR est donc un moyen de s'opposer à l'emprise des grandes entreprises sur le tissu économique.

Dans ce contexte, le Cercle économique WIR se présente comme un vaste système de virements interentreprises organisé par une banque. Il fonctionne sur la base de comptes scripturaux détenus par chaque entreprise du Cercle auprès de la banque, et de leur mise en mouvements afin de régler les échanges. Il n'y a donc pas de monnaie manuelle en jeu. On se trouve dans le cas extrême d'une économie avec banque unique et monnaie uniquement scripturale.

Les comptes sont tenus dans l'unité interne WIR. Cette unité est à parité avec le franc suisse, de telle sorte que des comptabilisations dans les deux unités sont possibles ainsi que l'emploi de deux monnaies de paiement.

Trois actes possibles permettent de mouvoir les comptes des adhérents :

- Le dépôt d'avoirs en monnaie suisse que la banque convertit en monnaie WIR. Le mouvement inverse n'est pas possible car il signifierait une fuite d'avoirs hors du Cercle.

- La vente ou l'achat de biens ou services.

- Mais aussi les crédits accordés par la banque WIR. Celle-ci en effet est non seulement chambre de compensation, mais aussi pourvoyeuse de crédits à des taux très avantageux par rapport aux taux bancaires en cours⁸¹. Il y a donc création monétaire au sein

⁷⁹ Pour l'historique du Cercle, voir *Wirtschaftsring-Genossenschaft* [1984, pp. 13-20]

⁸⁰ Article 2, §1 des statuts. *Wirtschaftsring-Genossenschaft* [1984, p. 7].

⁸¹ De l'ordre de 1,75 à 3,5% selon les types de crédit ; il n'existe pas de distinction selon les emprunteurs mais une grille de taux différenciés selon qu'il s'agit d'un crédit à la construction, d'un crédit

du Cercle. Cette création a été acceptée dans les années trente dans le contexte de crise généralisée de l'économie ; aujourd'hui, elle l'est encore par le poids que le Cercle a acquis mais aussi par la stricte intransférabilité des avoirs WIR en francs suisses. En ce sens, il n'y a pas concurrence, en Suisse, entre la monnaie WIR et le franc mais strict contingentement de la monnaie WIR au sein d'un groupe d'entreprises.

Il s'agit d'un système clos dans la mesure où l'on ne peut échanger en WIR qu'avec une entreprise qui en est membre ; pour être viable, un tel système nécessite donc une grande variété d'offre et de demande.

Le caractère bimonétaire du cercle est néanmoins nécessaire puisque les entreprises sont soumises à la fiscalité suisse tenue en francs suisses, et que la banque elle-même doit pouvoir assurer ses obligations en la matière. Pour cela, la banque prélève une commission en francs suisses de 0,6% à 1,2% sur les transactions effectuées. Le Cercle WIR possède ainsi une autonomie, mais en même temps ne se conçoit, dans le contexte actuel, qu'en appui du système externe. En outre, les entreprises ne font en général qu'une faible portion de leur chiffre d'affaires en unités WIR, c'est-à-dire au sein du Cercle. Celui-ci leur conseille de ne pas dépasser 5 à 10% de leur chiffre d'affaires total.

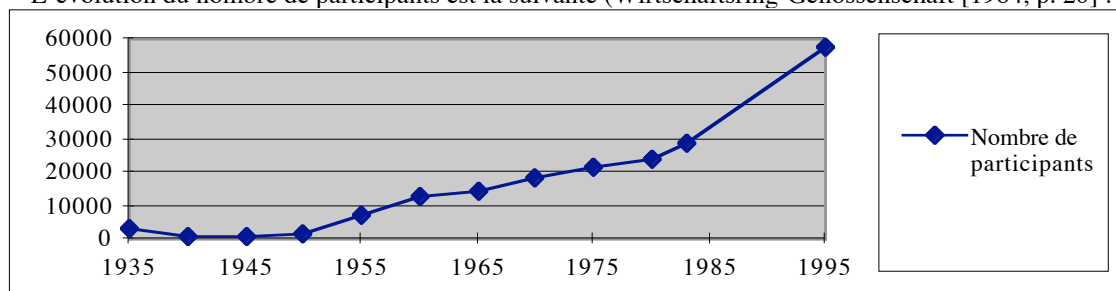
Les membres du cercle sont des PME. On en compte 60 000 en 1995⁸², soit 20% de l'ensemble des PME suisses, pour des transactions de 2,5 milliards de francs suisses.

Chambre de compensation, pourvoyeuse de crédit, la banque WIR est aussi un organisme qui centralise et diffuse l'information sur les adhérents au moyen notamment de lettres internes. Elle organise aussi des foires annuelles dans cinq villes suisses⁸³. Enfin, elle se donne pour rôle de faciliter la diffusion de l'information en fournissant à ses adhérents des services de publipostage par exemple.

Il existe quelques limites à ce cercle d'échange-marchandise. Plus que le nombre d'adhérents, la diversité de leurs productions est essentielle, de même que la bonne

d'investissement, d'un crédit hypothécaire, d'un crédit en compte courant ou d'un crédit en blanc. Ces bas taux d'intérêt sont considérés comme étant comparables à la différence entre les intérêts créditeurs et débiteurs des banques commerciales du système externe : ici, la banque WIR ne paie pas de taux d'intérêt à un quelconque pourvoyeur d'argent hiérarchiquement supérieur. Wirtschaftsring-Genossenschaft [1984, p. 9] et [1996, p. 15].

⁸² L'évolution du nombre de participants est la suivante (Wirtschaftsring-Genossenschaft [1984, p. 20] :



⁸³ Berne, Lenzbourg, Lucerne, Saint-Gall et Zurich. Wirtschaftsring-Genossenschaft [1996, p. 19].

circulation de l'information. Mais la quantité des adhérents est à double tranchant. Si l'attractivité du Cercle repose sur la présence d'une grande variété de produits proposés, la concurrence qui résulte de l'accumulation des adhérents ayant une activité semblable ou identique limite l'intérêt d'adhérer au Cercle. Cet intérêt réside principalement dans la possibilité supposée d'accroître son chiffre d'affaires, mais cet accroissement n'est possible que dans la mesure où la concurrence est faible. Dès lors que trop d'adhérents produisent les mêmes choses, le Cercle perd sa raison d'être et devient aussi difficile à gérer pour les adhérents que l'économie externe où sévit déjà la concurrence.

Le Cercle WIR - comme tout réseau interentreprises de ce type - souffre ainsi d'une contradiction : autant son principe repose sur une sorte de protection vis-à-vis des difficultés extérieures, autant son succès fait tomber cette protection et revenir à un niveau de concurrence semblable à l'économie externe. De tels cercles d'échange-marchandise ne semblent donc viables qu'à une échelle limitée, tant que la concurrence est moins dure qu'ailleurs. Une politique de restriction des adhérents par l'administration centrale du cercle est ainsi nécessaire.

Le Cercle WIR se présente finalement comme l'outil de cohésion et de pression d'une catégorie sociale dispersée. Il a pour but non seulement d'assurer la survie économique des PME en resserrant leurs relations (le fonctionnement technique interne est uniquement tourné vers cela), mais aussi de se poser comme lobby luttant contre les grandes entreprises et le poids de l'État. À ce titre, on ne peut manquer de voir en lui une réaction antifiscale qu'en France dans les années cinquante on aurait qualifié de poujadiste⁸⁴. L'organisation du Cercle WIR procède d'une action politique évidente. Il semble que l'objectif se soit transformé depuis les origines des années trente, et que cet instrument né de la dépression soit désormais tourné vers sa propre perpétuation en tant que force économique et lobby influent d'une certaine catégorie d'entrepreneurs auprès du gouvernement.

Conclusion

Dans les années 1990, le Cercle WIR connaît une forte croissance. Parallèlement, une entreprise a été créée à Francfort qui rend des services de compensation se passant du deutsche mark. En France, des entreprises similaires ont été créées, notamment à Bordeaux. Enfin, un projet est à l'étude qui mêlerait au principe du Cercle WIR celui de la monnaie

⁸⁴ Les contributions publiées pour le jubilé du Cercle WIR en 1984 sont assez éloquentes. L'une d'elles par exemple traite de « *l'importance économique et politique de la classe moyenne indépendante pour la démocratie* ». Une autre dénonce le poids étouffant de l'État et réclame de nombreuses mesures fiscales à l'attention des PME. Wirtschaftsring-Genossenschaft [1984, pp. 26 sq].

fondante⁸⁵.

Les projets de réforme de l'organisation monétaire par le biais de petites structures ne sont donc pas morts dans les années trente. Ils resurgissent aujourd'hui, dans le contexte d'une vaste dynamique de création de cercles locaux d'échanges entre particuliers, les systèmes d'échange local. Les SEL essaient rapidement, et leur principe fait école, au point que les projets de systèmes d'échange-marchandise de type Cercle WIR, qualifiés de systèmes d'échange à monnaie interne (SEMI), sont souvent considérés comme des SEL d'entreprises⁸⁶.

§3. Les SEL ou le retour des expériences monétaires locales

En 1983, Michael Linton, un Écossais, fonda le premier système d'échange local de l'histoire à Vancouver, au Canada. Ce LETS (*Local Exchange Trading System*) échoua à cause de l'accumulation des dettes par quelques individus, mais une dynamique internationale d'essaimage à partir de cette première expérience ne tarda pas à apparaître. Les LETS suivants mirent en place des protections contre les trop forts débits ; ils essaierent au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, en Italie, au Japon, mais aussi en Afrique du Sud, au Mexique, en Inde et au Népal. En France, il fallut attendre octobre 1994 pour que le premier SEL soit créé à Mirepoix, en Ariège, sous l'impulsion de quelques personnes comme François Terris et un Néerlandais qui connaissait les SEL de son pays. Il existe désormais, vers la mi-1997, plus de 200 SEL en France qui regroupent entre 10 000 et 15 000 personnes. Il y a dans le monde plus de 1 000 SEL soit au total plus de 50 000 personnes.

A) La nature monétaire des systèmes d'échange local

Les SEL sont des groupements associatifs de personnes qui fonctionnent sur la base d'échanges comptabilisés au moyen d'une *unité de compte* spécifique à chaque SEL⁸⁷.

Lorsque deux adhérents échangent des services ou des biens, ils remplissent une « feuille de richesse partagée »⁸⁸, parfois qualifiée de « souvenir d'échange »⁸⁹. Cette feuille

⁸⁵ Alain Bertrand, Christian Cotten et Armand Tardella (fondateur du système d'échange local (SEL) de Saint-Quentin en Yvelines) travaillent sur ce projet.

⁸⁶ Voir Tardella [1996b].

⁸⁷ Une recherche collective participative et expérimentale sur les SEL a été menée en 1996-97 au sein du Groupe d'Étude et d'Analyse des Institutions (AGEAI) avec le soutien de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Elle a donné lieu à un rapport (Servet (ed.) [1997b]) ; deux journées d'étude et de rencontre sur les SEL ont en outre été organisées les 29 et 30 novembre 1997 au Centre Thomas More (Couvent d'Eveu, L'Arbresle, près de Lyon).

⁸⁸ Certains SEL émettent des bons d'échange utilisables en particulier lors de marchés périodiques, mais cette pratique demeure rare : on fonctionne surtout en « feuille de richesse partagée » (il y a ambiguïté, alors sur ce qui est partagé : feuille ou richesse).

de richesse mentionne, sur trois volets, le montant de cet échange évalué en unité interne (par exemple, dans l'Ariège, le grain). Chacun conserve une trace de l'échange et le troisième volet est envoyé au C.A. du SEL⁹⁰. Le C.A. traite ce volet en débitant du montant considéré le compte de la personne qui a bénéficié du service ou acquis ou loué le bien, et crédite du même montant la personne qui a fourni le service ou le bien.

Le SEL procède d'une organisation monétaire pour deux raisons : les échanges sont comptabilisés par une unité de compte, et les dettes et créances sont mouvementées par un système de compensation.

1) La comptabilisation des dettes et des créances se réalise au moyen de l'unité de compte spécifique à chaque SEL. Cette unité possède un nom qui identifie la localité dans laquelle se développe le SEL. Cette unité est autonome vis-à-vis de la monnaie nationale, le franc, car elle possède un nom spécifique mais aussi parce qu'elle est strictement inconvertible avec lui. Les avoirs et les dettes de chacun dans le SEL sont en outre strictement intransférables. Mais l'unité est néanmoins dépendante de la monnaie nationale du fait des représentations des adhérents : si certains tentent de l'ancrer sur un temps de travail standard, tous la raccrochent plus ou moins explicitement au franc.

2) La compensation des dettes et des créances interdit d'observer un quelconque moyen de paiement dans les SEL. Ceux-ci ne reposent pas, en effet, sur la coupure de la relation de dette née de l'échange, mais sur une logique de compensation dynamique des dettes et des créances. Le lien de dette se perpétue à l'infini. Il est à la fois dépersonnalisé et socialisé : issu d'un échange bilatéral, il ne se traduit que par une dette à l'égard de l'ensemble du groupe SEL.

Ce qui importe dans le SEL n'est donc pas le solde de chacun (bien que la formation structurelle de pôles créanciers et de pôles débiteurs puisse entraîner des difficultés) mais leur dynamique, les dettes d'un jour étant contrebalancées par les créances d'un autre jour. Cette dynamique est rendue possible par l'articulation entre échange bilatéral et compensation multilatérale des dettes et des créances de chacun évaluées en unité locale. La logique du SEL est en effet non pas celle de l'accumulation, désormais interdite par des règles (montant maximal de créances sur le groupe) et par l'absence d'instrument physique d'échange (celui-ci ne peut plus être accumulé « hors banque »), mais celle de la pure circulation des prestations et des biens.

Au total, on peut parler du SEL comme d'un système monétaire. Il y a en effet des dettes, une unité propre à chaque SEL qui permet de les évaluer, une résolution de ces dettes par leur compensation multilatérale. Le tout forme un système clos dont le solde global est

⁸⁹ Dans le SEL de Lyon - rive gauche.

⁹⁰ Le « C.A. » signifie autant conseil d'administration, dénomination officielle et rigoureuse, que comité d'animation, ce que l'on préfère parfois.

nul. Deux fonctions monétaires sont assurées : le compte, et le paiement des dettes. Conformément à l'idée de monnaie de consommation, la fonction de réserve n'apparaît pas.

B) Une subsidiarité monétaire de fait

Un SEL organise au niveau micro-social un espace de proximité et d'échange solidaire, citoyen et responsable. La monnaie n'y apparaît pas « parachutée » d'en haut mais est issue d'un processus social dans lequel chacun est impliqué.

Les SEL ne sont pas des systèmes de troc ; on peut même écrire qu'ils consacrent en réalité un retour du monétaire par rapport à la société moderne de laquelle leurs membres sont parfois exclus. Dans une certaine mesure, la monnaie promue par l'économie marchande généralisée conduit en effet à une régression vers ces faces minimales (et utopiques) de l'existence humaine que sont les échanges individualistes dont le type par excellence est le troc. Dans le troc, pas de lien social : le troc n'est qu'échange bilatéral qui ne dure pas même le temps qu'un lien de dette se développe. La monnaie, au contraire, inscrit l'échange bilatéral dans la culture et les coutumes de la société considérée ; elle peut en outre laisser le lien de dette se développer.

Dans ce cadre d'analyse, les SEL peuvent recevoir deux interprétations.

La première consiste à voir en eux un mouvement de protection et de correction à l'égard de la société marchande déréglementée.

La seconde lui donne un rôle plus positif de reconstruction d'une socialité dans un cercle restreint et sur la base d'une unité de comptabilisation des échanges et d'un système de compensation qui permet au lien de dette non seulement de s'établir, mais aussi de se perpétuer.

Au fond, les SEL ne fonctionnent que par leur nature cloisonnée qui signifie ici inconvertibilité totale de leurs unités locales et intransférabilité stricte des créances et des dettes. Ils proposent une nouvelle aire de socialité à leurs membres, socialité qui se pose en palliatif de celle qu'il paraît plus difficile de connaître hors de ces systèmes dans le contexte d'un chômage massif et durable. L'émergence de telles pratiques monétaires apparaît comme la conséquence d'une recherche des valeurs que sont la confiance, la solidarité, la réciprocité, la proximité et la communauté.

L'émergence des SEL n'est pas pour autant un danger pour la souveraineté monétaire nationale. Ce n'est pas, en effet, parce que les SEL apparaissent que la socialisation par la monnaie nationale est en danger, c'est au contraire parce que celle-ci est insuffisante pour de nombreuses personnes que les SEL ont autant de succès. Par ailleurs, les SEL peuvent être encouragés par les autorités locales et appuyer des politiques de développement local, comme dans une banlieue de Londres où la municipalité a favorisé l'établissement d'un SEL afin de redynamiser l'économie locale durement frappée par le

chômage et la pauvreté. En France, des municipalités sont à l'origine de certains SEL (Béziers) ou mettent à leur disposition ou du matériel (Lyon 1er arrondissement).

Ne peut-on voir dans les SEL l'exercice de fait d'une subsidiarité monétaire ? Cette coexistence dans un même espace monétaire national d'instruments au pouvoir très asymétrique peut en effet être lue comme la coexistence de deux mécanismes complémentaires. Un système, pour l'heure national et bientôt supranational, détermine les pratiques monétaires de cet espace dans leur globalité ; il s'agit des divers systèmes monétaires nationaux, et bientôt du futur système monétaire interne à l'Union monétaire européenne. Face à ce mécanisme dominant existent d'autres mécanismes complémentaires, partiels, cloisonnés et spécifiques qui apportent aux personnes une proximité monétaire que permet de moins en moins la monnaie nationale. Ces mécanismes complémentaires revivifient les pratiques cloisonnées qui sont celles, traditionnelles, de la population, mais que l'on ne pense pas comme telles. Il y a de fait en Europe une subsidiarité monétaire dont on peut supposer qu'elle se pérennisera voire se développera pour rendre au citoyen une part de la maîtrise de son destin monétaire.

On doit donc lever l'apparent paradoxe de l'émergence des SEL, micro-systèmes monétaires cloisonnés, dans le contexte d'une monnaie bientôt supranationale pour un certain nombre d'États de l'Union européenne.

- Ainsi, d'une part, il y a une tendance à la simplification monétaire qui correspond à une centralisation puisque les leviers de la politique monétaire seront concentrés dans l'exécutif de la future Banque centrale européenne. Ceci conduit à une perte de maîtrise des instruments monétaires de la part des acteurs. De plus, l'ancrage local de cette future monnaie, inexistant au départ, devra se construire peu à peu, et donc gagner lentement la confiance des acteurs qui l'intégreront dans leurs habitudes, leur passé, leur mémoire⁹¹.

- D'autre part le développement des SEL comme, par ailleurs, des bons d'achat à validité limitée⁹², rend précisément à ces acteurs une certaine maîtrise de leurs pratiques monétaires et satisfont des besoins précis (alimentation lorsque l'on travaille, nettoyage de vêtements de travail, accès à la consommation culturelle grâce aux bons d'achat à validité limitée ; lien social et échange non marchand dans les SEL).

Il y a donc un double processus, l'un officiel de centralisation et d'extériorisation de la maîtrise monétaire vers une institution autonome des préoccupations politiques et sociales, et l'autre rampant et non officiel de démultiplication du phénomène monétaire avec

⁹¹ Voir Courbis [1996] et Chabert [1997] au sujet de cette phase III si floue et si décisive pour l'intégration sociale de la monnaie.

⁹² Voir le chapitre introductif, section 2, *supra* pour la définition des bons d'achat à validité limitée, le chapitre 7, *infra*, pour la mise en perspective de leurs limites au regard du concept même de monnaie, et

l'apparition de nombreux instruments monétaires parallèles au rôle limité et cloisonné. Ce paradoxe se résout dans ce que l'on peut qualifier de subsidiarité monétaire de fait.

C) Les vellétés inabouties d'une monnaie-travail

Les représentations des adhérents et des fondateurs de SEL quant à la valeur à donner à l'unité monétaire interne varient beaucoup. Une idée émerge dans beaucoup de SEL, ou plus précisément chez la plupart des fondateurs de SEL, sans être forcément ni partagée par tous les adhérents, ni appliquée concrètement dans le fonctionnement quotidien des SEL. Cette idée n'est pas neuve ; c'est celle de la valeur-travail. L'unité de compte SEL donnerait ainsi aux échanges une valeur proportionnelle au temps de travail passé à confectionner un objet ou à rendre un service.

Au fond, il est possible d'identifier deux perspectives idéologiques à l'oeuvre dans chaque SEL au travers de ses adhérents. Elles ne sont pas irréductibles l'une à l'autre dans la mesure où des glissements de vocabulaires permettent parfois de passer de l'une à l'autre. La démarcation ainsi esquissée donne surtout une valeur d'idéaux-types à ces deux perspectives, que la réalité vient de fait amender et transformer.

Ces précautions posées, on peut schématiquement distinguer une perspective « social-libérale » qui n'a guère de complexes vis-à-vis de la monnaie, et une perspective plus libertaire qui souhaite s'en passer. Toutes deux considèrent en outre les SEL sous deux angles complémentaires : si le SEL peut leur apparaître comme un palliatif d'une exclusion et une déshumanisation de la société liée à l'évolution économique, il peut aussi leur apparaître comme un outil de construction d'une réalité sociale nouvelle. La démarcation entre les deux perspectives tient surtout à l'accent qui est mis sur l'un ou l'autre de ces points de vue.

1) Une perspective « social-libérale » sans complexe vis-à-vis de la monnaie

Cette première perspective semble dominer dans la filiation Michael Linton / LETS anglo-saxons / Armand Tardella.

Dans cette perspective plutôt anglo-saxonne, les SEL apparaissent plutôt comme des palliatifs de la pauvreté, qui est le résultat des crises et dysfonctionnements de l'économie traditionnelle. Il s'agit ici de rationaliser tout ce courant d'échanges qui, en l'absence d'un pouvoir d'achat, passe par le troc ou l'entraide. Les LETS ont pour but de favoriser ces échanges ; pour cela on permet que se développent des liens de dette multilatéraux, par le biais d'une comptabilisation en une unité qualifiée « d'unité d'échange ». La monnaie est

l'annexe, *infra*, pour les exemples plus particulièrement français.

présente, et conçue comme telle ; on ne la nie pas.

Cette unité interne qui borne l'espace des échanges du groupe est volontiers rattachée à la monnaie nationale afin de donner un fondement connu aux évaluations. C'est ainsi que naît en 1983 le « dollar vert » de Vancouver, dont le nom contient celui de la monnaie canadienne elle-même. Les LETS ont pour but de redynamiser les échanges, les économies locales, de rendre un pouvoir d'achat aux pauvres. Ceci est compatible avec (et même renforcé par) la logique des réseaux de LETS (liens inter-LETS), ce qui implique la conception de « taux de change » entre les unités locales, ainsi qu'à l'intrusion de la monnaie nationale et des artisans ou commerçants dans le fonctionnement des LETS. L'origine des premiers LETS est à ce titre significative : le troc apparaît comme le résultat du manque d'argent, et le manque d'argent comme le fait déclencheur de l'innovation des SEL.

Plusieurs éléments apparaissent dans cette première expérience que l'on ne retrouve pas systématiquement dans l'autre perspective idéologique que nous verrons :

- Refus du troc, ou plutôt rationalisation du troc pour accroître son efficacité.
- Acceptation de la monnaie à un premier niveau : on opte pour une « unité d'échange » locale afin de *mesurer* les *échanges* et pouvoir ainsi les *compenser*.
- Acceptation de la monnaie à un second niveau : cette unité d'échange locale a une valeur, *dès l'origine historique des SEL, conventionnellement fixée sur la monnaie nationale*.

Dans cette perspective, le manque de monnaie est conçu comme un problème dont le SEL apporte une solution. Celle-ci ne consiste pas à se passer de monnaie, mais à reconstruire un système local complémentaire à la monnaie nationale. Cela peut conduire à l'idée de monnaies accélérées à la manière de Gesell. Ainsi, pour Armand Tardella qui a mis cette idée en pratique, le SEL est :

« exactement comme dans la société normale, sauf que c'est une monnaie différente, c'est une monnaie créée pour le besoin de ceux qui n'en ont pas »⁹³.

Le SEL apparaît essentiellement comme un laboratoire pour relancer ce qui ne va pas au-dehors. Les objectifs sont semblables à ceux de la société externe : il s'agit de créer de la monnaie pour ceux qui n'ont pas, de relancer ainsi la consommation et de réduire le chômage grâce à cette relance. La consommation pour elle-même n'a pas de sens. Le pavé, la monnaie du SEL de Saint-Quentin en Yvelines, est ainsi « *une monnaie d'échange* » à laquelle il faut donner la valeur d'un franc⁹⁴.

⁹³ Entretien diffusé dans l'émission *Rue des entrepreneurs*, France Inter, 06/01/96, sur le thème « La vogue du troc ».

⁹⁴ La perspective de Tardella va cependant très au-delà de ce simple palliatif dans la mesure où il envisage de créer un système d'échange-marchandise de type WIR (Suisse) ouvert progressivement à l'ensemble de la société (particuliers comme entreprises) et dont la monnaie serait fondante.

2) Une perspective libertaire souhaite se passer de la monnaie

Une seconde perspective semble se dessiner autour notamment des membres des SEL ariégeois et croix-roussien. Cette approche peut être qualifiée de libertaire. Elle met davantage l'accent sur l'outil de construction d'une nouvelle réalité sociale que peut être le SEL.

Les premières expériences françaises ont eu en effet une perspective décalée vis-à-vis de celle de Linton :

- Refus sémantique de la monnaie (Linton ne la refuse pas) au profit de l'affirmation du troc ou d'un système d'échanges qui peut s'en passer.

- Refus d'un lien entre cette chose (unité de compte) et la monnaie nationale, au profit par exemple d'un lien entre l'unité de compte et le temps de travail.

L'écart qui semble exister entre l'approche de Terris / Lyon Croix-Rousse et celle de Tardella repose sur cette double variante « libertaire » au modèle initial de Linton. D'un côté, l'approche « social-libérale » ne rejette pas la monnaie et peut dès lors considérer la monnaie de SEL comme une expérience de type comparable aux désirs de Gesell et à la ville de Wörgl. De l'autre, l'approche « libertaire » rejette fondamentalement l'idée même de la monnaie et ne s'en sert que de base pour autre chose, comme un outil provisoire. Pour cette approche, l'idée d'une « taxe sur le capital » appliquée aux comptes SEL telle que Tardella l'a mise en place à Saint-Quentin en Yvelines est tout simplement inimaginable, ne serait-ce que par ses deux termes, *taxe* et *capital*, rejetés *a fortiori* à propos des comptes de chacun des adhérents.

À ce titre, le lieu de naissance des premiers SEL français n'est pas neutre : non plus une zone urbaine, mais un département du sud-ouest où se sont retrouvés des néo-ruraux, écologistes, libertaires, etc. Dès lors la logique de ce courant n'est pas tant de pallier les insuffisances de l'économie externe lorsqu'elle a pour conséquences pauvreté et manque d'argent, que de recréer une socialité différente et modeler un nouveau lien social.

Le modèle des LETS a servi de socle à ce courant précisément car il peut être pensé de diverses manières. De fait, un SEL est en marge du fonctionnement économique et social le plus courant. De fait, il refuse la monnaie nationale. De fait, il sort d'une logique de travail au profit d'une logique d'activité. De fait, il favorise des échanges impossibles au-dehors ; etc.

Sur ces fondements communs, la base idéologique des SEL de tendance libertaire est subtilement différente de celle des LETS de tendance social-libérale. On lutte moins contre la pauvreté (absence de pouvoir d'achat) que contre l'exclusion (coupure de lien social d'avec un groupe donné). Plus précisément, on lutte contre une exclusion (coupure ou désagrégation du lien social ordinaire) pour promouvoir, au travers d'une nouvelle inclusion (reconstitution d'un lien dans le groupe bien déterminé du SEL), des comportements

différents. Il ne s'agit pas de reconstituer le lien social qui a été détruit mais d'en promouvoir un autre. Pour cela, il ne s'agit pas de « rationaliser » des courants d'échanges rendus difficiles par l'absence de pouvoir d'achat, mais de motiver d'autres types d'échanges.

Pour cela, la structure des LETS est réemployée. On utilise une unité locale mais dans un autre contexte. On s'en défie, dans une certaine mesure, comme on se défie de la monnaie nationale, car la monnaie est perçue comme fondamentalement négative. On s'en sert cependant, car l'unité locale est un moindre mal et permet de promouvoir ces nouveaux échanges. Cette unité locale est, du reste, conçue comme très différente de la monnaie nationale. Son nom ne fait en effet aucune référence à la monnaie et on essaie, si possible, de distinguer la valeur de l'unité locale de celle de la monnaie nationale. D'où les idées de valeur ou de monnaie indexée sur le travail : on aboutit à un domaine où seule, pour l'instant, l'utopie prévaut.

Dès lors on sera *a priori* plus réticent à l'intrusion dans les échanges-SEL d'éléments tels que la monnaie nationale, les commerçants ou les artisans. En outre, refusant l'idée de monnaie comme celle de consommation car toutes deux dérivent d'une logique de laquelle on se défie, une monnaie accélérée a peu de chance d'être mise en place.

3) Vers une monnaie-travail ?

Dans une perspective de rupture avec le fonctionnement habituel de l'économie, l'ancrage de l'unité interne des SEL sur le temps passé à une activité est l'idée la plus aboutie.

En premier lieu, cette idée s'enracine dans une longue tradition de pensée socialiste dans laquelle ce qui importe est de rémunérer le travail par l'intégralité de son produit.

En second lieu, elle permet de développer une idée égalitaire même si elle accepte l'existence de rémunérations supérieures : ce qui importe est la tendance à la baisse des inégalités et le ferment de prise de conscience que ce fonctionnement du SEL créé dans l'esprit des adhérents.

Sur le forum électronique des SEL, certaines personnes ont ainsi dénoncé l'indexation (de fait) de la monnaie de SEL sur la monnaie nationale voire sur la monnaie européenne, et proposé l'instauration d'une indexation sur « *une valeur universelle du travail* »⁹⁵. Le modérateur du groupe de discussion a répondu en faisant référence aux réseaux d'échange de savoirs⁹⁶ dans lesquels ce qui est échangé est comptabilisé tout simplement et très directement sur la base des heures passées à enseigner ou transmettre un

⁹⁵ Forum des SEL, octobre 1996 (<http://www.altern.com>).

⁹⁶ MERS : Mouvement pour des Échanges Réciproques de Savoirs.

savoir. L'unité de compte y est ainsi strictement confondue au temps passé à une activité.

À Ivry, les adhérents du SEL se sont accordés à considérer qu'une minute d'activité de service ou de savoirs équivalait à un *truc*, l'unité locale. On voit que la perspective est très différente de celle de Saint-Quentin en Yvelines où, par transmission et alignement des prix internes sur les prix externes, c'est le mécanisme du marché externe qui détermine pour une bonne partie la structure des prix relatifs interne. La décision collective d'Ivry, qui est aussi celle, plus ou moins implicite, de nombreux autres SEL, est une réponse partielle à la question de la valeur des choses et sa fixation. Cette valeur est en effet déterminée par consensus sur une relation stable qui s'impose (*a priori*) à tous pour les savoirs et les services, activités directement mesurables en termes de temps passé et dont la mesure est aisée à vérifier par l'un comme par l'autre des échangistes. Les équivalences (x *trucs* pour une heure de garderie par exemple) sont le résultat non d'une interaction entre une offre et une demande sur un marché concurrentiel d'où se forme un prix, mais d'une négociation entre individus liés par des rapports de groupe et sur la base d'une équivalence généralement admise dans ce groupe.

Tout ceci confirme l'existence de deux perspectives différentes au sein des SEL : pour les uns, la monnaie de SEL peut être étalonnée sur la monnaie nationale ; pour les autres, il faut reconstruire autre chose, quelque chose de plus juste sans doute, de plus profond aussi, et le temps passé à une activité semble être l'une des bases de cette reconsidération de la valeur des choses.

La limite de cette approche est celle des échanges de services et de produits élaborés par les membres de SEL : les biens sont difficilement réductibles à un temps de travail. En outre, elle peut aussi poser des problèmes dans la représentation qu'ont les adhérents de l'égalité à promouvoir au sein des SEL.

En fait, les deux types de représentations monétaires à l'oeuvre dans les SEL (l'assimilation à la valeur du franc pour les uns, l'assimilation au temps de travail pour les autres), ne sont pas forcément incompatibles. Si on mêle les deux, en effet, on constate que la première conduit à accorder une rémunération élevée au travail comparativement à l'économie externe, et donc à mieux valoriser le travail des personnes - ou plutôt leur activité. Une heure de travail qui revient à 60 unités locales, considérées comme valant 60 francs soit plus que le SMIC (environ 37 francs), est en effet un moyen d'encourager l'activité et valoriser les divers savoirs de chacun.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'idée de monnaies de consommation contient deux acceptions complémentaires : d'un côté l'idée de la promotion de la circulation monétaire, de l'autre la promotion des échanges locaux. Toutes deux ont pour doctrine sous-jacente le refus de l'Argent, c'est-à-dire l'accumulation de la monnaie qui la retire du circuit monétaire et ralentit celui-ci.

Silvio Gesell développa une théorie de la monnaie accélérée destinée à promouvoir le premier aspect des monnaies de consommation. Les expériences qui eurent lieu, nécessité pragmatique oblige, furent confinées à des localités dont la population, consentante, s'en accomoda fort bien.

On a vu dans quelle mesure cette nécessité pragmatique rejoint une nécessité purement logique : la pérennité d'une telle organisation monétaire semble impliquer qu'elle soit limitée. On rejoint là le second volet des monnaies de consommation, celui du localisme. L'accélération monétaire serait nécessairement liée au localisme des expériences.

Mais ce localisme doit être entendu moins comme confinement à un lieu donné qu'à un cercle restreint d'utilisateurs. Les cercles d'échanges, ces réseaux organisés et clos, seraient le seul mode viable de mise en place de monnaies de consommation.

Ces cercles sont de deux types : systèmes d'échange-marchandise, destinés à des entreprises, et systèmes d'échange local, destinés à des particuliers. Aucun cercle mêlant les deux n'a encore été expérimenté, mais des projets sont en cours.

Les monnaies de consommation, sous quelque forme qu'elles soient pensées ou mises en place, font en outre référence à des développements théoriques socialistes antérieurs. Que ce soit sur le plan de ce localisme ou sur le plan de la valeur-travail, de nombreux auteurs ont élaboré, au XIXe siècle, des doctrines de transformation de l'organisation monétaire de la société, voire ont tenté de les mettre en place. Ces théories socialistes ont ceci de différent de ce qui nous concernait jusqu'à présent qu'elles ne souhaitent pas seulement éliminer l'Argent : dans ce but, la monnaie elle-même peut être visée.

CHAPITRE 3

LIBÉRER L'HOMME DE LA MONNAIE : DES UTOPIES MONÉTAIRES SOCIALISTES AUX EXPÉRIENCES DE L'HISTOIRE

« Mais en toute vérité, mon cher More, à ne vous rien cacher de ce que j'ai dans l'esprit, il me semble que là où existent les propriétés privées, là où tout le monde mesure toutes choses par rapport à l'argent, il est à peine possible d'établir dans les affaires publiques un régime qui soit à la fois juste et prospère. »
(Thomas MORE, *L'Utopie*)

INTRODUCTION

Silvio Gesell s'inspira de certaines idées de Proudhon pour édifier son *ordre économique naturel*. À sa suite, il écrivit que

« L'argent est une sentinelle postée à l'entrée du marché (...). On dit que l'argent est la clé du marché (Proudhon entendait par là l'échange des produits) ; erreur : c'en est le verrou »¹.

Si comme l'a montré Marx l'erreur de Proudhon est de dénoncer l'argent sans dénoncer la marchandise², ce diagnostic n'en demeure pas moins valable chez la plupart des auteurs socialistes : la clé de leur pensée monétaire est précisément la tentative de faire sauter ce verrou. Cette tentative est généralement restée théorique, et la littérature économique

¹ Gesell [1948, p. 7].

² Voir Marx [1859, p. 339-342]. Aucuy [1907, p. 52] résumera bien l'argument : « *il ne peut y avoir de socialisme de l'échange en dehors d'un socialisme de la production* ».

mondiale fourmille de ces « socialistes romantiques » qui ont refait le monde. C'est ainsi que Schumpeter n'accorde qu'une place très limitée à ces utopistes : ils développent des idées qui selon lui n'ont pas leur place dans une histoire de l'*analyse économique*³.

Les expériences monétaires vues au chapitre précédent ont toutes reposé sur le localisme, c'est-à-dire sur leur confinement à un nombre restreint d'acteurs, en l'absence d'impulsion de la part des autorités. À partir des SEL, on peut souligner un autre élément, celui du temps de travail mis à l'origine de la valeur d'échange des biens. Or ces deux éléments se retrouvent dans les débats socialistes du XIXe siècle mais aussi dans les expériences contemporaines ou celles qui en découlèrent : bons de travail dans de petites communautés closes (en particulier sous l'impulsion de Robert Owen), suppression de toute monnaie dans d'autres communautés closes comme les kibboutz, jusqu'à la tentative de suppression totale de la monnaie à l'échelle d'un pays (Russie, Cambodge).

La libération de l'homme vis-à-vis de la monnaie peut être vue au travers de trois types d'objectifs aux enjeux et aux applications parfois imbriqués :

- L'objectif de transformation progressive de la société à partir de communautés ouvrières de taille restreinte où l'on substitue à la monnaie un système d'échange destiné à rendre au travailleur l'intégralité du produit de son travail (*section 1*).

- L'objectif de transformation autoritaire de l'organisation monétaire de la société dans son ensemble, transformation qui n'est pas nécessairement pensée comme une étape vers la suppression de la monnaie (*section 2*).

- Enfin, l'objectif radical de suppression pure et simple de la monnaie (*section 3*).

L'utopie est ici plus liée à l'inaboutissement de projets de réforme *globale* que de l'absence de tout essai de mise oeuvre de ces projets. Elle vient aussi de l'objectif de transformation radicale du mode de fonctionnement économique de la société⁴. Les courants de pensée que l'on examinera sont en outre socialistes en ce qu'ils envisagent, selon des modalités et des degrés divers, l'amélioration des conditions de vie de tous et une réduction

³ Pour Schumpeter [1983, I, p. 36], « *ce qui distingue l'économiste 'scientifique' de tous ceux qui réfléchissent, parlent et écrivent sur des sujets économiques, c'est une maîtrise des techniques que nous classons sous trois rubriques : histoire, statistique et 'théorie'* ». Schumpeter reproche à Owen comme à l'ensemble du mouvement socialiste que leurs écrits n'appartiennent à ces catégories : ces auteurs ne se préoccupent pas essentiellement d'analyse critique ni d'observation des phénomènes mais élaborent, sur la base d'idées souvent romantiques de la justice et de l'égalité, des plans originaux pour transformer la société. Au sens de Schumpeter, il y a *pensée économique* mais en aucun cas *analyse*. En fait, Schumpeter, peut-être aveuglé par le mythe universaliste de la monnaie (voir chapitre 4, *infra*), ne voit pas que ces systèmes de bons de travail ont quelque réalité pratique dans les jetons que versent notamment des entreprises européennes ou des compagnies coloniales à leurs employés et qui ne sont utilisables qu'au sein de leurs propres magasins. Au regard de cette réalité, le schéma apparemment extra-scientifique d'Owen devient aussi, au moins partiellement, un schéma explicatif, donc relève d'une analyse économique.

⁴ Nous reprenons de Herland [1992, p. 62] à propos de Proudhon, Gesell et Keynes, cette double

substantielle des inégalités, voire la marche vers un pur égalitarisme. Elles sont enfin monétaires car la nouvelle organisation sociale promue se fonde sur une réorganisation monétaire de la société, que cette réorganisation passe par l'abolition pure et simple de la monnaie ou non.

SOMMAIRE

CHAPITRE 3 LIBÉRER L'HOMME DE LA MONNAIE : DES UTOPIES MONÉTAIRES SOCIALISTES AUX EXPÉRIENCES DE L'HISTOIRE

Introduction

Section 1. Une transformation de l'organisation monétaire impulsée par la base : la perspective associationniste de Robert Owen

§1. Le travail libéré de la monnaie : réflexions et expériences de Robert Owen

§2. L'échec du système d'Owen

§3. L'idée associationniste après Owen

Section 2. Une transformation globale et autoritaire de l'organisation monétaire : d'Owen à Marx

§1. Le chemin d'Owen à Marx

A) Gray et Bray

B) Proudhon et Solvay

§2. L'ambiguïté de Marx

Section 3. Vers l'abolition de la monnaie

§1. Les utopies d'abolition de la monnaie, de Thomas More à Karl Marx

§2. Les expériences de l'histoire

Conclusion du chapitre

**SECTION 1. UNE TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION MONÉTAIRE
IMPULSÉE PAR LA BASE : LA PERSPECTIVE ASSOCIATIONNISTE
DE ROBERT OWEN**

Au début du XIXe siècle, Robert Owen ouvrit la voie au mouvement coopératif et à une série d'expériences ouvrières variées (§1) qui furent un échec (§2). Mais les idées novatrices d'Owen et son charisme lui permirent de faire école (§3).

§1. Le travail libéré de la monnaie : réflexions et expériences de Robert Owen

L'action et la pensée de Robert Owen (1771-1858) sont à l'origine du mouvement coopératif qui naquit en Angleterre dans le second quart du XIXe siècle. D'origine galloise, Owen devint vite un riche manufacturier qui, dès 1797, acquit la grande usine de cotonnades de New Lanark et y mit en place une organisation destinée à améliorer les conditions de travail et le caractère humain. Plus tard, il créa des communautés coopératives, dont celle, en 1824, de New Harmony, dans l'Indiana (États-Unis). Son seul succès durable cependant, et d'une certaine façon édulcoré, fut le mouvement coopératif britannique auquel il donna son impulsion. Par son activisme et ses idées, Owen est considéré comme le fondateur du socialisme anglais.

Robert Owen n'est pas un utopiste dans le sens où il ne prétend pas dessiner les contours d'une société idéale hors de son espace et de son temps⁵. Il prétend au contraire apporter des réponses concrètes et applicables aux maux de la société de son temps. Son utopisme relève, au sens de Marx et Engels⁶, d'une dénonciation des conditions de la classe ouvrière dans la société de l'époque et de propositions destinées à promouvoir une société harmonieuse et respectueuse de l'homme.

Son projet est à la fois social, politique, culturel et économique. Dans ses grandes lignes, l'ensemble de l'organisation qu'il tente de formuler et mettre en oeuvre a pour objectif de rompre le paradoxe entre un accroissement extraordinaire de la production et de la productivité et la paupérisation des masses de travailleurs, paradoxe dans lequel il identifie l'origine des crises de surproduction. Il souhaite en outre sortir le travailleur du contexte de concurrence qui sévit sur le marché du travail, lui offrir les meilleures conditions de travail, de vie, de développement culturel, afin de contribuer à une amélioration de sa vie et, au fond, afin de conduire à une humanité harmonieuse et délestée des vices qu'entraîne la société qu'il connaît à l'époque.

⁵ Dupuis [1991, p. 81], citant Raymond Ruyer.

L'un des éléments à réformer est en particulier la rémunération du travail. Il s'agit de rendre au travailleur l'ensemble de son ouvrage et de s'assurer que toute production s'accordera bien avec une consommation équivalente⁷. Pour le dire autrement, il s'agit d'assurer à tout travailleur la juste rémunération de son travail, et non une rémunération arbitraire par laquelle le travailleur est lié à son patron. Pour cela, le système le plus transparent ne peut être que celui d'une rémunération par le biais de bons remis selon le temps moyen de travail effectué pour produire tel bien.

Le travail devient la mesure de la valeur, d'autant plus logiquement que cette perspective est en droite ligne avec la théorie économique de l'époque. La théorie de la valeur-travail que développe Ricardo est acceptée. Seules ses conclusions selon lesquelles le salaire, prix naturel du travail, s'établit, de fait, au niveau de ce qui est strictement nécessaire à la subsistance de l'ouvrier et de sa famille, sont refusées et considérées comme scandaleuses. Si en effet Ricardo constate que le salaire est de fait à ce niveau, Owen et les socialistes ricardiens estiment *qu'il ne doit pas l'être*. Ainsi va-t-on concrètement appliquer la théorie de la valeur-travail. Or profit, rente et intérêt se résolvent, *in fine*; par une régression à l'infini, en travail⁸. Tout doit donc revenir au travail : « *celui qui peut créer une richesse supplémentaire vaut, bien entendu, la richesse qu'il crée* »⁹. L'organisation qui peut découler de ces préceptes repose sur l'évaluation des biens selon le temps de travail qui a été nécessaire à les produire et sur leur échange à partir de cette base et au moyen de bons de travail (*labour notes*) au lieu de la monnaie habituelle. Le travail est la seule source de la valeur, et devient ici sa seule mesure.

Owen considère que le système qu'il envisage est un mélange des deux étapes de l'histoire de l'échange : il comporte le troc, considéré comme la première étape de cette histoire, mais il comporte aussi le système commercial et ses immenses avantages, que l'emploi d'un médium qui représente la valeur réelle et immuable du travail permet de conserver¹⁰.

C'est en 1821 dans son *Report to the County of Lanark*¹¹ qu'Owen expose le principe de cette organisation. Au début de sa carrière, il avait en vue des transformations

⁶ Marx et Engels [1848, p. 67].

⁷ Owen regrette que la monnaie, outre une multitude d'effets pervers, ne puisse s'étendre ou se rétrécir en proportion de l'évolution de la richesse (Owen [1963, p. 253 sq]) : elle ne peut, dès lors, conserver une valeur stable. L'emploi de ce qui crée la richesse, c'est-à-dire le travail, comme unité de compte et intermédiaire des échanges, permet selon lui la concordance parfaite entre la richesse et ce médium. Voir Hector Denis [1907, p. 464].

⁸ Dupuis [1991, pp. 22-23] souligne qu'Owen n'a pas pensé immédiatement les conséquences révolutionnaires de la théorie ricardienne de la valeur-travail.

⁹ Owen [1963, p. 261] : « *That which can create new wealth is, of course, worth the wealth which it creates* ».

¹⁰ Hector Denis [1907, p. 462-463].

¹¹ Voir Owen [1963, pp. 245-298], et plus particulièrement son plan pp. 253 sq.

sociales impulsées au niveau national et international par les gouvernements. Ses propositions n'ont pas trouvé d'écho chez les souverains, aussi vers 1820 a-t-il préféré travailler de lui-même à des expériences nouvelles et, de fait, limitées, mais au but exemplaire. Il s'inspire en cela des propositions d'un Quaker britannique, John Bellers, qui en 1695 déjà avait exposé l'idée de communautés réduites de travailleurs. Ceux-ci, au nombre de trois cents, devaient produire pour leur propre compte et la distribution de leurs richesses ainsi produites devait se réaliser au moyen de *labor-notes*, des bons de travail¹².

En 1824, Owen fonde ainsi aux États-Unis, en Indiana, la colonie ouvrière de New Harmony organisée selon ses préceptes. De retour en Angleterre, il poursuit réflexions et expériences. En 1826, une première coopérative est fondée à Brighton, puis bientôt d'autres. Ce sont des coopératives de production et de consommation. On y vend des produits à un prix supérieur de 5% aux prix de gros mais de ce fait inférieur aux prix de détail ; cela permet d'ouvrir des ateliers de production. Ceux-ci deviennent bientôt fort nombreux. On comptera jusqu'à 500 boutiques coopératives en 1832, soit plus de 20 000 membres. Un système plus efficace pour écouler l'intégralité de leur produit doit être trouvé : ce seront les « bazars coopératifs » où l'on échangera les produits.

C'est en 1832 que l'essentiel de ses propositions monétaires se matérialise. En avril, à la suite du mouvement de création des coopératives de production et de consommation, de premières expériences menées aux États-Unis¹³ et de tentatives qui se multiplient en ce début d'année¹⁴, Owen lance la mise en place concrète de l'organisation des échanges sur la base du temps de travail et non plus par le biais de la monnaie qu'il considère comme à la racine de toutes les crises. Ces échanges ont lieu dans des « marchés équitables du travail » dont le premier est créé en septembre 1832 à Londres, puis bientôt le second à Birmingham. D'autres projets d'implantation ne verront pas le jour. Ces *National Equitable Labour Exchange* s'appuient sur les coopératives existantes et des ouvriers indépendants. Ce sont des bourses, ou bazars, qui fonctionnent sur le principe déjà exposé de l'évaluation des biens selon le temps de travail nécessaire à leur production et de la rémunération des ouvriers selon le temps passé à travailler. Les rémunérations et les échanges se réalisent par l'intermédiaire de bons libellés non pas en unité de compte britannique mais en heures de travail : billets de 1 heure, 2 heures, etc. Chaque adhérent mène à la bourse le produit de son travail et se voit remettre son prix, évalué en heures de travail, sous la forme de bons de

¹² Polanyi [1983, p. 148 sq].

¹³ En juillet 1826, Owen décide de mettre en circulation à New Harmony des bons de travail sur la base de ses recommandations de 1821. Cela provoquera de nombreuses tensions car des travailleurs manuels, notamment, refuseront de voir leur ouvrage comptabilisé de la même façon que celui des enseignants considérés comme non productifs. Dupuis [1991, p. 227].

¹⁴ En février puis en avril 1832, deux banques d'échange sont ouvertes qui semblent avoir utilisé des bons de travail. Owen saute dans le train en marche et veut imprimer sa marque à ce mouvement qu'il a lui-même contribué à lancer car il le préconise depuis des années. Dupuis [1991, p. 249].

travail. Cette bourse nationale compte vite 840 adhérents et les bazars locaux accumulent vite un nombre impressionnant d'heures de travail en marchandises¹⁵, avant de bientôt disparaître.

§2. L'échec du système d'Owen

De cet échec, plusieurs raisons peuvent être relevées¹⁶.

1) En premier lieu, ce système limitait la possibilité d'adhérer au mécanisme aux seuls détenteurs de moyens de production, les artisans. L'une des conditions était en effet de déposer des marchandises pour se voir retourner en échange des bons de travail. La perspective d'Owen est de reconstituer une économie dirigée non plus par des entrepreneurs capitalistes qui disposent des moyens de production, mais par des unités coopératives de production dont les membres seraient collectivement propriétaires de ces moyens. Pour l'heure, cela se traduit par l'exclusion du système de tous les ouvriers non coopérateurs ou non indépendants.

2) En second lieu, les marchés étaient trop limités en termes de diversité d'offre et de diversité de demandeurs pour que les artisans nécessitant des matières premières pour produire puissent les y trouver. Ceci conduisit Owen à introduire dans le mécanisme une part de monnaie afin de s'approvisionner de façon plus complète, en particulier en pain, en divers biens de consommation ainsi qu'en charbon.

3) En troisième lieu, un problème d'égoïsme et de cupidité des adhérents se posa aussi. Certains d'entre eux finirent par apporter à cette bourse des produits invendables et y acheter des produits qu'ils pouvaient revendre à l'extérieur. Les dirigeants de ces bourses, du reste, furent mal choisis par Owen et encouragèrent plus ces pratiques déviantes qu'ils ne les dissuadèrent.

4) En quatrième lieu, et surtout, l'évaluation du travail effectué se heurte à des difficultés tant théoriques que pratiques : comment évaluer le travail effectué par un ouvrier, c'est-à-dire le travail contenu dans son produit ?

- Une première alternative réside dans la prise en compte, dans les prix et les rémunérations, des heures de travail soit effectivement réalisées par l'ouvrier, soit calculées selon une moyenne socialement constatée de ces heures de travail. Pour le dire autrement, on ne peut fixer des prix selon une moyenne des heures nécessaires à un bien et payer l'ouvrier qui l'a fabriqué selon les heures qu'il a effectivement passé à le fabriquer. Il doit y avoir concordance entre le mode de fixation des prix et le mode de rémunération des

¹⁵ Les dépôts étaient en général deux fois plus nombreux que les échanges effectivement réalisés : à terme, il y avait engorgement. À Londres, le bazar avait en moyenne pour 40 000 heures de travail de dépôts hebdomadaires. Hector Denis [1907, p. 469].

¹⁶ Voir en particulier la critique de Hector Denis [1907, pp. 469-483] et celle d'Aucuy [1907, pp. 60-73].

ouvriers, étant entendu que, lorsqu'un ouvrier dépose un produit à la bourse, la rémunération du premier et le prix du second sont identiques. La solution adoptée par Owen, après les difficultés rencontrées à New Harmony où l'on prenait en compte le travail effectivement réalisé, fut de prendre pour étalon le temps *moyen* passé à élaborer un produit.

- Une seconde alternative réside dans la nature même de l'heure de travail. On peut soit considérer chaque heure de travail, quelle que soit la tâche, comme identique, soit au contraire distinguer dans les divers types de tâches les intensités, puissances, habiletés, etc. nécessaires à l'ouvrier et dès lors moduler la rémunération du travail ou le prix d'un bien selon ces caractéristiques. Cette seconde possibilité, choisie par Owen comme plus tard par Thompson puis Marx, suppose résolus deux éléments. Il faut en premier lieu disposer d'une théorie de la réduction de toute heure de travail hétérogène en une heure de travail homogène qui servirait effectivement d'unité de compte¹⁷. Il faut en second lieu disposer d'une échelle concrète de réduction avec une grille précise des taux à appliquer pour convertir une heure de travail d'un certain type de tâche en une heure de ce travail homogène qui sert d'unité de compte. La difficulté est immense.

À partir de ces difficultés, le système d'Owen tel qu'appliqué apparaît hybride. L'unité de compte qui est censée être l'heure de travail est en réalité doublée d'un étalon auquel on fait une référence systématique : la livre sterling. L'heure de travail est en effet posée comme équivalent à 6 pence. Cette indexation du système se révèle perverse, car l'heure de travail se dépréciera dès lors au rythme de la livre sterling, empêchant le système d'être véritablement stable. En outre, cela signifie que l'heure de travail est une pure unité conventionnelle et non une unité totalement isolée de toute perturbation tant monétaire qu'économique, culturelle ou sociale :

« L'heure de travail à 6 pence (...) ne correspondait pas à une réalité universelle qui eût permis de construire, directement et sans emprunts à la pratique sociale antérieure, la table des équivalents des différents travaux (...). Si grande que pût être l'impartialité des évaluateurs, ils avaient pour guide nécessaire l'empirisme de la société actuelle »¹⁸.

Le système d'Owen n'est dès lors qu'un masque posé sur l'économie monétaire extérieure et les bons de travail peuvent être considérés comme des billets dont les seules différences par rapport à la monnaie extérieure sont l'unité de compte spécifique et l'intransférabilité des avoirs entre livre sterling et bons de travail. En réalité en effet, l'évaluation du prix et des rémunérations se faisait par le responsable de chaque bazar (l'évaluateur) sur la base des prix moyens des matières premières constatés dans le reste de l'économie et sur la base des salaires moyens des artisans. On convertissait ensuite en

¹⁷ William Thompson proposera la réduction des divers travaux en un travail moyen d'habileté ordinaire. Marx reprendra cette idée en décomposant les travaux complexes en travail simple, c'est-à-dire en travail socialement nécessaire. Voir Hector Denis [1907, p. 506].

¹⁸ Hector Denis [1907, p. 475].

heures de travail la somme monétaire de ces prix au moyen de l'équivalence de 6 pence l'heure.

5) En cinquième et dernier lieu, le pari d'Owen était d'accorder la production et la consommation, autrement dit, ici, les dépôts et les achats de marchandises. Chaque dépôt donnait lieu à la distribution de bons à hauteur du travail effectué ; la rémunération de l'ouvrier en bons de travail et le prix du bien déposé étaient identiques. Il y avait donc bien concordance entre le pouvoir d'achat distribué et la quantité de marchandises disponibles ; mais c'était sans compter sur la dynamique du circuit, de laquelle Quesnay s'était déjà inquiété, et qui donna lieu, plus tard, aux préconisations geselliennes de monnaie accélérée. Rien ne dit en effet que l'offre et la demande seront toujours parfaitement égales - non seulement en termes de quantités globales, mais surtout en termes de quantités de chaque type de bien proposé étant donné que ces biens sont rarement substituables. Dans ce système, ni les prix ni les quantités ne peuvent s'ajuster au fil des déséquilibres. Il y a donc, la plupart du temps, soit surabondance de biens (ils demeurent en dépôt longtemps), soit pénurie (des demandes potentielles ne sont pas satisfaites), mais aucune incitation à corriger l'une ou l'autre¹⁹. Dans tous les cas, les bons de travail restent dans les mains des adhérents non satisfaits. Pour atténuer la surabondance de certains biens, on prit diverses mesures, mais cela ne pouvait pas régler le fond du problème qui est celui de la coordination des actes de production et de consommation. Cet écart provoqua des comportements opportunistes et spéculatifs de commerçants extérieurs au système et la dépréciation de fait des billets de travail²⁰.

Devant l'ensemble des difficultés rencontrées, cette expérience de bourses de travail prit fin en 1834²¹. Cela signa également l'échec des coopératives. Celles-ci ne réapparurent que dix ans plus tard et selon des bases intermédiaires entre le socialisme et le capitalisme. Ainsi le profit n'y était plus aboli mais réparti entre les coopérateurs ; en outre, le producteur vendait directement au consommateur et l'on employait la monnaie habituelle. C'étaient les coopératives des « Équitables pionniers de Rochdale », en retrait des espérances d'Owen.

¹⁹ Un autre problème venait du niveau des prix du bazar relativement à ceux de l'économie extérieure : « *la méthode grossière de fixation des prix préconisée aura eu rapidement pour résultat que certaines marchandises, surévaluées, seront restées invendues, alors que d'autres, sous-évaluées, auront été immédiatement épuisées* ». Dupuis [1991, p. 250].

²⁰ Voir Hector Denis [1907, pp. 478-479].

²¹ Aucuy [1907, pp. 65 sq] vit dans cet échec l'impossibilité même de la mise en pratique d'un système de valeur-travail dans un régime de concurrence libre.

§3. L'idée associationniste après Owen

Owen fit école. Dans le cadre théorique ricardien dont ils réclamaient l'application égalitaire, Thomas Hodgskin, William Thompson, John Gray puis John Francis Bray se rallièrent aux options d'Owen et enrichirent sa perspective. En Allemagne, Karl Rodbertus accepta l'idée d'une unité de compte-travail et de bons de travail. Marx rendit hommage à Owen, comme il rendit hommage à Bray et Gray tout en critiquant l'inaboutissement de leurs théories²².

Mais l'idée d'Owen selon laquelle l'établissement de petites communautés était le moyen de progressivement transformer la société, idée issue de sa propre expérience de manufacturier et de ses désillusions politiques des années 1810, ne fut pas reprise par tous ces auteurs. Certains se tournèrent vers l'application étatique de ses théories égalitaires.

Hodgskin et Thompson, deux auteurs dont l'oeuvre peut être lue comme intermédiaires entre Ricardo et Marx²³, se rallièrent à la perspective du changement de la société à partir de petites unités mais ne développèrent pas d'idées monétaires notables. Surtout, Thompson, qui fut non seulement influencé par Owen mais l'influença en retour et contribua à la diffusion de ses idées, reprit l'idée d'Owen sur la mesure de la valeur au moyen de la quantité de travail elle-même sans pour autant développer la forme concrète que pourrait prendre un tel système²⁴. Les premières expériences d'Owen en la matière n'avaient pas encore eu lieu. Par la suite, John Gray, disciple d'Owen au même titre que Thompson, et John Francis Bray reprirent le fond théorique d'Owen, Hodgskin et Thompson mais le replacèrent dans le contexte d'une transformation sociale impulsée par l'État.

On le voit, la perspective de rémunérer l'ouvrier par l'intégralité du produit de son travail est distincte de celle de la transformation progressive de la société à partir de petites communautés. On peut au fond distinguer trois types de pensées issues de cette double problématique.

- Un courant d'auteurs issus d'une critique de la pensée ricardienne

²² La critique principale que leur adresse Marx porte sur le caractère immédiatement social du travail effectué selon ces auteurs, tandis que selon lui le travail particulier de l'individu privé n'a rien à voir avec le travail social (ou socialisé) : le travail privé ne devient travail social que dans l'échange des biens. Voir notamment Marx [1859, pp. 339-342].

²³ Halévy [1948, p. 34]. Pareto [1978, p. 182-183] montre bien cette filiation d'auteurs qui, sur la base des théories de la valeur-travail déjà initiées par Smith, ont tourné l'argument contre le capitalisme lui-même. Marx et Engels seraient simplement allés le plus loin en abandonnant l'idée répandue alors, et particulièrement diffusée par Owen, selon laquelle le défaut de rémunération du travail serait issu d'une « corruption artificielle de l'état de nature » : « l'homme est né bon, ce sont nos lois et nos coutumes qui le dépravent ».

²⁴ Voir Dupuis [1991, pp. 236-237] et Hector Denis [1907, p. 534-535].

considère la première perspective mais au sein de l'économie toute entière : John Gray, John Francis Bray. Marx va aussi dans ce sens, mais considère qu'une part du produit de l'ouvrier doit être prélevée pour des fonds collectifs.

- Un autre courant considère que réorganiser la société à partir de petites communautés est la seule solution possible si l'on veut, *in fine*, transformer la civilisation elle-même. Cette transformation doit s'opérer par émulation progressive et élimination des anciennes structures et organisations devenues désuètes. Le projet de civilisation en question n'a pas forcément pour base l'idée owénienne de la mesure des valeurs par le temps de travail, ni même l'égalitarisme. Fourier par exemple n'envisageait pas de réforme particulière de la monnaie ni d'égalitarisme dans ses phalanstères, mais considérait que ceux-ci conquerraient progressivement le monde. C'est que nous voulons ici souligner.

- Un dernier courant se concentre sur l'idée des petites communautés dans lesquelles le travail est rémunéré par l'intégralité de son produit, mais il met en veilleuse voire abandonne l'objectif de transformation sociale à partir de ces communautés. Il est ici difficile de distinguer l'objectif véritable de cette organisation communautaire, souvent distinct de celui affiché. Cette organisation est soit annoncée comme provisoire, ayant pour perspective sa propre annihilation à plus ou moins long terme (Wörgl, systèmes d'échange local dans certains discours), soit destinée à se perpétuer sans volonté apparente de prosélytisme (kibboutz par exemple).

Toutes ces expériences communautaires ne possèdent pas la même philosophie quant aux échanges et à l'argent. Les coopératives telles qu'elles se sont développées en Angleterre à partir de 1844 ne refusent ni l'argent, ni le profit (son accumulation n'est cependant pas l'objectif recherché), ni les échanges comptabilisés. Les expériences de monnaie accélérée se situent, elles, explicitement dans le cadre d'une économie monétaire d'échange où profit, argent et échange sont conservés et même recherchés. *A contrario*, les kibboutz furent, durant au moins quelques décennies à partir de leur fondation en 1911, des communautés closes et autarciques où profit, argent et échange étaient bannis. Leur évolution ultérieure (ouverture croissante sur le monde extérieur) a conduit à l'acceptation progressive de ces trois éléments. Plus tard, dans les années qui suivirent 1968, des communautés émergèrent qui fonctionnaient sur le principe du partage intégral des tâches sans intervention de mécanismes monétaires. Enfin, les systèmes d'échange local refusent l'argent mais stimulent l'échange au moyen d'éléments qui, de fait, possèdent une nature monétaire.

Quelles que soient les lignes de fracture entre ces expériences très différentes, une double idée subsiste :

- celle du refus des perversions de l'Argent, ce qui se traduit par des expériences allant de la simple organisation de la dépréciation monétaire jusqu'à la

suppression pure et simple de la monnaie dans des communautés supposées totalement égalitaires,

- et celle d'une action locale et de proximité, conçue comme plus ou moins fermée vis-à-vis de l'environnement extérieur.

SECTION 2. UNE TRANSFORMATION GLOBALE ET AUTORITAIRE DE L'ORGANISATION MONÉTAIRE : D'OWEN À MARX

Owen avait tenté de promouvoir une nouvelle organisation monétaire à partir de son échelle de militant philanthrope, c'est-à-dire dans une perspective associationniste où l'État n'a aucune part. D'autres auteurs tentèrent d'adapter cette idée à l'ensemble de la société en faisant désormais intervenir l'État dans leur construction théorique. Rodbertus, Gray, Bray mais aussi Marx, bien que critique vis-à-vis de ses prédécesseurs, furent séduits par cette perspective. Karl Rodbertus (1805-1857) y vit « *le moyen d'arriver à une répartition plus équitable de la richesse et d'obtenir la paix et le bonheur dans la société* »²⁵. Mais c'est surtout John Gray puis Marx qui tentèrent d'éclaircir et systématiser une perspective monétaire ouverte par Robert Owen, avec, pour ce qui concerne Marx, la nécessité de l'adapter au vu de ses propres développements théoriques. Proudhon quant à lui pensa une organisation monétaire de la société tout entière mais adopta une perspective différente.

§1. Le chemin d'Owen à Marx

A) Gray et Bray

John Gray développa des thèmes proches de William Thompson et contribua lui aussi à l'extension du mouvement coopératif. Il reprit et systématisa la thèse d'Owen et Thompson quant à la distribution de tous les fruits de son travail à celui qui produit. Dans un premier temps, il proposa, pour rompre l'accaparement par les capitalistes d'une part du travail sous forme de profit, d'intérêt et de rente, la constitution de communautés libres « *où chacun, devenu producteur et libéré de la concurrence, jouirait de tous les fruits de son travail* »²⁶. Mais dès 1831, il proposa une nouvelle organisation monétaire de la société tout entière, et non plus une organisation spécifique des échanges au sein de petites communautés²⁷. Ainsi, d'abord influencé par le socialisme associationniste d'Owen et

²⁵ Pareto [1978, p. 188].

²⁶ Dupuis [1991, p. 238]. Ces considérations sont présentes dans son pamphlet *A Lecture on Human Happiness*, London : Sherwood, Jones and Co., 1825.

²⁷ *The Social System : A Treatise on the Principle of Exchange*, Edinburgh, 1831.

contributeur de ses développements théoriques, Gray tourna bientôt le dos à l'idéal communautaire pour envisager, au niveau national, un contrôle étatique de la transformation sociale à laquelle il aspirait.

La nouvelle organisation monétaire de la société selon Gray devait être fondée, comme chez Owen, sur le temps de travail comme unité de compte. Afin de réaliser l'échange équitable, une banque centrale nationale certifie le temps de travail utilisé dans la production de chaque marchandise. Le producteur reçoit, en échange, un bon qui atteste de la quantité de travail contenue dans la marchandise. Ce bon, libellé en heures de travail, est réutilisable pour acquérir, auprès de la banque, des marchandises de temps de travail contenu équivalent.

Marx critiqua l'oubli par Gray du processus de socialisation du travail que celui-ci considérait comme immédiatement social²⁸. Pour Marx, il est nécessaire de mesurer les travaux privés au moyen d'un tiers étalon, marchandise telle que l'or ou l'argent au regard de laquelle le travail social se révèle. Cette révélation se déroule dans l'échange. Proudhon fera la même erreur : ces auteurs souhaitent éliminer l'échange privé par le biais d'une centralisation des échanges, mais la production elle-même n'est pas libérée, dans leurs écrits, des conditions de cet échange privé²⁹. En réalité, la banque centrale nationale de Gray fait plus qu'organiser les échanges : ce faisant, elle organise aussi la production.

« Ce qui chez Gray demeure caché et ce qui demeure notamment pour lui-même un secret, c'est justement que la monnaie-travail est un mot creux d'allure économique qui traduit le pieux désir de se débarrasser de l'argent, avec l'argent de la valeur d'échange, avec celle-ci de la marchandise, avec cette dernière de la forme bourgeoise de la production »³⁰.

En 1848, dans un nouvel ouvrage, Gray accepta désormais l'idée, d'abord refusée, de l'économie concurrentielle sur la base d'une organisation monétaire réformée, et abandonna non seulement l'idée communautaire mais aussi son idée suivante, très dirigiste³¹. Subsistait néanmoins dans sa pensée le leitmotiv de l'échange équitable fondé sur la distribution à l'ouvrier de l'ensemble des fruits de son travail.

Après Gray, John Francis Bray (1809-1897) ne fera guère, en matière de monnaie qu'énoncer à nouveau ce dernier principe, mais le placera dans le contexte d'un mélange d'idéal communautaire issu d'Owen et d'impulsion étatique autoritaire. Pour Bray, la transformation sociale doit se réaliser en deux étapes. La première, intermédiaire, sera certes celle de l'établissement d'associations coopératives de travailleurs organisées sous la forme de sociétés en participation (*joint-stock company*). Mais contrairement à ce que prévoit

²⁸ Voir Marx [1859, pp. 339-342]. Saad-Filho [1993] discute des critiques faites par Marx à Gray.

²⁹ Voir Marx [1859, pp. 339-342].

³⁰ Marx [1859, p. 341].

³¹ *Lectures on the Nature and Use of Money*, Edinburgh, 1848. Cet ouvrage a été réédité en 1972 à New York (Kelley ed.) et fait l'objet de quelques articles de Jean Cartelier, dont Cartelier [1990].

Owen, cet établissement doit avoir lieu partout et en même temps car l'émulation progressive ne fonctionnera pas : l'État est donc nécessaire. Une étape ultime, la société idéale, suivra cette étape intermédiaire, mais Bray ne fait qu'à peine l'esquisser.

B) Proudhon et Solvay

Proudhon ne se situe guère dans la filiation des socialistes associationnistes que Marx qualifie de « socialistes utopiques ». Proudhon en effet, envers lequel on sait l'inimitié de Marx, n'adopta pas la perspective owénienne de la suppression de la monnaie par un intermédiaire mesurant directement le temps de travail contenu dans les biens. Il n'adopta pas non plus l'idée communautaire, qu'elle soit à la façon d'Owen ou à celle de Bray. L'idée de Proudhon fut de vouloir abolir le privilège de l'argent, privilège formulé en des termes que reprit plus tard Gesell³² : l'argent est une valeur idéale et stable, à la différence de toutes les autres marchandises, et constitue dès lors un monopole. L'égalité à laquelle Proudhon aspirait ne pouvait s'accommoder d'un tel monopole. Il proposait dès lors de transformer l'organisation des échanges par la transformation de l'organisation monétaire. Celle-ci passait par la suppression de la monnaie métallique (or et argent, considérés comme monnaies royales, tandis que le papier lui apparaissait comme républicain), mais selon lui d'une autre façon que celle d'Owen et des autres socialistes : il lui fallait instaurer un nouvel instrument qui promeuve la circulation sans posséder les inconvénients de la monnaie existante. Cet instrument aurait eu une forme papier émise à partir de tout produit du travail.

Ce système s'organise autour d'une banque d'échange, laquelle devrait être, dans l'idée de Proudhon, la Banque de France transformée selon ses nouveaux principes. La Banque d'échange a pour principe d'émettre des « bons de circulation » en escompte de toute créance que lui remet un producteur. Cette créance initiale est issue de la vente de ses marchandises ou de la certitude de leur vente (c'est-à-dire la promesse d'achat par un client). Les bons de circulation de la Banque d'échange que reçoit le producteur possèdent un nominal standardisé (20, 50, 100 francs) ; le taux d'escompte est nul.

L'émission de bons de circulation a donc lieu dans deux circonstances.

- Le producteur a déjà vendu ses marchandises et a reçu en échange une *reconnaissance de dette* de la part de son client ; c'est alors cette reconnaissance de dette qu'il présente à l'escompte auprès de la Banque d'échange.

- Les marchandises, produites ou non, disposent déjà d'un débouché assuré par une *promesse d'achat* signée par le client.

Ainsi le crédit à la production est-il facilité : sous réserve de l'assurance d'un débouché, un crédit est possible et ne porte pas d'intérêt. À partir de cet escompte, les bons

³² Voir le chapitre 2, *supra*.

de circulation se diffusent dans l'économie du cercle des adhérents de la banque³³. Proudhon entendait, par son système, supprimer toute crise des débouchés. L'épargne n'est plus nécessaire puisque le crédit est gratuit et que toute production trouve une consommation équivalente.

Le projet de la Banque d'échange fut plus précis encore ; à vrai dire, il conduisit Proudhon à imaginer qu'elle accepterait en dépôt toute production, même non vendue, et qu'elle émettrait à cette occasion des bons de circulation. Ce système rejoint fortement celui d'Owen.

Pensé de façon globale comme une réforme à l'échelle d'un pays, Proudhon mit dans ce projet beaucoup de ses forces et crut pouvoir bénéficier du soutien de Louis-Napoléon Bonaparte. Sa tentative de fonder en 1849 une Banque du peuple destinée à figurer la Banque d'échange, mais qui déjà supportait dans ses statuts des concessions à ses principes exposés, fut un échec, et la Banque du peuple ne vit en réalité jamais le jour³⁴.

Strictement confiné à des virements internes donc à une monnaie scripturale, on a pu voir une filiation de ce système proudhonien dans le comptabilisme social de Solvay, théorie écrite au tournant du XIXe et du XXe siècle³⁵. Pour Solvay, il s'agissait de transformer chaque élément de richesse présente et future en avoir échangeable. Cette échangeabilité passait par un système de centralisation parfaite des informations sur la valeur des richesses de chacun, c'est-à-dire par la comptabilisation de ces éléments de richesse sur des comptes personnels à partir desquels ont effectuait des virements lorsque l'on achetait ou vendait quelque chose. Cette théorie monétisait l'ensemble de la richesse, donc dissolvait la notion même de monnaie comme intermédiaire des échanges : tout devenait échangeable et susceptible d'être aliéné. Comme chez Proudhon, le seul élément qui demeurait de l'ancienne organisation monétaire était cet élément irréductible de la monnaie qui est l'unité de compte, nécessaire pour toute comptabilisation.

Ces deux théories ont pu être critiquées sous divers angles. La critique la plus forte, qui, selon la formule d'Aucuy, « ruine entièrement le système »³⁶, repose sur l'idée même du crédit à la production sous la forme de la monétisation d'une production non encore réalisée. Chez Proudhon par exemple, la distribution immédiate d'avoirs dépensables immédiatement alors que la production qui a donné lieu à cette distribution (ou monétisation) n'existe pas encore est de fait une cause de déséquilibre entre offre et demande. L'objectif ultime de la nouvelle organisation des échanges qui est l'accord de la production et de la consommation, donc l'absence de crise dans la sphère de la production,

³³ Projet exposé dans le vol. VI de ses *Oeuvres complètes*, Librairie Internationale, 1868. On peut en trouver une analyse critique dans Aucuy [1907, pp. 114-202] et Herland [1977].

³⁴ Aucuy [1907, pp. 161 sq].

³⁵ Voir Aucuy [1907, pp. 278 sq] ; Baudin [1947, pp. 322-325].

se trouve dès lors inatteignable. On peut alors émettre cette critique à l'ensemble des théories socialistes qui préconisent de transformer l'organisation de l'échange *sans transformer celle de la production* qu'il s'agit d'une erreur. Si, comme l'a affirmé Marx, « *en général, la forme de l'échange correspond à la forme de la production* »³⁷, il ne peut exister de transformation de l'une sans transformation de l'autre.

§2. L'ambiguïté de Marx

Marx tira de grandes leçons des pensées socialistes qui l'avaient précédé. Il substitua à ce qu'il considérait comme de vastes rêveries souvent peu fondées sur une analyse économique rigoureuse, une réflexion très poussée, érudite et fine, basée sur une critique du système ricardien. Ainsi oppose-t-il son socialisme aux socialismes utopiques ou bourgeois³⁸. Son socialisme sera par la suite qualifié de scientifique car fondé sur l'analyse précise des mécanismes du capitalisme et des raisons pour lesquelles celui-ci développe des contradictions qui auront raison de lui. En conséquence, la vision d'une étape ultérieure de la civilisation n'est pas une projection arbitraire dans un avenir hypothétique, mais elle est le résultat de la logique même de fonctionnement du capitalisme. Ainsi, à la différence des autres auteurs socialistes, Marx développe-t-il essentiellement une théorie du système capitaliste, alors que la description du passage à l'étape ultérieure de la civilisation et la description de cette étape ne sont que très marginales dans son oeuvre. L'avenir qu'il tente parfois d'entrevoir au-delà du capitalisme n'est pas le résultat d'affabulations romantiques, mais celui d'une étude approfondie du fonctionnement présent et passé du capitalisme.

Si Marx, dans les rares passages consacrés à l'après-capitalisme, a prévu que la société communiste qui lui succéderait se passerait de monnaie, il a aussi imaginé certaines caractéristiques du système de production et de répartition de l'étape intermédiaire entre capitalisme et communisme³⁹. Or ce système, très centralisé et organisé autour de l'État, comprend des caractéristiques monétaires. Il trouve son origine dans les écrits d'auteurs que Marx se plaît par ailleurs à critiquer, en particulier Owen, Gray et Bray.

Marx entrevoit plusieurs étapes dans la révolution. Après l'effondrement de la société bourgeoise précipité par son propre développement, Marx entrevoit une étape intermédiaire puis l'avènement de la fin de l'histoire⁴⁰. Cette étape intermédiaire sera celle

³⁶ Aucuy [1907, p. 150].

³⁷ Marx et Engels [1848]. Cette critique est aussi celle que met (littéralement) en exergue Aucuy [1907] et qui donne à son texte le fil rouge du raisonnement.

³⁸ Voir la critique par Marx et Engels [1848] des divers types de socialismes.

³⁹ Pour simplifier et bien que cette distinction ait été le fait d'auteurs au XXe siècle plutôt que de Marx et Engels aux-mêmes, nous distinguerons ici le socialisme du communisme pour signifier l'étape intermédiaire après le capitalisme et l'étape ultime qui suivra cette étape intermédiaire.

⁴⁰ Etant entendu que « *l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes* ».

de la mise en place progressive du communisme, dans l'étape de la société socialiste. Ce sera la dictature du prolétariat matérialisée par l'étatisation de l'économie. Pour cette période socialiste, Marx envisage un statut intermédiaire pour la propriété (seuls les moyens de production seraient collectivisés, la propriété privée serait encore autorisée) et le maintien de l'usage de la monnaie. Le système monétaire s'adapterait cependant à cette nouvelle organisation des rapports de production : l'État centraliserait le crédit, une banque nationale étatique serait instituée et l'impôt, réformé, continuerait d'être payé en monnaie.

La monnaie subsiste dans la société socialiste mais voit sa forme et son fondement totalement transformés. Elle possède donc une forme transitoire. Dans le vocabulaire de Marx, il n'est même plus question de monnaie. Cette transformation est nécessaire pour assurer la production et la répartition des biens, ainsi que pour évaluer les revenus à verser aux travailleurs.

La monnaie du système capitaliste se trouve en effet, dans la société socialiste, remplacée par une unité de compte nouvelle et des bons de travail. Toute production doit être désormais évaluée en termes d'heures de travail réalisées par le travailleur au regard de la quantité de travail nécessaire en moyenne pour élaborer un objet. Ces heures de production lui sont alors versées sous forme de bons de travail représentant ces heures de travail. Sur cette rémunération, il n'y a plus de plus-value extraite puisque l'ouvrier ne loue plus sa force de travail à un capitaliste. Cependant une part du produit de l'ouvrier est prélevée pour alimenter des fonds collectifs. La monnaie sous sa forme bourgeoise et marchande a disparu : il n'est plus question d'or, d'argent ni même de monnaie de papier représentative de ces métaux ; il n'est plus question en outre d'un compte réalisé sur la base de poids métalliques. Conformément à sa théorie de la valeur développée dans le cadre de son analyse du système capitaliste, Marx fonde l'organisation économique de l'étape intermédiaire sur la quantité de travail. Dès lors il existe bien une unité de compte : l'heure de travail ; et dès lors il existe bien un instrument d'acquisition des biens : le bon de travail. Ainsi le producteur individuel (le travailleur) :

« ... reçoit de la société un bon certifiant qu'il a fourni telle somme de travail (après déduction du travail effectué pour les fonds collectifs) et, avec ce bon, il retire des réserves sociales exactement autant d'objets de consommation que lui a coûté son travail. Le même quantum de travail qu'il a donné à la société sous une forme, il le reçoit en retour sous une autre »⁴¹.

Ces « bons » sont, on le voit, de simples intermédiaires translucides entre la production d'un côté et la consommation de l'autre. Ils n'assurent aucune des fonctions d'organisation et de coordination économique que possède la monnaie dans la société

Marx et Engels [1848, p. 30]. Marx [1875, p. 1429] écrit : « *Entre la société capitaliste et la société communiste, se situe la période de transformation révolutionnaire de l'une en l'autre* ».

⁴¹ Marx [1875, p. 1419].

capitaliste. La coordination est réalisée par la « société », c'est-à-dire, dans cette étape, par l'État. Marx peut ainsi considérer que ces bons ne sont pas de la monnaie au sens où ils ne forment pas du capital : ce ne sont pas du « *capital-argent* »⁴². Il est impossible par leur biais d'acquérir des moyens de production, au tout premier rang desquels la force de travail.

En outre, et cette idée est liée à la précédente, ces bons ne sont pas de la monnaie car ils ne circulent pas⁴³. Cette dernière affirmation met à la racine de l'idée de monnaie sa circulation entre plusieurs mains : ne pourrait être monnaie qu'un instrument qui sert à plusieurs reprises de moyen de paiement⁴⁴. En fait, si ces bons ne circulent pas de mains en mains, ils permettent de se procurer des biens. Ce sont, au pur sens du terme, des *bons d'approvisionnement*. On pourrait en outre les considérer comme des systèmes d'accumulation de pouvoir d'approvisionnement, autrement dit comme un ensemble de papiers qui signifient la capacité du porteur (ou de la personne mentionnée) à s'approvisionner en une quantité donnée d'équivalent-heures de travail. Si une personne se présente auprès d'un entrepôt pour s'approvisionner en 5 équivalents-heures de travail alors que son bon en indique 8, on peut estimer que sur ces 8 on en barrera 5 afin de signifier qu'il a pris une partie de la part qui lui revient. Ce système est intermédiaire entre la monnaie manuelle dont chaque instrument est indivisible (à moins de le convertir dans d'autres instruments au nominal plus faible) et un système de monnaie scripturale où, sur une base abstraite, la divisibilité de l'unité de compte est quasi parfaite.

Même si l'on accepte avec Marx de considérer que l'argent, au sens commun, a disparu, c'est-à-dire tous les instruments de la circulation monétaire, *il apparaît que l'organisation économique que Marx esquisse laisse entrevoir la nécessité de la pérennité de la monnaie* (concept économique). Une unité dans laquelle on évalue le temps de travail passé par les producteurs individuels, ainsi que des bons qui justifient de la capacité d'approvisionnement de chacun sont nécessaires⁴⁵.

Il est difficile de ne pas voir dans cette organisation qu'esquisse Marx le résidu des utopies owéniennes reprises et systématisées par Gray, même si d'autres lectures ont pu influencer Marx.

⁴² Marx [1885, II, p. 14].

⁴³ « *Ces bons ne sont pas de l'argent. Ils ne circulent pas* ». Marx [1885, II, p. 14].

⁴⁴ Cette idée sera discutée aux chapitres 6 et 7, *infra*.

⁴⁵ Notons que Marx même est à ce sujet surtout allusif, et peu constant. Dans la *Critique du programme de Gotha*, l'emploi de tels bons de travail est présenté comme une nécessité logique de cette étape intermédiaire avant le communisme (Marx [1875, p. 1418-20]) qu'il qualifie de production socialisée. Dans le livre 2 du *Capital*, il écrit que ce n'est en fait qu'une possibilité : « *Les producteurs pourront, si l'on veut, recevoir des bons en échange desquels ils prélèveront sur les dépôts sociaux de consommation une quantité correspondant à leur temps de travail.* » Marx [1885, II, p. 14].

SECTION 3. VERS L'ABOLITION DE LA MONNAIE

La perspective d'avenir de Marx conduit à une société communiste sans monnaie, même si une étape intermédiaire en conserve des stigmates. L'idée d'une société sans monnaie est bien antérieure à Marx (§1) ; on a tenté de la mettre en place à quelques époques troublées de l'histoire récente (§2).

§1. Les utopies d'abolition de la monnaie, de Thomas More à Karl Marx

La plus célèbre des utopies, celle de Thomas More, fut aussi l'une des plus virulentes contre la monnaie. Dans son île, les ménages, qui logent dans des maisons dont ils changent régulièrement et qui prennent les repas en commun, confectionnent des objets ensuite répartis dans des magasins selon leur catégorie. Les biens agricoles sont produits à tour de rôle par les Utopiens et sont aussi amenés dans ces magasins, où chacun vient ensuite prendre ce dont il a besoin sans qu'aucun type de paiement soit nécessaire. L'île que présente More est issue d'un processus dont More ne parle pas et qui a banni de l'esprit de l'homme l'accaparement, la propriété, le désir de posséder. La monnaie est identifiée comme l'origine de tous ces maux⁴⁶ ; la supprimer est conçu comme la solution définitive qui conduit l'homme à des sentiments plus respectables et véritablement chrétiens. Au fond, More élabore un système où l'échange interpersonnel est supprimé et où le seul centre de pouvoir qui existe, élu démocratiquement, a pour tâche de diriger la production ainsi que la répartition des biens dans les magasins et les greniers. Il n'y a aucune nécessité d'un système de paiement car la propriété de ces biens est commune et non privée : le travailleur n'est pas rémunéré mais prend ce dont il a besoin parmi l'ensemble des produits de la communauté. Quant au compte, il est aussi inutile : les Utopiens n'ont à compter ou évaluer ni ce qu'ils produisent (ce qu'ils produisent appartient à la communauté), ni ce qu'ils prennent (ils prennent selon leurs besoins), ni *a fortiori* ce qu'ils possèdent (ils ne possèdent rien) et ce qu'ils échangent (ils n'échangent rien). Le communisme de More se passe de la monnaie au sens conceptuel des économistes.

Après More, maints autres *utopistes* imagineront des sociétés parfaites et communistes où la propriété privée ainsi que l'usage de la monnaie auront été abolis.

⁴⁶ More [1987, p. 232] écrit : « Avec l'usage de l'or, a disparu toute avidité d'en posséder : que de soucis supprimés, quelle semence de crime arrachée avec sa racine ! Car qui ne le sait ? les tromperies, les vols, les brigandages, les rixes, les émeutes, les coups, les révoltes, les meurtres, les trahisons, les empoisonnements, que des supplices quotidiens punissent sans pouvoir les décourager, disparaissent en même temps que l'usage de la monnaie. Ajoutons-y la peur, l'angoisse, les soucis, les efforts, les veilles, qui mourront en même temps que l'argent. Même la pauvreté, qui semble avoir l'argent pour remède, disparaîtra dès qu'il aura été aboli ».

Giovanni Campanella (1623) ne conserve la monnaie que pour les contacts avec l'extérieur de sa *Cité du Soleil* ; Gerrard Winstanley (1651-52) tente de mettre en place l'abolition de la monnaie dans un système où les biens sont distribués gratuitement ; pour Morelly (1755) la monnaie est inutile ; Étienne Cabet (1837) enfin s'inspire de ses prédécesseurs, l'élimine de son Icarie et rémunère les travailleurs en nature.

Ce qui est en jeu dans ces utopies est la suppression de toutes les causes des maux du monde. La monnaie et la propriété privée sont identifiées comme ces causes primaires dont les effets destructeurs sont les perversions de notre monde. La plupart des systèmes conçus à partir de cette idée organisent la propriété collective des biens (à des degrés divers : le soviétisme organisera simplement la propriété collective des moyens de production) et la répartition dirigée de ces biens. Dès lors, l'existence de la monnaie est une affaire de degré dans ce mode de répartition et ce mode de propriété. Dans son extension extrême, le communisme, celui de More au premier chef, ne nécessite plus de monnaie puisque les échanges entre personnes sont rendus inutiles par l'organisation de la société et l'abolition de la propriété. Dans des versions intermédiaires, une unité commune est nécessaire pour évaluer la production et des bons d'achat sont nécessaires pour assurer sa répartition. La monnaie subsiste, mais sous une forme cachée.

C'est entre ces deux possibilités qu'ont oscillé les théories de Marx et de ses épigones, dont on peut souligner le lien avec les socialismes utopiques antérieurs⁴⁷, ainsi que la mise en oeuvre concrète de l'organisation destinée à assurer soit le cheminement vers le communisme, soit son état final, par les révolutions socialistes qui ont eu lieu dans le monde au XXe siècle.

On a vu que dans l'étape intermédiaire de Marx, ou socialisme, le travailleur reçoit une capacité d'approvisionnement sous forme de bons à raison de la quantité ou de l'intensité de son travail. Il y a dès lors subsistance d'une inégalité entre les travailleurs. Dans cette société communiste, l'inégalité n'est plus de mise : Marx reprend à son compte la célèbre formule lancée en son temps par le saint-simonien Prosper Enfantin, dans le contexte d'une théorie toute différente : « *de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins* »⁴⁸. Le travail fourni par chacun ne sera plus l'origine de la satisfaction de ses besoins. Dans cette ère d'abondance où les techniques de production et la capacité productives sont immenses, la production individuelle et sa consommation sont déconnectées au profit de l'égalité parfaite de chacun devant ses besoins. Dans cet état

⁴⁷ Voir Chavance [1996, p. 167 et 171], Rosier [1981, p. 253] et d'autres encore qui soulignent que le socialisme allemand s'est élevé sur celui, utopique certes, de Saint-Simon, Owen et Fourier. Il reste que, même si leur analyse en la matière est limitée, Marx et Engels « *se confrontent à une question essentielle : celle du passage de la société actuelle capitaliste à la société future socialiste, ce que ne font pas les « utopiques » qui passent d'une critique de l'actuel à la description d'un futur* » (Rosier [1981, p. 253]).

⁴⁸ Marx [1875, p. 1420].

ultime de l'humanité, « *l'échange, et, par conséquent, la marchandise, la valeur, la monnaie et les prix, ont disparu* »⁴⁹.

Mais en réalité, la monnaie a-t-elle totalement disparu ? La perspective de Marx suppose que la production à réaliser est planifiée par des décisions collectives des producteurs dont le processus n'est pas défini. Or cette planification suppose encore la comptabilisation de tous les travaux au moyen du temps de travail à partir duquel on doit dès lors nécessairement élaborer une unité de compte. La monnaie a disparu comme *capital circulant*, mais subsiste au moins comme unité de mesure commune à cette « économie du temps » (le temps de travail) qui sera celle du communisme⁵⁰.

§2. Les expériences de l'histoire

Face au manque de précisions quant à la description de la société future et surtout quant à la transition vers cette société, le mouvement révolutionnaire russe dut, en 1917, pour l'essentiel naviguer à vue. Marx estimait que la transition devait être courte, quelques années durant lesquelles l'économie serait organisée par l'État avec la volonté de diriger la société vers l'ultime étape de la révolution. La Révolution russe, cependant, n'eut pas de velléité aussi rapide et estimait encore lointaine la perspective du communisme final. Si dans cette ultime phase de la société la monnaie ne devait plus avoir de place, la transition qui devait mener à elle la nécessitait encore.

Le changement dans les esprits des révolutionnaires se produisit vers 1919 lorsque l'effondrement de la monnaie était déjà patent. Au début de la Révolution, cet effondrement était vu comme un mal et il ne venait pas aux esprits de planifier cette chute afin de réaliser l'expropriation des bourgeois et aboutir à la société communiste sans argent. Cette justification de l'inflation vint plus tard⁵¹. En outre, une confusion eut lieu quant au terme même d'argent. La contrainte, dès mai 1918, d'éviter les paiements en espèces par les institutions publiques et les entreprises nationalisées au profit d'une comptabilité sociale centralisée, différait peu d'un système de monnaie scripturale, mais fut saluée par beaucoup

⁴⁹ Chavance [1996, p. 177].

⁵⁰ De vastes débats eurent lieu à propos du calcul économique en régime socialiste dans les années vingt. Polanyi, Schumpeter et Mises notamment conclurent à l'impossibilité d'une économie sans calcul monétaire. Voir notamment le numéro spécial des *Cahiers Monnaie et Financement*, n°22, 1994, 289 p., consacré au « Calcul économique socialiste et autres écrits monétaires » (textes de Mises et Polanyi). Ainsi que Polanyi, Schumpeter a développé une théorie du calcul économique en régime socialiste dans son ouvrage *Das Wesen des Geldes* (commenté par Tiran [1997a]). Voir aussi la critique de Mises [1938, pp. 129-140 et 150-155] à propos du calcul économique socialiste.

⁵¹ Voir Carr [1974, pp. 272-274] dont la démonstration est lumineuse mais s'oppose à la conception commune, illustrée par exemple par Iourovski (voir à son sujet Prokopovicz [1952, p. 528]). Il explique notamment qu'« *aucun communiste sérieux ne considéra tout d'abord la disparition de l'argent comme un but immédiat* ».

comme un pas vers l'abolition de la monnaie⁵².

Dès janvier 1918, le sol, le sous-sol, les usines et les banques furent nationalisés. Lénine se posa la question du rôle de la monnaie dans la nouvelle économie à construire sans y répondre dans l'immédiat. En août 1918, le principe de sa suppression fut adopté par le Conseil des commissaires du peuple mais cela demeurait une perspective liée à la phase ultime de la révolution que l'on n'envisageait pas pour l'heure. Il s'agissait alors surtout de préparer cette ultime étape de l'abolition de la monnaie, non pas la mettre en branle.

Lorsque l'effondrement monétaire conduisit à l'idée qu'il accélérerait la transition en supprimant, de fait, la monnaie plus tôt que prévu, on se pencha sur l'organisation économique qui permettrait de s'en passer. En fait, on peut à nouveau déceler une confusion, dans les débats, entre le concept de monnaie et l'ensemble des instruments matérialisés de circulation qu'est l'argent. Au début de 1919, on pensait encore surtout supprimer la représentation physique de l'argent et conserver le rouble comme unité de compte. À partir de la fin 1919, on en vint cependant à la perspective de son abolition aussi comme unité de compte lorsque l'on comprit qu'une comptabilité tenue en une monnaie qui s'effondre rendait fort difficile la gestion de la production et de la distribution. Dans l'hypothèse où ces deux éléments étaient supprimés, il fallait malgré tout au moins remplacer la monnaie de compte par une nouvelle unité. Que cette unité soit une quantité de blé par exemple ne différait pas profondément du système d'étalon or où les unités monétaires nationales ne faisaient que cacher l'étalon sous-jacent ; cela précisait au contraire la nature du système précédent et dérivait des conceptions encore classiques de Marx.

Boukharine et Preobrajensky formalisèrent en 1919 la ligne de conduite qui se dessinait alors face à la monnaie :

« L'argent, dès le commencement de la Révolution socialiste, perd peu à peu de sa valeur. Toutes les entreprises nationalisées, pareilles à l'entreprise d'un seul grand patron (...) ont une caisse commune et elles n'ont plus besoin de se faire des achats ou des ventes contre de l'argent. L'échange sans argent est ainsi graduellement introduit. L'argent est, de ce fait, écarté du domaine de l'économie populaire. Même à l'égard des paysans, l'argent perd lentement de sa valeur et c'est le troc qui le remplace. (...) La suppression de l'argent est encore favorisée par l'émission par l'État d'une énorme quantité de papier-monnaie. (...) Mais le coup décisif sera porté à l'argent par l'introduction de carnets de travail et par le paiement des travailleurs au moyen de produits »⁵³.

Tout y est, sauf les « carnets de travail » qui ne remplacèrent jamais la monnaie en dépit des projets de janvier 1921.

Le point de départ historique de ce processus d'abolition de la monnaie qui au départ n'était pas dans les esprits fut la confiscation de l'or, sous toutes ses formes, dès décembre 1917. Ne pouvait plus circuler dès lors comme monnaie que le papier, dont

⁵² Carr [1974, pp. 274-275].

⁵³ Boukharine et Preobrajensky, *L'ABC du communisme*, Paris, 1963, cité par Denis [1988, p. 583].

l'émission excessive, entamée dès la guerre par le régime tsariste, se poursuivit, s'accrut et conduisit à sa destruction hyperinflationniste, avant que la réforme monétaire de mars 1924 la stoppât. Les billets émis par le pouvoir soviétique furent, jusqu'en février 1919, les mêmes que ceux du régime tsariste puis du gouvernement provisoire de février 1917. À partir de février 1919, ce furent les *sovnažki* (*signes soviétiques*), conçus de telle sorte que les porteurs soient désorientés par la diversité des types et l'irrationalité apparente de leurs tailles⁵⁴. L'inflation était telle que l'impression des billets ne suivait pas la hausse des prix et que la masse monétaire se réduisait ainsi comme une peau de chagrin. Début 1921, la valeur réelle de la masse monétaire équivalait à 2,2% de celle de début 1917 ; en mars 1924, elle n'équivalait plus qu'à 0,4%⁵⁵.

L'objectif d'éliminer la monnaie passait d'abord par son élimination des relations entre les institutions et les entreprises publiques. Puis le salaire des ouvriers devait être payé en nature et les rations de biens nécessaires devaient être versées gratuitement, les services publics devenant eux aussi gratuits. En octobre 1918, on réquisitionna toutes les devises, ce qui rendit plus difficile encore la préservation de sa richesse ou tout au moins de son pouvoir d'achat. En 1920, la tâche d'organiser le troc fut confiée à l'Union centrale des coopératives de consommateurs. En décembre 1918 déjà le principe en avait été adopté par le deuxième congrès pan-russe des Conseils de l'économie nationale, et depuis le paiement en nature des salaires des ouvriers et fonctionnaires se développait. Il atteignit 91% au premier semestre de 1921.

L'unité qui permettait d'évaluer la production et les rapports entre divers biens était la plupart du temps le blé, le sel ou le pain. Le sel était la monnaie en nature la plus employée à Moscou en 1920 et assumait les trois fonctions traditionnelles de la monnaie. Le seigle était une unité de compte très répandue aussi, des comptabilités paysannes jusqu'aux comptabilités officielles d'activités très différentes de l'agriculture comme l'industrie des combustibles, vers 1922-23. Ailleurs, d'autres biens servaient aussi d'unités de compte : le pétrole, l'huile de tournesol, les cotonnades, etc⁵⁶. En outre, on compta, de fin 1917 à 1925, près de 2200 émissions locales de moyens de paiement de nécessité, et dans beaucoup de localités ces émetteurs avaient élaboré un véritable système monétaire local disposant de sa

⁵⁴ Albert Londres [1993, pp. 66-67] rapporte que le commissaire au finances lui déclare, en avril 1920 : « *Je n'ai pas de plus grande joie que de voir le rouble, chaque jour, dégringoler. Vous avez pu remarquer la fantaisie qui règne dans nos coupures : le billet de soixante roubles a l'aspect d'un timbre sans aucune importance, tandis que celui de vingt-cinq est plus cossu. Notre nouveau petit billet de mille a tout l'air de valoir cinquante kopecks. Ne croyez pas que cela soit hasard ou maladresse, c'est voulu. C'est pour que l'homme s'habitue à dédaigner ces signes extérieurs du méprisable capital individuel* ».

⁵⁵ Prokopovicz [1952, p. 521]. La masse monétaire ne cessait de croître en valeur nominale, mais les prix, croissant plus vite, la faisait se contracter en termes réels. Ce phénomène est caractéristique de l'hyperinflation.

⁵⁶ Propokovicz [1952, pp. 532-536].

propre unité de compte, fut-elle encore nommée le rouble⁵⁷.

« La demande en monnaie était si grande que des bons d'usine sur des morceaux de papier ordinaire avec le timbre de quelque personne ou institution locale responsable ou du président de quelque comité jouaient le rôle de monnaie »⁵⁸.

Dans les transactions officielles, les prix fixés devenaient ridiculement petits à cause de l'effondrement de la monnaie, ce qui conduisait à l'extension des paiements en nature sous forme des produits élaborés par les usines, produits consommés par les ouvriers ou échangés par eux sous forme de troc. Les prix officiels devenant une fiction, on put facilement décréter leur abolition et l'instauration officielle de la distribution gratuite des produits et services de base. D'octobre 1920 à janvier 1921, la marche vers une économie amonétaire avançait rapidement.

Dernier pas en direction d'une économie amonétaire dirigée selon des principes interprétés des textes de Marx, le Conseil des Commissaires du Peuple proposa un étalon travail en janvier 1920 afin de permettre l'établissement de budgets et d'une comptabilité sociale. Strumilev, son principal promoteur, estimait qu'une économie amonétaire mais fondée sur une unité de travail social était possible. Cela devait rationaliser les pratiques diverses et anarchiques qui s'étaient développées dans le pays et qui étaient, de fait, moins efficaces que le système monétaire d'avant la révolution pour adapter l'offre à la demande. Ce que proposait Strumilev était l'instauration d'une unité standard, le *tred* ou unité de travail, correspondant non à un temps de travail mais à une estimation moyenne de quantité produite par un ouvrier durant une journée. Il proposait par ailleurs l'adoption d'une autre unité, la *dovolstvija* ou unité de satisfaction, qui correspondait à 2000 calories, c'est-à-dire les besoins alimentaires minimaux d'un homme normal⁵⁹. Les discussions allaient bon train en 1920 et jusqu'au début de 1921 mais n'eurent pas d'application concrète.

En mars 1921, Lénine prit le virage de la NEP afin de couper court à l'effondrement et à la désorganisation de l'économie, qui avait dû par ailleurs soutenir un incessant effort de guerre. On revint dès lors progressivement sur les mesures prises de 1917 à janvier 1921 : autorisation du commerce privé, abandon du troc obligatoire et des équivalences en nature, objectif d'une monnaie stable, laquelle était calquée sur le rouble-or d'avant-guerre, abolition du monopole étatique de détention de l'or, etc. Entre-temps, l'hyperinflation avait effectivement ruiné la bourgeoisie russe et l'ensemble des classes aisées. À partir de 1927, on se dirigea désormais vers une économie de planification et vers une étatisation pérenne. Cela nécessitait l'emploi de la monnaie, à la fois comme unité de compte et de planification et comme instrument de répartition des biens par le commerce étatisé.

Les révolutions socialistes du siècle n'eurent pas toutes la violence et le chaos russe.

⁵⁷ Prokopovicz [1952, pp. 521-522].

⁵⁸ Source citée par Carr [1974, p. 270].

En 1960, Cuba conserva sa monnaie, le peso, mais tenta de l'éliminer de certaines opérations économiques comme la livraison de leur production à l'État par les entreprises publiques et leur approvisionnement par l'État ; les entreprises ne recevaient pour argent que les salaires qu'elles devaient verser aux employés. Certaines fermes collectives fonctionnaient sans salaire. Mais il n'y eut pas à Cuba de tentative globale d'abolition de la monnaie, contrairement au Cambodge et au Laos au milieu des années soixante-dix. Le Cambodge poussa à l'extrême sa révolution. Elle se traduisit par la réorganisation totale de la société, l'abolition quasi totale de la propriété privée et un gigantesque massacre. En mai 1976, la monnaie fut abolie : elle était devenue inutile, il n'y avait plus d'échange mais un système totalement dirigé et centralisé de production et de répartition de cette production. Ces années s'achevèrent avec l'intervention vietnamienne fin 1979.

S'il était besoin, on constate dans ces « expériences » que la monnaie n'est pas supprimée. La monnaie, c'est-à-dire le concept générique de monnaie : on continue de compter, et, de même, on continue d'employer un système de résolution des dettes. Cette perpétuation de l'usage de la monnaie est soit officielle, de la part d'un État et d'entreprises collectives qui trouvent nécessaire d'évaluer leurs productions et de comptabiliser les transferts de biens, soit informelle ou souterraine de la part des personnes qui trouvent nécessaire d'échanger des biens, échanges pour lesquels un instrument commun de mesure et de paiement est une grande facilité. Compter et gérer les dettes ne suppose pas l'Argent, si par Argent on veut qualifier des phénomènes tels que la spéculation, les inégalités, la pauvreté, etc. Mais compter et gérer les dettes signifie monnaie, si par monnaie on entend le concept générique et technique des économistes.

C'est aussi de cette façon que l'on doit comprendre les systèmes d'échange local (SEL). Dans les SEL, on veut supprimer l'Argent (la richesse sous sa forme inégalitaire) en supprimant l'argent (manifestation physique de l'Argent). Les slogans sont ainsi fréquemment « échanger sans argent ». Mais on ne supprime pas la monnaie (concept). L'erreur commise par la plupart des commentateurs sur les SEL est de déduire, de l'absence d'argent (manifestation physique), celle de la monnaie (concept), et d'ainsi considérer les SEL comme des groupes de troc.

On peut donc échanger sans *argent* et *a fortiori* échanger sans *Argent*, mais on ne peut échanger durablement sans *monnaie*. Au-delà de ses manifestations concrètes sur lesquelles notre esprit demeure trop souvent rivé, la monnaie est en effet ce qui permet de gérer les dettes, éléments primordiaux de toute société.

⁵⁹ Carr [1974, pp. 278-279] ; Sédillot [1977, pp. 300-301].

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les théories et expériences socialistes exposées dans ce chapitre reposent sur quelques idées communes. On peut ici en retenir trois.

- On refuse l'idée selon laquelle le travailleur verrait une part prélevée sur le produit de son travail afin de rémunérer le propriétaire du capital.

- Ce refus induit le refus du médium qui porte le pouvoir du capitaliste : la monnaie, identifiée comme cette terrifiante capacité à subordonner des hommes à d'autres hommes.

- Le refus de ce médium peut dès lors se traduire selon divers degrés ; mais il ne paraît pas crédible d'élaborer un système social complexe sans gestion des dettes, de la production et de la répartition, autrement dit sans une unité de compte et un système de paiement.

Or les idéologies de suppression totale de la monnaie pêchent par cet oubli. Les tentatives concrètes d'abolition de la monnaie à l'échelle d'un pays n'ont pu se dérouler que dans le contexte de l'appel à divers instruments extérieurs, tolérés (Russie) ou formellement interdits (Cambodge). L'absence de monnaie officielle a nécessité l'usage de monnaies parallèles palliatives.

Quant aux idéologies de transformation sociale sans velléité d'abolition formelle de la monnaie, sur une base communautaire ou sur une base étatique et dirigiste, elles n'ont été expérimentées finalement que dans le cadre de petites communautés qui se sont de ce fait placées en cercles monétaires clos, parallèles au système monétaire national.

Au total, cet ensemble de théories repose sur l'idée fondatrice de la possibilité d'une abondance généralisée dans le cadre d'une organisation sociale et économique différente de celle du mode de production capitaliste. Cette ère d'abondance que l'on appelle alors de ses vœux permettrait un fonctionnement social égalitaire. L'inégalité n'existe que parce que les ressources et les biens sont rares.

De fait, les organisations mises en place pour aller dans le sens de cette abondance transforment les fondements et les formes de la monnaie. L'objectif est moins de l'éliminer que d'éliminer l'Argent, ce grand « corrupteur ». La monnaie, elle, ne peut que subsister, bien que de façon transformée, et poursuit son rôle de comptabilisation et de résolution des dettes au sein d'un processus économique nouveau.

La transformation maximale de la monnaie conduit à la fragmenter au point de la dissoudre dans les éléments réels de l'économie : dans un système où planification et comptabilisation des productions se réalisent en volumes réels, c'est-à-dire en unités physiques de quantités de produits, la fonction de compte de la monnaie est annihilée au profit d'une multitude d'unités au rôle quasiment nul car restreint à une seule catégorie de

produits. L'instrumentalisation de la monnaie que réalisent les systèmes socialistes utopiques conduit à diriger fortement aussi l'emploi du moyen de paiement qui, dans certaines versions de socialisme, ne devient plus qu'un bon d'approvisionnement de biens centralisés puis redistribués. Or cette instrumentalisation ne peut qu'ouvrir la voie à la recherche d'instruments plus généralistes par les acteurs économiques qui en ont besoin, et donc à l'intrusion d'instruments monétaires parallèles.

De même qu'à propos de la monnaie accélérée, il semble que la leçon à retenir soit l'impossibilité pratique de ces utopies à l'échelle d'un pays ou de la planète, et la contrainte finale d'expériences limitées en termes d'espace voire en termes de temps. L'extension historique des systèmes d'échange local depuis plus de dix ans montre que la perspective communautaire issue des expérimentations et de la pensée de Robert Owen semble, face à ces contraintes, la seule possibilité de mise en oeuvre de telles utopies.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La distinction opérée au chapitre premier entre les niveaux sémantiques attachés à l'argent et à la monnaie ont permis de réduire trois ensembles très différents de théories normatives relatives à la monnaie à un langage commun.

À une extrémité, les courants du *Free banking* envisagent de neutraliser les effets de la monnaie sur l'économie. Cette recherche conduit à l'éclatement des espaces monétaires et, dans l'extrémité présentée par la *New Monetary Economics*, à la substitution d'actifs portant intérêt à la monnaie.

À une autre extrémité, les courants socialistes envisagent la suppression de l'Argent, cet élément corrompeur associé à la nature du système économique capitaliste. Cela passe, dans leur rhétorique, par la suppression de la monnaie, c'est-à-dire pour certains son remplacement par un nouveau système de répartition des biens basé sur le temps de travail, et pour d'autres l'abolition définitive de tous systèmes de billets et autres signes propres à la répartition des biens.

Entre les deux se positionne le courant que nous avons qualifié, faute de mieux, de circulationniste. Ce courant combat aussi l'Argent, cet instrument accumulable par ceux qui en disposent. Ses propositions consistent en l'organisation de monnaies de consommation, c'est-à-dire des monnaies soit dépensées sur les lieux de création des revenus, soit dépensées intégralement et rapidement. Ces deux possibilités sont par ailleurs compatibles.

Mais quelle que soit la nature de ces utopies monétaires, au fond, une constante subsiste : toutes instrumentalisent la monnaie, c'est-à-dire la transforment en simple outil d'une nouvelle organisation économique et sociale.

Pour les courants du *Free banking*, il s'agit de construire une société non pas sans Argent (la richesse et son accumulation sont en effet le produit nécessaire de l'activité économique) mais dont la monnaie est réduite à l'état de marchandise produite de façon concurrentielle par une quantité maximale d'émetteurs.

Pour les courants socialistes, il s'agit de construire une société dans laquelle la propriété privée et le profit sont extirpés de la monnaie.

Pour les courants circulationnistes, il s'agit de construire une société dans laquelle la rente ou taux d'intérêt a disparu, et où la monnaie n'a plus, comme raison d'exister, que son emploi dans les échanges.

Cette instrumentalisation produit la parcellisation de la monnaie. Certains courants

du *Free banking* souhaitent explicitement faire éclater l'espace monétaire ; c'est au fond ce qui résulte de toute proposition de concurrence des émissions car chacune ne pourra trouver qu'une aire spécifique de circulation, rares étant celles qui continuent de circuler sur l'ensemble de l'espace monétaire d'avant la concurrence. Les courants socialistes neutralisent la monnaie en lui faisant épouser le strict rôle de simple pourvoyeur de capacité d'approvisionnement. Les courants circulationnistes, enfin, font éclater la monnaie en lui ôtant tout rôle de conservation de la richesse.

Cette instrumentalisation, enfin, produit des monnaies parallèles. Pour le *Free banking*, les monnaies parallèles sont l'effet recherché. Pour les auteurs socialistes et circulationnistes, elles ne sont que le sous-produit du pragmatisme de mise en oeuvre de leurs doctrines au niveau de cercles d'adhérents, de localités, de réseaux spécifiques. Parfois, enfin, elles ne sont que le produit concret de la violence de la mise en place d'utopies abolitionnistes.

En définitive, on peut dresser de façon synthétique le tableau suivant. Il abuse sans doute de la simplification mais permet d'obtenir une vision générale des choses à partir de l'examen qui a été fait :

	<i>Free banking</i> et ses dérivés	Monnaie accélérée et cercles d'échange	Courants socialistes
Position vis-à-vis de l'Argent	L'Argent n'est pas un problème	L'Argent est la négation de la monnaie car il repose sur son accumulation, son immobilisation	L'Argent est la cause des inégalités
Position vis-à-vis de la monnaie	Il faut privilégier la stabilité de la monnaie	Il faut privilégier la circulation monétaire	Il faut transformer voire abolir la monnaie qui est la cause de l'Argent et donc des maux de notre société
Type de réforme proposée	Neutralisation de la politique monétaire par la privatisation de son émission	Action volontaire (politique) sur la valeur nominale de la monnaie	Substitution à la monnaie de bons représentant le temps de travail réalisé - voire communisme intégral et absence de circulation.
Rôle des monnaies parallèles dans ces projets	L'émergence de monnaies parallèles est au coeur du projet	Les monnaies parallèles ne sont pas envisagées	Les monnaies parallèles ne sont pas envisagées
Effets de la mise en oeuvre intégrale de ces réformes	Annihilation de la monnaie par substitution d'actifs (<i>New Monetary Economics</i>)	Apparition de l'emploi de monnaies parallèles comme fuite vis-à-vis du système de monnaie accélérée	Développement de fait de monnaies parallèles par des pratiques monétaires souterraines (Russie, Cambodge)
Effets de la mise en oeuvre pragmatique de ces réformes	Morcellement de l'espace monétaire (<i>Free banking</i> , Hayek)	Développement de monnaies parallèles confinées à certains espaces (Wörgl) ou à certains cercles (SEL, WIR)	Développement de monnaies parallèles confinées à certains cercles (bazars coopératifs)

Tableau 3 - Récapitulatif des enjeux doctrinaux des monnaies parallèles

Dans ces trois perspectives, les monnaies parallèles n'ont pas le beau rôle ; pourquoi, du reste, devraient-elles l'avoir ?

L'examen attentif des expériences de monnaies parallèles effectué au chapitre introductif montre que si les monnaies parallèles apparaissent souvent lors de situations économiques difficiles (pénuries, guerres, inflation voire hyperinflation, etc.), elles existent aussi de façon permanente. Les monnaies parallèles ne constituent pas le sous-produit d'une instrumentalisation de la monnaie par des politiques monétaires issues de théories normatives telles que celles que nous avons vues. Elles possèdent une existence à part entière que ces courants ne permettent de comprendre que de façon marginale.

Des pistes, cependant, sont ouvertes par l'examen de ces théories normatives.

En particulier, l'examen des racines historiques de la circulation monétaire montre que le phénomène de cercle ou de réseau d'utilisateurs est déterminant dans les pratiques monétaires. En outre, l'examen des SEL montre que les pratiques monétaires ne consistent pas en un choix d'instruments concurrents. Pour le dire autrement, la complémentarité des instruments monétaires est un facteur déterminant pour expliquer la permanence des monnaies parallèles. On voit que les hypothèses selon lesquelles les instruments monétaires seraient substituables et concurrents ne peuvent ici être retenues. Enfin, l'émergence de pratiques monétaires souterraines lors des expériences d'abolition de la monnaie met à jour l'inertie des pratiques monétaires, mais surtout la nécessité absolue de la monnaie dans le fonctionnement d'une société.

DEUXIÈME PARTIE
LES MONNAIES PARALLÈLES,
UNE QUESTION THÉORIQUE NON
RÉSOLUE

INTRODUCTION

La variable à expliquer demeure l'existence des monnaies parallèles : développement de leur emploi dans certaines circonstances, mais surtout permanence de cet emploi dans la plupart des cas. L'examen de trois ensembles de théories normatives a permis de mieux comprendre les origines et les conditions de développement de certains types de monnaies parallèles. Cet examen cependant n'explique pas l'existence de monnaies parallèles hors de ces conditions spécifiques.

Il reste à examiner la capacité explicative en la matière des approches monétaires habituelles. Or la théorie monétaire ne se préoccupe que de façon très marginale des monnaies parallèles. Nous le verrons à l'examen de deux approches monétaires apparemment antinomiques mais en définitive complémentaires et tout aussi courantes au sein de la discipline économique. Ces deux approches présentées ici sont schématiques et l'on ne prétend pas couvrir, par leur biais, la diversité des courants théoriques et des auteurs. Ce sont deux idéaux-types qui permettront de polariser le débat et de se positionner par rapport aux positions qu'elles représentent, dans la perspective de l'explication des monnaies parallèles.

La première de ces approches sera qualifiée « d'approche marchande ». Pour cette approche, implicitement au moins, la monnaie possède le comportement d'une marchandise, voire consiste en une marchandise. Si cette approche fait aujourd'hui de la monnaie un objet au comportement de marchandise, elle est issue d'approches plus anciennes qui faisaient d'une marchandise spécifique la monnaie.

La seconde de approche sera qualifiée « d'approche juridique ». Pour cette approche, implicitement au moins, la monnaie est ce que déclare comme tel l'autorité monétaire étatique.

Or ces deux approches ne sont pas antinomiques. Elles se rejoignent facilement dès lors que l'une est confinée au domaine de la théorie et l'autre à celui de la réalité. Un même auteur peut développer une analyse théorique de la monnaie comme marchandise et considérer de façon pragmatique que ce sont les Etats qui définissent ce qu'est la monnaie. On verra que ces deux approches ont beaucoup de mal à rendre compte de la plupart des monnaies parallèles. L'approche marchande conduit à concevoir l'existence d'une monnaie seulement dont l'usage est généralisé sur l'ensemble des marchés ; dans ce cadre, les monnaies parallèles ne sont que temporaires. L'approche juridique conduit à soumettre à la

loi la définition même de la monnaie, ce qui conduit à concevoir les monnaies parallèles, selon les types, comme des monnaies légales, des instruments sans qualité de monnaie ou de la fausse monnaie (*chapitre 4*).

Certains phénomènes, cependant, sont bien connus et particulièrement étudiés. Celui de substitution de monnaies, tout d'abord, mais aussi celui de l'hyperinflation.

La substitution des monnaies est généralement étudiée sous la forme de choix de portefeuille portant sur des actifs qui conservent plus ou moins bien la richesse. Or cette conception se révèle trop étroite face à la diversité des monnaies parallèles, et insuffisante face aux nécessités théoriques d'une approche monétaire à proprement parler.

L'étude de l'hyperinflation, quant à elle, porte en germe de vastes débats féconds sur la nature de la monnaie. Son étude fait cependant trop souvent abstraction des monnaies parallèles qui s'y développent. On définit trop souvent l'hyperinflation comme une grosse inflation, ce qui empêche de voir dans le déroulement de ce phénomène l'ampleur des bouleversements des pratiques monétaires, celles-ci tendant à s'orienter vers une multitude de monnaies parallèles. Des approches plus fécondes existent néanmoins dont il s'agira d'esquisser les contours (*chapitre 5*).

CHAPITRE 4

LES LIMITES DES APPROCHES MARCHANDE ET JURIDIQUE DES MONNAIES PARALLÈLES

« Elle n'a pas tout à fait le poids, je crois ; mais elle a l'éclat et presque le son d'une vraie pièce : son revêtement est en or, de sorte qu'elle vaut pourtant un peu plus de deux sous ; mais elle est en cristal. À l'usage, elle va devenir transparente. »
(André GIDE, *Les faux-monnayeurs*)

INTRODUCTION

Le but de ce chapitre est d'examiner la façon dont les approches monétaires courantes parviennent à rendre compte du phénomène monétaire parallèle. Pour cela on examinera rapidement les grandes conceptions monétaires, sans prétendre couvrir l'ensemble des approches possibles ni identifier les nuances entre les auteurs et les divers courants.

De façon très générale, en conséquence, on peut estimer que l'analyse économique présuppose généralement une conception non explicitée de la monnaie. Cette conception n'est pas unitaire mais se présente sous une forme duale. La monnaie apparaît généralement soit comme un objet disposant de qualités marchandes (*section 1*), soit comme un objet de pur droit (*section 2*). Ces deux approches semblent *a priori* antinomiques. Elles sont pourtant vécues comme complémentaires dans la plupart des travaux économiques car elles peuvent relever de deux niveaux distincts : niveau de la théorie pour ce qui concerne

l'approche marchande, niveau de la réalité pragmatique pour ce qui concerne l'approche juridique. Cette complémentarité n'est possible que si les positions sous-jacentes à ces deux approches ne sont pas poussées à leur terme logique. L'approche juridique en effet peut constituer en elle-même une théorie de la monnaie, comme l'a développée Knapp en 1905 ; elle est alors logiquement incompatible avec toute approche marchande.

Ces deux approches impliquent un certain nombre de conceptions qu'il convient d'avoir à l'esprit avant d'aborder leur adéquation à la problématique des monnaies parallèles. Il semble que l'approche marchande de la monnaie considère celle-ci comme disposant d'un caractère d'universalité : universalité au sens où une monnaie peut couvrir l'ensemble de l'espace économique mondial (le dollar étant aujourd'hui la figure de la monnaie universelle), et universalité au sens où elle est un équivalent *général*. L'approche juridique, quant à elle, repose sur le principe d'exclusivité monétaire nationale, mis en place généralement au cours du XIXe siècle et achevé au début du XXe siècle. Selon ce principe, les seuls instruments monétaires à être employés au sein d'un pays sont des instruments propres à ce pays.

On s'aperçoit au fond que ces deux approches éprouvent beaucoup de difficultés pour rendre compte de façon correcte des monnaies parallèles que nous avons identifiées au chapitre introductif (*section 3*). Pour l'approche marchande, la monnaie est un équivalent général sans aucune influence sur la réalité des phénomènes économiques. L'apparition de monnaies parallèles ne peut logiquement qu'être momentanée ou relever de l'opposition à l'autorité étatique qui dérègle le libre jeu des comportements individuels. Pour l'approche juridique, les monnaies parallèles ne peuvent être que des instruments autorisés par la loi, car, sans cela, il ne s'agit pas de monnaie.

Il faut donc chercher ailleurs une formalisation de la nature de la monnaie qui tienne compte des monnaies parallèles : ni valeur marchande, ni validité juridique ne suffisent à expliquer leur existence.

SOMMAIRE

CHAPITRE 4 LES LIMITES DES APPROCHES MARCHANDE ET JURIDIQUE DES MONNAIES PARALLÈLES

Introduction

Section 1. La monnaie, objet marchand

- §1. La monnaie, marchandise ou comportement de marchandise
 - A) Commodité et neutralité de la monnaie
 - B) La monnaie comme marchandise
- §2. Le marché, la monnaie et le mythe universaliste
 - A) Les trois sens de l'universalité monétaire
 - B) L'universalité monétaire supposée par l'approche marchande

Section 2. La monnaie, création de l'État

- §1. Artificialité du métallisme
- §2. Marché et État ne s'opposent pas strictement
- §3. Nominalisme étatique et principe d'exclusivité monétaire nationale
 - A) Le nominalisme monétaire et l'État
 - B) Le principe d'exclusivité monétaire nationale

Section 3. La difficulté de rendre compte des monnaies parallèles

- §1. Les monnaies parallèles dans l'approche marchande
- §2. Les monnaies parallèles dans l'approche juridique
- §3. La difficulté de rendre compte de monnaies parallèles pourtant connues ou pérennes

Conclusion du chapitre

SECTION 1. LA MONNAIE, OBJET MARCHAND

On qualifiera ici « d'approche marchande » l'ensemble des conceptions qui font de la monnaie un objet marchand ou dont le comportement est celui d'une marchandise. Il s'agit d'une caractérisation grossière qui gomme la diversité des courants et des auteurs, mais elle nous servira pour examiner schématiquement les implications de ce type de conceptions relativement à la question des monnaies parallèles.

On peut distinguer dans l'approche monétaire marchande plusieurs tendances. Une première tendance s'intéresse aux flux économiques réels et considère la monnaie comme toute autre marchandise. Une seconde tendance considère que la monnaie, si elle consiste en une marchandise, n'en est pas moins un élément essentiel et irréductible de l'économie. La première tendance est celle du classicisme et du néoclassicisme non autrichien, la seconde est celle de la branche autrichienne du néoclassicisme, représentée en particulier par Hayek et Mises et pour lesquels on ne peut faire abstraction de la monnaie dans l'analyse théorique. Ces deux tendances font de la monnaie une marchandise, conception que rejoint, sur un mode spécifique, l'approche keyneso-monétariste issue de la révolution keynésienne dans laquelle la monnaie est un actif comme les autres, à ceci près qu'il dispose pour qualité essentielle sa liquidité (§1). Ces approches qui font de la monnaie une réalité soumise au marché et prenant un comportement de marchandise produisent un mythe (à moins qu'elles en soient issues), celui de l'universalité monétaire, dont il faudra définir le sens (§2).

§1. La monnaie, marchandise ou comportement de marchandise

Une partie des auteurs qui développent une « approche marchande » de la monnaie fonde son analyse sur une double considération qui place la monnaie hors du champ de l'analyse économique. La monnaie apparaît comme un substitut commode au troc, comme un voile posé sur les échanges réels et de ce fait comme un élément qui n'a pas sa place dans l'analyse économique. La monnaie serait ainsi un élément extra-scientifique en marge de la science économique¹ (A). Mais toute approche monétaire marchande n'exclut pas la monnaie du fonctionnement réel de l'économie ; elle en fait du moins une marchandise ou un objet au comportement de marchandise (B).

A) Commodité et neutralité de la monnaie

Un vaste ensemble d'auteurs développe une approche marchande de la monnaie

¹ Plus particulièrement à propos de l'unité de compte, élément fondateur d'une approche monétaire puisqu'elle s'oppose à l'étalon supposé, lui, scientifique, voir Courbis [1994b].

issue de la « fable du troc »². Celle-ci repose sur l'idée simple que la monnaie a émergé comme intermédiaire des échanges afin de pallier les inconvénients du troc dès lors que la communauté des échangistes s'élargit. La fonction première de la monnaie est donc ce rôle d'intermédiaire des échanges (*medium of exchange*). Le rôle d'équivalent général ou d'étalon des échanges en découle ; il est ainsi placé au second plan. Enfin, la fonction de réserve de valeur est mise en avant dès lors que l'on introduit l'idée du temps - autrement dit, dès lors que l'on considère qu'un intermédiaire des échanges n'est choisi que parce qu'il possède une valeur stable dans le temps : l'or a plus de chances de servir d'intermédiaire des échanges qu'un oeuf car l'oeuf est périssable et fragile, il ne conserve pas sa propre richesse.

Cette conception fait donc de la monnaie un intermédiaire d'échanges réels qui pourraient, certes avec plus de difficultés, se passer d'elle. La « fable du troc », née avec l'autonomisation de l'économie politique vis-à-vis des dimensions politique et monétaire de la vie économique, est l'outil qui a poussé l'économie politique depuis deux cents ans à penser une dichotomie entre le monétaire et le réel³. La monnaie apparaît alors comme une marchandise choisie parmi toutes celles que l'on échangeait en situation de troc, et elle est choisie pour ses qualités de divisibilité, d'inaltérabilité et de transférabilité⁴. Dès lors que le choix de la marchandise est effectué, la réflexion sur la monnaie s'arrête : tout est dit, cette marchandise un peu spéciale, quelle que soit son origine et sa forme, est neutre, et le reste de la théorie économique n'est plus qu'analyse réelle.

Cette approche marchande se fonde ainsi sur les trois considérations complémentaires suivantes qui expulsent la monnaie du champ scientifique.

1) On suppose que la monnaie n'est pas nécessaire à l'analyse des mécanismes économiques. Autrement dit, il existe une *dichotomie* entre la perception commune de l'économie, c'est-à-dire avec la monnaie, et les principes de fonctionnement de l'économie, c'est-à-dire sans la monnaie.

2) Cette dichotomie suppose que la monnaie est un *voile* posé sur les faits réels et que comprendre et expliquer ceux-ci nécessite de lever ce voile.

3) Ce voile est considéré comme *neutre*, c'est-à-dire qu'il ne modifie pas la réalité de ce qu'il cache, il n'en modifie que la perception.

Cette approche marchande se passe donc de monnaie. Le fonctionnement des marchés ne repose que sur des mouvements de biens réels, entre lesquels, dans la réalité, s'interpose la monnaie, mais qui, comme simple voile, ne doit pas interférer dans l'analyse

² Voir Polanyi [1983, pp. 70 sq] et Servet [1988].

³ Voir Polanyi [1983, pp. 70 sq] et Servet [1988].

⁴ Jevons [1877, pp. 28-33] expose sept qualités que « doit avoir la matière dont on fait la monnaie » : utilité (c'est-à-dire valeur intrinsèque), facilité de transport, indestructibilité, homogénéité, divisibilité,

économique. De grandes difficultés surgissent dès qu'il s'agit de l'intégrer dans le modèle d'équilibre général⁵.

La monnaie apparaît ainsi comme un simple « *expédient technique adopté en vue de faciliter les transactions* »⁶. Schumpeter cependant invite à nuancer ce propos. Pour lui en effet la distinction entre l'analyse réelle et l'analyse monétaire ne consiste pas en une parfaite opposition car l'analyse réelle accepte l'idée d'une influence du monétaire sur le réel, du moment que cette influence ne se réalise pas dans une situation économique « normale ».

B) La monnaie comme marchandise

Le courant monétariste dont Milton Friedman est considéré comme le chef de file illustre ce propos. Ce courant accepte autant les implications de la sphère monétaire sur la sphère réelle qu'elle les récuse. Dans le court terme, est-il généralement estimé, la quantité de monnaie influe sur la sphère réelle ; dès que l'on dépasse cet horizon de temps, la sphère réelle reprend ses droits et les distorsions nées de la sphère monétaire perdent de leur influence. Le mot distorsion est ici choisi à dessein : la sphère monétaire est conçue comme perturbatrice dès lors qu'elle cesse d'épouser strictement l'évolution de la sphère réelle, et il convient donc de la neutraliser en la lui faisant épouser le mieux possible. Friedman écrit ainsi :

« La cause immédiate de l'inflation est toujours et partout la même : un accroissement anormalement rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production »⁷.

La version du courant monétariste connue sous le nom de Nouveaux classiques ou d'anticipations rationnelles revient à une dichotomie réel / monétaire plus claire encore. Compte tenu des conditions parfaites d'information, de rationalité et de théorie monétaire implicite chez les agents, les conséquences des faits monétaires sur la sphère réelle sont instantanément compensées par l'adaptation du comportement des agents, et donc annihilées. On conclut dès lors à l'inefficacité de la politique monétaire⁸.

Enfin, l'approche monétaire marchande que développe notamment Hayek refuse de voir en la monnaie un voile neutre posé sur des échanges réels. Elle refuse en outre la dichotomie monétaire / réel. Elle demeure cependant dans une problématique que nous qualifions ici d'approche marchande. La monnaie est en effet considérée comme perturbatrice par nature. L'objectif théorique que Hayek s'assigne dès lors est de tendre

stabilité dans la valeur et substance facilement reconnaissable.

⁵ Voir par exemple Starr [1989].

⁶ Schumpeter [1983, I, p. 389].

⁷ Friedman [1985, p. 44].

⁸ Sargent et Wallace [1975].

vers la neutralisation des effets de la monnaie sur la dynamique économique.

Au total, quelles que soient les divergences entre les courants et les auteurs, il semble que l'on puisse caractériser une « approche marchande » de la monnaie par l'hypothèse selon laquelle la monnaie possède les qualités d'une marchandise, que cela signifie pour les uns que la monnaie est un voile .

Pareto écrira par exemple :

« Une marchandise en laquelle s'expriment les prix des autres marchandises est un numéraire ou une monnaie »⁹.

La monnaie a comme source une marchandise ; sa nature demeure la sienne. Certains auteurs vont parfois moins loin en conférant à la monnaie un statut particulier, par exemple celui de l'actif liquide par excellence. Mais son comportement est considéré comme demeurant celui d'une marchandise.

Au fond, la théorie économique étudie généralement la monnaie en la confinant à ce qui semble uniquement relever de sa discipline, à savoir la dimension marchande. Par ce biais, elle amalgame cet objet spécifique de l'économie à une marchandise, en lui reconnaissant cependant des spécificités, et appauvrit considérablement les enseignements que l'on peut tirer de l'étude de sa nature.

En effet, dans cette approche marchande, la monnaie apparaît comme un instrument qui permet un fonctionnement fluide des échanges en minimisant les coûts de transaction¹⁰. Dans ce cadre, la monnaie permet essentiellement la circulation des marchandises. Mais elle apparaît elle aussi comme marchandise puisque dans le modèle standard de cette approche elle est choisie parmi toutes ces marchandises. Dans les théories monétaires normatives qui découlent de cette approche et qui la poussent au bout de sa logique (du *Free banking* et ses diverses déclinaisons jusqu'à la *New Monetary Economics*), on ne doit pas distinguer la monnaie des autres marchandises et elle doit faire dès lors l'objet d'une concurrence à l'instar de celle qui règne sur les marchés des autres marchandises.

La monnaie, entendue comme marchandise, possède un prix variable. C'est à ce titre qu'on la considère comme un objet économique. La monnaie, qui permet d'évaluer les marchandises et les faire circuler, est donc elle-même l'objet d'une évaluation, ainsi que d'une circulation qui est inverse de celle des marchandises. L'évaluation de la monnaie peut se réaliser sur deux modes : soit sur un mode externe, auquel cas on évalue la monnaie au regard d'un étalon ou bien au regard des autres monnaies, soit sur un mode interne, auquel cas on évalue la monnaie au moyen d'un indicateur interne de sa valeur, ce qui se traduit par la recherche du pouvoir d'achat interne de la monnaie.

⁹ Pareto [1964, p. 164].

¹⁰ Voir notamment Clower [1969].

1) L'amalgame monnaie / métal précieux

Des siècles durant, la monnaie a été confondue avec le métal étalon qui lui servait de support. La monnaie consistant en son propre support, on a considéré qu'elle était, de même que lui, une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande et dont le prix s'obtenait par l'inverse des prix des autres biens. Ceux qui, tel Ricardo, n'étaient pas dupes de cet amalgame¹¹ demeuraient rivés sur le métal en estimant que le papier pouvait circuler pour autant qu'il soit convertible en métal et dans certaines conditions, ou bien estimaient que, par une relation quantitative stricte, un papier-monnaie inconvertible pouvait circuler pour autant que son émission n'excédait pas ce qui était nécessaire à l'économie. Chacune de ces deux positions conduisait à la nécessité logique de règles d'émission très strictes.

Au début du XXe siècle le nominalisme monétaire a progressé aux dépens du métallisme ; les « fils d'or » reliant les monnaies nationales se sont rompus dans les années trente. La monnaie est devenue aussi un crédit non garanti par des dépôts métalliques et elle ne possède plus de support marchand à fort contenu métallique qui permettrait de l'assimiler à lui¹². La rationalité de l'approche marchande de la monnaie a désormais totalement reposé sur une relation quantitative renouvelée dans laquelle la masse de monnaie ne se limite plus à la seule monnaie métallique. Alors qu'auparavant l'assimilation de la monnaie à une marchandise passait par le caractère éminemment marchand de son support physique, *désormais la monnaie ne pouvait plus apparaître comme marchandise que par le biais de son seul comportement*. Il s'agit alors de reconnaître en la monnaie les éléments constitutifs du comportement d'une marchandise.

2) L'équation quantitative de la monnaie

La théorie quantitative de la monnaie a reçu plusieurs formulations. La formulation classique de Fisher comporte deux éléments que l'on peut considérer comme une offre et une demande de monnaie ; l'équation de Cambridge quant à elle ouvrait la voie à la formulation de fonctions de demande de monnaie, voie qu'emprunta Keynes.

Ce qui dans le cadre de notre problématique est le plus intéressant à discuter n'est pas tant l'aspect causal de la théorie quantitative que les implications de la simple existence de l'équation quantitative. On a souvent remarqué qu'il s'agit d'une égalité comptable, et qu'en tant que telle elle ne signifie rien¹³. Son caractère théorique est issu de la causalité que l'on veut lui conférer.

Pourtant, le seul emploi de cette relation dans un cadre théorique marchand conduit à

¹¹ Voir James [1970, pp. 13-14].

¹² Voir James [1970] à propos de la montée des « hérésies » autour de 1900.

¹³ Simiand en particulier a développé cette critique à l'égard de Fisher. Voir à ce sujet Frobert [1991].

y voir autre chose qu'une simple égalité comptable. Dans la formulation la plus simple de Fisher, il est possible de reconnaître dans $MV=PT$ une offre et une demande. M correspond à la masse de monnaie disponible dans l'économie, c'est-à-dire à un stock de monnaie préalablement émise. Ce stock est activé par la vitesse de sa circulation V . MV forme donc un flux que l'on peut considérer comme l'offre de monnaie. Dans cette même formule de Fisher, la demande de monnaie s'exprime dans les transactions réalisées par son biais (T). L'égalisation de l'offre et de la demande se réalise alors logiquement par l'ajustement du niveau général des prix P . De façon globale, on peut ainsi déduire de cette équation quantitative que la monnaie dispose d'un comportement de marchandise : non seulement elle apparaît comme la stricte contrepartie des mouvements de biens et dont elle acquiert le caractère de marchandise, mais aussi, du point de vue macroéconomique, on peut reconnaître dans l'équation quantitative une offre (MV), une demande (T) et un prix (P) qui varie au gré de ces grandeurs.

3) Le choix d'actifs en portefeuille

En 1936, Keynes a enclenché une révolution théorique en développant l'idée d'une économie *monétaire* de production. Plus particulièrement, certaines conceptions monétaires furent reprises par des auteurs qui tentaient une synthèse de son approche avec des bases néoclassiques. Hicks reprit et systématisa l'idée de la monnaie comme actif liquide par excellence. Le courant monétariste qui se développa à partir des travaux de Friedman entérina cette approche et conserva le niveau macroéconomique de l'explication, reconnut une influence de la sphère monétaire sur l'économie réelle, mais confina cette influence au court terme et au niveau général des prix, non pas à la structure des prix relatifs¹⁴.

Un ensemble d'analyses se développa en outre autour de la demande de monnaie pour motif de spéculation. Elle donna lieu en particulier à une théorie générale des actifs financiers et à des développements théoriques quant aux choix de portefeuille des agents économiques¹⁵.

Cette approche fait de la monnaie un actif dont la spécificité est d'être l'actif liquide par excellence. Il est l'actif sans risque et ne porte pas intérêt. Cette spécificité est soumise à la concurrence que lui font un ensemble d'actifs, plus ou moins liquides et portant intérêt. Sur ces bases se développe alors une théorie du choix de ces actifs en portefeuille selon des critères combinés de rendement et de risque.

La détention d'actifs, dont la monnaie, est donc soumise à la question de leur rendement relatif. Il y a moins une différence de nature entre la monnaie et les autres actifs,

¹⁴ Telle est la grande critique qu'adresse Hayek à ce courant de pensée.

¹⁵ Voir Gurley et Shaw [1974] et les travaux de Miller, Markowitz et Modigliani sur la diversification des risques et les arbitrages sur les actifs financiers.

qu'un continuum d'actifs plus ou moins liquides¹⁶. Or les actifs sont des marchandises négociées sur des marchés financiers. La monnaie l'est donc de la même façon. On achète et vend de la monnaie, on prête et emprunte de la monnaie, ainsi que l'on achète et vend des actifs financiers.

Ce type de conception se retrouve aussi dans les tentatives contemporaines d'intégrer la monnaie aux modèles néoclassiques de l'économie. Intégration de la monnaie signifie dans cette optique introduction d'un marché de la monnaie dans un modèle qui, au préalable, n'en comportait pas¹⁷. Selon les hypothèses retenues, on peut conclure à l'existence d'un prix nul de la monnaie, ce qui signifie que la monnaie est inutile, qu'elle n'est pas un bien économique et qu'elle demeure totalement en dehors du fonctionnement réel de l'économie (modèle Arrow-Debreu). Selon les hypothèses, on peut au contraire conclure que la monnaie dispose d'un prix positif, ce qui fait de la monnaie un bien économique et surtout marchand. Cette dernière possibilité est issue des modèles dits à génération imbriquée dans lesquels on suppose que l'économie est une succession de générations où les individus, vivant deux périodes, sont soit jeunes, soit vieux. Ce qui fait le lien entre tous ces instants est la capacité de la monnaie à conserver une capacité d'échange. La monnaie devient dans ces modèles une pure réserve de valeur qui n'est pas demandée en dehors de cette capacité, et il s'agit d'une réserve de valeur qui se retrouve concurrente à un ensemble d'actifs financiers qui possèdent eux aussi cette caractéristique¹⁸. La monnaie est en définitive un actif comme les autres. Elle est soumise à la loi des arbitrages entre actifs, à ceci près qu'elle ne porte pas intérêt, que son risque nominal est nul et qu'elle est l'actif liquide par excellence.

¹⁶ Voir Keynes [1969, p. 354].

¹⁷ Voir la critique de Cartelier [1996a, pp. 36 sq] pour la discussion qui suit.

¹⁸ Cartelier [1996a, p. 40] : « *La monnaie n'est plus alors ce bien spécifique lié à l'organisation des échanges et des rencontres économiques. Elle est, au contraire, l'une des multiples façons de conserver de la valeur. Au lieu d'être cette réalité unique associée à l'organisation des marchés, elle se dilue dans l'ensemble des biens capitaux* ». On peut trouver dans ces conclusions le ferment des théories actuelles des restrictions légales développées par la *New Monetary Economics*.

§2. Le marché, la monnaie et le mythe universaliste

Selon Karl Polanyi,

« Il est évident que travail, terre et monnaie ne sont pas des marchandises [car] aucun de ces trois éléments [...] n'est produit pour la vente¹⁹ ».

Ce n'est donc selon lui que par une fiction que l'on vit la monnaie comme une marchandise. Mais cette fiction va bien au-delà. Comme marchandise, la monnaie apparaît comme universelle.

A) Les trois sens de l'universalité monétaire

On peut distinguer trois acceptions de cette qualité universelle que posséderait la monnaie.

1) *Une monnaie peut être considérée comme universelle si on estime qu'elle est acceptée partout dans le monde, quels que soient les espaces de souveraineté. Les expériences historiques de ce type sont nombreuses si l'on considère comme telles des expériences malgré tout limitées à un certain ensemble de pays, et pas à tous²⁰. Les auteurs qui, en outre, ont préconisé, défendu ou soutenu des projets de ce type sont légion²¹. Le XIXe siècle est parcouru de cette idée qui finit par se transformer devant l'émergence progressive des nationalismes monétaires, contemporains de la naissance des États-nations. Cette idée de la recherche d'une monnaie universelle enfante autant le système monétaire international que l'Union latine. Pour certains de ses promoteurs, il s'agirait d'une monnaie *unique* utilisée dans tous les pays du monde ; l'Union latine pourrait en être le prélude. Pour d'autres, ce ne serait qu'une monnaie *commune* à tous ces pays qui conserveraient ainsi la leur. La seule réforme ambitieuse serait une monnaie universelle unique ; les difficultés politiques de sa mise en place font que l'on se contente d'une monnaie commune, précisément cet or que le système monétaire international choisit comme étalon. Cette monnaie est donc universelle en ce qu'elle circule partout. Elle contribue en outre à l'universalisation et à la domination de la civilisation occidentale, de même qu'à un principe de paix universelle²².*

L'idée d'universalité monétaire relève donc ici de l'étendue des espaces économiques (et non pas politiques puisque le politique est extrait de cette construction)

¹⁹ Polanyi [1983, p. 107]. Voir aussi Servet [1993].

²⁰ Voir Olszak [1996] pour un certain nombre d'expériences d'unions monétaires que l'on a pu voir comme allant dans le sens d'une universalisation monétaire.

²¹ Voir « l'anthologie » que présente Thiveaud [1996] à ce sujet, ou encore Nussbaum [1950, pp. 547-552].

²² C'est ce que célèbre *The Economist* lorsqu'il rend compte à ses lecteurs de la formation de l'Union latine en août 1866.

dans lesquels cette monnaie est acceptée.

2) La monnaie peut être considérée comme universelle si on estime qu'elle consiste en un pouvoir d'achat *illimité*. Ce caractère illimité signifie que la monnaie permet d'acheter toutes les marchandises disponibles sur les marchés.

Marx considéra que l'or, en passant du statut de trésor à celui de monnaie, avait passé toutes les barrières de la circulation intérieure et était devenu la « *monnaie universelle* », celle qui fonctionne « *comme équivalent général dans le monde des marchandises* »²³. Menger qualifia cette qualité d'acceptabilité universelle, à la différence des marchandises qui sont acceptables à un moindre degré²⁴. Pour Simmel, la monnaie apparut comme le moyen universel des échanges, c'est-à-dire de *tous* les échanges, car elle apparaît aux échangistes comme neutre²⁵. Baudin parla de moyen d'achat indéterminé : indétermination dans la personne, dans l'objet, dans le temps et le lieu²⁶. Aftalion donna précisément les clés de ce qu'il qualifiait, lui, de « *pouvoir d'achat général* » :

« Ce qui a fait dans les temps très anciens le succès de certaines marchandises comme instruments monétaires, ce qui commande aujourd'hui la fidélité des populations à la monnaie, c'est son *pouvoir d'achat général*. Pouvoir d'achat général à un quadruple égard :

a) quant aux *marchandises* ou services qu'elle peut acquérir : elle s'échange contre toute espèce de marchandises ou services sans distinction ;

b) quant aux *opérations* : elle sert à des milliers d'opérations, à toutes les opérations successives en nombre illimité ;

c) quant aux *personnes* : pouvoir d'achat entre les mains de toutes les personnes successives qui la reçoivent, pouvoir qui se maintient quel que soit le nombre de ces personnes ;

d) quant au *temps* aussi, par conséquent. Donc, pouvoir d'achat d'une utilisation très étendue, très généralisée.

Dans l'espace : quant aux marchandises, quant aux personnes. Dans le temps : quant aux opérations, quant au présent et à l'avenir »²⁷.

Cette « étendue » du pouvoir d'achat peut aller très loin, jusqu'où s'arrête la marchandise ou du moins jusqu'où s'arrête la mesure monétaire d'une chose, ce qui revient presque au même puisque déjà la mesure réduit un objet spécifique à un caractère commun, ce qui donne la possibilité de son aliénation en lui substituant un autre objet lui aussi *également* mesuré²⁸. Ainsi le fait même de pouvoir acheter quelque chose le transforme en marchandise et la confrontation entre les demandes et les offres de celle-ci en marché. Au

²³ Marx [1859, p. 409].

²⁴ Voir Menger [1892] et [1976] et sa discussion par exemple par Angaoui et Baudassé [1994].

²⁵ Simmel [1987, pp. 84-125].

²⁶ Baudin [1947, pp. 373-374].

²⁷ Aftalion [1948, pp. 43-44]. Nous structurons.

²⁸ Voir le commentaire de Zelizer [1994, p. 8], qui reprend Marx : « *As pure exchange value, money necessarily assumed an 'unmeaning' form, which in turn neutralized all possible qualitative distinctions between commodities. In their money form, noted Marx, 'all commodities look alike'. And more incongruously still, money turned even intangible objects devoid of utility - such as conscience or honor -*

fond, il est supposé que les valeurs monétaires forment une partie d'un ensemble plus large de valeurs, esthétiques et morales, et que la monnaie a légitimité pour embrasser l'ensemble de ce champ²⁹. La monnaie est donc universelle en ce qu'elle donne un prix à toute chose, et que dès lors toute chose est aliénable. Par cette acception de l'universalité monétaire, aucune sphère du réel ne pourrait échapper à son aliénabilité par le marché.

L'idée d'universalité monétaire relève donc ici de la profondeur de la commensurabilité et de l'aliénabilité des choses au sein d'une société donnée³⁰.

3) La monnaie peut enfin être considérée comme universelle si on estime que les principes qui la forment, autrement dit son essence, qui va bien au-delà de ses formes historiques, sont transhistoriques. La monnaie ne serait donc pas l'apanage de la civilisation occidentale. Elle ne se réduirait pas non plus aux pièces de monnaie frappées pour la première fois en Lydie au VIII^e siècle avant Jésus Christ. La monnaie serait au contraire un principe d'organisation des relations économiques commun à toutes les sociétés et à toutes les époques³¹. L'idée ici développée relève donc de l'étendue à la fois historique et culturelle de l'emploi de la monnaie. Au-delà des apparences culturelles qui rendent dissemblables les monnaies européennes du XX^e siècle, les monnaies de la communauté 'aré'aré et les premières monnaies grecques, un point commun peut être trouvé. Cette position se trouve aujourd'hui défendue dans tout un courant d'analyse de la monnaie à la marge de l'économie orthodoxe et dont l'objectif est de renouveler l'analyse monétaire contemporaine par ce biais³².

B) L'universalité monétaire supposée par l'approche marchande

L'approche marchande de la monnaie n'entérine pas cette dernière acception, puisqu'elle se fonde sur la fable du troc, mais repose généralement sur les deux premières.

En premier lieu, la monnaie apparaît comme cet instrument universel d'échange sur l'espace économique mondial, quelle que soit l'optique envisagée quant au régime

into ordinary commodities. Thus the priceless itself surrenders to price ».

²⁹ Charles H. Colley, cité par Zelizer [1994, p. 9].

³⁰ Haesler [1995] souligne, à la suite de nombreux auteurs dont Simmel - et surtout Marx qui n'est pas le moindre ! - l'extension démesurée de l'aliénabilité due à l'argent, et souligne le paradoxe contemporain de cette extension et de la quasi-disparition de la matérialité de l'argent qu'entraîne « l'encartement du monde ». Tandis que la violence monétaire s'étend, son apparence se pacifie.

³¹ L'économie est ici entendue au sens large, c'est-à-dire au sens d'économie *substantive* que développent Polanyi et Arensberg [1975, p. 242] : elle est « *un procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins* ». Ce sens substantif de l'économie « *tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie* » (p. 239).

³² Ceci s'est réalisé à partir des travaux des anthropologues et de la mouvance polanyienne. Servet [1981] tendait à ce résultat. Les ouvrages collectifs tels que Aglietta et Orléan (eds) [1995] et [1998, à paraître] vont dans ce sens.

d'émission monétaire. Les tenants du *Free banking* en effet ne vont pas à l'encontre de ce principe lorsqu'ils préconisent de libérer l'émission monétaire privée. Ils conservent en effet en-dehors du marché trois éléments du système monétaire, on l'a vu : l'unité de compte, qui est fondamentalement nationale et de ce fait mise en arrière-plan, et surtout l'étalon qui la définit ainsi que les pièces formées à partir de celui-ci³³. L'étalon, situé hors du marché mais aussi, idéalement, hors du pouvoir politique car international, fait peser une contrainte de convertibilité à l'ensemble des émetteurs, et cette contrainte permet de réguler leurs émissions, donc le système. Les libéraux qui s'en tiennent au privilège d'émission de tous les instruments monétaires d'instituts centraux sont eux aussi sensibles à ce qu'un étalon commun fasse système et régule le système monétaire international. Ce fut l'or au XIXe siècle, puis la livre sterling, puis le dollar : ces monnaies de compte, de transaction et de réserve internationales sont les monnaies universelles de leur temps.

En second lieu, le marché est conçu comme étant le modèle universel de l'économie, ou plus précisément son principe organisateur et coordinateur universel et naturel. L'économie apparaît dès lors comme une agrégation de marchés ; en outre, l'extension démesurée des principes économiques à la société tout entière conduit à n'y voir que des mécanismes de marché, c'est-à-dire une commensurabilité et une aliénabilité généralisées. Or on peut considérer avec Godelier que dans toute société il existe des éléments durablement fixes et inaliénables qui fournissent des points de repère à partir desquels se construit et se pérennise toute société. Par exemple, dans les sociétés occidentales actuelles, les parties vitales du corps humain échappent à l'aliénabilité³⁴.

Le raisonnement marchand stylisé appauvrit la réalité mais surtout conduit à ce mythe dont nous parlons. L'appauvrissement a lieu sur quantité de plans :

- La liberté d'agir sur un marché n'est pas absolue.
- Aucun individu et aucune organisation n'intervient ou ne peut intervenir sur tous les marchés de l'économie.
- L'horizon de chaque agent économique (individu, organisation) se limite à un certain nombre de relations économiques et à un certain nombre de marchandises.

³³ Voir le chapitre 1, *supra*. La position hayékienne place l'ensemble des éléments du système monétaire sous la régulation du marché et elle est donc, dans le principe, favorable à la diversité totale des instruments monétaires. Hayek est en effet conscient de l'utopie universaliste : « *Money is usually defined as the generally acceptable medium of exchange, but there is no reason why within a given community there should be only one kind of money that is generally (or at least widely) accepted* » (Hayek [1978, p. 51]). Il n'en demeure pas moins que son système de monnaies totalement concurrentielles s'apparente, sous sa plume, à un processus de sélection naturelle d'un étalon. Celui-ci, dès lors, reprend un rôle de monnaie universelle commune.

³⁴ Godelier [1996, p. 16] : « *Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe pas des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands* ». Servet [1996b] reprend cette proposition.

- La structure sociale et les règles de structuration de la société hiérarchisent individus et organisations de telle sorte qu'il n'est pas même pensable de pouvoir intervenir partout, etc.

Pour parler clairement, il est possible mais exceptionnellement rare qu'un dentiste ait affaire avec le marché des machines agricoles ; de même, il est possible mais exceptionnellement rare qu'un lycéen accède au marché des options négociables, etc. Ces deux suppositions paraissent grotesques car il va de soi que la réalité économique est un ensemble de relations dont chacune en particulier n'implique qu'une petite partie des acteurs.

La stylisation économique marchande appauvrit la réalité car elle aplanit les hiérarchies présentes dans les relations économiques au profit d'un idéal-type composé d'un individu rationnel sans passé, mémoire, culture, famille et amis, et de marchés où ces « *atomes utilitaires* »³⁵ se rencontrent en aveugles. Ce faisant, cette stylisation aboutit à ce mythe ancré dans les esprits occidentaux qui est celui du caractère universel tant du marché que de la monnaie qui en découle, au sens où la monnaie est un pouvoir d'achat illimité. Car si le mécanisme de marché est pensé comme universel, c'est-à-dire s'il couvre l'ensemble de la réalité économique, alors logiquement la monnaie, dont l'utilité est de minimiser les coûts de transaction, doit être unique à la réalité économique. Ce mythe universaliste du marché a été dénoncée par des auteurs comme Polanyi, Godelier, Zelizer, Latouche, Caillé, Servet, etc.

La prise en compte de cet élément généralisé de nos sociétés qu'est l'État et sa souveraineté monétaire conduit à entériner l'existence de plusieurs monnaies, mais au sein de chaque aire de souveraineté monétaire le mythe de l'universalité monétaire se reproduit. Il est dès lors impossible de penser la diversité et la multiplicité autant des instruments monétaires que des pratiques monétaires. Dans les esprits, on laisse alors au passé (c'est-à-dire à l'histoire occidentale préindustrielle) et aux sociétés primitives cette diversité qui semble relever d'une anarchie incontrôlable et irrationnelle.

Aujourd'hui, donc, la monnaie apparaît comme un pouvoir d'achat illimité dans les limites des espaces nationaux de souveraineté. L'espace national contemporain apparaît dès lors comme un espace de marchés qu'homogénéise et transcende une monnaie exclusive de toute autre.

³⁵ Polanyi, Arensberg [1975, p. 235].

SECTION 2. LA MONNAIE, CRÉATION DE L'ÉTAT

Un courant de pensée qui s'oppose au réalisme monétaire, et plus précisément au métallisme, a toujours existé dès l'émergence d'un discours sur l'économie (Montesquieu, Law, etc.). Il a été réveillé et répandu par la suite par Georg Friedrich Knapp qui a présenté une version étatique du nominalisme et qui a fini par s'annexer le terme de nominalisme (§1). En réalité, l'opposition entre marché et État est un horizon qu'il est nécessaire de dépasser car il n'y a pas incompatibilité stricte (§2). L'État possède ainsi une maîtrise non négligeable de l'instrument monétaire ; il bénéficie aujourd'hui du principe d'exclusivité monétaire nationale (§3).

§1. Artificialité du métallisme

Le nominalisme monétaire a d'abord été juridique. Aux origines de la pensée économique, les écrits sur la monnaie constituaient un mélange de la dimension purement juridique et de celle que l'on qualifie aujourd'hui d'économique. Jean Bodin était un publiciste : il s'intéressait aux affaires publiques, à la *res publica*, d'où son ouvrage majeur sur la République où il s'interroge sur les meilleurs fondements à donner à la souveraineté du Prince. Ce n'est que lorsque Bodin, comme l'ensemble des auteurs préclassiques, en arrive à la dénonciation des manipulations princières de la valeur et du contenu des monnaies, qu'une réflexion plus spécifiquement économique intervient. L'économie politique est, jusqu'à l'avènement des auteurs classiques, une économie du politique pour laquelle il s'agit moins de décrire le fonctionnement abstrait de l'économie que de donner des conseils de bonne gestion des affaires au souverain, affaires directement conçues comme monétaires - l'analyse dichotomiste n'a pas encore fait son apparition. La monnaie relève, dans cette optique, du pouvoir princier.

L'expulsion du politique se réalisera à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle dans les écrits de Turgot, Smith, Steuart et Beccaria avec le développement de la fiction de l'échange des sauvages censé permettre de comprendre l'émergence de la monnaie ainsi que sa neutralité dans les processus économiques : la fable du troc. Celle-ci, estime Servet, permet aux penseurs, qui la développent puis la reproduisent avec peu de nuances, d'expulser l'État et la monnaie de l'analyse³⁶. Cela leur permet d'élaborer une réflexion sur les fondements de la société basés sur le simple jeu des intérêts individuels. L'État est gênant car il prime sur l'action individuelle et soumet l'ensemble de la société à ses propres

³⁶ Servet [1988].

objectifs ; la monnaie est gênante car elle implique l'État.

État et monnaie, auparavant pensés comme consubstantiels, sont simultanément expulsés de ce qui devient une discipline autonome de la pensée. L'économie se construit sans monnaie ni État, mais avec le marché pour idéologie et horizon universel³⁷. Dans une économie de marchés, la monnaie n'est pas nécessaire ; elle est simplement commode. L'analyse économique peut s'en passer puisque l'économie ne consiste en rien d'autre que des phénomènes réels d'échange et de production.

On ne réintroduit donc la monnaie que par son soubassement métallique qui, lui, échappe à l'État et semble relever de considérations scientifiques et de choix rationnels. L'aboutissement de ce processus est d'assimiler la monnaie à ce soubassement, de centrer la réflexion sur celui-ci et donc au fond de sortir la monnaie du giron de l'État. Le métallisme classique se présente comme le moyen de conférer un ancrage scientifique ou naturel à la monnaie hors de l'État. L'État n'est plus un démiurge mais un gendarme : son seul rôle est de mettre en place les conditions concrètes nécessaires pour appliquer le bimétallisme ou l'étalon or.

C'est dans ce contexte que la *Théorie étatique de la monnaie* de Knapp apparaît, en 1905, comme une hérésie. Elle démarre par l'affirmation suivante :

« La monnaie est une créature de la loi. Une théorie de la monnaie doit en conséquence traiter de l'histoire du droit »³⁸.

Ceci revient à soumettre au droit ce qui, à cette époque, s'est affirmé depuis plus d'un siècle comme discipline autonome, bien qu'elle soit, à l'époque, mêlée aux facultés de droit. Ceci revient à nier en bloc la théorie orthodoxe dans laquelle l'État n'est qu'un gendarme dont, par ailleurs, on se défie. Knapp tente de réintégrer dans la théorie économique le nominalisme juridique qui a cours depuis des siècles et que la pensée classique avait rejeté hors de la discipline économique. Cette conception juridique fait de la monnaie ce qui est déclaré comme tel par la loi. L'essentiel de son projet se situe dans cette affirmation.

Knapp n'a fait que conceptualiser une façon de percevoir la monnaie directement issue de l'émergence de l'État-nation au XIXe siècle et qui est désormais celle, traditionnelle, non seulement des administrations et de la justice, mais aussi, par conséquent, de tous les économistes qui poursuivent leurs réflexions dans le cadre implicite de l'État moderne. Ainsi cigarettes et dollar par exemple ne sont pas de la monnaie si la législation en vigueur dans le lieu où on les emploie ne les reconnaît pas dans des situations de paiement. On voit ici que les deux positions, apparemment antinomiques, de la monnaie comme marchandise et

³⁷ Voir Polanyi [1983].

³⁸ Knapp [1973, p. 1] : « *Money is a creature of the law. A theory of money must therefore deal with legal history* ».

de la monnaie comme créature de la loi, peuvent coexister car elles ne se situent pas forcément sur le même niveau de réflexion. L'une domine les réflexions théoriques, l'autre les réflexions empiriques.

§2. Marché et État ne s'opposent pas strictement

En réalité, la stricte opposition faite entre le marché et l'État en matière monétaire sur la base de l'incompatibilité fondamentale entre l'idée d'une monnaie qui tirerait sa valeur de son propre support marchand et l'idée d'une monnaie qui n'aurait pas une valeur marchande mais une validité légale conduit à polariser inutilement le débat. Le marché n'est en effet pas antinomique de l'État.

Le marché peut être défini, de façon très large, comme un procédé abstrait d'allocation des ressources au moyen de la variation de leur prix et de la concurrence entre les agents qui offrent et qui demandent ces ressources. Un marché est donc créateur de prix. Sur ces bases, le marché parfait est, dans le modèle néoclassique standard, un marché sur lequel les conditions de concurrence pure et parfaite sont réunies : atomicité des agents, entrée libre sur les marchés, mobilité parfaite des agents, homogénéité des biens, information parfaite. La prise en compte des multiples imperfections des marchés est alors imputée à l'action perturbatrice de l'État. L'État serait donc antinomique du marché, et surtout lui serait un danger.

On peut pourtant considérer, au contraire, que, dès que l'on définit ce qu'est un marché, même dans son acception la plus pure, celui-ci apparaît comme un ensemble de règles, donc une organisation³⁹. Le marché ne peut en effet être conçu comme un mécanisme pur qui existerait, en quelque sorte, dans l'état de nature ou au niveau de l'inné humain. Il est au contraire un procédé organisé d'allocation des ressources. Comme principe organisé le marché est une organisation, c'est-à-dire soumis à une action collective (que Commons qualifiera d'institution), donc institué. Le marché procède d'un ensemble de règles qui nécessitent d'être instituées et surveillées de telle sorte que les contraintes soient matérialisées par des sanctions. Il faut ainsi qu'une institution gendarme veille à ce que ces

³⁹ On distingue généralement l'organisation de l'institution : si l'institution homogénéise les comportements, l'organisation les coordonne ; si l'institution définit les règles du jeu, l'organisation les applique ; si l'institution peut s'imposer par habitude, l'organisation est toujours volontaire ; etc. (Rodet [1992, p. 6]). Selon Williamson (et de façon générale selon les auteurs de la *New Institutional Economics*), l'institution est une alternative à l'inefficience du marché. Williamson ne considère donc pas le marché comme une institution mais il considère le marché comme l'idéal pur d'allocation parfaite des ressources qui s'oppose à l'idée même d'institution. Hirschman, au contraire, ainsi que Polanyi du reste, estime que le marché relève d'une institution. Cette position semble plus cohérente car déconnectée du présupposé du marché comme ordre spontané idéal. Pour des visions du marché comme « procès institutionnalisé », voir Arensberg et Polanyi [1975], mais aussi Granovetter [1985], Dugger [1989], Abolafia et Biggart [1991], Clark [1993], Jacob et Vérin (eds) [1995], etc.

règles ne soient ni dénaturées par quelque action collective, ni outrepassées par quelque agent opérant sur le marché.

Tout pouvoir peut recevoir ce rôle d'institution gendarme ; l'une de ces formes de pouvoir consiste en l'État. Voici donc l'État gardien des clés du marché, non pas ce marché idéal qui consisterait en un mécanisme parfait, mais toute forme concrète d'allocation des ressources basée sur la décentralisation des décisions, un certain degré de concurrence et une certaine forme de flexibilité des prix⁴⁰.

Si l'État peut (et, dans notre forme contemporaine d'organisation de la société, doit) intervenir dans le façonnement des règles des marchés et ne lui est donc pas antinomique, on peut en outre considérer que le modèle du marché comme procédé unique d'allocation des ressources n'a que des possibilités explicatives historiques limitées⁴¹. Le marché apparaît en effet non seulement comme un phénomène particulier et spécifique eu égard aux nombreuses autres façons de procéder à l'allocation des ressources et mêmes aux échanges décentralisés, mais aussi voire surtout comme un phénomène enserré (*embedded*⁴²) dans un réseau de règles qui nécessitent une autorité hiérarchiquement supérieure. Celle-ci peut s'apparenter à l'État. Le marché n'apparaît plus comme un phénomène généralisé mais bridé par l'action aveugle de l'État et artificiellement exclu de certains domaines (en particulier le travail, la terre et la monnaie), mais au contraire comme un phénomène fortement organisé et inséré dans un ensemble de procédés d'allocation des ressources où la concurrence et la flexibilité des prix n'ont pas toujours de place⁴³.

Le phénomène marchand et l'hypothèse selon laquelle la monnaie en relèverait doivent donc être relativisés au regard de cette inscription sociale, mais aussi étatique, du marché. La monnaie n'est pas contre l'État, mais dans une certaine mesure issue de lui, qu'on la considère comme une marchandise ou non.

⁴⁰ Polanyi et Arensberg [1975] montrent le caractère relatif et variable des formes historiques du marché.

⁴¹ Polanyi et Arensberg [1975].

⁴² Voir Jacob et Vérin [1995, pp. 7-51] à propos de cet « *embeddedness* » polanyien.

⁴³ Polanyi et Arensberg [1975, pp. 244 sq].

§3. Nominalisme étatique et principe d'exclusivité monétaire nationale

A) Le nominalisme monétaire et l'État

Dans la première moitié du XXe siècle a eu lieu la « *révolution nominaliste* » de la discipline⁴⁴, mais sous une forme à la fois moins dogmatique que le nominalisme knappien et plus directement économique. Wicksell, Nogaro, Hawtrey puis Keynes mirent en oeuvre dans leur pensée, avec plus ou moins d'ampleur et de retentissement, l'idée selon laquelle la monnaie est à la fois un élément indissociable du fonctionnement de l'économie (il n'existe pas d'économie réelle, mais, comme l'exprimera Keynes, une économie monétaire de production⁴⁵) et un instrument créé par l'État. Keynes encourage, au début des années vingt, la traduction de l'ouvrage de Knapp en anglais. Entre juillet 1922 et octobre 1923, alors qu'il révisait un texte de son *Tract on Monetary Reform*, il insère la phrase très knappienne :

« Jusqu'à présent, la monnaie est simplement ce que l'État déclare, de temps à autres, constituer un bon moyen légal de régler les contrats monétaires »⁴⁶.

Voilà l'État réintroduit dans la logique de l'économie.

L'État fait valoir le nominalisme de sa monnaie au travers de la loi et du système monétaire qu'il élabore. La loi stipule le nominalisme des contrats et interdit toute clause de paiement en une monnaie spécifique⁴⁷ ; le système monétaire impose à l'ensemble de l'économie et de la société un mode de gestion des dettes. Au premier plan apparaissent les instruments qu'emploient quotidiennement les acteurs : l'unité de compte et les moyens de paiement ; l'étalon se retrouve confiné aux relations monétaires internationales.

L'unité de compte est un *nom* allié à un *nombre*. L'État impose un nom spécifique censé symboliser l'unité nationale⁴⁸. Il procède d'une histoire et d'une politique⁴⁹. Le nombre sert de base à l'organisation du compte et définit l'espace monétaire étatique : c'est le nombre un. Cette unité est à la base de tous les comptes réalisés par l'État ou par des

⁴⁴ James [1970, p. 16].

⁴⁵ Keynes [1969]. Voir Wicksell [1967], Hawtrey [1935], Nogaro [1935] et [1948a].

⁴⁶ Voir le chapitre 1, « The Consequence to Society of Changes in the Value of Money », p. 8, du *Tract on Monetary Reform* dans Keynes [1971] : « *Yet money is simply that which the State declares from time to time to be a good legal discharge of money contracts* ».

⁴⁷ Voir à propos de la loi et de la jurisprudence française Nogaro [1929].

⁴⁸ Nation n'est pas ici compris dans son sens ethnique mais étatique.

⁴⁹ Knapp [1973, pp. 24-25], tentant d'être le plus général possible, met l'accent sur l'histoire : « *The definition of the new unit is also a free act of the State's authority. (...) The unit of value is only defined historically* ». Mais on sait que dans l'histoire monétaire le nom d'une monnaie procède aussi d'une stratégie politique : en France par exemple le successeur de la livre tournois aurait pu être l'écu, unité très employée par la population, ou tout autre nom pourquoi pas jamais utilisé auparavant ; mais on a préféré le franc qui était plus emblématique de l'identité *française* que l'on voulait mettre en avant.

organisations dont l'activité est soumise à la loi : la comptabilité par exemple.

Le moyen de paiement est soit manuel, soit scriptural. Scriptural, il promeut essentiellement le nom de l'unité de compte. Manuel, il permet de promouvoir l'image de l'État, qui s'identifie avec le souverain ou avec des symboles représentatifs de l'identité nationale. Le moyen de paiement, moyen circulatoire, est donc aussi un moyen d'insérer le pouvoir étatique au sein même des relations économiques décentralisées.

L'État impose donc son autorité aussi par le biais de la monnaie. La monnaie de paiement est certes de la « *liberté frappée* »⁵⁰ car elle permet la décentralisation des décisions économiques. Mais elle représente aussi pour le pouvoir un moyen d'établir et assurer sa propre assise dans la société et de continuer d'agir sur la répartition des ressources par le biais d'une politique monétaire, mais aussi, et c'est lié grâce aux facilités de financement ouvertes par la maîtrise, à un certain degré, de l'émission monétaire, par le biais d'une politique budgétaire. Knapp écrivait, non sans une pointe de cynisme :

« Lorsque l'État altère les moyens de paiement [...], est-ce quelqu'un y perd ? Bien évidemment. Et pourquoi pas, si l'État a les plus hautes raisons de le faire ? Il ne peut aboutir à ses fins sans préjudice pour certains intérêts privés »⁵¹.

B) Le principe d'exclusivité monétaire nationale

Depuis deux cents ans, tandis que l'économie politique autonomisait son discours vis-à-vis de la monnaie et de l'État, le modèle de l'État soucieux de sa souveraineté monétaire interne s'est généralisé sur toute la planète. La maîtrise des systèmes monétaires nationaux repose sur ce que l'on peut qualifier de *principe d'exclusivité monétaire nationale*, consubstantiel à la forme moderne de l'État.

D'un point de vue historique, les systèmes monétaires nationaux sont une institution récente. Ils résultent pour partie d'un certain degré de développement des forces économiques, de leur autonomisation vis-à-vis de la société, de la constitution à partir du XIXe siècle d'aires de souveraineté nationale dont la monnaie est devenue un symbole fort, et donc aussi et pour une bonne part de raisons politiques.

Dans les pays occidentaux a en effet émergé un principe monétaire nouveau : l'autorité publique a désormais pour but d'occuper en totalité le champ des pratiques monétaires par sa propre monnaie. Ce principe peut se formuler ainsi : dans un État quelconque, la monnaie doit être *unique, exclusive et propre à cet État* :

- 1) La monnaie doit être *unique* au sens où elle ne relève que d'une seule

⁵⁰ D'après le mot attribué à Dostoïevski.

⁵¹ Knapp [1973, pp. 17-18] : « *When the State alters the means of payment [...], does anyone lose ? Of course ; and why not, if the State has paramount reasons for its actions ? It can never gain its ends without damage to certain private interests* ».

autorité, et où l'ensemble des instruments monétaires dérivent de cette autorité.

2) Elle doit être *exclusive* au sens où on lui confie le rôle de pouvoir d'achat généralisé et où elle est la seule à posséder ce rôle. Elle est ainsi censée couvrir la totalité du champ des pratiques monétaires internes au territoire considéré.

3) Elle est *propre à l'État* dans le territoire duquel elle circule au sens où l'autorité monétaire en question est l'État lui-même.

La monnaie n'a jamais cessé d'être un instrument politique, instrument de et du pouvoir, mais à partir du XIXe siècle l'autorité monétaire centrale lui a désormais donné le rôle de norme et moyen *exclusif* des pratiques monétaires des résidents sur son propre territoire. De même qu'un État ne possède qu'un gouvernement, qu'une armée, qu'une institution fiscale voire - et c'est le prolongement définitif de l'État-nation - qu'une langue, il a fallu que l'on ait une seule et même monnaie pour tous.

L'établissement définitif de ce modèle s'est déroulé au XIXe siècle et jusque dans les premières décennies du XXe siècle. La Banque de France obtint le monopole d'émission fiduciaire sur l'ensemble du territoire français en 1848⁵². Les États-Unis unifièrent leur système monétaire en 1913 seulement. En 1847, le Manifeste du parti communiste mentionnait comme objectif celui d'une « *centralisation du crédit entre les mains de l'État par une banque nationale avec capital fourni par l'État et monopole exclusif* »⁵³.

Ainsi l'État contemporain a ceci de spécifique qu'il est désormais systématiquement maître des éléments du système monétaire propre au territoire dans lequel il est souverain. Un État sans sa propre unité monétaire et ses propres moyens de paiement n'est aujourd'hui qu'un État fantoche ou dominé⁵⁴.

Ce modèle aujourd'hui universel demeure cependant un principe : si l'État tente de créer une monnaie unique et exclusive de toute autre sur son territoire, cela ne signifie pas qu'il y réussisse. L'une des situations dans lesquelles on peut observer un tel phénomène

⁵² Durant un court intervalle cependant (1863-1865), les billets de la Banque de Savoie circulèrent aussi, à la suite de l'intégration de la Savoie à la France.

⁵³ Marx et Engels [1848, pp. 36-37] écrivent en outre : « *La bourgeoisie supprime de plus en plus la dispersion des moyens de production, de la propriété et de la population. (...) La conséquence nécessaire de ces changements a été la centralisation politique. Des provinces indépendantes, tout juste fédérées entre elles, ayant des intérêts, des lois, des gouvernements, des tarifs douaniers différents, ont été regroupées en une seule nation, avec un seul gouvernement, une seule législation, un seul intérêt national de classe, derrière un seul cordon douanier* ». L'unification des systèmes monétaires nationaux complète le tableau.

⁵⁴ On remarquera que, comme le Panama ou le Libéria, certains États n'ont d'autre unité de compte que celle d'un autre et qu'ils ne font que lui donner une forme locale disposant d'un nom local : balboa sous forme de pièces au Panama et, très longtemps, dollar libérien sous forme de pièce aussi au Libéria. La souveraineté monétaire locale est dès lors très relative puisqu'elle ne se trouve que dans les espèces en circulation. Ceci est bien différent de systèmes comme en Argentine où la monnaie locale n'est pas le dollar matérialisé localement par des espèces spécifiques mais le peso dont, par une *politique monétaire*, on a décidé en 1991 l'ancrage nominal strict à la parité avec le dollar.

est bien connue et couramment analysée : l'hyperinflation. Celle-ci se caractérise par l'effondrement de la valeur de la monnaie nationale et un détournement des pratiques monétaires de la monnaie nationale vers d'autres monnaies. L'existence d'un hiatus entre le principe et la réalité doit faire réfléchir quant à la signification et au caractère explicatif du nominalisme étatique.

SECTION 3. LA DIFFICULTÉ DE RENDRE COMPTE DES MONNAIES PARALLÈLES

L'approche marchande conduit à concevoir une économie fondée sur une seule monnaie dont on recherche les qualités afin qu'elle soit conçue comme bonne et vraie. Les monnaies parallèles ne peuvent alors entrer dans de tels cadres que comme situation transitoire et improbable de sélection d'une nouvelle monnaie (§1). L'approche juridique, quant à elle, ne voit, en dehors de ses propres instruments, qu'éléments monétaires tolérés mais spécifiques ou fausse monnaie (§2). Il apparaît ainsi que ces deux conceptions sont très insuffisantes dès lors que l'on souhaite rendre compte de façon théorique d'un phénomène pourtant répandu - et polymorphe - tel que les monnaies parallèles (§3).

§1. Les monnaies parallèles dans l'approche marchande

En dehors de la devise, volet externe de la monnaie qui se négocie sur un marché des changes avec plus ou moins de liberté, la monnaie est conçue comme marchandise par une sorte de fiction liée à l'objectif d'une monnaie universelle qui réaliserait la rationalité ultime de la monnaie, à savoir minimiser les coûts de transaction sur les marchés. Cette fiction demeure très ancrée dans les esprits ; or le marché et, plus généralement, l'économie, ne sont pas des phénomènes autonomes d'une organisation sociale.

Dans l'approche marchande traditionnelle de laquelle nous avons écarté les auteurs autrichiens tels Mises et Hayek⁵⁵, la vision de la monnaie comme marchandise repose sur une conception réaliste de la monnaie. Ce réalisme est *métallisme théorique* dès lors que la monnaie est conçue comme devant logiquement s'ancrer sur du métal, à la fois dans sa définition (étalon) et dans sa composition (moyens de paiement). Il est *métallisme pratique* lorsque définition et composition métalliques sont conçus comme un simple horizon de politique monétaire et non comme l'essence même de la monnaie⁵⁶.

⁵⁵ Mises et Hayek voient en la monnaie non un substitut commode au troc mais la condition même d'existence de l'économie : ils ne sont dès lors pas « réalistes » mais « nominalistes » en matière monétaire. Nous reviendrons plus loin sur cette distinction.

⁵⁶ Cette distinction entre *métallisme pratique* et *métallisme théorique* est tirée de Schumpeter [1983, I, pp. 403-404].

L'approche hayékienne apparaît à la fois plus juste et tout aussi peu compréhensive des phénomènes monétaires. Elle est plus juste en ce sens qu'elle refuse de voir en la monnaie l'élément subsidiaire d'une économie réelle ; il y a dès lors nominalisme monétaire car l'ensemble des relations économiques sont nécessairement exprimées en monnaie⁵⁷. Elle est tout aussi peu compréhensive car malgré ces considérations hétérodoxes Hayek ne parvient pas à se défaire de l'idée selon laquelle tout doit être fait pour neutraliser les effets de la monnaie sur l'économie. Sa position est ainsi paradoxale : s'il s'éloigne de l'approche marchande « orthodoxe » en considérant la monnaie comme essentielle pour l'économie, il la retrouve en considérant que, certes essentielle, elle doit être, dans l'idéal, comme si elle n'existait pas. Or le moyen de neutraliser la monnaie est pour Hayek de la confier totalement au marché ; on pourra alors qualifier son nominalisme de *nominalisme marchand*. Notons que le nominalisme marchand n'est pas logiquement incompatible avec un métallisme pratique, dès lors que l'auteur estime que les systèmes monétaires, pour fonctionner correctement, doivent s'ancrer sur un étalon métallique.

Ces bases posées quant à l'approche marchande orthodoxe et son dérivé hétérodoxe chez Hayek, nous devons maintenant tirer quelques leçons de ces approches marchandes afin de voir ce en quoi elles sont susceptibles de rendre compte du phénomène monétaire parallèle.

L'approche marchande de la monnaie conduit à réfléchir sur des agents économiques outillés. Ils sont agents car ils ne font qu'assurer leur propre fonction d'utilité ; ils sont outillés car la monnaie constitue l'outil qui leur permet d'accéder aux utilités qu'ils souhaitent. La monnaie est donc un instrument purement fonctionnel ; en outre, étant marchandise, elle est une pure création du marché. Or, du fait de l'universalité présumée du marché, la marchandise qui sert de monnaie est commune à tous les marchés.

Les façons d'envisager les monnaies parallèles sont dès lors restreintes si l'on se situe hors du cadre légal hayékien dans lequel les monnaies parallèles constituent le principe d'organisation de l'économie⁵⁸.

La problématique des choix de portefeuille ne tient compte que de la qualité de la monnaie comme réserve de valeur. Elle est donc de fait éloignée de la question des monnaies parallèles qui consistent en unités de compte et en moyens de paiement parallèles. Elle peut tout au plus expliquer dans quel contexte les monnaies parallèles sont apparues.

La seule façon d'aborder le thème des monnaies parallèles dans cette approche

⁵⁷ On rejette ici la définition du nominalisme qui consiste à ne lui attribuer qu'une pensée de la monnaie comme créature étatique, ou, pour le dire autrement, une pensée de l'économie dans laquelle sans l'État il n'y aurait pas de monnaie. Cette définition restrictive est par exemple donnée par Pays [1991, pp. 59 sq] qui peut alors, très logiquement, la rejeter. Le nominalisme est pour nous la pensée d'une économie monétaire par essence où le troc n'est qu'une illusion et un danger analytique.

⁵⁸ Voir le chapitre 1, section 2, *supra*.

marchande consiste à imaginer une phase transitoire de changement dans cette marchandise-monnaie commune à tous les marchés, dès lors que la précédente perd de ses qualités relativement à une autre. Or cette phase transitoire est coûteuse pour tous les agents car la coexistence de deux marchandises-monnaie ne peut qu'accroître les coûts de transaction *dès lors que ces deux monnaies sont employées sur les mêmes marchés ou sur des marchés connexes*. Cette phase transitoire est donc très courte, voire instantanée dans un contexte d'information parfaite. Comme tous les marchés sont interdépendants, l'harmonisation des pratiques monétaires est très rapide : celles-ci se portent sur l'une des monnaies en concurrence, autrement dit celle dont les qualités sont les meilleures.

On le voit, cette approche marchande ne permet guère de traiter de monnaies parallèles autres que transitoires et dont la vocation est de remplacer l'ancienne marchandise-monnaie. En outre, l'existence de monnaies parallèles à caractère cloisonné et spécifique à certains types de marchés et certains types d'agents demeure extérieure à l'approche marchande tant qu'elle se fonde sur l'idée d'interactions généralisées entre les marchés et d'accès *a priori* illimité des agents à tous les biens et services disponibles sur les marchés.

§2. Les monnaies parallèles dans l'approche juridique

L'approche juridique se révèle tout aussi insatisfaisante.

Si l'approche marchande de la monnaie conduit à ne concevoir les monnaies parallèles que comme situation exceptionnelle et transitoire, l'approche juridique répond à cette problématique en la confinant dans un strict carcan juridique.

Considérer que la monnaie nationale n'est pas la seule à être l'objet de pratiques monétaires est en effet une chose étrange puisque l'approche juridique considère généralement que ces monnaies nationales ont précisément vocation à attirer sur elles la totalité des pratiques monétaires⁵⁹.

Pour préciser cette idée, il est utile de faire appel à la distinction polanyienne entre *all purpose money* et *special purpose money*⁶⁰. Les premières sont des monnaies destinées à tous les usages, les secondes des monnaies destinées à des usages très particuliers. Les premières ont vocation à polariser toutes les pratiques monétaires, les secondes à servir lors de quelques pratiques spécifiques, pour quelques acteurs spécifiques ou dans quelques

⁵⁹ Knapp [1973] admit la possibilité de circulation de monnaies étrangères sur le territoire national, qualifiant cela de *synchartisme*, mais en souligna le danger pour la souveraineté monétaire. Ce *synchartisme* en effet « *est parfois intentionnel, mais s'il advient de façon indifférente - pour ne pas dire de façon irréfléchie - il est inacceptable, car l'État perd de cette façon une part de son contrôle sur la monnaie en circulation* » (Knapp [1973, p. 77]).

⁶⁰ Voir Polanyi [1968, pp. 178-180], Polanyi et Arensberg [1975, pp. 19-20 et 39], ainsi que Servet [1993]. Cette distinction sera critiquée au chapitre 7, *infra*.

situations spécifiques.

Ce que montre l'existence des monnaies parallèles est justement que le caractère de *all purpose money* des monnaies nationales ne signifie pas la couverture par elles de la totalité des pratiques monétaires, mais d'une grande partie de ces pratiques. Face à la monnaie nationale en effet se dressent des instruments dont la vocation est, pour beaucoup, d'être *special purpose money* et, pour quelques-unes seulement, de *all purpose money*.

Les monnaies parallèles peuvent donc être le prétexte à une réflexion sur le caractère *cloisonné* ou bien *universel* de la monnaie. La question est dès lors celle de la qualité monétaire et de son degré : de quoi parle-t-on lorsque l'on parle de monnaie ? L'emploi de cigarettes durant la Seconde Guerre mondiale comme terme fréquent *de nombreux échanges mais pas de tous* en fait-il de la monnaie ? Et, ce qui revient au même, l'emploi du dollar dans quelques situations spécifiques en Turquie en fait-il, dans ce pays, de la monnaie ?

Dans l'approche juridique, la monnaie est une créature de l'État et rien d'autre. Cela signifie que celui-ci définit à la fois ses propres instruments et les principes du système monétaire national ainsi que, sur ces bases, ce qui est monnaie et ce qui ne l'est pas. Ce qui est monnaie consiste dans les moyens de paiement dont il a la maîtrise (directe, comme la monnaie manuelle, ou indirecte, comme la monnaie scripturale). Ce qui ne l'est pas est soit de la fausse monnaie, c'est-à-dire une contrefaçon destinée à tromper, soit un bon d'achat dont on reconnaît non un caractère monétaire mais une capacité d'accéder à certains types de biens ou de prestations, soit enfin quelque chose qui ne possède pas de caractère reconnu de monnaie, ne tente pas de la contrefaire, et n'est pas non plus un bon d'achat.

Ce que l'on peut qualifier de monnaies parallèles possède dès lors quatre dimensions possibles lorsqu'on passe les monnaies parallèles au crible de l'approche juridique.

1) Le domaine de la loi peut prendre en compte un certain nombre de manifestations des monnaies parallèles. Par exemple, il est possible que l'emploi d'instruments monétaires comme des monnaies étrangères ou des monnaies locales de nécessité soit légal.

2) La loi peut aussi entériner l'existence de ce que nous qualifions de bons d'achat à validité limitée dans la mesure où elle ne lui reconnaît pas le caractère de monnaie.

3) La loi définit en outre ce qui est fausse monnaie, soumis à sanction. Cette définition en négatif peut être strictement limitée à la contrefaçon de monnaie nationale destinée à tromper, ou à la circulation de divers types d'instruments que l'on interdit. Cette définition en négatif consiste, dans notre construction, en monnaies parallèles à partir du moment où des personnes les emploient dans leurs pratiques monétaires.

4) Enfin, il existe un domaine de vide juridique où l'emploi de tel ou tel instrument n'est pas formalisé comme étant autorisé ou interdit. De même que pour la

fausse monnaie, il y a, dans notre construction, monnaies parallèles dès lors qu'il y a pratiques monétaires.

L'État est ainsi celui qui impose d'en haut ce que doivent être les pratiques monétaires, ou tout au moins les instruments sur lesquels elles doivent porter. Il est celui qui impose des normes que traduisent des règles juridiques susceptibles de sanctions.

L'unification monétaire tardive des États-Unis donne une indication utile quant au degré d'efficacité de telles mesures, ou plutôt quant au degré d'autonomie dont jouit de toute façon la population dès lors qu'il s'agit d'employer une monnaie. À propos de cette unification tardive, on peut en effet noter avec Zelizer que ce genre d'évolution historique passe par la tentative de rationalisation de l'ensemble des pratiques monétaires, c'est-à-dire non seulement par l'élimination de toute émission de monnaies privées, mais aussi par l'élimination tendancielle de tout ce qui donne lieu à des moyens de paiement au rôle très limité tels que les bons d'alimentation (*food stamps*) ou les bons d'épicerie (*grocery orders*)⁶¹. Ce qui est en jeu dans la mise en place progressive, au XIXe et XXe siècle, du principe d'exclusivité monétaire nationale, est non seulement l'imposition d'une monnaie nationale émise sous le contrôle d'une institution centrale, mais aussi l'élimination des formes partielles de monnaie qui vont à l'encontre de l'hypothèse de rationalité des paiements et de fongibilité parfaite, de neutralité qualitative, de divisibilité infinie (ou prétendue telle) et d'homogénéité des moyens de paiement. À ce titre, les divers bons d'achat à validité limitée sont une contre-tendance que l'on a voulu, un temps, éliminer aux États-Unis. Ainsi,

« C'est précisément l'ironie de la chose : tandis que l'État et la loi oeuvraient pour obtenir une monnaie nationale unique, la population créait activement toutes sortes de distinctions monétaires. Cependant, en-dehors du monde de l'impression et de la frappe monétaires, on dépensait moins d'énergie à adopter différents objets comme monnaie qu'à créer des distinctions dans les usages et les significations des monnaies existantes ; autrement dit, on les marquait socialement »⁶².

L'idée d'une monnaie de nature étatique n'est donc pas, en définitive, fondamentalement éloignée de l'idée de l'universalité marchande de la monnaie. Une pensée commune qui mêle l'approche marchande et l'approche juridique s'est ainsi formée sur

⁶¹ Voir Zelizer [1994, pp. 189 sq] à propos de l'action rationalisatrice qu'a eue, aux États-Unis, la création de la sécurité sociale. Les allocations, en effet, étaient versées en monnaie officielle sans restriction d'usage *a priori*, alors que les associations caritatives qui officiaient jusque là effectuaient leurs aides soit en instruments à usage restreint *a priori*, soit en monnaie nationale sans restriction *a priori* mais dont l'emploi était supervisé par les membres de ces associations.

⁶² Zelizer [1994, p. 18] : « *That is precisely the irony : while the state and the law worked to obtain a single national currency, people actively created all sorts of monetary distinctions. Outside the world of printing and minting, however, less energy was spent on adopting different objects as currencies than on creating distinctions among the uses and meanings of existing currencies, that is, on earmarking* ». Notre traduction de *earmarking* par *marquage social* ne nous paraît pas parfaite, mais paraît coller au sens que veut lui donner Zelizer.

l'idée que le domaine du marché et son universalité étaient confinés aux frontières de l'État. Ainsi par exemple Chaineau estime-t-il que « *la monnaie est un actif accepté par tous, partout et en tous temps pour le règlement des dettes nées de l'échange* », avant de relativiser cette universalité en affirmant que la définition de la monnaie est nationale - et, qu'en outre, la confiance, par essence volatile, est nécessaire⁶³.

L'approche juridique de la monnaie donne à l'analyse monétaire des repères juridiques. Or ceux-ci non seulement varient selon les pays, mais surtout ne nous informent que très mal de l'état des pratiques monétaires. La conception qui procède de la logique de l'État n'est scientifiquement guère satisfaisante : elle revient à rejeter dans l'informel, le souterrain ou la *fausse monnaie* des pratiques qui sont pourtant plus que cela. C'est le rôle économique, social, culturel et politique de la monnaie qu'interrogent les monnaies parallèles, bien au-delà de son simple caractère légal.

L'État est ainsi essentiellement une entité administrative et ordonnatrice dont les rapports avec la société sont par nature ambigus. Si dans l'approche marchande on parlait d'agents outillés, on parle ici de personnalités juridiques qui agissent dans le cadre de règles posées par le droit et garanties par l'État. À aucun moment il n'est question de la monnaie comme institution sociale et des acteurs comme personnes agissantes qui, par leurs pratiques, modifient la donne. Ici, la donne paraît définitivement fixée par l'État qui, d'en haut, détermine la nature des instruments, les pratiques, etc.

Cette vision juridique de la monnaie était celle de Knapp. On peut la qualifier de nominalisme étatique ; mais elle nous semble limitée non par le *nominalisme*, mais par son *étatisme*. Ce nominalisme étatique possède deux variantes. La première, un nominalisme étatique *théorique*, consiste à développer l'idée selon laquelle l'État est l'origine, le créateur, l'ordonnateur suprême du phénomène monétaire et que rien ne doit l'en empêcher car c'est dans la nature de la monnaie d'être la créature de l'État. Cette position est celle de Knapp, qui a baigné dans l'idéologie allemande issue de la constitution de l'Empire et pour laquelle l'État non seulement doit être fort, mais en plus dont les objectifs doivent s'imposer à la société⁶⁴. La seconde variante est un nominalisme étatique *pratique* au sens où l'État n'est pas la fin de la société, mais est tout de même celui qui impose à l'économie le nominalisme monétaire. Il n'est pas ici question de faire une confiance aveugle dans l'État, mais de reconnaître en lui l'institution qui est à l'origine du caractère nominal donc monétaire de l'économie. Keynes ou Hawtrey étaient parmi ces nominalistes⁶⁵.

Quelle que soit la variante, ce nominalisme étatique ne voit qu'une opposition entre le marché et l'État et ne résout cette opposition qu'en estimant que la monnaie est une

⁶³ Chaineau [1990, pp. 17-18].

⁶⁴ Voir à ce propos Durkheim [1915].

⁶⁵ Voir Hawtrey [1935] et Keynes [1930].

création de l'État, non une marchandise. Or cette vision bidimensionnelle efface totalement la dimension sociale et institutionnelle dans laquelle sont immergés à la fois marché et État.

Pire, face à cet étatisme, l'intégration sociale de la monnaie, c'est-à-dire la façon dont la monnaie s'intègre dans les pratiques quotidiennes des acteurs, est supposée résolue par son imposition par la loi⁶⁶. Or l'existence de monnaies parallèles permet de rejeter une telle vision trop optimiste des choses. Ce qui importe, on l'a vu, est cette pratique quotidienne qui seule définit ce qui est monnaie, et qui n'est pas totalement soumise à ce que la loi impose.

Ceci doit nous faire pencher vers une conception non plus marchande, non plus juridique de la monnaie, mais vers une conception qui tienne compte de cette pratique quotidienne, de la coutume, de l'action collective sur laquelle la monnaie s'intègre socialement : il s'agit de développer une conception institutionnelle de la monnaie, et par là même un *nominalisme institutionnel* dont il s'agira de définir les contours⁶⁷.

§3. La difficulté de rendre compte de monnaies parallèles pourtant connues ou pérennes

Nous pouvons compléter ce tableau de la difficulté qu'éprouvent les approches marchande et étatique à rendre compte du phénomène monétaire parallèle en nous intéressant rapidement au traitement effectif de quelques-unes de ses manifestations.

Depuis l'émergence des États-nations et les unifications monétaires internes, en effet, l'histoire économique n'a pas été vide d'exemples permanents ou récurrents de monnaies parallèles qui ont fait l'objet de nombreuses études. La plupart soulignent le rôle de tel instrument comme réserve de valeur ou comme moyen de paiement ; la fonction de compte est délaissée.

Mais même face à ces situations connues et largement étudiées, les deux conceptions traditionnelles de la monnaie sont inadéquates. L'approche juridique se confine à la validation d'un instrument comme monnaie car légalement instituée, son rejet comme fausse monnaie ou son désintéressement en cas de non-monnaie. L'approche marchande se confine à voir dans les diverses situations connues des cas où les agents économiques choisissent d'eux-mêmes un nouvel équivalent général et un nouvel intermédiaire des échanges ; elle ne peut cependant rendre compte de la multiplicité de monnaies sans faire appel à des renforts théoriques. Les prolongements keyneso-monétaristes se confinent à des considérations statistiques et des causalités quantitatives qui laissent derrière elles l'essentiel de la richesse du phénomène.

⁶⁶ Le concept d'intégration sociale de la monnaie sera développée lors de la 3e partie (chapitre 7, *infra*). Distinguons bien le sens de ce concept de celui néoclassique. Celui-ci en effet concerne l'intégration de la monnaie aux modèles néoclassiques qui ne comportent pas, initialement, de monnaie.

Un exemple peut nous éclairer sur cette double incapacité à rendre compte des phénomènes monétaires parallèles :

« We have uncovered a complex social economy. As money entered the household, gift exchanges, and charitable donations, individuals and organizations invented an extensive array of currencies, ranging from housekeeping allowances, pin money, and spending money to money gifts, gift certificates, remittances, tips, Penny Provident savings, mother's pensions, and food stamps. They sorted ostensibly homogeneous legal tender into distinct categories, and they created other currencies that lacked backing from the state »⁶⁸.

On voit que l'État n'est pas maître des usages monétaires. De même, le marché ne peut expliquer ces usages puisque ceux-ci dépassent le simple stade du marché.

Les monnaies parallèles connues et étudiées sont de huit ordres.

1) *La fausse monnaie* est bien connue mais fait surtout l'objet d'études et de rapports techniques qui admettent le point de vue légaliste ; comment n'en serait-il pas autrement lorsque c'est la confiance dans la monnaie d'un État et sa souveraineté qui sont en question ? Le problème de la fausse monnaie se place dès lors en-dehors du champ scientifique, car totalement accaparé par le champ juridique. On peut même estimer que la liberté de parole à ce sujet est restreinte, de fait, afin d'éviter les conséquences que l'on peut entrevoir en termes de destruction de la confiance en la monnaie.

2) *Les monnaies de nécessité* sont elles aussi connues. On les cite pour souligner le caractère exceptionnel d'une période. On relie ce phénomène à cette situation d'exception qu'est soit la guerre, soit une pénurie très forte de moyens de paiement qui conduit l'État à autoriser la frappe ou l'impression de monnaies locales. Étant légalement acceptée, cette monnaie de nécessité n'interpelle pas, dès lors, la théorie économique. Lorsqu'elle l'interpelle, celle-ci tend à montrer que les agents économiques, pour pallier les inconvénients du troc, peuvent d'eux-mêmes choisir de nouveaux instruments. On retrouve ainsi, selon les situations dans lesquelles se développent les monnaies de nécessité, l'approche juridique et l'approche marchande de la monnaie.

3) *Les paléomonnaies* ne sont pas étudiées par les tenants des deux conceptions courantes de la monnaie. Elles sont, pour l'une, quelque chose qui n'est pas de la monnaie, et pour l'autre des versions primitives de la monnaie que l'on assimile au troc dès que l'on s'aperçoit de leur usage cloisonné dans les paiements ou dans les comptes. En contraste avec les paléomonnaies, on signale alors l'universalité des monnaies modernes, c'est-à-dire leur caractère de pouvoir d'achat illimité⁶⁹.

⁶⁷ Ceci sera l'objet des chapitres 6 et 7, *infra*.

⁶⁸ Zelizer [1994, p. 202]. Compte tenu de la subtilité des distinctions effectuées par Zelizer, nous avons préféré ne pas traduire.

⁶⁹ Nous aurons l'occasion de revenir sur cette idée qui apparaîtra comme une illusion marchande. Voir le chapitre 7, *infra*.

4) *Le troc* est, lui, abondamment analysé par la conception marchande, bien que de façon très fruste et stéréotypée. Il serait la première étape du commerce et de la monnaie. Le recours au troc affirme effectivement la dichotomie monétaire / réel : la monnaie n'est qu'un voile sur des échanges réels, que l'on peut observer dans leur plus simple appareil dans le troc. Pourtant, ce qui est alors défini comme troc recoupe souvent des phénomènes où l'on peut voir, au contraire, des pratiques monétaires, c'est-à-dire des pratiques de compte (assises sur une ou des unités) et parfois des pratiques de paiement des dettes (assises sur des instruments qui n'ont pas la forme habituelle de la monnaie).

5) *Les réseaux d'échange* d'entreprises (de type Cercle économique WIR) ou de particuliers (de type SEL) reçoivent une analyse la plupart du temps en des termes de troc. Ces réseaux sont ainsi vus comme des constructions spontanées issues du désir d'individus de fuir l'économie sur-réglémentée par l'État et de se constituer ainsi en réseaux d'échanges multilatéraux sans monnaie⁷⁰. De telles analyses ne résistent pas à l'examen attentif des racines idéologiques et historiques ainsi que de leurs composantes et leur fonctionnement interne, qui montre au contraire qu'ils constituent des systèmes monétaires parallèles et cloisonnés.

6) *La concurrence monétaire* dans un contexte de liberté d'émission bancaire a fait l'objet de nombreux débats et a accredité tout un courant théorique favorable au *free banking*. Cette concurrence monétaire n'est pas à proprement parler un phénomène à expliquer puisqu'il est légalement institué. Il est simplement un phénomène à décortiquer pour en mettre à jour les mécanismes, ses avantages ou ses déficiences.

7) *La dollarisation* est très étudiée depuis les années 1970. On peut définir la dollarisation comme l'évolution selon laquelle :

« Le dollar s'impose de plus en plus comme réserve de valeur, unité de compte et parfois intermédiaire des échanges »⁷¹.

En fait, nombreux sont les auteurs qui l'emploient comme un concept générique. On peut ainsi le définir très largement comme un « *mouvement de polarisation sur des devises étrangères* »⁷² ; mais cette définition demeure trop vague car elle ne précise pas les fonctions monétaires concernées. Car on l'emploie aussi souvent pour désigner une situation de dépréciation très forte du taux de change libre (donc, le cas échéant, noir) de la monnaie nationale face au dollar.

Certains auteurs assimilent la dollarisation à la substitution des monnaies, tandis que

⁷⁰ Voir par exemple un entretien avec Laurent Maruani paru dans *Le Monde*, 28/09/1995, au sujet des SEL, et intitulé « Les inventeurs de ces réseaux sont plus libéraux que les libéraux ».

⁷¹ Salama [1990, p. 8].

⁷² Dagher [1992].

d'autres établissent quelques distinctions qu'il est inutile de reprendre ici⁷³. En définitive, ni dollarisation ni substitution de monnaies ne sont suffisamment génériques pour tenir compte de la diversité des monnaies parallèles. La dollarisation, en effet, devrait être complétée par des termes tenant compte du franc CFA, du deutsche mark, du baht thaïlandais, etc. qui, eux aussi mais à moindre échelle, peuvent se substituer à la monnaie d'un pays. La substitutions des monnaies, quant à elle, se concentre sur les monnaies étrangères et laisse de côté un vaste domaine des monnaies parallèles qui ne se réduit pas à ces monnaies étrangères.

Le phénomène de dollarisation est nié par l'approche juridique dès lors que le dollar n'est pas une monnaie autorisée. Il est alors rejeté dans le domaine informel ou souterrain de l'économie. La pure conception marchande, quant à elle, ne la rejette ni n'en tient compte : elle ne conçoit pas la dollarisation car la dollarisation, comme tout autre phénomène monétaire, est neutre sur la sphère réelle, donc translucide. Il faut donc des études théoriques de l'ordre des substitutions de monnaies⁷⁴ ou du type de celle de Salama et Valier⁷⁵ pour rendre compte de ce phénomène, avec des succès divers. La dollarisation, c'est alors la substitution du dollar à la monnaie nationale dans ses fonctions de réserve de valeur, de moyen de paiement et d'unité de compte. Elle ne concerne pas uniquement les pratiques monétaires courantes, mais se déroule aussi dans les entreprises ou dans le budget de l'État au niveau des actifs émis ou acquis⁷⁶.

8) *L'hyperinflation*, enfin, est le plus connu et le plus étudié des phénomènes qui donnent lieu au développement de monnaies parallèles. On l'a surtout étudié à partir de l'entre-deux-guerres et plus particulièrement après l'exemple allemand des années 1922-23. Les monographies ont fait florès et se sont encore développées après la Seconde Guerre mondiale lorsque Grèce, Hongrie, Chine et Taiwan ont eux aussi connu l'hyperinflation. Les années 1980 ont donné lieu à une troisième vague d'études à partir des exemples latino-américains et aussi d'Israël, vite suivies par les études sur les pays de l'Europe centrale et orientale portant sur des phénomènes proches survenus à la suite de l'effondrement de la zone. Aujourd'hui peut-être les cas de l'Angola et du Zaïre enrichiront les études appliquées de l'hyperinflation, bien que les statistiques font défaut.

La plupart des études se centrent sur les causes monétaires de l'hyperinflation (courant monétariste). D'autres en analysent les déterminants qui en sont aussi conséquence, ce qui fait des monnaies parallèles à la fois des conséquences et des facteurs d'accélération du processus hyperinflationniste. Les deux grandes approches distinctes ont de ce fait un désaccord fondamental sur la définition même du phénomène. Pour la première,

⁷³ Boismery [1996, p. 14] montre bien les différences de définition de la substitution de monnaies relativement à la dollarisation selon les auteurs.

⁷⁴ Voir le chapitre 5, section 1, *infra*.

⁷⁵ Voir le chapitre 5, section 2, *infra*.

il s'agit d'un processus inflationniste très rapide dont la nature n'est pas fondamentalement différente de l'inflation. L'hyperinflation est donc une grosse inflation qui dépasse un seuil donné de hausse des prix ; on peut tester sur elle des relations économétriques et conclure en particulier sur l'origine monétaire de l'inflation⁷⁷. Pour la seconde, il s'agit d'un processus de désorganisation monétaire quantitativement et surtout qualitativement différent de l'inflation. Cette différence entre les deux phénomènes interdit de définir l'hyperinflation par un seuil quantitatif de hausse des prix⁷⁸.

⁷⁶ Salama [1985, pp. 125-128].

⁷⁷ Cagan [1956].

⁷⁸ Aglietta et Orléan [1982] ; Salama et Valier [1990].

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les monnaies parallèles ne sont pas des instruments inconnus des économistes ; ils sont surtout méconnus. Il est vrai que la conception monétaire implicite des économistes ne parvient pas à en tenir compte.

L'un des deux volets de cette conception est une approche juridique qui considère comme fausse monnaie ou comme non-monnaie tout ce qui ne relève pas des instruments monétaires habituels institués par l'État.

L'autre volet, l'approche monétaire marchande, plaqué à des phénomènes réels un voile monétaire (Pareto, Jevons...) ou considère que la monnaie doit approcher de la neutralité (Hayek, Mises, Friedman...). La monnaie n'a donc aucune importance dès lors qu'elle est choisie.

Pour les premiers, le choix est avant tout celui du troc ou de la monnaie ; une fois que la monnaie est choisie, quelle qu'elle soit, la question monétaire est réglée. Par conséquent, la question monétaire se résume à un double arbitrage : un premier arbitrage entre le troc et la monnaie, puis, si la monnaie est préférée au troc, un second arbitrage a lieu qui choisit, parmi tout une gamme d'instruments que l'on ne discute pas, celui qui servira de numéraire, c'est-à-dire d'étalon des prix, ainsi que d'intermédiaire des échanges.

Pour les seconds, le choix entre troc et monnaie n'a pas de sens. Ce qui importe est la sélection de la monnaie par le libre jeu du marché. Selon les auteurs, la monnaie est émise par un émetteur unique (Mises) ou par de multiples émetteurs concurrents (Hayek). Les seules monnaies parallèles envisageables sont ces monnaies concurrentielles, mais on a vu au chapitre premier qu'elles résultaient d'une organisation monétaire dans laquelle elles constituent son objectif ; ceci ne peut donc fournir de clefs de compréhension des monnaies parallèles observées hors d'une telle organisation monétaire.

En définitive, l'approche marchande comme l'approche juridique éprouvent les plus grandes difficultés à tenir compte de la diversité et de la permanence des monnaies parallèles que nous avons vues au chapitre introductif. L'usage de la monnaie ne semble ainsi relever ni de la problématique exclusive de sa valeur marchande, ni de celle exclusive de sa validité juridique. D'autres pistes doivent être fouillées.

Les analyses des substitutions de monnaies et de l'hyperinflation peuvent être le creuset de ces autres pistes.

CHAPITRE 5

SUBSTITUTION DES MONNAIES

ET HYPERINFLATION : LA CONCEPTION

MONÉTAIRE EN RECOMPOSITION

« On m'a reproché parfois de m'être trop attaché pour la recherche scientifique à une période pathologique. C'est pourtant dans de tels moments que l'organisme révèle le mieux ses secrets. Les périodes heureuses n'ont pas d'histoire. »

(Albert AFTALION, *Monnaie, prix et change*)

INTRODUCTION

Si l'on postule que la forme, la nature et l'origine de la monnaie ne sont pas indifférentes pour l'économie et, *a fortiori*, pour le corps social et pour l'État, il faut parvenir à saisir le phénomène étrange que sont les monnaies parallèles. En rapport avec cette problématique, quelques courants de pensée ont développé des analyses théoriques que nous allons examiner dans ce chapitre.

Plus particulièrement, on peut distinguer depuis les années 1970 deux grands contextes dans lesquels peut être théorisée l'existence et le développement de monnaies parallèles : la substitution des monnaies d'une part, l'hyperinflation de l'autre. Ces thématiques sont parfois entremêlées car l'hyperinflation est un puissant facteur de développement de la substitution des monnaies.

On verra à l'examen que cette grille de lecture des monnaies parallèles, nourrie de ces théories d'origines diverses, se révèle insuffisante. Les analyses existantes se réfèrent en

effet à des situations très particulières ou, tout au moins, trop partielles au regard de l'hétérogénéité des monnaies parallèles que l'on a constaté au chapitre premier. En outre, lorsqu'elles fournissent un schéma explicatif cohérent des monnaies parallèles, elles expliquent moins la possibilité de leur permanence que leur développement exacerbé.

Le défi que pose à la théorie économique la question de l'existence et de la pérennité mêmes des monnaies parallèles est donc de recomposer le concept de monnaie afin de les y intégrer.

Dans les deux perspectives qui vont être examinées, l'approche monétaire n'est ni purement marchande, ni purement juridique.

L'analyse des substitutions de monnaies se réalise en effet dans le cadre de la synthèse entre les développements néoclassiques et les développements keynésiens. Le cadre d'analyse est macroéconomique et se trouve de fait confiné aux frontières étatiques même si le phénomène à expliquer prend une connotation internationale. Le fond de l'analyse est marchand dans la mesure où il est question de choix d'actifs en portefeuille. En définitive, ces analyses éprouvent des difficultés à rendre compte des monnaies parallèles étrangères employées en paiement car, bien souvent, ce n'est pas leur objectif. Ces analyses portent, au regard de notre problématique des monnaies parallèles, trop de restrictions logiques pour permettre de rendre compte de ce phénomène - du reste, elles ne prétendent souvent pas à cela (*section 1*).

L'analyse de l'hyperinflation, elle, se présente non comme un courant de pensée, mais comme la confrontation de divers courants. À ce titre on peut plus facilement y trouver son compte. En particulier, il semble qu'un certain nombre d'approches issues plus ou moins directement de la perspective ouverte par Cagan en 1956 soit handicapées par leur définition de l'hyperinflation comme une grosse inflation. L'analyse qui s'ensuit passe en effet à côté de la spécificité du phénomène. Cette spécificité est précisément le développement des monnaies parallèles. D'autres études, telles celles de Salama et Valier et Aglietta et Orléan, ont un pouvoir explicatif supérieur en la matière. Les monnaies parallèles apparaissent dans leur analyse comme un facteur à la fois conséquence de l'hyperinflation et cause de son accélération. L'hyperinflation est un phénomène exceptionnel dans lequel s'exacerbe l'emploi de monnaies parallèles. (*section 2*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 5 SUBSTITUTION DES MONNAIES ET HYPERINFLATION : LA CONCEPTION MONÉTAIRE

EN RECOMPOSITION

Introduction

Section 1. La substitution de monnaies ou choix rationnel d'actifs en portefeuille

§1. Principes, méthode et résultats

- A) Principes
- B) Méthode
- C) Résultats

§2. Les bases d'un modèle généralisé de substitution de monnaies

§3. L'inadéquation de la problématique des substitutions de monnaies à celle des monnaies parallèles

- A) Les fonctions monétaires
- B) Une analyse en termes de choix de portefeuille
- C) L'institutionnel oublié

Section 2. L'hyperinflation comme paroxysme révélateur de l'institution monétaire

§1. Approches de l'hyperinflation

- A) Survol historique
- B) L'hyperinflation et la question des monnaies parallèles

§2. Hyperinflation et dollarisation latino-américaines chez Pierre Salama et Jacques Valier

- A) Le cadre d'étude
- B) Les concepts de dollarisation et d'hyperinflation
- C) Le processus hyperinflationniste et le développement de la dollarisation
- Conclusion

§3. L'hyperinflation dans une théorie de l'organisation monétaire chez Michel Aglietta et André Orléan

- A) Monnaie, violence mimétique et socialisation
- B) L'organisation monétaire centralisée et l'origine de la crise
- C) La crise inflationniste et la destruction de la monnaie centrale
- Conclusion

Conclusion du chapitre

SECTION 1. LA SUBSTITUTION DE MONNAIES OU CHOIX RATIONNEL D'ACTIFS EN PORTEFEUILLE

Le courant du *Free banking* et ses dérivés considèrent la concurrence des monnaies, le fait du point de vue de leur émission (offre de monnaie), et cherche à mettre en place un tel système. Un courant d'analyse récent, celui des *currency substitutions* ou substitutions de monnaies, considère aussi la concurrence des monnaies. Contrairement au *Free banking* cependant, il le fait non au niveau des émetteurs puisque ceux-ci consistent en les autorités monétaires bien réelles des États contemporains, mais au niveau des utilisateurs de ces monnaies (demande de monnaie) et cherche moins à promouvoir cette concurrence qu'à analyser clairement ses origines et ses conséquences.

Depuis les travaux fondateurs de Girton et Roper engagés dès 1974¹ et de Calvo et Rodriguez², cette étude des substitutions de monnaie a conquis un grand nombre de chercheurs. Depuis les années 1980, on dénombre sans difficultés plus de cent contributions à ce sujet. Depuis quelques années, il trouve désormais aussi de l'écho en France³.

On peut prendre pour point de départ cette synthèse du phénomène :

« L'usage des monnaies étrangères comme instrument de paiement, non pas seulement dans les transactions internationales, mais aussi à l'intérieur des économies nationales, est l'aboutissement d'un phénomène progressif connu sous le nom de « dollarisation de l'économie », parce que le dollar est la principale devise utilisée à cette fin.

Les agents économiques utilisent d'abord les devises comme réserve de valeur, dans des économies « financièrement réprimées », où les taux d'intérêts sont administrativement maintenus à un faible niveau et l'indexation des créances n'est pas autorisée et où, par conséquent, il n'existe pas ou peu d'actifs financiers nationaux permettant aux épargnants de se protéger de l'inflation.

Lorsque celle-ci s'accélère, la tentation est forte d'utiliser une devise pour exprimer les prix (notamment les biens durables), puis même pour régler les transactions. Par une loi de Gresham inversée, la « bonne monnaie » chasse la mauvaise »⁴.

Sur ces bases, on examinera les principes, la méthode et les résultats de ce type d'analyses (§1). Afin d'élargir la problématique à celle des monnaies parallèles qui ne se réduisent pas aux seules monnaies étrangères, on tentera alors de poser les bases d'un modèle de substitution monétaire généralisé à tous les moyens de paiement possibles (§2). Cela nous mènera à une série de remarques critiques concernant l'adéquation de cette approche à la question des monnaies parallèles (§3).

¹ Girton et Roper [1981].

² Calvo et Rodriguez [1977].

³ Voir notamment Kauffman [1990], Guillaumont-Jeanneney [1994], Villieu [1996], ou encore, dans un registre plus socio-économique, Boismery [1996].

⁴ Guillaumont-Jeanneney [1994, pp. 349-350]. Nous structurons.

§1. Principes, méthode et résultats

A) Principes

L'origine de l'étude des *currency substitutions* se trouve dans le constat que l'hypothèse implicite de la théorie monétaire, une monnaie par pays, n'est pas toujours vérifiée⁵ : d'autres monnaies que celle nationale peuvent être employées par les résidents d'un pays.

On définit alors le phénomène de la substitution de monnaies comme une substitution partielle, chez les résidents, d'une monnaie étrangère à la monnaie nationale dans ses traditionnelles fonctions : réserve de valeur (détention en comptes bancaires ou en monnaie manuelle), intermédiaire des échanges (paiement par monnaie manuelle ou par des comptes courants en devises) et unité de compte (libellé de contrats, de dettes, de prix en monnaies étrangères)⁶. Le principe de la substitution des monnaies peut donc s'interpréter comme une partie de la réalité complexe et hétérogène que recouvre le terme de monnaie parallèle. Il semble *a priori* que la substitution des monnaies couvre l'ensemble des monnaies parallèles étrangères.

Au sein de ces analyses, on peut distinguer les écrits purement théoriques⁷ de ceux qui, à partir d'exemples précis, souhaitent confirmer ou affiner des hypothèses préalables, et parfois en proposer de nouvelles. Les premiers tentent de délimiter les conséquences de la substitution des monnaies sur la politique monétaire et les taux de change, tandis que les seconds tentent d'évaluer, à partir de tests économétriques, les déterminants de la substitution des monnaies dans diverses conditions.

Les premières analyses des substitution de monnaies prirent pour exemples les pays industrialisés. On appliqua bientôt le modèle au Tiers Monde, essentiellement à l'Amérique Latine, avant que ce type d'analyse soit employé à nouveau à destination des pays industrialisés, et plus particulièrement au sujet de l'Union monétaire européenne. Aujourd'hui, la substitution des monnaies n'est plus considérée comme un phénomène marginal ou extrême, « *mais comme une expérience générale, que subirait toutes les économies financièrement intégrées* »⁸.

Face à la diversité du champ à étudier, on opère deux distinctions :

- Substitution du côté de l'offre / du côté de la demande. La substitution du

⁵ « *Monetary theory has traditionally assumed that one currency circulates in each country* », écrivent Girton et Roper [1981, p. 12] au tout début de leur article.

⁶ El-Erian [1988, pp. 85 et 87].

⁷ Girton et Roper [1981, p. 12] se donnent ainsi pour objectif d'élaborer une « *pure theory of multiple currencies* », c'est-à-dire une « *theory of substitutable monies* ».

⁸ Villieu [1996, p. 746].

côté de l'offre résulte des interventions de la Banque centrale pour maintenir un taux de change fixe à la monnaie nationale en achetant ou vendant des devises étrangères. Elle se réalise donc au niveau des réserves de change de la Banque centrale. La substitution du côté de la demande, elle, résulte des taux de change flexibles : les agents économiques diversifient leurs actifs monétaires pour se parer des risques de dépréciation engendrés par la flexibilité des taux de change.

- Substitution symétrique / asymétrique. On parle de substitution symétrique lorsque la détention par les résidents de monnaies étrangères est plus ou moins compensée par la détention à l'étranger de la monnaie locale. Elle s'applique aux pays à monnaie convertible et forte. On parle de substitution asymétrique lorsque les résidents détiennent une ou des monnaies étrangères sans qu'aucun étranger ne possède de monnaie locale ; celle-ci s'applique plus particulièrement aux pays en développement.

Ce qui est le plus approprié à la problématique des monnaies parallèles est plus particulièrement la substitution asymétrique du côté de la demande. La plupart du temps en effet, une monnaie étrangère devient une monnaie parallèle dans un pays car la monnaie de celui-ci est dominée par la première ; il y a donc, généralement, asymétrie. En outre, on n'a défini les monnaies parallèles que relativement à leur emploi en compte ou en paiement ; ceci est réalisé par les agents économiques qui présentent une demande de monnaie étrangère.

B) Méthode

L'étude de la substitution des monnaies repose sur l'hypothèse selon laquelle la monnaie est un actif comme les autres ; sa seule spécificité résulte de l'absence de rendement et de risque nominaux ainsi que son utilité en termes de services de transaction.

Sur ces bases, on construit une fonction de demande de monnaie. Cette étape est à l'origine de la plupart des désaccords car elle met en lumière la diversité des présupposés employés et conduit à des conclusions divergentes. Il existe deux types de désaccords :

- Certains préfèrent confronter instantanément tous les actifs disponibles : monnaie locale, monnaies étrangères, obligations locales et obligations étrangères. D'autres préfèrent sectionner en deux temps le processus de choix de l'agent : il déterminerait d'abord son équilibre de portefeuille entre les actifs non monétaires et les monnaies ; il déterminerait ensuite la répartition de son portefeuille de monnaies selon chacune d'elles⁹.

- Certains formulent une fonction de demande de monnaie *ad hoc*. D'autres développent des modèles où la monnaie est intégrée dans la fonction d'utilité de l'agent¹⁰. D'autres encore essaient de se concentrer non sur la fonction de réserve des monnaies, mais

⁹ Distinction opérée par Marquez [1992] dans son article pour le *New Palgrave Dictionary of Money and Finance*.

sur leur fonction de paiement : pour certains, cela passe par l'intégration des coûts de transaction à la fonction de demande de monnaie¹¹, tandis que pour d'autres cela passe par des modèles à contrainte d'encaisse préalable (*cash in advance*) où l'on sait que la monnaie étrangère est demandée afin de régler des transactions dans un secteur économique qui les nécessite¹².

Si l'on fait abstraction de cette diversité de courants, on formule généralement une fonction de demande de monnaie de ce type :

$$M_i = P_i.L_i(E^*, r, c, w, I)$$

La demande de monnaie (i) dépend de six facteurs : le niveau général des prix P, l'évolution anticipée du taux de change E*, les taux d'intérêts relatifs r, les coûts de transaction c, la richesse réelle des agents w et des éléments résiduels I peu discutés.

Lorsque l'on calcule la part de monnaie étrangère dans la masse totale de monnaie demandée, c'est-à-dire le degré de dollarisation, la richesse réelle disparaît du calcul car elle fonctionne de la même façon pour la demande de monnaie locale que pour celle de monnaie étrangère, et les coûts de transaction sont négligés car ils sont considérés comme stables. Restent donc comme critères l'anticipation des taux de change E* et les taux d'intérêts r.

C) Résultats

Par leur double nature d'études théoriques et appliquées, les études des substitutions de monnaies conduisent à des résultats divergents.

Les études appliquées tentent d'évaluer les déterminants de la substitution de monnaies ; elle portent sur la substitution effective des monnaies. Elles concluent généralement que ce qui détermine la substitution de monnaies est essentiellement la dépréciation anticipée de la monnaie nationale et des autres avoirs monétaires nationaux relativement aux monnaies étrangères : c'est, au fond, le rendement relatif anticipé des divers avoirs monétaires qui détermine le degré de substitution. Ces études soulignent par ailleurs des éléments « institutionnels » : degré d'étroitesse du marché financier local, volume des transactions internationales des monnaies en présence¹³, coûts occasionnés par les opérations de change, possibilités légales d'obtenir, détenir et échanger de la monnaie étrangère.

D'un point de vue théorique, la substitution des monnaies permet d'étudier les déterminants des taux de change et l'efficacité des politiques monétaires et des régimes de

¹⁰ Telle est l'approche développée par Villieu [1996].

¹¹ Telle est l'approche développée par Guidotti [1993].

¹² Guidotti et Rodriguez [1992] ont une approche en termes de « *cash in advance* ». Les distinctions opérées dans les approches de la fonction de demande de monnaie sont reprises de Villieu [1996].

¹³ Cet élément concerne surtout les pays dont la monnaie possède un statut international, c'est-à-dire les

change. Dans ce but, ces études ne portent pas tant sur la substitution observée des monnaies que sur leur degré de substituabilité et ses conséquences¹⁴. Elles s'accordent sur une triple conclusion :

- La substitution des monnaies réduit les ressources fiscales lorsque les capitaux s'évadent pour se placer à l'étranger.
- Les autorités monétaires voient leur contrôle sur la masse monétaire s'affaiblir car ses composantes s'élargissent et la demande de monnaie devient plus instable.
- De ce fait, les politiques de dévaluation des taux de change perdent tout ou partie de leur efficacité.

Les divergences ont lieu dans les nuances quant à la perte d'efficacité de la politique monétaire et quant au régime de change le plus adapté. Sur des postulats d'anticipations rationnelles, on conclut que la politique monétaire est inefficace et que le régime de change fixe est le plus adapté. D'autres partent de fonctions de demande de monnaie de type LM et développent une analyse plutôt néo-keynésienne¹⁵. D'autres enfin défendent l'idée selon laquelle la politique monétaire peut demeurer un outil de politique économique, sous certaines conditions, comme par exemple dans un système de taux de change flexible¹⁶. On se place là dans un courant d'analyse plus proche des monétaristes friedmaniens.

§2. Les bases d'un modèle généralisé de substitution de monnaies

L'étude des substitutions de monnaies est *a priori* séduisante car elle peut s'appliquer aux monnaies parallèles. La problématique des substitutions de monnaies constitue cependant un cas particulier de la question générale des monnaies parallèles. Celles-ci en effet concernent tous les instruments et les abstractions qui servent de moyen de paiement et d'unités de compte, tandis que celles-là se confinent généralement à deux possibilités : la monnaie nationale et le dollar ou toute monnaie étrangère. En outre, elles ne peuvent analyser que les deux fonctions de moyen de paiement et de réserve de richesse car l'unité de compte ne s'intègre pas dans une fonction de demande de monnaie.

Si l'on accepte cette restriction aux fonctions de paiement et de réserve, et qu'en outre on se concentre sur la seule fonction de paiement car celle de réserve n'est pas spécifiquement monétaire¹⁷, on peut tenter de généraliser un modèle de substitution de monnaies à l'ensemble des types de moyens de paiement parallèles, et non plus à la seule alternative entre la monnaie nationale et une monnaie étrangère.

pays à substitution symétrique.

¹⁴ Villieu [1996].

¹⁵ Par exemple Girton et Roper [1981].

¹⁶ C'est l'optique de Villieu [1996].

¹⁷ C'est l'un des nécessaires présupposés de notre recherche. Il a été exposé au chapitre introductif, section 1,

De façon très générale, on peut raisonner à partir de U possibilités de monnaies de paiement, tel que :

$$U = N + u \quad (1)$$

Le nombre U de monnaies de paiement possibles dans le monde correspond au nombre d'unités monétaires nationales (N), chacune disposant de son propre ensemble cohérent de moyens de paiement (monnaie manuelle et scripturale), auquel on ajoute v autres moyens de paiement de diverses origines. De ces moyens parallèles de paiements, on exclut la fausse monnaie qui n'est jamais demandée comme telle, mais se présente comme parasite de la circulation monétaire¹⁸.

On considère que chaque monnaie de paiement (de 1 à U) supporte l'évolution anticipée du taux de change E^* et l'évolution du niveau général des prix P^* exprimés en l'unité de compte correspondant à la monnaie de paiement considérée.

On part de l'hypothèse que les agents économiques répondent aux trois critères keynésiens de la préférence pour la liquidité : précaution, transaction et spéculation. La différence est qu'ici on tient compte des possibilités de détention et de paiement en diverses monnaies comme en diverses autres « choses » qui peuvent être des actifs non monétaires. Ainsi la détention d'actifs rémunérés n'est plus forcément considérée comme un renoncement à la liquidité, mais peut au contraire être une liquidité parmi d'autres qui peut fournir des services de conservation de la richesse mais aussi de moyen de paiement¹⁹.

De ce fait, si des instruments non monétaires peuvent servir de moyens de paiement, il y a lieu de les considérer à l'instar de la monnaie manuelle et de la monnaie scripturale dans l'agrégation de la quantité de monnaie demandée par les agents économiques d'un pays donné :

$$M = \sum_{i=1}^U M_i \quad (2)$$

La demande de monnaie M (entendue comme moyen de paiement) est la somme des fonctions de demande de chaque monnaie de paiement i .

La forme de chaque fonction de demande de monnaie de paiement i s'écrit :

$$M_i / P_i = L_i(P_i^*, r_i^*, E_i^*, T_i, C_i, t_i, w, I) \quad (3)$$

Avec :

supra. On y revient au chapitre 6, section 2, *infra*, dans le cadre de l'analyse des fonctions monétaires.

¹⁸ Voir le chapitre introductif, *supra*, pour la typologie des moyens de paiement parallèles.

¹⁹ Cette hypothèse qui tente de généraliser l'idée de la substitution des monnaies s'appuie notamment sur le cas du Brésil où des actifs furent employés comme instrument de règlement de dettes ; ailleurs comme dans quelques pays d'Afrique par exemple l'administration versa à ses fonctionnaires un salaire en bons du Trésor.

$$r_i^* = \pi_i^* - P_i^* \quad (4)$$

$$T_i = (M_i V_i) / P_i \quad (5)$$

$$w = \sum_u^{i=1} \frac{E_i M_i}{P_i} \quad (6)$$

La demande réelle d'une monnaie de paiement i se définit donc en fonction de huit éléments:

1) P_i^* , l'évolution anticipée du niveau général des prix évalués dans l'unité monétaire qui correspond à la monnaie de paiement i .

2) r_i^* , le rendement réel anticipé de la monnaie de paiement i . Ce rendement se déduit du rendement nominal anticipé π_i^* (ce rendement est nul pour tout moyen de paiement manuel et scriptural officiel car il ne porte pas intérêt) déflaté de P_i^* .

3) E_i^* , la dépréciation anticipée du taux de change de la monnaie i face aux autres monnaies.

4) T_i , la quantité de transactions effectuées avec la monnaie de paiement i . Cela correspond au nombre d'agents économiques auquel la monnaie i donne accès et à la quantité des opérations réalisées par ces agents.

5) c_i , le coût de conversion de la monnaie de paiement i en d'autres monnaies de paiement.

6) t_i , le coût de transaction lié à la monnaie de paiement i , c'est-à-dire le coût lié à la recherche de contreparties à cette monnaie de paiement. Le coût de transaction est considéré *a priori* comme nul ou insignifiant si la monnaie nationale est la seule à être employée, puisqu'alors tout bien sert de contrepartie. En revanche, ce coût de transaction s'élève dès lors qu'il y a contestation de la monnaie nationale puisqu'il devient plus difficile de lui trouver une contrepartie.

7) w , la richesse réelle, qui est la somme de l'ensemble de ces demandes de monnaies de paiement, chacune calculée en fonction de son taux de change en monnaie locale.

8) I , divers éléments institutionnels difficilement quantifiables, par exemple l'existence d'un marché des changes libre, l'existence de possibilités de transfert d'avoirs avec l'étranger, le climat de confiance, etc.

Au total, chaque agent économique a besoin de divers types d'instruments afin de conserver sa richesse (précaution, spéculation) et d'effectuer des échanges dans le cadre d'un ensemble donné d'agents économiques²⁰. Il choisit dans l'ensemble des possibles les instruments dont la combinaison de rentabilité, de risque, de coût de transformation correspond à ses besoins, et qu'utilisent les agents économiques avec lesquels échange

²⁰ Ce que nous qualifierons plus loin de groupe monétaire. Voir le chapitre 10, *infra*.

l'individu. Les éléments institutionnels conditionnent notamment l'éventail des instruments possibles par le biais de la légalité ou de l'illégalité des instruments.

§3. L'inadéquation de la problématique des substitutions de monnaies à celle des monnaies parallèles

Au-delà de cette proposition de généralisation à tous les moyens parallèles de paiement dont il resterait à montrer la possibilité concrète de mise en oeuvre du modèle, un certain nombre de limites doivent être soulignées qui réduisent la pertinence de ce type d'analyse quant à la problématique des monnaies parallèles.

Trois grandes limites seront discutées : sur les fonctions monétaires (A), sur l'analyse en termes de choix de portefeuille (B) et sur l'oubli de l'élément institutionnel (C).

A) Les fonctions monétaires

Le courant d'analyse des substitutions de monnaies se construit sur une ambiguïté quant à l'objet de recherche. La méthode, les outils et les concepts sont les mêmes ; les conclusions divergent ; mais à la racine, ce que l'on cherche dans la monnaie n'est pas clairement tranché.

Dans le *New Palgrave*, Jaime Marquez définit ainsi l'objet de ces recherches :

« La substitutions des monnaies est la propension des résidents d'un pays à faire varier leurs avoirs de monnaie domestique et étrangère en réponse à des changements dans les coûts d'opportunité qui leur sont associés »²¹.

Il paraît fort clair que la substitution des monnaies porte sur la fonction de réserve de valeur : les agents économiques emploieraient, dans ce but, la monnaie nationale ou des monnaies étrangères au gré des coûts d'opportunité.

À cet égard au moins, l'article du *New Palgrave* n'est pas satisfaisant. Beaucoup d'études, en effet, n'affirment pas résolument ne se concentrer que sur la fonction de réserve comme on pourrait le déduire de cet article. Le terme même que l'on emploie n'est pas neutre : *currency*, c'est la monnaie *en circulation*. Ainsi de nombreux auteurs parlent très clairement de la fonction de paiement et du motif de détention de monnaie pour motif de transaction²².

Il faut distinguer l'objectif affiché des auteurs et leur mode de raisonnement. Si

²¹ Marquez [1992, p. 565] : « *Currency substitution is the propensity of residents of one country to vary their holdings of domestic and foreign money in response to changes in the associated opportunity costs* ».

²² « *The theory of substitutable monies developed here is applicable to several monies circulating in one country and to several monies circulating internationally* » (Girton et Roper [1981, p. 12]). Ramirez-Rojas [1985], El-Erian [1988] ou Guillaumont-Jeanneney [1994] parlent eux aussi très clairement de la fonction de paiement.

l'objectif affiché est souvent un raisonnement général sur les trois fonctions traditionnelles de la monnaie, la constitution d'une fonction de demande de monnaie et les contraintes statistiques conduisent vite les auteurs à abandonner toute autre fonction monétaire que celle de réserve de valeur.

La fonction de compte apparaît, de fait, inintégrable à une fonction de demande de monnaie. Elle n'y est considérée que comme libellé nécessaire des instruments de réserve et de paiement. Cette fonction est donc, comme dans la plupart des analyses monétaires, considérée comme une question non scientifique et, du reste, non formalisable. Elle est un présupposé de l'analyse.

La fonction de paiement est mise de côté pour une autre raison. El-Erian fournit un exemple intéressant de cet écart entre les ambitions affichées et le traitement effectif réservé à la fonction de paiement²³. Si l'introduction et la conclusion de son article traitent des trois fonctions, le développement ne traite que de masses de dépôts bancaires de devises. La substitution de monnaies est dès lors une simple conversion d'avoirs bancaires de la monnaie locale en dollar. Pour que ces avoirs puissent être considérés dans leur fonction de paiement, il faudrait raisonner non sur leur masse, mais sur leurs mouvements ; il faudrait en outre aussi étendre la réflexion à la monnaie fiduciaire étrangère qui circule dans le pays. Ces deux raisonnements supposent des statistiques que l'on ne possède pas... et n'apparaissent donc jamais dans la littérature propre à la substitution des monnaies.

Les modèles à contrainte *cash in advance* destinés à rendre compte de la demande d'une monnaie pour les services de transaction qu'elle rend dans certains secteurs économiques ne semblent guère plus appropriés à notre problématique. Ces modèles nécessitent en effet de postuler qu'une catégorie de transactions se réalise traditionnellement en devises. Le problème qui nous intéresse, celui des raisons de ce courant de transactions réalisées en monnaies étrangères, est ainsi censé résolu par avance. Guidotti et Rodriguez, développant dans un de leurs articles un modèle de ce type, sont néanmoins conscients des limites de cette approche :

« Les fonctions de demande de monnaie qui en découlent ont les mêmes propriétés que celles obtenues à partir d'approches par le portefeuille »²⁴.

En somme, dans les études des *currency substitutions*, le moyen de paiement n'est qu'un attribut possible d'actifs qui servent avant tout de réserve de valeur. En dépit des objectifs parfois affichés des auteurs, on ne raisonne jamais sur un moyen de paiement, mais sur des réserves de valeur dont la spécificité est de rendre des services de transaction. Au lieu d'analyser la substitution des monnaies dans les transactions, on analyse la substitution

²³ El-Erian [1988].

²⁴ Guidotti et Rodriguez [1992, p. 519] : « *The derived money demand functions have the same quality properties as those obtained from portfolio considerations* ».

des monnaies dans les portefeuilles. Ces transactions ne sont qu'un voile sur l'essentiel : les choix de portefeuille des agents.

B) Une analyse en termes de choix de portefeuille

Que l'on tente, dans les fonctions de demande de monnaie, de tenir compte du motif de transaction ou non, les encaisses monétaires des agents procèdent en effet d'une logique généralisée de choix de portefeuille.

Parmi les postulats des analyses des substitutions de monnaies se trouve celui d'un homme économique rationnel pour lequel le choix de la monnaie n'a d'autre enjeu qu'économique : que la monnaie choisie soit celle de son pays ou celle d'un autre par exemple est indifférent. La monnaie locale ne diffère en rien des monnaies étrangères : ni poids de l'histoire, ni coutumes, ni collectivité, ni même de rigidité au changement n'existent. Ce qui importe est le calcul individuel des avantages et des désavantages à *détenir* tel ou tel moyen de paiement ; que le but soit ensuite de s'en servir dans ses échanges ou de conserver sa richesse n'importe pas non plus.

Ce calcul individuel, donc non socialisé, conduit, par l'identité de comportement de tous les individus, à la formulation d'une demande globale des diverses monnaies.

Ce dont tient compte l'élément résiduel des fonctions de demande de monnaie, parfois nommé « institutionnel », consiste en l'étendue du domaine légal, les spécificités du marché financier ou encore les risques politiques. L'individu considère les prix et rendements relatifs des différentes monnaies, intègre les caractéristiques des marchés financiers et de la loi, et ajuste son portefeuille d'actifs tel qu'il minimise le risque de perte de valeur et qu'il maximise l'espérance des gains. On retrouve là une analyse en termes d'équilibre de portefeuille guidée par les critères espérance / variance de Markowitz. L'individu joue donc au mieux de ses intérêts dans le respect du cadre légal.

On peut souligner ici que le respect du cadre légal par l'individu est une hypothèse difficile à admettre. L'expérience accumulée, en particulier dans tous les pays en développement, montre en effet que la substitution des monnaies se réalise en grande partie hors du cadre légal, ce qui signifie aussi qu'elle échappe à la quantification officielle et aux comptes bancaires. Le cas le plus fréquent est par ailleurs l'absence de possibilité légale de détenir des devises en compte bancaire²⁵. En outre, même lorsque ces comptes sont autorisés, il faut que ce soient des comptes *courants* pour que cette masse de devises en dépôts puisse être employée en règlement de dettes. Enfin, même dans le cas de comptes courants en devises utilisables sans restrictions, leur masse n'informe pas sur les paiements

²⁵ Voir par exemple Michael Melvin et Jerry Ladman [1991, p. 752] à propos de l'Amérique latine : « *one limitation of all such studies is the fact that dollar currency circulating in Latin America is*

réalisés à partir d'eux...

Il semble, en conséquence, que les analyses existantes des substitutions de monnaies appréhendent avec difficulté la plupart des situations de fuite devant la monnaie nationale qui se traduisent par des comportements informels. Elles éprouvent aussi des difficultés à appréhender le phénomène de l'emploi de monnaies étrangères dans les paiements intérieurs²⁶.

Deux exemples éclairerons ce point.

- Supposons que la masse des devises détenues en dépôts bancaires dans un pays varie. Cette variation n'informe en rien de l'évolution réelle de la substitution des monnaies dans le rôle de moyen de paiement. La substitution des monnaies en paiement peut en effet évoluer de façon inverse aux dépôts bancaires en devises, par exemple si l'accroissement de ces dépôts procède d'une endogénéisation des devises circulant naguère, beaucoup plus librement, de mains en mains. La hausse de ces dépôts peut ainsi résulter d'un accroissement de la confiance et d'une baisse de l'usage des devises en paiement. L'analyse habituelle de la substitution des monnaies y verra un paradoxe puisque, se concentrant sur ces dépôts, elle verra un accroissement de la substitution des monnaies dans une période au contraire marquée par un retour de la confiance et une baisse de l'usage des devises en paiement...²⁷

- L'existence même de dépôts en devises n'informe en rien sur les paiements réalisés en devises. Par exemple, le dollar de Hong Kong, monnaie forte, circule abondamment dans tout l'arrière-pays chinois dans les années 1990. Or à Hong Kong les dépôts en devises étrangères équivalaient à 737,1 milliards de HK\$ en août 1991, contre 489,5 milliards de HK\$ pour les dépôts en monnaie locale... On est ici en présence d'une « substitution symétrique », et on voit qu'elle ne nous aide pas à faire la lumière sur l'usage comme moyen de paiement du dollar américain à Hong Kong ou du dollar de Hong Kong en Chine... Or de toute évidence le dollar américain n'est, à Hong Kong, que réserve de valeur ; tandis que le dollar de Hong Kong est, en Chine (surtout dans la province du Guangdong) comme à Macao, un moyen de paiement répandu.

Une autre critique peut être formulée dans le prolongement de celle-ci²⁸. L'analyse des substitutions de monnaies se concentre finalement exclusivement sur le comportement des agents économiques quant à la composition de leur portefeuille d'actifs, compte tenu d'une modification de leur environnement. Celui-ci demeure une donnée exogène non expliquée ; en particulier, l'offre de monnaie est totalement occultée au profit de la demande

unobservable ».

²⁶ Boismery [1996] souligne cette limite de la plupart des analyses des substitutions de monnaies.

²⁷ Ce point est souligné par Boismery [1996, p. 18].

²⁸ Wray [1990, p. 16] ; Boismery [1996, p. 23].

de monnaie. Or nombreux sont les chercheurs, post-keynésiens ou institutionnalistes notamment, qui mettent en avant le caractère endogène de l'offre de monnaie, liée aux crédits bancaires. Si l'on abandonne l'exogénéité de l'offre de monnaie, que postule le courant des substitutions de monnaies, au profit d'une conception endogène, il apparaît que le comportement des agents face à une modification des rendements relatifs des divers actifs et en particulier face à la dépréciation relative des monnaies est bien plus difficile à modéliser. La capacité du système bancaire à effectuer des crédits, même en une monnaie qui se déprécie, change la donne dès lors que de tels crédits ne sont pas effectués en devises étrangères.

C) L'institutionnel oublié

Si l'on accepte les présupposés qui mènent à une analyse en termes de choix de portefeuille, du moins doit-on s'interroger sur cette « dollarisation » qu'est exclusivement, dans les faits, la substitution de monnaies.

Si en effet on reconnaît l'utilité de substituer une monnaie plus stable à sa propre monnaie nationale instable, pourquoi lui substituer le dollar, dans un monde où les agents économiques disposent du choix le plus rationnel et qu'en conséquence ils savent pertinemment que d'autres monnaies sont plus solides que lui ? On peut en effet remarquer que « *l'instabilité du cours du dollar ne l'aura pas empêché de devenir unité de compte, quand ce n'est pas instrument des échanges et, bien sûr, réserve de valeur* » dans quelques pays d'Amérique latine dans les années quatre-vingt²⁹. Les analyses des substitutions de monnaies ne résolvent pas cette question essentielle. Elles la supposent au contraire résolue puisque, dans leurs modèles, le choix d'une monnaie étrangère ne se porte généralement que sur le dollar. La simple justification de la diversification des actifs en portefeuille ne suffit pas à écarter cette question.

Cela signifie que le choix de l'emploi d'une monnaie étrangère comme alternative à la monnaie nationale se fonde sur des arguments supplémentaires. On peut notamment considérer que la réputation de cette monnaie étrangère, que l'enracinement de son emploi mais aussi que les nécessités des échanges internationaux du pays considéré influencent fortement le choix de cette monnaie étrangère. Les échanges internationaux par exemple se réalisent généralement en dollars. Cela constitue un motif puissant de détention de cette monnaie étrangère plutôt que d'autres. On voit que l'approche en termes de choix rationnel de portefeuille nécessite l'introduction d'éléments structurels propres à l'orientation des échanges internationaux du pays étudié ; le choix d'actifs en portefeuille est donc influencé par la capacité que possèdent ces actifs à servir de moyen de paiement largement accepté

²⁹ Salama [1987, p. 59].

dans les échanges internationaux.

Ainsi, résoudre cette incohérence selon laquelle la substitution des monnaies se porterait sur une monnaie, certes moins instable que les monnaies nationales, mais plus que bien d'autres, suppose que l'on ouvre la boîte de Pandore du « I », cet élément institutionnel caché. Cette inadéquation entre le modèle abstrait et idéal et la réalité trouve en effet ses origines dans quelques caractéristiques purement économiques, mais aussi et surtout dans ce que nous qualifierons volontiers d'institutionnel.

Commons a défini l'institution comme action collective³⁰. Le choix du dollar comme substitutif généralisé est issu d'une action collective irréductible à la pure rationalité d'agents économiques atomistiques. Il semble que cet institutionnel, cet élément résiduel des fonctions de demande de monnaie, ce « I » placé dans la fonction esquissée au paragraphe 2, réduise la pertinence des analyses des substitutions de monnaies.

La monnaie est institution sociale car instrument *institué*, pratique *socialisée* et *socialisante*. Ces trois caractères ne sont pas quantifiables, mais ils sont essentiels. Ce qui socialise, c'est l'emploi d'une même unité de compte ainsi que l'emploi de moyens de paiement identiques au sein de groupes d'agents dans lesquels l'usage d'instruments monétaires est homogène³¹. La substitution de monnaies étrangères à la monnaie nationale n'est dès lors pas qu'une simple affaire de choix rationnel de portefeuille entre actifs à rendements, risques et coûts différents. La substitution au niveau du compte et du paiement est d'abord le signe d'un bouleversement des pratiques monétaires qu'une quantification ne peut décrire car ses mécanismes lui restent cachés. Il y a sans doute « substitution » d'actifs à d'autres actifs dans le portefeuille d'agents économiques qui possèdent les moyens d'effectuer des calculs rationnels et se reporter sur d'autres actifs ; mais il y a surtout un bouleversement des pratiques monétaires lorsque les agents économiques, face à une situation inédite, sont contraints de délaisser la coutume et, par une action collective nouvelle, en élaborent une plus adaptée.

Au fond, la substitution des monnaies est un phénomène faussement inoffensif qui suppose, lorsqu'on lui donne le sens de substitution de monnaies dans des pratiques de paiement internes à un pays, un bouleversement des pratiques monétaires. Ce courant d'analyses, bien qu'*a priori* séduisant, ne paraît donc pas en mesure, par son formalisme, ses hypothèses, sa concentration sur la fonction de réserve et son oubli du caractère institutionnel de la monnaie, d'expliquer la présence et le développement de monnaies

³⁰ Commons [1989, pp. 69 sq].

³¹ Ce point de vue sera développé au chapitre 10, *infra*, autour des concepts de communauté de paiement et groupe monétaire.

³² Guidotti [1993, p. 110] : « *The model presented in this paper does not provide a theory of why foreign currency is used, it provides a theory of how the ratio of domestic to foreign demand holdings depends on factors that affect the relative cost of holding the two currencies* ».

parallèles telles qu'elles ont été définies au chapitre introductif.

Symptomatiquement, on trouve ainsi dans un article de Guidotti :

« Le modèle présenté dans ce papier ne fournit pas une théorie du *pourquoi* la monnaie étrangère est employée, elle fournit une théorie du *comment* le ratio entre la demande de dépôts domestiques et celle de dépôts étrangers dépend de facteurs qui affectent le coût relatif de la détention des deux monnaies »³².

Le *comment* est sans doute très intéressant. Dans le cadre d'une réflexion sur les monnaies parallèles, cependant, il n'est pas une fin en soi et n'a de sens que si on l'éclaircit par le *pourquoi* de la substitution des monnaies. On peut en outre s'interroger sur la pertinence même d'une approche en termes de rendement des actifs, ainsi que l'estiment Brunner et Meltzer :

« La monnaie a continué d'être utilisée dans nombre de pays même dans des périodes d'accélération de l'inflation, et très récemment au Brésil. La persistance de l'acceptation des monnaies existantes dans des conditions de coûts de détention toujours plus élevés remet en question la pertinence de l'analyse de la monnaie comme un actif ne fournissant pas ou peu de rendement »³³.

À l'époque où Brunner et Meltzer écrivaient ceci, au début des années 1970, le taux d'inflation brésilien était d'environ 20% annuels. Dix-sept ans plus tard, le rythme atteignait 20% *par mois* et la monnaie continuait d'être employée, certes avec de multiples arrangements et quelques substitutifs qui faisaient entrer les monnaies parallèles dans les pratiques monétaires brésiliennes.

³³ Brunner et Meltzer [1971, p. 784] : « *Money has remained in use in a number of countries even in periods of accelerating inflation, most recently in Brazil. The continued acceptance of existing monies under conditions of ever-increasing holding cost calls into question the relevance of treating money as an asset that provide little or no return* ».

SECTION 2. L'HYPERINFLATION COMME PAROXYSMES RÉVÉLATEUR DE L'INSTITUTION MONÉTAIRE

Ceci nous conduit à interroger les analyses de l'hyperinflation. Ce phénomène est en effet le creuset par excellence de la substitutions des monnaies et, plus généralement, du développement spectaculaire de l'emploi de monnaies parallèles.

L'hyperinflation est un défi posé à la théorie économique. Situation marginale et exceptionnelle, elle pourrait être considérée comme une annexe distrayante de l'analyse. Elle est tout le contraire : elle met en jeu tout ce qui compose l'économie dans des temps plus normaux en les montrant sous un jour paroxystique. Dans la désagrégation des rapports sociaux, des échanges, de la production, de l'État et de la monnaie que provoque l'hyperinflation, l'économie dévoile ses mécanismes fondamentaux.

On peut tenter de canaliser ce défi en décrivant l'hyperinflation comme une grosse inflation ; les approches les plus stimulantes en font cependant un phénomène de nature différente dont, il est vrai, la manifestation la plus évidente demeure la hausse incontrôlable et exponentielle du niveau général des prix. Concevoir l'hyperinflation est pour le courant monétariste une façon de tester des modèles conçus pour étudier l'inflation ; pour d'autres auteurs comme Aglietta et Orléan, l'hyperinflation va au-delà de ces « *expériences de laboratoire* »³⁴ et permet voire nécessite un retour fondamental sur le concept de monnaie. Face à l'hyperinflation se recompose dès lors la conception monétaire.

On survolera d'abord les approches successives de l'hyperinflation (§1) avant de s'intéresser à l'approche de Salama et Valier (§2) puis à celle d'Aglietta et Orléan (§3).

§1. Approches de l'hyperinflation

A) Survol historique

Les expériences hyperinflationnistes des années 1917-1924, 1940-49 et des années 1980-94 ont donné lieu à une abondante littérature en la matière.

Dans un premier temps, les analyses demeurèrent rivées sur l'hyperinflation allemande des années vingt. C'est à partir de cette expérience que le terme d'hyperinflation fut forgé, semble-t-il par Graham en 1930³⁵.

L'une des premières études en la matière, et parmi les plus complètes, fut celle de

³⁴ Kremer et Bouhaili [1992, p. 113].

³⁵ Frank D. Graham, *Exchange, Prices and Production in Hyperinflation : Germany, 1920-23*, Princeton : Princeton University Press, 1930.

Bresciani-Turroni, dont l'ouvrage comporte certains chapitres écrits au lendemain de l'hyperinflation allemande³⁶. Bresciani-Turroni ne conceptualisa pas le terme d'hyperinflation qui, lorsqu'il écrivait, n'était pas encore apparu dans la littérature économique. Il conduisit une revue assez complète de la séquence des événements et mena une étude des causes de ce phénomène exceptionnel à partir de bases quantitativistes. Il constata le développement de l'usage de monnaies autres que le mark en 1921-23 en Allemagne, mais ne le théorisa pas³⁷. Il discuta et réfuta notamment l'hypothèse de nombreux théoriciens allemands qui imputaient à l'époque au déséquilibre de la balance des paiements la responsabilité de la catastrophe ; ce déséquilibre trouvait lui-même son origine dans les réparations de guerre imposées à l'Allemagne par le Traité de Versailles.

Discutant aussi de celles-ci, Keynes consacra plusieurs pages de son *Tract on Monetary Reform* à la question de la grande inflation allemande, dans une optique encore quantitativiste³⁸. Il analysa l'inflation comme une méthode de taxation. Or l'approfondissement de cette taxe inflationniste prélevée par l'État conduit les agents économiques à modifier leurs usages de la monnaie³⁹. La fonction de réserve est la première à subir cette évolution des comportements. Keynes cite l'accès à des objets durables dont la détention est préférée à celle de la monnaie, mais aussi la transformation la plus rapide possible des revenus en monnaie dans des biens de toute nature. Par la suite, l'emploi de monnaies étrangères dans un grand nombre de transactions est possible. Quant à l'unité de compte, elle devient « *au-dessous de tout* »⁴⁰, mais Keynes n'identifie pas en elle la clef du problème.

Dans les années vingt, des auteurs comme Aftalion et Nogaro, en France, développèrent aussi des raisonnements à propos de cette hyperinflation en réfutant le lien quantitativiste :

M (quantité de monnaie) => P (niveau des prix) => taux de change,
au profit d'une causalité :

taux de change => P => M⁴¹.

À partir des années cinquante se développèrent plus précisément les analyses monétaristes de l'hyperinflation. On peut isoler trois temps successifs dans ces analyses⁴².

³⁶ Bresciani-Turroni [1937]. L'ouvrage a d'abord été publié en italien en 1931, et certains de ses passages avaient été publiés dès 1924.

³⁷ Voir notamment Bresciani-Turroni [1937, pp. 80-81 et 342 sq].

³⁸ Voir Keynes [1971, pp. 37 sq].

³⁹ Keynes [1971, surtout p. 41].

⁴⁰ Keynes [1971, p. 44] : « *it quickly becomes worse than useless* ».

⁴¹ Voir Nogaro [1935] dont la première édition a paru en 1924 et Aftalion [1950] dont la première édition a paru en 1927. Nogaro a approfondi ses réflexions en particulier à propos de la Hongrie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Nogaro [1948b]).

⁴² Kremer et Bouhaili [1992].

Le véritable point de départ des analyses modernes de l'hyperinflation se situe dans la contribution de Phillip Cagan à un ouvrage dirigé par Milton Friedman, en 1956. À partir de cette contribution qui fait encore figure de référence obligée⁴³, le monétarisme domina - et domine encore - ces analyses. L'étude de Cagan avait pour objectif d'appliquer à la situation hyperinflationniste, « *qui procure une opportunité unique d'étudier les phénomènes monétaires* »⁴⁴, les leçons tirées de l'analyse monétariste récemment ouverte par Milton Friedman. Cagan tenta ainsi de construire une fonction de demande de monnaie dont l'une des caractéristiques souvent critiquée est d'être stable en situation d'hyperinflation. Grâce à cette fonction, il s'agissait de tester les corrélations entre la hausse du niveau général des prix et la création monétaire (supposée exogène). La conclusion de Cagan est que l'hyperinflation possède des causes uniquement monétaires, conformément à l'analyse friedmanienne de l'inflation. Au total, l'hyperinflation apparaît, dans les causes de son développement, comme une grosse inflation. Cela se traduit par la définition que donne Cagan de l'hyperinflation. Il la définit comme :

« ...commençant le mois où la hausse des prix excède 50% et s'achevant le mois qui précède la chute de la hausse mensuelle des prix au-dessous de ce seuil, cette hausse y restant inférieure au moins un an »⁴⁵.

Cette définition est « *purement arbitraire* », reconnaît Cagan.

Cette définition n'a jamais été véritablement remplacée par une autre définition. Certains qualifient aussi des situations « *d'inflation très rapide* »⁴⁶, de « *haute inflation* »⁴⁷ voire de « *strato-inflation* »⁴⁸ ; beaucoup soulignent, comme l'économiste brésilien Resende, la radicale singularité de l'hyperinflation sur l'inflation, mais la référence demeure communément le seuil arbitraire de Cagan.

Le modèle de Cagan de l'hyperinflation fut amendé dans les années 1970 par Sargent et Wallace sur la base d'une critique du modèle adaptatif des anticipations que Cagan y avait appliqué⁴⁹. Ils introduisirent l'hypothèse des anticipations rationnelles issues des travaux de Muth⁵⁰ et endogénéisèrent l'offre de monnaie. Ils tentèrent de montrer, avec

⁴³ Cagan [1956]. Il est reproduit dans Capie [1991]. Sa définition de l'hyperinflation, bien que fruste, est entrée dans les moeurs. Elle est en particulier utilisée par les institutions internationales. Il s'agit d'un pur seuil comptable de hausse du niveau général des prix.

⁴⁴ Cagan [1956, p. 25].

⁴⁵ Cagan [1956, p. 25].

⁴⁶ Capie [1991, pp. 4-5].

⁴⁷ Concept forgé par Frenkel en 1979, repris par Carvalho en 1990, et que l'on retrouve aussi chez Bruno [1989] ou encore Henriques et Sa Earp [1996].

⁴⁸ Carvalho en 1991 et 1992. Cité par Boismery [1996, p. 24].

⁴⁹ Sargent et Wallace [1973] et Sargent [1982].

⁵⁰ Muth [1961]. On peut définir une anticipation comme adaptative si les agents qui la forment extrapolent des valeurs passées en corrigeant cette extrapolation des erreurs commises précédemment. Ce modèle d'anticipations adaptatives est issu du modèle d'anticipations extrapolatives développées par Hicks dans les années trente. Les anticipations adaptatives furent utilisées par la génération d'économistes « monétaristes »

l'hyperinflation, la nécessité de politiques d'équilibre budgétaire crédibles tout en conservant le postulat de la dichotomie monétaire / réel. La définition caganienne de l'hyperinflation ne fut pas améliorée par ces études. Les conclusions en termes de politique économique à suivre en furent simplement modifiées.

Dans les années 1980, enfin, émergea un courant monétariste plus ou moins qualifié d'hétérodoxe dans la mesure où les auteurs (Rudiger Dornbusch, Stanley Fischer, Jeffrey Sachs, Michael Bruno...) développèrent des modèles concluant à la nécessité de politiques à la fois libérales (réduction du déficit budgétaire et de la création monétaire) et interventionnistes (gel des prix et des taux de change). Leurs modèles furent développés dans une nouvelle perspective, celle ouverte par les hyperinflations en cours ou en gestation dans des pays semi-industrialisés comme Israël, l'Argentine et le Brésil, mais aussi en Bolivie⁵¹.

B) L'hyperinflation et la question des monnaies parallèles

De ces trois temps de l'analyse monétariste de l'hyperinflation, seul le dernier a rencontré la problématique des monnaies parallèles. Les deux premiers se contentent d'étudier les causes d'une forte inflation et ne font pas référence à des phénomènes de type monnaies parallèles ou, tout simplement, de dollarisation.

La troisième vague est plus intéressante. Non seulement elle accuse le progrès effectué en matière d'analyse monétaire avec le développement des analyses des

issus des travaux friedmaniens. Par contraste, on peut définir une anticipation comme rationnelle si les agents qui la forment appliquent à leur calcul une modélisation correcte du système. Cela suppose qu'il existe une théorie qui exprime correctement les relations entre les faits et que cette théorie est connue de tous. Cela suppose en outre que les faits eux-mêmes, à partir desquels le calcul se réalise, sont aussi connus de tous. Le calcul qui en résulte est une espérance mathématique dont l'erreur se distribue de façon aléatoire. Cette forme d'anticipation met l'accent sur la propre autoréalisation des anticipations des agents, phénomène particulièrement répandu dans les périodes hyperinflationnistes. Elle permet aussi voire surtout d'analyser les questions de crédibilité des politiques économiques.

⁵¹ Il existe une différence notable entre ces auteurs et les précédents : certains d'entre eux ont conseillé des gouvernements de pays atteints par l'hyperinflation et mis en place des plans de stabilisation. Ainsi Michael Bruno, issu du sérail de la Banque centrale d'Israël, a-t-il conseillé le gouvernement israélien lors du plan de stabilisation de 1985 qui a permis au pays de briser l'inflation ; il a plus tard assumé les fonctions de gouverneur de la Banque centrale (1986-91) avant de devenir vice-président de la Banque mondiale de 1993 à sa mort, en 1996. Jeffrey Sachs, quant à lui, professeur à Harvard, a conseillé le gouvernement bolivien dont le plan de stabilisation macroéconomique de 1985 a été un succès, avant de conseiller aussi les gouvernements argentin, brésilien, équatorien, vénézuélien, puis polonais (il contribua à la « thérapie de choc » de 1989-90), slovène, estonien et russe - dernière expérience qu'il considère comme un échec et de laquelle il a démissionné en janvier 1994.

On peut aussi ajouter à cette liste des auteurs comme Guillermo Ortiz, ministre des finances mexicain à partir de fin 1994, et Grzegorz Kolodko, ministre des finances polonais du gouvernement ex-communiste de cohabitation avec la présidence de Lech Walesa à la même époque. Ces hommes ont écrit des textes sur l'hyperinflation et diverses questions monétaires et financières. Guillermo Ortiz a notamment travaillé sur la question de la substitution des monnaies et Kolodko sur l'hyperinflation et la stabilisation polonaises de 1989-90.

substitutions de monnaies, mais en plus elle se trouve confrontée à des exemples très concrets de dollarisation en Israël et en Amérique latine. C'est ainsi que les auteurs de cette troisième vague ont mieux tenu compte des monnaies parallèles que les précédents. La dollarisation qui affecte les trois fonctions monétaires a été observée. Dans cet ordre d'idées, on a aussi entériné des avancées d'auteurs dits structuralistes en matière d'inflation inertielle, phénomène dans lequel le niveau de l'inflation élevé et durable s'explique notamment par des mécanismes d'indexation⁵². Cela a abouti à la nécessité logique de briser les anticipations d'inflation en procédant à une désindexation de l'économie (Argentine en 1985 et Brésil en 1986 par exemple).

La prise en compte de la dollarisation a conduit ces auteurs à admettre, à la différence du modèle monétariste de Cagan puis de Sargent et Wallace, l'instabilité potentielle de la fonction de demande de monnaie. Il a en outre conduit à reconnaître à la dollarisation un rôle d'aggravation de l'hyperinflation :

« Au-delà d'un certain seuil, la dollarisation pousse l'économie vers l'hyperinflation. Ce mouvement est d'autant plus rapide que la dollarisation s'accompagne d'un accroissement du déficit budgétaire et par conséquent de la création monétaire »⁵³

Ainsi la dollarisation est étudiée relativement à ses conséquences. Par exemple, Stanley Fischer souligne que, au fur et à mesure que se développe la dollarisation,

« ...l'inflation économiquement significative, d'abord croissante lorsque la dollarisation est faible, atteint un maximum puis décroît avec l'accélération de la substitution monétaire et la dollarisation des échanges ; en effet, au cours du processus, l'inflation interne - celle affectant la monnaie locale - d'abord dominante, s'accélère, affecte progressivement une fraction décroissante des échanges de plus en plus dollarisés et le taux d'inflation de l'ensemble de l'économie diminue »⁵⁴.

Il reste que l'acquis des analyses des substitutions de monnaies est soumis aux limites que nous avons vues plus haut : emploi de fonctions de demande de monnaie macroéconomiques, limitation de fait au dollar de la prise en compte des monnaies parallèles, réflexion de fait essentiellement tournée vers la fonction de réserve de valeur.

On considère en outre la perte de souveraineté que provoque la dollarisation comme une simple perte de seigneurage pour l'État. On considère de même que la dollarisation, donc le phénomène hyperinflationniste, est socialement neutre. À ce titre, il y a permanence d'une double dichotomie dans l'analyse : non seulement celle entre la sphère réelle et la sphère monétaire, mais aussi entre la sphère économique et la sphère sociale. L'hyperinflation n'a pas de conséquences qui vailent la peine d'être étudiées quant au corps social, et n'est pas causée par des phénomènes de type sociaux, c'est-à-dire, comme

⁵² À propos de l'école structuraliste sud-américaine au sein de laquelle s'est développée, à partir de la fin des années quarante mais surtout à partir des années cinquante, la théorie de l'inflation inertielle, on peut voir Craven [1994]. L'université catholique de Rio de Janeiro a été le creuset de cette théorie.

⁵³ Kremer et Bouhaili [1992, p. 130].

d'autres économistes les ont mis en lumière, plus particulièrement des conflits de répartition.

L'analyse de la chronologie des événements et des corrélations quantitatives qui mènent à l'hyperinflation dans des exemples précis sont le point commun de cette littérature. On infère, à partir de corrélations, des causalités monétaires. Or l'observation de l'hyperinflation et le test de corrélations économétriques sont une chose, un retour sur les fondements théoriques de la monnaie en est une autre. L'hyperinflation est pourtant la situation économique qui peut, mieux que toute autre, provoquer des interrogations sur la conception implicite de la monnaie dans l'analyse économique. Ce qui pose problème dans les analyses habituelles de l'hyperinflation est le maintien en l'état du concept de monnaie. Ni la dollarisation ni le phénomène hyperinflationniste étudié n'a été pour ces auteurs l'occasion d'un retour plus profond sur les racines mêmes de l'analyse monétaire.

L'analyse monétariste de l'hyperinflation n'épuise pas le champ des études de l'hyperinflation. Certaines, dérivant des travaux fondateurs sur le cas allemand des années vingt que les monétaristes ont réfuté⁵⁵, ont souligné le rôle de la balance des paiements. D'autres sont aptes à expliquer la perpétuation de très hauts niveaux d'inflation, comme par exemple au Brésil depuis les années 1970 jusqu'en 1994, par une analyse en termes d'inflation inertielle et de conflits distributifs. Cette approche structuraliste met bien l'accent sur l'un des phénomènes monétaires parallèles : l'indexation des grandeurs économiques nationales, d'abord sur des indices d'évolution du niveau général des prix (et parfois seulement des indices sectoriels), jusqu'à, progressivement, une indexation réalisée sur le taux de change libre du dollar ou, indirectement, sur un indice quotidien qui en tient compte.

D'autres analyses soulignent que l'hyperinflation est un processus qui conduit à sa propre destruction car il repose sur un chaos monétaire, financier, économique et social. Ce paradoxe ne permet pas de poser une définition intéressante de l'hyperinflation et laisse de côté l'idée que la monnaie nationale se trouve détruite dans ses fonctions⁵⁶.

La difficulté de prise en compte des monnaies parallèles apparaît ainsi même dans l'étude de ce phénomène particulier qu'est l'hyperinflation. S'il est aisé de décrire la perte de ses fonctions par la monnaie nationale lors de tels processus, ce n'est en effet pas suffisant. On présente l'apparition de monnaies parallèles comme une conséquence de l'hyperinflation ; on souligne éventuellement leur rôle aggravant, puis on retourne à un raisonnement traditionnel en termes de déficit budgétaire, mode de financement, émission monétaire, taxe inflationniste, chute de la production, etc. Les monnaies parallèles apparaissent donc comme une conséquence comme une autre, tout au plus curieuse et

⁵⁴ Cité par Kremer et Bouhaili [1992, p. 131].

⁵⁵ En particulier HELLFERICH, *Das Geld*, 6e édition, Leipzig, 1923, critiqué par Bresciani-Turroni [1937, pp. 42-47].

⁵⁶ Voir la critique de Salama et Valier [1991, p. 6].

exotique, de l'hyperinflation.

Deux analyses récentes de l'hyperinflation, développées dans des buts et à partir de contextes différents, vont plus loin que le simple constat de l'existence des monnaies parallèles en hyperinflation. L'analyse de Salama et Valier développe une vision assez convaincante du processus de destruction de la monnaie nationale, mais ils s'arrêtent en chemin dans la mesure où ce n'est pas pour eux l'occasion de revenir sur le concept de monnaie (§2). À ce titre, l'approche d'Aglietta et Orléan est la plus féconde car, à partir de considérations théoriques sur les systèmes monétaires, elle part au niveau le plus fondamental du concept de monnaie. Par la suite seulement, l'hyperinflation, comme d'autres phénomènes monétaires, peut être abordée. Mais elle est abordée de façon originale et créative, et les monnaies parallèles ne sont plus d'insolites curiosités mais un phénomène consubstantiel de la crise de l'organisation monétaire (§3).

§2. Hyperinflation et dollarisation latino-américaines chez Pierre Salama et Jacques Valier

Dans un cadre d'analyse proche de la Théorie de la régulation, Pierre Salama a engagé en 1985 une réflexion sur le processus de dollarisation et l'a bientôt poursuivie avec Jacques Valier en l'étendant à la problématique de l'hyperinflation, pour aboutir à *l'économie gangrenée*, ouvrage paru en 1990⁵⁷.

A) Le cadre d'étude

Pierre Salama prend pour champ de recherche un certain nombre de pays latino-américains semi-industrialisés, introvertis et endettés qui, dans les années 1980, ont sombré dans une crise de l'endettement. Celle-ci s'est traduite par un processus de dollarisation et bientôt de ce qu'il qualifie d'hyperinflation et d'hyperrécession. Ces pays sont plus particulièrement l'Argentine, le Brésil, le Mexique, le Pérou et la Bolivie, auxquels Salama et Valier [1990] joignent l'expérience israélienne. Le régime d'accumulation de ces pays les a conduit, du fait de déséquilibres extérieurs élevés, à développer un endettement excessif sur lequel s'est ancrée la crise.

Pour Salama et Valier, la monnaie est un attribut essentiel de souveraineté. La monnaie est imposée par l'État à la société. Plus précisément, « *fait du prince, la monnaie nationale s'identifie avec ce prince* »⁵⁸. L'emploi d'une autre monnaie que celle de l'État est donc une façon de renier la souveraineté monétaire de l'État. C'est pourquoi « *l'enjeu de la souveraineté monétaire et politique consiste à emprisonner l'ensemble des fonctions dans*

⁵⁷ Voir Pierre Salama [1985], [1987], [1989] et Pierre Salama et Jacques Valier [1990], [1991] et [1992].

⁵⁸ Salama [1989, p. 14].

une seule monnaie nationale »⁵⁹. Par ailleurs, la monnaie est aussi un lien social qui permet la fétichisation des rapports sociaux de production et « *renforce la cohérence de la société et tend à pérenniser l'ordre marchand* »⁶⁰.

Salama et Valier reprennent la vision keynésienne du taux d'intérêt : celui-ci détermine non le choix entre épargne et consommation mais l'affectation de l'épargne entre liquidité et immobilisation⁶¹. Pour eux, en outre, la demande de monnaie est instable, les marchés sont inefficients et la règle de la parité des pouvoirs d'achat ne fonctionne pas. Ils rejettent donc les hypothèses à la base des analyses monétaristes de l'hyperinflation⁶². Enfin, ils considèrent, en hyperinflation, que l'évolution des fonctions monétaires doit être placée au premier plan de l'analyse.

Salama et Valier remarquent que, souvent, la souveraineté de l'État n'est pas totale dans les pays en développement, ce qui se traduit sur le plan monétaire par le fait que « *la monnaie (...) ne peut endogénéiser complètement l'ensemble de ses fonctions* », à la différence des pays occidentaux industrialisés⁶³. Cette différence explique que, dans les pays en développement, plusieurs monnaies sont souvent utilisées sur le territoire national, et que la souveraineté monétaire, voire politique, est menacée. Salama parle alors de « *coexistence* », de « *cohabitation* » de monnaies différentes. Il lie ce phénomène au degré d'industrialisation : « *ces monnaies cohabitent d'autant plus facilement que l'industrialisation est faible* »⁶⁴.

La crise conduit les fonctions à quitter la monnaie nationale. Cela commence par la réserve de valeur⁶⁵, puis l'unité de compte, et enfin le moyen de paiement lorsque la crise est très violente.

B) Les concepts de dollarisation et d'hyperinflation

Au fil des travaux de Salama et Valier, on peut noter une évolution sémantique certaine quant aux termes de dollarisation et d'hyperinflation. Pierre Salama précise progressivement le sens du terme de dollarisation. Par la suite, ses travaux communs avec

⁵⁹ Salama [1989, p. 34].

⁶⁰ Salama [1989, p. 15].

⁶¹ Salama et Valier [1990, p. 34].

⁶² Salama et Valier [1990, p. 140]. On a vu plus haut que Cagan [1956] s'attache à montrer que la fonction de demande de monnaie est une fonction stable, même en hyperinflation.

⁶³ Salama [1989, p. 20].

⁶⁴ Salama [1989, p. 20].

⁶⁵ Tenir la réserve de valeur pour fonction autonome et spécifiquement monétaire accroît fortement le nombre de monnaies qui peuvent être utilisées à un moment donné. Logiquement, en effet, les biens précieux, l'immobilier, les titres boursiers, etc. devraient alors être comptabilisés comme monnaie... Ainsi Salama [1989, p. 21] peut-il aisément remarquer que la fonction de réserve de valeur n'est jamais tout à fait endogénéisée dans la monnaie nationale : « *Les économies semi-industrialisées étaient parvenu à intégrer dans leur monnaie les fonctions de la monnaie hormis, partiellement, celle de réserve de valeur* ».

Jacques Valier les conduisent à définir précisément ce qu'ils entendent par le terme d'hyperinflation.

En 1987, Salama distingue clairement dans la dollarisation ce qui relève d'une définition stricte de ce qui relève d'une définition large. Pour lui,

« La dollarisation au sens strict correspond, rappelons-le, à la substitution des monnaies et donc à la fuite des capitaux. Les dollars ainsi obtenus peuvent s'investir à l'étranger ou à l'intérieur du pays. »⁶⁶

Ce qu'étudient les monétaristes est donc ce volet strict de la dollarisation, qui se traduit par des dépôts en devises à l'étranger ou sur place s'ils sont possibles. Cette dollarisation stricte ne se réduit cependant pas à des dépôts : elle recouvre plus généralement toutes les détentions de devises, manuelles ou scripturales. Au contraire,

« La dollarisation au sens large se définit par l'abandon d'une des fonctions de la monnaie, celle d'unité de compte, au profit d'une autre monnaie ou d'une pseudo-monnaie liée au cours du dollar. Elle n'est donc pas le produit d'une substitution de monnaies mais le résultat de la déliquescence d'une des fonctions de la monnaie. Elle constitue un excellent ferment pour le développement d'une dollarisation au sens strict. À partir d'un certain seuil les spéculateurs peuvent en effet tenter de contourner la loi sur les changes. Lorsque la liberté des changes existe, les deux dollarisations s'auto-entretiennent »⁶⁷.

La définition des termes et les choix théoriques de Pierre Salama s'affinent avec son approfondissement du domaine d'étude. En 1989, il ne fait plus de distinction entre une dollarisation au sens strict, qui correspondrait à une substitution de monnaies au niveau de la fonction de réserve de valeur, et une dollarisation au sens large qui affecterait surtout la fonction de compte. Les deux volets sont unifiés et intègrent aussi le moyen de paiement. Ce faisant, Salama rejette désormais le vocabulaire de substitution de monnaies au profit de celui de dollarisation, quitte un jour à devoir parler de *yenisation*⁶⁸. Le rejet est motivé par l'étude exclusive de la fonction de réserve de valeur, au travers des dépôts bancaires, par les auteurs monétaristes des *currency substitutions*. Le terme de dollarisation dénote en outre désormais clairement, selon Salama, le fait que tout ou partie des fonctions de la monnaie se place progressivement sur le dollar :

« Il est plus explicite car ce sont les fonctions de la monnaie-dollar qui se substituent à celles de la monnaie nationale »⁶⁹.

En outre, l'emploi du terme « dollarisation » rend évidente la perte de souveraineté qu'implique le phénomène.

Dans les travaux communs de Salama et Valier, la dollarisation apparaît comme l'un des éléments de définition de l'hyperinflation. Celle-ci est en effet définie par trois critères :

- 1) L'accélération exponentielle du rythme de hausse du niveau des prix.

⁶⁶ Salama [1987, p. 69].

⁶⁷ Salama [1987, p. 74].

⁶⁸ Salama [1989, p. 19].

L'accroissement de leur niveau devient incontrôlable et imprévisible.

2) Les prix relatifs sont incohérents de manière croissante, ce qui alimente l'accélération de l'inflation.

3) L'économie se dollarise car la monnaie nationale voit progressivement ses fonctions la quitter :

« [Les] fonctions de réserve de valeur et d'unité de compte d'abord, puis aussi, sur une plus ou moins grande échelle, [la] fonction de moyen de circulation qui sera exercée par une monnaie étrangère, en l'occurrence le plus souvent le dollar »⁷⁰.

À partir de l'observation de deux phénomènes distincts de très haute inflation, Salama et Valier distinguent hyperinflation ouverte et hyperinflation rampante. L'hyperinflation rampante est une hyperinflation qui « *rampe..., mais plutôt au plafond qu'au ras du sol* »⁷¹ et qui ne présente encore que de façon partielle les caractéristiques complètes de l'hyperinflation que nous venons de voir. En outre, elle est durable, ainsi que le montre la longue hyperinflation brésilienne qui dura près de dix ans. Elle se caractérise par un palier d'inflation et une déformation dynamique de la structure des prix relatifs qui permet, ainsi que l'indexation, la pérennisation de hauts niveaux d'inflation. Selon Salama et Valier, le concept d'hyperinflation rampante est préférable à celui d'inflation inertielle⁷². L'hyperinflation ouverte, elle, se traduit par la généralisation des caractéristiques hyperinflationnistes et conduit au chaos économique puis politique ; de ce fait, elle ne s'installe pas dans la durée et s'arrête brutalement.

Dans la construction conceptuelle de l'hyperinflation par Salama et Valier, le lien de l'hyperinflation avec la dollarisation est souligné. L'hyperinflation s'accompagne nécessairement de la dollarisation ; mais celle-ci peut préexister à l'hyperinflation.

C) Le processus hyperinflationniste et le développement de la dollarisation

Salama et Valier étudient certains pays d'Amérique Latine dans lesquels, au cours des années quatre-vingt, un processus d'hyperinflation rampante s'est développé sur la base du poids insupportable de la dette extérieure et des politiques mises en oeuvre pour la gérer.

⁶⁹ Salama [1989, p. 19 et p. 34].

⁷⁰ Salama et Valier [1990, pp. 6-7]. On remarquera qu'ici les auteurs ne tiennent pas compte de l'utilisation possible d'un substitut non spécifiquement monétaire, c'est-à-dire d'un bien ou d'un actif financier, alors que cette possibilité apparaît de façon assez claire ailleurs dans leurs travaux. On peut voir dans cet « oubli » au niveau de la définition donnée de l'hyperinflation l'effet malheureux du terme de dollarisation que l'on a critiqué plus haut (chapitre 4, section 3, *infra*).

⁷¹ Salama et Valier [1990, p. 8].

⁷² Salama et Valier [1992, pp. 138-141]. L'intérêt d'éviter le concept d'inflation inertielle est que les régimes durables de haute inflation présentent certes des caractéristiques d'inflation inertielle (reproduction de l'inflation par les mécanismes d'indexation), mais ne s'y réduisent pas (il y a, au-delà de cette reproduction, une transformation de l'inflation par déformation des prix relatifs ; ainsi l'indexation n'entraîne pas une reproduction à l'identique de l'inflation).

Cette hyperinflation rampante tourna en hyperinflation ouverte en 1984-1985 en Bolivie et en 1989-1990 en Argentine, au Brésil et au Pérou.

1) L'hyperinflation rampante

Depuis longtemps la monnaie nationale n'était plus une réserve de valeur ; l'or, le dollar ou les placements en titres publics indexés sur le niveau général des prix ou directement sur l'évolution du taux de change en faisaient office.

Pour Salama et Valier, c'est donc surtout l'unité de compte qui est affectée par l'hyperinflation rampante. La monnaie nationale perd peu à peu sa fonction de compte au fil de l'enracinement de l'inflation. Toutes les composantes de l'activité économique tendent en effet à s'indexer sur l'évolution du niveau général des prix ou du taux de change, et ainsi de corriger les informations fournies par la simple unité de compte locale.

L'indexation des titres de la dette publique est l'une de ces étapes⁷³. Jusque vers 1985, les taux d'intérêts de ces titres ont suivi parfois directement l'évolution du cours du dollar afin de limiter la fuite des capitaux. Cela conduisait à un fort alourdissement du service de la dette publique. Par la suite, les tentatives de désindexation généralisée en 1985-1986 en Argentine, au Brésil et au Pérou afin de réduire l'inflation inertielle ont été des échecs⁷⁴. Les indexations reprirent de plus belle, de manière plus indirecte, les taux d'intérêt s'indexant sur le taux d'inflation réalisé, puis lorsque l'accélération de ce dernier devint sensible, sur le taux d'inflation attendu. Enfin, ce fut bientôt le dollar, vers 1988-1989, qui servit de manière croissante d'indexateur à ces titres, lesquels étaient de plus en plus à court terme et de plus en plus liquides.

Il existe donc deux grands types de substituts de l'unité de compte, dans le cadre d'étude de Salama et Valier : d'une part les titres publics directement ou non indexés sur le dollar dont la valeur réévaluée quotidiennement finit par servir de véritable unité de compte, ce qui en fait des « *pseudo-dollars* », et d'autre part le dollar lui-même, qui voit son rôle s'amplifier vers 1988-1989⁷⁵.

Dans cette phase d'hyperinflation rampante, le moyen de paiement continua d'être assuré par la monnaie nationale sauf pour de grosses transactions et sur les marchés de biens durables et d'équipement. Un facteur préparait l'étape ultime de l'hyperinflation : la démonétisation générale des économies en termes réels, c'est-à-dire la tendance à la disparition de fait des signes monétaires nationaux, précipitant le processus de dollarisation⁷⁶.

⁷³ Salama et Valier [1990, pp. 51-56].

⁷⁴ Au sujet des politiques hétérodoxes, voir Salama et Valier [1990, pp. 91-111].

⁷⁵ Salama et Valier [1990, pp. 68-69].

⁷⁶ La masse monétaire, en effet, croît très fortement, mais moins que le niveau général des prix, ce qui

2) L'hyperinflation ouverte

L'hyperinflation rampante conduit à la perte partielle de ses fonctions par la monnaie nationale. L'hyperinflation ouverte généralise ce phénomène. L'évolution des prix suit une courbe exponentielle non plus en indice cumulé mais dans son accélération même. L'évolution des prix relatifs devient chaotique et provoque un effondrement des approvisionnements qui peut se traduire par un arrêt de la production de nombreux biens⁷⁷.

Les anticipations des agents tiennent compte de l'accélération passée du taux d'inflation et par conséquent projettent des augmentations de prix supérieures à celles passées. Ces anticipations sont de plus en plus autoréalisantes car elles se traduisent par la mise en oeuvre immédiate des comportements adéquats⁷⁸. L'accélération du processus se retrouve dans les échecs toujours plus rapides des plans de stabilisation macroéconomique qui se succèdent à un rythme effréné. Par exemple, Carlos Menem, président argentin, annonçait un plan le 10 décembre 1989 qui, le 12 décembre, avait déjà totalement échoué, le conduisant à en annoncer un nouveau le 14 décembre⁷⁹...

La monnaie nationale cesse d'assurer sa fonction de compte. Les indexateurs censés la corriger sont de plus en plus de simples reflets décalés de l'évolution du dollar dont le taux de change devient la référence exclusive de toutes les opérations économiques. Lorsque l'évolution des prix devient trop rapide et que les prix relatifs sont incohérents de manière croissante, rendant inefficaces les indexateurs, on tend à les abandonner au profit du dollar lui-même⁸⁰. Cette substitution est un facteur aggravant pour l'inflation⁸¹ car la fixation des prix est désormais entièrement dollarisée et la hausse des prix tend à suivre et non précéder celle du taux de change libre du dollar⁸².

Le dollar accroît dès lors son rôle de moyen de paiement dans l'économie⁸³, ce qui accroît la demande de dollars et par conséquent accentue la dépréciation du taux de change, donc, par contrecoup, accentue la hausse des prix. La démonétisation de l'économie en monnaie nationale est compensée de l'émergence du dollar comme moyen de circulation, comme l'atteste le cas de l'Argentine dans laquelle la masse de dollars (billets et dépôts à vue) devint, en 1990, onze fois supérieure à celle d'australes.

conduit à une chute de sa valeur réelle. Ainsi la masse des billets en circulation et des dépôts à vue libellés en monnaie locale passe de 12% du PIB en 1979 à 1,6% fin 1989 au Brésil, et de 8,9% en 1981 à 2,5% vers 1988-1989 en Argentine (Salama et Valier [1990, pp. 67-68]). C'est ce que Cagan [1956, p. 86] identifia dans la chute du rapport entre la quantité de monnaie et le niveau général des prix.

⁷⁷ Salama et Valier [1990, pp. 115-116 et p. 144].

⁷⁸ Salama et Valier [1990, pp. 130-131].

⁷⁹ Salama et Valier [1990, p. 132].

⁸⁰ Salama et Valier [1990, p. 145].

⁸¹ Salama et Valier [1990, p. 141].

⁸² On retrouve une telle observation chez Aftalion [1950] ainsi que chez Aglietta et Orléan [1982] dont nous allons parler plus loin. En revanche, les analyses monétaristes refusent un tel lien, Cagan [1956] en tête.

La dollarisation de l'économie permet, à ce stade, de freiner la déformation de la structure des prix relatifs, mais aggrave l'accélération de l'inflation par le seul biais cette fois de la fuite devant le moyen de paiement national⁸⁴.

Conclusion

Dans ce processus hyperinflationniste qui culmine avec l'hyperinflation ouverte et son arrêt brutal, la dollarisation est à la fois conséquence et facteur aggravant de l'hyperinflation.

L'analyse de Salama et Valier est une théorisation assez convaincante d'un processus complexe sur la base d'une conceptualisation de la dollarisation (traditionnelle mais non confinée à la réserve de valeur) et de l'hyperinflation (novatrice). Leur approche s'oppose à celle monétariste sous de nombreux aspects. En particulier, elle insiste sur le processus de dollarisation, c'est-à-dire de fuite de la monnaie nationale vers le dollar dans toutes ses fonctions. Le cadre conceptuel de cette analyse conçoit ainsi très clairement le phénomène des monnaies parallèles. Il est à ce titre intéressant de noter la place centrale conférée dans cette analyse à l'indexation des variables économiques, et donc à la fonction de compte.

Pour Salama et Valier, la monnaie est un fait du prince autant qu'un fait social. Il est ainsi possible qu'au cours du développement d'un phénomène économique susceptible de finir en hyperinflation, la monnaie nationale soit délaissée. Mais, passionnante par son sujet autant que par la façon de le traiter, cette analyse n'en demeure pas moins partielle au regard de notre problématique. L'analyse reste en effet confinée à l'hyperinflation qui est une circonstance spectaculaire mais très spécifique de développement de monnaies parallèles. À ce titre, elle explique partiellement la question générale des monnaies parallèles qui nous intéresse et ne peut fournir de schéma explicatif global du phénomène. Le concept de monnaie ainsi que les phénomènes qui président aux pratiques monétaires ne sont pas explicités, mais seulement postulés.

§3. L'hyperinflation dans une théorie de l'organisation monétaire chez Michel Aglietta et André Orléan

Au fil de leurs travaux, Michel Aglietta et André Orléan n'ont cessé d'approfondir leur réflexion sur l'organisation monétaire dans les sociétés marchandes contemporaines. Pour cela, ils ont dû travailler à un renouvellement des fondements conceptuels de la

⁸³ Salama et Valier [1990, pp. 152 et 157].

⁸⁴ Salama et Valier [1990, pp. 146 et 151]. La déformation des prix relatifs, en quelque sorte gelée par l'intrusion du dollar, ne joue plus de rôle inflationniste.

monnaie et faire appel aux observations tant historiques qu'anthropologiques. Leur réflexion va ainsi très au-delà de la simple question de l'hyperinflation, mais celle-ci lui a notamment servi de catalyseur.

Le cadre d'analyse est, pour faire vite, le courant régulationniste dont Michel Aglietta est l'un des fondateurs⁸⁵, et l'économie des conventions qui a été développée surtout à partir de la seconde moitié des années 1980 et à laquelle André Orléan a pris une part très active.

Les travaux d'Orléan ont commencé avec l'étude de l'hyperinflation allemande, ceux d'Aglietta avec l'histoire économique des États-Unis. Tous deux ont ensuite développé une analyse des fondements théoriques de la monnaie, de l'organisation monétaire et des fondements historiques des systèmes monétaires actuels, avant de développer des analyses en termes de convention et de légitimité. La question de l'hyperinflation n'a donc été qu'une étape d'une pensée qui a pris dans l'exemple allemand les éléments d'une pensée monétaire bien plus vaste. C'est cependant aux travaux qui s'enracinent dans l'exemple allemand que ce paragraphe fera surtout référence⁸⁶.

L'histoire monétaire de l'Allemagne... et La violence de la monnaie analysent le processus de destruction du rapport et de l'organisation monétaires dans le cadre d'une théorie de l'organisation monétaire. Ces analyses font très clairement référence aux fonctions monétaires dont elle renouvellent la conceptualisation. L'apparition de monnaies parallèles en hyperinflation est non seulement prise en compte, mais surtout insérée dans cet ensemble théorique. À ce titre, il s'agit d'une analyse très aboutie du bouleversement des pratiques monétaires induit par l'hyperinflation.

Aglietta et Orléan développent une théorie originale de la monnaie fondée sur la socialisation par canalisation de la violence (A). Cela leur permet d'analyser la crise de l'organisation monétaire de centralisation (B) qui peut dégénérer en hyperinflation (C).

A) Monnaie, violence mimétique et socialisation

Aglietta et Orléan veulent promouvoir une théorie « *qualitative de la monnaie* » qui, seule, « *permet à la fois de tenir un point de vue unitaire sur la nature de la monnaie et ne pas mutiler les riches observations des historiens sur la spécificité des formes de l'organisation monétaire* »⁸⁷. Ce rejet d'un quantitativisme myope s'accompagne du rejet d'une autre base des théories orthodoxes, la théorie de la valeur, dont la conséquence est l'approche dichotomiste, mais aussi le postulat selon lequel la socialité des agents est donnée, alors qu'elle est en réalité constamment problématique. Or cette question de la

⁸⁵ Voir Aglietta [1982], dont la première édition a paru en 1976 et qui est considéré comme l'un des fondateurs de ce courant avec Robert Boyer.

⁸⁶ C'est-à-dire Orléan [1980] et Aglietta et Orléan [1982].

⁸⁷ Aglietta et Orléan [1982, p. 15].

socialisation est pour Aglietta et Orléan la racine de la question monétaire. On la retrouve dans des travaux ultérieurs relatifs à la confiance et à la légitimité de la monnaie.

Les prémisses de cette analyse, présents tant dans Aglietta [1982] que dans Orléan [1980], sont approfondis dans Aglietta et Orléan [1982]. Ils s'appuient désormais sur l'idée, empruntée à René Girard⁸⁸, que la mimesis (mimétisme) de l'être humain le conduit à définir son désir d'être par rapport à celui des autres sujets⁸⁹. Ce mimétisme induit un désir d'accaparement donc une violence, dont la canalisation est précisément ce qui fonde la socialisation. Dans ce schéma de nécessaire mais problématique socialisation, la monnaie tient le rôle central.

Car la monnaie est le lien social par excellence. Plus précisément, elle est une norme socialisante. Elle canalise, dompte et ordonne la violence sourde contenue dans l'expression du désir d'être que traduit la rivalité mimétique⁹⁰. Elle transforme des individus rivaux en individus sociaux, et par ce biais homogénéise leurs hétérogénéités. Comme norme, la monnaie est elle-même le produit d'un processus social engendré par une mutation de la violence⁹¹. Cette analyse conduit Aglietta et Orléan à exposer une théorie de la genèse des fonctions monétaires à partir de la transposition des trois formes de la valeur de Marx en formes de la violence : violence essentielle notée F_I, violence réciproque F_{II}, et violence fondatrice F_{III}, le jeu des deux premières ayant engendré la troisième qui se présente comme une force d'homogénéisation et de socialisation des individus⁹². L'articulation de ces trois formes de la violence explique les trois fonctions traditionnelles de la monnaie. Le but est de parvenir à « *définir la crise en termes de distorsion entre les trois fonctions monétaires* »⁹³.

- *L'unité de compte* découle de la violence fondatrice F_{III}. Elle est l'aspect normatif de la monnaie ; cette norme traduit la souveraineté monétaire et définit son espace d'application comme un espace de commensurabilité immédiate. L'unité de compte socialise car elle s'interpose entre les sujets de telle sorte que chacun se définit non plus en fonction des autres mais par rapport à cette norme sociale. Elle transforme donc les rivalités entre sujets en rivalités sociales, sans les épuiser pour autant.

- *Le moyen de paiement*, appelé « *moyen de circulation* », résulte de la rétroaction de la violence fondatrice F_{III} sur celle essentielle F_I. Comme médium socialement accepté, il permet la « *neutralisation violente* » des rivalités mais aussi leur transformation en une « *succession dans le temps d'actes élémentaires de ventes et d'achats* ».

⁸⁸ Girard [1974] et [1979].

⁸⁹ Aglietta et Orléan [1982, p. 28].

⁹⁰ Aglietta et Orléan [1982, pp. 34 sq.].

⁹¹ Aglietta et Orléan [1982, p. 21].

⁹² Aglietta et Orléan [1982, pp. 34-52].

- *La réserve de valeur*, appelée « *moyen de réserve* », provient de soldes non réglés et d'accumulation de signes monétaires ; *elle présuppose les deux autres*. Elle est la conséquence de la rétroaction de la violence fondatrice F^{III} sur celle réciproque F^{II}. Aglietta et Orléan placent cette fonction au centre de leur analyse dans la mesure où selon eux les crises monétaires trouvent leur origine dans cette fonction, et dans elle seule. En effet, à cause de la déconnexion temporelle entre les achats et les ventes, le circuit monétaire n'est jamais bouclé. Des déficits et des excédents consécutifs à l'accumulation de signes monétaires dans des mains privées apparaissent et ces déséquilibres conditionnent la perpétuation de l'ordre monétaire. Le fauteur de troubles est donc identifié dans la réserve de valeur.

B) L'organisation monétaire centralisée et l'origine de la crise

L'organisation monétaire de la société oscille entre deux pôles opposés : une organisation centralisée qui socialise toutes les pertes, et une organisation fractionnée qui laisse le champ libre aux relations entre centres privés d'émission. Les systèmes monétaires sont une médiation entre ces deux pôles. L'hyperinflation apparaît comme crise d'un système monétaire qui tend vers le pôle centralisateur.

Dans cette organisation monétaire, « *le financement est assuré exclusivement et directement par l'institut central* »⁹⁴. La monnaie (A) qu'émet celui-ci devient le référentiel de toutes les opérations privées. Elle est une règle ordonnatrice qui permet la constitution d'un « *ordre marchand* »⁹⁵, c'est-à-dire qui régule la production et les rapports marchands. Elle induit une relation indirecte entre les sujets, l'institut central étant en définitive un intermédiaire permettant d'aplanir les divergences d'intérêts des sujets considérés, au même titre qu'une banque fait converger des intérêts différents par le biais de l'intermédiation de bilan en émettant des actifs financiers différents de ceux qu'elle acquiert. Si on appelle *i* et *j* deux sujets privés et *X* l'institution centrale, on peut dire que la relation *i/X/j* est stable et remplace une relation *i/j* hypothétique et instable.

La centralisation ou socialisation des pertes permet l'apparition de catégories d'agents structurellement déficitaires ou excédentaires sans que cela conduise à une redistribution de la propriété. Cette pérennisation de la répartition du pouvoir économique porte en germe la « *destruction totale* » du système⁹⁶ : la monnaie homogène (A) (monnaie centrale) devient le point central du conflit entre les agents.

⁹³ Aglietta et Orléan [1982, pp. 44-51].

⁹⁴ Aglietta et Orléan [1982, p. 60].

⁹⁵ Aglietta et Orléan [1982, p. 73].

⁹⁶ Aglietta et Orléan [1982, p. 66-67].

La crise monétaire intervient lorsque s'interrompt « *un conflit entre un groupe de débiteurs et un groupe de créanciers qui ne trouvent plus à se régler dans le cadre ancien des normes établies* »⁹⁷. Dès lors, « *l'enjeu du problème est les conditions de valorisation des créances privées* »⁹⁸, c'est-à-dire la perpétuation ou la modification de la répartition des droits de propriété. Les autorités sont conduites à trancher au profit d'une politique plutôt centralisatrice ou plutôt fractionnante. Lorsque le choix est celui d'une socialisation des pertes par refinancement massif de la banque centrale, la crise qui peut en résulter est une crise inflationniste⁹⁹.

C) La crise inflationniste et la destruction de la monnaie centrale

L'inflation est le résultat de l'organisation par les autorités monétaires de la dévalorisation générale des créances par le biais de l'émission de monnaie centrale (A). Le but est de financer tous les déficits, mais plus fondamentalement de réorganiser l'ordre économique par le biais de transferts de propriété¹⁰⁰. Cependant, si l'inflation désagrège lentement le tissu productif, elle ne remet pas forcément en cause l'ordre monétaire¹⁰¹.

Celui-ci peut néanmoins finir par être détruit. Cette destruction progressive, dans *L'histoire monétaire de l'Allemagne...*, commence avec la perte de pouvoir de la monnaie (A) comme réserve de valeur¹⁰². Dans *La violence de la monnaie*, c'est désormais l'unité de compte qui est placée en premier dans le processus de perte de souveraineté monétaire¹⁰³. Cette modification du point de départ du processus s'explique par les bases différentes qui sous-tendent les deux ouvrages. Dans *La violence de la monnaie*, la hiérarchisation des trois formes de la violence détermine dès le départ la physionomie théorique du processus de perte de souveraineté monétaire. C'est par F_{III}, la violence fondatrice, c'est-à-dire la forme qui, par un effet de retour, a canalisé les deux précédentes, qu'apparaît la crise. Or F_{III} est la forme de la violence qui induit la fonction monétaire d'unité de compte ; c'est donc logiquement l'unité de compte qui sera le point de départ de la crise. Cette position paraît par ailleurs plus logique si l'on considère que la fonction de réserve consiste en la perpétuation dans le temps d'un pouvoir d'achat exprimé en unité de compte. Lorsque la fonction de réserve est attaquée, en conséquence, cela résulte de l'attaque préalable de la fonction de compte.

⁹⁷ Aglietta et Orléan [1982, pp. 97-98]

⁹⁸ Orléan [1980, p. 96].

⁹⁹ Aglietta [1982, p. 296] qualifie ce refinancement déconnecté du règlement effectif des créances de « *pseudo-validation sociale des travaux privés* » par la banque centrale.

¹⁰⁰ Aglietta et Orléan [1982, p. 113].

¹⁰¹ Aglietta et Orléan [1982, p. 99].

¹⁰² Orléan [1980, p. 99].

¹⁰³ Aglietta et Orléan [1982, pp. 100-102].

La fonction de compte est donc la première fonction monétaire à subir les conséquences de l'inflation. Devant la forte hausse continue et généralisée des prix, le corps social va en effet de plus en plus réclamer l'indexation des revenus. Celle-ci va se généraliser et retirer à la monnaie centrale (A) son rôle d'unité de compte. Il n'y a plus dès lors de référence monétaire unanimement admise. Avec la dépréciation monétaire les créances fondent et la détention de monnaie (A) ne permet plus l'appropriation. L'enjeu devient alors la conservation de la richesse, et donc la recherche du bien ou de l'actif qui le permettra.

La fonction de réserve est la deuxième fonction touchée par la crise inflationniste¹⁰⁴. Progressivement cette quête d'un bien (s)¹⁰⁵ représentant la richesse et sa pérennité gagne l'ensemble de l'économie : il y a un processus de « *polarisation mimétique* », qui est le véritable ressort de la crise. Par la détention du bien (s), substitut de la monnaie (A) et qui est le plus souvent une monnaie étrangère, les agents sortent du circuit monétaire normal. Avec ce bien (s) émerge une nouvelle monnaie, qualifiée par Orléan de pseudo-monnaie¹⁰⁶, dont les caractéristiques sont nettement différentes de (A), émanation directe de l'institution centrale. Avec la polarisation sur le bien (s) émerge aussi un nouveau rapport des sujets à la monnaie. Ce bien (s) va servir de base à des émissions privées¹⁰⁷, dont la convertibilité dans le bien (s) leur confère le caractère monétaire. Ces émissions privées deviennent réserves de valeur et unités de compte (très) partielles. La monnaie (A) se trouve ainsi presque totalement dépossédée de ces deux fonctions¹⁰⁸.

Mieux, la monnaie (A) se définit désormais par rapport au bien (s) plutôt que l'inverse¹⁰⁹. Ce ne sont plus les variations du niveau général des prix qui influencent le taux de change mais le taux de change qui domine les prix intérieurs. La relation quantitativiste :

$$M \Rightarrow P$$

devient une relation :

$$\text{taux de change} \Rightarrow P^{110}$$

L'avènement des monnaies privées sonne le glas de la centralisation au profit d'un fractionnement de fait de l'espace monétaire. Le paroxysme de la crise est atteint lorsque la

¹⁰⁴ Aglietta et Orléan [1982, pp. 104-111].

¹⁰⁵ Ce bien peut être un actif physique, financier ou encore un actif monétaire (monnaie étrangère). Orléan [1980, p. 99] considère que seule une monnaie (sous-entendu un actif *spécifiquement* monétaire) peut satisfaire à la fonction de réserve et que par conséquent la spéculation qui se déchaîne sur un actif physique ou financier ne peut qu'être précaire. Il semble qu'Aglietta et Orléan [1982] ne reprennent pas cette idée.

¹⁰⁶ Orléan [1980, p. 226].

¹⁰⁷ Orléan [1980, pp. 226-227] ; Aglietta et Orléan [1982, p. 107].

¹⁰⁸ Une *multitude* de moyens de réserve et d'unités monétaires *partiels* remettent *presque totalement* en cause les fonctions de réserve de valeur et d'unité de compte de la monnaie (A).

¹⁰⁹ Aglietta et Orléan [1982, p. 109] ; Orléan [1980, pp. 226-231].

¹¹⁰ Et, qui plus est, « *il n'existe aucun niveau* [du taux de change] *qui puisse résoudre* [son] *instabilité* » (Orléan [1980, pp. 229-231 et p. 238]) : la recherche de taux de change d'équilibre est vaine. Ce renversement du lien quantitatif avait été noté par Aftalion et Nogaro dans les années vingt. Dans les années

dernière fonction de la monnaie (A) entre en crise. C'est aussi le paroxysme de la polarisation mimétique, ce qu'Orléan et Aglietta nomment la « *polarisation unanime* » qui se porte sur un même objet, en l'occurrence le bien (s). La monnaie (A) est alors « *totalelement détruite* »¹¹¹. Ce stade ultime est celui de l'hyperinflation. L'ordre monétaire ancien n'existe plus ; il reste à en reconstruire un autour du bien (s). Ce n'est possible que si cette nouvelle monnaie est exclue de l'espace privé de la polarisation mimétique, de façon à faire de (s) le nouveau lien social autour duquel se recompose un nouvel ordre monétaire.

Conclusion

Pour la question qui nous intéresse, l'intérêt de l'analyse d'Aglietta et Orléan est qu'elle propose un cadre original pour théoriser la perte de la souveraineté monétaire que produit l'hyperinflation. Le processus est vu sous l'angle d'une dynamique de perte progressive de ses fonctions par la monnaie centrale dont le rôle socialisant et normatif est souligné.

Dans leurs travaux ultérieurs, Aglietta et Orléan se penchent plus particulièrement sur le volet conventionnel de la monnaie et les nécessaires légitimité et confiance¹¹². Aux racines girardiennes développées dans *La violence de la monnaie* semblent s'être substituées les racines apaisées de l'intersubjectivisme de Georg Simmel dont la *Philosophie de l'argent* permet de reformuler les problématiques fondamentales de la monnaie¹¹³.

L'approche de l'hyperinflation développée par Aglietta et Orléan a été prolongée par d'autres auteurs. Daniel Arnould et Robert Lavaux l'ont appliquée aux pays en développement¹¹⁴. Bruno Théret a prolongé tant l'approche d'Aglietta et Orléan que celle de Salama et Valier en montrant qu'ils traitent de types différents d'hyperinflation. Il a ainsi proposé la conceptualisation de deux types d'hyperinflation, une hyperinflation de producteurs et une hyperinflation de rentiers¹¹⁵. L'hyperinflation de producteurs est du type de celle allemande des années vingt : ce qui est en jeu est « *une dévalorisation des dettes et du capital fictif* » ; c'est sur celle-ci que s'appuient plus particulièrement Aglietta et Orléan.

1980, Salama et Valier l'ont aussi repris.

¹¹¹ Aglietta et Orléan [1982, pp. 112-113].

¹¹² Voir en particulier Aglietta [1988], Orléan [1992b], Aglietta et Orléan (eds) [1995] et l'ouvrage collectif à paraître sous leur direction intitulé *De la monnaie : dette, souveraineté, confiance*.

¹¹³ Voir Simmel [1987]. Aglietta [1988] par exemple s'inspire fortement de Simmel. La *Philosophie de l'argent* de Simmel a constitué le coeur de nombreux travaux d'économistes français de la monnaie dans les années quatre-vingt-dix. On peut voir à ce sujet Scialom [1989], Orléan [1992b], Grenier (ed.) [1993] et Baldner et Gillard (eds) [1996].

¹¹⁴ Arnould et Lavaux [1986].

¹¹⁵ Théret [1993].

L'hyperinflation de rentiers est du type brésilien ; elle est une hyperinflation qui s'enracine et dont l'enjeu est « *une destruction de capital productif* »¹¹⁶ ; c'est à elle que s'intéressent Salama et Valier.

Les prolongements d'Arnould, Lavaux et Théret ont pour point commun une approche hétérodoxe qui passe par l'abandon de toute tentative d'appréhension de l'hyperinflation comme phénomène partout identique. Au contraire, les modes de régulation des régimes d'accumulation¹¹⁷, les types de crise en font un phénomène ancré dans une réalité historique et institutionnelle spécifique.

¹¹⁶ Théret [1993, p. 39].

¹¹⁷ Vocabulaire emprunté à la Théorie de la régulation.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Substitution des monnaies et hyperinflation sont deux phénomènes liés à notre problématique des monnaies parallèles.

L'analyse des substitutions de monnaies devrait *a priori* traiter du sujet. En réalité, outre la restriction initiale du phénomène à une substitution de monnaies étrangères à la monnaie nationale, cette analyse s'en détache le plus souvent car elle se confine, du fait de ses présupposés, à la seule fonction de réserve. Cela la conduit à développer une analyse en termes de choix d'actifs en portefeuille.

La question de l'hyperinflation, quant à elle, est porteuse de renouvellements théoriques que certains auteurs ont entrepris.

En particulier, Salama et Valier fournissent un schéma explicatif convaincant du phénomène dans l'Amérique latine des années 1980. Ils mettent au premier plan la destruction progressive des fonctions de la monnaie qui subit l'hyperinflation. Mais cela n'est pas pour eux l'occasion de revenir sur le concept même de monnaie.

L'approche d'Aglietta et Orléan est à ce titre plus ambitieuse. L'hyperinflation, qui n'est que l'un des volets de leur étude, fait rebondir l'analyse bien au-delà de ce phénomène et de la question des monnaies parallèles qui y est directement attachée.

Elle conduit en effet à se pencher sur les conditions mêmes de l'emploi de la monnaie. Une réflexion centrée sur cette question fondamentale et détachée des circonstances particulières qui sont celles de la substitutions des monnaies comme de l'hyperinflation nous paraît la condition nécessaire pour élaborer le cadre conceptuel adéquat à une prise en compte théorique cohérente des monnaies parallèles.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La monnaie est habituellement vue comme un objet économique dont le caractère marchand prime. Cette approche marchande de la monnaie nie des dimensions qui lui sont pourtant essentielles. La monnaie est fréquemment vue aussi comme une créature de l'État, ou plus précisément comme un phénomène, sinon issu de la loi, du moins régi par elle.

Ces deux approches sont dans une certaine mesure complémentaires car l'une peut être attachée à l'analyse théorique des phénomènes tandis que l'autre peut être confinée à l'analyse des phénomènes dans le cadre contemporain des économies nationales. Elles peuvent ainsi se combiner, mais elles confinent alors l'analyse monétaire dans les strictes limites du marché et des frontières que lui impose la loi. Il n'y aurait de monnaie que selon ce que définit la loi, et selon un mode marchand. Dans ce cadre d'analyse, les monnaies parallèles sont impossibles, rares ou marginales. Cela ne coïncide guère avec les observations réalisées au chapitre introductif.

Néanmoins la théorie économique s'est penchée sur quelques-uns des phénomènes qui donnent lieu à l'emploi de monnaies parallèles. En particulier, on étudie fréquemment le phénomène de substitution de monnaies (depuis les années 1970) ainsi que l'hyperinflation (de façon soutenue dans les années 1980). En réalité, ces analyses sont souvent décevantes pour la compréhension des monnaies parallèles. L'étude de la substitution des monnaies se limite souvent à l'analyse de choix de portefeuille et l'hyperinflation à une relation causale entre masse monétaire et niveau général des prix.

Après avoir étudié, dans la première partie de ce travail, quelques théories normatives relatives à la monnaie susceptibles de fournir un schéma explicatif de quelques exemples particuliers de monnaies parallèles, on conclut ici que la théorie économique positive a du mal à fournir des schémas explicatifs rigoureux et cohérents de ce phénomène. Pour ainsi dire, celui-ci n'existe pas pour elle : difficilement quantifiable, marginal, peu en résonance avec les appareils statistiques, peu en résonance aussi avec la conception d'une économie gouvernée par l'intérêt et la rationalité marchande purs.

Mais au fond y-a-t-il un enjeu théorique propre aux monnaies parallèles ? Leur influence est en effet souvent faible, celle-ci ne s'accroissant que lors de situations anormales telles que, précisément, l'hyperinflation. Y-a-t-il dès lors nécessité de repenser la monnaie sur la base d'un phénomène si peu important ?

En fait, l'influence des monnaies parallèles peut être décisive. Dans un pays tel que

le Zaïre aux structures bancaires quasi inexistantes, aux pratiques monétaires peu développées, à l'espace de peuplement très inégal, peut-on analyser l'hyperinflation et lui proposer des solutions de la même façon que pour le Brésil ou pour l'ex-URSS ? Les structures mentales des populations vis-à-vis de la monnaie se traduisent par des pratiques monétaires spécifiques que ne peuvent traduire les indicateurs de masse monétaire, d'inflation, de dollarisation des dépôts bancaires. Ceci est valable, au fond, non seulement pour les pays en proie à l'hyperinflation, mais aussi pour un grand nombre de pays du Tiers Monde dans lesquels les pratiques monétaires sont différentes des nôtres.

En outre, dans les pays occidentaux, l'emploi d'instruments aux qualités monétaires sans doute discutables mais qui servent de recours ultime pour des populations marginalisées (certains bons d'achat à validité limitée) pose des questions quant à la raison d'être d'une monnaie. La monnaie nationale ne tiendrait-elle pas suffisamment son rôle vis-à-vis de la cohésion sociale pour qu'il faille introduire des instruments partiels et ciblés afin de reconstruire un peu de ce lien social ? En ce cas, on retrouve ce qui fait le fondement de l'institution monétaire : il s'agit d'une problématique tant sociale qu'économique. Le strict domaine monétaro-financier se trouve dépassé par la question. Pour retrouver l'ensemble des dimensions de la monnaie il faut abandonner le cadre restrictif des analyses monétaires traditionnelles au profit d'une autre analyse qui tienne compte de ces monnaies parallèles. On désenclave alors la monnaie et l'économie pour les réinsérer dans une problématique économique, politique, sociologique, culturelle : on retrouve le fait social total.

Enfin, et peut-être surtout, la question se pose, dans ce travail, de la conservation d'un concept de monnaie inadéquat à rendre compte du phénomène qui nous préoccupe ici. Certes, ce phénomène n'est pas quantitativement important. Mais il est néanmoins non seulement permanent (on le rencontre quelles que soient les époques de notre histoire contemporaine) mais aussi généralisé (on le rencontre quels que soient les lieux). Comme tel, il semble devoir être analysé lui aussi comme phénomène monétaire. Le concept de monnaie doit donc en rendre compte.

Les monnaies parallèles représentent donc un double enjeu.

Elles représentent un enjeu pratique en ce sens que pour bien les cerner il faut reconnaître chacune de ses manifestations, reconnaissance qui a été tentée au chapitre introductif.

Elles représentent aussi un enjeu théorique en ce sens qu'il est paraît difficile de concilier les approches traditionnelles de la monnaie avec ce phénomène. Celui-ci leur échappe car leurs présupposés ignorent la possibilité d'usage d'*autres instruments monétaires* en lieu et place de la monnaie nationale, hormis pour cette fonction non spécifiquement monétaire qu'est la fonction de moyen de réserve.

TROISIÈME PARTIE
RETOUR SUR LE CONCEPT DE
MONNAIE

INTRODUCTION

Dans les deux parties précédentes, certains types de monnaies parallèles et certains types de contextes propices au développement de monnaies parallèles ont été examinés au travers d'une grille de lecture théorique : théories normatives dans la première, théories positives dans la seconde.

Or les monnaies parallèles sont polymorphes. Le chapitre introductif a essayé de montrer leur diversité mais aussi leur caractère pérenne pour la plupart, c'est-à-dire la permanence de ces monnaies parallèles hors de tout contexte spécifique de crise tel que, par exemple, l'hyperinflation ou la pénurie de moyens de paiement. Les approches monétaires habituelles ne parviennent pas à rendre compte de l'étendue de ce phénomène. Il reste alors à esquisser une adaptation du cadre conceptuel de telle sorte que les monnaies parallèles n'y apparaissent plus comme d'étranges parasites dans des situations économiques intenable, mais qu'elles puissent être conçues comme un phénomène permanent.

Les deux parties qui suivent tenteront de poser ce cadre. La troisième partie qui commence posera la question du concept de monnaie. Sa redéfinition s'avérera nécessaire en vue de sa prise en considération des monnaies parallèles.

Le *chapitre 6* se concentre exclusivement sur ce concept de monnaie. Jusqu'ici, on a répondu à la question de la définition de la monnaie par l'exposé de ses fonctions. Il s'agit d'une réponse traditionnelle, à ceci près que la fonction de réserve a été écartée de ce qui définit la monnaie. On tentera de préciser ce qu'est la monnaie en décalant la perspective des fonctions vers celle des pratiques monétaires.

Charles Rist se refusait à définir la monnaie¹. Pour lui en effet, le phénomène monétaire est trop disparate ; une telle définition ne permettrait donc pas d'en rendre compte. Surtout, Rist craignait que l'on donne à cette définition, compte tenu de la diversité des monnaies, les caractères minima communs à tous ces phénomènes. Dans les raisonnements qui suivent, définir la monnaie sera moins une crainte qu'une nécessité. Rist s'était fait prendre à son propre piège et avait qualifié la monnaie de « *pouvoir général d'acquisition* »², ce qui est non seulement une définition, mais aussi une définition restrictive.

Or rechercher ce « plus petit commun dénominateur », cet ensemble de caractères

¹ Rist [1951, p. 360].

invariants, permet les deux étapes suivantes. En premier lieu, cela permet certes d'analyser un phénomène en l'associant à de multiples autres phénomènes qui possèdent aussi ces caractéristiques minima, mais qu'*a priori* on n'aurait pas rassemblé sous un même concept. En second lieu, cela permet aussi de restituer, par la suite, son épaisseur et sa spécificité à chacun de ces phénomènes précisément en comparant leurs caractéristiques. Il ne s'agit donc pas d'appauvrir l'analyse en considérant trop de « choses » comme monnaie, mais au contraire de l'enrichir en considérant beaucoup de « choses » comme disposant de qualités monétaires. La diversité de ces qualités permet par la suite de procéder à une analyse rigoureuse de l'ensemble du phénomène monétaire, duquel on ne peut plus exclure *a priori* des phénomènes comme les monnaies parallèles.

Nous définirons la monnaie comme l'articulation de deux réalités distinctes : des *instruments* permettant des pratiques de compte et de paiement des dettes, et le *système de paiement* dans lequel ces instruments prennent sens. Toute société en effet repose sur des liens de dette entre les personnes qui la composent. La gestion de ces dettes est au coeur de la dynamique sociale ; or la monnaie est précisément un principe de résolution des dettes qui se traduit par l'existence d'un système de paiement.

Sur ces bases, le *chapitre 7* s'intéressera plus particulièrement à l'aspect institutionnel et socialisant de la monnaie. Il s'agira de définir un nominalisme institutionnel, distinct du nominalisme étatique propre à l'approche juridique et du métallisme ou du nominalisme marchand propre à l'approche marchande dont nous avons traité au chapitre 4. Comme système générique, la monnaie apparaîtra comme principe institutionnalisé de socialisation qui fait appel à la totalité sociale. Comme instruments, la monnaie apparaîtra comme disposant de qualités de degrés divers. L'examen de la qualité monétaire permettra d'approfondir la définition de la monnaie du chapitre 6 en direction de celle des monnaies parallèles.

Le *chapitre 8* posera les jalons nécessaires à une définition compréhensive des monnaies parallèles. Celles-ci prendront place dans le cadre monétaire contemporain articulé autour d'un système monétaire national. Le concept d'intégration monétaire et ses dérivés seront exposés. On tentera alors de représenter graphiquement le degré d'intégration sociale des monnaies nationales dans quelques zones géopolitiques sur la période 1988-96, à partir des expériences collectées en annexe et synthétisées au chapitre introductif.

² Rist [1951, p. 373].

CHAPITRE 6

LA MONNAIE, INSTRUMENT ET SYSTÈME

« Primitive societies often have the institution of gift which is their method of creating debt, and they are even known to have set up a money of account ».
(John R. COMMONS, *Institutional Economics*)

INTRODUCTION

Le point d'attaque le plus fréquent de la définition de la monnaie est celui de ses fonctions, à partir de la conception selon laquelle *money is what money does*, d'après la formule de Walker¹. Le repérage des fonctions monétaires est ainsi l'exercice obligé de tout auteur d'un ouvrage à teneur monétaire. Situé en introduction ou en début de texte, il est la base que l'on pose mais que l'on discute peu ; les fonctions de la monnaie permettent de définir un objet théorique que l'on ne parvient pas à définir autrement. On se libère de ce pensum généralement dans les premières pages de son texte. Lorsqu'il en est autrement, cette définition fait suite à des prémisses parfois longs qui permettent véritablement de discuter de ces fonctions et d'éviter de les présenter comme un résidu de l'histoire de la pensée monétaire qui n'apporte rien à la réflexion².

Malgré son caractère généralisé, la définition de la monnaie par ses fonctions n'est pas neutre. Ainsi définie, la monnaie apparaît comme rendant des services à l'économie. Elle est donc un outil que l'on associe généralement au fonctionnement moderne des marchés. Cette vision instrumentalise la monnaie et la confine au rôle d'auxiliaire de l'économie ;

¹ Francis A. WALKER, 1878, *Money*. Cité par Schumpeter [1983, III, p. 435].

² Nogaro [1935], Rist [1951] ou Aglietta et Orléan [1982] par exemple.

auxiliaire utile, mais dont on peut se passer, comme le supposent l'ensemble des auteurs qui, implicitement ou non, font référence à la fable du troc pour fonder leur réflexion sur les fonctions monétaires. Une perspective plus féconde apparaît dès lors que l'on ne se confine pas à la définition fonctionnelle de la monnaie.

Ce qui apparaîtra dans ce chapitre est pour l'heure la nécessité de poser des postulats afin de briser la circularité de toute définition de la monnaie. On postulera ici ce que sont les pratiques monétaires afin de définir précisément ce que sont les fonctions de la monnaie, donc la monnaie elle-même dans la mesure où nous la prenons ici comme complexe fonctionnel. Ces pratiques consistent en actes de compte et en actes de paiement de dettes, qui eux-mêmes peuvent prendre trois formes distinctes (*section 1*).

À partir de ce postulat dont nous ne masquerons pas le caractère nécessairement doctrinal plutôt que théorique, les fonctions monétaires traditionnelles peuvent être discutées. Il apparaît qu'elles doivent être reformulées dès lors que l'on refuse la théorie de la valeur et que l'on distingue clairement l'instrument de la fonction monétaire. En outre, la fonction de réserve est considérée comme secondaire. Restent donc les deux fonctions monétaires fondamentales de compte et de paiement (*section 2*).

L'optique de la monnaie pleine, issue de la théorie métalliste, suppose l'effacement de l'unité de compte et affirme la monnaie comme instrument porteur des trois fonctions traditionnelles. Cette vision unitaire de la monnaie comme instrument est refusée au profit d'une conception plus complexe selon laquelle la monnaie est à la fois instrument et système selon le niveau considéré. Le système, seul, peut être conçu comme unitaire, mais il se traduit par l'existence d'une diversité d'instruments monétaires. Le système monétaire fait nécessairement appel aux deux fonctions monétaires fondamentales, la fonction de compte et la fonction de paiement. La coexistence de ces deux fonctions en un système est la condition même pour que la résolution des dettes ait un caractère monétaire (*section 3*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 6 LA MONNAIE, INSTRUMENT ET SYSTÈME

Introduction

Section 1. L'impossible définition scientifique de la monnaie

§1. Définitions circulaires

§2. Distinction entre fonction, instrument et pratique monétaires

§3. Le postulat des actes monétaires

A) Compter

B) Payer

Conclusion

Section 2. Une revue critique des fonctions monétaires

§1. La fonction de compte

§2. La fonction de paiement

§3. La fonction de réserve

A) La fonction de réserve est dépendante des deux autres

B) La fonction de réserve n'est pas spécifiquement monétaire

Conclusion

Section 3. L'articulation systémique des instruments et fonctions de la monnaie

§1. La question de la monnaie pleine

§2. Unité du système monétaire, diversité des instruments monétaires

§3. L'articulation des instruments et des fonctions monétaires

A) L'articulation historique des instruments monétaires

B) L'articulation conceptuelle des instruments et fonctions monétaires

C) L'articulation analytique des fonctions monétaires

Conclusion du chapitre

SECTION 1. L'IMPOSSIBLE DÉFINITION SCIENTIFIQUE DE LA MONNAIE

Définir la monnaie est l'exercice obligé de la plupart des ouvrages qui traitent des phénomènes monétaires. La question n'a jamais été correctement résolue dans la mesure où la définition de cet objet particulier se heurte à des obstacles insurmontables. Le raisonnement apparaît circulaire (§1). On le précise en distinguant la monnaie de la fonction, de l'instrument et de la pratique monétaires (§2), mais il demeure nécessaire, pour rompre la circularité, de poser un postulat indémontrable quant au contenu des actes monétaires (§3).

§1. Définitions circulaires

Définir la monnaie suppose de mettre à jour les caractéristiques qui la distinguent de tout autre objet. Compte tenu de la diversité des formes que l'on nomme monnaie, cette définition conduit à chercher le plus petit commun dénominateur de toutes ces formes. Certains auteurs ne se satisfont pas de cette réduction au minimum de ce qu'est la monnaie, tel Charles Rist. Celui-ci donne deux arguments³ : non seulement ce minimum commun conduit à voir dans des instruments très imparfaits l'essence même de la monnaie car celle-ci apparaît épurée, réduite au strict nécessaire (il pense au papier-monnaie), mais cela conduit aussi et en conséquence à des théories erronées et dangereuses (il pense à l'étatisme knappien).

Le procédé de définition de base partagé par tous les économistes consiste à considérer les fonctions de la monnaie. Dans cette optique, *money is what money does* ; c'est à la fonction que l'on reconnaît l'organe. La définition de ce à quoi sert la monnaie doit permettre de mettre l'accent sur telle articulation logique de ces fonctions et ainsi de préciser en retour ce que l'on entend par monnaie.

Mais ce point d'attaque de la définition de la monnaie semble tautologique. Il revient à affirmer que la monnaie consiste en fonctions. Or le choix même de ces fonctions suppose que l'on possède une idée préalable de ce qu'est la monnaie ; sans cela, on ne peut reconnaître dans tel principe économique une fonction monétaire. Ici se place l'essentiel du caractère non scientifique mais idéologique de la définition de la monnaie : si la monnaie est définie par ses fonctions, ces fonctions sont elles-mêmes définies par la monnaie, et la rupture de ce cercle herméneutique ne peut se réaliser autrement qu'en postulant ce qu'est effectivement le caractère monétaire.

Ainsi se glisse nécessairement le niveau de la doctrine au cœur même de la théorie

³ Rist [1951, p. 360].

de la monnaie, en ce sens que le point de vue du chercheur ne peut qu'interférer avec la scientificité dès lors que la définition de la monnaie est en jeu⁴. Toute théorie monétaire est donc fondée, *in fine*, sur une part non négligeable de doctrine quant à ce qu'est la monnaie, c'est-à-dire ce à quoi elle sert, car la définition de la monnaie est, pour sa partie la plus profonde, *hors du champ scientifique car elle repose sur des considérations doctrinales qui se manifestent en postulats*.

La tentative keynésienne de définir la monnaie par son caractère de liquidité a elle aussi conduit à un cercle herméneutique, comme l'a montré Hicks⁵. En effet la liquidité ne peut être définie autrement que comme la capacité d'être échangé contre la monnaie ; dans ce cas, la monnaie est évidemment, par définition, l'actif liquide par excellence.

Ainsi toute tentative de définition de la monnaie aboutit à devoir effectuer des choix élémentaires impossibles à trancher d'un pur point de vue scientifique. Le caractère partiellement non scientifique de toute définition de la monnaie conduit à se retrancher au moyen le plus commode et le plus courant de la définir et qui est la mise à jour de ses fonctions.

Il demeure que l'on ne peut guère trouver d'autre point d'attaque que ce raisonnement circulaire et sa nécessaire rupture doctrinale. Affirmer que la monnaie est une marchandise, ou un instrument de l'État, ou une institution sociale, ou un fait social total ne permet pas de fonder une autre définition. Ce que la théorie économique se donne pour but de déterminer est le rôle de la monnaie dans les mécanismes économiques. Pour cela, ce qui semble premier est ce à quoi sert la monnaie. Les fonctions de la monnaie semblent ainsi un point de définition irréductible de la monnaie. Cela implique que l'on accepte l'idée de la tautologie et de l'élément doctrinal qui se glisse dans la théorie monétaire par son biais. On doit alors rompre la tautologie en posant les postulats les plus rigoureux possible.

§2. Distinction entre fonction, instrument et pratique monétaires

Ce qui semble nécessaire de postuler ici est la nécessité de réduire plus encore le champ d'exercice de la définition de la monnaie. Plus précisément, il paraît nécessaire de se placer au niveau du quotidien des acteurs, c'est-à-dire de raisonner en termes de *pratiques monétaires*. Cela signifie qu'on laisse de côté tout ce qui est de l'ordre des fonctions générales que peut remplir la monnaie dans l'économie (direction de l'économie, ordonnancement des prix relatifs, coordination des décisions, échanges d'un point de vue

⁴ Pirou [c.1945, p. 383] distingue la théorie (« *explication de ce qui est et de ce qui a été* ») de la doctrine (« *recherche de la solution la meilleure* »). Il distingue en outre, dans l'analyse de la monnaie, des questions théoriques sur la nature (fonctions et qualité de marchandise ou non) et la valeur de la monnaie, et des questions doctrinales sur le statut de la monnaie. Nous voyons ici que la dimension doctrinale prend pied au coeur même de la question de la nature de la monnaie.

global) ou dans la société (fait social total, institution, fait légal, etc.).

Mais l'accent sur les pratiques monétaires n'exclut ces niveaux de réflexion que dans la phase théorique (et pour partie doctrinale) de définition de la monnaie, pas dans la phase ultérieure où sont examinées les caractéristiques essentielles de la monnaie. Cette exclusion est donc une simple étape dans l'élaboration progressive de la théorie et non pas une exclusion de principe. Au contraire, on verra que la définition de la monnaie, fondée sur les pratiques monétaires, est incomplète et inadéquate dès lors que ces niveaux ultérieurs sont oubliés. Ce qui est en jeu dans ce chapitre est uniquement le niveau irréductible des pratiques monétaires des acteurs. Cela doit mener aux niveaux supérieurs où ce qui est caché par ce point de vue « terre à terre » se découvre peu à peu.

Pour l'heure, les pratiques monétaires permettent de mettre l'accent sur les actes de chacun, ce qui signifie l'emploi *d'instruments* qui assurent les *fonctions* de la monnaie, autrement dit l'exercice concret, par le biais d'outils, des principes monétaires résumés par les fonctions. Les fonctions sont monétaires, de même en conséquence que les instruments, de même enfin que les pratiques des acteurs.

Pour sortir de la tautologie où nous sommes enfermés avec la définition des fonctions, il faut désormais définir ce que sont les pratiques monétaires.

On peut définir ces pratiques monétaires comme *les actes quotidiens qui impliquent la dimension monétaire*. Ceci est à nouveau, on le voit, un raisonnement circulaire puisque le terme « monétaire » dans le mot à définir est aussi présent dans la définition :

- La monnaie, ce sont des fonctions médiatisées par des instruments dont on use par des pratiques.

- Les pratiques monétaires, ce sont des pratiques qui portent sur des instruments qui assurent les fonctions de la monnaie.

Cette tautologie est plus complexe que la première (monnaie / fonction) car nous avons une chaîne logique plus longue (monnaie / fonction / instrument / pratique). Elle est en ce sens plus précise.

Dans ce cadre, la monnaie est ce qui permet d'effectuer ces pratiques. Le cœur de l'édifice se trouve là, et ne sera pas discuté dans le cadre de cette thèse. Sur ces bases se construira notre raisonnement en termes de pratiques, mais aussi, très vite, en termes d'institution et de qualité monétaire. Nous verrons qu'une telle définition demeure imparfaite, tout simplement car la monnaie est une réalité mouvante, partielle, souvent cloisonnée, difficile à saisir. Elle ne se présente rarement, voire jamais, sous la forme de cette « monnaie pleine » dont on exaltait les mérites jusqu'au début du XXe siècle. Au contraire, la réalité monétaire est celle de monnaies fondamentalement partielles car non utilisée par tous et en toutes situations.

⁵ On peut retrouver ces arguments dans Hicks [1991, p. 42].

On voit bien que l'instrument est distinct de la fonction monétaire. Plus précisément, l'instrument est l'application concrète du principe monétaire que représente la fonction. L'instrument monétaire représente le versant pratique de la fonction, et la fonction monétaire représente le principe de fonctionnement de l'instrument. Ces deux niveaux sont très distincts car si la fonction se présente comme un principe unique, générique, ses déclinaisons concrètes sont très nombreuses.

Or dans la plupart des réflexions sur les fonctions monétaires une ambiguïté subsiste entre l'instrument et la fonction. Ainsi considère-t-on généralement le moyen de paiement comme une fonction alors que ce n'est qu'un instrument, et que la fonction correspondante peut se formuler comme une fonction de paiement des dettes. De la même façon, le terme d'étalon des valeurs, celui de réserve de valeur, etc., désignent à la fois l'instrument et la fonction.

La confusion entre fonctions et instruments contribue en retour à un aveuglement quant à la prise en compte de l'histoire de la monnaie. L'instrument monétaire, application du principe fonctionnel, est fondamentalement daté historiquement. Le billet de banque, les pièces frappées, la monnaie scripturale sont des instruments que l'on peut dater, que l'on peut resituer dans l'histoire économique mondiale. La fonction de paiement et la fonction de compte, elles, transcendent ces instruments. Plus précisément, elles semblent transhistoriques. Le danger de la confusion entre instrument et fonction est notamment de considérer que la monnaie (principe fonctionnel) est née avec les premières pièces (instrument daté). Ceci est erroné car les fonctions et les pratiques monétaires, donc la monnaie, ne se résument pas à la manifestation datée d'instruments. Cette erreur court encore aujourd'hui et, jointe à des difficultés sémantiques⁶, on croit, ayant assimilé sans critique la « fable du troc »⁷, que la monnaie n'est apparue qu'avec les premières pièces frappées, en Lydie au VIIe siècle avant Jésus Christ, et que les peuplades primitives qui n'en disposent pas n'ont pas de monnaie et font du troc, un mode archaïque d'échange.

Au total, la monnaie apparaît, du point de vue des instruments, comme un phénomène propre à une certaine civilisation et à une certaine période de l'histoire. Les formes diverses prises par l'application concrète des fonctions permettent de préciser les périodes et les sociétés qui en ont usé. Mais dès lors que l'on considère les fonctions monétaires, la perspective change radicalement au profit d'un caractère transhistorique et transculturel de la monnaie. Car au-delà des formes particulières qu'elles ont pu prendre, le principe fonctionnel de la monnaie, que nous allons détailler, semble partagé partout.

⁶ Voir le chapitre 1, *supra*.

⁷ Voir à ce propos Servet [1988].

§3. Le postulat des actes monétaires

La définition de la monnaie passe donc par celle de ses fonctions, et celle de ses fonctions par le postulat de ce que sont les actes de nature monétaire. Ce postulat est le seul élément non scientifique, c'est-à-dire non démontrable et doctrinal, dont nous avons besoin pour fonder un raisonnement monétaire plus large.

Dans ce travail, ce postulat primordial prendra deux aspects. Seront considérés comme actes monétaires le fait de compter et le fait de payer les dettes.

A) Compter

Sous le terme générique de compte se cache l'évaluation, la mesure, la fixation, le calcul et le compte des dettes, des prix, des comptabilités, des agrégats. Le compte suppose comme outil abstrait une *unité de compte*. Une unité de compte possède un *nom* (par exemple le franc) et un *nombre*, l'unité, c'est-à-dire le chiffre un (un franc).

B) Payer

Payer une dette consiste à éteindre l'obligation liée à une dette existante. Le paiement apaise le créancier et libère le débiteur. Cet acte n'est pas forcément monétaire. Dans la figure du troc, en effet, on paie une dette née du transfert d'un bien par le transfert d'un autre bien. Il y a paiement de la dette, mais pas monnaie. On peut considérer que le paiement des dettes entre dans le domaine monétaire dès lors qu'il est lié à l'emploi d'une unité de compte. Celle-ci mesure la dette. Elle précise donc le niveau de prestation qui devra être fournie pour que l'on puisse considérer que la dette est payée.

On peut envisager trois modes de paiement des dettes : la mobilisation d'avoirs immédiatement disponibles et définitifs (1), la mobilisation de créances (2) et la compensation des dettes (3).

1) Paiement par mobilisation d'avoirs immédiatement disponibles et définitifs

La mobilisation d'un avoir immédiatement disponible et définitif est une première possibilité de paiement de la dette. Cette mobilisation éteint l'obligation que représente de la dette.

Cet avoir « immédiatement disponible et définitif » est un objet effectivement possédé par le débiteur et qui n'est pas une autre dette de sa part. La valeur marchande de la quantité remise de cet objet correspond au montant de la dette.

⁸ À propos de cette terminologie, voir Froment [1987b].

2) Paiement par mobilisation d'avoirs futurs

Dans ce second cas de figure, le créancier voit sa créance initiale se transformer en une créance nouvelle. En effet le débiteur paie sa dette en mobilisant un avoir futur, c'est-à-dire une créance. Cette créance est détenue sur un institut d'émission (monnaie manuelle) ou sur un établissement financier (monnaie scripturale).

Cette pratique nécessite pour instruments à la fois l'unité de compte et un système de mobilisation des créances évaluées en unité de compte. Cette mobilisation peut être assurée par la tradition (remise de la main à la main) d'un moyen de paiement manuel ou par la mise en mouvement d'un moyen de paiement scriptural par le biais d'ordres de paiement⁸.

Dans ce cas de figure, le créancier, payé par le débiteur, dispose désormais d'un droit de créance vis-à-vis de l'institut d'émission ou de l'établissement financier. Le créancier se considère comme payé car sa créance est à l'égard d'institutions dont le rôle est d'être débiteur vis-à-vis de l'économie, et auxquelles on ne demande généralement pas le paiement de leurs dettes en circulation, mais au contraire la circulation de leurs dettes.

3) Paiement par compensation

Le paiement peut aussi se réaliser par compensation des dettes. Juridiquement, la compensation vaut extinction de l'obligation.

Cette compensation peut être pure ou impure.

- Si elle est impure, cela signifie que les soldes qui subsistent après compensation doivent être payés de l'une des deux façons vues plus haut.

- Un système de pure compensation ne peut fonctionner qu'autant que les acteurs impliqués acceptent que le système soit toujours déséquilibré, c'est-à-dire qu'existent constamment des soldes positifs et négatifs. Il ne peut cependant se pérenniser que si ces soldes ne s'accumulent pas en pôles structurellement débiteurs ou créanciers, mais si au contraire ces soldes se contrebalancent au fil du temps. L'essentiel n'est pas ici un équilibre instantané ou un équilibre à l'horizon, mais un déséquilibre dynamique et non cumulatif qui permet aux uns et aux autres d'être alternativement créditeurs et débiteurs.

Conclusion

Les pratiques monétaires (compte et paiement des dettes) telles que nous les avons définies nécessitent des instruments monétaires. Ces instruments sont l'application des fonctions monétaires correspondantes : fonction de compte (des prix, des dettes) et de paiement (qui permet la mobilisation des créances et des dettes, donc la circulation des droits de propriété). Ces instruments sont insérés dans une organisation du compte et une

organisation des paiements. Toutes deux font système : elles forment le système monétaire.

SECTION 2. UNE REVUE CRITIQUE DES FONCTIONS MONÉTAIRES

La nature des pratiques monétaires étant postulée, on peut maintenant se pencher sur les fonctions monétaires. Les fonctions de la monnaie sont les concepts génériques qui formalisent les pratiques monétaires. La revue de ces fonctions est un exercice très répandu, aussi un certain consensus existe-t-il quant au contenu des fonctions, voire quant à leur libellé. Mais il faudra ici préciser leur formulation afin d'éviter la confusion avec les instruments monétaires.

La version moderne des fonctions monétaires est, comme l'exprime Hicks [1967], une triade : on reconnaît traditionnellement à la monnaie les trois fonctions, diversement exprimées, de moyen de paiement, d'unité de compte et de réserve de valeur. Cette formulation mêle l'instrument à la fonction, aussi préférons-nous reformuler ces fonctions en fonction de *paiement*, fonction de *compte* et fonction de *réserve*. Nous exposerons successivement ces trois fonctions avec pour optique deux refus.

1) Refus de considérer une quelconque théorie de la valeur⁹. Celle-ci, longtemps explicite puis, au XXe siècle, la plupart du temps implicite, conduit à exprimer les fonctions en conservant le terme de valeur. Il y a dès lors mesure, étalon, réserve de valeur.

Ce refus est motivé par le soubassement dichotomiste qui sous-tend toute théorie de la valeur. Les théories de la valeur-travail supposent en effet une valeur immanente, qui existe avant l'échange et, plus encore, avant que la monnaie soit employée ou même existe. La monnaie n'est dès lors qu'un moyen commode d'exprimer cette valeur immanente. Les théories de la valeur reposant sur l'utilité, quant à elles, font émerger la valeur dans l'échange lui-même, mais celui-ci est pensé comme amonétaire. La monnaie ne vient qu'ensuite, là encore après la formation de la valeur. Les théories de la valeur supposent en conséquence une analyse en termes réels difficiles à entériner ici car elles donnent à la monnaie un rôle secondaire dans la dynamique économique¹⁰.

2) Refus de laisser se multiplier les fonctions monétaires au seul vu de principes légèrement différents. Ce qui sera recherché ici est plutôt la simplification des fonctions, de quatre façons :

⁹ Schumpeter [1983] mentionnait déjà l'alternative entre hétérodoxie et théorie de la valeur. Voir la motivation de ce refus dans des écrits récents, par exemple chez Aglietta et Orléan [1982], Cartelier [1985], Benetti et Cartelier [1990] et Courbis, Froment et Servet [1990].

¹⁰ Lavielle [1994, p. 39] note ainsi : « *Il est apparu que les concepts de valeur et de monnaie étaient doublement exclusifs l'un de l'autre : la monnaie ne peut pas se penser dans le cadre d'une théorie de la valeur dont les principes sont, par définition, préalablement établis sous l'hypothèse qu'elle n'est qu'un voile ; la prise en compte de la monnaie passe donc par sa présupposition, sous forme d'une monnaie de*

- Par la stricte considération des fonctions économiques de la monnaie, c'est-à-dire par la stricte considération de la question de la production et circulation des richesses. Que ces fonctions économiques aient par ailleurs des dimensions autres qu'économiques est une autre question.

- Par l'intégration aux « fonctions fondamentales » de celles qui leur paraissent dépendantes.

- Par l'élimination des fonctions qui peuvent être assurées par autre chose que par la monnaie, c'est-à-dire qui ne sont pas spécifiquement monétaires.

- Par l'élimination des fonctions qui ne relèvent pas des pratiques monétaires des acteurs mais de considérations autres, telles par exemple cette fonction d'« *instrument de direction* » qu'invoque Louis Baudin dans une économie dirigée¹¹.

§1. La fonction de compte

La pensée monétaire a longtemps formulé cette fonction de compte comme une fonction de mesure des valeurs ou d'étalon des valeurs. Le rejet de toute référence à la théorie de la valeur impose de reformuler cette fonction. L'abandon progressif de la doctrine métalliste ainsi que, parallèlement, le progrès dans les esprits du nominalisme monétaire à partir notamment des travaux de Knapp et Keynes, ont conduit à qualifier cette fonction d'unité de compte, formulation qui mêle l'instrument à la fonction et à laquelle nous préférons le terme générique de *fonction de compte*.

La conception d'une fonction de compte implique d'abandonner la question de l'étalon monétaire et celle de l'étalon des paiements différés.

1) La question de la mesure des valeurs suppose une valeur immanente que la monnaie ne fait que mesurer, sans avoir de prise sur elle¹². À ce titre, elle est un équivalent général comme le qualifiait Marx ou un numéraire comme le qualifiait Walras. La question de l'étalon des valeurs reprend cette idée en lui rajoutant celle issue d'une particularité de certains systèmes monétaires : l'étalonnage des unités de compte nationales sur un poids de métal précieux. De fait, le terme d'étalon des valeurs renvoie non seulement à l'idée d'une valeur préalable que la monnaie ne fait que mesurer, mais aussi à l'idée que ce qui est monnaie n'est pas l'unité de compte nationale, simple voile posé sur le métal précieux, mais l'étalon monétaire en cours, c'est-à-dire un poids d'or, d'argent ou des deux¹³. Cet étalon signifie que l'on emploie, pour mesurer les valeurs, une marchandise prise parmi les autres.

compte, qui est donc exclusive de toute référence à une théorie de la valeur ».

¹¹ Baudin [1947, p. 8].

¹² Ainsi Paul Leroy-Beaulieu peut-il qualifier la fonction de compte de *valorimètre* (Rist [1951, p. 347]).

¹³ Ainsi Marx considérerait l'unité de compte comme le nom de baptême légal de l'étalon. Voir Courbis [1994b].

Le progrès du nominalisme a conduit à l'abandon progressif de cette idée d'un étalon physique nécessaire et de l'idée de la monnaie comme marchandise. Au contraire, s'est développée l'idée selon laquelle les unités de compte nationales, instituées par l'État, sont ce en quoi les prix, les dettes, les comptabilités et les agrégats sont exprimés. La réalité monétaire est dès lors celle de l'unité de compte, non celle de l'étalon¹⁴ ; l'analyse économique doit dès lors se concentrer non sur l'étalon, mais sur l'unité de compte. Knapp a été le promoteur le plus violent de cette vision des choses ; en France, Bertrand Nogaro l'a aussi représentée dès 1908¹⁵.

2) La fonction d'étalon des paiements différés, parfois mise en avant¹⁶, apparaît comme fonction dépendante de celle d'étalon des valeurs et de la fonction de paiement. Elle nous paraît critiquable pour trois raisons.

- La première est relative à ce qui vient d'être dit sur les termes de valeur et d'étalon.

- La deuxième est relative à la question du paiement : l'acte de compte peut ne pas entraîner d'acte de paiement¹⁷, même si l'unité de compte employée ainsi s'inscrit dans le cadre général d'un système de paiement..

- La troisième est plus profonde : l'idée d'un étalon des paiements différés repose sur l'hypothèse selon laquelle les paiements se font, *en principe*, dans l'instant, et de prémisses théoriques statiques selon lesquels la considération d'un équilibre instantané est le point de départ de l'analyse économique. Dans cette perspective, la monnaie n'est en effet considérée que comme un moyen d'évaluer (mesurer les valeurs) ou de payer *dans l'instant de l'équilibre*. En réalité, la monnaie est directement immergée dans le temps. L'approche de la monnaie par les pratiques monétaires permet précisément de le comprendre. La fonction de compte ne peut ainsi être considérée comme une fonction statique, ou valable à un instant donné. Si l'on compte dans une unité, c'est que l'on a confiance dans sa stabilité relative à l'horizon d'une opération économique ou d'une évaluation considérées. Dans la réalité, l'instant n'existe pas. Une fonction monétaire qui correspond à la mise en oeuvre de la fonction de compte dans la perspective du futur est ainsi inutile.

En définitive, la fonction de compte exprime l'emploi d'une unité abstraite qui ne présuppose ni attache physique préalable, ni valeur préexistante à la monnaie. Il y a nominalisme dans la mesure où le nom de l'unité importe seul, au-delà de tout étalonnage

¹⁴ « La mesure de valeur fait jouer à la monnaie le simple rôle de révélateur d'une valeur pré-existante, l'unité de compte en fait un instrument indispensable du processus de socialisation ». Courbis, Froment et Servet [1990, p. 11].

¹⁵ Voir Blanc [1997c].

¹⁶ Hicks [1991, p. 42] reprend cette idée.

¹⁷ Hicks [1991, pp. 43-44] lui-même développe ce raisonnement.

possible.

§2. La fonction de paiement

La fonction monétaire de paiement des dettes est celle à laquelle on fait immédiatement référence lorsqu'il est question de monnaie. Elle définit généralement de façon implicite ce qui peut être qualifié de monnaie.

Cette fonction a eu deux grandes expressions dans l'histoire de la pensée monétaire. Longtemps, on a surtout considéré une fonction d'intermédiaire des échanges. Aujourd'hui on ne parle plus guère que d'une fonction de moyen de paiement. Ces terminologies mêlent l'instrument à la fonction, aussi faut-il les amender. Mais la difficulté qu'elles posent est plus grave que cette confusion et conduit à abandonner cette dualité au profit d'une *fonction de paiement*.

La fonction d'intermédiaire des échanges suppose que la monnaie s'interpose dans les échanges en nature (bien contre bien) afin de les faciliter. Par cette section de l'échange en deux échanges successifs (achat puis vente pour l'un, vente puis achat pour l'autre), on suppose que la monnaie montre son avantage sur le troc¹⁸. Cette perspective découle directement de la fable du troc et ne peut être retenue ici car la monnaie n'est pas considérée comme ayant succédé à un état sauvage où l'on troquait. La monnaie n'est pas un simple intermédiaire entre deux échanges successifs, elle est le terme de chaque échange.

Cette fonction d'intermédiaire des échanges est présentée par de nombreux auteurs comme la fonction première de la monnaie.

Bertrand Nogaro la place comme l'origine de toutes les autres ; parmi celles-ci, il mentionne la fonction de moyen de paiement¹⁹. Cette dernière est la fonction généralement exposée aujourd'hui. Le moyen de paiement consiste en un cas particulier de l'intermédiaire des échanges. Tous deux permettent l'échange, mais seul le moyen de paiement l'achève en ce sens que la relation entre les deux échangistes s'interrompt : en utilisant un moyen de paiement, l'acheteur remet au vendeur un pouvoir d'achat égal à la valeur de la marchandise échangée²⁰.

Cette perspective est clairement exposée par Rist, qui retourne cependant l'ordre de Nogaro en ne considérant comme monnaie que le moyen de paiement²¹. Celui-ci clôt une

¹⁸ Louis Baudin [1947, p. 4] par exemple considère que la monnaie, *outil intermédiaire ou instrument des échanges*, a supplanté avec avantages le troc devenu un système archaïque pour une économie d'échanges élargis. La monnaie a, en cela, « *dédoublé le troc et lui a donné la forme de l'achat-vente* » et s'est accaparée l'échangeabilité des marchandises. Son analyse fait explicitement référence à Smith.

¹⁹ Nogaro [1935], [1948, pp. 5 sq].

²⁰ Wicksell [1967, p. 7] définit différemment le moyen de paiement : il correspond, pour lui, aux paiements unilatéraux tels que les taxes et les impôts ; Knapp [1973, p. 96] les a qualifiés de paiements épacentriques.

²¹ Rist [1951].

relation de dette entre agents économiques. Il n'est donc représenté, selon Rist, que par la monnaie métallique à valeur intrinsèque et le papier-monnaie inconvertibles. Knapp, dans un éclair de clarté, le nommera avec justesse monnaie définitive²² ; la théorie monétaire le qualifie généralement de monnaie externe. C'est le paiement par mobilisation d'avoirs immédiats et définitifs de notre schéma de la section précédente.

À l'opposé, l'intermédiaire des échanges est un instrument de crédit comme le billet de banque ou la monnaie scripturale. Il s'agit de la monnaie provisoire selon la classification knappienne, de la monnaie interne pour la théorie monétaire, et une mobilisation d'avoirs futurs représentés par une créance primordiale dans notre schéma : dans notre construction, cela demeure un *paiement*.

Cette discussion peut difficilement être reprise. La monnaie métallique à valeur intrinsèque a disparu, le crédit tel que l'expose Rist est considéré partout comme monnaie, et surtout on peut désormais considérer avec Hicks que toute monnaie émise est une dette de l'émetteur vis-à-vis de l'économie, et qu'en conséquence aucune monnaie n'est définitive mais au contraire susceptible d'être remboursée²³. Le mode de remboursement importe peu : qu'il s'agisse de métal précieux, de dettes primordiales ou de nouvelles dettes commerciales, le caractère de monnaie provisoire l'emporte. Ainsi la distinction entre l'intermédiaire des échanges et le moyen de paiement n'a pas lieu d'être. L'essentiel est que la relation entre créancier et débiteur commercial soit close par l'intervention d'un instrument monétaire.

En définitive, ce qu'il semble nécessaire de souligner est la fonction générique de paiement. Quelles que soient les formes que prennent les outils qui en découlent, la monnaie permet de payer les dettes, c'est-à-dire au fond de mobiliser des dettes et créances afin de permettre la circulation des droits de propriété.

²² « Une monnaie est définitive si, lorsqu'un paiement s'effectue par son biais, la transaction est totalement achevée : 1) pour le payeur, 2) pour le payé, et 3) pour l'émetteur de la monnaie. Le payeur n'est plus lié, le payé n'a plus de droit soit vis-à-vis du payeur, soit vis-à-vis de l'État, si l'État a émis la monnaie ». Knapp [1973, p. 102].

²³ « En tant que moyen de paiement, la monnaie n'est qu'une dette. Le paiement d'une dette n'est qu'un échange de dettes, que nous appelons paiement parce que ces dettes sont de nature différente et - ce qui importe - différentes aux yeux du créancier. Je paie mon créancier au moyen d'un chèque sur une banque : il l'accepte parce qu'il a davantage confiance dans une dette émanant de la banque que dans une dette émanant de moi ». Hicks [1991, p. 107].

§3. La fonction de réserve

La fonction de réserve est généralement qualifiée de réserve de valeur. Elle est la fonction qui cristallise le plus les débats et qui dépend le plus de la conception globale de la théorie monétaire des auteurs qui en parlent. Mais tous soulignent l'intrusion du temps, par son biais, dans la monnaie. Keynes écrit que la monnaie réalise un pont entre le présent et l'avenir²⁴ ; cette position n'est pas neuve mais elle est significative de cette conception générale de la réserve de valeur.

En fait, cette fonction de réserve n'apporte pas d'élément indispensable à la monnaie en plus de ce qu'apportent les fonctions de compte et de paiement. On a vu que la monnaie est de fait d'elle-même insérée dans le temps. L'intrusion du temps dans la monnaie ne se fait donc pas exclusivement par la fonction de réserve, mais passe aussi, et plus fondamentalement, par les deux autres fonctions.

L'analyse de la fonction de réserve mène finalement à son rejet comme fonction de statut similaire aux deux autres fonctions. Pour cela, deux éléments doivent être soulignés : la fonction de réserve n'est ni autonome ni spécifiquement monétaire²⁵.

A) La fonction de réserve est dépendante des deux autres

La fonction de réserve apparaît dépendante des deux fonctions de compte et de paiement. Nogaro a distingué, dans cette fonction, l'accumulateur des valeurs et l'instrument d'épargne²⁶. Ceci signale sa double nature : elle signifie à la fois la mise en réserve de monnaie afin de pallier quelque *paiement ultérieur*, et la conservation de monnaie par devers soi en vue de *conserver sa richesse*. Cette dualité suffit à montrer sa dépendance²⁷.

1) Elle est dépendante de la fonction de compte car la conservation de la richesse la suppose. Cette conservation passe en effet par l'une des caractéristiques de la monnaie qui est sa stabilité nominale, c'est-à-dire son équivalence permanente avec elle-même : une unité de l'unité de compte demeure toujours égale à une unité de l'unité de compte.

Mais allons plus loin : ce que l'on entend généralement par réserve de valeur est non pas cette stabilité nominale de la monnaie par définition, mais une stabilité de cette monnaie évaluée par rapport à d'autres éléments : niveau général des prix, étalon métallique, etc. Or

²⁴ Keynes [1969, pp. 294-295].

²⁵ À l'instar notamment de Hicks [1967, pp. 17-18 ; 1991, p. 42] ou Courbis, Froment et Servet [1990, p. 13].

²⁶ Nogaro [1948, pp. 8-9].

²⁷ Outre les auteurs déjà cités, on peut noter que Wicksell [1967, p. 8] développe aussi cette idée de dépendance de cette fonction vis-à-vis des deux autres : « *it is the exchange value which is desired to*

cette stabilité relative n'entre pas dans les fonctions nécessaires de la monnaie, contrairement à cette stabilité nominale et par définition de l'unité de compte. Autrement dit, la stabilité de la monnaie relativement à d'autres éléments est une idée surajoutée à ce qui est nécessaire à la monnaie.

Elle est d'autant moins nécessaire qu'elle n'est jamais réalisée. La stabilité parfaite de l'unité de compte supposerait en effet, outre sa stabilité nominale par définition, que non seulement l'indice général des prix demeure parfaitement stable, mais qu'en plus la structure des prix relatifs demeure inchangée. Sans cela, les acteurs, qui n'ont jamais affaire à tous les biens, observeraient, s'ils en faisaient le calcul, soit une appréciation, soit une dépréciation de la monnaie, évolutions qui peuvent être très fortes malgré le maintien du niveau général des prix. L'analyse hayékienne de la déformation de la structure des prix relatifs au fil de l'évolution économique montre qu'une telle supposition n'est pas crédible. D'ailleurs, en définitive, la fonction de réserve suppose encore la fonction de compte si on tente d'évaluer la stabilité relative de la monnaie, car ce qui est jugé est en effet la stabilité de l'unité de compte.

2) Elle est en outre dépendante de la fonction de paiement pour deux raisons.

D'une part, la monnaie ne peut être moyen de réserve que parce qu'elle est d'abord un moyen de paiement. En effet, la monnaie, si elle peut conserver la richesse, le fait sous une forme donnée. Cette forme est celle du moyen de paiement, monnaie manuelle ou scripturale. La fonction de réserve est donc subordonnée à la forme du moyen de paiement qui assure cette fonction.

D'autre part, elle dépend de la fonction de paiement dans la mesure où la monnaie est la plupart du temps conservée dans un objectif de paiement, à plus ou moins long terme, de biens, de prestations, etc., mais aussi par exemple d'actifs recherchés eux aussi pour leur fonction de réserve.

Lorsque la monnaie est conservée sans objectif de paiement ultérieur, c'est au moins dans la perspective de sa stabilité et cela fait donc appel à la fonction de compte, et cela ne rajoute aucune qualité autonome à la fonction de réserve.

B) La fonction de réserve n'est pas spécifiquement monétaire

Si la fonction de réserve n'est pas autonome des deux fonctions fondamentales de la monnaie, elle n'est pas non plus spécifiquement monétaire.

Nous venons de faire allusion à des actifs qui eux aussi assureraient une fonction de conservation de la richesse. Keynes a bien montré l'existence d'un continuum d'actifs à la stabilité et à la liquidité plus ou moins proche de la monnaie, même si la monnaie est par

preserve ; it is money as future médium of exchange that is hoarded ».

définition l'actif liquide par excellence²⁸. Mais en fait la liquidité n'est que l'un des éléments nécessaires à la fonction de réserve, les autres étant la stabilité de la valeur et la durabilité du bien²⁹. Ainsi des oeuvres d'art, l'immobilier, des métaux précieux, etc. ont une valeur relativement stable dans le temps et permettent de conserver la richesse évaluée en unité de compte.

Il n'est pas question ici d'affirmer que la monnaie ne possède pas de fonction de réserve. En effet, elle est, par définition, la réserve même en termes nominaux ; en outre, on voit bien dans les périodes d'inflation combien sa mise en danger agit, en retour, sur l'usage de la monnaie en compte et en paiement. Il n'est pas question non plus d'affirmer que la monnaie ne peut pas ou ne doit pas conserver la richesse relativement au niveau général des prix ou de tout autre indice représentant une stabilité. Il n'est enfin pas question d'affirmer que la fonction de réserve n'est pas importante pour la monnaie. Ce qui est ici apparent est que la fonction de réserve n'est pas propre à la monnaie. Dès lors, la problématique de la fonction de réserve ne permet pas de définir le coeur de ce qu'est la monnaie, puisque cet élément est partagé par d'autres instruments. Mettre au coeur de la monnaie cette fonction de réserve reviendrait à considérer comme de la monnaie une infinité de biens durables dont la valeur demeure relativement stable, ce qui de toute évidence serait une erreur.

Conclusion

En définitive, la fonction de réserve apparaît comme secondaire à la monnaie parce qu'elle dépend des deux autres fonctions et parce qu'elle n'est pas propre à la monnaie. Ainsi la faculté de conservation n'est ni nécessaire ni *a fortiori* suffisante pour que l'instrument qui la possède puisse recevoir le qualificatif de monnaie. C'est ainsi que l'on peut considérer les pratiques d'épargne et de thésaurisation non comme des pratiques monétaires, mais comme des pratiques financières.

L'examen des fonctions traditionnelles de la monnaie a conduit à considérer celle de réserve comme secondaire, donc non fondamentale, et à reformuler les deux fonctions fondamentales en fonction de compte et fonction de paiement.

Or ces fonctions, nécessairement distinguées dans l'analyse, doivent être comprise en relation les unes avec les autres.

²⁸ Keynes [1969, p. 354].

²⁹ Voir Hicks [1991, p. 42].

SECTION 3. L'ARTICULATION SYSTÉMIQUE DES INSTRUMENTS ET FONCTIONS DE LA MONNAIE

Il convient désormais de discuter dans quelle mesure la monnaie peut être définie comme la combinaison des deux fonctions fondamentales ou des trois fonctions traditionnelles, et de quel type d'assemblage il s'agit. La réponse généralement donnée au XIXe siècle et reprise, au XXe siècle, par Rist notamment, est celle de la monnaie pleine.

Il apparaît que la monnaie ne peut être définie par cette perfection utopique qui repose, en outre, sur une vision erronée du lien entre monnaie et métal précieux (§1). La notion de système monétaire éclaire l'articulation des fonctions monétaires entre elles et par conséquent permet de mieux saisir ce à quoi correspond ce « *complexe fonctionnel* »³⁰ qu'est la monnaie. La monnaie peut être abordée de deux points de vue et ainsi apparaître comme instrument mais aussi comme système articulé autour d'une série d'instruments (§2). Enfin, on peut distinguer trois types d'articulation des fonctions monétaires : une articulation historique, une articulation conceptuelle et une articulation analytique (§3).

§1. La question de la monnaie pleine

D'un strict point de vue logique, définir la monnaie par les fonctions qu'elle remplit suppose de choisir entre deux propositions antagonistes suivantes, ou d'en élaborer une troisième, intermédiaire :

- La spécificité de la monnaie est identifiée dans des fonctions qu'aucun autre instrument ne partage.
- La spécificité de la monnaie est identifiée dans la combinaison d'un ensemble de fonctions qui, séparément, ne lui sont pas propres.

Le choix entre ces deux propositions n'est pas toujours très clair. Cela peut provoquer des approximations dans la définition de la monnaie. D'autres approximations peuvent en découler dans la considération par les auteurs de ces définitions de ce qui est véritablement monnaie, face à des exemples précis. Le choix passe par l'explication définitive des implications de chacune de ces deux optiques.

1) Dans la première optique, on insiste sur la capacité exclusive de la monnaie à satisfaire les fonctions répertoriées. En retournant l'argument, on déduit que *tout instrument qui assume tout ou partie de ces fonctions peut être considéré comme de la monnaie*. Celle-ci apparaît dès lors comme une réalité fragmentée. Il est en outre possible de parler de pratiques monétaires, mais celles-ci apparaissent aussi comme une réalité

fragmentée car orientée vers une multitude potentielle d'instruments. Cette première optique ancre la réflexion dans une réalité observable (l'échange, le compte, etc.).

2) Dans la seconde optique, la spécificité qui permet de définir la monnaie n'est pas identifiée dans ses fonctions mais dans le fait qu'elle les rassemble toutes. La monnaie se présente sous un aspect unitaire. Elle est « pleine », « parfaite », ou, si elle n'assume pas toutes les fonctions, partielle, mauvaise, voire fausse³¹.

Dans cette optique de monnaie pleine, en outre, la notion de pratique monétaire n'a pas de place. Cette optique repose en effet sur une pétition de principe à caractère doctrinal qui se substitue à celle que nous avons posée quant à la nature des actes monétaires. Cette pétition de principe consiste à affirmer que seul l'assemblage des trois fonctions, non monétaires en elles-mêmes, sur un même instrument, permet de parler de monnaie. Cette pétition de principe fait que la monnaie, pur concept idéal, n'est qu'un outil forgé par le théoricien et ne s'ancre dans aucune réalité observable. Pour le dire autrement, la monnaie, dans cette optique, est un concept forgé à partir d'idéaux tirés d'une observation très restrictive des phénomènes monétaires. Dès lors ce concept idéal d'une monnaie sert à réinterpréter l'histoire des faits³². Celle-ci est reconstruite à l'aide de prémisses théoriques élaborés à partir d'une vision idéale de l'histoire³³.

On aboutit au fond à l'idée selon laquelle la monnaie n'existe que dans des situations exceptionnelles où les instruments portent toutes les fonctions identifiées. Il s'agit de l'aboutissement d'un courant de pensée pour lequel la monnaie ne peut qu'être une marchandise dont la matière est étalon et réserve de valeur. La monnaie apparaît comme une réalité neutre sur le fonctionnement réel de l'économie. Ceci est la version dure, c'est-à-dire ici cohérente, de la monnaie pleine. Rist par exemple se rapproche de cette position, bien qu'il affirme par ailleurs la nécessité d'une analyse monétaire³⁴. Une version édulcorée est celle de Baudin³⁵ ou de Hicks³⁶ par exemple, pour lesquels, si les fonctions monétaires peuvent se dissocier, la monnaie pleine demeure un souhait, un idéal vers lequel on devrait se

³⁰ Baudin [1947, p. 2].

³¹ John Hicks [1967, p. 2] reprend l'idée d'une monnaie qui rassemble les trois fonctions traditionnelles, mais sans passer par l'optique métalliste. Il qualifie la monnaie de « *fully developed* » si elle assume les trois fonctions, de « *partial money* » si elle n'assume pas celle de réserve, bien que ceci ne lui enlève pas la qualité monétaire.

³² Hicks [1967, p. 2] rappelle cet usage de la « monnaie pleine » et de la « monnaie partielle », sans pourtant y souscrire. Son objectif est plus théorique car il souhaite l'employer comme instrument d'analyse pour éclairer des points sombres de la théorie monétaire ; il n'en demeure pas moins que cet outil analytique n'est pas fondé par une analyse historique précise, mais est issu d'élaborations théoriques non entérinées par l'histoire.

³³ Cette démarche est le contraire d'une démarche *d'économie historique*. Voir Dockès et Rosier [1991].

³⁴ Voir Rist [1951].

³⁵ Baudin [1947].

³⁶ Voir Hicks [1967] et [1991].

diriger³⁷.

Il semble que l'hypothèse d'une monnaie pleine, instrument qui recueille les trois fonctions, et plus encore, l'hypothèse d'une monnaie *qui ne peut être rien d'autre qu'un tel instrument*, relève d'une erreur. Une pièce d'or, par exemple, qui est moyen de paiement, n'est pas pour autant étalon des valeurs : c'est le métal qui constitue la pièce qui est étalon, non la pièce elle-même.

En outre, l'ensemble de la population a rarement, dans l'histoire, compté en faisant abstraction de l'unité de compte nationale, au profit du seul étalon sur lequel est ancrée cette unité. Dans le système d'étalon or, les agents ne comptent pas, en général, en un poids d'or, mais en unité monétaire qui se réfère en or³⁸. Ainsi que l'exprime Nogaro, l'évolution d'une pensée en unité de compte vers une pensée en poids étalon est le signe d'un grave doute sur la stabilité de l'unité de compte, donc sur le pouvoir d'achat de la monnaie ; il ne s'agit pas d'une situation normale³⁹.

L'explication de ce raisonnement en terme de monnaie pleine, qui aujourd'hui paraît embrouillé, tient en l'assimilation de la monnaie aux métaux précieux et un raccourci de raisonnement. Dans cette optique qui parcourt tout le XIXe siècle et jusque dans la première moitié du XXe siècle et dont Rist ou Mises sont des défenseurs, *la monnaie est en effet le métal précieux*. Tout le reste, billets mais aussi billon, n'est pas monnaie. Il y a confusion entre la monnaie et sa manifestation particulière, la monnaie métallique, ou plus précisément réduction de la première à la seconde. Ainsi Mises peut-il écrire :

« Ce qui est employé comme monnaie est une marchandise qui est utilisée aussi pour des fins non monétaires. Dans l'étalon-or, l'or est monnaie et la monnaie est or. (...) En régime d'étalon-or, le dollar et la livre n'étaient que de simples noms pour une quantité définie d'or, entre des marges extrêmement étroites fixées avec précision par la loi. Nous pouvons appeler cette sorte de monnaie une monnaie-marchandise »⁴⁰.

Mais ceci ne peut suffire à parler de monnaie pleine. Dans un système d'étalon métallique en effet, toute pièce constituée de ce métal étalon est un instrument de circulation. Elle est en outre, de par ses qualités intrinsèques, réserve de valeur. Enfin, *son contenu*, le métal précieux, est l'étalon du système. *On ne peut parler de monnaie pleine que si, par un raccourci audacieux, on affirme que le moyen de paiement lui-même est étalon*⁴¹. On peut identifier très clairement cet audacieux raccourci chez Wicksell lorsqu'il traite de la fonction de mesure de la valeur que possède selon ses propres termes la monnaie :

« Il est clair (...) qu'une marchandise qui sert d'intermédiaire des échanges tend à être

³⁷ On peut comparer cette déclinaison avec celle qu'a élaborée Schumpeter [1983, I, pp. 403 sq] entre métallisme théorique et métallisme pratique.

³⁸ Voir les pratiques monétaires d'Ancien Régime dans Blanc [1994a].

³⁹ Nogaro [1935, pp. 387-389].

⁴⁰ Mises [1985, p. 450].

⁴¹ Courbis [1990] souligne l'irréductibilité de l'unité de compte et du moyen de paiement et, par là, montre l'irréductibilité des pratiques de compte à l'usage de l'étalon.

utilisée aussi comme une mesure de la valeur dans les transactions de biens et services qui sont proches dans le temps ou immédiats »⁴².

L'idée métalliste de la monnaie pleine suppose l'effacement de l'unité monétaire nationale, qui est censée ne représenter qu'un poids fixe de métal étalon, et en cela ne posséder aucune existence autonome et digne d'intérêt pour l'économiste. La mention de la valeur nominale des pièces est chose récente ; son absence dans les systèmes métalliques d'Ancien Régime a pu contribuer à son oubli. On ne voit plus dès lors qu'une chose, le métal, à partir duquel en effet on calcule et on paie si on traduit en poids l'unité de compte généralement employée pour cela. N'ayant plus en vue ni l'émetteur du moyen de paiement, ni la réalité des pratiques monétaires dans lesquelles on compte et mesure en unité de compte nationale, il est possible d'assimiler les deux fonctions au métal, et, par un ultime raccourci, hiérarchiser les deux fonctions en estimant que le moyen de paiement sert d'étalon des valeurs.

Ainsi peut-on, avec Rist, voir dans la monnaie métallique l'essence même de la monnaie car elle seule assume les trois fonctions. L'essence de la monnaie est donc le rassemblement de la « triade » de fonctions sur un même instrument. Face à cette essence, tous les moyens de paiement non composés de métal précieux paraissent des pis-aller (monnaie représentative, c'est-à-dire monnaie de banque ou de papier représentant un dépôt métallique), voire des solutions catastrophiques (papier-monnaie).

La théorie métalliste qui a longtemps prospéré repose sur l'idéal théorique d'une monnaie métallique à valeur intrinsèque, grâce à laquelle l'essence de la monnaie se réconcilierait avec ses formes concrètes. Cette conception fait de la monnaie un instrument unitaire qui doit recueillir sur lui seul la triade. Des auteurs qui développent une pensée non métalliste ont pu par la suite se laisser piéger, tel Hicks qui écrit :

« (...) le fait que les espèces soient un étalon de valeur tout autant qu'un instrument de paiement, c'est-à-dire soient pleinement une monnaie (...) ». Ou encore : « Les espèces sont l'étalon en termes duquel les contrats sont libellés et respectés juridiquement »⁴³.

Hors du contexte métalliste dans lequel on peut comprendre que, par un raccourci certes audacieux, on affirme que les espèces, moyens de paiement, sont aussi l'étalon, il n'apparaît plus qu'une grave confusion entre les fonctions monétaires.

La préconisation d'une monnaie dont les moyens de paiement soient aussi réserves de valeur est une idée distincte de cette assimilation erronée et peut être conservée même si on corrige cette erreur. Cette idée conduit à distinguer fortement l'unité de compte du moyen de paiement et à les réarticuler l'un par rapport à l'autre, ce qui a été fait dans la section

⁴² Wicksell [1967, p. 7] : « *It is clear (...) that a commodity which serves as a médium of exchange naturally comes to be used also as a measure of value for transactions in goods and services which are near or simultaneous in time* ».

précédente.

§2. Unité du système monétaire, diversité des instruments monétaires

Dès lors que l'on abandonne tout système monétaire étalonné sur un quelconque matériau, la conception d'une monnaie pleine, qui auparavant procédait déjà de l'oubli de l'unité de compte et d'un surprenant raccourci du raisonnement, devient totalement infondée. Plus aucun matériau en effet ne sert de pont pour affirmer qu'un moyen de paiement est aussi étalon des valeurs. Il faut donc abandonner cette piste⁴⁴.

Il devient alors difficile de soutenir qu'une même monnaie peut servir tout à la fois de moyen de paiement, d'unité de compte et de moyen de réserve. Si ce doit être le cas, on ne peut penser qu'à un moyen de paiement qui servirait aussi de réserve de valeur, ce qui se conçoit aisément, mais aussi d'unité de compte, ce qui paraît absurde. Un moyen de paiement porte sur lui l'unité de compte, qu'elle soit mentionnée (cas des monnaies manuelles modernes) ou non (cas des pièces de l'Ancien Régime par exemple) ; mais il est rarement unité de compte, hormis pour des pièces exceptionnelles (ainsi l'écu, valant 3 livres tournois, était-il fréquemment employé en compte sous l'Ancien Régime) ou dans des situations exceptionnelles dans lesquelles un bien donné sert à la fois d'unité de compte et de moyen de paiement des échanges⁴⁵. Il faut donc bien distinguer l'unité de compte du moyen de paiement. Ainsi que le souligne Bernard Courbis,

« La distinction compte - paiement est essentielle : on ne paie pas avec des unités de compte, mais avec des avoirs, des éléments de patrimoine (espèces par exemple) ; on ne compte pas avec des espèces, mais en une monnaie abstraite (la livre, le franc) plus ou moins autonome par rapport aux espèces »⁴⁶.

Dès lors, donc, que l'on abandonne l'illusion métalliste, on ne peut soutenir que la monnaie peut servir des trois fonctions à la fois sans réviser sa conception de la monnaie. Celle-ci ne peut plus être considérée comme un instrument, qu'une sorte de myopie sensitive conduit à identifier comme moyen de paiement. Ce qui apparaît alors est le caractère fragmentaire de la monnaie, et non plus son hypothétique caractère plein : la monnaie se disperse en une série d'instruments divers et hétérogènes. La monnaie comme on l'entend habituellement n'existe pas : si on veut lui conserver un caractère unitaire, il faut désormais la considérer comme un *complexe monétaire* dont l'unité est un principe fédérateur d'une multitude d'instruments.

En effet la monnaie fait système, en ce sens qu'elle disperse ses qualités génériques, résumées par ses fonctions, dans toute une série d'instruments sur lesquels portent les

⁴³ Hicks [1991, p. 52].

⁴⁴ Voir Courbis [1994a] à propos de Ricardo.

⁴⁵ On a vu au chapitre 3, *supra*, le cas du sel à Moscou vers 1918-24.

pratiques monétaires.

Le choix présenté au paragraphe précédent entre deux conceptions de la monnaie à partir de sa définition par les fonctions⁴⁷ s'éclaire alors au profit de la première solution. La monnaie remplit des fonctions qui sont sa spécificité propre. En retour, ces fonctions suffisent à la définir. Mais, plus précisément, cette monnaie demeure un concept générique que l'on ne peut observer, dans la réalité, que sous la forme fragmentaire d'une multitude d'instruments. Chacun de ces instruments est une partie du système monétaire. La monnaie est unitaire sous l'aspect du système, fragmentaire sous l'aspect des instruments. Chacun de ces deux aspects est indissociable de l'autre.

Le terme de monnaie revêt ainsi deux sens : celui particulier de chaque instrument qui assure ses fonctions, et celui générique que l'on ne peut saisir autrement qu'en considérant la monnaie comme complexe, ou système d'éléments.

Concentrons-nous sur l'aspect systémique de la monnaie. Jean Cartelier définit la monnaie comme système de paiement. De façon générale,

« La monnaie, ou système de paiement, est l'institution qui rend possible la coordination des actions économiques des individus »⁴⁸.

En outre,

« Trois composantes, et trois seulement, sont nécessaires pour définir un système de paiement : une unité de compte nominale, un mode d'accès aux moyens de paiement et une procédure de résolution des soldes monétaires »⁴⁹.

Au total, le système monétaire consiste en une organisation du compte et une organisation des paiements. On voit ici réapparaître les deux fonctions fondamentales de la monnaie. L'organisation du compte s'articule autour d'un ensemble d'unités de compte articulées dont l'une est hiérarchiquement supérieure. En outre, les trois formes de paiement vues plus haut⁵⁰ se combinent pour former une organisation des paiements originale.

La monnaie fait donc système, au sens où elle est un complexe fonctionnel qui se décline en instruments monétaires. C'est uniquement du point de vue de ce complexe qu'elle apparaît unitaire. C'est également de ce point de vue qu'elle peut rassembler tout à la fois les fonctions de compte, de paiement et de réserve. Mais alors le seul élément quelque peu difficile à assembler à ce complexe est la fonction de réserve qui ne va pas de soi ; les deux autres, fonctions fondamentales de la monnaie, sont par définition intégrées dans le système. La question de la hiérarchie entre ces deux fonctions n'a pas de sens si l'on cherche à signifier que l'une peut se passer de l'autre quant à la définition de la monnaie, car

⁴⁶ Courbis [1990].

⁴⁷ Voir le début de la section 3, §1, *supra*.

⁴⁸ Cartelier [1996a, p. 61].

⁴⁹ Cartelier [1996a, pp. 73-77].

⁵⁰ Voir section 1, §3, B.

la monnaie comme système repose nécessairement sur ces deux fonctions. Ainsi que l'affirment Courbis, Froment et Servet,

« Les deux fonctions de compte et de paiement nous paraissent logiquement et historiquement d'égale importance et obligent à rechercher un schéma de leur articulation dans une société »⁵¹.

D'un autre point de vue, celui des instruments monétaires eux-mêmes, il ne peut plus être question de s'attendre à ce que ces trois fonctions s'assemblent sur un seul instrument.

§3. L'articulation des instruments et des fonctions monétaires

Ceci nous conduit à examiner l'articulation des instruments et des fonctions monétaires. Les fonctions une fois posées et définies, une part de leur articulation a déjà été exposée, du moins pour la fonction de réserve dont on a vu le caractère secondaire. On peut distinguer trois types d'articulation selon l'objet de la classification.

- Une articulation *historique* classe les instruments selon leur ordre d'apparition dans l'histoire. Elle met en avant les éléments nécessaires à l'échange.

- Une articulation *conceptuelle* classe les fonctions à partir du concept de monnaie tel qu'il a été forgé à l'aide des fonctions monétaires. Cette articulation met à jour des relations de dépendance ou au contraire d'autonomie entre les fonctions.

- Une articulation *analytique*, enfin, procède de la façon dont les fonctions monétaires sont intégrées à l'analyse monétaire élaborée par les économistes. Il s'agit donc de l'importance accordée à telle fonction dans l'explication des phénomènes économiques et monétaires.

L'articulation conceptuelle des fonctions monétaires doit logiquement être liée à la hiérarchie historique des instruments. Il n'en est pas de même pour l'articulation analytique. Ainsi par exemple Keynes considère d'un point de vue conceptuel que la fonction de compte est la plus importante de toutes car elle est au fondement de l'économie qui se présente sous la forme d'une économie monétaire par essence⁵² ; mais d'un point de vue analytique, il met en avant le caractère essentiel de la consommation, donc de la fonction de paiement, dans la dynamique économique et le caractère dépressif que peut provoquer la fonction de réserve. Ce faisant, un aspect de son analyse porte sur la fonction de demande de monnaie, qualifiée de préférence pour la liquidité, et dans laquelle ce qui est premier est la fonction de réserve.

⁵¹ Courbis, Froment et Servet [1990, p. 13].

⁵² Son *Treatise on Money* commence ainsi : « *Money-of-account, namely that in which Debts and Prices and general Purchasing Power are expressed, is the primary concept of a Theory of Money* ». Keynes [1930, p. 3].

A) L'articulation historique des instruments monétaires

D'un point de vue historique, on ne peut, à partir des bases posées ci-dessus, raisonner sur une hiérarchie d'apparition des fonctions monétaires puisque celles-ci sont considérées comme les principes génériques et invariants de la monnaie dont on refuse l'hypothèse première du troc.

Ce que l'on peut en revanche identifier, pour autant que les témoignages historiques mais aussi anthropologiques nous fournissent des arguments, est une hiérarchie dans l'apparition des instruments monétaires. En l'occurrence, on peut réfléchir quant à l'apparition des unités de compte et des moyens de paiement.

À cet égard, on a presque toujours accordé la primauté à l'intermédiaire des échanges puisqu'il est l'instrument qui aurait rompu le troc ; de cette primauté supposée de l'instrument résulterait la primauté de la *fonction* de paiement. Cette primauté transparaît dans toutes les conceptions implicites des fonctions monétaires et n'est parfois rejetée que dans quelques recherches approfondies et explicites. Elle résulte de ce que l'on pourrait qualifier de myopie sensitive. Dans tous les écrits qui ont précédé l'autonomisation de l'économie politique comme science à partir de la fin du XVIII^e siècle, le terme de monnaie est réservé à ce qui apparaît physiquement dans l'économie comme instruments de circulation. L'étalon est simplement le métal dont sont faites les pièces voire, par un raccourci, on l'a vu, les pièces elles-mêmes. L'unité de compte n'est rien d'autre qu'une monnaie abstraite issue de quelques siècles d'évolution qui l'ont détachée du métal précieux. Enfin, ce qui sert de réserve de valeur est simplement ces pièces métalliques à valeur intrinsèque.

Ne voyant de monnaie que dans l'intermédiaire des échanges, on a vu dans celui-ci ce qui a rompu le troc et conduit à l'économie monétaire que l'on connaît aujourd'hui.

Certains cependant ont mis en avant la nécessité pour cet intermédiaire des échanges d'être préalablement une réserve de valeur, autrement dit une marchandise ayant sa propre valeur. Cette position, bien développée par Rist notamment, est justifiée par la croyance selon laquelle l'espacement des échanges dans les sociétés anciennes nécessite des moyens de paiement dont la valeur se conserve bien. Hicks reproduit cette conception tout en remarquant qu'elle ne s'applique pas à l'histoire de la Chine⁵³ : cette seule exception notée suffit à détruire l'argumentation en la confinant à un contexte historique particulier, celui de l'Occident.

En fait, il semble que l'unité de compte soit le premier des « outils » monétaires à être utilisé. L'histoire montre que des systèmes sont possibles où circulent, sont achetées et sont vendues les richesses sans qu'un instrument matérialisé et unique de paiement des

⁵³ Hicks [1969, p. 64 et 68].

dettes soit nécessaire. En Égypte pharaonique ou en Mésopotamie par exemple (Sumer en 4000 avant Jésus Christ, empire chaldéen), la circulation des richesses était organisée selon des principes redistributifs qui nécessitaient avant tout une unité de calcul monétaire⁵⁴. Ceci est valable au niveau de territoires très vastes. L'anthropologie a par ailleurs montré que dans les sociétés primitives avec classes l'unité de compte se développe avant qu'un intermédiaire physique des échanges à la validité quelque peu étendue apparaisse⁵⁵.

Si l'on revient aux robinsonnades classiques, il est aisé de montrer que le troc lui-même, *pour peu qu'il soit durable* c'est-à-dire qu'il soit érigé en mode de circulation des richesses d'une économie, suppose l'existence d'une unité de compte et par conséquent nie sa propre existence de troc⁵⁶. Louis Baudin estime que l'unité de compte a émergé avant tout instrument de paiement. Il prend appui sur les études historiques et anthropologiques dont celles de Frazer, Durkheim, Lévy-Bruhl, Mauss et Davy, que l'on a depuis complété par celles issues de la mouvance polanyienne⁵⁷. Il estime en définitive que « *l'échange à son origine n'a nul besoin d'un intermédiaire matériel. La commune mesure suffit* »⁵⁸. Et en effet tout échange, qu'il soit effectué au travers d'un instrument monétaire de paiement des dettes ou tout simplement réalisé par troc, suppose que l'on évalue les biens échangés, autrement dit que l'on se mette d'accord sur l'équivalence des deux biens. Sans équivalence, il ne peut y avoir d'échange, pour autant que celui-ci est libre de part et d'autre. Or l'équivalence ne peut apparaître que si l'on adopte une commune mesure des deux biens ; cette commune mesure est l'unité de compte. Ainsi le troc suppose l'unité de compte ; or l'unité de compte signifie la monnaie. Baudin s'arrête à mi-chemin du raisonnement et continue de penser en termes de troc. Pourtant il suffirait d'entériner ce qu'affirme Keynes pour abandonner toute idée d'une société fondée sur des pratiques de troc durables :

« L'Âge de la Monnaie a succédé à l'Âge du Troc aussitôt que l'homme a adopté une monnaie de compte »⁵⁹.

L'approche développée par Courbis, Froment et Servet revient précisément à se poser la question monétaire en termes de pratiques monétaires et à affirmer l'universalité de ces pratiques. Dans cette approche, le troc n'est plus envisagé comme procédé primitif mais

⁵⁴ Voir par exemple Arensberg et Polanyi [1975], Gentet et Maucourant [1990] et Servet [1993].

⁵⁵ Servet [1979].

⁵⁶ Par exemple, Hawtrey [1935, p. 2], Louis Baudin [1947, p. 243], Hicks [1969, pp. 64-65], Guitton [1974, p. 24] ou encore Benetti [1985] développent des idées qui tendent à affirmer que le troc, pour peu qu'il soit durable, suppose l'unité de compte, mais ils n'en déduisent pas pour autant la négation même du troc par ce biais. La poursuite de leur raisonnement demeure liée par la myopie sensitive dont nous avons parlé.

⁵⁷ Voir en particulier le très riche ouvrage sous la direction de Arensberg et Polanyi [1975]. Servet [1979] et [1981] a développé des thématiques proches.

⁵⁸ Baudin [1947, p. 243].

⁵⁹ Keynes [1935, pp. 4-5] : « *The Age of Money had succeeded to the Age of Barter as soon as men had adopted a money-of account* ».

répandu et durable d'allocation des biens ; il se confine désormais à une fable d'économistes⁶⁰. On peut ainsi achever le raisonnement de Baudin et conclure que le troc n'existe pas comme tel, c'est-à-dire comme on le pense généralement, puisqu'il fait intervenir une fonction fondamentale de la monnaie. Au total, tout échange, quelle que soit sa nature, suppose l'emploi d'une unité de compte, pour peu qu'il ne soit pas un échange isolé mais s'insère dans une logique sociale d'échange.

L'histoire semble donc consacrer l'unité de compte comme première. Répétons qu'ici on réfléchit non sur les fonctions monétaires mais sur les instruments. La monnaie, comme système monétaire, suppose que les deux fonctions de compte et de paiement sont assurées. Or elles peuvent être assurées, l'une par une unité de compte *ad hoc*, l'autre par des systèmes de compensation sans instrument physique, de même que par un ensemble divers d'instruments dont le rôle peut ne pas se limiter au paiement des dettes. Le moyen de paiement à usage généralisé n'est pas une nécessité de la monnaie.

B) L'articulation conceptuelle des instruments et fonctions monétaires

Nous avons dit plus haut que la monnaie est un système monétaire ou système de paiement ; la confusion sémantique de divers niveaux théoriques fait qu'elle est aussi une partie de ce système. Ses éléments, sous forme d'instruments, sont donc aussi monétaires, sont aussi monnaie. Mais comment s'articulent donc les fonctions monétaires du point de vue conceptuel ?

De par la myopie sensitive dont on a parlé, la fonction de paiement a été considérée comme fonction conceptuellement la plus importante puisqu'elle seule permettrait l'échange, qui est lui-même considéré comme le coeur de la monnaie.

En 1938, Charles Rist a voulu réhabiliter la réserve de valeur comme fonction première en fondant cette considération sur une analyse conceptuelle poussée de la monnaie⁶¹. Rist voit dans la monnaie métallique l'essence même de la monnaie car elle seule assume à la fois les deux fonctions de paiement et d'étalon. Or dès que l'on considère la monnaie métallique comme l'essence de la monnaie, on peut déduire, avec Rist, que la fonction de réserve de valeur est inhérente à la monnaie, puisque le métal précieux, même imparfaitement stable, est l'étalon le plus stable qui soit. Rist souhaite ainsi remettre au

⁶⁰ Courbis, Froment et Servet [1990].

⁶¹ Il amende cependant sa position entre la première (1938) et la seconde édition (1951) de son principal ouvrage. Dès 1945, il développe, dans un autre ouvrage, une conception des fonctions monétaires fort différente de celle de 1938 et au fond bien plus moderne. Désormais, il affirme que « *les deux premières fonctions suffisent à définir la monnaie* » (Rist [1951, pp. 416-417]), c'est-à-dire la fonction d'intermédiaire des échanges et d'étalon des valeurs. Il ne reprend qu'une partie de ces nouvelles réflexions en 1951, qu'il intègre sous la forme d'un *addendum* succinct et laisse de côté la terminologie plus moderne développée en 1945 (Rist [1951, pp. 416-417]). En effet ces termes seraient incompatibles avec ceux employés tout au

premier plan ce que la plupart des économistes, estime-t-il, ont laissé de côté au XIXe siècle, hormis Tooke et les auteurs issus de la révolution marginaliste (il s'inspire en particulier très fortement de Jevons).

Rist affirme qu'un système monétaire sans réserve de valeur est inimaginable puisque l'économie moderne suppose une succession d'actes d'achat et de vente étalés dans le temps. Sur ces bases, il conclut que la fonction de réserve de valeur est « *la plus importante de toutes, et celle qui est probablement à l'origine de toutes les autres* ». Rist critique les auteurs qui oublient, volontairement ou non, cette fonction, car ils font alors intervenir, comme Pantaleoni, le phénomène de la confiance. Il tente de montrer que cette confiance masque en réalité la fonction de réserve. Cette fonction est en effet une « *assurance contre les incertitudes de l'avenir* », c'est-à-dire, au fond, comme le dit Keynes, un pont entre le présent et l'avenir, qui concourt à la confiance⁶². Au total, Rist peut affirmer que la fonction d'intermédiaire des échanges mais aussi celle d'étalon des valeurs supposent celle de réserve de valeur⁶³.

Une telle analyse prête le flanc à de nombreuses critiques. On a vu plus haut la dépendance et la non spécificité monétaire de la fonction de réserve qui permettent de retourner comme un gant le dernier argument exposé de Rist.

Dans la recherche d'une fonction conceptuellement première, seules les deux fonctions de compte et de paiement des dettes demeurent. Débarrassé de la myopie sensitive, il est possible d'envisager leur articulation autrement que par la soumission de la fonction de compte à la fonction de paiement.

Par la nécessité d'une unité de compte dans tout processus de paiement de dette, la fonction de paiement apparaît nécessairement comme, d'un point de vue strictement logique, dépendante de la fonction de compte. La fonction de paiement des dettes consiste en effet en la mobilisation d'avoirs *évalués en unités de compte* afin d'éteindre une dette.

Mais la fonction de paiement recèle cependant une caractéristique qui va au-delà de cette dépendance et en fait une fonction monétaire tout aussi fondamentale, cette *mobilisation d'avoirs évalués en unités de compte afin d'éteindre une dette*.

La fonction de compte, elle, n'assure que leur évaluation et ne présuppose en rien la nécessité du paiement. À ce titre, ces deux fonctions sont nécessairement liées dans la constitution de ce complexe fonctionnel qu'est la monnaie, et on ne peut ni soumettre l'une à l'autre, ni considérer que la monnaie peut se passer de l'une ou de l'autre. La monnaie, complexe fonctionnel et système de paiement, a pour éléments de base et irréductibles ces deux fonctions de compte et de paiement.

long de l'ouvrage de 1951 ; les y intégrer aurait nécessité de réécrire beaucoup de ses développements.

⁶² Rist [1951, pp. 347-348].

⁶³ Rist [1951, p. 353].

Toujours sur ce plan conceptuel, l'articulation des instruments monétaires semble tout aussi irréductible. La monnaie comme complexe fonctionnel et système d'instruments suppose qu'une unité de compte commune existe de même qu'une organisation du paiement des dettes. Cette organisation du paiement n'a pas de sens sans unité de compte.

Au total, il y a monnaie (comme système monétaire) dès lors que les deux fonctions de compte et de paiement sont assumées ; il y a monnaie (comme instrument monétaire) dès lors que cet instrument s'inscrit dans une logique de compte et paiement des dettes.

On peut exprimer cette idée selon deux propositions :

- Il n'y a pas de monnaie (moyen de paiement) sans qu'existe une organisation du compte à partir de laquelle elle fonctionne ; ce lien est toujours vérifié puisque le paiement suppose le compte.

- Inversement, il n'y a pas de monnaie (unité de compte) sans qu'existe un système de paiement dont elle permet le fonctionnement. Cependant, le compte n'implique pas nécessairement le paiement. L'unité de compte peut en effet se suffire à elle-même, mais elle demeure alors une partie incomplète du complexe monétaire lorsqu'elle est envisagée hors du contexte d'un quelconque mécanisme de paiement. Ainsi l'emploi d'une unité de compte en évaluation de dettes, d'agrégats, de prix, ne constitue pas de la monnaie, bien que cela constitue une pratique monétaire, si cette unité ne sert en aucun cas à un mécanisme de paiement des dettes.

Reformulons cette idée. Ce qui est nécessaire à une économie est la circulation des richesses par le transfert de droits de propriété. Cette circulation suppose deux éléments : le compte des dettes et des créances engendrées par chaque mouvement, et la mobilisation des dettes et créances initiales de chacun afin que l'état général des dettes et créances soit modifié par l'opération en question. Il y a donc bien d'un côté fonction de compte et de l'autre fonction de paiement des dettes, deux fonctions irréductibles de la monnaie.

C) L'articulation analytique des fonctions monétaires

L'analyse économique révèle nécessairement des articulations différentes selon son objet.

Du point de vue de l'analyse de la dynamique de l'économie, ce qui apparaît premier n'est ni la fonction de compte, ni celle de réserve, mais celle de paiement. L'analyse qui penche vers l'optique du circuit, que ce soit celle de Keynes, de Gesell, des Physiocrates ou de Boisguilbert, met l'accent sur cette fonction monétaire car elle permet la circulation des richesses. Cette analyse condamne au contraire la thésaurisation et l'épargne non redistribuée en crédit, deux phénomènes qui constituent un frein puissant à la dynamique.

Du point de vue de la recherche des causes de la valeur de la monnaie ou de son pouvoir d'achat, plusieurs pistes ont été explorées. La théorie quantitative met elle aussi

l'accent sur la fonction de paiement puisqu'elle raisonne en termes de masses de moyens de paiement émis, autrement dit du côté de l'offre de la monnaie. La remise en cause de cette approche par la théorie de la demande d'encaisses monétaires met au contraire l'accent sur la fonction de réserve qui est le motif le plus puissant de détention d'encaisses⁶⁴.

Du point de vue de l'analyse de l'inflation ou de la déflation, c'est là encore ces deux fonctions qui sont interrogées la plupart du temps. Ainsi la déflation serait due à un excès de détention oisive de monnaie et à une contraction de la masse monétaire ; à ce titre, on met l'accent sur la domination excessive de la fonction de réserve sur la dynamique économique. L'inflation au contraire serait due à un excès de masse monétaire ou à une fuite devant la monnaie ; à ce titre, on insiste sur la baisse de la capacité de réserve de la monnaie et le développement disproportionné de sa fonction de paiement.

Dans ces mécanismes, l'unité de compte disparaît comme un élément non scientifique ou neutre quant à leur origine. Lorsque l'économie est supposée constituée de flux réels, elle n'a pas de place autre que celle d'un élément juridique inutile à la théorie. Lorsque l'économie est considérée comme directement monétaire, elle est une donnée *a priori* à partir de laquelle les grandeurs économiques seront calculées. On constate que l'unité de compte acquiert une importance capitale, dans certaines constructions théoriques, lorsqu'il est question des crises monétaires⁶⁵.

⁶⁴ Ainsi sous ce nouveau point de vue la masse monétaire apparaît comme la somme des encaisses qui servent de réserve, avant de servir dans les achats. Voir de Mourgues [1993, p. 21].

⁶⁵ En particulier lorsqu'il est question d'hyperinflation. Voir plus haut l'examen des analyses de Salama, Valier, Aglietta et Orléan à propos de l'hyperinflation (chapitre 5, section 2, §2 et 3, *supra*).

CONCLUSION DU CHAPITRE

Au terme de ce chapitre, plusieurs leçons doivent être retenues.

En premier lieu, la définition de la monnaie appelle nécessairement, dans le domaine de la théorie, une part de doctrine afin de briser la circularité des définitions. La part de doctrine que nous avons posé ici consiste en postulats quant aux pratiques monétaires. Celles-ci consistent en actes de compte et de paiement.

En second lieu, seules les fonctions monétaires de compte et de paiement sont considérées comme fondamentales. La monnaie ne peut s'en passer ; par définition, elle les exige.

Il reste alors à trancher quant à la nature instrumentale ou systémique de la monnaie. L'optique métalliste dont on a tenté de montrer l'erreur prend la monnaie comme instrument. En réalité, on ne peut comprendre la monnaie en dehors de sa double dimension d'instrument et surtout de *complexe monétaire*, c'est-à-dire de système dont l'objet est le paiement des dettes. De ce système de paiement, seul élément unitaire de la monnaie, découlent des instruments qui en représentent la fragmentation.

Les pratiques monétaires sont le fondement de l'analyse de la monnaie. Elles portent sur des instruments ; ceux-ci sont l'expression concrète des principes monétaires que sont les fonctions. Tel est le fil par lequel on tire la définition de la monnaie.

Mais on doit désormais considérer que l'analyse de la monnaie nécessite d'aller au-delà. Ces fonctions forment un système, on l'a vu. Le système est un ensemble de règles, autrement dit une institution. Mais la monnaie est une institution au-delà même des règles nécessaires pour assurer la gestion des dettes ; elle est institution car principe institutionnalisé de socialisation. C'est la réalité que l'on va maintenant s'attacher à souligner.

CHAPITRE 7

LA MONNAIE, PRINCIPE INSTITUTIONNALISÉ DE SOCIALISATION

« Money is not a mechanism ; it is a human institution, one of the most remarkable of human institutions. »
(John R. HICKS, *Critical Essays in Monetary Theory*)

INTRODUCTION

On a vu précédemment que ni l'approche monétaire marchande, ni l'approche monétaire juridique ne permettaient de saisir pleinement la question des monnaies parallèles. La conception de l'économie comme ensemble de règles permet de concevoir la question sous un autre angle. État et marché ne sont pas niés ou dissous dans l'analyse, mais resitués dans une conception plus large et plus respectueuse de ce qui compose, structure, fait évoluer la société. En matière monétaire, cela doit conduire à un *nominalisme institutionnel*.

Aristote déjà voyait dans la monnaie une triple dimension. Selon lui, sa valeur tient de la nature des choses, de l'autorité publique ou encore des conventions sociales¹. Sans nier les deux premières, l'objet de ce chapitre sera d'insister sur la troisième, dimension non réduite à l'idée de convention sociale cependant, mais élargie à l'idée générique d'institution sociale. La monnaie consiste, dans cette optique, en une institution sociale. Cette optique est cohérente avec la définition de la monnaie comme système de paiement : si la dette est le moyen fondamental d'évolution de la société, de création et de destruction de lien social, de

¹ Voir Aristote [1993, pp. 18-28].

mise en mouvement de ses richesses², alors ce qui permet de la gérer est fondamentalement *aussi* une institution sociale.

Le courant institutionnaliste américain a, dans l'entre-deux-guerres, particulièrement développé cette option, en particulier Commons pour ce qui concerne la dette et la monnaie. Par la suite, de multiples travaux (Mauss, Polanyi, Lévi-Strauss, Godelier, Bloch, Zelizer, etc.) ont ouvert la voie à un courant de réflexions situé entre l'anthropologie, la sociologie et l'économie. Enfin, des chercheurs économistes comme Michel Aglietta, André Orléan, Jean Cartelier et Jean-Michel Servet développent des thématiques qui, issues de points de départ et d'objectifs distincts, semblent converger vers la saisie institutionnelle des phénomènes économiques, et plus particulièrement pour ce qui concerne la dette et la monnaie. Ce qui en ressort est l'enrichissement considérable de la réflexion économique par ces observations parfois issues de domaines situés hors de la pensée économique traditionnelle, sans que l'idée d'une théorisation des phénomènes en soit pour autant éliminée.

Cette perspective sera développée au long de ce chapitre. Il conviendra d'abord de se pencher sur la notion d'institution, ses rapports avec la théorie économique et la problématique de la monnaie (*section 1*).

Cette grille de lecture permettra alors d'approfondir la question monétaire. La monnaie apparaît comme un ensemble de règles : règles relatives aux modalités de fonctionnement du système de paiement, mais aussi règles de comportement monétaire des acteurs. On identifiera ainsi dans la monnaie un principe de socialisation des acteurs qui repose sur la légitimité des monnaies que les acteurs emploient. Le cloisonnement des usages monétaires ainsi que l'intervention d'une totalité sociale dans les pratiques monétaires sont semble-t-il des éléments qui contribuent à la perception d'une légitimité par les acteurs. Tout ceci concourt à ce que l'on qualifiera d'intégration sociale de la monnaie (*section 2*).

À partir de ces considérations, la question de la qualité monétaire et de ses seuils sera abordée. Cette question est essentielle dans la perspective des monnaies parallèles car elle doit permettre de trancher quant au caractère monétaire ou non d'un grand nombre de monnaies parallèles. Beaucoup en effet présentent la physionomie d'instruments dont l'usage est fortement limité : limite dans le temps, dans l'espace, dans l'ensemble des biens et services accessibles et dans l'ensemble des personnes qui les emploient. En conséquence, l'hypothèse de la monnaie comme moyen de paiement généralisé sera discutée. On préférera définir la qualité monétaire à partir de son inscription sociale. Dans ce cadre, la monnaie constitue un ensemble d'instruments de qualité diverse, qui repose sur leur degré de

² Cela ne signifie pas que le lien de dette n'ait d'autre but que cette mise en mouvement des richesses. Dans les sociétés holistes par exemple, le jeu continu de la dette par le biais du don contre don est avant tout un moyen de reproduction de l'ordre social.

cloisonnement au sein des pratiques monétaires (*section 3*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 7 LA MONNAIE, PRINCIPE INSTITUTIONNALISÉ DE SOCIALISATION

Introduction

Section 1. Une perspective historique et institutionnelle

§1. Essai de définition de l'institution

§2. Théorie, histoire et institution sont-ils antinomiques ?

Section 2. Intégration sociale de la monnaie et socialisation des acteurs

§1. La monnaie comme principe de résolution des dettes

§2. Règles et intégration sociale de la monnaie

A) Ensemble de règles

B) Principe institutionnalisé de socialisation

§3. Légitimité, cloisonnement et intégration sociale de la monnaie

A) La légitimité problématique de la monnaie

B) Les cloisonnements monétaires

C) La monnaie et la totalité sociale

Section 3. La question de la qualité monétaire et de ses seuils

§1. Problématique générale de la qualité monétaire

A) La monnaie, un moyen de paiement généralisé ?

B) Dérivés de cette impasse

C) Qu'est-ce que la qualité monétaire ?

§2. La qualité monétaire des instruments

A) Qualité monétaire des unités de compte

B) La qualité monétaire des moyens de paiement

C) Les degrés de la qualité monétaire

Conclusion du chapitre

SECTION 1. UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE ET INSTITUTIONNELLE

La grille d'analyse monétaire que nous privilégions dans ce travail a déjà été explicitée : elle s'identifie plus particulièrement dans le point de départ donné au niveau des pratiques monétaires des acteurs.

Ces pratiques sont socialement instituées et non le fruit de logiques individualistes ; cette socialisation des pratiques monétaires constitue, autant que l'échange lui-même, le fondement de la monnaie. La monnaie est autant faite pour échanger que pour socialiser les échangistes. À ce titre, on ne peut concevoir l'échange, donc l'emploi de la monnaie, comme pure pratique utilitaire, mais comme pratique dont la logique doit être resituée et recherchée au sein d'un ensemble de relations sociales.

Si les pratiques monétaires sont socialement instituées, la monnaie peut dès lors apparaître comme une institution sociale.

§1. Essai de définition de l'institution

L'institution est un concept générique qui fait appel à une multitude de dimensions. On peut ainsi la caractériser, de façon très large :

« Institution est un terme générique en résonance avec les notions d'organisation, de communauté, de groupement, de collectif ; de règles morales, religieuses, laïques ou juridiques ; de valeurs, de conventions, de normes. (...) Les institutions apportent de l'ordre dans les actions de leurs membres et les relations qu'ils entretiennent - les 'transactions', au sens de Commons. (...) Une fois filtrée la polysémie du concept d'institution, il reste l'idée d'un ensemble de règles plus ou moins formelles, les 'règles du jeu' sociales ou d'une communauté particulière, allant des coutumes au droit à la constitution d'une nation »³.

L'institution se définit sur deux niveaux. D'un point de vue dynamique, elle est un processus, donc *institution* ; d'un point de vue statique, elle est la chose issue de ce processus, donc *chose instituée*. Dès son abord, on voit que l'institution est nécessairement inscrite dans la dimension temporelle, et que l'on ne peut l'envisager d'un point de vue strictement statique sans perdre de vue ce qui explique sa forme à cet instant d'observation, c'est-à-dire tout le long processus d'action collective qui a mené jusqu'à elle. Une institution possède une dimension nécessairement évolutive.

On tentera ici d'adapter la définition de l'institution au domaine particulier qu'est la théorie monétaire à partir des observations et réflexions déjà faites quant aux monnaies

³ Corei [1995, pp. 8-9].

parallèles⁴. Ce qui apparaît essentiel dans l'institution est l'articulation dynamique entre son caractère de règle de conduite, donc *cause* des comportements personnels, et son caractère de phénomène en constitution, donc *conséquence* des comportements personnels⁵.

Nous pourrions définir une institution comme *un processus collectif de définition de règles d'actions, et les règles et comportements collectifs qui en découlent*. De ceci nous pouvons préciser les sept éléments suivants.

1) *L'institution possède un caractère général*. L'institution ne possède pas de domaine d'action particulier. L'institution ne se limite pas à une entité ou une organisation ; elle est aussi modes de pensée et d'agir communs aux personnes, donc comportements⁶. La communauté de comportements définit une règle sociale ; l'institution est cette règle.

2) *L'institution est explicite ou implicite*. La règle institutionnelle peut être une contrainte comportementale formalisée par des statuts, des lois, etc., ou être implicite c'est-à-dire intégrée au tissu de relations sociales. Du point de vue de la personne, la règle vient d'une institution officielle (verticalité) ou de ce qu'elle est partagée par une communauté de personnes à laquelle elle appartient (horizontalité). Ainsi l'institution peut être formalisée ou non en une entité ou organisation régulatrice qui non seulement définit la règle mais aussi sanctionne en cas de non-respect de celle-ci.

3) *L'institution est évolutive*. L'institution est tout à la fois action collective, dans quelque domaine que ce soit, et ses manifestations temporelles. Le comportement de chacun est modelé par les règles issues de l'institution ; mais l'institution, comme action collective, est aussi un ensemble changeant de règles.

4) *L'institution possède une dynamique dialectique*. La difficulté la plus grande qui résulte de la notion d'institution est d'expliquer l'articulation entre cette domination des règles dans les comportements personnels, socialisés ou non, et le modelage

⁴ Les définitions dont nous nous sommes inspiré sans nous lier à elles et en les confrontant à la problématique monétaire sont celles de Commons [1989], Neale [1987], Tool [1988], North [1990], Sjöstrand [1992] ainsi que de Maucourant [1994] qui présente et synthétise un ensemble de définitions à partir de l'institutionnalisme américain des années 1930 et du substantivisme polanyien.

⁵ Ceci n'est pas la définition autrichienne de l'institution qui l'entrevoit comme conséquence des comportements et non pas comme cause de ceux-ci. Cette limitation retire à l'institution la richesse dialectique qui en fait un phénomène tout à la fois déterminant et déterminé, donc à la définition plus mouvante, plus difficile, et qui s'insère (comme un coin, en la faisant éclater) dans la polarisation traditionnelle entre holisme et individualisme méthodologiques. Voir notamment Clark [1993] sur la position autrichienne quant aux institutions, qu'il considère comme l'origine méthodologique du néo-institutionnalisme américain (Williamson, North, Demsetz, etc. notamment). L'« oubli » des effets des institutions sur les comportements signifie que l'idée même de socialisation est absente de ces réflexions. Pour Sjöstrand [1992] il faut distinguer entre l'institutionnalisme économique issu du néoclassicisme pour lequel le champ de recherche se limite aux contrats et à la loi, et l'institutionnalisme issu de la tradition des années trente et pour lequel ce qui importe est l'action collective et la socialisation.

⁶ Pour Veblen par exemple l'institution n'est pas une entité mais un ensemble de modes de pensée que partagent un ensemble d'individus.

perpétuel de ces règles par l'ensemble de ces mêmes comportements. Cela suppose l'existence de comportements qui, soumis à la règle commune, s'en détachent et deviennent déviants. Cette déviance contribue à l'évolution de l'institution soit par son élargissement (l'institution accepte dès lors, dans son ensemble de règles, l'existence de cette déviance), soit par sa transformation du fait de la généralisation de cette déviance. La règle institutionnalisée est ainsi une contrainte, mais une contrainte dépassable par l'action collective qui a émis la règle elle-même.

5) *L'institution relève de rapports de force.* Comme norme qui, en tant que telle, s'impose aux personnes, l'institution a émergé d'une action collective. Cette action collective n'est pas l'action égale de personnes au poids identique, mais l'action différenciée de personnes et de groupes liés entre eux par des rapports de pouvoir qui leur donnent des poids relatifs spécifiques dans la création des normes. L'action collective se distingue donc du modèle de marché atomistique non parce qu'elle résulte de la confrontation de forces et de tendances divergentes, mais parce que celles-ci sont issues d'acteurs et de groupes d'acteurs dont le poids n'est pas égal. L'action collective est donc dominée par des *key-men* (hommes-clés) ou des *key-groups* (groupes-clés) qui possèdent une influence déterminante sur le cheminement voire l'aboutissement du processus.

6) Surtout, *l'institution, par la norme qu'elle représente, est un élément de socialisation des personnes.* La rationalité fondamentale de l'institution est cette socialisation des hommes en rapport avec elle. Celle-ci en effet n'a pas systématiquement des qualités d'efficacité économique et peut dès lors ne pas apparaître, au regard d'une théorie économique fondée sur la rationalité des choix, comme un principe rationnel de comportement⁷. Son corollaire est l'exclusion qu'encourent les personnes qui refusent l'institution ou dont les comportements dévient de cette norme. Cette exclusion est, selon la nature de l'institution, une sanction sociale ou pénale que formalisent des règles écrites ou simplement manifestée par le comportement des autres personnes à l'égard de celles dont le comportement dévie de la norme.

7) Enfin, *l'institution est elle-même insérée dans un contexte social, historique, culturel qui la façonne.* Elle n'a de sens qu'en relation avec l'ensemble des autres institutions de la société en question.

⁷ Sjöstrand [1992, p. 1012] souligne cet aspect. Il estime notamment que les normes de comportement expriment souvent deux qualités simultanément, celle d'efficacité et celle de production de sens. L'une des deux peut faire défaut ; l'autre peut alors suffire à elle seule à justifier et pérenniser la norme considérée.

§2. Théorie, histoire et institution sont-ils antinomiques ?

Le grand reproche que l'on a adressé tant à l'École historique allemande qu'à l'école institutionnaliste américaine des années trente est leur relativisme historique qui leur aurait interdit de tirer des leçons théoriques de leurs analyses empiriques.

Il ne s'agit pas ici de se lancer dans un débat à ce sujet mais de considérer la praticabilité de théories économiques à partir de la notion ci-dessus posée d'institution et de la perspective qui est celle de ce travail. Il s'agit ici de développer une conception de la monnaie qui tient compte de la diversité historique et coutumière des pratiques monétaires. Cette diversité peut être analysée au travers du concept d'institution qui seul semble en mesure de dépasser la simple opposition État / marché et de tenir compte des pratiques (actions collectives), de leur diversité selon les lieux et les époques, et de leur adéquation ou de leur inadéquation avec les cadres légaux de ces lieux et de ces époques. Ce qui est proposé est la perspective d'une théorisation d'un phénomène, la monnaie, à partir de la vision la plus large possible des pratiques qui se portent sur elle ; ceci passe par l'observation et par l'histoire, puis par le refus de l'opposition État / marché au moyen du concept d'institution.

Si de nombreux auteurs de l'École historique allemande ont explicitement formulé leur rejet de toute élaboration théorique, cela n'est pas vrai pour tous, particulièrement Knapp, issu de l'École historique, ou Commons. Si Knapp échoue à présenter une théorie de la monnaie (il ne va guère au-delà, en fait, d'une simple taxinomie des moyens de paiement), il suffit de regarder l'ouvrage majeur de Commons pour se persuader que l'approche institutionnelle et historique des phénomènes économiques n'est pas incompatible avec un haut degré de théorie⁸. L'analyse empirique et l'accumulation d'observations n'est pas l'objectif principal de Commons, et son analyse de la dette et des transactions relève d'une élaboration théorique qui n'a rien à envier aux courants hypothético-déductifs habituels dont les modèles peuvent être ahistoriques et déconnectés du réel.

Pirou a souligné que l'institutionnalisme américain des années trente mettait en avant deux éléments omis par la pensée classique et néoclassique : en premier lieu le rôle des éléments traditionnels et coutumiers dans la vie économique, et en second lieu le rôle des influences collectives et sociales sur les comportements individuels⁹. On doit préciser aussi l'aspect essentiel de l'action collective qui produit l'évolution des institutions. Dans cette optique, on replace l'économie au sein d'un ensemble de règles et de processus juridiques et

⁸ Commons [1989].

⁹ Pirou [1946, pp. 120-122].

sociaux. On affirme alors que l'économie est inséparable des institutions et que le libre jeu des intérêts individuels n'existe pas en-dehors d'un cadre social et institutionnel qui façonne la physionomie de ce « libre jeu ».

Tout ceci ne revient pas à dénier toute idée de théorisation ; cela revient à refuser toute valeur générale aux constatations faites en un temps et en un lieu donnés. Ce que l'on refuse est la permanence de lois économiques naturelles qui, au fond, seraient valables, de même que la loi physique de la pesanteur, hors de l'existence même de l'homme... Il s'agit alors soit de noter le caractère limité d'une théorie élaborée à partir d'une configuration sociale et historique donnée, soit d'étendre la validité apparente d'une théorie qui se base sur une vision comparative et historisée des configurations sociales.

L'autonomie de la discipline économique supposée depuis Adam Smith et les Classiques est donc remise en cause au profit de la prégnance des règles juridiques et sociales sur la physionomie de l'économie.

La Nouvelle économie institutionnaliste née des travaux de Williamson et la Nouvelle histoire économique emmenée par les travaux de North, Thomas, Ransom, etc. entérinent l'idée d'une non-autonomie des valeurs économiques vis-à-vis des règles juridiques et sociales. Mais, à l'inverse de leurs aînés des années trente, ils semblent supposer la prégnance de l'économie sur ces institutions.

Dans cette perspective, en effet, le champ d'étude de l'économie est prolongé par le biais d'une intrusion des éléments d'analyse économique et marchande dans les autres sciences humaines. Ainsi peut-on revisiter l'histoire au moyen du concept de coût de transaction¹⁰, développer une analyse économique du mariage¹¹, développer une analyse marchande et utilitariste du don¹². Pour le courant des *property rights*¹³, les institutions sociales apparaissent ainsi comme des cas particuliers des transactions marchandes interindividuelles. Ce n'est cependant pas l'optique de tous les auteurs de cet étrange « néo-institutionnalisme », en particulier de Williamson. Mais ce dernier, précisément, voit dans la minimisation des coûts de transaction le principe fondamental des arrangements institutionnels qui « expliquent » alors l'histoire économique et la diversité des formes d'organisation des relations économiques.

En réalité, dans cette optique « institutionnaliste », l'étude de l'économie n'est en rien modifiée par l'intrusion dans ses propres analyses d'éléments issus des autres sciences

¹⁰ Douglass C. North, Prix Nobel en 1993, est le porte-drapeau de ce courant de la « Nouvelle histoire économique » (*New Economic History*). Voir North [1990].

¹¹ Gary S. Becker, Prix Nobel en 1992 pour son approche microéconomique des comportements sociaux, a développé cette vision du mariage et d'autres phénomènes sociaux autrefois laissés aux sociologues. Voir notamment Becker [1964] et [1976]. ¹² Voir la critique qu'en font Batifoulier, Cordonnier et Zenou [1992].

¹³ North, Alchian, Demsetz, Posner, etc., ont développé ce type d'analyses.

humaines, comme par exemple l'introduction de l'analyse de l'échange au moyen de l'idée générale de réciprocité qui intègre l'idée de don. Au lieu d'amender ses propres outils d'analyse, la théorie économique s'épanche et conquiert de nouveaux espaces d'analyse¹⁴. Si « *les néo-institutionnalistes chercheront à systématiser une analyse substantiviste du marché en construisant une théorie économique des institutions* »¹⁵, ce qui semble au contraire nécessaire est de développer une théorie institutionnelle de l'économie.

En définitive, ce que semble montrer la perspective institutionnelle que nous développons ici est d'abord méthodologique. À de purs modèles hypothético-déductifs qui conduisent souvent à « forcer les faits », ou les faire mentir, afin d'entériner des déductions théoriques, la remise en avant des phénomènes historiques et leur conceptualisation en terme d'institutions à la manière du courant des années trente oppose une économie historisée et recontextualisée qui mixe l'induction hypothétique et le modèle hypothético-déductif initial¹⁶.

Cela n'empêche pas l'élaboration théorique. Celle-ci doit alors être vue à deux niveaux.

- À un premier niveau, l'élaboration théorique est nécessairement relative en ce sens que le contexte historique précis à partir duquel elle est élaborée lui confère une validité qui n'est pas universelle. L'hétérodoxie française du début du siècle a, en la personne de Nogaro et Aftalion particulièrement, développé des analyses théoriques pénétrantes sur des bases similaires. Bertrand Nogaro déclarait sa méthode inductive. L'examen de ses écrits montre en réalité non seulement l'existence d'une induction par l'observation des phénomènes de son époque, ce qui lui permet de critiquer, d'infléchir, d'orienter ou d'entériner des options théoriques préalables, mais aussi l'existence de cette procédure hypothético-déductive qui lui permet de conserver des développements théoriques puissants, désormais appuyés sur un solide matelas d'observations longuement discutées¹⁷.

- À un second niveau, le comparativisme qu'a par exemple promu Polanyi permet de dépasser ce premier niveau relatif en élaborant des concepts que l'on peut alors penser comme disposant d'une validité universelle. Telle est ainsi la triade polanyienne des « formes d'intégration », la combinaison de la réciprocité, de la redistribution et de l'échange marchand étant censée couvrir l'ensemble des sociétés humaines¹⁸.

Ceci doit bien sûr être compris avec le principe popperien selon lequel une théorie

¹⁴ Voir Swedberg [1991, pp. 23-27] et Granovetter [1991, pp. 75-76].

¹⁵ Barrère [1991, p. 65].

¹⁶ Voir Dockès et Rosier [1988, pp. 59 sq] puis [1991] pour l'exposé de la méthode qui préside à cette *économie historique*, et le numéro de la *Revue Économique* consacré à l'économie historique (*Revue économique*, vol. 42, n°2, mars 1991).

¹⁷ Voir Frobert [1994] ainsi que Baudin et alii [1950].

¹⁸ Voir l'exposé de cette triade de forme d'intégrations dans Polanyi et Arensberg [1975, pp. 244 sq].

n'est pas fausse tant qu'elle n'est pas infirmée. Le comparativisme permet d'élever la possibilité d'infirmer une théorie en lui donnant une validité plus large *a priori*, mais il est vrai que le degré d'abstraction de ces concepts rend d'un autre côté cette infirmerie plus difficile.

Au total, la perspective de l'historisation des phénomènes, que d'aucuns traduisent par une perspective institutionnaliste,

« ...façonne les acteurs individuels au travers du processus de socialisation et fournit les régularités et les constances dans les phénomènes sociaux qui rendent l'analyse théorique possible »¹⁹.

Il ne saurait donc y avoir d'incompatibilité entre une vision historique et institutionnelle des phénomènes économiques et l'élaboration théorique.

SECTION 2. INTÉGRATION SOCIALE DE LA MONNAIE ET SOCIALISATION DES ACTEURS

Au chapitre précédent, la monnaie est apparue sous la forme duale de l'instrument et du système d'instruments. Celui-ci était qualifié de système de paiement. La prise en considération de la relation qui peut subsister après l'extinction de la dette par le paiement conduit à considérer de façon générale la monnaie comme principe de résolution des dettes (§1). Comme telle, la monnaie consiste en un ensemble de règles et forme un principe institutionnalisé de socialisation des acteurs (§2). La question de la socialisation par la monnaie pose celle inverse de l'intégration d'une monnaie aux pratiques des acteurs. Or il n'y a *d'intégration sociale de la monnaie* réussie que si cette monnaie est conçue comme légitime par les acteurs. On verra que les cloisonnements monétaires contribuent à cette légitimité (§3).

§1. La monnaie comme principe de résolution des dettes

Le système de paiement est tout entier tourné vers l'extinction des dettes nées des échanges économiques. La catégorie du paiement exprime bien, à cet égard, la problématique de l'extinction des dettes, c'est-à-dire la problématique de la fin de la relation de dette entre le débiteur et le créancier.

Pourtant, cette catégorie ne peut resituer ce lien de dette, ainsi éteint, dans la dynamique globale des échanges. Plus précisément, cette catégorie laisse entendre que cette dynamique globale des échanges ne doit rien à l'accumulation de liens de dette entre

¹⁹ Clark [1993, p. 383] : « *Institutions for the institutionalist play the active role because they shape individual actors through the socialization process and provide the regularities and uniformities in social*

débiteurs et créanciers privilégiés. Autrement dit, la catégorie du paiement laisse entendre que rien ne survit à l'extinction d'une dette. Le débiteur libéré et le créancier apaisé, rien ne permet de croire que ces deux acteurs noueront à nouveau des liens de dette. Le raisonnement économique semble s'arrêter avec cette extinction. Ce qui suit ne serait donc pas de son domaine.

Vue ainsi, l'activité économique se concrétise par des relations de dette désincarnées. Chaque paiement reproduit l'isolement de l'individu. Le débiteur se libère de sa dette et noue par la suite des échanges économiques au gré de son pur intérêt rationnel, sans que ses échanges antérieurs s'accumulent en un réseau de connaissances.

Or, si du point de vue comptable le paiement clôt la relation de dette entre un débiteur et un créancier, cela ne signifie pas qu'un lien ne s'est pas forgé entre eux et lui survit.

On peut retrouver cette problématique dans la distinction qu'effectue Polanyi entre la *place de marché*, dans laquelle l'échange n'est pas inséré dans une logique relationnelle entre les échangistes, et le *port de commerce*, dans lequel chaque échange s'inscrit dans une dynamique relationnelle entre les échangistes²⁰. Sur la place de marché, la relation entre les deux échangistes s'arrête au contrat d'échange. Cette relation en effet n'est pas supposée impliquer des obligations qui lui sont extérieures. Dans le port de commerce, ce qui importe est précisément le renouvellement du lien entre les échangistes. Ce lien est soumis à un contrôle politique.

Cette articulation se retrouve aussi dans l'économie contemporaine. On peut ainsi comparer le fonctionnement des places de marché telles que le marché du vendredi à Carpentras²¹ et des boutiques de commerçants. On oppose deux idéaux-types, la *place de marché* où l'on est supposé anonyme, et le *lien de clientèle* où l'on crée un lien interpersonnel durable²².

1) La place de marché est un lieu ouvert dans lequel la circulation des individus de commerçant à commerçant et la comparaison des prix sont libres. La remise de monnaie est censée non seulement éteindre la dette, mais aussi couper le lien qui s'élabore au moment de l'échange entre le vendeur et l'acheteur. On ne fait pas crédit. La place de marché est un lieu dans lequel on cultive l'anonymat et l'égalité des individus²³. L'émergence, depuis quelques dizaines d'années, de grandes surfaces commerciales où règne le « libre-service » et « l'entrée libre » peut être interprétée comme une forme moderne de ce type de relations de « place de marché ».

2) L'entrée dans la boutique du commerçant local impose au contraire

phenomena that make theoretical analysis possible ».

²⁰ Polanyi et Arensberg [1975].

²¹ De la Pradelle [1995].

²² Voir Servet (ed.) [1997b].

l'acceptation des conditions de vente de ce commerçant : on n'entre pas pour comparer avec le commerçant voisin, mais pour acheter. En contrepartie, un lien de clientèle peut se nouer entre le commerçant et le client. La remise de monnaie éteint la dette mais ne clôt pas la relation entre les deux. La boutique est ainsi un lieu où l'on peut faire crédit. Le client peut y être fidélisé²⁴. Dans les grandes surfaces commerciales qui ont émergé, beaucoup tentent désormais d'introduire une part de lien de clientèle en tentant de fidéliser les acheteurs au moyen de cartes personnalisées sur lesquelles notamment se cumulent des points d'achat, ainsi qu'il a été noté dans la typologie des monnaies parallèles au chapitre introductif. Sur un autre mode, les systèmes d'échange local présentent aussi une dynamique du type lien de clientèle²⁵. Les dettes sont résolues, dans les SEL, par un système de compensation multilatérale pure²⁶. Or ces systèmes ont précisément pour principe de laisser s'entretenir et se développer les liens entre les personnes. Chaque échange entre personnes ne se traduit pas par la coupure du lien, mais au contraire son renforcement.

Dans les deux idéaux-types mentionnés que sont la place de marché et le lien de clientèle, la remise de monnaie éteint la dette. On peut ainsi considérer que le créancier est apaisé, le débiteur libéré, la dette payée. Cependant une différence essentielle apparaît. Dans le cas de la place de marché, on ne peut présumer de la poursuite d'une relation entre le débiteur et le créancier ; cette relation, établie lors d'un échange ponctuel, peut ne jamais se renouveler. Dans le cas des liens de clientèle au contraire, cette relation est censée se poursuivre, en dépit du paiement de la dette.

Dans l'approche comptable, on s'intéresse à la dette et son paiement ; l'au-delà de cette obligation désormais éteinte n'importe pas. La monnaie peut ainsi apparaître comme un système de paiement, c'est-à-dire un système destiné à éteindre l'obligation contractuelle. D'un point de vue comptable, donc, le paiement libère le débiteur et pacifie le créancier. Il ne laisse pas entrevoir la poursuite d'une relation entre créancier et débiteur ; au contraire, il la clôt.

Or ce point de vue comptable laisse dans l'ombre toute une catégorie de liens de dette dans lesquels le paiement ne constitue pas la fin de toute relation. Pour le dire autrement, il existe une catégorie de liens de dette pour laquelle le paiement ne semble pas le concept approprié. C'est le cas des liens de clientèle, dans lesquels le paiement n'est pas la fin de la relation. On peut rapprocher de cette idéal-type « lien de clientèle » tout ce qui concerne la problématique des réseaux²⁷.

²³ Voir l'analyse de De la Pradelle [1995].

²⁴ Voir l'analyse des liens de clientèle relativement à la place de marché dans Servet (ed.) [1997b].

²⁵ Voir le rapport sur les SEL à la Caisse des Dépôts et Consignations (Servet (ed.) [1997b]).

²⁶ Cette compensation est « pure » en ce que les soldes monétaires ne sont jamais payés par mobilisation d'avoirs présents ou futurs. Cf. le chapitre 6, section 1, §3, *supra*.

²⁷ Voir en particulier les travaux de Granovetter sur la question des réseaux. Voir par exemple Granovetter

Affirmer que la monnaie constitue un système de paiement semble donc approprié dans une optique comptable où l'on ne considère que l'extinction de la dette. Si toutefois on veut mettre l'accent sur la dynamique des échanges au travers de la poursuite de relations entre un vendeur et un acheteur, cela semble inadéquat. La monnaie apparaît, du point de vue comptable, comme *système de paiement*. Du point de vue de la dynamique des échanges et des pratiques, elle apparaît de façon plus générale comme un *principe de résolution des dettes*. Cette résolution se traduit comptablement par l'extinction de la dette ; mais elle n'implique pas forcément l'extinction de toute relation entre débiteur et créancier.

Le niveau représenté par le principe de résolution des dettes va au-delà du niveau du système de paiement ; il l'englobe.

§2. Règles et intégration sociale de la monnaie

Nous avons vu au chapitre précédent ce en quoi la monnaie constitue un complexe fonctionnel et ce en quoi elle constitue un système de paiement. Il ne s'agit cependant pas d'un système au fonctionnement mécaniste dont les rouages immuables seraient fixés par l'ordre spontané issu du libre cours des intérêts individuels. La nature n'a pas engendré de systèmes sociaux fonctionnant de façon mécanique selon des lois aussi immuables que la gravité.

La monnaie constitue au contraire une réalité sociale changeante, une institution selon plusieurs sens. Au niveau du système monétaire, elle est un ensemble de règles (A) ; au niveau des pratiques monétaires, elle est un principe institutionnalisé de socialisation (B).

A) Ensemble de règles

La monnaie consiste en une institution dès lors qu'on la conçoit comme un ensemble de règles destinées à assurer l'évaluation et le paiement des dettes, eux-mêmes permettant la circulation des richesses. Trois caractères fondent cet ensemble de règles :

1) Cet ensemble de règles détermine le fonctionnement du système monétaire. La diversité possible des systèmes monétaires donne à la monnaie une vaste gamme de physionomies possibles. Chaque système peut être lui-même organisé selon un vaste ensemble de règles qui lui donnent sa spécificité historique et culturelle. Les systèmes de paiements de cette fin de siècle sont par exemple beaucoup plus tournés vers la monnaie scripturale qu'au début du siècle, avec toutes les conséquences que cela implique au niveau du fonctionnement du crédit, de la maîtrise monétaire de l'État, etc.

2) Ces règles se précisent en un corpus juridique que l'État s'attache à imposer et sanctionner. La règle du pouvoir libératoire légal par exemple impose à tout

créancier d'accepter le moyen de paiement choisi par le débiteur s'il possède ce pouvoir libératoire légal.

3) Ces règles sont cependant aussi des règles de comportement coutumier qui s'imposent aux acteurs, moins du fait de l'existence de lois qui régissent ces comportements que du fait d'habitudes socialisées et mémorisées par les populations²⁸. L'emploi du compte en anciens francs par exemple est répandu parmi deux types de population. En premier lieu, des gens qui ont connu l'avant 1960 continuent de compter en centimes (anciens francs), avec toujours une difficulté pour comprendre les nouveaux francs. Leur propre usage du centime fait que d'autres personnes plus jeunes et peut-être respectueuses, admiratives, parlent systématiquement en anciens francs avec ces personnes, et que le compte en centimes sort même de cette sphère vers d'autres sphères : jeunes entre jeunes. Ainsi des gens qui n'ont pas connu l'ancien franc parlent et pensent aussi en centimes. Cela constitue un signe d'appartenance à un groupe social où règne un consensus de langage. Il est vrai aussi que l'on est rapidement millionnaire en anciens francs. Parmi ces « jeunes » on peut aussi classer des travailleurs immigrés qui, venus en France bien après 1960, parlent aussi en centimes.

Les pratiques monétaires signifient l'existence d'un processus d'assimilation d'une monnaie dans les comportements. Cette assimilation n'est pas une simple acceptation de la monnaie officiellement instituée par l'État, l'exemple de l'ancien franc suffit à le montrer. Cette assimilation en effet consiste en une adaptation des comportements de chacun à la monnaie instituée, adaptation qui conditionne la façon dont cette monnaie va être employée. Ces processus sociaux mêlent la distinction²⁹ et le mimétisme³⁰, l'intersubjectivité qui objective les comportements³¹, la mémoire des pratiques et des instruments passés et le processus de formation de la confiance³² ou encore le cloisonnement des usages³³ ainsi que le poids de l'autorité³⁴. Ils sont complexes car la société n'est pas un agrégat régulier d'individus égaux, mais un agrégat complexe et irrégulier de groupes sociaux distincts composés eux-mêmes de personnes inégales de fait. On qualifiera dans ce travail de tels processus *d'intégration sociale de la monnaie*³⁵.

²⁸ La 4e partie de ce travail s'intéressera plus particulièrement à la problématique de l'homogénéisation des comportements monétaires.

²⁹ Voir en particulier Bourdieu [1979].

³⁰ Voir en particulier Aglietta et Orléan [1982].

³¹ Voir Simmel [1987].

³² Voir en particulier Servet [1995], [1996a], [1996b].

³³ Polanyi [1968], Zelizer [1994].

³⁴ Knapp [1973].

³⁵ Distinguons bien ce concept de celui employé en particulier par les théoriciens de l'équilibre général, pour lesquels l'intégration de la monnaie est l'objectif selon lequel on intégrerait à l'analyse réelle qui est celle de l'équilibre général l'existence de la monnaie.

B) Principe institutionnalisé de socialisation

L'analyse des monnaies parallèles se fondera dès lors sur celle des mécanismes qui président à l'intégration sociale de la monnaie. Seuls en effet ces mécanismes permettent d'expliquer l'existence de pratiques monétaires portant sur des instruments distincts de ceux officiellement institués par l'État et, du reste, parfois illégaux³⁶.

Selon cette problématique qui nous est soufflée par le constat de l'existence d'une diversité étonnante d'instruments et de pratiques monétaires, la physionomie de la monnaie perd de son caractère universel ou généralisé. Elle acquiert au contraire un aspect cloisonné, inégal, spécifique, fragmenté, au sein d'une société très éloignée de l'égalitarisme idéalisé par le marché car formée autour de groupes distincts d'usage de la monnaie dont les besoins sont très différents. Il n'existe pas une monnaie pour une aire de souveraineté donnée, mais des monnaies auxquelles tout le monde n'a pas accès. Cela signifie que *la monnaie n'est pas la même pour tous*.

Dans cette perspective, c'est-à-dire au niveau des pratiques monétaires, la monnaie apparaît comme institution car elle est *instituée, institutionnalisée, normative et évolutive*.

1) Elle est *instituée* au sens où elle est l'objet de pratiques monétaires. Les acteurs qui emploient une monnaie dans leurs pratiques quotidiennes l'instituent comme monnaie. Nous verrons plus loin ce que cela signifie en terme d'acte et de qualité monétaire : seul l'acte permet d'accorder la qualité monétaire à une chose³⁷.

2) Elle est *institutionnalisée* au sens où l'étendue des pratiques qui se portent sur elle la pérennise comme objet de pratiques et où la socialisation par son biais est un élément essentiel de la socialisation des personnes. Le poids du temps et des personnages clés d'une sphère sociale sont ici essentiels.

3) Elle est *normative* au sens où son institutionnalisation et sa pérennisation dans les pratiques quotidiennes des acteurs la transforment en norme de comportement. Le poids du temps, des usages et des contraintes sociales impose cette norme à chaque personne incluse dans le groupe social dont il est question.

4) Elle est *évolutive* au sens où sa qualité monétaire est sans cesse soumise à la confirmation que lui apportent les pratiques quotidiennes. Son usage au sein d'un groupe social donné et pour un ensemble donné d'actes monétaires n'est jamais verrouillé totalement mais peut au contraire évoluer au gré de la transformation des pratiques monétaires. Ce qui est ici ouvert est la possibilité du développement de monnaies parallèles aux côtés d'une ou d'autres monnaies auparavant hégémoniques pour ce groupe social et

³⁶ La 4e et dernière partie de ce travail portera précisément sur la question de l'intégration sociale de la monnaie.

³⁷ Voir le chapitre 12, *infra*.

cet ensemble d'actes donnés.

Au total, la monnaie est nécessairement soumise à l'articulation dynamique entre son caractère de norme qui s'impose aux acteurs et son aspect évolutif lié aux pratiques de ces acteurs. Ceci se résout dans le caractère perpétuellement changeant, à reconstruire, à assurer, de l'intégration sociale de chaque instrument, donc de la physionomie globale du système monétaire dans son ensemble.

§3. Légitimité, cloisonnement et intégration sociale de la monnaie

Pour qu'une monnaie soit employée, il ne suffit pas qu'une autorité souveraine impose aux acteurs la monnaie qu'elle émet. Celle-ci doit leur apparaître légitime (A). La légitimité nécessaire de la monnaie procède de l'adaptation de chacun à la monnaie ; cette adaptation est facilitée par les cloisonnements de la monnaie (B). L'intégration sociale de la monnaie qui en résulte est par ailleurs elle-même un processus de socialisation des acteurs. La monnaie apparaît alors comme fait social total (C).

A) La légitimité problématique de la monnaie

Des travaux récents ont mis l'accent sur la question de la légitimité monétaire qui, dans notre construction, est nécessaire au processus d'intégration sociale de la monnaie³⁸. La légitimité est conçue dans ces travaux comme :

« ...l'ensemble des processus complexes par lesquels la monnaie est acceptée pleinement au sein d'une communauté »³⁹.

En fait, elle est surtout analysée moins comme processus que comme éléments qui président à cette acceptation de la monnaie dans une communauté⁴⁰. Les processus en question sont ceux de l'intégration sociale de la monnaie.

Ces processus ne peuvent être saisis par la seule rationalité : il faut faire appel à un ensemble de considérations qui nécessitent une recherche pluridisciplinaire⁴¹. Cette démarche d'ensemble fournit une alternative sérieuse au modèle orthodoxe explicatif de la monnaie et de son intégration sociale. On ne peut en effet penser la monnaie au seul travers de l'État et / ou du marché, ne serait-ce que du fait de la nécessité d'une légitimité monétaire pour que les acteurs emploient cette monnaie.

³⁸ En particulier les contributions réalisées dans le cadre du séminaire AEF / CREA sur le thème de la « souveraineté, légitimité de la monnaie » et publiées dans Aglietta et Orléan (eds) [1995] et dont nous nous inspirerons ici, ainsi que les contributions de l'ouvrage collectif à paraître et qui lui fait suite, intitulé *De la monnaie : dette, souveraineté, confiance*.

³⁹ Aglietta et Orléan [1995, p. 11].

⁴⁰ De Coppet [1995, p. 215] remarque justement : « le texte qui figure en exergue à la médaille de ce séminaire s'appelle Légitimité de la monnaie, légitimité et non légitimation ».

⁴¹ Aglietta et Orléan [1995, p. 11 sq].

- L'État, ou tout au moins l'autorité monétaire publique, dispose traditionnellement du privilège d'émission monétaire, bien que cette autorité ne soit pas directement maîtresse de l'émission de monnaie scripturale. Cette souveraineté suffit, au regard de l'approche monétaire juridique, pour justifier la légitimité de la monnaie.

- Le marché, quant à lui, peut être considéré par les tenants d'une approche marchande de la monnaie comme mécanisme souverain en ce qu'il est issu du libre jeu des intérêts individuels, et, partant, cette souveraineté est instantanément légitimée par l'origine même des décisions qui donnent lieu à l'équilibre de marché.

Ces deux approches réduisent donc la légitimité à une question de souveraineté. Mais la légitimité sociale des instruments monétaires employés par les acteurs s'identifie-t-elle à cette souveraineté ?

Pour la première approche, la légitimité monétaire provient de la souveraineté de l'institution détentrice de l'autorité monétaire (État). Or l'État est sans doute souverain, mais cette souveraineté elle-même est-elle pensée par les acteurs comme légitime ? En fait, la monnaie se rapporte moins à une autorité qui se déclare souveraine qu'à un ensemble social dans lequel cette autorité peut être pensée comme légitime.

Pour la seconde approche, la légitimité provient de la souveraineté du groupe d'individus dont est issu le choix de la marchandise-monnaie. Le libre jeu du marché laisse donc entendre que les acteurs eux-mêmes sont souverains. Cette position possède une cohérence interne indéniable. Cependant, l'approche monétaire marchande a été critiquée plus haut. La souveraineté finale des utilisateurs de monnaie ne peut donc être conçue dans le strict cadre de la confrontation des intérêts individuels sur un marché. Plus précisément, il convient de saisir les pratiques monétaires dans leur double dimension de pratiques issues de la confrontation des aspirations des acteurs, et de pratiques pour partie déterminées par des normes forgées dans le passé. Cet écart entre le présent dans lequel se déroulent les pratiques monétaires et le passé dans lequel les normes présentes ont été forgées peut laisser une brèche dans laquelle la monnaie considérée peut ne plus apparaître comme légitime.

Il s'agit, au fond, de bien distinguer la souveraineté, la légitimité et l'emploi effectif d'une monnaie. À partir de cette réflexion, plusieurs questions se posent :

1) Si la souveraineté monétaire ne trouve pas de légitimité correspondante vis-à-vis de la population, comment celle-ci s'adapte-t-elle à ce défaut de légitimité ? La réponse qu'il nous semble pouvoir fournir à cette question est précisément l'idée des monnaies parallèles, ou plus largement des pratiques monétaires parallèles. L'adaptation, en effet, des populations à une monnaie pensée comme illégitime se traduit par deux types de comportements qui peuvent s'entremêler :

- D'une part, une transformation des pratiques portant sur la monnaie illégitime de sorte que celle-ci se retrouve légitimée grâce à des pratiques que l'autorité

souveraine considère comme déviantes. Cela peut se traduire par exemple par la paléomonétarisation de monnaies introduites par les colons occidentaux dans les comptoirs africains à partir du XVI^e siècle⁴².

- D'autre part, un décalage des pratiques de la monnaie illégitime vers des monnaies conçues, elles, comme légitimes, ou du moins comme *plus* légitimes que la première. On le voit, le défaut de légitimité peut conduire au développement de l'emploi de monnaies parallèles. Cette possibilité n'est cependant pas une nécessité. Une monnaie conçue comme illégitime, mais dont l'usage est contraint par un système légal dont les sanctions sont très lourdes, peut en effet être employée par la population sans recours autre que marginal à des monnaies parallèles⁴³.

2) Inversement, on peut imaginer le cas où une monnaie, pensée comme légitime, n'est pas employée ou tend à ne plus l'être parce qu'une autorité souveraine interdit cet emploi. On peut reprendre ici l'exemple des paléomonnaies africaines, conçues par les autorités coloniales comme du troc et progressivement interdites entre la fin du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle⁴⁴.

3) Au fond, dans quelles conditions la souveraineté monétaire produit une légitimité monétaire, puis dans quelles conditions cette légitimité monétaire se traduit par l'emploi effectif de la monnaie considérée ? Cette question peut être reformulée par la suivante : dans quelles conditions cette légitimité monétaire se traduit par l'emploi généralisé de la monnaie considérée, c'est-à-dire son intégration sociale maximale ? On tentera de répondre à cette question dans la 4^e partie de ce travail.

En tout état de cause, la souveraineté nominale de l'institution émettrice est factice, en ce sens qu'elle ne peut s'assurer de la légitimité de sa monnaie au regard de la population, donc, *in fine*, de son intégration sociale. La souveraineté réelle revient à ceux à qui est destinée la monnaie. En définitive, la légitimité monétaire n'est déterminée que par la seule action collective des acteurs. « *Le peuple est souverain* », déclare la Révolution française... celle-là même qui émettra les assignats.

⁴² On peut voir pour cela Servet [1992], [1995] et [1996a].

⁴³ Voir la discussion sur le heurt entre légitimité et souveraineté monétaires dans le cadre de la situation hyperinflationniste brésilienne et l'accès au dollar et aux revenus indexés dans Théret [1995].

⁴⁴ Servet [1992], [1995] et [1996a].

B) Les cloisonnements monétaires

On a vu l'impossibilité pour l'approche marchande et pour l'approche juridique de concevoir correctement les monnaies parallèles⁴⁵. Dès lors qu'une approche institutionnelle est tentée, ce phénomène s'éclaire.

Ce n'est plus l'État qui détermine le monétaire, mais le monétaire qui s'intègre plus ou moins bien à ce que postule l'État. Ce n'est plus la confrontation aveugle d'intérêts individuels qui fait émerger une monnaie unique à tous les marchés, mais l'interaction continue d'une norme préexistante et du jeu collectif des groupes sociaux. Les pratiques monétaires, ces actions collectives productrices de règles de comportement tout en étant pour partie déterminées par des règles passées, sont prégnantes.

Dans ces conditions, l'universalité monétaire, c'est-à-dire pour le domaine marchand le fait qu'un instrument soit moyen de paiement illimité et pour le domaine juridique le fait qu'il soit moyen de paiement obligatoire et généralisé, est dépassée. Comme le montre Zelizer, on ne peut plus considérer que la monnaie soit :

« ...un intermédiaire des échanges marchands absolument fongible, qualitativement neutre, infiniment divisible, entièrement homogène »⁴⁶.

Les phénomènes économiques étant des phénomènes sociaux, la sphère économique est immergée dans la sphère sociale. La monnaie possède dès lors des spécificités sociales. Autant elle s'insère dans les dimensions non monétaires de la vie sociale (cadeaux par exemple), autant ces dimensions non monétaires influencent la physionomie de la monnaie, c'est-à-dire les façons dont on en use⁴⁷.

Ce qui apparaît désormais est un double cloisonnement du phénomène monétaire.

Seule la société occidentale a oublié la nature cloisonnée de la monnaie, à la faveur du développement de son rationalisme scientifique au XIXe siècle.

1) Cloisonnement au niveau des instruments monétaires

Il existe un cloisonnement au niveau des instruments monétaires. Il reflète un cloisonnement plus profond des sociétés.

Les analyses des instruments de nature monétaire employés dans les sociétés primitives⁴⁸ mais aussi en France sous l'Ancien Régime⁴⁹ montrent que *la monnaie n'est*

⁴⁵ Voir le chapitre 4, *supra*.

⁴⁶ Zelizer [1994, p. 10] : « ... *the view of money as an absolute fungible, qualitatively neutral, infinitely divisible, entirely homogeneous médium of market exchange* ».

⁴⁷ Zelizer [1994, pp. 11-18].

⁴⁸ Voir par exemple Servet [1981] et Rivallain [1994].

⁴⁹ Voir Blanc [1994a].

pas la même pour tous. Chacun, selon son rang social, emploie certains instruments et pas d'autres. La communication entre ces différents niveaux est difficile car ceux-ci sont plus ou moins étanches. Elle est réalisée, par exemple pour l'Ancien Régime, par les changeurs et les divers marchands. Mais aucun acteur n'est jamais face à l'ensemble des types d'instruments monétaires ; il existe toujours un cloisonnement qui réduit la complexité à laquelle chacun se trouve confronté.

Dans nos sociétés actuelles, un tel cloisonnement subsiste. Les bons d'achat à validité limitée en sont l'exemple type. La différenciation sociale des instruments procède de cloisonnements de divers types : cloisonnement social (divers types de classes ou de groupes sociaux hiérarchisés emploient des instruments différents⁵⁰), cloisonnement économique (les diverses activités et les divers secteurs économiques ont des besoins spécifiques d'instruments monétaires), cloisonnement juridique (la loi crée des distinctions d'usage selon les instruments considérés). En définitive, au sein même de l'ensemble légal d'instruments monétaires apparaissent des cloisonnements qui produisent des comportements monétaires distincts selon les usagers et les situations.

2) Cloisonnement au niveau des avoirs monétaires

Il existe un cloisonnement au niveau de l'usage des avoirs monétaires. Les travaux sur les sociétés primitives ont montré à quel point il y avait infongibilité des sources de revenus (d'autant plus s'ils sont sous forme de don). Dans nos sociétés occidentalisées, les personnes n'affectent pas à leurs dépenses n'importe quel argent, mais destinent au contraire à des buts différents certaines sommes gagnées d'une certaine façon⁵¹. Il n'y a donc pas fongibilité parfaite des revenus lorsque l'on raisonne en termes de pratiques monétaires, même si les instruments sont identiques. Zelizer affirme ainsi :

« Que la monnaie soit un instrument unique, interchangeable, absolument impersonnel est une puissante idéologie de notre temps - l'essence même de notre civilisation moderne

⁵⁰ Voir par exemple l'étude de Salmons [1993] à propos de la bancarisation difficile des populations de paysans, artisans et ouvriers dans les années soixante-dix en France.

⁵¹ Voir Zelizer [1994]. Elle écrit par exemple (p. 2) : « Consider, for instance, how we distinguish a lottery winning from an ordinary paycheck, or from an inheritance. A thousand dollars won in the stock market do not 'add up' in the same way as \$1,000 stolen from a bank, or \$1,000 borrowed from a friend ». Elle écrit aussi (p. 209) : « Monies are commonly earmarked by constraining their uses : a child's income is designated for specific appropriate purchases, to be spent only for the child's entertainment or clothing ; gift monies are usually intended for specified objects or activities ; cash relief is often restricted to budgeted expenses approved by social workers (...). Monies are also distinguished by designating particular users for specified currencies : a weekly allowance is for children, not adults (...). Or monies are set apart by linking certain sources of money to selected uses (...). Finally, people not only earmark legal tender but, in some instances, either transform selected material objects into currencies (cigarettes, subway tokens) or create new restricted currencies (gift certificates, food stamps) ». Salmons [1993] fait un constat semblable.

rationalisatrice »⁵².

Ces deux types de cloisonnements sont intimement liés. Zelizer a montré à quel point l'émergence aux États-Unis à partir de 1913 d'une monnaie unique et d'usage généralisé, motivée par la maîtrise nouvelle de l'État sur la question monétaire, a conduit à appauvrir la variété des instruments employés, et, de façon concomitante, a provoqué un développement d'usages cloisonnés à partir d'instruments désormais homogénéisés. Les usages distincts permis par la multiplicité des instruments sous la période de *free banking* plus ou moins pur jusqu'en 1913 se sont transformés et pérennisés en usages distincts à partir d'instruments pourtant désormais matériellement beaucoup plus homogènes⁵³.

C) La monnaie et la totalité sociale

Les pratiques monétaires apparaissent donc comme le résultat d'un processus de légitimation sociale. Le support de cette légitimation est la monnaie. Celle-ci apparaît de façon ultime comme un phénomène social. Les dimensions qu'elle met en jeu sont la société elle-même⁵⁴. Son emploi de façon différenciée, du fait de multiples cloisonnements, fait qu'elle met en jeu et qu'elle est mise en jeu par une multitude de liens sociaux⁵⁵.

Un processus d'autoréférence apparaît comme nécessaire pour que la multitude se définisse comme groupe ou entité sociale ; la monnaie semble constituer le médium privilégié de cette autoréférence. Elle apparaît comme réalité extérieure qui représente la référence externe nécessaire, tandis qu'elle procède du jeu des acteurs de la société eux-mêmes : elle apparaît comme réalité objective alors qu'elle constitue le résultat des interactions subjectives⁵⁶.

Les jetons ou tickets de sociétés secrètes par exemple ne servent pas à payer quoi que ce soit mais à attester de son appartenance au groupe. Ils se présentent ainsi comme morceaux du groupe détenus par chacun comme gage de son appartenance au groupe, et qu'il convient d'exhiber pour attester de cette appartenance. Le caractère strictement clos de la circulation de tels instruments ferme le groupe et le compose en une entité unitaire, homogène.

⁵² Zelizer [1994, p. 1] : « *It is a powerful ideology of our time that money is a single, interchangeable, absolutely impersonal instrument - the very essence of our rationalizing modern civilization* ».

⁵³ Zelizer [1994, p. 201 notamment] : « *Indeed, between the 1870s and 1930s, people invented increasingly elaborate and extensive systems of earmarking, precisely as a national market system was being consolidated in America, as industrial capitalism flourished, as consumerism boomed, and as the government worked hard to achieve a centralized, uniform legal tender* » (nous soulignons).

⁵⁴ Voir Aglietta et Orléan [1995] et la contribution significative, à propos de la communauté 'aré'aré, de Daniel de Coppet.

⁵⁵ Zelizer [1994, p. 25] : « *The earmarking of money is thus a social process : money is attached to a variety of social relations rather to individuals* ».

⁵⁶ Voir Simmel [1987], réemployé par Aglietta [1988] notamment.

De la même façon, par son unité symbolique qui permet d'établir une commensurabilité aux choses, la monnaie représente la totalité sociale. Par sa fragmentation en pièces, en billets ou de façon générale en avoirs divisibles à l'infini, cette totalité sociale est dispersée auprès de chacun⁵⁷. L'articulation entre l'unité et la dispersion, entre l'infiniment grand et l'infiniment petit, contribue à la légitimer. La monnaie porte donc la figure du tout, c'est-à-dire, vu de chacun, l'infini ; mais elle est aussi la figure de l'élément le plus simple, c'est-à-dire, vu de la totalité, le rien ou le presque rien. À ce titre, elle est insaisissable : le tout et l'infini dépassent l'entendement du fragment de la société que chaque personne constitue, tandis que chacun est incapable de concevoir le tout à partir de l'infiniment petit auquel il a seul accès. Seule la conscience d'être fragment d'un tout émerge de cette relation hiérarchique. Comme telle, la monnaie socialise, c'est-à-dire intègre dans la société, et fait appel à l'ensemble de ses dimensions.

Faisant appel à la totalité sociale, faisant aussi appel à l'ensemble des dimensions de la société, c'est-à-dire du domaine du culte, de l'économie, du pouvoir, de l'État et des acteurs, la monnaie constitue un phénomène social total⁵⁸. Elle est dès lors *immergée* (*embedded*⁵⁹) dans le social. Ce faisant, elle est un moyen de socialisation essentiel des acteurs.

Ce qui apparaît désormais est l'articulation entre la figure de la totalité et la figure de sa fragmentation. Totalité et fragmentation sont deux aspects de la monnaie que l'on retrouve dans la dualité entre la monnaie comme système et la monnaie comme instrument.

Dans ce cadre, l'analyse des cloisonnements monétaires permet de modifier considérablement l'approche de la monnaie. Celle-ci n'est plus vue comme moyen de paiement généralisé lié à l'idée du marché universel. Le principe de résolution des dettes que constitue la monnaie est désormais vu comme un phénomène transhistorique et transculturel. Les instruments monétaires qui constituent la monnaie sont désormais vus comme historiquement datés et cloisonnés à divers degrés.

Ceci peut conduire la réflexion vers ce que l'on pourrait qualifier de nominalisme institutionnel. On a vu précédemment que le métallisme monétaire, le nominalisme marchand et le nominalisme étatique ne permettaient guère de rendre compte de phénomènes tels que les monnaies parallèles⁶⁰.

⁵⁷ Voir l'analyse que fait Servet [1984] de la fragmentation de la réalité monétaire représentée par le Dieu Dionysos ainsi démembré.

⁵⁸ Voir la définition qu'en donne Mauss [1983, p. 147]. Courbis, Froment et Servet [1990] et [1991] notamment ont repris cette thématique.

⁵⁹ Tel est le terme employé par Polanyi. Voir sur cet *embeddedness* Granovetter [1985], Servet [1993] ou Jacob et Vérin [1995, pp. 7-51].

⁶⁰ Voir le chapitre 4, *supra*.

Si l'on considère désormais la monnaie comme ensemble de règles de résolution des dettes et les pratiques monétaires comme comportements pour partie déterminés par des normes préexistantes, alors l'approche monétaire se tourne vers le concept d'institution. La monnaie apparaît comme un ensemble de règles socialisantes et légitimées. Ce processus de socialisation de la monnaie et de légitimation des pratiques qui se portent sur elle est ce que nous qualifierons de processus d'*intégration sociale de la monnaie*.

Ce nominalisme institutionnel suppose que les phénomènes n'ont pas d'autre existence que monétaire et que cette existence monétaire possède une physionomie liée aux structures institutionnelles du lieu et du moment. Ce faisant, le nominalisme institutionnel permet de mieux cerner l'ensemble des enjeux de la monnaie et de commencer à percevoir les modalités de son intégration sociale.

SECTION 3. LA QUESTION DE LA QUALITÉ MONÉTAIRE ET DE SES SEUILS

Ce n'est que maintenant qu'il est possible de s'interroger sur la qualité (le qualificatif) de monnaie que l'on accorde ou non à des instruments.

Jusqu'ici, on a en effet aperçu le cloisonnement des instruments et des pratiques, identifié la monnaie comme, fondamentalement, un système de paiement et supposé son caractère transhistorique. Il semble dès lors que l'on ne puisse concevoir la monnaie comme simple instrument *généralisé* des échanges. La monnaie serait bien plus une affaire de degrés que cette généralité supposée.

En outre, l'existence des monnaies parallèles, ou tout au moins d'outils qui rendent, selon toutes les apparences, des services de type monétaire, c'est-à-dire qui sont employés dans des pratiques monétaires, nous conduit à considérer comme limitée la définition d'un objet à partir de son apparence la plus répandue. Ce que les monnaies parallèles enseignent est en effet la nécessité de voir la monnaie au travers du prisme de ces situations limites où l'on ne sait plus où se trouve la frontière entre le monétaire et le non monétaire. Cela oblige en effet à tenter de préciser cette frontière, et par conséquent de poser une définition plus fine de l'objet en question.

Knapp avait bien senti cette nécessité lorsqu'il écrivait, à propos du papier-monnaie tant considéré à son époque comme de la mauvaise monnaie voire de la fausse monnaie⁶¹ :

« C'est peut-être un type de monnaie douteux voire dangereux, mais la théorie doit inclure jusqu'au pire type de monnaie. Si c'est de la mauvaise monnaie, c'est que c'est de la monnaie. (...) Après mûre réflexion, il apparaît que cette forme douteuse de 'monnaie dégénérée' nous indique la nature de la monnaie, aussi paradoxal que celui puisse paraître

⁶¹ En particulier de la part de Pareto [1964].

au premier abord »⁶².

On peut schématiser cette problématique frontière du monétaire de la façon suivante

:

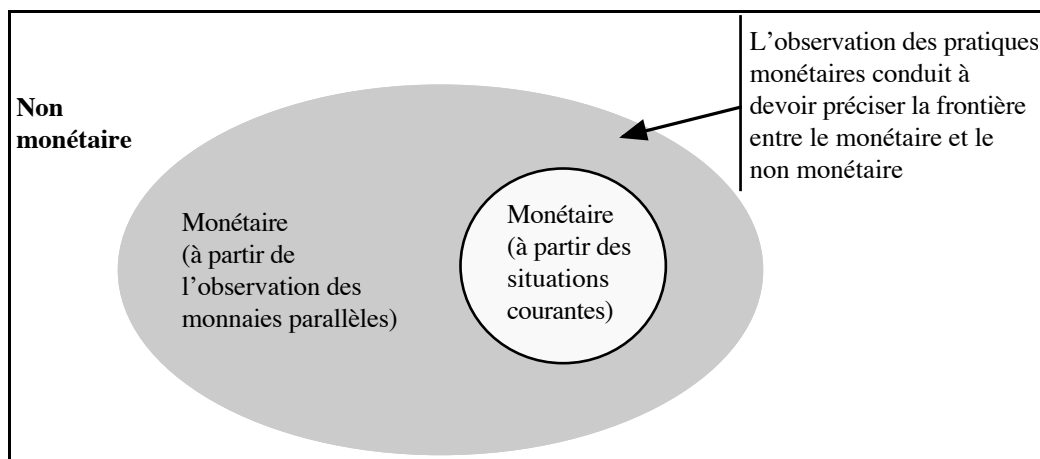


Figure 3 - Monétaire / non monétaire

§1. Problématique générale de la qualité monétaire

A) La monnaie, un moyen de paiement généralisé ?

La définition courante de la monnaie en fait pour certains un moyen de paiement généralisé, pour d'autres un pouvoir d'achat illimité ou indéterminé⁶³. Il n'y a guère de différence entre ces formulations.

Sur cette base, comment comprendre le cloisonnement monétaire ?

S'il n'était que contingent, cela ne poserait pas de difficultés par rapport à ces définitions. On conclurait en effet que tout instrument cloisonné à certains espaces sociaux ne peut revendiquer la qualité monétaire puisque celle-ci ne s'accorde que pour les instruments dont l'usage est généralisé. La définition traditionnelle de la monnaie serait alors sauvegardée. En outre, la question des monnaies parallèles ne se poserait pas dans les termes de ce travail puisque, pour la plupart, ce ne serait précisément pas des *monnaies* parallèles. Ceci conduit à voir effectivement du troc dans nombre de pratiques de paiement, en particulier dans les sociétés primitives ou dans les sociétés récemment monétarisées.

⁶² Knapp [1973, pp. 1-2] : « *It may be a dubious and even dangerous sort of money, but even the worst sort must be included in the theory. Money it must be, in order to be bad money. (...) On close consideration it appears that in this dubious form of 'degenerate money' lies the clue to the nature of money, paradoxical as this may at first sound* ».

⁶³ Voir par exemple Smith [1981, p. 49], Marx [1859, p. 409], Baudin [1947, pp. 373 et 373 sq], Aftalion [1948, p. 43] ou encore Guitton [1974, pp. 13-14], Mises [1985, p. 422], Goodhart [1989, p. 34], Chaineau [1990, p. 17], Wray [1990, p. 11], De Mourgues [1993, pp. 18, 20, 26], Diatkine [1996, p. 24], etc.

Or, on l'a vu, le cloisonnement n'est pas une contingence de certains instruments, mais la nature même du phénomène monétaire ; simplement, ce cloisonnement se laisse plus ou moins aisément apercevoir. Si dans ce cadre on voulait conserver la définition traditionnelle de la monnaie, cela conduirait à considérer que la monnaie n'est qu'un idéal que l'on ne rencontre jamais ou presque à cet état dans la réalité. Au fond, il n'existerait pas de monnaie hors des esprits bouillants des théoriciens.

Cette position ne tient pas. Elle résulte du fait que le problème est mal posé. Sur ces bases incorrectes peut effectivement se poser l'étrange question de Pirou à propos des bons de la Défense nationale qui, durant la première guerre mondiale, furent utilisés en paiement de certaines transactions :

« Pourtant on ne peut pas dire qu'à aucun moment le possesseur de bons de la Défense nationale ait pu avoir l'impression que leur détention lui assurait un moyen général de paiement, et une liberté de choix, sur tous les marchés, aussi étendue que s'il avait eue à sa disposition une valeur égale en monnaie »⁶⁴.

Cette question pousse à revoir les bases de la définition de la qualité monétaire. Nous avons vu au chapitre précédent que la définition de la monnaie ne pouvait s'aborder de façon directe mais à partir des pratiques monétaires. Si désormais on effectue ce changement de perspective, on ne peut plus refuser la qualité monétaire à une chose sous prétexte que, si elle est un moyen de paiement, ce n'est pas un moyen de paiement généralisé. Autrement dit, la recherche de ce qui est monnaie, c'est-à-dire de la définition même de la monnaie, apparaît dans une certaine mesure comme illusoire. Il semble que les pratiques monétaires soient le seul point d'attaque cohérent du phénomène, le seul critère qui puisse déterminer l'existence d'une qualité monétaire à une chose.

B) Dérivés de cette impasse

Ceci nous conduit à refuser plusieurs approches connexes de la première.

L'hypothèse de la monnaie pleine, par exemple, doit être écartée⁶⁵. Lorsque les auteurs traitent de la qualité monétaire, ils en viennent souvent à affirmer que n'est monnaie que ce qui couvre à la fois la fonction de compte et de paiement, voire celle de réserve. On a vu plus haut l'erreur d'un tel raisonnement.

Autre élément, les querelles séculaires quant à la bonne ou mauvaise monnaie, quant à la vraie ou fausse monnaie, se trouvent dépassées. Il n'y a plus que le critère des pratiques monétaires qui définit la qualité de monnaie.

- La fausse monnaie : aujourd'hui la fausse monnaie signifie une monnaie

⁶⁴ Pirou [c. 1945, p. 405].

⁶⁵ Voir le chapitre précédent à propos de cette notion.

contrefaite par des criminels dans le but de tromper les personnes et gagner de l'argent⁶⁶. Si l'État n'a pas d'autre moyen pour lutter contre elle que de la déclarer fausse monnaie, on doit la considérer comme de la monnaie, à l'instar de la vraie, dès lors qu'elle circule entre personnes, que celles-ci soient dupes (auquel cas elles essaient de s'en défaire au plus vite), ou non (auquel cas elles s'en défont comme de la monnaie habituelle - et, du point de vue des pratiques monétaires, *c'est* de la monnaie habituelle).

- Il n'existe pas non plus selon ce critère une bonne monnaie en opposition à une mauvaise. Il existe en revanche divers degrés de qualité monétaire que l'on qualifiera plutôt de « faible » ou de « forte ». « Bon » et « mauvais » supposent une téléologie ici inutile.

La téléologie qui prévaut lorsque l'on emploie les qualificatifs de mauvaise ou fausse monnaie prend généralement pour fondement une apparence d'objectivité en présentant un critère apparemment absolu et irréductible. Tel est le cas de la monnaie manuelle émise par les autorités publiques qui représentent *objectivement* la justice en matière monétaire, fut-elle bien ou mal administrée ; tel est le cas de la monnaie métallique, composée de cet or ou de cet argent qui paraissent *objectivement* comme l'essence de la monnaie.

Tel est aussi le cas de la définition de la monnaie comme liquidité qui, pour Hicks, relève aussi d'une qualité intrinsèque dont on ne peut définir l'origine puisqu'elle se confond avec la monnaie. Si elle est l'actif liquide par excellence, la monnaie ne se définit que par elle-même. Paradoxalement, cette tautologie semble autoriser à fonder sur elle une conception de la monnaie. On la brise en effet en recourant à un postulat, de même que nous avons brisé la définition circulaire de la monnaie en posant le postulat des actes monétaires.

Mais ici le postulat est implicite. En effet, la définition de la monnaie comme liquidité parfaite suppose celle de la monnaie comme moyen de paiement généralisé. La liquidité qui serait une qualité intrinsèque de toute monnaie n'est pas acceptable du point de vue de la stricte logique. Cela suppose bien sûr que la monnaie ne peut être qu'une chose parfaitement liquide. Or,

- ceci, on l'a vu et Hicks en est conscient, est une tautologie car la chose qui devient moyen de paiement généralisé ne peut être, de fait, que cela (s'il entre dans la consommation ou dans le procès de production, il perd cette qualité). Il est donc parfaitement liquide ;

- et ceci revient, puisque l'on définit la monnaie comme actif parfaitement liquide donc implicitement comme moyen de paiement généralisé, à aussi refuser la qualité de monnaie à toute chose qui n'est pas cet instrument généralisé, même si elle est employée

⁶⁶ On qualifia longtemps de fausse monnaie la monnaie métallique officielle mais disposant d'une faible valeur intrinsèque.

⁶⁷ Orléan [1991, p. 127].

dans des pratiques monétaires. On retourne ainsi à la première impasse identifiée plus haut.

C) Qu'est-ce que la qualité monétaire ?

Dans notre perspective, la qualité monétaire est donc ce qualificatif de « monétaire » que l'on peut accoler à un instrument, moyen de paiement ou unité de compte. On ne peut l'accorder qu'au regard des pratiques monétaires, ce qui signifie qu'on ne peut l'accorder que si ces choses s'insèrent dans une logique de compte et de paiement.

Il reste à déterminer les seuils de cette qualité monétaire : à partir de quand peut-on accorder la qualité monétaire à une chose ? Une pratique de cette chose suffit-elle ou faut-il que cette pratique soit généralisée à un groupe, ou au moins partagée par plusieurs personnes ou perpétuée dans le temps ? Nous venons de refuser l'hypothèse de généralité de l'usage, mais alors par quel critère la remplacer ?

La monnaie est un lien social ; elle ne peut donc se comprendre ou exister indépendamment d'un groupe au sein duquel elle lie les personnes. C'est ce groupe qui, de façon générale, permettra de définir le seuil de la qualité monétaire. *Il n'y a de monnaie que relativement à des pratiques socialisées au sein d'un groupe.* De l'affirmation d'André Orléan qui suit,

« Dans la mesure où elle s'identifie à un droit indifférencié sur l'ensemble des marchandises détenues par tous les échangistes, la monnaie suppose un accord généralisé des sociétaires »⁶⁷,

on peut ainsi retenir non la première partie de la phrase, mais sa seconde partie.

La taille du groupe de « sociétaires » importe peu ; qu'il soit composé de quelques dizaines de personnes comme les systèmes d'échange local ou de plusieurs millions comme les États contemporains ne change pas la nature monétaire des pratiques et des choses qui sont employées par elles. Et c'est seule l'existence de ce groupe au sein duquel les pratiques monétaires sont socialisées qui fait que la monnaie est une institution, c'est-à-dire un ensemble de règles de comportement, un ensemble de pratiques spécifiques au groupe considéré.

On peut donc estimer, de façon théorique, que *la qualité de monnaie peut s'accorder à toute chose qui fait l'objet de pratiques monétaires de compte et / ou de paiement dès lors que l'on a identifié une sphère sociale dans laquelle cette pratique est socialisée et procède d'une logique globale de résolution des dettes*⁶⁸. Cette sphère constitue la plus petite communauté identifiable pour ce qui concerne la pratique monétaire en question.

⁶⁸ Cela ne signifie pas que toute pratique monétaire se ramène à un acte de paiement, mais que l'ensemble des pratiques monétaires, qui peuvent être des pratiques de compte sans lien nécessaire avec un paiement correspondant, se comprennent dans une logique générale de paiement de dettes.

Il reste à aborder la question du seuil de qualité monétaire relativement aux unités de compte et aux moyens de paiement.

§2. La qualité monétaire des instruments

A) Qualité monétaire des unités de compte

On applique à l'unité de compte ce qui vient d'être dit pour la monnaie en général.

L'unité de compte est une base « un » et un nom spécifique. À ce titre, il y a pratique monétaire (pratique de compte) dès lors qu'il y a emploi d'une unité qui dispose d'un nom et d'une base spécifiques. Une unité de compte ne peut cependant prétendre prendre un caractère monétaire que dans le cadre d'un système de paiement, c'est-à-dire si elle est employée au sein d'un complexe monétaire dont l'objet est de faire circuler les richesses en résolvant les dettes de chacun, au sein d'un groupe social donné.

Prenons trois exemples pour préciser cette notion.

- Le peso argentin instauré en janvier 1992 correspond à une unité de compte au sens où il possède un nom spécifique et une base un. À ce titre, il y a, à partir de ce peso, des pratiques de compte, donc des pratiques monétaires. Pour certains observateurs cependant, le peso ne serait qu'un voile posé sur la véritable monnaie argentine, le dollar. Le peso en effet a été créé et mis à parité avec le dollar. Mais cela suffit-il pour affirmer que l'Argentine possède une économie dollarisée, et que la mise à parité de sa monnaie avec le dollar a consacré cette dollarisation ? On doit refuser, sur un strict plan logique, une telle idée, car, même si la base « un » du peso est fixée à parité avec le dollar, la pratique de compte la plus répandue et qui socialise tout Argentin précisément comme Argentin est le compte en peso, qu'il soit pensé, parlé ou écrit. Le dollar subsiste certes dans certains types de compte depuis la mise à parité du peso avec lui, mais ce qui fait qu'on ne peut confondre le peso avec le dollar est que ce dernier est précisément lui-même *une pratique socialisée au sein de certains groupes sociaux et pour certains types de comptes et distincte de la pratique du compte en peso*. Au total, l'unité de compte peso, fondée sur un système national de paiement, possède la qualité monétaire.

- Le deureum au Sénégal et l'ancien franc en France sont des unités de compte employées au sein de certains groupes sociaux : il y a pratique de compte, donc pratique monétaire. Ce sont des unités de compte dérivées de celles nationales : le deureum dérive du franc CFA au Sénégal, l'ancien franc du franc français en France. Ce ne sont donc pas des unités autonomes de la monnaie nationale et le paiement de dettes comptabilisées au préalable, à l'oral, en deureums ou en anciens francs se réalise au final par le biais de moyens de paiement libellés en franc CFA ou en francs français. On ne peut donc accorder

au deureum et à l'ancien franc le qualificatif de monnaie, même si la pratique du compte par leur biais est nécessairement une pratique monétaire.

- Un indexateur est un nombre pur issu d'un calcul d'évolution d'un niveau des prix destiné à corriger les calculs économiques réalisés à partir de l'unité nationale. L'indexateur constitue l'étape supérieure de l'indexation. Il prend la forme d'une unité de compte à part entière dès lors qu'elle intègre à la fois l'unité de compte initiale et la correction. Ainsi au Brésil, l'Unité réelle de valeur (URV) a été mise en place en mars 1994 afin de préparer la réforme monétaire de juillet qui a brisé l'hyperinflation. L'URV intégrait à la fois l'unité de compte initiale (le cruzeiro) et sa correction (calculée à partir de l'évolution du dollar par rapport au cruzeiro). Très vite l'emploi de l'URV en compte s'est généralisé et s'est largement substitué à celui du cruzeiro. Issu de lui mais distinct, l'URV faisait l'objet de pratiques monétaires et disposait lui-même de la qualité monétaire puisque, avant même la réforme monétaire de juillet 1994, on l'employait comme unité de compte dans une perspective de résolution des dettes.

Une difficulté apparaît dans la triple manifestation des unités de compte : le compte peut être mental, oral ou écrit. Il faut alors distinguer les unités employées dans chacun de ces types de compte. Une même personne peut fort bien employer plusieurs unités selon le type de compte qu'elle effectue : penser et parler en anciens francs (France) ou en deureums (Sénégal), écrire en francs (France) ou en francs CFA (Sénégal). En fait, chacun de ces trois types procède d'un contexte institutionnel différent et d'interlocuteurs spécifiques. À une extrémité, on peut imaginer des personnes qui, appartenant à un groupe dans lequel elles ne sont pas ou plus physiquement insérées, sont conduites à penser, parler et écrire dans trois unités distinctes.

Pourtant, la réalité peut être plus complexe encore : le parler et l'écrit peuvent avoir lieu chacun en plusieurs unités selon les personnes, les groupes et les organisations auxquels s'adresse la personne. Dans les sociétés soumises à une forte dépréciation monétaire de type hyperinflation par exemple, l'existence d'unités étrangères ou d'indexateurs propres à des domaines de la vie économique conduisent à l'existence, au sein du même pays, d'une multitude d'unités auxquelles cependant tout le monde n'a pas systématiquement accès.

Chacune de ces unités peut alors prétendre à la qualité de monnaie dès lors, on l'a vu, qu'elle s'insère dans une logique socialisée de résolution des dettes.

B) La qualité monétaire des moyens de paiement

L'examen de la qualité monétaire des moyens de paiement va permettre d'avancer dans la caractérisation générale de la qualité monétaire.

Le moyen de paiement permet d'acquérir un droit, que ce droit soit celui de la

propriété, de la consommation, etc. De la même façon que ce que l'on a dit pour la monnaie en général, le moyen de paiement ne peut être considéré comme monnaie que dès lors qu'il s'insère dans une logique de résolution des dettes socialisée et légitimée au sein d'un groupe social spécifique.

Pour l'unité de compte, cela supposait son insertion dans un système qui, dans sa forme contemporaine, dispose de moyens de paiement. Pour le moyen de paiement, son caractère monétaire suppose son insertion dans un système articulé autour d'une unité de compte. Sans unité de compte en effet le moyen de paiement ne peut fonctionner. On se trouverait là en présence du troc, qui est soit une forme ponctuelle de l'échange, soit une forme idéale mais utopique de système d'échange sans intervention de principe monétaire.

Pour mieux comprendre le seuil de qualité monétaire d'un moyen de paiement, on doit mieux définir ce qu'est fondamentalement un moyen de paiement. Sans doute faut-il laisser de côté la vision universaliste de son rôle au profit d'une conscience claire de ses limites, qu'elles soient particulièrement évidentes (instrument cloisonné et très spécifique) ou peu apparentes (monnaie manuelle dans les pays occidentaux). On peut suivre Zelizer lorsqu'elle affirme :

- « The concept of multiple currencies leads us into delicate terminological terrain.
- Some analysts will prefer to call an object money only when a government issues it and assigns it value. Even there, we have to recognize that, as we've seen, in the United States alone all sorts of governments have issued different bills, coins, and any number of other tender. So have businesses and other private or public organizations.
 - Outside the realm of governments, organizations, or business, moreover, people repeatedly do the following three things :
 - 1) they convert selected objects into the equivalent of currencies, as in the case of cigarettes, postage stamps, subway tokens, poker chips, or baseball cards ;
 - 2) they create physically distinct markers, such as gift certificates or food stamps ;
 - 3) and they adapt government-issues currencies so vigorously that it seems reasonable also to call these variations monies »⁶⁹.

Il semble ainsi qu'une différence de degrés (monétaire), et non de nature (monétaire), existe entre les divers instruments qui sont employés pour couper des dettes. Cette différence de degrés a fait l'objet de nombreuses discussions : l'existence de monnaies de « moindre degré » ne serait-elle pas la contradiction même de la monnaie, censée constituer un moyen d'achat généralisé et universel ? La réponse communément admise a été la négative. La monnaie ne pouvait s'apprécier selon divers degrés. La monnaie était monnaie : elle était universelle ou n'était pas monnaie.

Certains économistes ont accepté l'idée de monnaies dont la qualité refléterait divers degrés. Polanyi, par exemple, distingua les *all purpose money* et les *special purpose money*, mais son application aux sociétés primitives laissait vierge de critiques le champ des sociétés occidentales. De tels degrés ne sont pas l'apanage de sociétés primitives et ne font pas que

⁶⁹ Zelizer [1994, p. 20]. Nous structurons.

nous renseigner sur l'origine de la monnaie : ils nous renseignent sur la nature même de la monnaie moderne. Ainsi selon Zelizer,

« Multiple monies are thus not curious residuals of a primitive life in which, as Simmel put it, money still retained 'sacred dignity' or 'the quality of an exceptional value', but a central feature of advanced capitalist economies »⁷⁰.

D'autres économistes n'ont pas forcément accepté l'existence de degrés de qualité monétaire mais ont préconisé l'usage d'instruments qui, dans notre construction, acquièrent un degré monétaire faible, c'est-à-dire dont est strictement cloisonné. Dans les années trente, Ragnar Frisch a développé de façon théorique un système national d'échange au moyen de bons dont la validité individuelle ne dépassait pas une catégorie de biens (bons de vêtements par exemple)⁷¹.

Récemment, et dans un autre ordre d'idées, Lester Thurow a préconisé, à propos de l'aide aux pauvres, l'emploi de monnaies dont la qualité aurait eue divers degrés, selon un continuum allant de la monnaie fiduciaire habituelle jusqu'à des coupons d'approvisionnement obligatoires en certaines denrées⁷². En fait, la pratique courante aux États-Unis des bons d'alimentation (*food stamps*) et ses dérivés, destinés à donner le choix de leur approvisionnement aux pauvres ou toute autre catégorie sociale qui en sont bénéficiaires, a sans doute contribué à la banalisation de telles préconisations⁷³, mais surtout à leur intégration dans une catégorie non monétaire des représentations. Ainsi Milton Friedman a proposé de distribuer aux parents d'élèves des « *bons d'enseignement* » permettant d'acquérir des services éducatifs offerts sur le marché par des entreprises privées⁷⁴, sans pour autant considérer cela comme une catégorie spécifique de la monnaie, et par conséquent sans voir les implications de ce type de mesure.

Pour préciser ce que l'on peut, dans ce contexte de degrés divers de qualité monétaire, entendre par moyen de paiement, on peut reprendre la définition que l'on avait donné des bons d'achat à validité limitée, instruments si limités que l'on ne voit souvent pas la qualité monétaire qu'ils peuvent posséder.

On les a définis comme des instruments permettant d'acquérir des biens ou d'accéder à des services selon des modalités restrictives⁷⁵. Les contraintes qui restreignent l'usage de ces instruments sont de quatre ordres : limitations dans l'espace, dans le temps, dans la gamme des biens et services accessibles et dans les personnes et organismes qui les emploient et les acceptent.

⁷⁰ Zelizer [1994, p. 200-201].

⁷¹ Ragnar Frisch, « Circulation Planning : Proposal for a National Organization of a Commodity and Service Exchange », *Econometrica*, juillet 1934. Cité par Baudin [1947, p. 340-41].

⁷² Cité par Zelizer [1994, p. 196].

⁷³ Voir la critique de Hirschman [1986, pp. 71-72] et [1995, pp. 33-35] à cet égard.

⁷⁴ Friedman [1971, p. 117]. Voir le commentaire qu'en fait Hirschman [1995, pp. 33-35].

On peut effectuer une relecture des moyens de paiement à la lumière de ces quatre limites *légalement imposées* à ces instruments spécifiques que sont les bons d'achat à validité limitée, en ayant à l'esprit que les limites à l'usage des moyens de paiement en général ne sont pas forcément issues de contraintes légales, mais le plus souvent de contraintes coutumières, contraintes socialisées au sein d'un groupe donné.

Dès lors, il apparaît que *tout moyen de paiement*, de nos billets de banque nationaux jusqu'aux paléomonnaies, voit son usage :

1) Limité dans le temps. Cette limitation temporelle est triple. Elle relève de ce que nous nommerons un horizon prospectif, c'est-à-dire l'horizon au-delà duquel l'incertitude est telle (en particulier quant à la stabilité de l'unité de compte) que l'on ne réalise plus d'opérations à cette échéance⁷⁶. Elle relève en outre de la durée de vie des supports manuels qui servent au paiement : les titres restaurant par exemple ont une durée de vie limitée légalement à quelques mois ; le tabac, autour duquel a pu, comme en Allemagne au sortir de la Seconde Guerre mondiale, s'élaborer toute une organisation des échanges, possède une durée de vie de fait elle aussi relativement limitée. Elle relève enfin de la possibilité de réutilisation du moyen de paiement considéré. Les titres restaurant par exemple sont légalement non réutilisables ; dans les faits, il existe des circuits informels de circulation de ces titres qui vont au-delà de cette unicité légale de l'usage.

2) Limité dans l'espace géographique : cette restriction est liée aux limites spatiales de l'autorité émettrice ou de l'entité homogène de base dans laquelle circule le moyen de paiement. Il s'agit du territoire national dans la plupart des cas.

3) Limité dans l'espace juridique : la loi ne confère pas à tous les moyens de paiement légaux le caractère de généralité qui leur est trop souvent attribué. Il existe des cloisonnements d'usages imposés par le cadre légal⁷⁷.

4) Limité dans l'espace économique, c'est-à-dire dans la gamme des biens et services. Ainsi un moyen de paiement n'achète pas tout, car il existe des domaines non aliénables. Un moyen de paiement n'achète pas, en outre, tout ce qui est aliénable : de fait, on le réserve pour un certain ensemble d'achats, en termes qualitatifs (certains biens ne sont pas achetés grâce à lui mais grâce à d'autres moyens de paiement) ou quantitatifs (il est employé pour une certaine fourchette de somme à payer). Un billet de 200 francs par exemple n'est guère employé pour acheter une boîte d'allumettes ou (à moins que ce soit au noir) une automobile. De la même façon, et à moins de vouloir profiter de la législation en la matière et faire un pied de nez aux services fiscaux, on ne règle pas ses impôts en pièces de vingt centimes... En réalité, chaque moyen de paiement possède un espace économique

⁷⁵ Voir le chapitre introductif, section 2, *supra*.

⁷⁶ L'idée d'horizon prospectif a été abordée par Aglietta et Orléan [1982, p. 49 notamment].

⁷⁷ Voir Doly [1992].

spécifique au sein duquel il peut payer un certain nombre de biens et de services. En Lituanie vers 1993-94 par exemple le litas ne permettait guère d'acquérir des automobiles d'occasion ou de mener des opérations immobilières ; il fallait employer le dollar.

5) Limité dans l'espace social, c'est-à-dire dans les personnalités morales et physiques qui emploient ces instruments et dans celles qui les acceptent : en réalité les divers groupes sociaux n'emploient pas les mêmes moyens de paiement⁷⁸. On se méfierait et trouverait anormal, par exemple, qu'un mendiant ou qu'un enfant paie au moyen d'un chéquier, d'une carte de paiement ou d'un billet de très forte valeur ; on trouverait anormal qu'une personne portant des vêtements de marque se présente dans une soupe populaire ; etc.

On peut dès lors affirmer que des bons d'achat à validité limitée sont monnaie dans les limitations ci-dessus, ainsi que les devises étrangères, certains actifs, d'anciennes monnaies, certains biens, des paléomonnaies ou des monnaies de cercles, etc. En revanche, il faut exclure de cette liste les éléments tels que les tickets de métro ou de cinéma qui, lorsqu'ils sont acquis, signifient déjà consommation. À l'intérieur du métro ou du cinéma, ils ne font plus qu'attester du règlement de la dette liée à la consommation⁷⁹.

La qualité monétaire d'un moyen de paiement n'est donc pas tant liée à la généralité de son usage⁸⁰ qu'à la socialisation des pratiques de paiement par son biais au sein d'un groupe social déterminé.

C) Les degrés de la qualité monétaire

En définitive, il n'existe pas une monnaie, si on l'entend comme instrument, qui posséderait un caractère universel ou illimité, mais une multitude de monnaies dont le caractère est par nature cloisonné. La différence que Polanyi concevait entre des *all purpose monies* et des *special purpose monies*⁸¹ se dissout dans un continuum de qualité monétaire. Il n'existe pas de différence de nature entre elles mais une différence de qualité monétaire

⁷⁸ Voir notre commentaire sur l'Ancien Régime au chapitre 2, *supra*, puis au chapitre 9, *infra*.

⁷⁹ L'assimilation titres restaurant et tickets de métro est faite par Guitton [1974, p. 13] et cela l'amène à conclure au défaut de caractère monétaire de ces deux instruments du fait de leur non-généralité.

En fait, un moyen de paiement est distinct d'un jeton ou d'un ticket d'accès. On a qualifié plus haut le moyen de paiement de moyen d'acquisition d'un droit. Un ticket de métro, de cinéma ou un jeton de téléphone par exemple sont ces droits. Ils sont acquis au préalable grâce au transfert de moyens de paiement. Surtout, l'emploi de moyen de paiement définit, comptablement, le moment de la consommation ; le ticket ou jeton d'accès n'est que la matérialisation concrète de cette consommation enregistrée dès le paiement des services. Pour un cinéma, seul compte le moment où se vend le ticket ; la remise du ticket par le spectateur au portier ne signifie rien en terme de consommation économique. De même, l'achat de dix tickets de bus définit le moment de la consommation ; leur poinçonnage est ensuite non le signe de la consommation au sens économique du terme, mais de l'accès effectif au service dont on avait préalablement acheté le droit.

⁸⁰ Au sens où l'entend par exemple Aftalion [1948, pp. 43-44].

⁸¹ Voir Polanyi [1968, pp. 178-180].

liée au degré de cloisonnement qui est le leur. On a donc un faisceau de monnaies possibles. À une extrémité de ce faisceau, les instruments se rapprochent le plus du modèle de monnaie généralisée (monnaies nationales) car ils sont l'objet de pratiques monétaires socialisées au sein du plus vaste groupe social qui soit, celui de l'État ou de la fédération d'États qui emploient la même monnaie officielle. À l'autre extrémité, les instruments sont le plus proche du caractère non monétaire car elles sont l'objet de pratiques monétaires socialisées au sein du plus petit groupe social qui soit, par exemple une association d'échanges comme les SEL.

Au total, les limitations propres à un moyen de paiement peuvent être reprises et généralisées à tout instrument monétaire, donc aussi aux unités de compte. Il faut pour cela laisser de côté la limitation juridique qui est sans doute l'une des raisons des autres limitations, mais qui ne suffit en aucun cas à les expliquer. Les quatre limitations subsistantes forment la base d'un indicateur de la qualité monétaire d'un instrument donné.

Une première mise en forme consisterait à définir quatre réglettes sur lesquelles évoluent des curseurs :

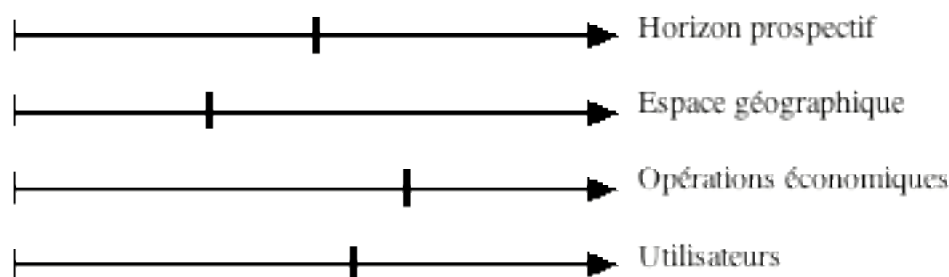


Figure 4 - Quatre dimensions de la qualité monétaire

Le degré minimum de qualité monétaire d'un instrument consisterait à un usage réduit à un horizon temporel quasi immédiat, un espace très localisé, une gamme d'opérations économiques très limitée et un nombre d'utilisateurs réduit à quelques personnes. Inversement, le degré maximum de qualité monétaire, qui correspond à la conception que l'on se fait de la monnaie nationale, correspondrait à un instrument employé jusqu'à des horizons temporels quasi infinis, au sein de l'espace géographique le plus grand (l'espace mondial, ou, pour un pays, l'ensemble de ce territoire), servant à la totalité des opérations économiques possibles et généralisée à tous les utilisateurs potentiels.

La réalité est moins rose que ce pôle maximal de qualité monétaire : l'horizon prospectif n'est pas infini et il peut être très réduit dans des situations inflationnistes (quelques jours au plus fort de l'hyperinflation brésilienne et argentine par exemple), l'espace géographique peut être très inférieur au territoire national (refus d'emploi de la monnaie officielle dans certaines zones comme au Zaïre et au Liberia), les opérations économiques susceptibles d'être menées avec un instrument donné ne coïncident pas forcément avec l'ensemble des opérations possibles (achat en dollars d'automobiles

d'occasion en Lituanie vers 1993-94), et certains groupes de personnes peuvent refuser l'emploi de la monnaie nationale (cela rejoint partiellement la question de l'espace géographique).

Pour simplifier, on peut réduire ces quatre dimensions à deux dimensions que l'on considère généralement seules : la gamme des opérations économiques dans lesquelles est utilisé l'instrument considéré, et le nombre de personnes qui l'emploient. On aboutit alors à un diagramme du type suivant :

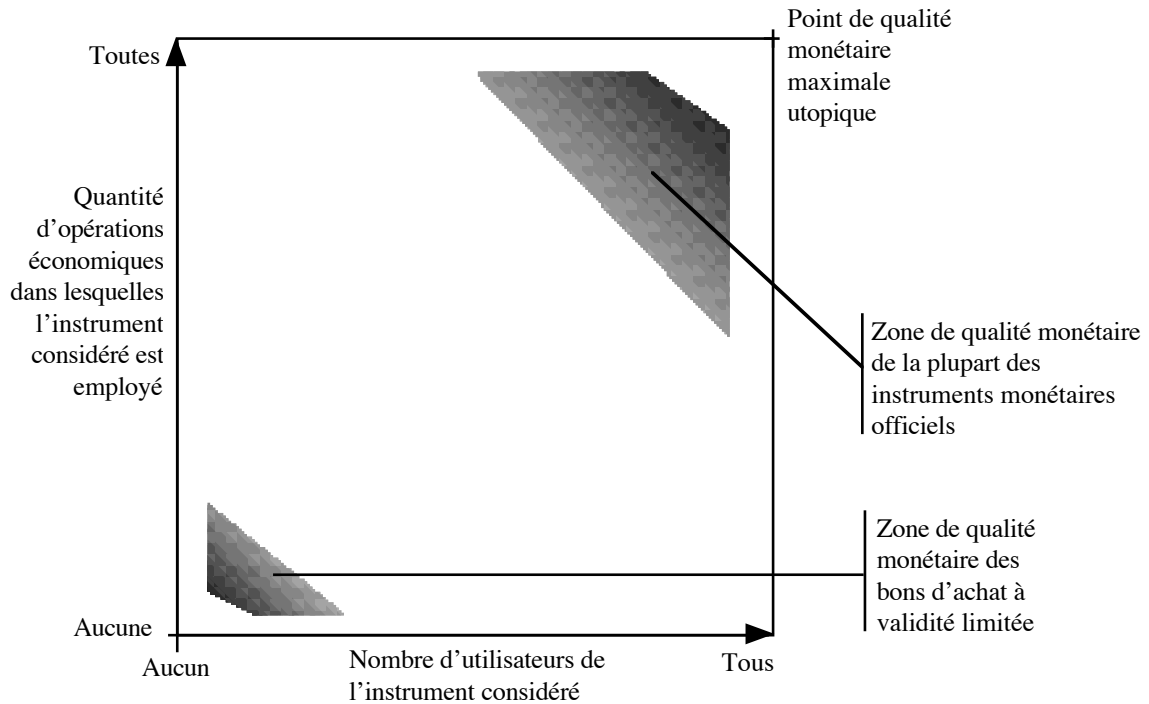


Figure 5 - Diagramme de qualité monétaire d'un instrument

CONCLUSION DU CHAPITRE

Ce qui ressort de cette discussion est que la monnaie ne peut se réduire aux seules fonctions qu'elle assure. Elle n'est ni la créature de qui l'émet, ni un simple intermédiaire commode des échanges. Elle est un lien social institué. Elle est donc institution, c'est-à-dire le résultat d'une action collective, institution socialisée et socialisante. Elle constitue dès lors un principe institutionnalisé de socialisation.

Or la monnaie comme institution sociale possède un caractère d'universalité dans la mesure où toute société nécessite de résoudre ses dettes, ce qui passe par l'établissement de principes de mesure de ces dettes. Ceci revient à affirmer le caractère nécessairement monétaire de l'économie. La monnaie ne se surajoute pas à un fonctionnement idéal de l'économie. Il y a donc nominalisme, et ce nominalisme est institutionnel.

La monnaie n'est donc pas un mécanisme fonctionnel, mais un système monétaire qui est institué par une entité souveraine et qui doit être légitimé par la société pour être socialement intégré.

Comme système monétaire, elle se compose d'instruments qui assurent l'évaluation des grandeurs économiques et la gestion des dettes. Ces instruments font l'objet de pratiques monétaires ; ils possèdent dès lors une qualité monétaire. Cette qualité cependant ne peut être vue comme une nécessaire généralité des usages. En réalité, il semble que la monnaie soit nécessairement cloisonnée, en ce sens que chaque instrument possède un certain nombre de limites quant à son usage : limite temporelle, spatiale, économique et sociale. Sur ces bases la prise en compte des monnaies parallèles semble possible. Le chapitre qui suit est précisément destiné à poser les bases d'une définition des monnaies parallèles dans le cadre d'un concept monétaire compréhensif que l'on a tenté d'établir dans les chapitres 6 et 7.

CHAPITRE 8

ESSAI DE DÉFINITION

DES MONNAIES PARALLÈLES

« If the geography of money does not simply follow the political frontiers of States, what then does it look like ? »
(Benjamin J. COHEN, « The Geography of Money. Currency Relations Among Sovereign States »)

INTRODUCTION

Nous avons posé un concept de monnaie conçu comme compréhensif, c'est-à-dire non limité à une manifestation particulière de la monnaie et non fondé sur une vision nécessairement universaliste de son usage. La monnaie apparaît désormais comme un système de paiement articulé autour d'instruments de qualité diverse. Le degré maximum de cette qualité apparaît comme pôle monétaire utopique. Sur ces bases, l'existence de monnaies parallèles devient envisageable. On comprend que, pour l'essentiel, ces monnaies parallèles consisteront en instruments monétaires parallèles, rarement en systèmes parallèles de paiement : ceux-ci supposent d'autonomiser de la monnaie nationale un ensemble de relations de dette pour lesquelles se construit une cohérence dans les paiements.

Plus précisément, les pratiques monétaires parallèles deviennent une réalité non plus étrange, issue de circonstances économiques difficiles ou propres à certaines sociétés non occidentalisées, mais nécessaire.

Nous parviendrons au concept de monnaie parallèle en deux étapes.

Il s'agira en premier lieu de conceptualiser le champ des pratiques monétaires et de montrer que ce champ est segmenté selon divers types d'instruments. Sur ces bases sera

introduite l'autorité monétaire qui, à partir d'un protocole monétaire, définit la physionomie du système monétaire national (*section 1*).

Il sera alors possible de comparer le champ monétaire et l'ensemble des pratiques monétaires couvertes par les instruments monétaires inscrits dans le système monétaire national. Dans l'écart entre ce champ et ce système apparaissent les monnaies parallèles. La définition des monnaies parallèles permettra de définir des concepts dérivés de leur existence, articulés autour de celui d'intégration monétaire (*section 2*).

Dans une troisième étape, on tentera de poser les bases d'un système d'évaluation du degré d'intégration sociale des monnaies nationales, le terme de monnaie étant entendu ici non comme instrument mais comme système monétaire, c'est-à-dire système d'instruments. On essaiera alors d'appliquer ces principes à quelques États et zones géopolitiques sur la période 1988-96, à partir des observations réalisées et compilées en annexe (*section 3*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 8 ESSAI DE DÉFINITION DES MONNAIES PARALLÈLES

Introduction

Section 1. Hypothèses préliminaires : monnaie, champ, système et protocole monétaires

§1. Le champ monétaire et sa segmentation

A) Le champ monétaire

B) Segmentation du champ monétaire

§2. Système monétaire national et protocole monétaire

A) Le protocole monétaire

B) Dualité de la monnaie comme instrument et comme système

Section 2. Les concepts de monnaie parallèle, d'intégrité monétaire et leurs corollaires

§1. Définition du concept de monnaie parallèle et corollaires

§2. Définition du degré d'intégration monétaire et corollaires

A) Intégrité monétaire et monnaie intégrée

B) Corollaires : intégration sociale de la monnaie, désintégration monétaire, monnaie tangente

§3. Essai d'application : l'exemple français

Section 3. Système d'évaluation du degré d'intégration des monnaies nationales

§1. Un « cercle d'intégration » : principe, objectifs et méthode

A) Principe et objectifs

B) Méthode

§2. Essais d'application sur la période 1988-1996

Conclusion du chapitre

SECTION 1. HYPOTHÈSES PRÉLIMINAIRES : MONNAIE, CHAMP, SYSTÈME ET PROTOCOLE MONÉTAIRES

§1. Le champ monétaire et sa segmentation

A partir du travail réalisé jusqu'ici dans la définition de la monnaie, on peut avancer vers celle des monnaies parallèles.

Celles-ci s'insèrent dans une logique de pratiques monétaires, logique qui n'est pas totalement verrouillée par l'autorité monétaire. Le point de départ de notre définition des monnaies parallèles ne peut donc être ce que définit l'État, mais plutôt le champ dans lequel ce que définit l'État s'insère lui-même. L'État en effet n'est pas le créateur des pratiques monétaires, mais une autorité normalisatrice qui a le poids de la loi.

Le champ qui nous intéresse ici est le *champ des pratiques monétaires*, ou *champ monétaire* (A). On peut sectionner ce champ en divers segments relatifs aux divers types d'instruments monétaires identifiés, types fournis par notre descriptif préalable des monnaies parallèles¹. Cela nous permettra de faire intervenir, sur ces segmentations du champ monétaire, ce que couvre l'autorité monétaire et ce qu'elle ne couvre pas (B).

A) Le champ monétaire

Les prémisses de la définition du champ monétaire sont les suivants :

1) Il existe un territoire homogène sur lequel agit une autorité donnée. Aujourd'hui, ce territoire est celui national et l'autorité est celle de l'État.

2) On considère les opérations de compte et de paiement. On exclut celles de conservation de la richesse. Ce qui est compris dans le champ monétaire est donc, par exemple, la comptabilisation et l'achat d'actifs, mais pas la détention d'actifs.

3) On considère uniquement les opérations économiques qui se déroulent sur le territoire considéré, que les acteurs concernés soient résidents ou non (il suffit qu'ils soient présents). Il y a donc à la fois des relations entre personnes (morales ou physiques) présentes sur le territoire, et entre ces personnes et l'administration de l'autorité en question². On laisse donc hors du domaine de définition du champ monétaire (de même que hors d'étude des monnaies parallèles dans le présent travail) toutes les relations économiques qui relèvent de relations avec des personnes (morales ou physiques) présentes

¹ Voir le chapitre introductif, section 2, *supra*.

² Knapp [1973, pp. 96-97] nommera ces relations des paiements paracentriques (relations entre personnes) et centriques (relations des personnes avec l'administration de l'autorité publique).

à l'étranger.

Prenons quelques exemples concrets :

a) Les opérations d'émission ou d'achat, par exemple, d'actifs financiers par une personne morale ou physique en une devise étrangère est hors du champ monétaire que nous considérons si ces actifs financiers sont émis ou achetés sur un marché financier étranger ; il est compris dans ce champ monétaire si le marché financier en question est local.

b) Les échanges et comptes d'immigrés ou de touristes sur le territoire national sont compris dans le champ monétaire dont il est question. Ce qui, cependant, fait véritablement sens est l'ancrage de telles pratiques sur le territoire. Pour ce qui concerne les populations immigrées, cet ancrage va de soi dès lors que le séjour est définitif ; il ne pose pas de problèmes logiques non plus dès lors que le séjour se poursuit et surtout que ces pratiques sont partagées par un certain nombre constamment renouvelé de personnes. On peut faire la même considération pour le tourisme : si les touristes restent sur place quelques jours seulement, ce qui importe est essentiellement le nombre constamment renouvelé de ces touristes.

4) On reste pour l'instant indifférent aux unités de compte et aux moyens de paiement utilisés par ces personnes présentes sur le territoire en question.

Sur ces bases, on peut définir le champ monétaire de la façon suivante :

Le champ monétaire, ou champ des pratiques monétaires, correspond à l'ensemble des actes de compte et l'ensemble des actes de paiement réalisés sur le territoire considéré, quels que soient les instruments utilisés pour ces opérations.

Le champ monétaire consiste donc en l'ensemble du phénomène monétaire dans ses manifestations fonctionnelles fondamentales (compte et paiement). On peut le segmenter au moyen des instruments employés dans ces actes.

Cette définition implique un corollaire :

Il existe un champ monétaire du compte (champ des pratiques de compte) et un champ monétaire du paiement (champ des pratiques de paiement), champs cependant indissociables de par la nature même de la monnaie qui est un principe de résolution des dettes nécessitant leur comparaison.

Ces champs monétaires sont à leur tour segmentés selon les instruments utilisés à cet effet.

B) Segmentation du champ monétaire

Ce champ monétaire se définit donc par l'étendue des pratiques monétaires. Or ces pratiques portent sur une multiplicité d'instruments.

Resserrons maintenant le cadre historique du raisonnement en le limitant à cette forme contemporaine d'organisation de la société par un État central qui dispose d'une souveraineté monétaire, cadre dans lequel il nous paraît concevable d'employer le concept de monnaie parallèle car il s'oppose alors à une monnaie issue de cet État central. Dans ce nouveau cadre, les instruments monétaires qui, à eux tous, saturent le champ des pratiques monétaires, consistent non seulement en instruments officiels du système monétaire national, mais aussi en instruments parallèles dont nous avons dressé la typologie au chapitre introductif.

Dans le contexte contemporain des États disposant d'une souveraineté monétaire, le champ monétaire n'est pas couvert par la monnaie nationale uniquement mais aussi par d'autres instruments que l'on nommera des monnaies parallèles.

Ces monnaies parallèles sont de diverses sortes, tant au regard des pratiques qui se portent sur elles que de leur traitement juridique par l'autorité monétaire. On peut classer l'ensemble des instruments monétaires, monnaies parallèles et monnaie nationale comprise, selon divers critères vus au chapitre précédent, à savoir leur degré de limitation effective dans les pratiques monétaires : 1) dans le temps, 2) dans l'espace géographique, 3) dans l'espace économique et 4) dans l'espace social.

Ce qui détermine leur statut de monnaie parallèle relève du droit ; ce qui détermine leur statut de monnaie concurrente à la monnaie nationale, c'est-à-dire à vocation généraliste comme elle, relève des quatre autres dimensions. Autrement dit, seuls les instruments qui, à l'instar de la monnaie nationale, ne sont pas *par principe* limités dans le temps, dans l'espace géographique, économique et social se présentent comme concurrents directs de la monnaie nationale. Cela signifie par exemple que les bons d'achat à validité limitée ne peuvent prétendre la concurrencer. C'est d'ailleurs à cause de ces nombreuses limites *par principe* qu'on ne les considère généralement pas comme des instruments monétaires. Ceux-ci demeurent limités, dans les considérations les plus courantes, à cette monnaie nationale, et les monnaies étrangères qui disposent du même statut dans leur pays d'origine. Le reste n'est que fausse monnaie, pseudo-monnaie, monnaie de singe, non-monnaie, etc.

Ainsi, si l'on synthétise les unités de compte et moyens de paiement repérés comme monnaies parallèles au chapitre introductif, on voit que la plupart n'apparaissent pas comme monnaies et que seules la monnaie nationale et les monnaies étrangères le peuvent :

Type de monnaie	Moyen de paiement et unité de compte	Vocation juridique	Usage réel
Monnaie nationale	Oui	Généraliste	Généralisé
Monnaies étrangères	Oui	Généraliste	Généralisé ou spécifique
Fausse monnaie	Moyen de paiement	(niée comme monnaie)	Généralisé
Monnaies locales	Surtout moyens de paiement	Spécifique	Parfois généralisé
Monnaies concurrentielles	Moyens de paiement	Parfois généraliste	Parfois généralisé
Monnaies de sécession	Oui	Spécifique à une zone	Spécifique à une zone
Monnaies de nécessité	Moyens de paiement	Parfois généraliste	Spécifique ou généralisé
Anciennes monnaies	Oui	(Inexistantes juridiquement)	Spécifique ou généralisé
Bons d'achat à validité limitée	Moyens de paiement	Spécifique	Spécifique
Actifs	Moyens de paiement	Spécifique	Spécifique
Indexateurs	Unités de compte	Parfois généraliste	Spécifique ou généralisé
Monnaies de cercles	Oui	Spécifique	Spécifique
Points d'achat	Oui	Spécifique	Spécifique
Biens et unités physiques	Oui	Spécifique	Spécifique
Paléomonnaies	Moyens de paiement	Spécifique	Spécifique
Échange en nature	Moyens de paiement	Spécifique	Spécifique
Unités orales	Unités de compte	(Inexistantes juridiquement)	Spécifique ou généralisé
Unités <i>ad hoc</i>	Unités de compte	Spécifique	Spécifique

Tableau 4 - Type d'emploi des instruments monétaires parallèles

Du point de vue strictement juridique, on peut segmenter le champ monétaire de façon à bien faire apparaître le « noyau » qu'est la monnaie nationale autour de laquelle existent ou se développent des monnaies parallèles :

Principe juridique de segmentation	
Champ monétaire	1. Sphère juridique de la monnaie nationale : monnaie nationale
	2. Législation existante et favorable en tant que monnaie : instruments monétaires légaux et considérés comme monnaie
	3. Législation existante et favorable sans que ce soit considéré comme monnaie : instruments monétaires légaux mais non considérée comme monnaie
	4. Législation inexistante : instruments monétaires relevant d'un vide juridique
	5. Législation existante et défavorable : instruments monétaires illégaux et fausse monnaie

Tableau 5 - Segmentation juridique du champ monétaire

Nous voyons par cette segmentation du champ monétaire plusieurs éléments :

- La monnaie nationale à proprement parler n'est que l'un des éléments qui couvre le champ monétaire ;
- Ce que l'on appelle communément la *monnaie* correspond aux deux premiers segments de ce champ monétaire.
- l'État intervient dans presque tous les domaines de ce champ monétaire, à

deux nuances près :

1) il existe un domaine du champ monétaire non formalisé par la loi, donc un vide juridique ou un espace laissé vacant ;

2) il ne régit de façon directe que la monnaie nationale, le reste étant des monnaies parallèles, qui de toute façon ne sont pas de son ressort hormis leur intégration ou non dans un cadre juridique approprié à leur usage.

On peut illustrer cette segmentation du champ monétaire par les exemples suivants³.

N° du segment	France (aujourd'hui)	Angola (début des années 1990)	Brésil (années 1980-1990)
1	Billets Banque de France, pièces du Trésor, monnaie scripturale créée au sein du système bancaire	Billets, pièces, monnaie scripturale en kwanzas	Billets, pièces, monnaie scripturale en unité monétaire brésilienne
2	A partir de janvier 1999, l'euro comme monnaie scripturale	Dollar, confiné à certains magasins spécifiques	?
3	Bons d'achat à validité limitée	Bons d'achat, bons d'approvisionnement	BTN Fiscal autour de 1989 ; URV (Unité réelle de valeur), mars-juin 1994
4	Monnaie locale des SEL	Bière en canettes	ONT (bon du trésor), 1986-89
5	Fausse monnaie	Dollar ailleurs que dans les magasins réservés à cet effet.	Dollar

Tableau 6 - Exemples de segmentation du champ monétaire (France, Angola, Brésil)

§2. Système monétaire national et protocole monétaire

Ce qui nous intéressera dans ce paragraphe ne sera pas tant les monnaies parallèles elles-mêmes que ce à quoi se réfère le concept de monnaie parallèle, c'est-à-dire le système monétaire national propre à chaque territoire national.

On l'a vu clairement avec le champ monétaire, l'État possède un point de vue normatif sur la question monétaire. Le champ monétaire doit, selon lui, relever de son autorité ; il définit ainsi dans les limites de son territoire ce qui est *sa* monnaie, ce qui est monnaie, et ce qui ne l'est pas.

L'État façonne le système monétaire national, qui est :

« ...le type d'organisation qui assure la convertibilité immédiate des différentes formes de monnaies entre elles, et l'équilibre des agents financiers »⁴.

L'État établit ainsi les règles qui président à ce système monétaire. Par là, l'État impose (ou du moins tente d'imposer) sa propre norme de compte [N] sur l'ensemble du territoire qu'il organise. L'État définit par ce biais l'espace de la commensurabilité immédiate à partir de laquelle le paiement des dettes peut être envisagé.

³ Ces exemples sont tirés de l'annexe qui reprend l'ensemble des instruments monétaires parallèles repérés en préparation de ce travail.

Celle-ci va prendre place dans le cadre d'un système monétaire national dont un *protocole monétaire* définit l'organisation.

A) Le protocole monétaire

Le protocole monétaire est l'ensemble des règles juridiques qui structurent, ou tentent de le faire, le champ des pratiques monétaires au moyen de l'organisation légale du compte et du paiement, organisation destinée à couvrir tout ou partie des pratiques monétaires des acteurs présents sur le territoire national.

Il est donc une définition étatique de l'institution monétaire à laquelle sont soumis tous les acteurs du pays. Il définit les instruments et le cadre à partir desquels les pratiques monétaires vont avoir lieu. Il donne une ligne directrice aux pratiques monétaires, sans cependant pouvoir régenter celles-ci dans leur totalité ; il définit seulement la nature des pratiques monétaires acceptables et les principes de base qui leur servent de cadre.

Ainsi, si dans les systèmes monétaires actuels le protocole monétaire ne définit pas la quantité de moyens de paiement, laissant de ce fait une certaine liberté d'émission aux banques, il établit au moins les moyens de son contrôle. Mais au total, l'ensemble des moyens de paiement qu'il autorise ou entérine doit suffire à couvrir l'ensemble des pratiques monétaires : c'est l'application du principe d'exclusivité monétaire nationale⁵.

Les pratiques monétaires effectives, au demeurant, façonnent en retour le système en transgressant les règles, en préférant tels ou tels instruments, en allant au-delà de ce que le système propose.

On détaille ici les éléments de structuration du protocole monétaire. À titre d'illustration, on expose succinctement les éléments du protocole monétaire français.

1) Organisation du compte

Une organisation du compte fournit à l'économie les règles qui organisent la commensurabilité des actes économiques et sa perpétuation dans le temps. Ces règles sont de trois types : définition de l'unité de compte principale, verrouillage du compte interne et articulation du compte interne avec l'extérieur.

1.1- Définition de l'unité de compte principale [N]

L'organisation du compte nécessite une définition du nom, de la base « un » de cette unité de compte relativement aux bases passées, des subdivisions et des multiples de l'unité. Ceci assure la possibilité de réduction immédiate à un même référent de l'ensemble des

⁴ De Mourgues [1993, p. 153].

opérations économiques sur le territoire national.

La France a connu depuis la Révolution trois unités de compte [N]. Jusqu'en mai 1795, l'unité demeurait la livre tournois, composée de 20 sous et chaque sou de 12 deniers. Il existait diverses autres subdivisions (par exemple le liard, c'est-à-dire 3 deniers) et divers multiples (par exemple l'écu, c'est-à-dire 3 livres tournois), mais ils étaient cantonnés à la pratique effective du compte et non formalisés par une législation correspondante. En août 1793, la Convention décimalise la livre, sur l'exemple américain. Elle se constitue désormais de 10 décimes et 100 centimes. En avril 1795, il est décidé de changer le nom même de l'unité qui devient le franc. Il subsistera jusqu'en 1960 où l'on adopte le nouveau franc qui correspond à 100 anciens francs. La décimalisation de 1793, l'instauration du franc en 1795 et du nouveau franc en 1960 ont été difficiles à entrer dans les moeurs. On comptait encore en sous dans les années soixante et aujourd'hui encore l'ancien franc est très employé.

Les autres éléments de l'organisation du compte suivent cette définition de l'unité de compte principale [N] :

1.2- Verrouillage du compte interne

Ce verrouillage se réalise par la saturation des pratiques de compte et l'organisation des mécanismes de correction de son pouvoir d'achat interne.

1.2.1- Saturation du champ des pratiques de compte

1.2.1.1- Définition éventuelle d'autres unités de compte $[n_i]$: définition de leur nom, de leur base « un », de leurs subdivisions et multiples et des mécanismes d'articulation de ces unités $[n_i]$ à l'unité [N].

En France, le champ des pratiques de compte est verrouillé par l'unité [N], le franc, aux côtés de laquelle n'existe aucune unité $[n_i]$ secondaire.

1.2.1.2- Définition des limites d'emploi de chacune de ces unités de compte [N] et $[n_i]$, de façon à couvrir en principe l'ensemble du champ des pratiques de compte au moyen de toutes ces unités.

N'étant pas complété par des unités secondaires $[n_i]$, le franc ne possède pas de limite juridique à son emploi dans les pratiques de compte sur le territoire national. Il est cependant possible de libeller des contrats en d'autres unités de compte que le franc⁶.

La date prévue de mise en route de la phase III du Traité de Maastricht, janvier 1999, signifie que l'unité de compte franc français deviendra une subdivision de l'euro, monnaie européenne commune durant trois ans. On disposera donc d'une seule unité [N] sous la

⁵ Voir à ce sujet le chapitre 4, section 2, *supra*.

⁶ Raymond [1994, p. 12] ; Aucoin [1996, p. 45].

forme de deux noms distincts, franc et euro, correspondant à une seule et même monnaie, et qui sera censée couvrir l'ensemble des pratiques de compte sur le territoire français.

1.2.2- Correction du pouvoir d'achat interne des actifs libellés en unités de compte

Il s'agit là de l'organisation des mécanismes de correction et de redéfinition interne du pouvoir d'achat de l'unité [N] ainsi que des unités [n_i]. Ces mécanismes peuvent être un étalonnage, des procédures d'indexation ou de contrôle des prix, etc. Les unités [n_i] en particulier sont soumises à l'unité [N] et sont, de fait, articulées à elle : on les étalonne sur [N], mais dans le même temps il arrive que ces unités étalonnées sur [N] soient indexées sur un indicateur d'un niveau de prix.

Cela peut ouvrir la voie à l'usage de ces unités [n_i] de façon alternative à [N], comme au Brésil avec l'émergence de l'emploi de l'unité réelle de valeur (URV) à la place du cruzeiro, l'unité nationale [N].

En France, le pouvoir d'achat interne de l'unité de compte n'est plus aujourd'hui, en général, soumis à des mécanismes de correction et de redéfinition interne :

- La monnaie française n'est plus étalonnée sur une marchandise donnée ou sur une devise étrangère.

- En revanche, l'indexation possède un statut ambigu. En effet les contrats ne peuvent être libellés en franc corrigé d'une indexation sur un indice de niveau de prix ; le nominalisme des contrats impose le seul franc comme libelle, ou bien des monnaies de compte étrangères⁷. En revanche, l'indexation légale des revenus a longtemps existé. Elle a été progressivement éliminée depuis la mise en place d'une politique de désinflation à partir de 1984. L'indexation qui subsiste n'est donc liée qu'à des clauses plus ou moins informelles de suivi de la hausse du niveau général des prix par les autorités publiques elles-mêmes (hausse du SMIC, par exemple, qui suit bon an mal an la hausse des prix).

- Enfin, le contrôle des prix a été lui aussi éliminé pour ce qui concerne la plupart des actes économiques, même s'il demeure des domaines ou des situations dans lesquels la formation des prix est soumise à des limites précises, mais dans ce cas plus à la baisse qu'à la hausse (loi sur le prix du livre par exemple qui interdit des réductions supérieures à 5% du prix éditeur ; lois antidumping, etc.).

⁷ Raymond [1994, p. 12].

1.3- Articulation du compte interne avec l'extérieur

1.3.1- Articulation avec les unités de compte externes

Cette articulation se réalise par un système de taux de change parfois sous-tendu par un étalon. Ceci assure la continuité de la commensurabilité des opérations économiques de l'intérieur avec l'extérieur. Cette définition est nécessaire pour l'inclusion dans un système monétaire international.

De façon formelle, l'unité de compte franc est liée aujourd'hui au seul mécanisme de change européen. Depuis août 1993, elle ne doit pas fluctuer au-delà de marges de +/- 15% autour de son cours pivot évalué par rapport à chacune des monnaies membres du mécanisme. Le taux de change est fixé par le libre jeu du marché des changes et ne possède aucune limitation juridique de variation hormis les marges, dont la fixation est issue de la politique monétaire gouvernementale en liaison avec l'ensemble du système monétaire européen. Il reste que l'appréciation par la Banque de France de l'état de la monnaie, compte tenu des orientations politiques du gouvernement pour lequel elle travaille dans ce domaine, peut la conduire à intervenir de façon volontariste sur le marché des changes en achetant ou vendant des devises contre du franc, ou sur le marché monétaire français en limitant ou accentuant son refinancement ainsi que le taux auquel elle l'effectue, ce qui possède un impact indirect sur le marché des changes par le biais de la plus ou moins grande attractivité des actifs libellés en francs français au vu de leur rémunération.

1.3.2- Correction du pouvoir d'achat externe des unités internes

Cette correction est assurée par des mécanismes de dévaluation ou de réévaluation des taux de change des unités [N] voire $[n_i]$ si celles-ci ne sont pas totalement soumises à [N] et possèdent une autonomie.

A l'intérieur des marges formelles de fluctuation du franc, la correction du taux de change est laissée au libre mécanisme quotidien du marché des changes. Au-delà des marges fixées dans le cadre du système monétaire européen, la décision de modifier le taux pivot franc / écu et les marges de fluctuations propres au SME doit être prise par le gouvernement, la Banque de France ne disposant pas de ces prérogatives. Le gouvernement seul, en effet, définit le régime de change et la parité du franc⁸.

⁸ Loi du 23 décembre 1993, qui a donné le statut d'indépendance à la Banque de France, entré en vigueur en janvier 1994.

2) Organisation du paiement

Le système de paiement s'appuie nécessairement sur l'organisation du compte. Il est ce qui permet la circulation des droits de propriété. Les règles qui le fondent sont de trois types : définition de la monnaie centrale, verrouillage des paiements en interne, et articulation du système interne de paiement avec l'extérieur.

2.1- Définition de la monnaie centrale

Il s'agit des moyens de paiement qui, dans le cadre juridique créé, s'imposent comme paiement définitif de toute transaction. C'est la « monnaie externe » dans laquelle toutes les autres doivent pouvoir se convertir. Sur ces bases s'élabore l'ensemble du système de paiement : on organise la structure hiérarchique des institutions qui géreront les moyens de paiement, donc de leurs liens, des possibilités de financement hiérarchique jusqu'au refinancement ultime par l'institution centrale.

En France, la monnaie centrale consiste en de la monnaie manuelle détenue par les agents (pièces frappées par le Trésor et billets de la Banque de France, qui dispose du monopole sur le territoire métropolitain depuis 1848 malgré un court intervalle, de 1863 à 1865 consécutif à l'intégration de la Savoie à la France) et de la monnaie scripturale que détiennent les banques de second rang et quelques autres agents auprès de la Banque de France.

La Banque de France se présente donc comme l'instance hiérarchiquement supérieure du système monétaire. Les banques de second rang ont pour nécessité, afin d'émettre leur propre monnaie, de disposer d'une certaine base monétaire, c'est-à-dire d'une certaine quantité de monnaie Banque centrale, soit en billets de banque, soit en dépôts auprès de la Banque de France. Par le biais de cette contrainte, la Banque de France peut exercer un contrôle sur la masse monétaire émise.

Cette monnaie Banque centrale est une monnaie de crédit qui n'est pas fondée sur des réserves préalables de métal précieux ou de quelconques marchandises, mais qui consiste simplement en des créances sur l'économie. Ce caractère de la monnaie centrale donne son aspect de crédit à l'ensemble du système monétaire. Cette monnaie centrale émise est une dette pour la Banque de France, et une créance des agents économiques sur la Banque de France.

2.2.- Verrouillage des paiements en interne

Ce verrouillage passe par l'organisation des instruments et de la gestion des paiements en interne.

2.2.1- Définition des moyens légaux de paiement

2.2.1.1- Définition des types de moyens de paiement inscrits dans le cadre légal.

En France, les moyens de paiement légaux sont de deux ordres : monnaie scripturale bancaire et monnaie manuelle émise par la Banque de France et le Trésor.

2.2.1.2 - Modalités d'émission et de destruction des moyens de paiement sous l'autorité ou du moins le haut contrôle de l'autorité monétaire publique.

En France, l'émission monétaire, dont les règles sont fixées par la loi⁹, est décentralisée et réalisée pour l'essentiel par les banques commerciales au moyen du crédit. Cette décentralisation est cependant contrôlée par le coût du refinancement auprès de la Banque de France, par la contrainte des réserves obligatoires non rémunérées déposées par les banques commerciales auprès de la Banque de France et qui doivent correspondre à un certain pourcentage des dépôts effectués par leurs clients auprès d'elles, mais aussi par ses interventions sur le marché interbancaire. La monnaie émise étant une monnaie de crédit, cela signifie qu'elle est détruite dès lors que les crédits sont remboursés.

2.2.1.3- Modalités de circulation interne des moyens de paiement issus d'une autorité monétaire extérieure au territoire national et donc sur l'émission desquels l'autorité monétaire locale n'a aucun contrôle.

S'il existe en France une possibilité de détention d'avoirs en monnaie étrangère depuis les années soixante¹⁰, seuls les contrats exécutés en moyens de paiement libellés en francs français disposent du pouvoir libératoire légal¹¹. L'usage des monnaies étrangères en paiement est interdit¹². À partir de janvier 1999 si le calendrier de l'introduction de l'euro est respecté, la possibilité sera ouverte d'effectuer des paiements scripturaux tant en francs français qu'en euros.

2.2.2- Inter-convertibilité des moyens de paiement

Le verrouillage des paiements en interne passe aussi par la définition du degré de convertibilité des moyens de paiement entre eux. On assure par là l'homogénéité de

⁹ L'article 34 de la Constitution de 1958 impose ce procédé.

¹⁰ De Mourgues [1993, p. 34].

¹¹ On comptabilise dans l'agrégat monétaire M3 les avoirs en devises étrangères. Soulignons ici, à nouveau, que ce qui est en jeu n'est pas tant la détention de tels avoirs mais la possibilité de leur emploi en paiement.

¹² Aucoin [1996, p. 45].

l'ensemble des moyens de paiement et la fluidité possible des paiements.

Tous les moyens de paiement du système monétaire français sont convertibles entre eux à la parité de une unité de chaque moyen de paiement pour une unité des autres, en particulier grâce au principe d'interbancaire permis par l'existence des chambres de compensation multilatérale et, plus généralement, des systèmes interbancaires de paiement¹³. Cette interbancaire, en outre, assure la convertibilité mutuelle de tous les moyens de paiement scripturaux privés au moyen de l'existence d'une monnaie externe, celle de la Banque de France. Par la nécessaire conversion de toute monnaie bancaire dans la monnaie Banque centrale, les monnaies bancaires sont convertibles entre elles. La banque centrale, banque hiérarchiquement supérieure qui émet une monnaie de paiement ultime donc elle aussi hiérarchiquement supérieure aux monnaies bancaires, est ainsi le pivot de l'homogénéisation de celles-ci.

2.2.3- Degré d'obligation représenté par l'emploi de chaque type de moyen de paiement

La gamme de ces degrés d'obligations que la loi confère à un moyen de paiement donné peut être résumée par quatre types de pouvoirs libératoires¹⁴ :

- pouvoir libératoire exclusif forcé (le débiteur est tenu d'employer l'instrument concerné pour régler sa dette et le créancier de l'accepter),
- pouvoir libératoire légal (le créancier est tenu de l'accepter si le débiteur l'emploie en règlement de sa dette, mais celui-ci n'est pas contraint de l'employer),
- pouvoir libératoire de droit (le débiteur n'est pas tenu de l'employer et le créancier n'est pas tenu de l'accepter, mais la possibilité existe),
- pouvoir libératoire de fait (l'emploi de l'instrument sort du cadre juridique).

Quoi qu'il en soit, lorsqu'un instrument reçoit le pouvoir libératoire légal, ce n'est pas de façon illimitée, mais selon des fourchettes de montants à régler.

En France, le degré d'obligation représenté par le paiement au moyen des instruments légaux souffre en effet de quelques limitations juridiques. En l'occurrence, le système de paiement français est aujourd'hui constitué de pièces (de 5 centimes à 10 francs), de billets (de 20 francs à 500 francs) et de monnaie scripturale divisible jusqu'au

¹³ Ce qui apparaît aujourd'hui comme quelque chose de naturel, et qui dès lors semble bien loin du problème de la convertibilité, n'a pas toujours été aussi simple. Ainsi Najder [1993, p. 43] donne l'exemple de la Pologne en 1925 où les monnaies de billon et les billets d'État, en petites coupures, furent désormais refusées à la conversion en billets de la Banque de Pologne eux-mêmes convertibles en or, créant de ce fait une sorte de fossé monétaire franchissable au moyen de taux de conversion aléatoires et défavorables aux monnaies de billon mais aussi, *in fine*, aux billets de banque eux-mêmes, affectés par un climat général de défiance.

¹⁴ Voir Courbis [1988].

centime près.

Or ces trois types de moyens de paiement ne sont pas parfaitement substituables les uns aux autres. Aucun instrument ne possède de pouvoir libératoire légal généralisé. Par exemple, un paiement au moyen de pièces de 10 francs n'a pouvoir libératoire légal que jusqu'à un plafond de 500 francs¹⁵. De façon générale, l'ensemble des pièces possède un pouvoir libératoire légal jusqu'à 925 francs. Au-dessus de 925 francs et jusqu'à 3 000 francs pour les paiements entre commerçants ou 150 000 francs pour ceux des particuliers, seuls les billets possèdent le pouvoir libératoire légal. Dans les fourchettes ci-dessus, la monnaie scripturale ne possède pas le pouvoir libératoire légal, mais un pouvoir libératoire de droit : les paiements scripturaux sont reconnus par la loi mais peuvent être refusés par le créancier si le débiteur, qui n'y est pas contraint, choisit ce mode de paiement. Enfin, au-delà des plafonds mentionnés, la monnaie scripturale détient un pouvoir libératoire exclusif forcé : tout débiteur est tenu de payer de la sorte, et tout créancier doit accepter ces paiements¹⁶. Ces limites n'ont pas pour objectif de porter atteinte à la fluidité des paiements, car quoi qu'il en soit les plages d'emploi commun de ces moyens de paiement sont suffisantes et l'incommodité des paiements en monnaie manuelle au-delà de certains seuils impose de fait d'abandonner leur emploi, à moins que les opérations en question aient un caractère souterrain.

2.2.4- Limites imposées à l'emploi de chaque type de moyen de paiement

Le degré d'obligation de chaque moyen de paiement définissait une segmentation des usages selon les montants des paiements ; les limites dont il est ici question portent, elles, sur le temps, le territoire, l'ensemble des biens et services et les groupes sociaux.

En particulier, un certain âge est nécessaire en France pour posséder un compte courants et les instruments de paiement associés (chèque, carte). Limite de moindre degré, de nombreuses personnes sont interdites d'emploi d'instruments de paiement comme les chéquiers et les cartes bancaires mais peuvent encore disposer de comptes courants et effectuer des virements¹⁷.

¹⁵ Raymond [1994, p. 13].

¹⁶ À propos de cette segmentation juridique de l'usage des moyens de paiement, voir Doly [1992].

¹⁷ Distinguons bien l'instrument de paiement du moyen de paiement, ainsi que de l'ordre de paiement. L'instrument de paiement (carte, chéquier) sert à émettre des ordres de paiement (ordre informatisé pour la carte, formule de chèque pour le chéquier) et mobiliser des moyens de paiement disponibles en compte courant. Sur cette distinction, voir Froment [1987b].

2.3- Articulation du système interne de paiement avec l'extérieur

2.3.1- Modalités de transférabilité

Il s'agit de la définition des règles de transférabilité de chaque type de moyen de paiement et de la transférabilité des sommes dont on peut disposer, de la monnaie nationale vers des monnaies étrangères.

Le contrôle des changes a longtemps imposé des limites aux mouvements d'avoirs monétaires entre la France et l'étranger. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il a été levé en 1967-1968, puis progressivement démantelé à partir de 1985 avant son élimination définitive le 1er janvier 1990. Ceci conduit par exemple à la détention totalement libre d'avoirs en monnaies étrangères en France ou d'avoirs en francs à l'étranger¹⁸ ; ceci n'implique aucunement leur emploi en paiement.

2.3.2- Taux de conversion

Il s'agit de la définition du taux auquel on peut convertir chaque type de moyen de paiement avec l'extérieur. Cette définition est spécifique à chaque instrument, et non générique à l'unité de compte employée comme cela a été défini dans l'organisation du compte.

En France, les taux de change des divers moyens de paiement dérivent du taux de change officiel du franc et sont laissés à discrétion des changeurs.

¹⁸ Les avoirs en devises étrangères se montent à 85,8 milliards de francs fin 1994, soit 1,64% de l'agrégat monétaire M3. Les avoirs en francs à l'étranger ne sont pas comptabilisés par la Banque de France. Berger et Icard [1995, pp. 16-17].

B) Dualité de la monnaie comme instrument et comme système

Les deux organisations du compte et du paiement forment ensemble la monnaie, ou système de paiement¹⁹.

A partir de lui se greffe le système financier d'un pays.

A partir de lui aussi sont mises en place les conditions dans lesquelles la monnaie pourra recevoir la qualité de moyen de réserve.

Au niveau de l'organisation du compte, ce sont les modes d'indexation, d'étalonnage, de modification des taux de change, etc. qui sont essentiels quant à la qualité de moyen de réserve.

Au niveau de l'organisation du paiement, ce sont les éléments de convertibilité des moyen de paiement (entre eux comme avec les moyens de paiement externes... comme, aussi, ainsi que l'a montrée l'expérience des économies centralement planifiées d'Europe centrale et orientale, avec les biens et services disponibles) et de transférabilité des avoirs disponibles qui influencent cette qualité.

On voit par cette structuration ce en quoi la fonction de réserve *dérive* des deux autres et ce en quoi elle est démembrée dans cette double organisation monétaire.

On voit clairement aussi que la monnaie prend le double rôle d'instrument spécifique et d'institution générique qui correspond au système de paiement. Le concept de monnaie est donc dual, et cette dualité ne contribue pas à la clarté des propos sur la monnaie : il est tantôt fait référence à l'instrument, tantôt au système. Ce sont des niveaux d'analyse différents.

Chez Knapp par exemple les deux niveaux se percutent et le danger est grand de n'en voir qu'un seul²⁰. Sa théorie monétaire semble se résumer à une simple typologie de la monnaie comme moyen de paiement car Knapp semble s'être confiné à l'aspect instrumental de la monnaie. En réalité, l'inscription étatique qu'il lui donne fait que la monnaie est aussi conçue comme système, plus particulièrement un système institutionnel (au sens d'étatique) de libération des dettes qui définit une communauté de paiement, avancée théorique que soulignera Commons beaucoup plus que sa typologie hermétique des moyens de paiement²¹.

¹⁹ Le point de vue est ici celui comptable : on ne s'intéresse qu'à l'extinction de la dette, pas au lien éventuel qui peut subsister.

Compte et paiement sont fondamentalement articulés puisqu'il ne peut y avoir système de paiement sans modalités de compte (mais il peut y avoir paiement sans unité de compte et sans qu'il y ait système : c'est alors un échange par troc, ponctuel par nature), et que des modalités de compte monétaire ne se conçoivent pas sans le principe global de paiement des dettes même si l'acte individuel de compte n'est pas nécessairement lié à un paiement correspondant.

²⁰ Knapp [1973].

²¹ Commons [1989, pp. 457-472]. Cette notion de communauté de paiement issue de Knapp a été reprise

Les auteurs classiques et néoclassiques voient la monnaie surtout comme instrument, c'est-à-dire un élément des échanges aussi décentralisé que les échanges marchand le sont. La monnaie ne prend guère l'aspect d'un système monétaire composé de règles instituées, mais bien plutôt d'un ensemble d'intermédiaires des échanges.

L'école autrichienne, courant hétérodoxe au sein de l'orthodoxie néoclassique, a elle, vu l'aspect institutionnel (institué du fait du marché) de la monnaie ; et celle-ci apparaît dès lors comme une institution marchande irréductible destinée à assurer la liberté des échanges décentralisés. L'aspect instrumental de la monnaie est ainsi dépassé par une conception plus générale de la monnaie.

La monnaie se présente donc sous la forme duale d'un système et d'instruments. Le système monétaire est un système de paiement organisé à partir de monnaies - instruments. Le système monétaire est donc un système d'instruments monétaires. Mais l'analyse monétaire doit dépasser le simple niveau instrumental pour se fonder sur l'organisation institutionnelle du système de paiement.

La monnaie nationale signifiera ainsi le système monétaire national, articulée par un protocole monétaire au moyen d'une organisation du compte et d'une organisation du paiement. Il semble que cela soit le seul moyen de saisir le sens d'une expression telle que « monnaie nationale », qui ne peut se réduire à un ou plusieurs de ces instruments qui la composent. En outre, l'approche instrumentale fait la part belle au moyen de paiement au détriment de l'unité de compte qui est pourtant le pivot autour duquel peut se construire un système de paiement.

Derrière « la monnaie » se cachent donc des monnaies au sens d'instruments monétaires, qu'il faut savoir oublier pour analyser l'organisation globale du système de paiement, mais auxquels il faut savoir revenir pour comprendre en détail les pratiques monétaires locales.

par Commons et est aujourd'hui employée notamment par Bichot, Courbis, Froment, Servet, Aglietta et Cartelier. Au chapitre 10, on reprend l'idée de communauté de paiement en l'articulant de façon hiérarchique avec la notion de groupe monétaire.

SECTION 2. LES CONCEPTS DE MONNAIE PARALLÈLE, D'INTÉGRITÉ MONÉTAIRE ET LEURS COROLLAIRES

§1. Définition du concept de monnaie parallèle et corollaires

Nous pouvons maintenant définir plus précisément que lors du chapitre introductif le concept de monnaie parallèle en l'insérant dans la logique conceptuelle développée jusqu'ici. Cette logique s'articule autour des concepts de monnaie, de champ monétaire, de système monétaire national et de protocole monétaire et s'est nourrie d'exemples concrets d'origines multiples.

On peut alors définir les monnaies parallèles de la façon suivante.

Les monnaies parallèles sont des instruments monétaires de qualité diversement limitée sur lesquels portent les pratiques monétaires qui ne sont pas couvertes par la monnaie nationale dont la qualité monétaire des instruments possède elle aussi certaines limites.

De cette définition découlent les six corollaires suivants.

1) Le protocole monétaire ne couvre pas forcément l'ensemble des pratiques monétaires sur le territoire pour lequel il est constitué par l'autorité monétaire publique, en dépit de l'objectif qui est le sien.

2) Monnaie nationale et monnaies parallèles couvrent ensemble la totalité des pratiques monétaires sur un territoire donné, donc saturent le champ monétaire. Les monnaies parallèles n'apparaissent pas comme une entité homogène mais comme un ensemble disparate d'instruments, plus ou moins important pour les pratiques monétaires et plus ou moins toléré par l'autorité monétaire, d'un champ monétaire qu'en principe le protocole monétaire a pour objectif de saturer.

3) Les limites propres à chaque instrument impliquent que les pratiques monétaires se portent non sur un ensemble d'instruments divers. Ces instruments sont pour partie inscrits dans le protocole monétaire, et donc appartiennent dans ce cas à la monnaie nationale, et pour partie n'y sont pas inscrits et sont donc des monnaies parallèles.

4) Ces considérations conduisent à concevoir les monnaies parallèles comme phénomène normal et permanent de tout espace monétaire, et non comme phénomène exceptionnel et dangereux par nature.

5) Les monnaies parallèles sont appréhendées, de façon générale, non comme des systèmes de paiement cohérents par eux-mêmes, mais comme de simples instruments. Cela signifie que les monnaies parallèles peuvent fort bien s'insérer dans la logique du

système monétaire national existant (cas des bons d'achat à validité limitée). Certaines monnaies parallèles en revanche s'organisent de façon autonome ou parallèle vis-à-vis du système monétaire national, au point parfois de former un système de paiement cohérent et autonome du système monétaire national (cas des SEL et, de façon générale, des cercles monétaires). On peut donc distinguer, du point de vue du système monétaire national, les *monnaies parallèles dépendantes* qui sont un ensemble disparate d'instruments monétaires dépendants d'un système monétaire existant, et les *monnaies parallèles autonomes* qui sont des monnaies au sens d'institution ou systèmes autonomes de paiement.

6) La multiplicité du phénomène et le fait que l'on ne puisse parler de façon générale de système monétaire parallèle implique que l'on ne parle pas de monnaie parallèle au singulier, mais des monnaies parallèles au pluriel.

§2. Définition du degré d'intégration monétaire et corollaires

L'existence de monnaies parallèles comme phénomène monétaire permanent conduit à s'intéresser davantage à la question du degré de qualité monétaire d'un instrument. Cette qualité monétaire résulte des diverses limites imposées aux instruments tant par la loi que par les pratiques monétaires effectives. Ce que nous définirons ici plus précisément sera le principe d'intégrité monétaire postulé par le protocole monétaire national, et ses déclinaisons liées à l'existence de monnaies parallèles.

A) Intégrité monétaire et monnaie intégrée

La segmentation du champ monétaire en deux ensembles, l'un correspondant à la monnaie nationale et l'autre aux monnaies parallèles, conduit à entériner l'écart entre le principe d'exclusivité monétaire nationale et la réalité instrumentale.

Ce principe signifie que l'objectif ultime du politique est de couvrir la totalité du champ monétaire. L'enjeu pour lui est la domination monétaire, le contrôle du champ des actes monétaires, le contrôle de la masse monétaire, le contrôle d'un élément décisif de la souveraineté. On peut traduire cela en estimant que son objectif est celui de l'*intégrité monétaire*, c'est-à-dire d'une monnaie nationale qui soit totalement intégrée.

Si en effet on pose comme prémisses l'existence d'une autorité publique souveraine en matière monétaire et qui institue un système monétaire national, donc une monnaie nationale au sens de système, alors on peut définir de la façon suivante le concept de *monnaie intégrée*.

Si une monnaie, au sens de système d'instruments monétaires, couvre l'ensemble du champ monétaire des pratiques de compte et de paiement sur le territoire national, alors cette monnaie est une monnaie intégrée.

En l'occurrence, la monnaie en question est celle instituée par l'État. Qu'elle soit intégrée signifie donc que non seulement les acteurs présents sur le territoire sont juridiquement contraints de l'employer, mais en plus que, sur le territoire national, leurs pratiques monétaires portent en effet exclusivement sur cette monnaie : il n'existe aucune pratique de compte portant sur d'autres unités que celle(s) nationale(s), et il n'existe aucune pratique de paiement portant sur d'autres moyens de paiement que ceux nationaux. C'est cette intégrité monétaire, dont on a montré le caractère utopique, qui est en principe l'objectif de la souveraineté monétaire.

B) Corollaires : intégration sociale de la monnaie, désintégration monétaire, monnaie tangente

Une monnaie intégrée définit un état d'intégration monétaire. Il est dès lors possible de tirer les corollaires suivants de la définition de la monnaie intégrée.

1) *La monnaie intégrée est un système monétaire.*

Une monnaie ne peut être intégrée que si elle est un système monétaire, autrement dit si elle est une institution organisée autour d'une ou plusieurs unités de compte et d'un ensemble cohérent de moyens de paiement. Un instrument, en effet, ne peut à lui seul couvrir l'ensemble du champ des pratiques de compte et de paiement.

2) *Processus d'intégration monétaire.*

Lorsqu'une monnaie (entendue comme instrument ou comme système) est l'objet de plus en plus de pratiques monétaires, c'est-à-dire qu'elle couvre une part de plus en plus grande du champ monétaire, alors il y a processus *d'intégration monétaire*²². Si cette monnaie est un système, ce processus peut avoir lieu jusqu'à ce que le degré d'intégration atteigne le pôle ultime et utopique d'intégrité monétaire. Si la monnaie en question est la monnaie nationale, cela signifie que les monnaies parallèles voient leur rôle diminuer dans les pratiques monétaires.

Ainsi la monnaie nationale *livre tournois*, système monétaire du royaume français d'Ancien Régime organisé autour de la monnaie de compte livre-sou-denier, des monnaies royales et de divers instruments monétaires officiels comme les billets de Law quelques années durant, a connu tout au long de l'Ancien Régime un processus d'intégration monétaire. Ainsi l'Argentine à partir de la fin de 1990, lorsque l'hyperinflation a été annihilée, a-t-elle connu un processus de ré-intégration de sa monnaie nationale (l'austral puis le peso) au détriment de monnaies parallèles comme, en particulier, le dollar américain.

Pour l'État qui institue le système monétaire national, tout mouvement d'intégration

²² Nous rappelons ici que le sens que nous conférons à ce terme se distingue de celui des théoriciens de l'équilibre général, pour qui l'intégration de la monnaie est l'objectif selon lequel on intégrerait à l'analyse réelle qui est celle de l'équilibre général l'existence de la monnaie.

monétaire équivaut à une extension de sa souveraineté²³.

3) *L'intégration sociale de la monnaie.*

Cette intégration monétaire relève d'une action collective. En ce sens il s'agit d'une *intégration sociale de la monnaie* considérée. Toute monnaie peut être l'objet d'une intégration sociale, la monnaie nationale comme les monnaies parallèles, aussi disparates et cloisonnées soient-elles.

4) *Processus de désintégration monétaire.*

Inversement, lorsqu'une monnaie est de moins en moins l'objet de pratiques monétaires, c'est-à-dire qu'elle couvre une moindre part du champ monétaire, alors il y a processus de *désintégration monétaire*²⁴. Si la monnaie en question est la monnaie nationale, cela signifie que les monnaies parallèles voient leur rôle augmenter dans les pratiques monétaires.

Ainsi le mark allemand s'est presque totalement désintégré lors de l'hyperinflation du début des années 1920 ; de même, le rouble soviétique puis russe a-t-il connu une grave désintégration monétaire à partir de 1990 environ.

Pour l'État, tout mouvement de désintégration monétaire constitue une évolution dans le sens d'une perte de souveraineté.

5) *Sortie du domaine monétaire.*

La désintégration d'une monnaie peut se poursuivre jusqu'à ce que la qualité monétaire de cette monnaie ne puisse plus lui être accordé car elle n'est plus l'objet de pratiques monétaires, ou du moins car les pratiques monétaires dont elle est l'objet ne sont plus inscrites dans un schéma de socialisation propre à un groupe social spécifique.

6) *Les monnaies tangentes.*

A la limite entre le monétaire et le non monétaire se trouve ce que l'on peut appeler des *monnaies tangentes*, c'est-à-dire des instruments dont le caractère monétaire est discutable, limite²⁵. Leur usage est extrêmement réduit ; il se limite non seulement à un groupe social très réduit mais aussi, au sein de celui-ci, à un rôle très limité.

7) *Deux pôles théoriques.*

Monnaie intégrée et monnaie tangente forment désormais deux pôles théoriques entre lesquels le caractère des instruments employés dans les pratiques monétaires et les systèmes monétaires varient :

²³ Les autres caractères de la souveraineté monétaire sont ici considérés comme stables.

²⁴ Le mot *désintégrer* signifie « détruire l'unité, la cohésion d'un ensemble » (Petit Larousse, 1987).

²⁵ Retenons cette définition du mot *tangent* : "qui est en contact par un seul point", ou encore "qui approche de justesse un résultat" (Petit Larousse, 1987).

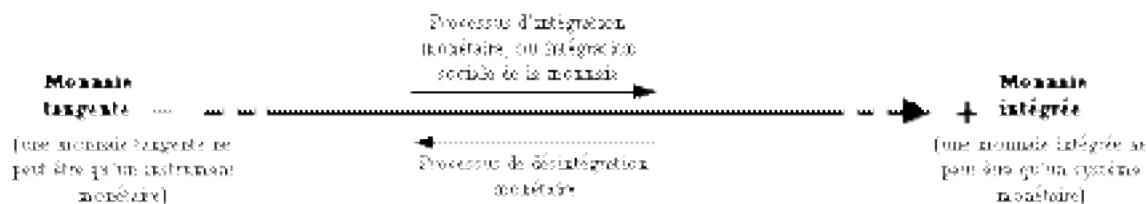


Figure 6 - Évolution du degré d'intégration monétaire

Cette linéarité du degré d'intégration sociale d'une monnaie n'est qu'apparente puisqu'en réalité une monnaie intégrée possède le sens de système monétaire, tandis qu'une monnaie tangente ne possède que le sens d'instrument monétaire.

On peut cependant rapprocher cette représentation de celle effectuée au chapitre précédent (quatre segments de limitation des usages d'un instrument donné sur lesquels glissent des curseurs au gré des limitations effectives). La ligne ici tracée est en quelque sorte une réduction à une dimension synthétique des quatre dimensions vues alors (limitations temporelle, géographique, économique, sociale).

§3. Essai d'application : l'exemple français

A partir de la présentation très succincte du protocole monétaire à l'origine du système monétaire français réalisée plus haut, il est possible d'observer le champ des pratiques monétaires et d'y apercevoir des monnaies parallèles²⁶.

Sur le plan du compte, on voit que seule l'unité de compte nationale est inscrite dans le protocole. Les multiples unités employées dans des buts partiels apparaissent dès lors comme des unités parallèles : ancien franc en particulier ; unités propres à des réseaux tels les points Esso ou les points Fnac ou encore les unités internes des systèmes d'échange local, etc.

Mais ces unités ne suffisent pas pour à elles seules prétendre constituer des monnaies parallèles. Une unité de compte n'acquiert de qualité monétaire, on l'a vu, que dès lors qu'elle s'insère dans une logique de paiement. Cette logique de paiement peut être celle du système monétaire national ; dans ce cas les monnaies parallèles sont *dépendantes* de ce système. Elle peut cependant aussi constituer une logique spécifique différente de celle du système monétaire national ; dans ce cas les monnaies parallèles sont *autonomes* de ce système.

Sur le strict plan des paiements, le protocole monétaire français actuel tient compte uniquement des moyens de paiement français (monnaie scripturale libellée en francs, monnaie manuelle sous forme de pièces et billets issus de la Banque de France et du

²⁶ Pour un panorama plus complet (mais nécessairement incapable d'exhaustivité étant donné l'étendue du champ d'étude), voir dans l'annexe les pages concernant la France, *infra*.

Trésor). Face à cela, la fausse monnaie, lorsque ses détenteurs s'en aperçoivent, se présente comme *monnaie parallèle dépendante* et subie par ses utilisateurs. La multitude de bons d'achat à validité limitée quant à elle n'est pas directement inscrite dans le protocole monétaire : les titres de services par exemple, s'ils sont légaux car encadrés par des lois, ordonnances, etc., ne jouissent d'aucun statut de monnaie, d'aucune convertibilité immédiate et assurée ni de pouvoir libératoire légal puisque le créancier n'est pas tenu légalement de l'accepter en paiement si le débiteur tente de s'acquitter de sa dette par ce moyen. Son acceptation ne peut procéder que de son appartenance à un réseau de commerçants. Mais ces titres de services sont des *monnaies parallèles dépendantes* eux aussi, car il acquittent des dettes et sont adossés au système monétaire national.

Du point de vue de l'articulation entre compte parallèle et paiement parallèle, enfin, les monnaies étrangères doivent être signalées. Certes, le protocole monétaire français admet l'usage des monnaies étrangères, mais comme moyens de réserve et en libellé de contrats, pas comme moyens de paiement. Or dans certaines situations les paiements en devises sont possibles, notamment dans des zones très touristiques ou frontalières. Certaines monnaies étrangères disposent donc d'un pouvoir libératoire de fait. Ce sont essentiellement le dollar et quelques monnaies européennes (franc belge, lire italienne, livre sterling, deutsche mark). Lorsqu'un circuit monétaire local s'articule largement autour de monnaies étrangères, et bien que comprenant aussi le franc lui-même, ces monnaies parallèles se présentent comme autonomes du franc. À dire vrai, nous n'avons recueilli aucun exemple actuel de ce type. En Allemagne, en revanche, une localité enclavée dans un canton suisse fonctionne essentiellement en franc suisse. Le deutsche mark apparaît là plus dépendant d'un circuit monétaire local en franc suisse que l'inverse.

On retrouve des *monnaies parallèles autonomes* dans le cas des systèmes d'échange local. Ils forment des systèmes monétaires réduits où la résolution des dettes est organisée d'une façon très spécifique et étanche vis-à-vis de l'extérieur.

Au total, ces quelques exemples limités montrent que le système monétaire national n'est pas doté d'une parfaite intégrité monétaire. En revanche son intégration sociale n'est pas pour autant faible ou mise en danger. Ces monnaies parallèles sont un phénomène pérenne et stable, même si dans les années 1980 et surtout 1990 se développent fortement des bons d'achat à validité limitée (titres de services à destination très spécifique) et des SEL. Au total, le degré d'intégration sociale de la monnaie française, n'est pas maximal - ce pôle maximal n'est du reste qu'une utopie -, mais demeure à un niveau élevé.

SECTION 3. SYSTÈME D'ÉVALUATION DU DEGRÉ D'INTÉGRATION DES MONNAIES NATIONALES

Cet exemple français et, par extension, tous les exemples mis en lumière par notre recherche circonstanciée de monnaies parallèles, conduisent à souhaiter pouvoir se représenter le degré d'intégration sociale de chaque système monétaire national. On présentera d'abord le principe de construction des représentations choisies (§1), avant de donner quelques exemples de représentations (§2).

§1. Un « cercle d'intégration » : principe, objectifs et méthode

A) Principe et objectifs

Toute représentation graphique du phénomène des monnaies parallèles, comme par ailleurs tout calcul quantitatif tendant à fournir un nombre pur représentatif du degré d'intégration de la monnaie nationale, ne peut que posséder un fort caractère arbitraire et discutable pour deux grandes raisons.

1) Étant donné le manque d'études exhaustives des monnaies parallèles sur un pays donné et les défauts inhérents à notre recherche générale des monnaies parallèles²⁷, il paraît très difficile d'aborder de façon suffisamment précise l'idée d'une représentation de l'intégration d'une monnaie. Cela limite beaucoup toute velléité de synthèse générale.

2) Jauger du degré d'intégration sociale d'une monnaie suppose que l'on ait un référent auquel le rapporter. Pour cela, il faut avoir une idée préalable du degré d'intégration des monnaies dans l'ensemble des pays de la planète.

Si, ces deux difficultés entendues, on poursuit néanmoins en direction d'une telle synthèse générale, l'idée d'une représentation visuelle du phénomène s'impose, essentiellement du fait de la capacité qu'ont ces représentations d'exprimer un phénomène de façon suffisamment claire malgré l'imprécision de départ des données disponibles. En comparaison, la recherche d'un indice, véritable nombre pur issu de calculs dont il faut savamment doser les pondérations et les quantifications arbitraires puisqu'aucune quantification précise et objective du phénomène n'est disponible, ne pourrait donner que l'apparence d'une précision et demeurerait inaptes à se représenter le phénomène.

Il demeure alors à choisir les critères à la base de la représentation graphique. Nous choisirons ici de reprendre la typologie posée au chapitre introductif et de l'adapter à cet objectif. Ce qui sera jugé ici est donc l'existence de monnaies parallèles à partir

²⁷ Voir le chapitre introductif, *supra*.

d'observations effectives. Si l'on pourra extrapoler certaines observations à partir de la conscience de leur présence fort probable dans un certain nombre de pays semblables à celui observé, ou à des dates ultérieures ou antérieures à celles observées, il n'en demeure pas moins que cet angle d'attaque de la représentation graphique repose sur des observations par nature très insuffisantes, qui ne peuvent prétendre à l'exhaustivité.

Mais il serait hasardeux de prétendre que, sur ces bases nécessairement non exhaustives, la représentation graphique obtenue du degré d'intégration demeurera en-deçà de la réalité. Au contraire même, souligner la présence de divers types de monnaies parallèles revient à ne pas prendre le problème par le degré effectif d'ampleur de ces monnaies parallèles au vu de l'ensemble des pratiques monétaires, mais de se concentrer uniquement sur ces phénomènes qui, bien que présents et fort bien identifiés, peuvent être malgré tout fort marginaux... Encore une fois, on se heurte à l'impossibilité pratique de quantifier chacun des usages des monnaies parallèles tant les statistiques font défaut en la matière, hormis quelques rares exceptions²⁸.

Un autre choix pourrait alors consister à tenter d'établir les conditions politiques, sociales, culturelles, historiques, économiques dans lesquelles s'observent les monnaies parallèles. Cela pourrait se faire à partir de la seconde typologie dressée au chapitre introductif, mais le résultat obtenu serait plus hypothétique encore qu'à partir de la première solution. Par exemple, poser comme critères le niveau d'inflation, les troubles politiques, la liquidité de l'économie (c'est-à-dire un agrégat monétaire évalué en pourcentage du PIB), etc. ne nous avancerait guère. En effet la représentation graphique obtenue serait basée cette fois non sur une vision rabougrie du phénomène à partir de quelques exemples laborieusement glanés, mais sur une vision trop générale de la « conjoncture » supposée propice à l'existence ou au développement de monnaies parallèles, mais dans lesquelles manquerait alors la confirmation de cette existence et de ce développement.

B) Méthode

Le choix de l'adaptation de notre typologie initiale des instruments monétaires parallèles posé, il demeure à procéder à cette adaptation.

On mettra ici de côté les instruments complémentaires que sont les simples mécanismes d'indexation qui corrigent les unités de compte, ainsi que les bons complémentaires aux moyens de paiement habituels tels que les tickets de rationnement.

²⁸ Les seules statistiques que l'on connaît plus ou moins portent essentiellement sur des masses de monnaie détenues (en particulier étrangères), et non sur les transactions effectivement réalisées ni *a fortiori* sur l'emploi d'unités de compte. Il existe en outre quelques statistiques sur le degré « d'économie naturelle » dans des pays africains par exemple, autrefois diffusées par l'ONU. Mais la fiabilité de telles estimations demeure très discutable.

Nous avons repéré vingt-quatre types d'instruments, répartis en douze instruments de paiement, six de compte et six possibilités de compte et paiement employés ensemble²⁹.

Moyens parallèles de paiement	Unités parallèles de compte	Instruments parallèles de compte et de paiement
A1) Fausse monnaie	B1) Unités de compte étrangères	C1) Monnaies étrangères
A2) Moyens de paiement étrangers	B2) Unités de compte oral	C2) Monnaies locales
A3) Anciens moyens de paiement	B3) Unités anciennes	C3) Monnaies de cercles fermés
A4) Monnaies de nécessité	B4) Indexateurs	C4) Systèmes de points d'achat
A5) Moyens de paiement locaux	B5) Unités physiques	C5) Anciennes monnaies
A6) Moyens de paiement concurrentiels	B6) Unités <i>ad hoc</i>	C6) Biens
A7) Moyens de paiement de cercles fermés		
A8) Bons d'achat à validité limitée		
A9) Actifs		
A10) Paléomonnaies		
A11) Biens		
A12) Échanges en nature, troc		

Tableau 7 - Typologie des instruments monétaires parallèles

Deux des difficultés de la représentation graphique que nous avons à affronter sont la pondération à accorder à chaque type d'instrument monétaire parallèle et l'échelle de valeur à mettre en place pour noter l'importance de chaque type d'instrument parallèle dans les pratiques monétaires nationales.

1) Pondération : doit-on en effet sanctionner de la même façon par exemple l'existence de fausse monnaie et l'emploi de monnaie étrangère ? La fausse monnaie n'est pas souhaitée mais subie, tandis que l'emploi en compte et paiement de monnaie étrangère est issue d'actes volontaires de défi vis-à-vis de la monnaie nationale. Ici la difficulté dépasse même la question d'une pondération puisqu'il est difficile de mettre l'usage involontaire de fausse monnaie et l'usage volontaire de monnaie étrangère sur le même plan. L'objectif d'une représentation graphique synthétique nécessite néanmoins de passer sur ce type de difficulté et donc de se concentrer uniquement sur la question, déjà délicate, des pondérations à accorder à chaque instrument repéré dans la constitution du graphe.

Nous avons choisi de résoudre cette question par des regroupements. Les deux catégories d'instruments (unités de compte et moyens de paiement) et le cas d'utilisation des deux dans le même temps ont d'abord été mêlées. Ensuite divers types d'instruments parallèles ont été regroupés selon la proximité de leur nature. On a alors donné à chaque regroupement une pondération spécifique dans la représentation graphique. Cela a été fait pour mettre l'accent sur quelques types d'instruments qui nous ont semblé plus décisifs que les autres dans le phénomène monétaire parallèle. Ces pondérations ont donc un caractère

²⁹ Les indices (A1, B4...) se rapportent aux numéros de paragraphe dans lequel les instruments monétaires parallèles ont été examinés au chapitre introductif, section 2, §1, *supra*.

fortement arbitraire. Le tableau suivant résume ces choix³⁰.

Numéro	Groupes d'instruments	Types d'instruments inclus dans ces groupes	Pondération accordée à chacun de ces groupes
1	Paléomonnaies	A10	1
2	Échanges en nature, troc	A12	1
3	Biens	B5, A11, C6	3
4	Fausse monnaie	A1	1
5	Unités de compte oral et <i>ad hoc</i>	B2, B6	1
6	Indexateurs	B4	1
7	Anciennes monnaies	B3, A3, C5	1
8	Monnaies de nécessité	A4	2
9	Monnaies locales et privées	A5, A6, C2	3
10	Systèmes de points d'achat	C4	1
11	Bons d'achat à validité limitée	A8	1
12	Monnaies de cercles fermés	A7, C3	3
13	Actifs	A9	1
14	Monnaies étrangères	B1, A2, C1	4
Total des pondérations :			24

Tableau 8 - Regroupement des types d'instruments monétaires parallèles

Les numéros indiqués dans la colonne de gauche seront ceux employés dans les graphes pour signifier chaque groupe d'instrument.

2) Échelle de valeur : on a choisi de noter sur une échelle de 1 à 5 l'étendue de la présence estimée de chaque groupe d'instruments parallèles. Cette notation est par nature fortement arbitraire. Elle est cependant nécessaire pour se donner une idée de l'importance de chaque groupe d'instrument dans les pratiques monétaires nationales.

Échelle de valeur	Signification
1	Absence supposée totale des instruments monétaires parallèles considérés
2	Présence faible
3	Présence moyenne
4	Présence forte
5	Présence généralisée

Tableau 9 - Échelle de valeur conférée à chaque groupe d'instrument considéré en fonction de l'étendue de son usage

La grille de base sur laquelle s'échafaude la représentation graphique est dès lors la suivante.

³⁰ La troisième colonne reprend les indices de paragraphe utilisés au tableau précédent. Par exemple A11 désigne, dans le tableau précédent, les paléomonnaies.

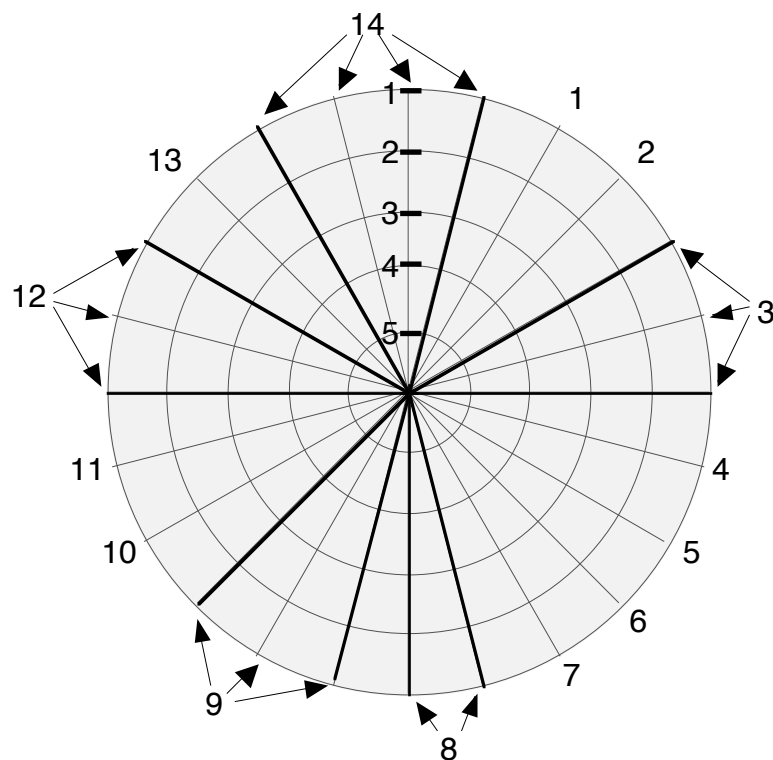


Figure 7 - Grille de base du cercle d'intégration

Sur cette grille, les 24 pondérations des 14 groupes d'instruments sont représentées. Chaque groupe d'instrument reçoit une valeur correspondant à son importance supposée dans les pratiques monétaires nationales, de 1 à 5. Plus on se déplace vers le centre du cercle, plus on emploie de monnaies parallèles et moins la monnaie nationale est intégrée.

On voit que les groupes « biens » (3 pondérations), « monnaies de nécessité » (2 pondérations), « monnaies locales » (3 pondérations), « monnaies de cercles » (3 pondérations) et surtout « monnaies étrangères » (4 pondérations) seront très représentés.

A partir de cette grille, deux pôles extrêmes émergent. À une extrémité se trouve le cercle d'intégration représentant le pôle utopique d'intégrité monétaire (à gauche). À l'autre extrémité se trouve le cercle d'intégration représentant l'intégration monétaire la plus faible imaginable pour une monnaie nationale³¹ :

³¹ Ceci ne correspond pas à ce que nous avons appelé une monnaie tangente puisque celle-ci ne peut qu'être une monnaie au sens d'instrument, tandis que nous avons ici en tête une monnaie au sens de système monétaire national.

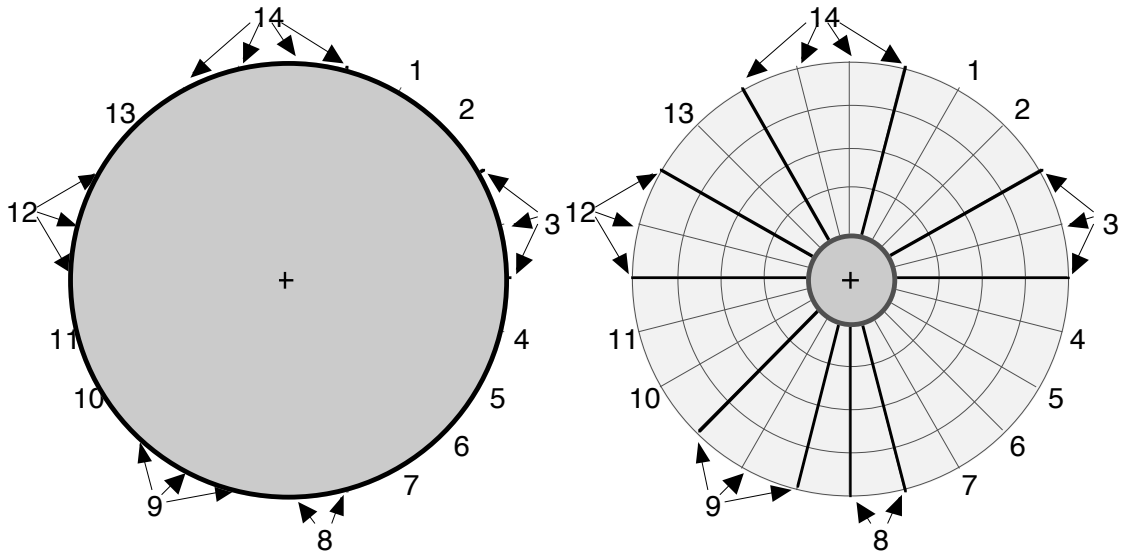


Figure 8 - Cas de l'intégrité monétaire et cas de l'intégration monétaire minimale

On peut, à partir de cette grille de représentation graphique, tracer un certain nombre de cercles d'intégration caractéristiques.

§2. Essais d'application sur la période 1988-1996

Un premier cercle d'intégration peut être dessiné, celui qui correspond *grosso modo* à la France et par extension aux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

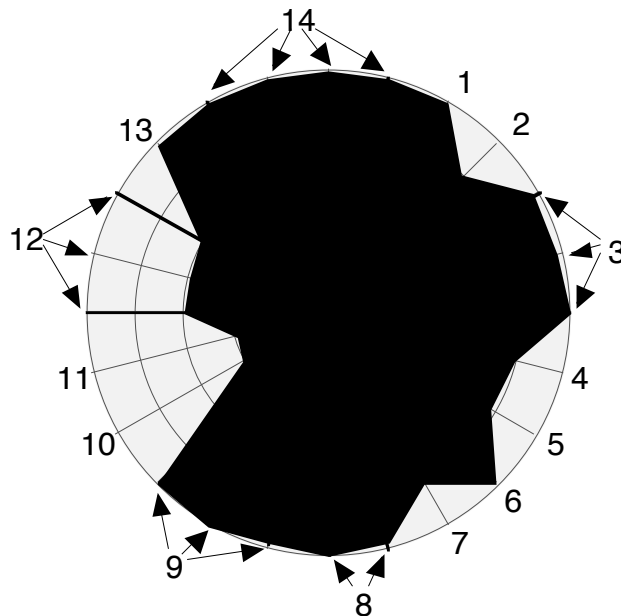


Figure 9 - Cercle d'intégration : France, 1988-96

Tel qu'il apparaît ici, ce cercle d'intégration peut surprendre dans la mesure où il laisse voir un degré d'intégration monétaire peu élevé. En fait, il reprend l'essentiel des

observations réalisées en particulier sur la France que, pour l'essentiel, on a tout lieu d'étendre aux autres pays de même type de développement économique. Ce cercle d'intégration montre surtout que la monnaie nationale n'a pas totalement effacé des pratiques de troc et d'échange en nature (n°3), qu'elle laisse le champ, dans des usages très spécifiques, à des systèmes de points d'achat (n°10), des bons d'achat à validité limitée (n°11) et des monnaies de cercles (n°12). Enfin, d'anciennes unités monétaires et du compte oral se distinguent des pratiques de compte médiatisées par l'unité monétaire nationale. Au total, il n'y a rien d'inquiétant quant à l'intégrité de la monnaie nationale pour autant que les monnaies de cercles demeurent strictement circonscrites aux groupes humains qui y participent.

En comparaison avec ce cercle d'intégration, voici celui que l'on peut établir pour les pays d'Europe centrale et orientale sur la même période qui a été, pour eux, extrêmement riche en événements monétaires :

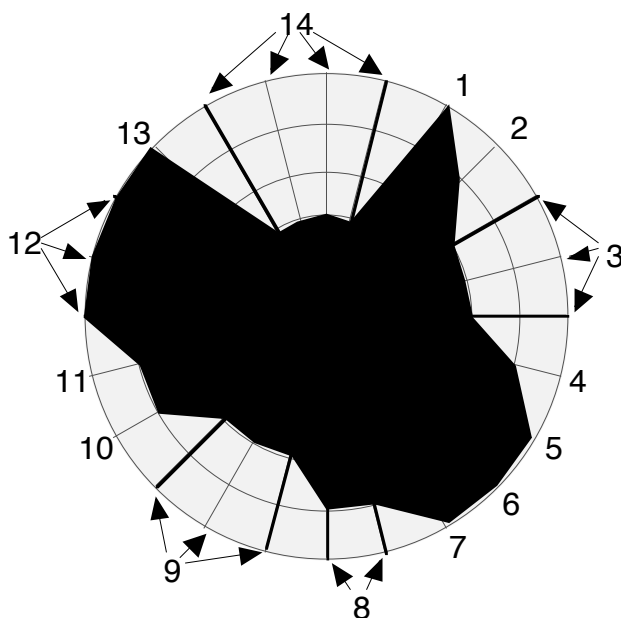


Figure 10 - Cercle d'intégration : pays d'Europe centrale et orientale, 1988-96

Ce cercle montre une monnaie nationale altérée. La fausse monnaie, les échanges en nature, les paiements en nature et l'emploi de biens dans les échanges se développent au tournant de 1990. Parfois même des monnaies de nécessité apparaissent, et surtout des monnaies locales qui prennent bientôt valeur de monnaies de sécession. Mais surtout, dans cet ensemble de pays, les monnaies étrangères sont très présentes (n°14).

On peut comparer ce phénomène avec celui présent en Amérique latine à la même époque :

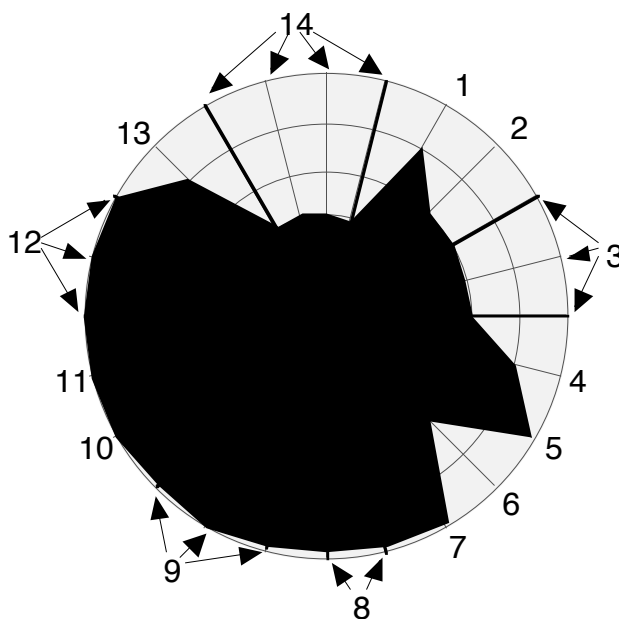


Figure 11 - Cercle d'intégration : Amérique latine, 1988-96

L'emploi de monnaies étrangères y est aussi fort répandu, mais le contexte de bouleversement des structures économiques est absent, ce qui sans doute justifie l'absence, en général, de monnaies de nécessité ou de monnaies locales. En revanche l'inflation conduit à l'emploi d'indexateurs mais aussi d'actifs dans les paiements. C'est particulièrement évident en Argentine qui a connu une phase d'hyperinflation durant la période 1988-1991 :

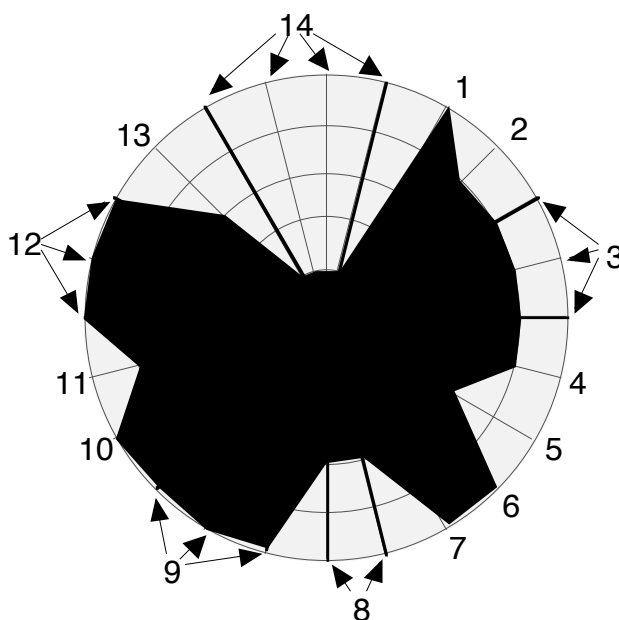


Figure 12 - Cercle d'intégration : Argentine, 1988-96

Cette hyperinflation a été si dure que l'emploi de devises étrangères s'est généralisé, mais aussi que des monnaies locales ont fait leur apparition et que des bons d'approvisionnement ont dû être instaurés au plus fort de la crise. Au Brésil qui lui aussi a

connu une longue période d'hyperinflation, la physionomie du cercle d'intégration est sensiblement différente à cause de l'indexation généralisée de l'économie qui a permis d'éviter une généralisation des devises étrangères aussi poussée qu'en Argentine et qui a, dans une certaine mesure, étouffé les effets catastrophiques de l'hyperinflation sur la population :

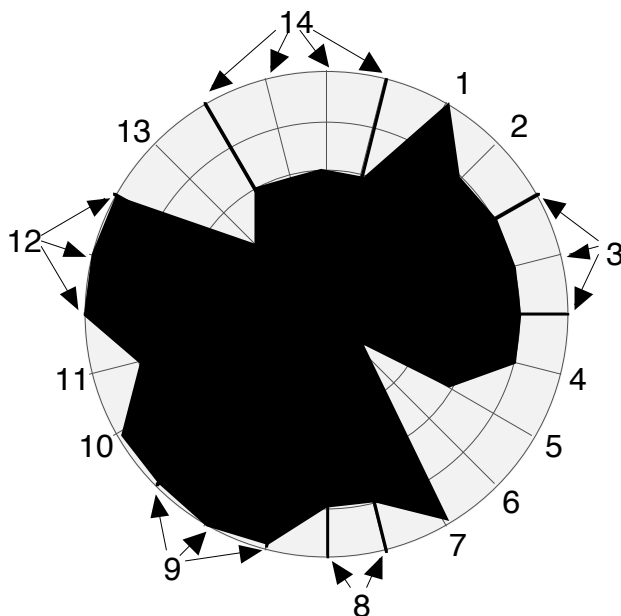


Figure 13 - Cercle d'intégration : Brésil, 1988-96

Au Brésil, la présence d'indexateurs au rôle généralisé et d'un système financier très développé dans lequel la conservation de la richesse était facilitée par la forte dette publique interne elle aussi indexée, a permis de maintenir le dollar relativement éloigné des usages monétaires internes de type paiement et compte.

On peut retrouver le phénomène hyperinflationniste dans le contexte africain du Zaïre :

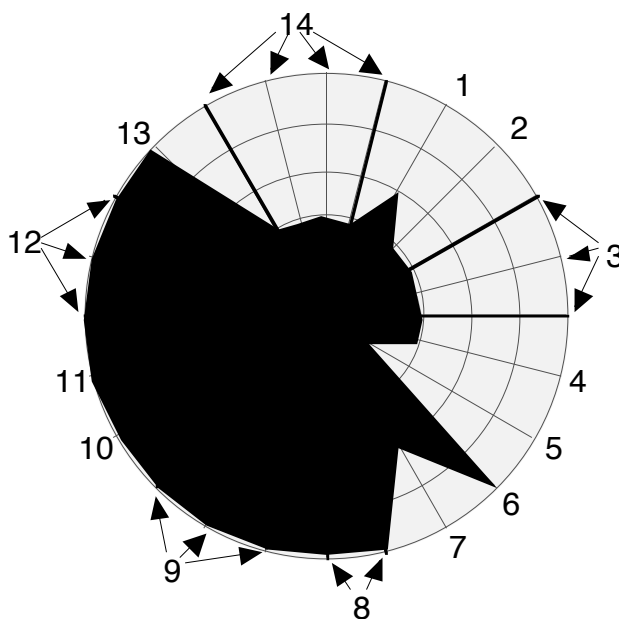


Figure 14 - Cercle d'intégration : Zaïre, 1988-96

Dans un contexte différent et en particulier dans le cadre de cultures monétaires différentes, cette hyperinflation a certes conduit à un recours plus fort aux monnaies étrangères (n°14), mais a surtout conduit à un développement des échanges en nature et des échanges médiatisés par des biens qui servaient ainsi de monnaies.

Pour l'Afrique subsaharienne en général, le cercle d'intégration est le suivant :

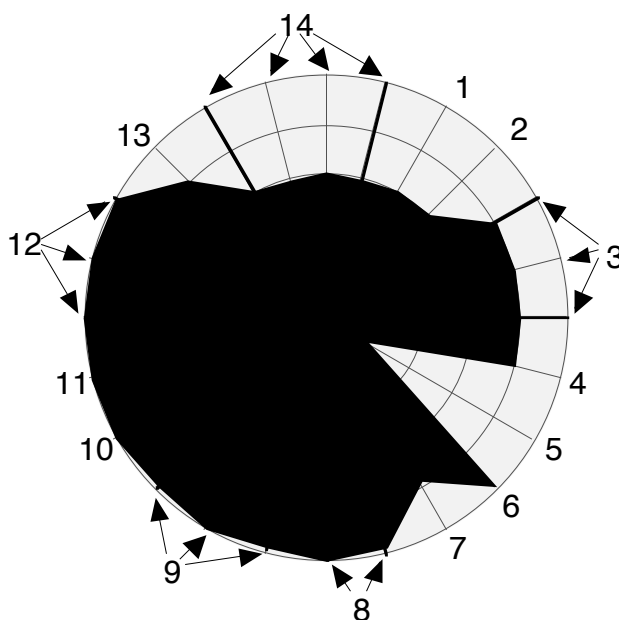


Figure 15 - Cercle d'intégration : Afrique subsaharienne, 1988-96

Les monnaies nationales souffrent d'un défaut d'intégration relativement au canon des pays occidentalisés. En particulier, des pratiques paléomonétaires et d'échanges en nature subsistent. Les monnaies étrangères, pour certaines venant d'un pays voisin (shilling

kenyan, franc CFA, rand sud-africain), ont en outre un rôle assez étendu en général, mais leur emploi est rarement généralisé à l'ensemble de la population, hormis des États aux histoires monétaires ou aux situations géopolitiques spécifiques comme la Gambie, enclavée dans le Sénégal, ou le Liberia dans lequel le dollar américain circule légalement de façon abondante.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Sur les bases conceptuelles élaborées dans les deux chapitres précédents, il a été possible de définir ce que sont les monnaies parallèles.

Il a d'abord été nécessaire de poser les concepts de champ monétaire et de protocole monétaire. Le champ monétaire consiste en l'étendue des pratiques monétaires. Le protocole monétaire consiste en l'organisation par l'État de ce champ monétaire au moyen de la monnaie nationale.

Dans ce cadre, les monnaies parallèles relèvent de cette partie du champ monétaire que le protocole monétaire ne parvient pas à couvrir. Compte tenu en effet des cloisonnements de diverses sortes dont disposent tous les instruments monétaires, officiels ou non, il ne semble pas possible que ceux issus du protocole monétaire saturerent l'ensemble du champ des pratiques monétaires.

Ainsi peut-on saisir les monnaies parallèles non plus comme un phénomène rare, dangereux, qui apparaît dans des périodes graves, mais comme un phénomène permanent et banal. L'essai de représentation graphique du degré d'intégration sociale des monnaies nationales de quelques pays et zones géopolitiques a permis de mettre en lumière la coexistence d'une permanence du phénomène et de son développement parfois spectaculaire lors de ces périodes graves que traversent certains pays.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Après avoir examiné la capacité de diverses théories normatives relatives à l'organisation monétaire et des approches monétaires courantes à rendre compte des monnaies parallèles, la conclusion avait été tirée de la nécessité d'élaborer une réflexion originale de la monnaie reprenant à sa racine le concept même de monnaie.

Cette troisième partie a eu pour objet ce retour sur le concept de monnaie. Il a commencé par l'examen de la définition de la monnaie. Les conditions de cette définition ont été identifiées : elle passe par un apport nécessairement doctrinal destiné à rompre la circularité du raisonnement. Cet apport doctrinal, concrétisé en postulats, a été ici de s'intéresser aux pratiques monétaires. Ces pratiques ont été postulés comme consistant en actes de compte et actes de paiement.

Sur ces bases, il a été possible de discuter de la nature de la monnaie.

La monnaie est apparue sous les traits suivants :

- La monnaie consiste en instruments, mais relève d'un système. L'articulation entre instruments monétaires et système monétaire est précisément ce qui permet de concevoir l'existence de monnaies parallèles. Au système monétaire national peut en effet se greffer d'autres instruments que ceux institués par l'autorité monétaire. Au système monétaire national peuvent aussi s'adjoindre d'autres systèmes non institués par cette autorité.

- Comme instruments, la monnaie est un phénomène fondamentalement cloisonné. Cela signifie qu'il faut réviser la définition de la monnaie comme capacité d'achat généralisée. Tout instrument monétaire dispose de limites à son usage. Ces limites sont de plusieurs types : limite temporelle, géographique, économique, sociale. Il ne s'agit pas ici de juger ce que la monnaie doit être, mais ce qu'elle est effectivement ; les études de ce phénomène montrent que les acteurs ne l'emploient pas comme ensemble d'instruments d'usage généralisé, mais comme ensemble d'instruments aux usages limités.

- La monnaie est une institution. Plus précisément, elle est un lien social qui s'enracine dans le phénomène de la dette présent dans toute société. Dès lors que la gestion des dettes propres au fonctionnement de toute société repose sur un système composé d'au moins une unité de compte, on est en présence d'une monnaie, au sens de principe de résolution des dettes. La monnaie, comme la dette, repose sur des actes qui dynamisent les rapports sociaux. Le paiement est ce qui, comptablement, éteint la dette ; mais en réalité, la

relation entre débiteur et créancier peut se poursuivre. Plus qu'un système de paiement, la monnaie consiste donc en un principe de résolution des dettes qui peut laisser présager un au-delà au lien qu'éteint le paiement.

- Comme institution sociale, la monnaie relève d'une action collective. Dans nos sociétés contemporaines, une institution hiérarchiquement supérieure a pour rôle d'établir l'ordre monétaire. Cependant, le corps social à qui cet ordre monétaire est destiné n'accepte pas forcément la monnaie ainsi instituée. Il existe un processus d'adaptation, de légitimation ; dans ce processus social, les pratiques monétaires se précisent, s'orientent, s'adaptent aux instruments proposés, adaptent ces instruments à l'histoire locale ou se tournent vers d'autres instruments. La possibilité de développement de monnaies parallèles se loge dans ce processus d'adaptation, que l'on peut qualifier de processus d'intégration sociale de la monnaie.

- Cloisonnements monétaires et processus d'intégration sociale de la monnaie sont, au fond, les deux éléments fondamentaux qui permettent de saisir autant la permanence des monnaies parallèles que le développement de leur usage.

Sur ces bases et en précisant le contexte théorique par le biais des concepts de champ monétaire, de protocole monétaire et d'intégration monétaire, on a pu définir les monnaies parallèles comme des instruments, parfois des systèmes monétaires, qui viennent compléter le champ des pratiques monétaires non couvertes par les instruments et le système monétaire national.

Cette définition procède pour partie d'une tautologie car elle signifie que les monnaies parallèles sont ce que la monnaie nationale n'est pas. Mais il peut difficilement en être autrement puisque le concept de monnaies parallèles est justement ce qui comble l'écart existant entre la monnaie nationale et l'ensemble des usages monétaires en cours. Ce qui est ici essentiel est en définitive moins la définition du concept de monnaies parallèles que le cadre conceptuel posé pour y parvenir.

QUATRIÈME PARTIE
L'INTÉGRATION SOCIALE DE LA
MONNAIE ET LES MONNAIES
PARALLÈLES

INTRODUCTION

Une fois posé un concept de monnaie susceptible de rendre compte d'instruments monétaires parallèles aux usages spécifiques tels que certaines monnaies parallèles, il semble nécessaire de s'interroger sur les facteurs qui déterminent l'orientation des pratiques monétaires. Pour le dire autrement et employer un concept développé lors de la partie précédente, il convient désormais de s'interroger sur les déterminants de l'intégration sociale de la monnaie de sorte à mettre en lumière le rôle qu'y jouent les monnaies parallèles. Si en effet les monnaies parallèles sont un phénomène permanent, cela signifie que des principes communs à elles comme aux instruments monétaires nationaux préside à leur emploi. Réfléchir sur les conditions de l'emploi des monnaies parallèles passe ainsi par une réflexion plus générale sur les conditions de l'emploi de tout instrument monétaire, qu'il soit parallèle ou national.

En conséquence, il s'agit de rechercher ce que sont les qualités nécessaires pour qu'une monnaie s'intègre socialement. Cette intégration sociale porte moins sur la monnaie comme système que comme instrument, sachant néanmoins qu'un instrument ne peut se comprendre en-dehors du contexte d'un principe général de résolution des dettes qui contient plusieurs autres instruments. Cela signifie que les instruments monétaires parallèles employés soit se surajoutent au système monétaire national, soit s'intègrent dans un système monétaire parallèle. Le premier cas est celui, par exemple, des bons d'achat à validité limitée ; le second cas est celui, par exemple, des monnaies de cercles d'échange. On voit que les systèmes monétaires parallèles se posent moins en concurrents directs des systèmes monétaires nationaux qu'en systèmes complémentaires et hiérarchiquement inférieurs.

En outre, l'intégration sociale des instruments monétaires, si elle suppose une légitimité des instruments concernés, va au-delà car elle fait appel à d'autres facteurs. Ce sera l'objet de cette partie de mettre en lumière de tels facteurs. Avec pour fil rouge la recherche des modalités d'articulation socialisée des pratiques monétaires des acteurs dont certaines portent sur des monnaies parallèles de façon permanente et « normale », le cheminement du raisonnement sera le suivant.

On commencera par interroger les figures existantes de l'articulation et de l'homogénéisation des comportements, en particulier monétaires. Pour cela on gardera à l'esprit l'idée de l'interaction dynamique entre des normes instituées et la base mouvante des comportements collectifs. La figure du mimétisme, celle de la coutume, celle de la

défection ou de la prise de parole et celle des conventions seront examinées. On essaiera de mettre en lumière leur capacité à rendre compte de cette interaction mais aussi, plus directement, à rendre compte de l'usage de monnaies parallèles (*chapitre 9*).

Parmi les leçons à tirer de cet examen, on isolera l'idée de l'inégalité des agents qui nous fera rebondir sur la hiérarchie. Cela nous conduira à examiner le contexte dans lequel se déroule l'intégration sociale de la monnaie. On cherchera plus particulièrement dans quelle mesure cette socialisation des pratiques monétaires se déroule dans un cadre égalitaire ou inégalitaire, ou plus précisément dans un cadre ahiérarchique ou hiérarchique. L'intégration sociale de la monnaie apparaîtra, compte tenu des observations possibles du fonctionnement, par exemple, de la société française d'Ancien Régime, comme un processus différencié et hiérarchisé. Hiérarchie et différence seront précisément vues comme un facteur positif voire nécessaire pour l'intégration sociale de la monnaie. Elles permettent en effet à chacun d'être en présence d'une complexité monétaire inférieure à celle que l'on aperçoit lorsque l'on adopte une vue globale de la société. Celle-ci apparaîtra comme communauté de paiement composée de groupes monétaires hiérarchiquement articulés (*chapitre 10*).

Sur la base de l'examen de figures existantes de l'homogénéisation des pratiques monétaires et de l'identification d'un principe hiérarchique au coeur de l'intégration sociale de la monnaie, on pourra alors tenter de mettre en lumière les facteurs qui concourent à l'intégration sociale de la monnaie. L'analyse commencera par celle de la confiance. La confiance s'enracine dans la mémoire des acteurs. Cette mémoire elle-même tient un grand compte de la pratique quotidienne, ainsi que de l'effectivité des garanties institutionnelles mises en place par l'autorité monétaire. Il apparaît en outre trois éléments qui concourent à la perception d'une légitimité monétaire par les acteurs et qui, en conséquence, contribuent fortement à la confiance. En premier lieu, la communauté de paiement peut apparaître comme totalité sociale. Elle apparaît alors comme tiers inclus dans les échanges dans lesquels les instruments monétaires de son système de paiement sont employés. En second lieu, les groupes monétaires apparaissent comme le creuset d'une proximité relationnelle qui contribue à l'homogénéisation des pratiques monétaires et à leur légitimation. En troisième lieu, le phénomène d'appropriation culturelle de la monnaie permet aux acteurs qui emploient un instrument de le penser comme légitime (*chapitre 11*).

La confiance permet surtout aux acteurs de se projeter dans l'avenir. Cette projection produit des anticipations et la formation d'un consensus social. Ce consensus n'uniformise pas les pratiques monétaires, mais les homogénéise au niveau des groupes monétaires. Ce consensus peut porter sur un ensemble d'instruments dont certains sont des monnaies parallèles. Celles-ci apparaissent alors comme un phénomène permanent et normal. Le consensus se traduit par les pratiques monétaires présentes et finit par transcender l'idée même de confiance. Mais en définitive, le consensus lui-même est progressivement

transcendé par la coutume qui peu à peu émerge de la perpétuation des comportements collectifs. Dans ce jeu d'interaction entre les acteurs et entre les temps dans lesquels ils se projettent, émergent des pratiques monétaires qui ne se fondent pas spécifiquement sur les instruments monétaires nationaux, mais peuvent recourir au contraire à des monnaies parallèles (*chapitre 12*).

CHAPITRE 9

QUELQUES FIGURES DE L'HOMOGENÉISATION DES PRATIQUES MONÉTAIRES

« Les études monétaires ont été trop souvent jusqu'ici un effort pour ramener les faits à une relation très générale entre des *phénomènes* considérés de façon abstraite, au lieu de rechercher, pour chaque cas, *des relations entre les actes humains* qui constituent les faits économiques. »

(Bertrand NOGARO, « Contribution à une théorie réaliste de la monnaie »)

INTRODUCTION

L'intégration sociale d'une monnaie, qu'elle soit nationale ou parallèle, répond à un certain nombre de motivations identiques. Cette intégration signifie que les instruments concernés sont employés par la population. Elle suppose ainsi une certaine homogénéisation des pratiques monétaires.

Nous nous pencherons ici sur les modalités de cette homogénéisation afin d'avancer sur la voie d'une meilleure compréhension des pratiques monétaires. Il s'agit d'un pas nécessaire avant toute velléité explicative de comportements monétaires parallèles, qu'ils soient permanents ou propres à une situation de crise. Il ne saurait pourtant être question ici de vouloir expliquer pourquoi tel instrument est employé comme monnaie alors qu'il ne provient pas du système monétaire national. L'explication vers laquelle on veut avancer est celle des facteurs qui conduisent à une orientation des pratiques monétaires dans laquelle les

monnaies parallèles sont un horizon possible.

Ce qui sera surtout interrogé dans ce chapitre est une série de figures existantes de l'homogénéisation des comportements, que nous tenterons d'orienter vers la question des pratiques monétaires et plus particulièrement de pratiques monétaires susceptibles de porter sur des monnaies parallèles. Nous commencerons par poser ce qui nous semble constituer la base nécessaire à la réflexion, c'est-à-dire une vision de l'homogénéisation des comportements fondée sur une interaction permanente entre normes constituées et action collective (*section 1*).

Cela permettra de classer les diverses figures repérées de l'homogénéisation des comportements selon le mécanisme sur lequel elles se concentrent. En premier lieu, on examinera ainsi les figures reposant sur l'influence de la norme existante sur les comportements, à savoir le mimétisme et la coutume. Toutes deux permettent de rendre compte de la perpétuation et de l'enracinement de pratiques monétaires préexistantes, pas de leur orientation possible sur des monnaies parallèles (*section 2*). En deuxième lieu, on examinera la figure hirschmanienne de la défection et de la prise de parole, figure qui se concentre sur la question de l'action collective déviant de la norme préexistante. Dans ce cadre, on peut en effet envisager la question des monnaies parallèles, mais celles-ci apparaissent uniquement comme une déviation par rapport à des pratiques monétaires préexistantes (*section 3*). En troisième lieu, on examinera une figure surtout centrée sur l'émergence d'une nouvelle norme par le biais de cette action collective, à savoir la figure de la convention très étudiée en France depuis le milieu des années 1980 et qui se fonde sur la figure préexistante, et autrefois développée par Simmel, des interactions subjectives. La problématique des conventions n'est pas directement adaptée à la question des monnaies parallèles, mais elle donne l'occasion de poser des réflexions relatives à la façon dont on peut envisager l'émergence de normes de comportement monétaire dans lesquelles les monnaies parallèles ont une place (*section 4*).

La plupart de ces figures ne relèvent pas spécifiquement de la question monétaire ; nous tenterons alors de les en rapprocher pour tester leur capacité explicative.

SOMMAIRE

CHAPITRE 9 QUELQUES FIGURES DE L'HOMOGÉNÉISATION DES PRATIQUES MONÉTAIRES

Introduction

Section 1. Hypothèses de base sur l'homogénéisation des comportements individuels

§1. L'unité de base de l'analyse

§2. Interaction entre normes de comportement et action collective

Section 2. L'influence des normes : mimétisme et coutume

§1. Le mimétisme

§2. La coutume

Section 3. L'action collective : défection, prise de parole et loyalisme

§1. Le modèle de Hirschman

§2. Conséquences de la déception

§3. De la déception aux monnaies parallèles

Section 4. L'émergence des normes : interactions subjectives et conventions

§1. Mythe individualiste et mythe de l'égalité principielle des agents

§2. L'interchangeabilité *a priori* des choix collectifs

§3. L'étendue des choix et des équilibres *a priori*

§4. Norme et hiérarchie ou processus égalitaire ?

Conclusion du chapitre

SECTION 1. HYPOTHÈSES DE BASE SUR L'HOMOGÉNÉISATION DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

§1. L'unité de base de l'analyse

La question que l'on pose dans ce chapitre est celle, générale, de la raison pour laquelle un groupe humain accepte d'employer certains instruments monétaires, ce qui doit bien se distinguer, on le rappelle, de la question de l'usage de la monnaie en général.

Les explications purement juridiques et marchandes ont été écartées à l'aune de la difficulté qu'elles éprouvent à tenir compte des monnaies parallèles, puisque celles-ci, du fait de leur emploi dans les pratiques monétaires, sont autant monnaie que celle officielle (approche juridique) ou que celle qui conserve le mieux la richesse (approche marchande). Ce qui définit la monnaie est en effet pour nous son emploi dans des pratiques monétaires. L'approche juridique ne conçoit pas de monnaies parallèles autres que des monnaies qu'elle officialise ; l'approche marchande ne conçoit pas de monnaies parallèles autres que de façon très transitoire avant que la concurrence des monnaies conduise au choix d'une seule de ces deux monnaies en compétition.

On peut formuler ce double refus de la façon suivante :

- Ce n'est pas parce que l'État impose une monnaie que l'on accepte de l'employer.

- Ce n'est pas parce qu'une monnaie, un actif ou une marchandise conserve mieux la richesse que d'autres objets qu'on l'emploie comme instrument monétaire.

Comment modéliser dès lors la procédure d'homogénéisation des pratiques monétaires, sur quels phénomènes ancrer l'articulation entre les normes de comportement, phénomènes verticaux, et l'interaction entre les acteurs, phénomènes horizontaux ?

Il convient d'abord d'affirmer que cette homogénéisation n'est pas uniformisation puisque des monnaies parallèles existent.

Dans un premier temps, on canalisera ce défaut d'uniformisation au niveau de la société dans son ensemble en distinguant, dans cette société, une série de groupes aux pratiques monétaires spécifiques et plus homogènes. C'est donc au niveau de ces groupes monétaires que l'homogénéisation doit être considérée, et non au niveau de la société dans son ensemble, bien que chaque groupe monétaire ne puisse se comprendre en-dehors de ses relations avec les autres groupes monétaires et avec l'ensemble de la société¹.

¹ On articulera au chapitre suivant l'idée de groupes monétaires avec celle de communauté de paiement dans un contexte hiérarchique.

Mais même au niveau des groupes monétaires, l'homogénéité des comportements ne signifie pas leur uniformité. En effet, une multitude d'instruments peut être employée au sein d'un même groupe monétaire. L'emploi de cette multitude est homogénéisé en référence à des destinations spécifiques : personnes impliquées, horizon des opérations économiques, nature des biens et services considérés, etc.

Ainsi, de façon générale, on peut, pour l'analyse, simplifier la complexité monétaire qui apparaît lorsque l'on considère dans leur ensemble la monnaie nationale et les monnaies parallèles employées sur un territoire donné *en se concentrant sur l'homogénéisation de l'emploi d'un instrument monétaire particulier dans un usage spécifique et par un groupe monétaire spécifique*. Cela suppose cependant que l'on conserve à l'esprit que chaque instrument n'est pas autonome des autres instruments employés par le groupe monétaire considéré, et qu'une interaction existe entre l'usage d'un instrument au sein d'un groupe monétaire donné et son usage dans les autres groupes monétaires.

Ceci suffit à poser les bases d'une analyse de l'usage de multiples monnaies, donc de monnaies parallèles autant que d'une monnaie nationale. C'est désormais sur cette base, de complexité réduite, que l'on peut se poser la question des modalités de l'homogénéisation des pratiques monétaires, c'est-à-dire de l'intégration sociale des monnaies considérées.

§2. Interaction entre normes de comportement et action collective

La question de la façon dont les actes individuels se définissent les uns par rapport aux autres est essentielle pour comprendre le processus d'intégration sociale de la monnaie.

Plusieurs modèles de cette articulation des actes individuels peuvent être tirés de la littérature existante. Mais de façon générale, si l'on excepte les approches purement holistes et celles purement individualistes, un schéma commun d'aller-retour entre actes individuels et détermination sociale de ces actes (quel que soit le degré de détermination en retour des actes) peut se dessiner, à partir duquel les nuances (plus ou moins épaisses) entre les courants théoriques peuvent se greffer :

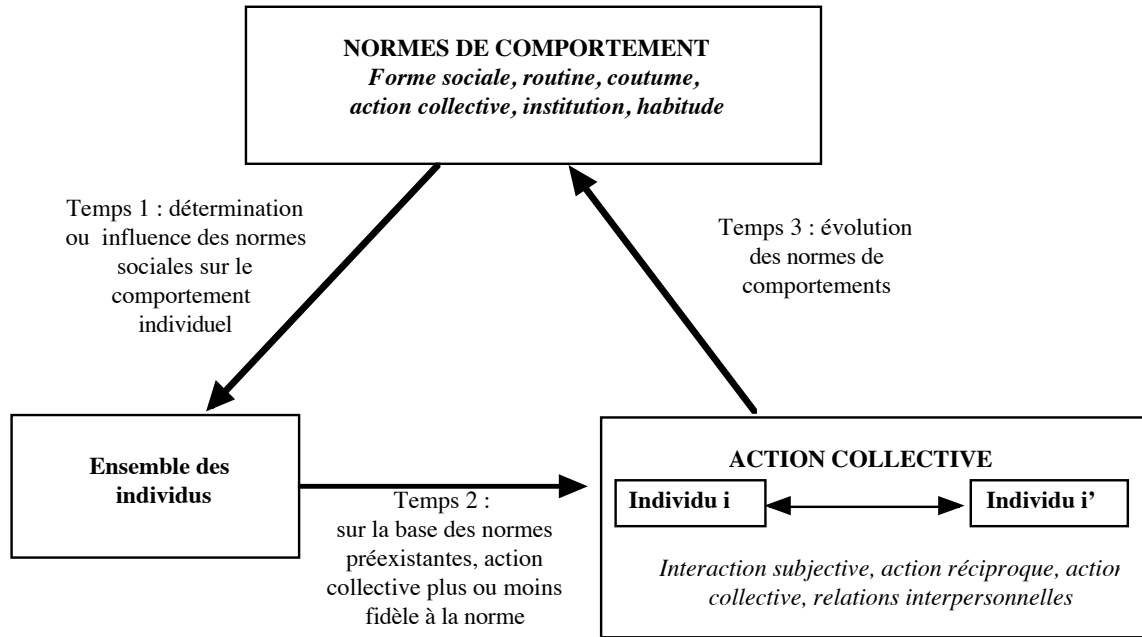


Figure 16 - Émergence des normes de comportement

Ces trois temps cependant ne peuvent être compris autrement que comme actions collectives simultanées. Une société ne se présente pas, en effet, comme terrain vierge sur lequel s'élabore une série de normes de comportement par la suite figés. Bien plus, la société est le lieu constant d'application des normes et de leur révision par les actes individuels eux-mêmes. Il existe une adaptation ou modification perpétuelle des normes par l'interaction systématique des comportements et l'apparition de comportements déviants.

La distinction purement analytique en trois temps cède alors la place à une interaction permanente entre les normes sociales et le collectif des comportements individuels :

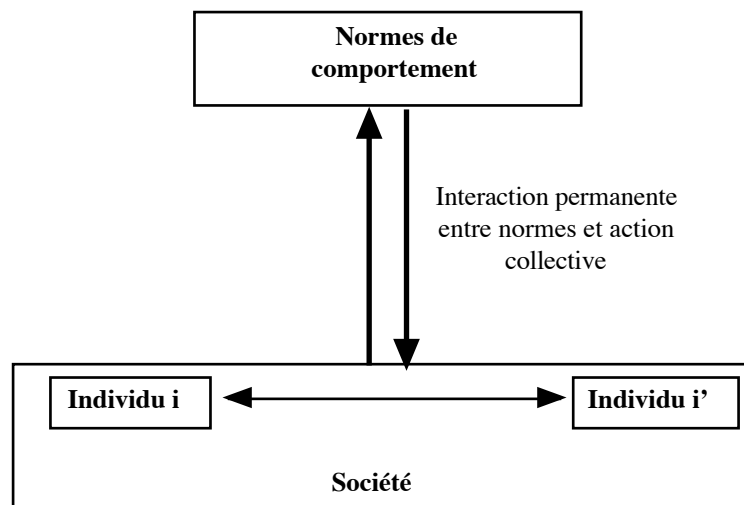


Figure 17 - Interaction normes / action collective

On peut, sur ces bases, tenter d'identifier dans la littérature existante les éléments

conçus comme expliquant les actes individuels, que ces actes soient spécifiquement ceux qui nous intéressent, à savoir l'emploi d'instruments monétaires déterminés, ou des actes de nature indéterminée comme des actes de consommation par exemple ; dans le dernier cas, nous les conduirons évidemment au domaine monétaire pour tester leur capacité explicative.

Les éléments qui émergent sont les suivants : acceptabilité d'une monnaie, habitude d'emploi d'une monnaie, convention d'emploi d'une monnaie, mimétisme des comportements, défection monétaire collective. C'est ceux que nous allons examiner dans les sections qui suivent.

Ces éléments ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils peuvent être, au contraire, entremêlés sous la plume même des divers auteurs qui en ont traité dès lors qu'aucun de ces éléments n'est considéré comme le critère explicatif ultime de l'emploi de la monnaie.

Par exemple l'idée de convention revient régulièrement sous la plume de nombreux auteurs, mais la plupart du temps ce terme prend l'acception floue du simple aspect conventionnel de l'usage d'une monnaie, un peu comme celui d'une langue, sans que cela ne relève de prémisses théoriques forts ; seule l'Économie des conventions donnera à ce terme un sens précis qu'il s'agira alors d'entrevoir. De même, l'idée de la confiance revient chez presque tous les auteurs mais ne leur apparaît pas comme phénomène suffisamment « économique » pour expliquer l'emploi d'une monnaie. Cela les conduit à rechercher d'autres éléments, plus spécifiquement économiques, qui viennent fournir les bases nécessaires à l'élaboration de la confiance.

Tous ces éléments, enfin, ont en commun deux aspects complémentaires.

- En premier lieu, ils ne sont pas concevables comme phénomènes figés car le déterminisme des actes par des institutions sociales n'est jamais total et le plus souvent fort partiel. Ces éléments doivent donc rendre compte du caractère évolutif par nature des pratiques monétaires.

- En second lieu, ils ne sont pas concevables sans référence à la totalité sociale, ce tiers normatif inclus dans l'échange de façon plus ou moins cachée et considéré comme contrainte objective par les échangistes.

Sur ces bases, trois ensembles de figures de l'homogénéisation des comportements seront examinées. Ces figures seront regroupées selon l'accent qu'elles mettent sur la phase d'interaction entre les normes de comportement et l'action collective. On a plus haut distingué trois temps de cette interaction. Un premier temps porte sur l'influence qu'ont les normes préexistantes sur les comportements. On y placera les figures du mimétisme et de la coutume (*section 2*). Un deuxième temps porte sur l'action collective qui se développe sur la base des normes préexistantes ; on y placera l'articulation entre défection et prise de parole qu'a développée Hirschman (*section 3*). Un troisième temps considère l'évolution ou l'émergence des normes de comportement ; on y placera la perspective développée depuis

les années 1980 par le courant français de l'Économie des conventions (*section 4*).

SECTION 2. L'INFLUENCE DES NORMES : MIMÉTISME ET COUTUME

§1. Le mimétisme

Quelques auteurs comme Jean-Pierre Dupuy, Michel Aglietta et André Orléan ont repris l'héritage de René Girard² et l'ont appliqué à l'économie. Aglietta et Orléan l'ont plus particulièrement appliqué à la question de la monnaie³.

L'élément central qui a été retiré de l'analyse girardienne est l'idée de violence mimétique. On la trouve au coeur de *la violence de la monnaie*⁴. On peut souligner le point commun de cette approche avec l'intersubjectivisme simmelien, qui est précisément la prise en compte de l'autoréférence, c'est-à-dire de la référence de chacun aux désirs des autres dans la formation de ses propres désirs⁵. En revanche, si Simmel a souligné les comportements d'accaparement qui en résultaient tels ceux du cupide et de l'avare⁶, c'est surtout Girard qui a mis au premier plan l'idée de violence mimétique dont le dépassement était un facteur structurant fondamental des sociétés humaines.

Par mimétisme, on peut entendre de façon très générale le *comportement de reproduction individuelle de comportements observés chez d'autres personnes*. Il y a ici deux temps : observation des actes, copie de ces actes. De façon générale, le mimétisme suppose une relation entre « avancé » et « retardé ». L'important n'est pas la réalité de cette relation, mais la représentation que se fait un individu de son retard. Apparaît un temps intermédiaire entre l'observation et la copie, celui de la conception du retard par l'individu copieur. L'acte mimétique qui en résulte est censé rattraper le retard en question.

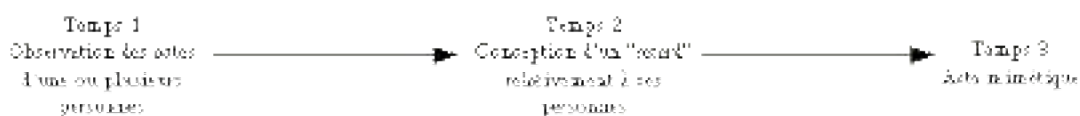


Figure 18 - Mimétisme

Le mimétisme peut expliquer des phénomènes de mode dans la consommation de masse ou des phénomènes tels que les bulles spéculatives⁷. Il peut aussi fournir des clefs de

² Voir Girard [1974] et [1979].

³ Voir Aglietta et Orléan [1982].

⁴ Aglietta et Orléan [1982]. Voir le chapitre 5, section 2, *supra*.

⁵ Simmel [1987] développe une approche de la question de l'argent en terme d'intersubjectivisme.

⁶ Simmel [1987, pp. 283 sq].

⁷ On connaît le célèbre passage où Keynes [1969, pp. 165 sq] décrit les comportements de recherche de gain en matière de marchés boursiers. Les chercheurs du courant de l'Économie des conventions y trouveront les racines du programme de recherche conventionnaliste. Voir le numéro spécial de la *Revue économique*

compréhension de l'homogénéisation des pratiques monétaires.

On peut prendre l'exemple de la désintégration monétaire par hyperinflation. Le « retard » en question serait alors conçu par les acteurs comme une perte de richesse non dans l'absolu, c'est-à-dire du fait de la dépréciation de la monnaie nationale, mais relativement à la protection opérée par les autres acteurs avant lui-même. Ce qui est en jeu est donc le risque d'une évolution dans la hiérarchie des valeurs sociales (que celles-ci relèvent de l'ampleur d'un compte bancaire ou de l'adoption de phénomènes de mode avant les autres). Mais la compréhension de ce mimétisme, entendu comme référence à un désagrément relatif, ne sature pas l'explication de ce genre de phénomène. On peut même douter de sa capacité à rendre véritablement compte de l'usage de moyens de paiement. Celui-ci relève en effet d'une contrainte objective sur laquelle personne ne peut prétendre peser individuellement. On emploie les moyens de paiement dont on dispose et qui sont acceptés dans le groupe d'utilisateurs auquel on appartient. Il ne s'agit pas de mimétisme, on ne conçoit pas de retard.

Le mimétisme peut fournir un schéma explicatif plus convaincant des pratiques de compte que des pratiques de paiement. Un exemple de mimétisme monétaire un peu différent peut en effet être pris. Il s'agit du compte oral en anciens francs. Ce qui est intéressant dans cette pratique est précisément qu'il ne s'agit pas de la perception d'un appauvrissement relatif des personnes qui ne se conformeraient pas à un tel comportement, et qu'il ne s'agit pas non plus d'un simple résidu du changement de monnaie opéré en 1960 que l'on ne retrouverait que chez les personnes ayant connu cette époque. Au contraire, ce compte oral est présent chez des personnes qui ne l'ont pas connue. On ne peut donc analyser ce phénomène comme la lente résorption de comportements anciens. Au contraire, il s'agit de l'extension de comportements pensés non comme anciens mais comme vivaces au sein de certains groupes sociaux. Dans ces groupes le mimétisme est poussé par le désir d'appartenance au groupe ; il s'agit d'une question non moins importante que celle du langage. Appartenir à un groupe, c'est employer le même langage ; c'est aussi parler dans la même unité monétaire.

§2. La coutume

La pouvoir explicatif du mimétisme en matière de pratiques monétaires semble limité.

Si le mimétisme lie le comportement des uns à celui des autres, la coutume perpétue celui de chacun. La coutume a été soulignée par de très nombreux auteurs sans aller au-delà

consacré aux conventions (vol. 40, n°2, mars 1989). Simmel, à propos de l'argent comme de la mode, considère pour sa part que les comportements sont pour la plupart mûs par un besoin de conformité. Orléan

de son simple constat. Jevons par exemple l'avait mise en avant, arguant du poids des habitudes d'usage de monnaies dont la valeur intrinsèque était faible ou insignifiante, en comparaison avec les « *monnaies à valeur pleine* » dont la qualité intrinsèque suffisait à définir la valeur⁸.

Simmel, considérant le besoin de conformité des acteurs, glissa à une idée plus proche de celle de la routine. Celle-ci fut développée plus particulièrement par les auteurs institutionnalistes américains des années trente. La routine apparut comme une coutume socialement construite dont l'existence permettait une réduction de l'incertitude. La routine apparut comme une action collective, une institution. À la fin des années soixante-dix, Bourdieu développa l'idée de l'*habitus*, « *principe unificateur et générateur des pratiques* », phénomène ancré dans la structure sociale⁹.

La coutume peut être définie comme une régularité de comportement instituée, autrement dit la répétition de comportements à laquelle l'ancrage dans un groupe social et l'origine lointaine constitue une justification suffisante. La coutume, cet ensemble de « *faits collectifs inhérents à toute communauté* », constitue ainsi des « *règles générales de conduite issues de la répétition des pratiques* »¹⁰. Cette répétition possède la particularité de ne se nourrir que d'elle-même¹¹. La coutume conditionne, par apprentissage, les habitudes individuelles¹². Chaque comportement individuel est en effet immergé dans un contexte social donné où existent des coutumes.

Pour les auteurs institutionnalistes, l'habitude permet de gérer la complexité des situations sociales en présentant un aspect de continuité des comportements. Pour Commons, les *transactions routinières* sont des actions habituelles dont le rôle est de résoudre des problèmes connus sur la base d'une expérience emmagasinée dans la mémoire collective. Le changement d'habitudes, en outre, est subordonné à des situations de conflit dont l'issue se présente sous la forme de l'émergence de nouvelles règles et de nouvelles routines¹³.

Cette problématique de la coutume, entendue comme procédure socialisée de répétition de comportements, peut rendre compte de la permanence des pratiques monétaires. Elle peut plus difficilement rendre compte de leur transformation. Elle ne peut pas en outre rendre compte de la nature des pratiques monétaires, et en particulier de l'emploi de monnaies parallèles aux côtés de la monnaie nationale, autrement qu'en postulant que cet

[1990] a développé l'idée de contagion mimétique avec l'exemple des marchés financiers.

⁸ Jevons [1877, p. 62, 65-67].

⁹ Bourdieu [1979, p. 112].

¹⁰ Corei [1995, p. 36].

¹¹ Weber [1971, p. 331].

¹² Corei [1995, p. 36].

¹³ Corei [1995, p. 34].

emploi présent se justifie par leur emploi passé.

SECTION 3. L'ACTION COLLECTIVE : DÉFECTION, PRISE DE PAROLE ET LOYALISME

Si la coutume et le mimétisme relèvent essentiellement de l'influence des normes de comportement préexistantes sur les comportements individuels, ils ne peuvent guère aller au-delà d'une explication de la perpétuation et de l'auto-renforcement de ces normes.

Le deuxième temps de notre schéma d'interaction entre normes de comportements et action collective concerne plus précisément la formation de ces actions collectives. Dans ce cadre, on accordera une attention particulière à un modèle de comportement de consommation aux riches implications théoriques en tentant de le rapprocher de la problématique des monnaies parallèles.

§1. Le modèle de Hirschman

Albert Hirschman a exposé une théorie articulée autour du double concept de défection (*exit*) ou de prise de parole (*voice*) à partir de la déception éprouvée par un individu vis-à-vis d'une consommation, la consommation n'ayant pas satisfait l'individu au niveau des attentes qu'il s'en faisait¹⁴. L'économie politique traditionnelle répond par l'idée de la défection : face à un ensemble de choix possibles, un individu déçu par un choix précédent ne le répète pas et substitue de nouveaux biens à ceux précédemment consommés. Pour peu que cette déception soit partagée par un grand nombre de consommateurs, une organisation telle qu'une entreprise privée n'a d'autre choix pour survivre que de remettre ses produits en question. Ce double mécanisme de défection du consommateur et d'adaptation consécutive du producteur est celui de la concurrence.

Ce modèle, estime Hirschman, est curieusement incomplet : la façon la plus simple de signifier son désaccord est précisément de le faire :

« La façon la plus directe et la plus chargée d'informations d'alerter la direction, c'est tout simplement de l'alerter : telle est la prise de parole »¹⁵.

L'individu aurait ainsi ce choix binaire d'annoncer son désaccord ou de le traduire uniquement en acte de fuite vis-à-vis du sujet du désaccord. Il est vrai que la possibilité même de défection réduit la probabilité de prise de parole. Au demeurant, toutes les sociétés et tous les régimes n'autorisent pas forcément ces deux façons de s'exprimer ; les régimes

¹⁴ Voir Hirschman [1995a], mais aussi Hirschman [1983], [1986] et [1995b] où il prolonge ces travaux.

¹⁵ Hirschman [1986, p. 59].

autoritaires, particulièrement, tendent à éliminer ces deux tendances¹⁶.

Cette vision est *a priori* située du côté de l'individualisme méthodologique puisque les comportements ne sont vus que du point de vue de l'individu. En réalité, la déception initiale, qui donne lieu à une prise de parole ou à une défection, est celle d'un individu, mais elle peut être atténuée par l'appartenance à une collectivité dont les comportements sont influents. Par ailleurs, Hirschman a aussi étudié le cas d'associations volontaires ou non dans lesquelles la probabilité de prise de parole ou de défection varie selon le mode d'association. Du reste, Hirschman a par la suite complété son tableau¹⁷. Moins qu'une correction, il s'agit en fait de la prise en compte des effets de l'action collective. La chute du mur de Berlin, a estimé Hirschman, doit modifier l'interprétation de sa théorie binaire puisque la défection en masse des Allemands de l'Est a eu pour effet global une prise de parole qui a conduit le système politique mis en cause à finalement se saborder. L'idée initiale de Hirschman n'est donc pas infirmée ; c'est le point de vue méthodologique purement individualiste qui l'est. « L'autosubversion » de Hirschman repose sur l'idée que la répétition d'actions individuelles, c'est-à-dire une action collective, produit des effets globaux qui vont au-delà de la simple sommation des effets individuels ; plus particulièrement, la somme des défections a un effet similaire à une prise de parole.

Aux trois concepts de déception, défection et prise de parole, il faut aussi ajouter celui de loyalisme. Le loyalisme est un comportement propre à des organisations qui socialisent fortement l'individu. Il se rencontre beaucoup moins à l'égard de biens régis par des marchés concurrentiels. Le loyalisme rend plus facile la prise de parole parce qu'il réduit la probabilité de défection¹⁸.

Cette perspective féconde a été appliquée à un certain nombre de domaines à partir de la réflexion initiale de Hirschman sur les biens de consommation, mais très peu à la question monétaire¹⁹. On peut examiner ici rapidement le poids explicatif éventuel de ce schéma pour ce qui concerne les pratiques monétaires parallèles.

Il faut pour cela souligner un comportement sans doute fréquent hors des marchés concurrentiels, celui que nous qualifierons de *déception silencieuse*, au sens où ni défection ni prise de parole n'interviennent et où aucun loyalisme ne peut être inféré.

En effet Hirschman définit ainsi le loyaliste :

« Le loyalisme implique chez celui qui le professe la conviction qu'il a un rôle à jouer et

¹⁶ Hirschman [1986, pp. 63-66].

¹⁷ Voir Hirschman [1995b].

¹⁸ Voir Hirschman [1995, pp. 122-164]. En particulier, le loyalisme intervient dans « *les groupes humains fondamentaux comme la famille, la tribu, l'Église, l'État, à l'égard desquels la défection est en général impensable, même si elle n'est pas tout à fait impossible* » (p. 122).

¹⁹ Cohen [1994, pp. 29 sq] a utilisé ces concepts pour une thématique proche des monnaies parallèles mais considérée non à partir des pratiques monétaires, mais à partir des degrés effectifs de la souveraineté monétaire des États modernes. Nous n'avons pas trouvé d'autre emploi de ces concepts en matière monétaire.

l'espoir que, tout bien pesé, le bien prévaudra sur le mal »²⁰.

Plus loin, il définit le loyalisme comme :

« le fait, pour un sujet, d'ajourner sa défection malgré le malaise et le mécontentement qu'il en ressent »²¹.

Or il nous semble que ce qui est ici décrit est l'effet du loyalisme, non le loyalisme lui-même, et que cet effet peut être produit par d'autres causes. Car le loyalisme se définit par un phénomène de fidélité et de dévouement ; or le seul trait de l'habitude ou du mimétisme peut conduire un acteur à ajourner sa défection. C'est pourquoi nous différencierons bien ici loyalisme et déception silencieuse, le premier étant une catégorie du second. Dans le cas général de la déception silencieuse, la déception est d'un degré insuffisant pour déclencher défection ou prise de parole.

Les pratiques monétaires sont des pratiques socialisantes par essence ; le comportement le plus courant est celui de la perpétuation des pratiques, par loyalisme ou déception silencieuse²². Ce volet repose sur l'habitude vue plus haut.

§2. Conséquences de la déception

Mais quelle peut être cette déception ? La déception la plus courante est bien sûr l'inflation ou la dépréciation du taux de change. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la déception procurée par les monnaies nationales fut longtemps celle de l'inconvertibilité, tant en devises étrangères (inconvertibilité légale et pour partie contournée par les marchés noirs) qu'en marchandises (inconvertibilité signifiant ici difficulté à transformer son argent dans les biens que l'on souhaite du fait de la pénurie de ces biens). La monnaie recueillant une bonne part de responsabilité quant au fonctionnement économique général dans l'imaginaire collectif, les déceptions liées à tout un ensemble de phénomènes économiques comme les pénuries, le chômage, l'exclusion (qui est, il est vrai, une exclusion monétaire), etc. constituent des raisons de déception vis-à-vis des monnaies nationales.

On le voit, rapporté à la question des monnaies parallèles, ce modèle peut expliquer

²⁰ Hirschman [1995, p. 126].

²¹ Hirschman [1995, p. 162].

²² Cette expression suppose, pour se distinguer de la prise de parole comme de la défection, que la défection comme la prise de parole soient des comportements producteurs de bruit : tous deux impliquent, sinon une réaction de la part des autorités compétentes, du moins leur prise de conscience de la déception par les conséquences qu'elle entraîne.

On notera (ou répétera) qu'il ne s'agit pas ici d'une déception éventuelle quant au rôle de la monnaie en général, mais d'une déception éventuelle quant au rôle de telle ou telle monnaie. Aussi, ce que Hirschman [1983, p. 51] considère à propos de l'argent en reprenant Simmel [1987] ne concerne pas notre problème : Simmel étudie l'argent en général, aussi peut-il en effet inférer que la possession de l'argent est à l'abri de la déception. L'usage d'un instrument parmi d'autres, lui, ne l'est pas.

les cas de développement de monnaies parallèles, mais pas leur permanence. Le développement de monnaies parallèles ou de façon générale le changement d'instruments employés dans les pratiques monétaires peut s'analyser comme le résultat d'une déception suffisante pour ne pas se confiner à une déception silencieuse et pour entraîner défection ou prise de parole. Le passage de la déception à l'action est ralenti par l'inertie de la coutume.

La *déception silencieuse* n'est cependant pas une catégorie neutre en termes d'évolution des comportements. On peut envisager certaines adaptations des populations aux instruments monétaires existants comme le résultat d'une déception silencieuse, sans pour autant que les populations perdent leur identité et que les instruments soient matériellement transformés. Les procédés de marquage social (*earmarking*) identifiés par Viviana Zelizer²³ peuvent se comprendre ainsi : face à des instruments qui ne coïncident pas véritablement avec les pratiques monétaires traditionnelles, les populations s'adaptent en recréant dans leurs pratiques, sur ces instruments imparfaits (car trop universels), des cloisonnements de fait. La déception ne produit ni défection ni prise de parole, demeure silencieuse, mais n'est pas pour autant neutre quant aux pratiques monétaires.

La *prise de parole* est rare. Elle peut consister en violence, verbale ou physique : émeutes telles celles de Buenos Aires en 1989 en réaction à la déliquescence économique due à l'hyperinflation, pillages tels ceux de Kinshasa en 1992-93 de la part de soldats rémunérés en billets refusés par les commerçants, etc. Ces prises de parole ne sont pas préventives mais sont le signe d'un débordement de déception que le loyalisme ou la déception silencieuse ne parviennent plus à confiner, et dans des situations où la défection n'est pas possible tout simplement parfois car elle possède un coût.

La *défection* est ce qui conduit à l'émergence de monnaies parallèles. Elle est rare, moins peut-être que la prise de parole du fait de l'éloignement conçu vis-à-vis des autorités monétaires. La défection suppose que la déception est profonde et partagée par des personnes influentes et actives au sein des groupes monétaires.

En fait, la défection *individuelle* n'est pas envisageable autrement que comme cas d'école dans lequel les individus réagissent non en détenteurs de moyens de paiement mais en détenteurs de moyens de réserve. Lorsque cela se produit, c'est dans un cadre autre que celui monétaire : cela sort de notre domaine d'analyse car il ne s'agit pas de monnaie à proprement parler, mais d'actifs conservant la richesse à des degrés divers. Les seules défections individuelles imaginables sont celles dans le cadre d'une économie de *free banking*, situation aujourd'hui inexistante, celles dans le cadre d'une économie acceptant, outre la monnaie nationale, des monnaies étrangères (ce qui est rare aujourd'hui), ou encore entre plusieurs instruments monétaires appartenant à un même système monétaire. Il reste que la défection individuelle ne peut se produire sans exclusion de celui qui fait défection

dès lors qu'elle ne se produit pas dans le cadre d'une défection collective.

§3. De la déception aux monnaies parallèles

Les phénomènes d'évolution des pratiques monétaires ne peuvent en effet qu'être collectifs. En matière monétaire, la prise de parole l'est toujours, hormis les cas où des personnes influentes peuvent imaginer peser sur les autorités monétaires. Le cas exposé par Hirschman de passage à l'action publique ne peut ici s'envisager autrement que comme signe d'une vaste déception sociale²⁴ ; les émeutes et les pillages sont par essence collectifs et ne sont que l'écume de vagues de fond de déception. La défection elle aussi ne peut qu'être collective, ne serait-ce que parce que la monnaie est, par nature, un phénomène qui ne se conçoit que partagé ou circulant.

La défection, collective donc, conduit à divers types de comportements.

1) Elle peut se traduire par une défection vis-à-vis de certains instruments monétaires sans pour autant en inventer ou en employer de nouveaux. Il n'y a pas décalage vers des monnaies parallèles, mais réduction de l'univers des instruments possibles, et par conséquent accroissement de la vitesse de leur circulation, toutes choses égales par ailleurs.

2) Elle peut aussi se traduire par une défection vis-à-vis de certains instruments monétaires compensée par l'emploi de nouveaux, de deux façons :

- soit par adaptation d'anciens instruments (par exemple cisaillement de pièces pour obtenir des pièces de plus faible valeur),

- soit par emploi d'instruments situés hors du système monétaire national. Il y a donc décalage des pratiques monétaires vers des monnaies parallèles.

3) La défection peut en outre avoir lieu vis-à-vis de la monnaie nationale dans son ensemble, c'est-à-dire provoquer une sortie pure et simple du système monétaire national. Cela suppose d'accéder à une nouvelle logique de résolution des dettes, c'est-à-dire pas seulement à des instruments monétaires alternatifs, mais à un système monétaire alternatif. Cela peut être envisagé sous deux modes :

- soit un décalage global des pratiques monétaires se produit vers une monnaie étrangère,

- soit ce décalage se produit vers une monnaie locale nouvellement créée qui dispose de sa propre unité de compte. Autrement dit, il s'agit d'une monnaie de sécession, ou bien d'une monnaie de cercle fermé qui permet aux membres de ce cercle de fonctionner de façon autonome vis-à-vis du système monétaire national.

4) Tous ces comportements de défection ne suffisent cependant pas à expliquer la permanence des monnaies parallèles. Il faut aussi faire intervenir, dans un

²³ Zelizer [1994].

contexte de déception, le loyalisme. Le loyalisme vis-à-vis du système monétaire national, combiné à la tentative de s'en écarter, peut conduire à l'emploi de monnaies parallèles de types suivants :

- mise en place de bons d'achat à validité limitée,
- mise en place de monnaies de nécessité,
- essai de captation de clientèle par instauration de systèmes de points,
- mise en place de systèmes d'échange local, ou de façon générale, mise en place de monnaies propres à des cercles spécifiques d'utilisateurs.

Etc.

L'intérêt du modèle de Hirschman réside essentiellement dans l'idée de déception à partir de laquelle se développeraient, selon divers degrés, des comportements monétaires parallèles. Reste à identifier dans chaque situation de monnaie parallèle une déception ; là réside la limite explicative principale de ce modèle à la question qui nous occupe. L'explication par la déception suppose que tout emploi de monnaies parallèles en résulte. Cela suppose à son tour que les monnaies parallèles n'existeraient pas dans une situation normale où la déception vis-à-vis de la monnaie nationale n'existerait pas non plus.

Lier déception et monnaies parallèles est donc un biais dangereux. Si la première peut expliquer le développement des secondes, la permanence de celles-ci demeure en-dehors du champ d'analyse de la déception.

Faire de la déception le modèle explicatif unique des monnaies parallèles revient à supposer que la monnaie nationale, dans la réalité donc au-delà même du principe d'exclusivité monétaire nationale, parvient à s'imposer à tous sans exception. Tous sont ainsi égaux devant la monnaie nationale. On verra, en étudiant le principe hiérarchique, que ceci ne peut être accepté dans l'analyse des pratiques monétaires.

²⁴ Hirschman [1983].

SECTION 4. L'ÉMERGENCE DES NORMES : INTERACTIONS SUBJECTIVES ET CONVENTIONS

Si la coutume et le mimétisme étaient surtout valides pour une explication de la *perpétuation* de pratiques monétaires et donc nous renseignaient peu sur les monnaies parallèles, le modèle de Hirschman permet de tenir compte des modifications des comportements vis-à-vis d'une norme préexistante et donc, en l'occurrence, de l'emploi nouveau de monnaies parallèles. Cependant le processus de l'émergence d'une norme demeure hors de ce modèle.

La figure de la convention qui sera examinée ici se concentre surtout sur la question de l'émergence de la norme. C'est ainsi que l'idée de convention permettrait de prolonger l'analyse des coutumes en étudiant leur formation :

« Le comportement des individus est régi par des habitudes et des routines qui, en gardant leur composante interindividuelle, forment les conventions »²⁵.

L'idée d'une valeur conventionnelle de la monnaie²⁶ ou de l'aspect purement conventionnel de son usage²⁷ est très fréquent dans les écrits monétaires, sans qu'un sens très précis s'accorde au terme de convention et qu'une étude détaillée de son élaboration soit entreprise²⁸. La plupart du temps, ce que laisse entendre cette expression est le caractère de signe que revêt soit la monnaie en général (Montesquieu), soit certaines formes de monnaie (Jevons). Enfin, une autre acception du mot convention est une simple équivalence du terme d'habitude ou de coutume. De façon générale, l'idée de convention, en matière monétaire, se rapporte à un espace de pratiques monétaires dans lequel ces pratiques s'ancrent non dans le caractère objectif qu'est la valeur intrinsèque de la monnaie, mais dans le fait qu'elle soit acceptée par tous. Cet espace peut être étendu à l'ensemble du domaine monétaire (toute monnaie pour Simmel), ou restreint à quelques types de monnaies (les « *monnaies - jetons* » sans valeur intrinsèque pour Jevons).

Ainsi Jevons par exemple jette en quelques phrases l'idée de convention et d'habitude, dotées d'un sens identique, sans aller plus loin, simplement pour rendre compte de phénomènes qu'un métallisme théorique interdit de voir²⁹ :

²⁵ Batifoulier, Cordonnier et Zenou [1992, p. 933].

²⁶ Voir par exemple Jevons [1877, p. 62]

²⁷ Voir par exemple Simmel [1987, pp. 125-232].

²⁸ Tel n'est pas le cas de Simmel [1987] qui au contraire s'attache à montrer la non-nécessité d'une « valeur substance » de l'argent, pour mettre au contraire en avant le caractère purement symbolique ou idéal de la monnaie. Cela le conduit à expliquer les raisons du mouvement historique d'abstraction ou de désincarnation progressive de l'argent vis-à-vis des supports métalliques.

²⁹ Voir la définition par Schumpeter [1983, I, pp. 403-404] du métallisme théorique et notre commentaire

« Il est une foule de phénomènes sociaux que l'on ne pourra jamais comprendre si l'on n'a sans cesse présente à l'esprit la force de l'habitude et des conventions sociales. Nulle part cette vérité n'éclate mieux que dans le sujet qui nous préoccupe »³⁰.

Et de citer le cas des interventions étatiques dans la circulation qui se sont heurtées au poids des habitudes et aux instincts de l'intérêt personnel.

A partir de 1984 a émergé en France un courant théorique qui a placé au centre de sa réflexion le concept de convention³¹. Il se propose de réfléchir sur les conditions de la coordination collective des actions individuelles dans le contexte de l'inefficacité voire de l'incapacité pure et simple de la logique marchande reposant sur la pure rationalité des agents³², et d'ainsi rendre compte de l'homogénéisation des comportements individuels au moyen d'une convention émergente.

Ce qui ressort de l'étude des conventions est la perspective de l'auto-organisation de la société. L'autoréférence, la spécularité, l'émergence de normes sur la base du simple jeu des interactions subjectives sont en effet au coeur de ce programme. Les normes, les croyances, l'imaginaire social, tous ces points fixes considérés comme objectifs par les acteurs et qui permettent de rompre la spécularité, sont eux-mêmes les purs produits des interactions subjectives. Si la naissance de l'Économie des conventions s'est enracinée en particulier dans la reconsidération de certains passages de Keynes quant à la question des marchés financiers³³, on voit clairement que la perspective simmelienne est aussi au coeur de cette approche³⁴.

Ce courant a connu un fort développement accompagné de quelques controverses, en particulier vis-à-vis de la Théorie de la régulation, courant dont il est issu et dont il semble absorber les forces vives. L'Économie des conventions inclinerait peu à peu une partie de l'hétérodoxie française vers une approche moins post-marxiste et radicalement critique vis-à-vis de la théorie néoclassique et de la Théorie Standard Étendue, que dissidente de celle-ci. Elle promouvrait une Théorie non Standard revendiquant l'héritage de Keynes au travers des

au chapitre 4, section 1, *supra*.

³⁰ Jevons [1877, p. 65].

³¹ À propos de ce courant, on peut voir par exemple le numéro spécial de la *Revue économique* de 1989, Orléan (ed.) [1994a] dont l'introduction retrace l'origine, le contexte et les fondements de ce courant, ainsi que le numéro spécial d'*Actuel Marx*, n°17, 1er semestre 1995.

³² Ce qu'Orléan [1994a, p. 16] qualifie « *d'incomplétude de la logique marchande pure* ».

³³ Voir par exemple Orléan [1989] et Favereau [1988] et [1995a].

³⁴ Simmel [1987] a développé son analyse du phénomène monétaire sur la base d'un relativisme philosophique appliqué à la question monétaire. Sa *Philosophie de la monnaie* est une théorie de la monnaie comme tiers objectivé élaboré par le jeu spéculaire infini des interactions subjectives. Ces éléments objectivés constituent des formes sociales qui, une fois constituées, permettent aux actions individuelles d'éviter de reprendre infiniment le jeu spéculaire de l'intersubjectivité.

travaux d'auteurs tels que Lewis, Schotter ou Schelling³⁵. En fait, le cœur de cette mutation théorique tiendrait à la substitution de l'individualisme méthodologique au holisme de la théorie de la régulation. Une critique adressée à l'économie des conventions réside ainsi dans le mythe individualiste qu'elle contribue à entretenir³⁶.

De façon générale, on peut définir la convention de la façon suivante :

« Dispositif constituant un accord de volonté tout comme son produit, doté d'une force normative obligatoire, la convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets »³⁷.

On peut la préciser de la façon suivante :

« La convention s'établit sur la base d'une régularité de comportement. Cette régularité est une convention dans une population donnée si chacun s'y conforme et si chacun s'attend à ce que les autres en fassent autant. Dans ce sens, la convention est le résultat de la sélection d'un équilibre (parmi d'autres équilibres *a priori* possibles) dans un jeu de coordination »³⁸.

Si on l'applique à la question des pratiques monétaires, ce qui peut être conçu comme convention est l'orientation des pratiques monétaires vers un ensemble donné d'instruments monétaires. L'intérêt de l'analyse doit être de mettre en lumière la possibilité de l'émergence de conventions dans lesquelles des monnaies parallèles font partie de cet ensemble d'instruments monétaires. La convention doit permettre de rendre compte de l'homogénéisation des pratiques monétaires dans le contexte de la coexistence d'une monnaie nationale et de monnaies parallèles.

Dans cette perspective, on peut soulever plusieurs questions que pose l'analyse économique des conventions. Ces questions doivent être relativisées par la diversité des approches des conventions³⁹. Ce qui suit consiste donc essentiellement en remarques sur *ce que ne peut pas être* une analyse conventionnaliste de l'homogénéisation des pratiques monétaires et en pistes vers ce qu'elle pourrait être.

³⁵ Les termes de Théorie Standard Étendue et Théorie Non Standard sont empruntés à Favereau [1989]. Voir aussi Orléan [1994a, pp. 11-13]. Favereau [1988] et [1995a] ancre les origines de ce courant dans la *théorie générale* de Keynes. Les racines théoriques de l'Économie des conventions sont souvent identifiées dans David K. LEWIS, *Convention : a Philosophical Study*, Cambridge : Harvard University Press, 1969, dans Andrew SCHOTTER, *The Economic Theory of Social Institutions*, New York : Cambridge University Press, 1981, ainsi que dans l'ouvrage du théoricien des jeux T. C. SCHELLING, *The Strategy of Conflict*, Oxford University Press, 1960.

³⁶ Voir la critique de Lipietz [1995], qui constitue une critique externe au courant conventionnaliste dans la mesure où ces auteurs adoptent généralement une méthodologie individualiste en toute conscience.

³⁷ Dupuy, Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais et Thévenot [1989, p. 143].

³⁸ Batifoulier, Cordonnier et Zenou [1992, p. 933].

³⁹ L'ouvrage collectif sous la direction de Orléan (ed.) [1994a] montre bien la diversité des approches. Favereau [1995b, p. 514] a par exemple distingué deux optiques au sein de ce courant : l'une « centrée sur la cohérence des modes complets de coordination », l'autre « tournée vers les dynamiques d'apprentissage associées à un ensemble institutionnel donné ».

§1. Mythe individualiste et mythe de l'égalité principielle des agents

L'individualisme méthodologique supposé est une première question posée à l'Économie des conventions. Il est vrai que l'usage de la convention est confiné à la confrontation de comportements individuels desquels émergent des normes collectives de comportements que l'on appelle alors convention. On souligne que l'intersubjectivisme à la base de la convention dépasse le strict domaine du marché, considéré comme procédure incomplète de coordination des actes économiques des agents⁴⁰, et qu'il dépasse aussi, et par conséquent, la simple régulation des actes par les variations de prix.

Le schéma d'intersubjectivité de laquelle émerge la convention peut être comparé à celui que nous avons dressé plus haut⁴¹.

Celui-ci contenait trois temps analytiquement successifs mais qui sont dans la réalité simultanés. Il y a donc aller-retour constant entre les comportements individuels et les normes existantes. Il ne s'agit pas d'un simple individualisme mais ce que d'aucuns ont pu qualifier d'individualisme institutionnel⁴², de holisme intermédiaire⁴³ ou de paradigme « I & We »⁴⁴ - positions épistémologiques en devenir⁴⁵. Dans la seconde définition de la convention donnée plus haut, on peut identifier ces divers temps analytiques dans la conformation de l'individu à la convention (temps 1), dans l'attente de la conformation d'autrui à la convention (temps 2) et dans la sélection d'un équilibre (temps 3). Mais il est vrai que l'Économie des conventions se concentre, sur cette base, essentiellement sur le troisième temps qui est celui de l'émergence de la convention sur la base d'une interaction dynamique des individus :

« Ce que nous cherchons (...) [est] de comprendre comment se constitue une logique collective et quelles ressources elle doit mobiliser pour se stabiliser »⁴⁶.

La question de l'égalitarisme principiel des agents, connexe de la question de l'individualisme, nous semble poser plus de problèmes que celle-là.

Plus précisément, elle découle de l'usage que l'on fait de l'individualisme. Dans l'émergence de normes de comportement collectif, il n'est pas possible de considérer les agents comme égaux et *a priori* libres de leur comportement. Ils sont polarisés et inégaux en

⁴⁰ Voir Orléan [1994a].

⁴¹ Voir la section 1, §2, *supra*.

⁴² Voir Bourricaud [1977].

⁴³ Corei [1995, p. 36].

⁴⁴ Voir Etzioni [1991, pp. 59-73].

⁴⁵ Ainsi lit-on dans l'introduction du numéro de la *Revue Économique* consacré à l'Économie des conventions que « l'opposition simple entre individualisme et holisme » est remise en cause car « la convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets » (vol. 40, n°2, 1989, pp. 141-145).

⁴⁶ Orléan [1994a, p. 16].

influence sur l'émergence de la convention : ils sont hiérarchisés⁴⁷. En outre, ils sont immergés dans une chaîne d'interactions de laquelle ils ne peuvent s'abstraire⁴⁸. L'usage de schémas issus de la théorie des jeux semble ainsi disqualifié car celle-ci se confine à des asymétries d'information et au temps, simultané ou décalé, des actes individuels. Du moins, l'interactionnisme individualiste considère la *position* sociale de l'individu, et non son *appartenance* sociale :

« Pour l'individualisme c'est toujours à partir d'une *position* sociale déterminée que les individus affrontent les situations. Mais cette position est saisie dans l'instant arrêté, alors que l'*appartenance* est déterminée dans un univers temporel, elle procède d'une histoire, elle est accumulation d'expériences propres et rapport à l'expérience collective »⁴⁹.

Plus profondément, le terme même de convention peut paraître dès lors biaisé puisqu'il ne laisse pas entendre l'existence de hiérarchies de pouvoir dans le processus d'émergence de comportements homogénéisés. Le problème réside donc moins dans un individualisme méthodologique que dans ce que la convention résulte de la confrontation horizontale d'individus supposés égaux⁵⁰ qui s'accordent sans faire montre de pouvoir. Se reproduit alors le mythe de l'absence de dominants et de dominés dans les rapports sociaux, donc dans les rapports économiques.

§2. L'interchangeabilité *a priori* des choix collectifs

En outre, le terme de convention possède une part de neutralité quant à la norme émergente. Un exemple courant qui est pris pour expliciter l'idée de convention est celui de la résolution du problème de la conduite automobile à droite ou à gauche⁵¹. La convention apparaît comme la coordination des comportements individuels à partir d'un choix purement arbitraire. Or ce caractère « arbitraire » que peut contenir une acception du mot « convention » pose problème si l'on souhaite articuler l'idée de convention avec les pratiques monétaires, et plus particulièrement avec la question de l'homogénéisation des pratiques monétaires qui se portent sur des instruments dont certains sont parallèles.

En définitive, si la question de la routine indiquait une certaine efficience des pratiques eu égard à certaines configurations sociales, la convention demeure en retrait. Certes, elle indique comment s'élaborent les normes, elle insiste sur le gain d'efficacité qu'apporte la norme constituée, mais les normes sont considérées comme interchangeables

⁴⁷ Ce point sera développé au chapitre 10, *infra*.

⁴⁸ Sjöstrand [1992, p. 1018] : « *The exchange is 'embedded' ; interacting and exchanging individuals are tied to others and participate in integrated chains of interactions* ».

⁴⁹ Terrail [1994, pp. 60-61].

⁵⁰ Lipietz [1995] confond cette idée avec l'individualisme. Ces idées sont connexes, mais pas identiques.

⁵¹ Voir par exemple Boyer et Orléan [1991] ou Orléan [1994a].

a priori, c'est-à-dire au moment où se confrontent les comportements individuels⁵². Avant d'être effectués, les choix sont ainsi potentiellement neutres.

En ce sens, si la convention peut permettre de comprendre l'homogénéisation de pratiques monétaires, cette compréhension est affectée par l'impossibilité de rendre compte de l'origine de ces pratiques. En la matière, en effet, il n'est pas question du choix généralisé de la conduite à gauche ou à droite, choix arbitraire et ne recelant aucun enjeu social, politique ou économique autre que la réduction du nombre d'accidents issus de la collision de comportements opposés.

Il est ici question de choix qui pèsent lourd en termes d'inclusion dans un groupe social, parfois plus lourd encore en termes de légalité. Il semble que l'idée de convention laisse de côté ce que montre bien le modèle de Hirschman, à savoir la prégnance des normes préalables et plus particulièrement l'inertie que provoquent le loyalisme et la déception silencieuse.

§3. L'étendue des choix et des équilibres *a priori*

L'hypothèse de l'interchangeabilité des choix *a priori* laisse en outre entrevoir des éléments qui ne peuvent avoir leur place dans la conception des comportements monétaires et de leur évolution. Lorsque les agents choisissent individuellement, sur la base du comportement d'autrui, la conduite à gauche ou à droite, ils ont en vue la conséquence de leur choix. Il s'agit bien, ainsi que l'expriment Batifoulier, Cordonnier et Zéno, de « *la sélection d'un équilibre (parmi d'autres a priori possibles)* »⁵³. L'équilibre consistera en la conformation de chacun à la convention de conduite à gauche ou bien à droite, deux équilibres préalablement clairement vus et compris par les agents.

Or en matière de comportements monétaires voire d'autres types de comportements, trois hypothèses sont discutables : 1) l'hypothèse de la perception *a priori* par les agents des équilibres possibles, 2) l'hypothèse de l'atteinte *a posteriori* de l'un de ces équilibres perçus *a priori*, et 3) l'hypothèse même d'un équilibre.

1) L'hypothèse de l'interchangeabilité *a priori* des choix suppose en effet qu'avant que la convention se constitue, selon la décomposition analytique en trois temps effectuée plus haut, les individus disposent d'une palette de choix possibles, que cette palette leur est connue, et que ces choix sont sans enjeu spécifique. À partir de cela, les individus

⁵² Une fois que la convention a émergé, il n'est dès lors évidemment plus question d'interchangeabilité : la convention choisie se pose comme réducteur des coûts de transaction, qu'un changement de convention sans motif suffisant ne ferait que grever. Ainsi, une fois la conduite à droite choisie, mieux vaut ne pas changer de convention et imposer à tous la conduite à gauche car cela entraînerait sans doute une période d'adaptation et quelques accidents. Sa remise en cause partielle, par exemple dans certains lieux ou sur certains types de routes, aurait elle aussi de graves conséquences, voire plus graves que sa remise en cause radicale.

⁵³ Batifoulier, Cordonnier et Zenou [1992, p. 933].

pourraient choisir une solution *ad hoc* au vu du comportement observé d'autrui (il s'agit là d'un comportement de mimétisme) dans la perspective de peser sur la décision collective (la convention en formation) en faveur de l'équilibre choisi.

Si on tente d'appliquer ces conditions aux comportements monétaires, on ne peut guère entériner la perception *a priori*, par tous les agents, d'une palette de choix correspondant à des équilibres de comportement possibles. Le seul équilibre *a priori* que les agents perçoivent est celui préexistant, autrement dit la norme de comportement préexistante. Les agents ne disposent pas d'une vision globale *a priori* des équilibres comportementaux qu'induiraient les orientations diverses qu'ils pourraient donner à leurs propres comportements.

Cela signifie deux choses. En premier lieu, les agents n'ont pas en vue une convention à constituer, mais la convention qui existe déjà. C'est moins en référence à l'émergence d'une nouvelle convention qu'en référence à la convention préexistante que l'on agit. En second lieu, l'hypothèse du mimétisme des acteurs est ici réduite à sa plus simple expression et dénuée d'autre sens que la perpétuation de la convention préexistante. Le mimétisme se réduit alors à de l'habitude. Ainsi, une approche conventionnaliste des pratiques monétaires conduit à vider de sens les trois temps distingués ci-dessus.

2) Acceptons pour les besoins du raisonnement l'hypothèse selon laquelle les agents disposeraient d'une perception *a priori* des équilibres susceptibles d'être atteints. Leur action collective n'aurait pas pour autant pour résultat l'équilibre choisi *a priori* par l'ensemble ou la plupart des agents : l'équilibre réalisé *a posteriori* est déterminé par le cheminement vers lui.

Prenons l'exemple d'un pays dont la monnaie se déprécie rapidement et qui est inconvertible. Supposons que la convention monétaire initiale consiste en l'emploi généralisé de la monnaie nationale, dans tous les secteurs et par tous les habitants. Supposons enfin que les habitants de ce pays aient la perception *a priori* d'une convention monétaire potentielle articulée autour de l'emploi de la monnaie nationale dans toutes les opérations économiques, sauf en matière de contrats interentreprises, lesquels seraient réalisés en dollars.

La réorientation des pratiques monétaires vers cette convention nécessitera l'accès au dollar. Sa recherche provoquera une dépréciation de la monnaie nationale plus forte encore que celle qui existait jusqu'à l'orientation collective vers cette nouvelle convention. On peut dès lors estimer que, les causes de cette nouvelle orientation s'aggravant au fur et à mesure qu'elle se met en place, le besoin d'une convention monétaire plus articulée encore autour du dollar se fera sentir, par exemple une convention monétaire où le dollar serait employé non plus seulement dans les relations interentreprises, mais aussi par les particuliers en matière d'immobilier.

La marche vers un équilibre conçu *a priori* peut donc détourner la convention en formation vers d'autres conventions. En d'autres termes, il est fort probable qu'il soit impossible d'atteindre *a posteriori* un équilibre perçu *a priori*.

3) Enfin, cet exemple suffit à le montrer, la notion même d'équilibre en matière de comportements collectifs est discutable. Comment, en effet, identifier cet équilibre ? Il s'agit là d'une notion abstraite. Appliquer cette notion au réel implique d'identifier l'équilibre dans des phénomènes tels que la stabilité par exemple. Mais il existe des équilibres instables, ou des situations stables en déséquilibre. Lorsque les comportements sont stables, cela ne signifie pas qu'un équilibre est atteint au sens que l'on donne généralement à ce terme en économie.

Au fond, il semble plus judicieux de considérer la convention comme une action collective en perpétuelle évolution, même si elle peut prendre des formes plus ou moins stables selon les périodes.

§4. Norme et hiérarchie ou processus égalitaire ?

En définitive, la notion de convention demeure un terme polysémique parmi les auteurs de l'Économie des conventions. De façon très générale, une convention n'est rien de plus que la coordination de comportements individuels. Or la convention peut être autant la procédure de coordination que son résultat, autant l'élaboration de la norme que la norme elle-même. Mais est-elle une norme ? Bénédicte Reynaud distingue plus particulièrement règle et convention en reprenant Leibenstein⁵⁴. Selon Reynaud, la règle pose le problème de son respect ; elle apparaît comme extérieure aux agents et s'impose par autorité. La convention, elle, repose sur le désir des agents d'y adhérer compte tenu de l'adhésion de chacun ; elle possède de la sorte un aspect autoréférentiel. Règle et convention constituent des normes de comportement, mais leur assise sociale est différente.

On retrouve ici l'alternative relation horizontale / relation verticale. Peut-on véritablement considérer une norme de comportement comme quelque chose auquel on *adhère* ? L'adhésion suppose un acte volontaire. Or la plupart des actes routiniers se situent en-deçà de la volonté et ne se nourrissent précisément que de leur caractère routinier. L'autoréférence est donc, dans la plupart des comportements, submergée par la routine. L'élaboration de la routine, quant à elle, ne procède pas forcément du seul poids autoréférentiel et de la seule volonté d'adhésion. Ce qui est plus certain est que le choix individuel du comportement procède d'une soumission à des règles en constitution qui s'imposent progressivement. Autrement dit, il y a là l'idée d'une relation pensée par les

⁵⁴ Bénédicte REYNAUD, « Les règles et l'incomplétude du contrat de travail dans le paradigme standard », *Cahiers du CREA*, n°11, 1988 ; cité par Batifoulie, Cordonnier et Zénou [1992].

acteurs comme verticale, même si la mise en place de la règle résulte uniquement de processus autoréférentiels⁵⁵.

L'autoréférence ne suppose que l'interaction subjective d'individus formant ainsi un tiers objectivé⁵⁶ : ce tiers n'existe que par élaboration intersubjective. Or les règles de comportement s'imposent à chacun comme tiers *déjà* objectivé, et non comme résultat d'une pure action collective. Le tiers objectivé, autrement dit, n'émerge pas du seul jeu des interactions subjectives (processus ascendant), mais d'un aller-retour incessant entre les interactions subjectives d'un côté et la norme émergente de l'autre qui apparaît à chacun comme tiers objectif à quelque moment que ce soit de son élaboration (processus simultanément ascendant et descendant).

Nous voilà sortis de la dualité règle / convention telle que la développe Reynaud, au strict profit de la règle. Pour le dire autrement, la convention apparaît comme le résultat d'une coordination collective des comportements individuels qui a passé par l'interaction subjective et la rupture de cette spécularité au moyen d'un tiers objectif. Ce tiers est issu du contexte dans lequel se développe la convention⁵⁷. La convention ne peut donc prendre que le sens de règle ou norme.

Enfin, au sein même des interactions subjectives, il existe des poids différents et une hiérarchie des acteurs qui conduit l'autoréférence à une forme proche de la règle imposée d'autorité. Les relations intersubjectives ne sont donc pas des relations horizontales, mais des relations penchées à divers degrés, depuis une forme proche de l'horizontale lorsque les acteurs sont relativement semblables et égaux, jusqu'à une forme proche de la verticale lorsque les acteurs sont fortement hiérarchisés.

Tout ceci doit nous faire rebondir sur une étude des conditions hiérarchiques à la racine des pratiques monétaires.

⁵⁵ Simmel [1987] développe longuement l'idée de normes perçues comme objectives par les acteurs alors qu'elles sont le résultat de leurs propres interactions.

⁵⁶ Telle est l'approche de Simmel [1987], reprise notamment par Aglietta et Orléan et qui, on le voit, baigne aussi l'Économie des conventions.

⁵⁷ C'est le sens de ce que développe Orléan [1994a, p. 21] : « *Ce qui se fait jour (...) est la nécessité d'étendre notre compréhension pour y intégrer le rôle central que jouent les éléments contextuels, qu'ils aient fait l'objet d'une construction préalable ou qu'ils soient produits au cours de l'interaction* », et [1995, p. 264] : « *L'horizontalité de la relation marchande, qui est plus une hypothèse théorique qu'une réalité observable, fait obstacle à la coopération entre individus parce qu'elle est incapable à elle seule d'engendrer des liens de confiance suffisamment solides (...). La logique marchande en tant que logique horizontale est radicalement incomplète* ».

⁵⁸ Etzioni [1991, pp. 59-73].

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les figures de l'homogénéisation des comportements examinées ici ne sont pas exhaustives. Ce qui importe réside dans la discussion qu'a entraînée leur exposé. Deux ensembles de considérations en ressortent qui nous serviront dans la suite de la réflexion.

En premier lieu, l'analyse de l'intégration sociale de la monnaie doit articuler les trois temps identifiés dans l'interaction entre normes et action collective, à savoir l'influence de la norme, le développement d'une action collective qui peut être déviante de cette norme, et la modification de cette norme au regard des déviances de l'action collective.

En second lieu, on peut retenir plusieurs leçons de ces figures. En particulier, la figure du mimétisme contribue à l'extension des normes, tandis que la figure de la coutume contribue à leur stabilité. En outre, l'idée de la défection offre un schéma explicatif pour ce qui concerne le développement de certaines pratiques monétaires parallèles. Enfin, l'examen des conventions ouvre la voie à une meilleure compréhension de l'homogénéisation des pratiques monétaires dès lors que l'on pose que les agents ne sont pas égaux, que les conventions éventuelles ne sont pas interchangeables *a priori* et qu'elles ne sont d'ailleurs pas prévisibles, qu'il n'existe pas d'équilibre des comportements autre que leur stabilité, et que les conventions préexistantes ont le poids d'une norme, donc d'une autorité objectivée.

Etzioni a considéré que l'individualisme méthodologique néoclassique devait être révisé sur les trois points suivants, que l'on peut ici reprendre : l'hypothèse du choix individuel comme autonome du choix des autres, l'hypothèse d'une série préalable de choix possibles sur la base d'une série de préférences individuelles données, et la question même de la liberté individuelle face aux choix possibles⁵⁸.

Dans cette perspective, le chapitre suivant insistera plus particulièrement sur la question de la hiérarchie sociale, formulée dans le chapitre qui s'achève sous l'expression édulcorée et inexacte de l'inégalité des agents. Cela nous conduira aux chapitres 11 et 12 qui mettront en oeuvre une articulation entre confiance, consensus et coutume pour fournir un schéma explicatif de l'intégration sociale de la monnaie et, partant, de toute monnaie, qu'elle soit nationale ou parallèle.

CHAPITRE 10

COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT ET GROUPES MONÉTAIRES :

UNE PERSPECTIVE HIÉRARCHIQUE

« L'homme ne fait pas que penser, il agit. Il n'a pas seulement des idées, mais des valeurs. Adopter une valeur, c'est hiérarchiser (...). Il est compréhensible et naturel que la hiérarchie englobe les agents sociaux, les catégories sociales. Par rapport à ces exigences plus ou moins nécessaires de la vie sociale, l'idéal égalitaire - même si on le juge supérieur - est artificiel. »

(Louis DUMONT, *Homo hierarchicus*)

INTRODUCTION

L'emploi d'une monnaie par un acteur répond au besoin général qu'il a d'employer une monnaie, et d'une raison quelconque qui le pousse en particulier à employer *cette* monnaie.

Cette « raison quelconque » peut l'amener à employer des monnaies parallèles. Elle procède de l'environnement dans lequel il baigne. Si la monnaie est un lien social, l'emploi d'instruments particuliers procède nécessairement de l'articulation entre le débiteur, le créancier et les contraintes liées à leur environnement social respectif. Ce chapitre se donne pour objet de mettre à jour les éléments déterminants de cet environnement, avant de s'interroger, dans les chapitres suivants, sur le processus d'intégration sociale de la monnaie lui-même.

On s'interrogera plus particulièrement sur l'organisation socio-économique dans

laquelle baigne ce processus. La mise à jour de cette organisation doit être en concordance avec le constat de l'existence permanente de monnaies parallèles. Dans ce cadre, ce qui sera ici mis en lumière consiste en un principe hiérarchique¹. On considérera ainsi l'intégration sociale de la monnaie comme un processus différencié ; cette différenciation sociale de l'intégration monétaire peut permettre de rendre compte de l'existence de monnaies parallèles dont l'usage est confiné à certains groupes sociaux (*section 1*).

Ce processus différencié sera articulé autour des deux concepts hiérarchisés de communauté de paiement et de groupes monétaires. La communauté de paiement s'identifie au système de paiement considéré. Les groupes monétaires sont des groupes sociaux appartenant à une communauté de paiement mais dont les pratiques monétaires sont plus homogènes et qui, si elles s'articulent autour du système de paiement considéré, emploient aussi des instruments monétaires parallèles. Les groupes monétaires ne peuvent se penser en-dehors de leur inscription dans la communauté de paiement, mais leurs pratiques ne sont pas exclusivement centrées sur les instruments propres à son système de paiement (*section 2*).

L'exemple de l'organisation sociale de la France d'Ancien Régime permettra d'illustrer ces propos théoriques. Ce qui apparaîtra au-delà de l'inintelligibilité apparente du système monétaire d'Ancien Régime sera la forte structuration hiérarchique de cette société. Cette hiérarchie et les cloisonnements qui l'accompagnent réduisent la complexité monétaire à laquelle chaque groupe monétaire est confronté, au point que celle qui subsiste aux yeux de chaque acteur est aisément surmontée. La leçon que l'on peut tirer de cet exemple est que la hiérarchie et les cloisonnements sociaux sont des éléments essentiels de l'intégration sociale de la monnaie, et qu'ils permettent de rendre compte de l'emploi permanent de monnaies parallèles aux côtés des instruments monétaires issus du système de paiement national (*section 3*).

¹ C'est aussi l'approche développée dans l'ouvrage collectif *De la monnaie : dette, souveraineté, confiance* à paraître sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan.

SOMMAIRE

CHAPITRE 10 COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT ET GROUPES MONÉTAIRES : UNE PERSPECTIVE HIÉRARCHIQUE

Introduction

Section 1. Une société hiérarchisée

§1. Une conception individualiste de la société : le cloisonnement comme choix individuel

§2. Une conception hiérarchique de la société

§3. Hiérarchie et intégration sociale de la monnaie

Section 2. L'articulation hiérarchique entre groupes monétaires et communauté de paiement

§1. Hiérarchie et réseaux

§2. Communauté de paiement et groupes monétaires

A) La communauté de paiement

B) Les groupes monétaires

§3. Intégration sociale de la monnaie et qualité monétaire

Section 3. La hiérarchie sociale, réductrice de complexité : l'exemple de l'Ancien Régime français

§1. Inintelligibilité du système monétaire au premier abord

A) Le système monétaire royal

B) Les instruments monétaires parallèles

§2. La structure sociale hiérarchisée, réductrice de complexité monétaire

A) Structure spatiale

B) Structure sociale : pratiques et besoins monétaires différenciés

C) Le traitement différencié de la complexité monétaire résiduelle

Conclusion du chapitre

SECTION 1. UNE SOCIÉTÉ HIÉRARCHISÉE

On a identifié plus haut deux types de cloisonnements monétaires : un cloisonnement des avoirs monétaires et un cloisonnement des instruments eux-mêmes². On a centré le concept de monnaie sur l'existence de ces cloisonnements. On poursuivra ici cette réflexion en s'interrogeant sur le sens de ces cloisonnements, c'est-à-dire sur ce qu'ils doivent nous faire comprendre quant à l'organisation sociale dans laquelle prennent place les pratiques monétaires. Le terme de cloisonnement doit en effet désormais fournir les clés d'une compréhension plus profonde du phénomène monétaire. Cette compréhension passe par la vision d'une société hiérarchisée.

On peut ainsi concevoir l'existence de cloisonnements monétaires de deux façons différentes. Une explication individualiste pourrait faire de ces cloisonnements le résultat d'un choix individuel rationnel (§1), mais l'explication la plus plausible est celle qui relie ces cloisonnements à la structure hiérarchisée de la société (§2). On peut dès lors envisager le processus d'intégration sociale de la monnaie dans une perspective hiérarchique (§3).

§1. Une conception individualiste de la société : le cloisonnement comme choix individuel

Selon une première conception des pratiques monétaires fondée sur un raisonnement individualiste, chaque individu disposerait de multiples possibilités d'usage d'instruments monétaires pour effectuer ses comptes et ses paiements. Ces possibilités, utilisées de façon différenciée selon les destinations des paiements ou la sphère économique dans laquelle les comptes et paiements se réalisent, engendreraient dès lors ce que l'on a observé et qualifié de *cloisonnements*.

Cette première conception procède de l'idée égalitaire à la base de notre société qui se manifeste de façon diverse dans les corpus théoriques et doctrinaux de l'économie. Elle peut conduire en effet au développement de doctrines égalitaires de type socialiste ou communiste³ où l'on constate l'inégalité et où l'on promeut l'égalité au moyen de diverses propositions de transformation de la société. En matière de théorie économique, l'égalité est plus souvent présente non comme horizon mais comme soubassement implicite de la « société économique » étudiée. La différence entre les doctrines égalitaires socialistes et les théories à l'égalitarisme supposé tient au regard méthodologique : holisme pour les unes, individualisme pour les autres. La théorie néoclassique, en particulier, est individualiste, c'est-

² Voir le chapitre 7, *supra*.

³ Voir pour ce qui concerne la question de la monnaie les chapitres 1, 2 et 3, *supra*.

à-dire qu'elle conçoit chaque individu comme disposant des mêmes qualités. Elle suppose dès lors que chacun, par principe, est égal aux autres. Plus précisément, selon l'hypothèse de l'atomicité des agents, *aucun n'a de pouvoir sur les autres*. On peut amender cette hypothèse en estimant que les relations que les agents atomistiques entretiennent entre eux traduisent une capacité d'influence mutuelle ; mais l'idée égalitaire subsiste alors si cette hypothèse signifie qu'*aucun agent n'a de pouvoir sur les autres que les autres n'ont pas*⁴.

A partir de cette égalité de principe, l'individu choisit librement sa position dans la société et modifie de la sorte celle des autres. L'équilibre walraso-parétien montre qu'un optimum économique est atteint lorsque l'on ne peut améliorer la satisfaction d'un agent sans détériorer celle d'un autre. La situation initiale peut être inégalitaire, mais là n'est pas la question. L'optimum est précisément une situation dans laquelle l'inégalité initiale est supposée neutre : on ne tente pas de l'expliquer, et en outre elle n'influence pas l'analyse. Il n'y a donc pas d'inégalité à proprement parler dans ce modèle.

Revenons aux monnaies parallèles. Selon cette conception, tout n'est question que de libre choix du fait d'individus égaux par principe, individus qui présentent dans leur individualité l'essence de l'humanité, monades librement assemblées en société⁵. Chaque individu dispose des mêmes possibilités d'emploi d'instruments monétaires que les autres. Sur cette base, lui seul choisit les instruments qu'il souhaite employer. Il n'est donc en aucun cas question d'une contrainte de l'individu par une position sociale préalable, c'est-à-dire en l'occurrence par l'appartenance préalable à certains groupes sociaux qui emploient certains types d'instruments monétaires. C'est au contraire l'individu qui choisit les groupes auxquels il va s'intégrer en choisissant les instruments qu'il emploiera.

Cette conception asociale de l'individu a fait l'objet de nombreuses critiques⁶. Surtout, il est difficile d'arrêter là la réflexion et d'entériner une telle conception dès lors que l'on se remémore la typologie des monnaies parallèles⁷ et surtout la nature cloisonnée de la monnaie, que l'on retrouve selon des degrés divers dans tous les instruments monétaires possibles et imaginables⁸. En effet, d'après ces éléments issus de l'observation des monnaies parallèles, il apparaît que :

⁴ Voir Dumont [1985] à propos de l'émergence de l'idéologie égalitaire et individualiste dans la pensée économique.

⁵ Dumont [1979, p. 17]. On peut aussi l'exprimer ainsi (p. 23) : « *chaque homme particulier incarne en un sens l'humanité entière* », puis (p. 26) : « *si l'humanité tout entière est censée être présente dans chaque homme, alors chaque homme doit être libre et tous les hommes sont égaux* ».

⁶ Tous les auteurs holistes qui se sont penchés sur la méthodologie économique l'ont fait. En sociologie, Dumont [1979, pp. 18-20] souligne que de nombreux auteurs continuent de prendre l'individu, comme totalité préexistante à la société, comme base d'étude ; ceci serait lié tout simplement à l'idéologie propre à notre société moderne. Voir en outre de cet auteur (Dumont [1985]) la recherche des racines historiques de cet « *épanouissement de l'idéologie économique* » fondamentalement individualiste.

⁷ Voir le chapitre introductif, *supra*.

⁸ Voir le chapitre 7, *supra*.

- *Chaque* individu n'emploie pas *tous* les instruments monétaires existants, qu'ils soient officiels ou non. Un facteur de cette limitation est sans doute le besoin de l'individu : celui-ci n'a pas besoin d'employer tous les instruments monétaires existants. Mais doit-on en conclure que les individus effectuent un choix à partir de cet ensemble de possibles pour restreindre la diversité qu'ils emploient et au fond réduire leurs coûts de transaction qui seraient, sans cette restriction volontaire, très élevés ? À cette hypothèse il semble que l'on puisse substituer celle selon laquelle *chacun* n'emploie pas *tous* les instruments existants, *tout simplement parce qu'il n'a pas accès à tous ces instruments*. Cela ne signifie pas que chacun ne dispose pas de multiples possibilités d'emploi d'instruments, mais simplement qu'il ne dispose pas de la *totalité* de ces possibilités d'emploi.

- L'emploi des divers instruments existants est moins choisi individuellement en toute liberté que contraint par des sphères d'usage préexistantes. Lors de l'acte de paiement d'une dette, l'emploi de monnaie socialise en effet deux personnes au moins, deux personnes dont les usages sont au préalable en grande partie déterminés par le groupe social auquel elles appartiennent. De façon générale, l'appartenance de chacun à un groupe social le conduit à avoir accès à un certain nombre d'instruments propres à ce groupe.

En fait, l'idée égalitaire est inscrite dans le système de valeurs occidental mais ne peut prétendre expliquer l'ensemble du fonctionnement de la société⁹. Ainsi la conception de l'emploi de la monnaie qui en découle mène nécessairement, lorsque l'on poursuit le raisonnement initié, à la seconde conception qui suit.

§2. Une conception hiérarchique de la société

Il semble ainsi nécessaire d'introduire dans le raisonnement une idée différente de celle de l'égalité des agents.

S'agit-il de l'inégalité ? Une simple inégalité de revenus (ou de dotation initiale des agents dans les termes néoclassiques) ne modifie pas le postulat du principe d'égalité entre les agents. L'inégalité de position dans la société (sociale, culturelle, politique autant qu'économique) se rapproche de ce que l'on veut exprimer. Mais plus qu'une inégalité de position, il faut considérer l'*appartenance sociale*, c'est-à-dire la mise en perspective

⁹ Dumont [1979, p. 17] écrit ainsi : « Pour le moment, on se propose ici en tout premier lieu de parvenir à comprendre l'idéologie du système des castes. Or elle est directement contredite par la théorie égalitaire de laquelle nous participons. Et il est impossible de comprendre l'une aussi longtemps que l'autre - l'idéologie moderne - est prise comme vérité universelle, non seulement en tant qu'idéal moral et politique - ce qui constitue une profession de foi indiscutable - mais en tant qu'expression suffisamment adéquate de la vie sociale - ce qui est un jugement naïf ».

historique de la position sociale¹⁰ et, ce que nous ajoutons ici, l'articulation hiérarchique des positions sociales dans le cadre d'ensembles sociaux. L'inégalité qui en ressort n'est pas réductible à du quantitatif sur la base d'une commensurabilité des dimensions considérées comme inégales.

Ceci conduit finalement à une reconsidération plus large de la société par le biais des notions de hiérarchie, de groupes sociaux et de totalité sociale.

1. L'inégalité interindividuelle, en effet, ne peut être correctement comprise au sens, traditionnel en économie, d'une société composée d'individus atomistiques, « *idiots rationnels* » selon l'expression d'Amartya Sen, « *atomes utilitaires* » selon celle de Karl Polanyi¹¹. Le concept même d'atomicité des agents vide de substance la notion d'inégalité car elle ne conduit pas à voir en elle le ferment d'une différence de poids économiques des agents (pour ne parler que de l'économie). Or l'inégalité des individus signifie précisément une différence de poids de chacun pour ce qui concerne l'influence sur le fonctionnement global de l'économie, et par conséquent des relations en termes de domination et de subordination. Pour demeurer dans les termes néoclassiques, dès lors que certains producteurs, sur un marché, dépassent le stade de l'agent atomistique preneur de prix en devenant faiseurs de prix, alors les producteurs présents sur ce marché peuvent être interprétés non seulement comme inégaux, mais aussi, du point de vue du poids sur les prix du marché en question, hiérarchisés. Cette hiérarchie a toutes les chances de s'étendre à l'ensemble des rapports inter-firmes, provoquant des faillites, des absorptions, l'accroissement de la hiérarchie elle-même si les entreprises soumises aux prix établis par celles qui dominent le marché ne parviennent pas à élaborer de stratégie de contournement de ce pouvoir.

Si l'on postule une inégalité de fait des individus, on est donc conduit à développer une vision hiérarchisée des rapports économiques et sociaux. François Perroux a autrefois développé une *théorie des unités actives* dans laquelle il réintègre dans l'analyse trois éléments mis de côté par la théorie néoclassique : le temps, l'espace et l'asymétrie des actions et des agents Sen [1977]¹². Ces trois éléments conjugués conduisent à concevoir l'économie en termes de pôles structurants, et par conséquent en termes de rapports de domination, sans pour autant que soit présents à l'esprit de quelconques prémisses marxistes.

2. Cependant, Perroux a développé une optique d'inégalité des agents à partir d'une perspective individualiste. Dans cette perspective, on continue de concevoir la société comme ensemble d'individus, certes désormais hiérarchisés et polarisés, les uns dominants

¹⁰ Terrail [1994, pp. 60-61].

¹¹ Polanyi [1975], Sen [1977].

¹² Voir en particulier Perroux [1975].

et les autres dominés ; l'économie est pensée au travers d'unités actives que sont les entreprises, les ménages, diverses organisations, etc. Si l'unité active ne se résume pas à l'individu, le socle de cette théorie demeure l'individu dont le mode d'articulation avec les autres individus est ce qui produit les divers types d'unités actives.

Or cette idée de société hiérarchisée pensée sur des bases individualistes doit être amendée, et en particulier l'hypothèse de libre choix à l'origine des formes d'organisation sociale. La société ne se polarise pas seulement en unités actives définies par une fonction et un poids économiques divers. Elle se polarise aussi en groupes sociaux auxquels l'appartenance est le résultat du passé plus que du libre choix de leurs membres¹³. Dès lors en effet qu'il y a inégalité et hiérarchie, la société ne peut se concevoir comme libre collection d'individus, même si ceux-ci sont *volontairement* polarisés en unités actives, mais comme un ensemble de groupes sociaux qui polarisent les inégalités et sont eux-mêmes hiérarchisés.

Ces groupes peuvent être identifiés selon divers critères. Le critère adopté ici doit permettre de répondre à la problématique des monnaies parallèles ; il sera donc la nature des pratiques monétaires des personnes qui composent le groupe social considéré.

3. Mais quel sens donner au terme de hiérarchie ? À partir de l'observation de la société de caste qu'est l'Inde, Louis Dumont a pu définir ainsi le principe hiérarchique :

« La hiérarchie n'est pas dans l'essentiel une chaîne de commandements superposés, ou même d'êtres de dignité décroissante, ni un arbre taxonomique, mais une relation que l'on peut appeler succinctement l'*englobement du contraire* »¹⁴.

Cette définition appelle trois remarques.

- En premier lieu, le point fondamental du principe hiérarchique réside, selon Dumont, dans le système de valeurs d'une société. Toute pensée hiérarchise des valeurs ; cette hiérarchie se répercute sur la vie sociale¹⁵.

- En deuxième lieu, il convient de distinguer d'un point de vue méthodologique stratification sociale et hiérarchie¹⁶. La conception d'une société stratifiée ne suppose pas de rapport de chaque strate au tout, mais uniquement des liens entre strates selon des rapport de subordination les unes aux autres. Selon cette perspective qui s'apparente à l'individualisme méthodologique, « *c'est la somme des relations supérieur /*

¹³ Les groupes sociaux hiérarchisés dont nous parlons sont les « niveaux » ou sous-systèmes ordonnés dont parle Dumont [1979].

¹⁴ Dumont [1979, p. 397].

¹⁵ Dumont [1979, p. 34].

¹⁶ Houseman [1984, p. 306] à propos de Dumont [1979] ; Dumont [1985, p. 21].

inférieure particulières qui, considérées premières, s'agrègent pour former un tout »¹⁷. À l'opposé, la conception d'une société hiérarchisée suppose que chaque élément hiérarchisé se réfère à l'ensemble. Il y a donc double subordination : vis-à-vis de la totalité sociale, et vis-à-vis de chaque élément de la société. En somme, ce ne sont pas ces niveaux qui, agrégés, composent la totalité, mais la totalité qui se compose de niveaux hiérarchisés se référant avant tout à elle¹⁸. La différence de rapport de chaque niveau à la totalité établit une différence de valeur entre ces niveaux et donc les hiérarchise.

- En troisième lieu, on peut distinguer dialectique et hiérarchie. Si toutes deux en effet sont pour certains points homologues, en particulier parce que dans l'une comme dans l'autre sont présents « *deux niveaux dont l'un transcende d'autre* »¹⁹, ils se distinguent en revanche clairement en ce que la dialectique repose sur un rapport de contradiction entre deux termes tandis que la hiérarchie repose sur un rapport de complémentarité. Cette complémentarité explique que, dans la relation hiérarchique, il puisse exister un élément qui contienne son contraire. Ainsi est-il possible d'identifier au sein même du système de valeurs occidental et moderne qui est centré sur la valeur fondatrice de l'individu, son opposé, la valeur qui met en avant le collectif²⁰.

§3. Hiérarchie et intégration sociale de la monnaie

Sur le plan non plus des représentations mais des strictes relations sociales, Raymond Apthorpe a articulé les interactions sociales que sont les relations d'hostilité, de coopération, de concurrence et de hiérarchie²¹. Il a souligné le point commun entre hiérarchie et concurrence : ces deux types d'interaction sociale sont des relations asymétriques, à la différence de l'hostilité et de la coopération qui sont des relations symétriques.

L'intégration sociale de la monnaie, en ce sens, se fonde sur des relations asymétriques au sein d'une société hiérarchisée. Hiérarchie et concurrence divergent cependant dans la mesure où la concurrence suppose des comportements de recherche de performance, ce qui est en concordance avec les analyses de substitution de monnaie ou les analyses qui étendent la théorie des choix de portefeuille au domaine monétaire dans le cadre de théories du marché, donc de la concurrence. Au contraire de cette approche, l'idée de hiérarchie suppose des comportements de recherche de qualité. Par cette qualité plutôt que

¹⁷ Houseman [1984, p. 306].

¹⁸ Houseman [1984, p. 306].

¹⁹ Houseman [1984, p. 305].

²⁰ Dumont [1979, p. 22]. Plus loin (pp. 397-401) il prend l'exemple, dans le système de représentations de nos sociétés chrétiennes, Adam, l'homme, dont une côte engendrera Eve, la femme, qui pourtant est un Homme comme Adam.

²¹ Voir Apthorpe [1984].

par la performance, la relation sociale hiérarchisée, qui est fondée sur le respect de chacun, tend à sa propre perpétuation. C'est ce que sous-entend aussi l'idée de complémentarité²².

Ici le sens du terme hiérarchie sera quelque peu édulcoré, bien que l'on s'inspire des travaux de Dumont. Comme « *ordre résultant de la mise en jeu de la valeur* »²³, la hiérarchie se révèle comme un concept complémentaire de celui d'inégalité. En effet si l'inégalité signifie différence de poids socio-économique dans les décisions et l'orientation des comportements collectifs, la hiérarchie signifie ordonnancement des structures inégales en termes de domination voire subordination. L'inégalité n'apparaît donc plus comme une contingence réductible d'une société mais au contraire comme la forme même de sa structuration et, pour reprendre Simmel, le principe même de sa dynamique²⁴.

Selon cette grille de lecture, la société se structure en niveaux ou groupes sociaux aux poids inégaux, hiérarchisés et dès lors parties prenantes de façon inégale, plus ou moins déterminante, plus ou moins motrice ou imitatrice, à la dynamique d'ensemble d'intégration sociale de la monnaie. La reproduction de la société procède de la reproduction de ces groupes eu égard à leur relation hiérarchique vis-à-vis de la totalité sociale. Du point de vue monétaire, la reproduction des pratiques, donc la perpétuation de l'usage des monnaies, se réalise au travers de cette structure sociale. Il existe ainsi un processus différencié d'intégration sociale de la monnaie, processus qui met en jeu la légitimité monétaire au sein de la totalité sociale tout en se réalisant spécifiquement au niveau des groupes sociaux eux-mêmes, par des phénomènes de mimétisme et de distinction entre les groupes et dans les groupes.

L'unité de base de la réflexion n'est dès lors plus l'individu ; elle n'est cependant pas non plus la société dans son ensemble. La réflexion doit se baser sur ces groupes hiérarchiques. Ceux-ci ne peuvent se comprendre sans référence à la totalité sociale, mais les mécanismes internes à ces groupes ne peuvent non plus se comprendre sans référence aux personnes qui les composent pour autant que l'on considère ces personnes comme entités dépendantes de leur environnement social. L'acte humain n'est par conséquent ni considéré comme totalité absolue qui seule forme la société, ni annihilé par une surdétermination

²² Apthorpe [1984, pp. 290-291 et 294]. Cette perspective se distingue clairement de celle marxiste en ce que les rapports sociaux sont apaisés par l'idée de complémentarité, et non plus de ce que Marx a qualifié de lutte des classes.

Ce qui distingue clairement les deux est la référence à la totalité. Ce que permet d'envisager l'approche hiérarchique des systèmes de représentation (Dumont [1979] ; Houseman [1984]) est précisément l'existence d'un élément et de son contraire au sein d'une même totalité ; ce qui fait sens - et qui régule cette apparente contradiction de la coexistence de deux éléments opposés - est justement l'inscription de chaque élément en référence à cette totalité. Dès lors que celle-ci apparaît comme principe unificateur de tous les éléments qui la composent, ceux-ci n'apparaissent plus contradictoires, agissant dans la perspective de la destruction l'une de l'autre, mais complémentaires, agissant sans doute explicitement dans une perspective conflictuelle, mais dont le conflit doit être resitué dans la dynamique hiérarchique qui lie ces éléments à la totalité.

²³ Barraud, De Coppet, Iteanu, Jamous [1984, p. 509], citant Dumont.

holiste. Nous pouvons reprendre ici ce que Dumont pense de la sociologie. Selon lui, l'enjeu de la sociologie est le suivant :

« À l'individu se suffisant à lui-même, elle oppose l'homme social ; elle considère chaque homme, non plus comme une incarnation particulière de l'humanité abstraite, mais comme un point d'émergence plus ou moins autonome d'une humanité collective particulière, d'une *société* »²⁵.

Cet homme social n'est pas individu, il est une personne²⁶. L'individu, en effet, a des égaux qui lui sont équivalents ; il est donc interchangeable. Il possède une fonction économique et oeuvre comme élément indissociable de cette fonction. Il est une unité que l'on peut sommer et qui par conséquent permet une approche quantitative. La personne, elle, a des pairs, des semblables qui ne lui sont pas identiques. Elle dispose de multiples facettes et n'est pas ainsi interchangeable. La personne est ; elle est d'abord par ses qualités. Au fond, l'individu est un *identique* tandis que la personne est une *identité*.

L'économie n'a pas le même niveau d'exigences que la sociologie quant à la formalisation des relations sociales ; il n'en demeure pas moins que le modèle individualiste de cet « *idiot rationnel* » ne permet pas d'appréhender correctement des phénomènes que l'on sort de leur gangue sociale pour les examiner du seul point de vue économique. Plus encore, il faut savoir reconnaître dans cet individualisme une valeur idéale plus qu'une réalité structurant l'ensemble des rapports au sein des sociétés occidentales. Dès lors, le recours à une conception non individualiste et non égalitaire par principe se révèle nécessaire pour toute velléité de théorisation économique. Le domaine monétaire, phénomène social total, se prête moins encore que de nombreux phénomènes économiques à une modélisation individualiste.

²⁴ Simmel [1987, p. 591] notamment. Voir à son propos Gillard [1993, p. 231].

²⁵ Dumont [1979, p. 18].

²⁶ Voir Servet [1997b].

SECTION 2. L'ARTICULATION HIÉRARCHIQUE ENTRE GROUPES MONÉTAIRES ET COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT

La réflexion quant à l'intégration sociale de la monnaie selon des groupes sociaux hiérarchisés conduit à centrer sa réflexion plus précisément sur l'articulation entre *communautés de paiement* et *groupes monétaires*. L'intégration sociale de la monnaie est dépendante de processus propres à la communauté de paiement dans son ensemble, de processus internes à chaque groupe concerné et de processus articulant tous ces groupes. La hiérarchie qui existe au sein d'une communauté de paiement ne constitue pas un frein à l'intégration sociale de la monnaie ; elle en est au contraire un élément de dynamique.

§1. Hiérarchie et réseaux

Le premier de ces groupes est l'État, au sens de nation : groupe souverain. Platon déjà imaginait une société idéale au sein de laquelle circulerait une monnaie inutilisable à l'extérieur²⁷. Pour cela, ce devrait être une monnaie sans valeur intrinsèque - on parlera beaucoup plus tard de monnaie signe ou de monnaie fiduciaire, c'est-à-dire reposant sur la seule confiance des membres de la société.

Les penseurs de la Renaissance européenne qualifiés de mercantilistes à la suite de Smith²⁸ distingueront deux aires séparées de transactions, distinction qui sera le prélude à l'émergence d'une pensée individualiste²⁹ : les transactions internationales d'un côté, dans lesquelles n'intervient pas l'État donc à propos desquelles la pensée individualiste peut se développer au sein même de ces auteurs dits mercantilistes³⁰, et les transactions à l'intérieur du royaume à propos desquelles on continue de penser l'avantage global plutôt que celui de l'individu. Avec l'émergence de la pensée classique, l'État s'est dissous en un ensemble d'individus qui, poursuivant leurs propres intérêts, contribuaient par là-même à celui général. Les relations d'échange monétarisé sont désormais analysées comme des relations, qualifiées d'économiques, entre des hommes et des choses, et non plus comme des relations

²⁷ Platon [1951, V, 742] : « *Les citoyens doivent avoir une monnaie qui ait cours entre eux, mais chez les autres peuples elle sera sans valeur* ».

²⁸ Voir Smith [1981, I, pp. 429 sq].

²⁹ Dumont [1985, p. 45].

³⁰ Schumpeter [1983, I, pp. 475-477] verra ainsi dans « le mécanisme automatique » de Malynes la plus grande réussite de la période en matière d'analyse économique - mécanisme qui, ainsi que le souligne Dumont [1985, p. 45] est précisément une « *théorie d'équilibre dans le commerce international* ».

entre les hommes³¹. La dépersonnalisation de la vision de ce qui a émergé comme l'économie a contribué à l'oubli de la structure sociale.

Cet oubli a aussi une autre origine. L'émergence de la pensée classique est contemporaine de la révolution industrielle et de ses prémisses ; il s'agit d'une période où progressivement les cloisonnements sociaux de l'Ancien Régime, pour ce qui concerne la France, sont conçus comme injustes et inégalitaires. Les Lumières ne seront pas pour rien dans cette émergence d'une idéologie de l'individu libre, égal aux autres ; cette idéologie projette sur son présent ce qui n'est alors qu'un idéal et ferme les yeux sur des cloisonnements sociaux qui se poursuivent néanmoins. La Révolution française tendra à poursuivre cet idéal égalitaire au risque de saborder la liberté qui lui était pourtant attachée. Dans la pensée classique qui a suivi, l'idée de groupe social s'est alors confinée à la notion de classes, distinguées selon le facteur de production possédé : le travail pour la classe laborieuse, la terre pour les propriétaires fonciers, le capital pour les entrepreneurs et / ou les capitalistes.

Revenons aux pratiques monétaires. L'observation des monnaies parallèles conduit à devoir penser en termes de groupes sociaux identifiés par la nature de leurs pratiques monétaires, et plus précisément par les types d'instruments employés dans ces groupes. On qualifiera ces groupes sociaux de *groupes monétaires* afin de bien marquer le contexte analytique qui est le nôtre.

Ces groupes sociaux doivent être distingués des classes sociales de la pensée classique : le triptyque classique, aussi commode soit-il, ne s'identifie pas forcément à des groupes spécifiques d'usage d'instruments monétaires. Ceux-ci peuvent, à la limite, se regrouper en entités abstraites proches des classes sociales, mais ces regroupements n'apportent rien à notre raisonnement puisque le seul angle d'attaque de la structure sociale dont nous avons besoin est celui de ces groupes sociaux marqués spécifiquement par une communauté d'emploi d'un ensemble spécifique d'instruments monétaires.

Ces groupes monétaires doivent aussi se distinguer de ce que l'on nomme généralement des communautés de paiement.

Pour résumer, on peut reprendre la distinction opérée par Sjöstrand selon laquelle le réseau suppose des relations horizontales entre égaux (ou supposés tels), tandis que la hiérarchie suppose des relations verticales entre plusieurs entités³². Si on applique cette distinction à la question qui nous occupe, les groupes monétaires constitueraient le lieu de relations plutôt horizontales et constitueraient des réseaux d'utilisateurs d'instruments monétaires, tandis que les communautés de paiement constitueraient le lieu de relations verticales de type hiérarchique entre les groupes monétaires.

³¹ Dumont [1985, p. 130].

³² Sjöstrand [1992, p. 1024].

§2. Communauté de paiement et groupes monétaires

A) La communauté de paiement

La communauté de paiement, concept créé par Knapp en 1905, a été repris par Commons³³. En France, Pirou l'a employé et a eu l'intuition des conséquences de ce concept. On le trouve aussi chez Barre par exemple. Il est aujourd'hui employé par des auteurs comme Aglietta ou Cartelier³⁴. Son emploi semble passé dans les moeurs de nombreux économistes qui se réclament d'une hétérodoxie monétaire.

Une communauté de paiement peut se définir comme *un ensemble d'acteurs dont les pratiques monétaires, sans être unifiées, dépendent du même système de paiement*. Ces pratiques monétaires sont donc soumises à des règles communes de résolution des dettes. Autrement dit, une communauté de paiement se définit par l'appartenance à un système monétaire (le système monétaire français par exemple, mais aussi un système d'échange local) et donc par l'emploi d'instruments inclus dans ce système et dont la logique de résolution des dettes ne peut être comprise que dans le cadre de ce système. Insistons, à partir de cette définition, sur deux éléments :

- Chaque membre de la communauté de paiement n'emploie pas tous les instruments inscrits dans le système monétaire qui définit cette communauté, mais seulement certains de ces instruments.

- Chaque membre de la communauté de paiement n'emploie pas uniquement des instruments monétaires appartenant au système monétaire qui la définit, mais peut aussi employer d'autres instruments ne lui appartenant pas.

On est donc en présence de règles *communes* de résolution des dettes : une communauté de paiement ne signifie pas l'élimination des différences d'usages ni l'élimination de tout emploi d'autres instruments que ceux inscrits dans le système monétaire, mais simplement un principe d'homogénéisation. Ce principe s'impose d'autorité. Les acteurs sont donc soumis à la norme que représente la communauté de paiement.

Ce qui, dans les pratiques monétaires des acteurs appartenant à une même communauté de paiement, est différencié donc se distingue des règles communes de base, relève des groupes monétaires.

³³ Voir Knapp [1973, p. 134 sq] et Commons [1989, pp. 457 sq].

³⁴ Voir Pirou [c.1945, pp. 403 sq], Barre [1978, pp. 323-325], Bichot [1984], Aglietta [1988, p. 97], Courbis, Froment et Servet [1990] et [1991], Cartelier [1996a]. Ceci n'a rien d'exhaustif.

B) Les groupes monétaires

En effet, par contraste avec la communauté de paiement, un groupe monétaire peut être conçu comme un sous-ensemble d'une communauté de paiement, voire de plusieurs communautés de paiement. C'est le cas par exemple des groupes aux pratiques transfrontalières.

De même que la communauté de paiement, un groupe monétaire consiste en un ensemble d'acteurs dont les pratiques monétaires, sans être unifiées, sont homogénéisées. Mais cette homogénéisation n'est pas ici liée à l'appartenance au système monétaire, ce qui définit une communauté de paiement. Un groupe monétaire est *un ensemble d'acteurs dont les pratiques monétaires s'inscrivent dans la logique globale du système de paiement, mais dont les pratiques portent sur un ensemble d'instruments qui leur est propre, que ces instruments appartiennent au système monétaire ou lui soient extérieurs*. Les groupes monétaires sont des groupes sociaux aux pratiques monétaires homogènes.

Les termes de communauté de paiement et de groupe monétaire sont ainsi distingués de deux façons.

- La communauté suppose un élément commun qui structure et homogénéise l'ensemble ; cet élément commun est l'organisation d'un système monétaire propre à la communauté de paiement.

- Le groupe laisse entendre une surface sociale plus réduite et plus homogène. Les pratiques monétaires de ce groupe, nécessairement inscrites dans au moins une communauté de paiement, ne s'identifient pas à cette communauté de paiement dans la mesure où l'élément structurant est plus particulièrement une communauté d'emploi de certains instruments monétaires au moyen de certaines habitudes spécifiques. Le groupe monétaire est donc le lieu de socialisation de pratiques monétaires qui portent notamment sur des monnaies parallèles.

A ce titre, le groupe monétaire est à un niveau hiérarchique inférieur de la communauté de paiement³⁵. On peut qualifier celle-ci de totalité sociale. Un groupe monétaire présente donc deux différences par rapport à la communauté de paiement :

³⁵ Knapp a certes développé l'idée de communauté de paiement, mais n'a effectué aucune distinction autre que privé / public entre la « communauté de paiement » que représente l'État et la « communauté de paiement » que représente par exemple un réseau de banques employant les mêmes instruments. Cette distinction est pour nous essentielle : la première est *communauté de paiement*, forme générique de la résolution des dettes, et l'autre est *groupe monétaire*, groupe social spécifique inséré dans la logique générique de résolution des dettes de la communauté de paiement mais dont les pratiques vont au-delà que les seuls instruments inscrits dans ce système. Plus tard, Commons [1989, p. 462], dissertant de la communauté de paiement knappienne, a esquissé l'idée de *pay-groups* dont on peut souligner la proximité avec nos « groupes monétaires ». Ces *pay-groups* recouvrent des groupes de personnes employant des instruments monétaires selon des cours non pas officiels ou légaux, mais coutumiers. Ce qui importe dans ces *pay-groups* est l'habitude socialisée, les rapports de confiance et d'interdépendance mutuelle.

- Il est à un degré inférieur de *cohérence* (au sens de cohérence systémique) car un groupe monétaire ne se définit pas par un système monétaire et est dès lors dépendant de systèmes monétaires extérieurs à lui. Un groupe monétaire ne peut se penser indépendamment de la (des) communauté(s) de paiement à laquelle (auxquelles) il appartient.

- Mais il est à un degré supérieur de *cohésion* car les membres du groupe emploient un ensemble plus précis d'instruments et selon des pratiques (coutumes) homogènes et sont de la sorte socialisés avec plus de proximité. Le principe hiérarchique qui conduit à imposer la norme de comportement formée par la communauté de paiement est donc doublé d'un principe de réseau qui conduit les acteurs à homogénéiser leurs comportements du fait de leurs liens resserrés³⁶.

Le schéma suivant peut expliciter l'articulation entre groupes monétaires et communauté de paiement :

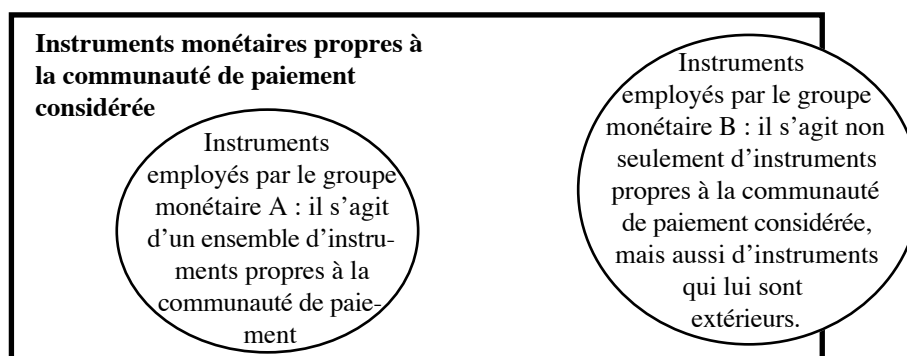


Figure 19 - Articulation groupes monétaires / communauté de paiement

Un groupe monétaire consiste en un sous-ensemble non autonome d'une communauté de paiement. Une communauté de paiement socialise un ensemble d'acteurs par le biais de ses règles communes de résolution des dettes, mais aussi par le biais des groupes monétaires qui la composent.

Une même personne appartient à un groupe monétaire au sein d'une communauté de paiement, mais elle peut être en contact avec d'autres groupes monétaires voire d'autres communautés de paiement. Les SEL par exemple constituent des communautés de paiement auxquelles appartiennent des personnes membres de divers groupes monétaires eux-mêmes inscrits dans la communauté de paiement que définit le système monétaire français.

³⁶ Voir Sjöstrand [1992, p. 1024] à propos de la distinction entre réseau et hiérarchie.

§3. Intégration sociale de la monnaie et qualité monétaire

L'existence d'une multiplicité d'instruments autour desquels se structurent les groupes monétaires conduit à envisager le processus d'intégration sociale des monnaies comme un processus soumis à cette hiérarchie communauté de paiement / groupes monétaires. L'intégration sociale de la monnaie se produit au niveau de chaque groupe monétaire, bien qu'elle mette en jeu l'intégration sociale de cette monnaie dans les autres groupes monétaires contigus et, de façon générale, son intégration sociale dans l'ensemble de la communauté de paiement.

Par exemple, le processus d'intégration sociale du dollar de Hong Kong dans son arrière-pays chinois dans les années 1990 doit être identifié non comme processus global et simultané pour tous les acteurs de cet arrière-pays, mais comme processus différencié selon les groupes monétaires. Le premier groupe monétaire à avoir admis dans ses pratiques sur le sol chinois le dollar de Hong Kong, qui définit à Hong Kong une communauté de paiement, est sans doute constitué d'hommes d'affaires chinois et hongkongais. Ce groupe monétaire a servi de modèle pour les groupes suivants. L'expansion de l'usage du dollar de Hong Kong dans la province chinoise du Guangdong s'est réalisée par extension successive de groupe monétaire à groupe monétaire au point que beaucoup des groupes monétaires chinois du Guangdong sont, vers 1995-97, désormais aussi structurés autour du dollar de Hong Kong³⁷.

La notion de hiérarchie communauté de paiement / groupe monétaire conduit à reconsidérer le cadre dans lequel se déroule l'intégration sociale de la monnaie, mais aussi la question de la qualité monétaire des instruments sur lesquels portent les pratiques monétaires.

On a vu au chapitre 7 que la qualité monétaire d'un instrument était variable, depuis le pôle des instruments extrêmement limités jusqu'au pôle utopique des instruments sans aucune limite. Ces limites étaient plus particulièrement identifiées comme relevant du temps, de la géographie, des opérations économiques et des personnes concernés. Un diagramme était esquissé en se concentrant sur les deux dernières dimensions de ces limites.

Or, compte tenu de la perspective hiérarchique développée ici, il est possible de modifier la perception de la qualité monétaire en considérant ces deux limites non plus relativement à la quantité des types d'opérations économiques possibles et au nombre de personnes concernées, mais relativement aux groupes monétaires.

³⁷ Gastellu [1996] développe l'exemple du dollar au Pérou dont l'usage est différencié selon les domaines et les groupes d'acteurs.

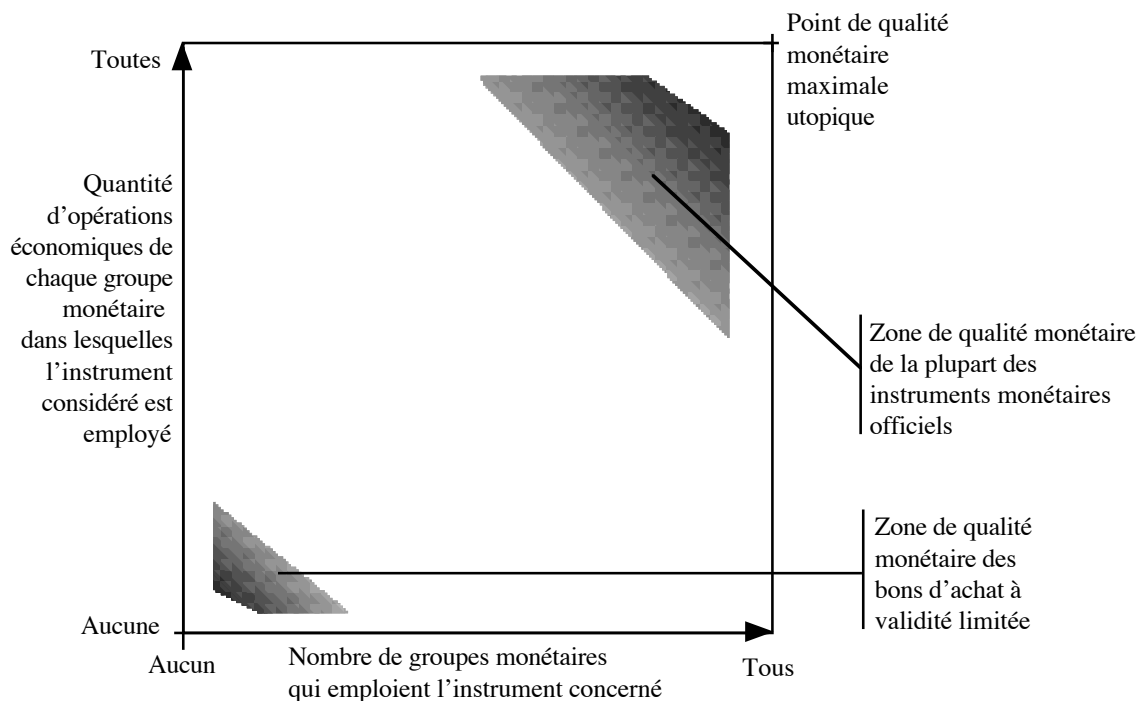


Figure 20 - Diagramme de qualité monétaire selon l'approche hiérarchique

Les groupes monétaires se définissent comme groupes sociaux aux pratiques monétaires homogènes. La qualité monétaire des instruments doit donc se jauger au regard des groupes monétaires. Plus le nombre de groupes monétaires qui emploient un instrument donné est élevé et plus le nombre d'opérations économiques auxquelles sert cet instrument au sein d'un même groupe monétaire est élevé, plus la qualité monétaire de cet instrument est elle-même élevée.

On vient ainsi de préciser les mécanismes d'intégration sociale d'une monnaie en distinguant des groupes monétaires hiérarchisés au sein d'une même communauté de paiement ; on vient aussi d'entériner la possibilité de l'emploi permanent de monnaies parallèles en l'insérant dans la logique d'homogénéité des pratiques monétaires d'un groupe monétaire qui n'emploie pas tous les instruments du système monétaire national, et n'emploie pas qu'eux. L'intégration sociale de la monnaie apparaît désormais comme différenciée et plurielle, et les cloisonnements des pratiques et des instruments font que les modalités d'intégration des monnaies prennent un caractère spécifique aux groupes monétaires considérés.

SECTION 3. LA HIÉRARCHIE SOCIALE, RÉDUCTRICE DE COMPLEXITÉ : L'EXEMPLE DE L'ANCIEN RÉGIME FRANÇAIS

L'existence, en matière monétaire, de communautés de paiement et de groupes monétaires liés par des relations hiérarchiques est un ingrédient fondamental de la socialisation par la monnaie. Ce qui socialise en effet l'utilisateur d'une monnaie n'est pas, *in fine*, cette monnaie, simple instrument physique ou abstraction fonctionnelle, mais l'inscription de cette monnaie dans un groupe social donné.

On peut prendre le problème à rebours et considérer non plus la socialisation d'une personne dans un groupe par le biais de la monnaie, mais l'intégration sociale de la monnaie dans les pratiques monétaires des membres de ce groupe. La problématique de l'intégration sociale de la monnaie se trouve considérablement simplifiée dès lors qu'on l'inscrit dans une logique de groupe. À ce titre, la structure sociale hiérarchisée constitue un élément réducteur de la complexité monétaire apparente. On peut prendre, pour illustrer cette idée, l'exemple d'une société que l'on peut qualifier de cloisonnée ou corporatiste, la société de l'Ancien Régime français³⁸.

L'Ancien Régime est souvent perçu comme une période d'anarchie monétaire ou, à tout le moins, d'un vaste désordre monétaire. Si l'on creuse un peu, celui-ci aurait perduré, au fond, depuis l'effondrement de l'Empire romain au Ve siècle jusqu'à la Révolution française. Et si en effet l'on additionne sans discernement la variété des instruments monétaires qui circulent sous l'Ancien Régime français, le système monétaire prend les apparences d'un véritable désordre. Sur la période qui s'étend du règne de saint Louis (1226-1270) jusqu'à la Révolution de 1789, le système monétaire royal est bimétallique et articulé autour de la monnaie de compte livre-sous-deniers tournois. Le royaume connaît à la fois un affermissement du pouvoir royal français (dont l'apogée sera la monarchie absolue de Louis XIV) et un mouvement lent de croissance de la richesse du royaume et de monétarisation de la société. Or il est difficile d'imaginer, dans ce contexte long de développement économique, qu'un système monétaire anarchique - ou plutôt un ensemble désordonné d'instruments monétaires - perdure cinq siècles.

Ce désordre supposé conduit par conséquent à bien des interrogations. Si l'on revient sur ce constat de désordre à la lumière de la structure sociale de l'Ancien Régime, ce qui apparaît est désormais un ordre social fort et déterminant. La structuration sociale permet à chaque groupe de faire face à une complexité à la fois réduite et spécifique, que diverses techniques de traitement adaptées permettent d'utiliser au mieux. Le groupe social spécifique

³⁸ Voir pour de plus longs développements Blanc [1994a].

des changeurs-banquiers est en outre chargé de gérer l'ensemble de ces instruments monétaires et sert d'interface à tous les autres³⁹.

§1. Inintelligibilité du système monétaire au premier abord

La complexité monétaire de la société d'Ancien Régime se dévoile à deux niveaux. En premier lieu domine le système monétaire royal qui définit la communauté de paiement française. Il présente certains aspects d'une diversité parfois non maîtrisée. En second lieu, divers types de moyens de paiement circulent en complément de ce système et contribuent à son manque de lisibilité.

A) Le système monétaire royal

Le système monétaire royal d'Ancien Régime est fondé par saint Louis en 1266. Il s'agit d'un système monétaire bimétallique (or, argent) auquel s'adjoint une catégorie de pièces de billon composées d'alliages de cuivre⁴⁰. L'organisation du compte se fonde sur le triptyque livre-sous-deniers tournois⁴¹.

Aux côtés de la monnaie tournois, subsiste plusieurs siècles durant la monnaie parisis, qui est une définition en poids d'argent fin de la livre différente de celle tournois⁴². La livre parisis subsiste très longtemps dans ses zones de prédilection du fait de la très grande inertie des pratiques de compte des populations, mais la monnaie tournois devient, elle, rapidement la monnaie de compte commune à tout le royaume et à toutes les activités, et unique sur la plus grande partie du territoire⁴³.

Les monnaies de paiement royales présentent un aspect plus complexe. Le système monétaire royal d'Ancien Régime est caractérisé par l'existence d'espèces de trois types de

³⁹ Les études économiques à caractère théorique réalisées sur l'Ancien Régime sont rares. On trouve en particulier celle de Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986] qui, en outre, s'intéresse à l'organisation sociale associée aux pratiques différenciées de change. La perspective est donc extrêmement intéressante en ce qu'elle mêle une investigation historique de la part d'économistes et en ce qu'elle tente d'élaborer un schéma théorique sur cette base. On peut cependant souligner quelques difficultés que soulève ce schéma théorique, ainsi que l'a fait Courbis [1990] par exemple, en particulier le fait que la monnaie ne se définisse que comme unités de compte qui se confrontent les unes aux autres dans le processus de change.

⁴⁰ Le billon est alors un alliage d'argent et de cuivre dont la part de métal précieux est minoritaire. Cette définition évolue avec le temps et l'on appelle parfois billon une simple monnaie de cuivre pur (Jacques Savary des Bruslons [1723, I, col. 345]). Aujourd'hui toute monnaie divisionnaire est considérée comme du billon. Pour tenir compte de cette petite monnaie non noble, dont l'usage est le plus courant, et qui est, à tort, trop souvent éliminée des analyses, certains auteurs parlent de *trimétallisme*.

⁴¹ Une livre se compose de 20 sous et chaque sou de 12 deniers.

⁴² La monnaie parisis vaut 25% de plus que la monnaie tournois ; autrement dit, un sou parisis (12 deniers parisis) vaut 15 deniers tournois.

⁴³ L'usage de la monnaie parisis est définitivement interdit en 1667 mais se prolonge encore quelques années car le *Dictionnaire universel de commerce* de Jacques Savary des Bruslons [1723, I, col. 1672-73 et II, col. 986], rédigé à partir des années 1690, signale encore son usage comme monnaie de compte.

métal (or, argent, cuivre) et se complète au XVIII^e siècle de billets d'État au gré de quelques expériences parfois désastreuses.

Mais le système d'espèces métalliques se complexifie peu à peu pour plusieurs raisons. En premier lieu, les rois ont recours très fréquemment aux mutations monétaires⁴⁴. De ce fait, au fil des décennies les pièces de contenu métallique différent se multiplient. En second lieu, les rois créent fréquemment de nouvelles pièces. Au total, chacun des noms de pièces recouvre diverses variétés selon les frappes et le contenu métallique ; la diversité des pièces royales paraît alors invraisemblable. En troisième lieu, cette diversité est à peine atténuée par les nombreux décrets ordonnés par les rois car ces démonétisations qui heurtent les habitudes populaires ne sont généralement que de peu d'effets⁴⁵. En 1719 par exemple, à une époque où les mutations sont fréquentes, un auteur signale la circulation dans le royaume de pas moins de 31 monnaies royales autorisées⁴⁶. Or cet inventaire est incomplet ; il faudrait lui ajouter toutes les espèces royales décrites mais dont la circulation se poursuit au grand dam de la Cour des Monnaies...

Aux espèces se surajoutent, au XVIII^e siècle, des billets d'État : *billets de monnoye* de 1700 à 1716 ; billets de la Banque Générale de Law jusqu'en 1720 (leur masse atteint le triple de la masse de monnaie métallique en février 1720) ; puis une petite et timide expérience en 1759 de billets en échange de vaisselle portée à la Monnaie ; enfin, billets de la Caisse d'Escompte, créée en mars 1776, sur Paris, mais en de faibles quantités.

En définitive, le système monétaire royal porte en lui de la complexité par le biais de trois facteurs : la diversité des espèces en un même temps, la fréquence des mutations et la circulation très prolongée de très anciennes pièces du fait des acteurs sociaux eux-mêmes.

B) Les instruments monétaires parallèles

Cette complexité propre au système monétaire royal est considérablement accrue par l'existence d'instruments monétaires parallèles à ce système. Il s'agit d'espèces féodales, de monnaies étrangères, du faux-monnayage et enfin de monnaies privées dont l'usage se développe progressivement sous l'Ancien Régime.

De nombreuses *frappes monétaires féodales* se poursuivent jusqu'au XV^e siècle, et pour quelques barons marginaux jusqu'au XVIII^e siècle. Au total, plus de deux cents

⁴⁴ Les mutations *nominales* consistent en une simple modification du cours légal des pièces sans toucher au contenu métallique ; ce type de mutations atteint l'intelligibilité du système car elles prétendent bouleverser les usages monétaires coutumiers. Les mutations *réelles* consistent en une frappe de nouvelles pièces de même cours légal que les précédentes mais au contenu métallique différent.

⁴⁵ Par exemple, des monnaies de Charles VI (1308-1422) sont encore en usage sous le règne de Louis XIV, et au début du XVIII^e siècle on voit encore des sous frappés sous Henri II (1547-1559), un siècle et demi plus tôt...

⁴⁶ Savary des Bruslons [1723, I, col. 1672 et II, col. 772, 1080-1801].

prélats, monastères, seigneurs laïcs et villes ont usé d'un droit de frappe - usurpé ou non - depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution⁴⁷. À partir de Saint-Louis, les décisions royales d'élimination de ces monnaies se heurtent à des pratiques monétaires séculaires, à la difficulté de communication, à la pénurie chronique de petites monnaies et à la difficulté d'imposer une autorité supérieure mais lointaine et indirecte dans un domaine régi par une autre autorité certes vassale mais immédiate. Ce n'est donc qu'avec peine que les ordonnances royales parviennent à infléchir les pratiques monétaires d'un public qui n'y trouve pas son intérêt, et l'on doit les répéter à de très nombreuses reprises.

Par ailleurs, des *monnaies étrangères* circulent en permanence et souvent abondamment sur le territoire français, sans jamais que l'autorité royale puisse faire appliquer ses interdictions en la matière. Les frontières sont en effet très perméables et, en outre, le commerce forain ainsi que les pénuries chroniques d'espèces royales conduisent les rois à tolérer que ces mêmes pièces circulent parfois abondamment dans le royaume, en dépit du décret qu'ils ont ordonné. En 1577, un édit de Henri III dénombre et démonétise 180 types de pièces qui proviennent d'une vingtaine d'espaces de souveraineté différents⁴⁸. Les rois prennent peu à peu acte de ces échecs à maîtriser la circulation monétaire et s'efforcent donc à partir des XVe-XVIe siècles de contrôler les cours auxquels les pièces étrangères sont prises.

De surcroît, les *contrefaçons* compliquent la situation et contribuent à une défiance vis-à-vis des espèces monétaires en général.

Enfin, des monnaies privées émergent, qui sont gérées par des négociants néanmoins en relation avec un pouvoir monarchique ou religieux⁴⁹. Ces monnaies sont de deux types : l'un se matérialise sur un support papier (assignations, cédules, lettres obligatoires, lettres de change) et l'autre consiste en un mouvement de comptes par un jeu d'écritures⁵⁰.

Ainsi la diversité non maîtrisée des monnaies royales, la circulation des monnaies féodales, étrangères, contrefaites et privées ainsi que les fréquentes mutations concourent à un tableau singulièrement complexe et presque illisible du phénomène monétaire.

⁴⁷ Voir Fournial [1970, pp. 170-182].

⁴⁸ Bayard et Guignet [1991, p. 224].

⁴⁹ Les Lombards, par exemple, sont les financiers du pape. Voir Bouvier et Germain-Martin [1969].

⁵⁰ Voir en particulier Bichot [1984, pp. 51-56].

§2. La structure sociale hiérarchisée, réductrice de complexité monétaire

Cette illisibilité *a priori* du système monétaire est due à l'oubli de son contexte social. Celui-ci est en effet déterminant car il réduit la complexité monétaire à laquelle sont confrontés chacun des groupes sociaux.

La société de l'Ancien Régime est fortement structurée et hiérarchisée. Or l'usage de la monnaie épouse cette structuration sociale de telle sorte qu'à chaque groupe social correspond une série spécifique d'instruments monétaires. Certains de ces réducteurs de complexité sont plus proprement géographiques (A), mais tous sont fondamentalement d'origine sociale (B). Le tout donne à voir un certain nombre de groupes monétaires aux pratiques monétaires semblables et centrées sur un faible nombre d'instruments, insérés dans la logique globale de résolution des dettes qui constitue le système monétaire royal.

A) Structure spatiale

Plusieurs facteurs géographiques réduisent la complexité monétaire préalablement identifiée en distinguant dans des groupes sociaux identiques des groupes monétaires séparés, avec plus ou moins d'étanchéité, par des barrières spatiales :

- Longtemps la *difficulté des transports* a réduit l'espace circulatoire de monnaies frappées dans un atelier monétaire donné. Ce n'est que lentement et selon un processus achevé seulement au XIXe siècle que chaque province s'est centrée sur la capitale. Auparavant, le royaume se présente sous la forme d'une multitude de centres locaux relativement autonomes.

- *Le rayonnement commercial* de la province d'origine des espèces monétaires est en lui-même un facteur essentiel pour le rayonnement de ces monnaies dans tout le royaume et même à l'étranger⁵¹. L'intégration commerciale de provinces entre elles - pas forcément françaises - détermine largement leur circulation monétaire.

- *Des rapports arithmétiques simples entre les espèces* sont essentiels pour rendre possibles et aisés les calculs monétaires de la population⁵². Sans cela, on tend à refuser ces espèces ou les adapter aux pratiques locales.

- Il existe des *espaces différenciés de monétarisation*. Il est probable que des circuits monétaires plus étendus et plus développés, appelant des moyens de paiement

⁵¹ Il en est ainsi des pistoles et des piastres espagnoles qui, au gré des échanges commerciaux réalisés dans la France du sud et en particulier du bas-Languedoc, circulent abondamment dans ces provinces, en particulier aux XVII et XVIIIe siècles. Collin [1987].

⁵² À ce titre, les monnaies parisis étaient viables car leur valeur de 1/4 supérieure à celles tournois et l'immutabilité de cette valeur rendaient leur usage pratique.

spécifiques, prévalent dans les villes où l'on doit quotidiennement acquérir les menues denrées nécessaires à la vie, tandis que dans les campagnes où l'autoconsommation locale domine longtemps, les besoins en moyens de paiement sont moindres⁵³. Mais il existe des degrés progressifs de monétarisation au sein même des zones rurales, selon l'éloignement des centres de consommation (les bourgs) et des axes de transport (fleuves, routes, côtes)⁵⁴.

Ces raisons géo-économiques invitent à relativiser la diversité monétaire constatée à l'échelle du royaume, d'autant plus que la dissémination des ateliers monétaires royaux conduit à réserver certaines espèces à des localités où elles circulent en priorité, avant de s'étendre parfois timidement au-delà de la province de frappe.

B) Structure sociale : pratiques et besoins monétaires différenciés

La structure sociale est cependant bien plus déterminante que les espaces géographiques dans la réduction de la complexité monétaire apparente⁵⁵. La société d'Ancien Régime, organisée comme communauté de paiement par le système monétaire royal, est composée de groupes monétaires distincts qui ne communiquent pas tous entre eux et qui, lorsqu'ils communiquent, utilisent des instruments monétaires bien déterminés. De fortes barrières rendent en outre très difficile toute évolution : le statut social immobilise l'évolution verticale (de groupe inférieur à groupe supérieur), tandis que des barrières telles que les corporations ou le poids de l'apprentissage tendent à empêcher jusqu'à l'évolution horizontale (entre groupes monétaires de statut social proche). Par conséquent, il est possible d'estimer avec Belaubre que :

« Il n'y a pas d'unité dans la société composite des utilisateurs de monnaies et qu'en définitive, un système d'espèces monétaires n'est que le résultat d'un compromis entre les intérêts antagonistes des divers groupes sociaux »⁵⁶.

A chaque groupe monétaire correspond donc son type de pratiques monétaires. Le

⁵³ Guerreau [1987, pp. 531-532] estime que « *la question des différences d'intensité de la circulation monétaire dans les campagnes et aux différents niveaux hiérarchiques des réseaux urbains était encore un sujet de réflexion d'actualité au XVIIIe siècle ; l'écart n'était certainement pas moindre à la fin du Moyen Âge* ». Bichot [1984, p. 37] souligne en outre qu'« *une synergie existe entre l'urbanisation et la monétarisation : les progrès réalisés en matière d'organisation monétaire des activités humaines permettent de rassembler des masses humaines dans de grandes cités, et réciproquement les problèmes posés par l'organisation de la vie citadine et des rapports entre urbains et ruraux stimulent la monétarisation et le perfectionnement des techniques monétaires* ».

⁵⁴ Dans un registre anglo-saxon, on se souvient de la remarque d'Adam Smith sur ces clous dont on se sert parfois encore, lors de la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans un village reculé de son Ecosse natale pour régler le boulanger ou le débit de bière. Smith [1981, I, p. 38].

⁵⁵ Pour ce paragraphe, on s'est essentiellement inspiré de : Savary des Bruslons [1723-30], Jeannin [1957], Meuvret [1971], Lopez [1973], Duby [1973], Sédillot [1979], Braudel [1979, I], Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986], Belaubre [1987], Collin [1987], Guerreau [1987], Labrot [1989], Servet [1989], Weir [1991], Fontaine [1993], Piron [1996].

⁵⁶ Belaubre [1987, p. 501]. Il reprend, pour cette assertion, la présentation de Béatrice Leroy d'un texte de Guillaume le Sauterel (1340), trésorier général du royaume de Navarre, adressé au roi Philippe d'Evreux.

clivage s'identifie avec les trois composantes du système monétaire d'Ancien Régime depuis saint Louis : or, argent, billon, si bien que l'on peut écrire avec Braudel que « *chaque métal avec les pièces qui lui correspondent se charge d'une série de transactions* »⁵⁷ ou, mieux, d'un *type* de transactions.

Guerreau par exemple va jusqu'à distinguer « *la très faible perméabilité réciproque des réseaux de circulation des trois métaux* »⁵⁸. Chacun en effet ne se rapporte pas aux mêmes groupes sociaux, au point que leurs circuits d'échange apparaissent déconnectés :

« Il me semble qu'on doive, jusqu'à preuve du contraire, faire pour le moins l'hypothèse d'une quasi-séparation entre la circulation de l'or et celle de l'argent, de passages très incommodes contrôlés par une fraction infime de la population, et de caractéristiques sensiblement différentes de la circulation de part et d'autre de cette barrière »⁵⁹.

Aux trois métaux que sont l'or, l'argent et le billon, doivent être adjointes les monnaies privées et autres instruments monétaires non métalliques que l'on a cité plus haut. Eux aussi doivent être resitués dans le cadre de groupes monétaires spécifiques. Tout cela donne à voir un tableau de la complexité monétaire sans doute plus en rapport avec la réalité, c'est-à-dire atténuée par les multiples cloisonnements de la société.

On peut, grossièrement, esquisser la structure sociale suivante, articulée en deux ensembles de groupes monétaires, les professions commerciales qui se font les interfaces de mondes parfois très différents (1), et les acteurs non commerçants de la société d'Ancien Régime (2).

1) Les professions d'interface

Le développement considérable du monde occidental à partir du XIII^e siècle s'appuie sur un ensemble de métiers interfaces entre des espaces et des sociétés différentes. Ces groupes monétaires sont par nature confrontés à une complexité monétaire plus importante que les autres.

La catégorie générique des « marchands » doit cependant être précisée, si bien que des sous-catégories plus ou moins spécialisées sont elles-mêmes en prise avec une diversité d'instruments monétaires qui leur est propre. Une telle typologie des activités commerciales se définit précisément non pas en fonction d'espaces d'activité ou de marchandises spécifiques, mais selon leurs pratiques monétaires⁶⁰.

A partir de cette grille de lecture, on peut distinguer trois ensembles de professions interfaces ou de groupes monétaires spécifiques⁶¹ :

⁵⁷ Braudel [1979, I, p. 404].

⁵⁸ Guerreau [1987, p. 529].

⁵⁹ Guerreau [1987, p. 531].

⁶⁰ Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986, pp. 74-75].

⁶¹ La démarcation demeure cependant à la fois fragile et factice. Jeannin [1957, pp. 37-39] écrit :

- *Les spécialistes de la circulation monétaire* : il s'agit du groupe monétaire des changeurs et du groupe monétaire des marchands-banquiers⁶². Ces deux groupes monétaires se caractérisent par l'extrême variété des instruments monétaires auxquels ils sont confrontés au cours de leur activité. Ils sont cependant très différents car si le marchand-banquier s'inscrit systématiquement dans l'espace intra-européen, le changeur, lui, reste en une place précise du royaume et ne traite donc que les instruments monétaires qui viennent à circuler sur ce territoire. Il reste que tous deux constituent de véritables pivots commerciaux et monétaires.

On ne peut en effet concevoir le développement commercial de l'Occident européen sans faire référence aux marchands-banquiers qui, par leurs actions, leurs réseaux et l'instrument dont ils ont le monopole, les lettres de change, tissent une toile aux mailles resserrées et homogénéisent un espace par trop fragmenté.

On ne peut en outre imaginer que la circulation monétaire intérieure soit intelligible sans faire référence aux changeurs qui, en l'occurrence, se font les *traducteurs* de langages différents. Ils forment un groupe monétaire en position de pivot de la circulation monétaire. Ce groupe doit être capable de traiter la totalité des espèces existantes que la population lui présente, même si la masse du peuple a assez peu affaire à lui et qu'il est surtout en contact avec les autres professions marchandes. Il est de surcroît le promoteur des paiements scripturaux. Son rôle consiste précisément à traiter la totalité de la complexité monétaire au profit de l'ensemble de la population.

- *Les gros négociants internationaux* : il s'agit du groupe monétaire des marchands aventuriers (au-delà de l'Europe) et du groupe monétaire des marchands intra-européens. Ces gros négociants s'inscrivent dans l'espace international et ont donc grand besoin des changeurs (métier qu'ils peuvent au besoin exercer pour leur propre compte en marge de leur activité de négoce) et, pour ce qui concerne les marchands intra-européens, ils ont besoin des services des marchands-banquiers.

- *Les marchands du royaume* : il s'agit du groupe monétaire des marchands régnicoles et du groupe monétaire des marchands locaux. Cette catégorie de marchands se limite à l'espace du royaume, voire à quelques lieux très précis.

Les marchands « régnicoles » sont des forains dont le domaine d'action est le

« distinguer les grands des petits est une tâche nécessaire, à condition de ne pas céder à l'illusion des catégories tranchées, soigneusement étiquetées : il y a des zones moyennes ». Il propose quelques critères permettant de distinguer les marchands entre eux : leur richesse, le volume de leurs affaires, l'étendue de leur aire d'activité, la densité de leur réseau de facteurs et de correspondants, les techniques et les dimensions de leurs opérations.

⁶² À propos de ceux-ci voir notamment Jeannin [1957] et Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986, pp. 19 sq].

royaume⁶³. Ils sont les interfaces entre la fine fleur du commerce intra-européen qui manie de grosses quantités et les marchands locaux qui écoulent surtout au détail. Ils sont en outre en contact avec les changeurs, non seulement pour les opérations de change manuel mais aussi pour les comptes scripturaux.

Les marchands locaux sont, en dernière instance, en contact avec le consommateur final. Ils s'approvisionnent auprès des commerçants régnicoles qui leur fournissent des denrées produites dans certaines provinces du royaume ou au-dehors, ou auprès de producteurs locaux comme les artisans ou les paysans. Ils revendent ensuite ces marchandises, généralement au détail, sur les marchés, dans des boutiques ou d'autres lieux selon le type de commerçant dont il s'agit⁶⁴. Les marchés locaux se déroulent en quasi-autarcie. Cela contribue à l'entretien du morcellement spatial jusqu'au XVIIIe siècle. Les petits marchands ont une position intermédiaire dans tous les sens du terme. Ils sont au contact du monde du commerce, qui les dépassent, et de celui des consommateurs finals.

2) Les classes non commerçantes

On peut distinguer deux grandes groupes monétaires aux pratiques assez éloignées :

- *La classe nobiliaire et la haute bourgeoisie* dont les comportements monétaires semblent se rejoindre. L'or est le plus fréquent des métaux qu'ils utilisent ; encore est-ce pour un usage non spécifiquement monétaire - au sens de circulatoire - puisqu'il s'agit d'une perspective d'accumulation de richesses. Il leur est dès lors indifférent que ces pièces soient françaises ou étrangères : le seul véritable critère est la qualité intrinsèque de la pièce.

- *Le petit peuple* dont les pratiques monétaires se comprennent surtout dans une perspective circulatoire. Ce qui importe pour la grande masse de la population est en effet la fluidité des paiements, qui passe par l'existence en quantités suffisantes d'instruments monétaires adaptés à ses propres besoins, quelle que soit, au fond, la qualité intrinsèque des espèces métalliques employées. Ainsi la monnaie du peuple est la petite monnaie de billon et, plus rarement, d'argent. Du fait de leur pénurie chronique, des substituts sont nécessaires :

- Pièces très anciennes, royales ou féodales, qui ont été décriées sans succès.

⁶³ L'expression de « marchand régnicole » est tirée de Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard [1986, pp. 50-65].

⁶⁴ Cela va des paysans qui écoulent sur le marché local une partie de leur production jusqu'aux colporteurs, marchands itinérants qui, du XVe au XIXe siècle, tissent un réseau de créances et de dettes continues à partir des massifs montagneux et dont le commerce peut être international et porter sur de grosses quantités. À propos de ceux-ci, voir l'ouvrage de Laurence Fontaine [1993], qui remet en cause la vision traditionnelle du pauvre hère marginal sillonnant les campagnes.

- Pièces de billon contrefaites sans trop s'attacher à l'usurpation qu'elles représentent⁶⁵.

- Paiements en nature et en métaux non monnayés, si bien qu'à la Renaissance les échanges en nature demeurent très répandus⁶⁶.

- Regroupement de séries de micro-dettes (chez le boulanger, chez le cabaretier, etc.) en paiements de plus grande importance au bout d'un certain temps ou d'une certaine somme. Cela s'apparente donc plus à un report de paiements animé par les relations interpersonnelles (le lien de clientèle⁶⁷) et dicté par la commodité, qu'un crédit au sens financier du terme.

- Pratique de baisse des volumes vendus pour une même somme plutôt que hausse des prix : de façon générale, on ne vend pas *un* pain pour *x* deniers, mais tant de pain pour *un* denier. Cela permet de poursuivre ses achats dans un contexte d'insuffisance de types monétaires différents⁶⁸.

Peut-être en réponse à cette difficulté des paiements quotidiens mais plus sûrement en liaison avec le caractère presque cellulaire de la société d'Ancien Régime, on peut enfin observer l'existence, au sein de groupes sociaux très précis, d'une circulation étanche d'instruments monétaires, les méreaux, objets monétiformes de plomb ou de cuivre qui peuvent reprendre les motifs des espèces monétaires ou porter la mention « Moneta »⁶⁹. Ils circulent en principe à l'intérieur d'une communauté close en compensation d'un service rendu.

A ce premier niveau, la circulation est donc strictement confinée à un espace social donné (qu'elle permet de strictement verrouiller) et n'est pas proprement monétaire. Cela met en évidence de nouveaux cloisonnements sociaux qui permettent aux individus de divers milieux de vivre quasiment en autarcie, au sein d'une structure de groupe - la corporation n'est pas loin - qui sert d'interface entre ses membres et l'extérieur. La diversité monétaire à laquelle sont confrontés ces individus est très réduite.

Mais on passe parfois à un second niveau car il arrive que, dans le contexte très fréquent d'une pénurie d'espèces officielles, la circulation des méreaux s'épanche à l'extérieur de la sphère sociale initiale pour conquérir un espace social plus large. On voit ainsi circuler des méreaux frappés par des chapitres de chanoines dans tout le bourg et être

⁶⁵ Sous Charles VII (1422-1461), le peuple utilisa sans difficultés les imitations belges des pièces de billon royales "parce que ces piécettes étaient aussi indispensables à la subsistance de ceux qui les donnaient en paiement qu'à celle de ceux qui les recevaient, petits commerçants ou agriculteurs". Belaubre [1987, p. 501-507].

⁶⁶ Guerreau [1987, p. 531]. Sédillot [1979, p. 23].

⁶⁷ Voir, à propos du lien de clientèle, Servet (ed.) [1997b]. On en a traité au chapitre 7, section 2, *supra*.

⁶⁸ Servet [1989, p. 117].

⁶⁹ Voir le très riche ouvrage de Labrot [1989] et ce que nous avons dit de la circulation monétaire en réseaux au chapitre 2, *supra*.

utilisés comme de quelconques monnaies, avec un cours officieux passé dans la coutume locale. Bien sûr, la royauté s'efforce de toujours réprimer ce genre d'abus qui outrepassent les interdictions de frappes monétaires.

Au total, la monnaie du peuple consiste en de multiples pièces sans valeur intrinsèque. On peut suivre Bernard Traimond lorsqu'il écrit :

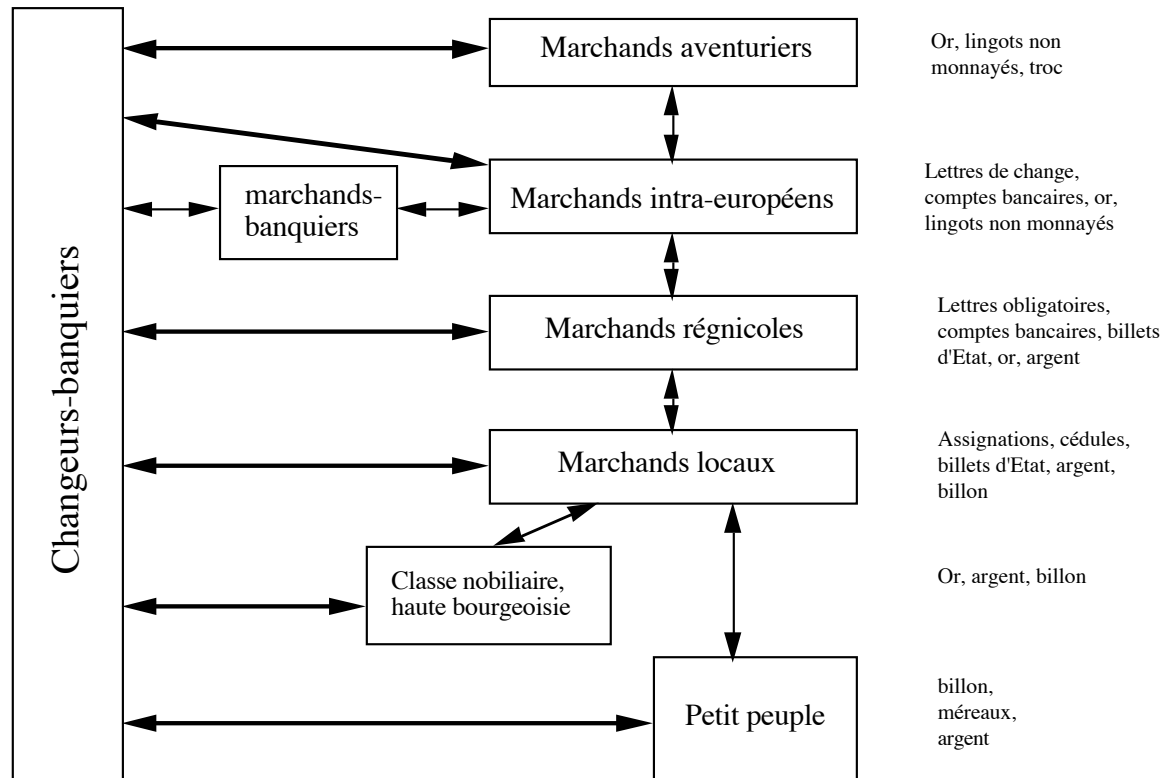
« Le billon ne constitue pas seulement un type de pièces, mais surtout reflète un ensemble complexe de relations sociales, d'attitudes face à la monnaie, de jeux et d'enjeux que les 'lois économiques' ignorent ou négligent. La monnaie des pauvres ne fonctionne pas comme celle des riches. Les diverses configurations du billon révèlent les modalités par lesquelles les classes données ont constitué au cours des siècles leur propre système monétaire »⁷⁰.

C) Le traitement différencié de la complexité monétaire résiduelle

L'ensemble de ces cloisonnements, géographiques et surtout sociaux, freinent la communication entre les groupes monétaires et réduit par conséquent ce qui apparaissait au premier abord comme une complexité difficilement gérable du système monétaire. Dans cette conformation sociale, chaque groupe ou presque possède des pratiques monétaires spécifiques. Les pivots de cette société sont véritablement les changeurs, présents à tous les niveaux, manieurs d'argent par excellence, qui permettent et régulent la communication entre les différentes sortes d'instruments monétaires.

Nous pouvons rapidement schématiser ces enseignements de la façon suivante.

⁷⁰ Traimond [1988, p. 63].



Chaque double flèche représente un contact entre groupes monétaires. Les indications de moyens de paiement couvrent la période XIII-XVIIIe siècle. Tous les groupes monétaires fonctionnent en outre sur la base de relations internes de créances et de dettes, pas forcément matérialisées par une reconnaissance de dette écrite sur un support de papier.

Figure 21 - Articulation des groupes monétaires dans la France d'Ancien Régime

Les multiples barrières sociales réduisent donc la complexité monétaire. Celle qui subsiste néanmoins est parfois considérable selon le groupe monétaire considéré. La complexité relative à chaque groupe doit donc pouvoir être traitée par chacun, selon des techniques adaptées aux besoins et au degré d'éducation des personnes de ces groupes.

Cela suppose d'avoir acquis une série de techniques de traitement de l'information, techniques diverses selon les groupes sociaux. Lire et écrire n'est pas nécessaire à tous par exemple, mais à une frange parfois réduite des commerçants. Compter est nécessaire, mais le compte présente divers degrés de difficulté que chaque groupe n'a pas nécessité de maîtriser. Tenir des livres de compte, en outre, est une technique nécessaire pour certains commerçants seulement, et parmi eux il existe une grande diversité de tenue de comptes selon la variété de leurs opérations, etc.

En particulier, les techniques de calcul doivent être appropriées à l'activité économique que l'on exerce. Ce sont des bases nécessaires, si l'on entend que cette nécessité est variable selon les activités. Pour certains, la taille, règlette de bois sur laquelle on taille des encoches au moyen d'un couteau pour signifier des sommes dues, peut suffire à un grand nombre d'activités ; pour les gros négociants, cela ne suffira pas et nécessitera de

confier ses comptes à un *abaciste* spécialisé dans le maniement des abaques ou comptoirs, etc. Mais même le comptoir peut être manié par un illettré.

Enfin, sur ces bases, chacun peut recevoir l'information, se l'approprier et agir ; ainsi est détournée la complexité qui subsiste dans le système monétaire.

Ainsi la diversité monétaire d'Ancien Régime ne peut être comprise en dehors d'une structuration sociale précise qui en réduit la complexité. Celle-ci ne peut être abordée sans faire référence aux groupes sociaux qui la supportent et qui, pour la traiter et la détourner, disposent de diverses techniques. *Ainsi la monnaie n'est-elle pas la même pour tous* puisqu'elle présente au contraire de multiples facettes que la prise en compte de la dimension sociale permet seule de comprendre. *Ainsi le désordre monétaire apparent cache-t-il en réalité un ordre social profond* dans lequel chacun trouve son compte.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Au terme de cette réflexion sur le contexte dans lequel se réalise l'intégration sociale de la monnaie, il apparaît que la structure hiérarchique des sociétés constitue un élément essentiel pour la légitimation et l'appropriation des instruments monétaires par les populations.

L'intégration sociale de la monnaie semble dès lors se dérouler selon une articulation dynamique entre groupes monétaires et communauté de paiement. La communauté de paiement assure le principe générique de résolution des dettes qui baigne les groupes monétaires. L'articulation des deux permet l'existence de monnaies parallèles au sein des groupes monétaires sans pour autant que la communauté de paiement et le système monétaire qui la définit soient mis en danger. La permanence de l'emploi de monnaies parallèles et la « normalité » de cette permanence paraissent ainsi envisageable.

Trois éléments peuvent alors entrer en jeu et mettre en mouvement la dynamique d'homogénéisation des pratiques monétaires : la confiance, le consensus issu du partage de la confiance et la coutume issue de la perpétuation du consensus. Les chapitres suivants ont pour rôle de détailler ces processus.

CHAPITRE 11

LES FACTEURS DE CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE

« Ce billet est garanti par la tête de celui qui le refusera. »
(Mention d'un billet de nécessité, vers 1917-1924 en Russie)

INTRODUCTION

C'est manquer singulièrement soi-même de confiance que de vouloir la forcer chez les autres en jouant sur la terreur. La mention d'un billet de nécessité russe des années vingt inscrite en exergue définit précisément ce que ne peut pas être la confiance et la façon dont elle ne peut pas être construite.

La confiance semble constituer un facteur nécessaire dans le processus d'intégration sociale de la monnaie, que celle-ci soit nationale ou parallèle. Ce chapitre tentera de mettre en lumière certains facteurs qui concourent à sa construction. Il reste qu'elle semble insuffisante pour rendre compte à elle seule de l'intégration sociale d'une monnaie. D'autres éléments interviennent, s'ancrent sur la confiance et la dépassent, à savoir le consensus et la coutume. Nous les examinerons au chapitre suivant.

Au contraire des individus qui sont des identiques, les personnes constituent des identités qui développent des actions économiques dans l'étirement continu du temps. De ces actions continues résulte l'expérience qu'emmagasine la mémoire. Cette expérience contribue à la confiance de ces personnes envers telle ou telle personne, telle ou telle entreprise, telle ou telle institution. En particulier, la réalisation de leurs actes économiques, par nature monétarisés, nécessite un certain niveau de confiance à l'égard des instruments

qu'elles sont amenées à employer et aussi, et c'est intimement lié, à l'égard des acteurs auxquels elles auront affaire en la matière.

Or le lien du présent au passé se réalise pour l'essentiel par la mémoire. La mémoire restitue le passé qu'elle a auparavant condensé. Mais elle le restitue en le reconstituant car l'activation de la mémoire ne peut reproduire le passé, elle ne peut que le transformer, en particulier du fait des cadres sociaux dans lesquels cette réactivation se réalise¹. La mémoire dans laquelle se condense et se reconstitue le passé est ainsi un facteur essentiel dans la construction de la confiance, et par conséquent dans les pratiques monétaires qui en résultent.

La théorie économique a longtemps considéré la confiance comme une donnée que l'on n'avait pas à expliquer ou comme un phénomène moins économique que social et relevant dès lors non pas de l'économie mais de la sociologie. Au début des années 1990, des recherches en la matière ont été lancées et ont contribué à réduire cette zone d'ombre².

La confiance peut être vue au niveau individuelle et au niveau social. Au niveau individuel, la confiance provient d'une personne ; au niveau du social, elle est en partie déterminée par celle que portent les autres acteurs, interlocuteurs du premier, dans la monnaie³. L'ensemble forme un climat de confiance, réalité sociale qui baigne les pratiques monétaires individuelles.

Pour éclaircir le concept de confiance dans la perspective monétaire, on commencera par montrer la nécessité de la confiance pour les pratiques monétaires (*section 1*). En outre, l'articulation dynamique entre communauté de paiement et groupes monétaires permet de mettre en lumière deux lourds facteurs qui concourent à la confiance : la totalité sociale incluse dans chaque acte monétaire, liée au concept de communauté de paiement, et la proximité nécessaire constructrice de légitimité, liée au concept de groupe monétaire (*section 2*). Sur ces bases, on posera alors deux facteurs qui concourent *a priori* à l'établissement de

¹ À propos de la mémoire, de ses cadres sociaux et des distinctions entre mémoire individuelle, collective et historique, on peut voir Halbwachs [1952] et [1968].

² Voir en particulier : les travaux réalisés en 1993-94 dans le cadre du programme « Finance, éthique, confiance » de l'Association d'Économie Financière (Caisse des Dépôts et des Consignations) et qui ont donné lieu à l'ouvrage de Bernoux et Servet (eds) [1997] ; le numéro de la *Revue du MAUSS* consacré à ce thème (« À qui se fier ? Confiance, interaction et théorie des jeux », 2e semestre 1994) ; sur un plan plus spécifiquement consacré à la question de la monnaie, Aglietta et Orléan (eds) [1995] ainsi que [1998] (ouvrage à paraître) ; le colloque de l'ADSE (Association pour le développement de la socio-économie) sur le thème de « la confiance en question » (Aix en Provence, mars 1996). D'autres travaux plus isolés ont paru récemment sur ce thème de la confiance, en particulier en France l'ouvrage de vulgarisation de Peyrefitte [1995] et dans le monde anglo-saxon Fukuyama [1997]. On trouvera une large bibliographie sur ce thème en fin d'ouvrage de Bernoux et Servet (eds) [1997].

³ Halbwachs [1952, pp. VI-VII] écrit ainsi : « *Le plus souvent, si je me souviens, c'est que les autres m'incitent à me souvenir, que leur mémoire vient au secours de la mienne, que la mienne s'appuie sur la leur. (...) C'est en ce sens qu'il existerait une mémoire collective et des cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir* ».

la confiance : d'une part les garanties institutionnelles explicitement destinées à construire la confiance, d'autre part l'enracinement quotidien des pratiques monétaires des acteurs dans le processus d'émergence de la confiance. Si les garanties n'apparaissent comme ni nécessaires ni suffisantes, l'enracinement quotidien des pratiques, lui, est à la fois nécessaire et suffisant pour que la confiance apparaisse (*section 3*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 11 LES FACTEURS DE CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE

Introduction

Section 1. La confiance au coeur de la monnaie

§1. Une hypothèse : toute monnaie résulte d'un double crédit

§2. Les acteurs de la création et de la circulation monétaires

Section 2. La dynamique hiérarchique entre communauté de paiement et groupes monétaires : tiers inclus et proximité relationnelle

§1. La communauté de paiement comme tiers inclus dans l'échange

- A) Le tiers inclus dans l'acte de paiement
- B) Le tiers inclus dans l'acte de compte
- C) Monnaies parallèles, tiers inclus et communauté de paiement

§2. Le groupe monétaire comme horizon de proximité des pratiques monétaires

- A) Homogénéisation des pratiques
- B) Key-men, key-groups
- C) Proximité relationnelle et réseaux

Section 3. Garanties institutionnelles et enracinement des pratiques

§1. Trois grands fondements institutionnels de la confiance

- A) Le bon fonctionnement du système bancaire
- B) La convertibilité des instruments monétaires officiels entre eux
- C) Le pouvoir libératoire légal généralisé des divers instruments monétaires officiels

§2. L'enracinement quotidien des pratiques monétaires

- A) Le poids de la pratique monétaire quotidienne
- B) L'appropriation culturelle de la monnaie

Conclusion du chapitre

SECTION 1. LA CONFIANCE AU COEUR DE LA MONNAIE

Revenir sur quelques éléments constitutifs de la monnaie nous permettra de souligner deux caractéristiques essentielles pour ce qui concerne la problématique de la confiance. La monnaie repose sur le crédit, pris dans ses deux acceptions de prêt et de confiance (§1). Trois acteurs seront isolés pour styliser la création et la circulation de monnaie (§2).

§1. Une hypothèse : toute monnaie résulte d'un double crédit

Les développements qui suivent doivent être compris dans le cadre de l'hypothèse selon laquelle la monnaie de l'État, quelle qu'elle soit, constitue un crédit.

Dans cette optique, que nous ne discuterons pas ici, la monnaie scripturale bancaire est le résultat, dans sa totalité, de crédits ; et il ne saurait y avoir de monnaie bancaire sans crédit préalable. En outre la monnaie fiduciaire, qui recouvre traditionnellement les pièces divisionnaires et les billets, résulte aussi d'un crédit, celui que fait le porteur à l'émetteur. Pour aller plus loin encore, nous pouvons considérer que les pièces en métaux précieux qui circulent ou circulaient autrefois sont une dette de l'émetteur, c'est-à-dire de l'Hôtel des Monnaies qui frappe les pièces du sceau du souverain ou de l'État, envers le porteur, dans la mesure où l'Hôtel des Monnaies prélève au passage un seigneurage positif qui rend la valeur faciale de la pièce frappée supérieure à la valeur du métal effectivement contenu dans la pièce. Le seigneurage correspond dans cette idée à un prêt de métal du porteur à l'émetteur. L'or et l'argent non frappés, sous toutes les formes possibles, ne peuvent donc être considérés ici comme monnaie au sens de monnaie d'État : si ce dernier peut accepter ces « objets » comme moyens de paiement sur le territoire qu'il contrôle, ils n'en sont pas moins *monnaies parallèles*, parallèles à cette monnaie frappée ou émise par lui ou son système bancaire.

L'hypothèse ci-dessus n'est pas complète. Elle ne concerne qu'un type de crédit, qu'une acception de ce terme : celle de prêt. Mais le mot *crédit* vient du latin *credo* (je crois). De fait, il recouvre plusieurs sens et signifie notamment réputation de solvabilité, ou délai de paiement, ou encore prêt bancaire, ou enfin confiance inspirée par quelqu'un ou quelque chose. En définitive deux de ces acceptions nous préoccuperont : la première déjà citée de crédit / prêt, et la seconde de crédit / confiance (laquelle englobe également l'acception de réputation de solvabilité). Si *faire un crédit* peut se traduire par effectuer un prêt, *faire crédit* signifie ne pas exiger de paiement immédiat, et surtout *prêter du crédit* signifie *faire confiance*.

La monnaie est ainsi doublement créance : l'une établie par contrat formel, et l'autre

(la *créance-croyance-confiance*) née d'une sorte de lien informel et invisible sans cesse en question, entre l'autorité monétaire et les acteurs et entre les acteurs eux-mêmes. Il ne peut exister de monnaie sans une confiance préalable des acteurs dans cet instrument et, au-delà, dans l'entité qui l'émet. En cela le dernier mot appartient toujours au corps social : cette entité, le plus souvent l'État, propose plus qu'elle n'impose cette monnaie. La société, structurée en groupes monétaires dans lesquels l'emploi des instruments monétaires est socialisé et homogénéisé, *dispose*.

Ceci appelle trois remarques.

1) On reprend ici la distinction entre la monnaie comme instruments monétaires (moyens de paiement, unités de compte) et la monnaie comme institution (système monétaire ou principe de résolution des dettes). La confiance peut se voir elle aussi à ces deux niveaux.

Au premier de ces niveaux, elle porte sur l'instrument particulier utilisé par les acteurs - tel billet dont on sait qu'il est souvent contrefait rencontrera ainsi moins de faveurs que tels autres ; la monnaie scripturale sera l'objet de plus de méfiance que les billets dans les pays du Tiers Monde du fait de son caractère immatériel et non immédiatement concret, ou parce que l'histoire du pays recèle un épisode de confiscation des dépôts par exemple. Ce premier type de confiance porte donc sur le degré d'acceptation entre les acteurs eux-mêmes des instruments considérés. Je refuserai un billet de cinquante francs si je sais qu'il est souvent contrefait et que l'on m'en a déjà refusé. Il s'agit donc d'un raisonnement spéculaire. La confiance se manifeste dans l'ensemble des groupes monétaires concernés par ces instruments, jusqu'au niveau qui représente hiérarchiquement la totalité, c'est-à-dire la communauté de paiement. La confiance est celle en un ordre social⁴.

On passe ainsi au second niveau. À ce niveau, la confiance ne porte pas sur ces choses désincarnées que sont les instruments monétaires, mais sur une entité à laquelle on donne des qualités de référent social, par une sorte d'anthropomorphisme collectif : l'institution monnaie, qui est institution sociale et institution de par cette entité qui transcende les acteurs. La confiance se porte ici moins sur la communauté de paiement que sur l'autorité à l'origine du système de paiement qui la définit. Ceci appelle la deuxième remarque.

2) L'émetteur de la monnaie est toujours un centre de pouvoir, quel qu'il soit. Cette autorité peut avoir un poids essentiel dans la construction de la confiance dans les instruments qu'elle émet ou contrôle. La confiance des acteurs peut donc porter sur la capacité de l'entité qui l'émet à assumer, asseoir, perpétuer son pouvoir, qui est pour le coup une autorité monétaire. Cette entité est la plupart du temps l'État, mais elle peut aussi être une autorité locale (monnaie de sécession) ou privée (monnaies de cercles, SEL...).

⁴ Simmel [1987, pp. 185 sq].

La confiance se porte donc à la fois sur les groupes monétaires (au travers des instruments monétaires), sur la communauté de paiement (au travers de l'inscription de chaque groupe monétaire dans la communauté de paiement) et sur l'autorité à l'origine de cette institution monétaire, le plus souvent l'État. Le jeu de ces trois niveaux de confiance fait que l'usage d'un instrument peut se perpétuer si l'un des trois vient à manquer.

3) Enfin, et ceci est le corollaire immédiat d'une conception de la monnaie comme le résultat d'un double crédit, toute monnaie est *fiduciaire*⁵. Il est dès lors préférable de substituer à la distinction traditionnelle monnaie fiduciaire (billets et pièces) / monnaie scripturale (jeux d'écritures) une distinction monnaie manuelle / monnaie scripturale⁶. Monnaie manuelle et monnaie scripturale procèdent en définitive d'une nature commune, celle d'être issues de la confiance.

§2. Les acteurs de la création et de la circulation monétaires

Isoler et schématiser ces acteurs constitue une étape importante pour mieux saisir comment se construit la confiance autour de la monnaie nationale.

Les besoins en moyens de paiement des acteurs (personnes morales ou physiques), dans le cadre de l'organisation monétaire en vigueur sur le territoire, nécessitent une gamme étoffée de moyens de paiement officiels : ce sont les monnaies manuelle et scripturale. Leurs interlocuteurs, outre eux-mêmes lorsque la monnaie est appelée à circuler, sont les banques de second rang, qui possèdent la faculté de créer de la monnaie scripturale bancaire par leurs crédits et de monétiser (transférer au public) la monnaie manuelle (pièces divisionnaires et billets) créée par l'Institut d'émission. Malgré ces pouvoirs, les banques de second rang se font les exécutrices de l'organisation monétaire du pays, par leur subordination à l'autorité monétaire. Celle-ci, élément générique, se compose de l'autorité gouvernementale et de diverses institutions (banque centrale, Institut d'émission, etc.) soudées par le ciment de la législation monétaire et bancaire. Cette autorité monétaire est celle qui définit l'organisation du pays dans ce domaine par le biais du protocole monétaire. L'autorité monétaire chapeaute l'ensemble du système bancaire qui y est ainsi subordonné.

Subordonnées, les banques de second rang ne sont pas néanmoins un intermédiaire sans autonomie et sans caractère entre les acteurs et l'autorité monétaire. Elles disposent en

⁵ On trouve cette idée chez Simmel [1987, p. 197]. Plus tard, Simiand [1934, p. 46] l'affirme avec force : « On oppose souvent monnaie de métal précieux et monnaie dite fiduciaire. Nous apercevons maintenant que toute monnaie est 'fiduciaire'. L'or, à ce jour, n'est que la première des monnaies fiduciaires : il n'est pas plus. Mais il n'est pas moins ». On la retrouve aussi chez Hicks [1967, p. 59] et Aglietta [1988, p. 99].

⁶ On suit en cela la démarche d'Éric Froment [1989].

⁷ C'est particulièrement vrai depuis les années quatre-vingt dans nos économies occidentales où l'on a trop souvent réduit, par les déréglementations, à la seule arme des taux d'intérêts (aux influences redoutables sur

effet d'un certain degré de liberté qui se traduit notamment en matière de crédit, rendant plus difficile pour les autorités monétaire le contrôle de son expansion⁷. Les banques ont aussi une certaine capacité d'auto-organisation. Le *discrédit* sur l'ensemble des banques que peut provoquer la faillite de l'une d'entre elles peut les conduire à mettre en place d'elles-mêmes des mécanismes de protection, comme des fonds de caution mutuelle, et à proposer à l'autorité monétaire des mesures allant dans ce sens.

L'émission monétaire étant bicéphale (d'un côté les banques créatrices de la monnaie scripturale, de l'autre le ou les instituts d'émission créateurs de la monnaie manuelle), la confiance se love autour de ces deux entités. Pourtant, l'éloignement des utilisateurs finals d'avec les instituts d'émission, et *a contrario* la proximité des banques, modifie quelque peu la donne. En effet, les banques apparaissent aux acteurs comme leur unique interlocuteur dans le domaine de la monnaie. Ceci conduit la confiance dans l'institution monnaie à être plus fortement déterminée par la confiance dans le système bancaire que dans le pouvoir qu'incarne l'État. Ceci est d'autant plus vérifié si la monnaie scripturale prend une place prépondérante dans les pratiques monétaires. De ce fait, et dans ce type d'environnement propre à certaines économies, la *sécrétion* de confiance par les institutions se réalise en grande partie par les banques, d'où l'impérieuse nécessité (pour elles comme pour l'État) de s'assurer de leur solidité.

Pour ce qui est de la monnaie manuelle, nous avons vu plus haut que cette sécrétion résultait d'une expérience vis-à-vis de la société elle-même : on retrouve là un niveau de confiance déjà cité, celui de la monnaie conçue comme instrument particulier, distinct de celui de la monnaie conçue comme système monétaire.

Ainsi la monnaie est-elle une institution sociale indissociable de la confiance.

d'autres variables) les moyens de régulation de l'activité dont il est question.

SECTION 2. LA DYNAMIQUE HIÉRARCHIQUE ENTRE COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT ET GROUPES MONÉTAIRES : TIERS INCLUS ET PROXIMITÉ RELATIONNELLE

L'articulation hiérarchique entre communauté de paiement et groupes monétaires permet de concevoir de nouveaux éléments allant dans le sens de la construction d'une légitimité, d'une proximité et par conséquent de la confiance.

La communauté de paiement s'identifie au système de monétaire ; or elle apparaît comme totalité sociale qui constitue le tiers inclus dans les échanges médiatisés par sa monnaie (§1). Les groupes monétaires, eux, s'ils ne peuvent se penser en-dehors de leur inscription dans la communauté de paiement, constituent les éléments de proximité monétaire nécessaires à la légitimation monétaire (§2).

§1. La communauté de paiement comme tiers inclus dans l'échange

La confiance n'est pas simplement une relation bilatérale mais elle fait intervenir la totalité sociale⁸.

Chaque acte monétaire fait par définition intervenir une monnaie. Cette monnaie qui s'interpose entre les personnes inclut un tiers dans tout échange. La monnaie prend dès lors une dimension fortement symbolique. Elle symbolise l'unité de la communauté de paiement et le partage de valeurs par les acteurs qui l'emploient. La confiance de chacun nécessite le rapport à la communauté de paiement considérée comme totalité supérieure⁹.

⁸ Orléan [1994b, p. 25] : « *C'est par l'introduction d'un tiers extérieur, d'une médiation, que se trouve garantie la confiance mutuelle* ».

⁹ Cette idée a été formulée différemment par Simmel [1987]. Elle a inspiré notamment Orléan [1985] et Aglietta [1988, p. 99], lequel écrit ainsi : « *la confiance est donc la disposition d'esprit individuelle qui appréhende la communauté de paiement comme une réalité qui dépasse l'horizon économique de chaque individu* ». Orléan [1995, p. 256] écrit, à propos des sociétés non occidentalisées sur lesquelles portent un certain nombre de contributions de cet ouvrage collectif, « *la monnaie comme médiation est toujours légitimée (...) par la communauté constituée comme un tiers transcendant* ». On peut sans doute étendre cette problématique à nos sociétés occidentalisées.

A) Le tiers inclus dans l'acte de paiement

Pour Simmel, la monnaie constitue un membre intermédiaire dans les échanges interpersonnels. Elle constitue le tiers qu'elle inclut dans l'échange¹⁰. L'acte de paiement fait donc intervenir un tiers, physiquement représenté dès lors qu'il s'agit d'une monnaie manuelle ou que l'on emploie un instrument de paiement comme le chèque afin de donner un ordre de paiement¹¹.

1) Inclusion ou exclusion du tiers ?

Le moyen de paiement est la face dispersée, partagée et fragmentée de la totalité sociale : ses manifestations sont, à l'échelle de l'acteur, innombrables ; elle signifie et provoque un partage de valeurs communes ; elle circule comme fragment du tout. Quiconque est inséré, par ses échanges, dans cette vaste circulation de richesses et de moyens de paiement est, de fait, intégré dans la communauté de paiement dont il est question et socialisé.

Dispersée, partagée, fragmentée, la totalité sociale se présente néanmoins comme tiers inclus dans chaque acte de paiement. Certes, l'économie occidentale moderne s'est élaborée sur l'idée d'une autonomisation des phénomènes de l'échange sur le reste de la vie sociale. Mais ainsi que le notent divers auteurs¹², cette idée demeure une fiction. De Coppet par exemple estime que :

« À propos de la monnaie, ce poids relationnel différent des objets rend illusoire le choix qu'il faudrait faire entre une théorie où la monnaie est un objet neutre, reflétant le mouvement des échanges, et une autre où l'on confère à la monnaie une valeur propre capable d'influer considérablement sur les échanges. Si l'analyse de la société 'aré'aré nous apprend quelque chose sur la monnaie en général, c'est que l'entité monnaie joue à la fois ces deux rôles apparemment contradictoires, et cela en référence à la totalité (...) : il n'y a pas de monnaie sans un ordre transcendant qui lui donne cette qualité d'être une matérialisation de la totalité. De ce point de vue, il y a lieu de renverser la perspective : se demander non pas si la monnaie 'aré'aré se conforme ou non à une des définitions possibles de la monnaie moderne, mais plutôt si elle ne révèle pas en celle-ci des propriétés insoupçonnées. Il nous semble en effet que monnaie 'aré'aré et monnaie moderne sont toutes deux et d'abord *monnaie*. Ce n'est pas tant la monnaie qui est de nature différente, mais tout ce qui l'entoure. Ainsi le changement profond dans l'ordre des valeurs de notre société moderne depuis les débuts de la Chrétienté est-il responsable des variations apparentes du rôle de la monnaie, *bien que celle-ci n'ait cessé d'être dans un*

¹⁰ Simmel [1987, p. 194 sq et p. 243]. Grinberg [1993, p. 86] écrit à son sujet : « *Si l'argent est lui-même un tiers garantissant l'échange, il subsume l'existence d'un autre tiers qui pourrait s'appeler le pouvoir, l'autorité* ».

¹¹ Sur ces distinctions, voir Froment [1987b].

¹² Notamment Polanyi [1968] et [1983], Barraud, de Coppet, Iteanu, Jamous [1984], Dumont [1985], ou Servet [1981] et [1993].

rapport direct à la totalité »¹³.

Dans notre société, le tiers, cette totalité sociale, est donc pensé comme exclu de l'échange. Celui-ci semble ne relever que d'actes individuels sans intervention de quelconques caractéristiques propres à la communauté de paiement à laquelle ces individus appartiennent. L'échange est pensé comme bilatéral et ne faisant appel à aucune dimension extérieure aux deux échangistes. En réalité, le tiers, c'est-à-dire la société, n'est pas exclu des échanges modernes mais au contraire inclus, même s'il se cache derrière l'apparente objectivité et rationalité des échanges, des choix, des décisions de ce que l'on nomme consommateur et individu.

Le tiers est inclus symboliquement sur les moyens de paiement manuels. Déjà dans les premières pièces on pouvait voir le démembrement du dieu Dionysos, dieu qui, circulant ainsi démembré, formait par le cercle des utilisateurs de ces pièces une communauté de paiement où la totalité apparaissait¹⁴.

2) Symboliques à l'oeuvre sur les moyens de paiement

Les symboles sont une caution que veut se donner l'émetteur, en s'appuyant sur une figure qui transcende la culture et l'histoire de la société. De façon générale, les pièces de monnaie ont toujours porté une référence à la totalité sociale : représentation des rois, devises royales, références bibliques, versets du Coran, etc.

Ces figures peuvent constituer un élément central pour la confiance car elles font appel à des référents ayant valeur de mythes ancrés dans la culture locale.

Ces référents peuvent être en tout premier lieu la représentation du nom de l'unité de compte, comme l'image de Bolivar, un bouclier, ou encore une couronne ou le roi qu'elle représente, etc.

Les noms des pièces sont parfois ceux du souverain, représentant de façon très directe le pouvoir régalien de battre monnaie. La confiance dans ces pièces provient donc en grande partie de celle que l'on porte aux souverains ; c'est une façon de personnaliser la monnaie. Comme Louis XIV a pu dire en son temps « *l'État c'est moi* », ce procédé revient à faire dire au Roi à la façon d'un syllogisme : « *la monnaie, c'est l'État ; l'État, c'est moi ; donc la monnaie, c'est moi* ». Ainsi la France connut ses Louis, ses Carolus, ses Napoléon ; l'Angleterre possède une pièce d'or qui fut maîtresse, le fameux Souverain.

Les symboles politiques sont souvent hissés au rang de mythes. En outre, les symboles anciens d'un monde politique révolu sont parfois conservés comme gages de

¹³ Barraud, de Coppet, Iteanu, Jamous [1984, pp. 507-508]. Nous soulignons la fin de la citation. Cette idée est reprise dans l'introduction générale de l'ouvrage collectif à paraître sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan (*De la monnaie...*) et auquel participe aussi Daniel de Coppet.

continuité, ce qui donne des situations qui pourraient être cocasses si le drame ne se cachait pas derrière. C'est ainsi qu'en France, fin 1792, la royauté abolie, des assignats portant des signes royaux étaient encore imprimés, et que Louis XVI à peine guillotiné, des pièces au profil royal étaient encore frappées dans certains ateliers. De même, le nouveau régime russe issu de la Révolution imprima en 1917 des billets avec pour motif l'aigle impérial à deux têtes afin de conserver la confiance du public¹⁵.

Sur les billets américains, la devise « In God We Trust » fait remonter plus haut encore l'idée de la totalité sociale : ces billets font explicitement intervenir à chaque passage de main en main le partage implicite par les échangistes de valeurs fondamentales, liées non à une quelconque rationalité ou utilité individuelle, mais au domaine irrationnel qui est celui de la croyance et de la foi. Cette monnaie qui circule procède d'un échange de *valeurs* dans toute la richesse de sens de ce mot.

Cette circulation de multiples signes souverains sur les monnaies manuelles font de chaque échange un moment pas seulement bilatéral, entre un débiteur et un créancier, mais aussi comportant le tiers qu'est la communauté de paiement tout entière.

Le développement de la monnaie scripturale tend à réduire à un rôle quantitatif marginal les moyens de paiement manuels qui seuls peuvent porter de telles représentations. Mais la monnaie scripturale reste, dans les esprits, une circulation abstraite, cachée de la monnaie dont on apparente l'essence à la monnaie manuelle : le biais matérialiste ou « myopie sensitive » qui a confondu tant d'économistes est un puissant facteur qui contribue à maintenir dans la monnaie scripturale l'imaginaire que l'on développe en employant la monnaie manuelle. Celle-ci, en outre, demeure très utilisée au niveau de base de la société, celui des personnes, là où s'élabore le système de représentations. Enfin, la monnaie scripturale n'est pas non plus une monnaie froide, exempte de relation imaginaire à la société dans sa totalité. En effet son mode d'utilisation dénote plus que la monnaie manuelle la nécessité d'une adhésion d'une communauté entière à ses mécanismes. En outre, elle suppose encore l'unité de compte.

¹⁴ Voir Servet [1984].

¹⁵ Le nouveau pouvoir russe eut aussi recours à des billets directement issus de l'imprimerie tsariste.

B) Le tiers inclus dans l'acte de compte

Si le moyen de paiement disperse, partage et fragmente la totalité sociale, l'unité de compte en représente à la fois l'unité et la totalité.

1) Une communauté du compte

Comme chiffre « un », l'unité de compte représente l'élément irréductible et primordial au cœur de la monnaie. Elle est le symbole même de la totalité sociale. Dès lors elle norme les évaluations monétaires selon une référence implicite à l'ensemble des pratiques monétaires de compte.

En premier lieu, elle structure en établissant un espace de « *commensurabilité immédiate* »¹⁶. L'unité de compte est, à ce titre, un instrument qui permet une certaine reconnaissance sociale, et son utilisation particulière par un acteur peut être vue comme un signe de son appartenance à un groupe humain particulier. Le fait même d'évaluer quelque chose par telle unité insère l'acteur dans une sphère sociale notamment caractérisée par cette pratique particulière du compte. Lorsqu'il s'agit de l'unité de compte autour de laquelle s'organise l'ensemble du système monétaire, alors cette sphère sociale coïncide avec la communauté de paiement.

En second lieu, l'unité de compte structure en établissant une nécessaire spécularité des évaluations de chacun. Elle établit, en effet, une médiation entre les aspirations des acteurs. Elle est l'institution qui permet, comme réalité apparemment extérieure à la société, de rompre l'auto-référence infinie dans la détermination des rapports d'échange. En somme, elle objective des désirs subjectifs. Par cette spécularité objectivante, elle socialise les évaluations, constitue en cela une institution, de même que dans le même temps elle socialise les acteurs¹⁷.

La communauté de paiement est un ensemble de personnes qui toutes emploient une unité de compte commune. Au sein de cette communauté de paiement, il existe des groupes monétaires dans lesquels l'emploi de cette unité de compte commune est différencié en ce qu'il repose sur des coutumes différentes (en termes de pensée, d'oralité et d'écrit), voire en ce qu'il ne constitue qu'une unité parmi plusieurs unités de compte employées par ces sous-groupes.

L'acte de compte isolé, c'est-à-dire dénué d'opération de paiement concomitante, peut être, on l'a vu, de trois types : compte pensé, compte oral, compte écrit. Quel qu'il soit, il fait intervenir une unité qui, dans l'essentiel des cas, n'est pas une unité *sui generis* mais

¹⁶ Voir Aglietta et Orléan [1982].

¹⁷ Simmel [1987] et Aglietta [1988].

une unité qui s'inscrit dans les pratiques socialisées et homogénéisées d'un groupe monétaire. L'unité employée est donc une unité qui s'impose à l'esprit, à l'échange de paroles ou à l'inscription d'un compte, par le biais d'une contrainte sociale issue d'une action collective passée et qui se traduit par une coutume.

Or l'unité de compte est une institution beaucoup plus homogène que le moyen de paiement dans la mesure où celui-ci possède une multiplicité de formes, ne serait-ce que par la nécessité de disposer de coupures de divers nominaux en matière de monnaie manuelle. Chaque unité de compte est une institution fédératrice d'un vaste ensemble de paiements. Elle est en outre mobilisée par les actes sociaux que sont la pensée, le parler et l'écrit :

- La pensée suppose de la part de la personne un système de représentations qui ne peut résulter que de son inscription dans la société, et en l'occurrence dans un groupe monétaire spécifique.

- Le parler suppose le partage de ce système de représentations entre les personnes reliées par cette parole - partage qui peut nécessiter l'adaptation du langage des personnes si elles n'appartiennent pas au même groupe monétaire.

- L'écriture suppose l'adaptation de la personne qui écrit au système de représentations en vigueur chez les personnes à qui ces comptes écrits sont destinés.

2) La symbolique de l'unité

Dans tous les domaines du compte, on le voit, un système de représentation socialisé est nécessaire. On peut estimer que ce système de représentation en amont du compte est imposé par la communauté de paiement et adapté par chaque groupe monétaire. Dès lors chaque acte de compte est une référence à ce tiers qu'est la totalité, celle de la communauté de paiement de façon générale, celle du groupe monétaire en particulier si l'unité de compte employée lui est spécifique.

L'unité de compte contribue de la sorte à représenter l'unité symbolique de la société. En matière monétaire, en effet, les symboles se retrouvent d'abord dans le nom des monnaies. Le nom est une façon de poser les bases de la monnaie idéale.

Les noms sont très stables malgré les révolutions et les changements politiques. Ils se réfèrent souvent à des noms de pièces anciennes (*dollar, tolar, écu, franc*, etc.), ou à des unités de poids (*lire, livre, mark, shekel, peso, peseta, drachme, dirham, taël*, etc.). On peut trouver d'autres symboliques à l'oeuvre dans les unités de compte¹⁸ : références à des animaux sacrés ou prestigieux (*leu* roumain et *lev* bulgare se réfèrent au lion, le *quetzal* guatémaltèque à un oiseau sacré, la *roupie* au bétail, etc.), référence aux fondements de la civilisation chrétienne (*cruzado* et *cruzeiro* brésiliens signifient la croix), référence à la

¹⁸ Sédillot [1989].

puissance militaire (*écu* et autres *escudo*, *shilling* signifient le bouclier, le *kopeck* une lance), référence à l'unité royale (*couronne*), à des personnages considérés comme des mythes fondateurs des pays en question (*colon* costaricain en référence à Colomb, *bolivar* vénézuélien en référence au libérateur Bolivar), ou encore référence au nom du pays lui-même par sa racine (*litas* lituanien, *zaïre* zaïrois, *afghani* afghan, *franc* français¹⁹).

Poids, pouvoir, culte, nation : les noms d'unités de compte, à partir desquelles se bâtissent les systèmes monétaires nationaux, doivent s'ancrer dans ce qu'il y a de plus essentiel, dans les racines de la culture locale. Le nom est un signe adressé aux acteurs et qui leur fournit un élément d'identité, la symbolique même de l'unité. Il est un système de référence qui doit ancrer sur lui l'estime d'un passé prestigieux et fondateur de la nation. Celle-ci finit par se confondre avec des éléments de sa légende ; diffuser à chaque acte monétaire (parlé, écrit) ce brin de passé contribue à identifier comme membres d'une même nation les personnes qui emploient ce symbole, et à rappeler à chacun son appartenance fondamentale à cette nation²⁰.

Le nom de l'unité de compte n'est donc pas neutre, simple étiquette interchangeable, mais emblématique. En plaçant en lui ce passé commun transcendé par un symbole, on tente d'identifier la monnaie à la nation, et de faire de l'adhésion à la monnaie le même acte de fierté que l'adhésion à la nation. Le *franc* par exemple n'a pas été choisi par hasard par la Convention pour remplacer la livre tournois, mais bien parce que, fondamentalement, le franc représentait l'unité *du* compte sur le territoire français. Unité en matière de calcul puisque le franc était employé pour signifier une livre tournois ; unité historique et non rupture puisque le franc était employé depuis des siècles de la sorte ; unité symbolique puisque le *franc* reprend dans son nom même celui du peuple qui allait l'employer. Désormais chaque acte personnel ou interpersonnel de compte ferait donc intervenir comme tiers la totalité sociale que représente la société française. Le franc, unité, est aussi la France, totalité ; la totalité intervient dès lors symboliquement dans chaque acte de compte²¹.

Le franc, unité *et* totalité, est d'autant plus présent dans le système de représentations s'il est matérialisé par un objet qui circule entre les personnes. Autrement dit, la totalité est d'autant plus présente que l'acte de compte est joint à un acte de paiement ; elle est d'autant

¹⁹ L'origine de notre *franc* est une pièce médiévale représentant un roi à cheval brandissant une épée, et légendée « *francorum rex* » : le Roi de France. Deux attributs accompagnaient donc le nom de la nation : un signe de souveraineté et un signe militaire.

²⁰ La *nation* n'est pas ici prise dans son sens d'entité ethnique ou linguistique homogène (de très nombreux pays présentent une hétérogénéité de ce point de vue), mais dans son sens politique d'entité souveraine.

²¹ Le principe du *franc* est commun à plusieurs États de la planète : litas lithuanien, lats letton, zaïre zaïrois par exemple reprennent dans le nom de leur monnaie celui de leur peuple ou de leur État.

On peut rappeler ici l'unité de compte d'un Cercle d'échange déjà vu (chapitre 2, *supra*) : l'unité du Cercle économique WIR est précisément le WIR, qui signifie *nous* en allemand. L'unité est ici très explicitement la totalité sociale des membres du Cercle.

plus un tiers inclus dans l'échange que l'unité se double de son partage.

Enfin, la symbolique de l'abréviation peut aussi avoir son importance. Le S barré du *dollar*, devenu synonyme de puissance par la seule référence au *dollar* américain, se retrouve ainsi dans de nombreux pays²². Ce que l'on cherche là est de raccrocher sa monnaie, identité particulière au milieu d'un monde aux monnaies innombrables, à l'essence même de la monnaie que semble receler le S doublement barré.

C) Monnaies parallèles, tiers inclus et communauté de paiement

Si la communauté de paiement est un tiers inclus dans l'échange au moyen de la symbolique de l'unité et des symboliques portées par les moyens de paiement, on peut dès lors s'étonner de l'existence de monnaies parallèles. La communauté de paiement semble en effet disposer d'une assise très forte.

Il faut en réalité distinguer, dans cette perspective, trois types de monnaies parallèles.

1) Il existe des monnaies parallèles issues de l'intérieur même de la communauté de paiement. Les titres de services par exemple ne sont pas créés et utilisés contre la communauté de paiement, mais en son sein et avec la monnaie nationale. Simplement, leur usage est beaucoup plus cloisonné que celui de la monnaie nationale et, surtout, ils ne sont pas pensés comme des substitutifs à une monnaie dont on se défierait. Au contraire, les titres de service adoptent des formes matérielles qui les rapprochent, dans l'imaginaire collectif, des chèques ou des billets. En outre certains titres de services sont appelés « Chèque culture » ou « Chèque Déjeuner ». En outre, s'ils sont employés comme moyens de paiement dans certaines situations et donc remplacent les moyens de paiement habituels, ils portent l'unité de compte nationale et donc colportent toutes les représentations liées à cette unité.

2) Il existe des monnaies parallèles issues de l'extérieur de la communauté de paiement, en particulier les monnaies parallèles d'origine étrangère. Leur emploi fait donc appel à des représentations concurrentes ou, du moins, distinctes de celles liées à la communauté de paiement nationale. Le tiers inclus dans l'échange n'est plus la communauté de paiement nationale, mais autre chose. Ce peut être la communauté de paiement de laquelle cette monnaie étrangère tire son origine, mais cela peut aussi être le groupe monétaire dans lequel cet usage s'est enraciné. On comprend que de tels usages ne se développent pas facilement et qu'ils sont le résultat soit d'une forte extraversion des agents, leurs opérations

²² Par exemple au Mexique (\$Mex pour le *peso*), en Argentine (N\$Ar pour l'*austral* et plus directement \$ depuis 1991, date d'introduction du nouveau *peso* dont il a été question plus haut), au Chili (\$ pour le *peso*), en Bolivie (\$Bol pour le *peso*), à Cuba (\$Cu pour le *peso*), au Portugal (\$ pour *escudo*), etc. La liste n'est pas close et, plus près de nous, la France a, dans ses fameux efforts répétés visant à établir un *franc* fort, envisagé en 1987 d'ajouter une barre au F, comme si cela en changeait la nature, le rapprochant des *dollar*

économiques étant essentiellement tournées vers l'extérieur, soit de l'enracinement profond dans les habitudes d'une pratique qui a émergé lors d'une phase de profond défi vis-à-vis de la monnaie locale ou dans le cadre de l'intégration économique avec un pays voisin par exemple. En outre, hormis dans les situations de sommet hyperinflationniste, la monnaie locale n'est jamais totalement abandonnée, ce qui signifie que le tiers inclus dans d'autres échanges de ces mêmes personnes peut demeurer la communauté de paiement nationale. Surtout, il est très fréquent que le compte demeure en unité de compte nationale, que ce soit de façon pensée, parlée ou écrite ; il fait donc encore intervenir la symbolique de l'unité nationale.

3) Enfin, il existe des monnaies parallèles qui ne sont ni dépendantes de la communauté de paiement nationale, ni dépendantes de communautés de paiement étrangères. Le tiers inclus dans ces échanges se rapporte à une communauté de paiement hiérarchiquement inférieure à la communauté de paiement nationale. C'est ainsi que l'accès à des cercles monétaires tels que les SEL peut signifier un repli de la communauté de paiement nationale vers des communautés de paiement plus réduites et où l'on tente de retrouver ou développer une identité que l'on espère plus forte. Le tiers inclus dans l'échange est alors explicitement le groupe social de taille réduite qui s'est formé en cercle monétaire. Il n'est pas innocent que le Cercle économique WIR dispose d'une monnaie nommée *Wir*, c'est-à-dire, en allemand, « nous ». De la même façon, les systèmes d'échange local anglo-saxons s'appellent LET'S (Local Exchange Trading Systems), ce qui fait très clairement référence à une dynamique de groupe, inscrivant le « nous » du groupe de façon très volontaire vers l'avenir²³.

américain (\$), livre britannique (£) et autre yen japonais (¥).

²³ A propos du Cercle économique WIR et des systèmes d'échange local, voir le chapitre 2, *supra*.

§2. Le groupe monétaire comme horizon de proximité des pratiques monétaires

Si la communauté de paiement intervient comme tiers inclus dans l'échange, le groupe monétaire contribue lui aussi à la construction de la confiance en ce qu'il organise une proximité monétaire. Il est le lieu d'homogénéisation des pratiques (A), cette homogénéisation procède de la dynamique mimétique impulsée par des *key-men*, en interne, et de *key-groups*, en externe (B), et tout ceci contribue au phénomène de proximité entendu comme appartenance à un réseau (C). Au total, le groupe monétaire est le lieu de socialisation des acteurs au moyen d'un certain ensemble d'instruments monétaires ; inversement, le groupe monétaire est le lieu dans lequel les instruments monétaires prennent sens. Ici peuvent intervenir les monnaies parallèles : la spécificité des pratiques de chaque groupe monétaire le conduit à adopter certains des instruments monétaires inscrits dans le système monétaire national qui définit la communauté de paiement, et d'autres instruments monétaires qui n'en font pas partie.

A) Homogénéisation des pratiques

L'espace de commensurabilité immédiate que définit une communauté de paiement structurée autour d'une unité de compte réduit les dettes à un élément commun et définit ainsi un champ des possibles dans le paiement de ces dettes. Sur ce champ des possibles se greffe l'ensemble très divers de moyens de paiement.

La socialisation des acteurs signifie donc leur intégration dans des groupes aux pratiques monétaires homogènes ou au moins semblables, reliées par un point commun fondateur.

La population est incluse, de façon plus ou moins développée, dans la communauté de paiement propre au pays considéré. Au Cameroun par exemple il s'agit d'une communauté de paiement qui, par ailleurs, est commune aux autres pays de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). En revanche, dans ce pays les pratiques orales de compte ne sont pas les mêmes partout : selon les ethnies, il existe des différences qui définissent des sous-groupes de compte au sein même de la vaste communauté de compte que présente, du reste, l'ensemble de la zone franc africaine. Ainsi dans l'ethnie Mbawele, la pièce de 5 francs CFA, base des comptes oraux, est exprimée par le terme *n'dolo* ; cette même pièce est exprimée par le *duro* dans l'ethnie Fang. Au sein de cette vaste communauté de paiement existent donc des groupes monétaires aux usages plus spécifiques.

La socialisation par la monnaie conduit, selon Polanyi, à ce que « *les pratiques de*

compte et de paiement normalisent les flux économiques et les conflits sociaux »²⁴. Chaque groupe monétaire, qu'il soit vaste ou non, qu'il présente de nombreuses spécificités ou non, qu'il soit intimement lié à un groupe plus vaste ou non, voit ses membres socialisés par le biais d'une homogénéisation de leurs hétérogénéités²⁵. Ce qu'il s'agit de comprendre n'est pas qu'il existe au départ des hétérogénéités que la monnaie vient *ensuite* homogénéiser, mais que l'homogénéisation a lieu sans cesse au travers de chaque pratique d'échange et de compte, et que cette homogénéisation procède de la socialisation.

Cette homogénéisation au sein d'un groupe permet de verrouiller ses pratiques internes ; ce verrouillage de la société par le monétaire peut dès lors être employé par tout pouvoir qui émerge ou a émergé au sein du groupe et se présente à lui comme entité régulatrice. Qu'il s'agisse du roi, des prêtres, du seigneur local, de l'État contemporain, du bourgmestre de Wörgl ou du responsable fondateur d'un système d'échange local quelconque, la monnaie devient un outil politique²⁶, voire un outil de maîtrise du groupe.

B) Key-men, key-groups

La dynamique d'intégration sociale de la monnaie, ou plutôt d'un ensemble d'instruments monétaires dont certains sont parallèles, repose donc sur des liens hiérarchisés entre les groupes monétaires au regard de la communauté de paiement comme totalité, mais aussi à l'intérieur de ces groupes. Ces liens constituent des pôles de pouvoir, intra et inter-groupes, à partir desquels se développent des processus de mimétisme et de différenciation.

A l'intérieur d'un groupe, on parlera, ainsi qu'Irving Fisher, de *key men* qui ont une influence déterminante sur le comportement des autres membres du groupe.

« N'importe quels individus, s'ils se mettent d'accord entre eux, peuvent faire circuler comme monnaie n'importe quoi et n'importe quand. Irving Fisher a remarqué qu'il n'était pas nécessaire d'avoir le consentement de tous les membres d'un groupement : celui des personnalités les plus considérables, des *Key-men*, suffit. Les autres suivent par esprit d'imitation »²⁷.

L'intégration d'une monnaie au sein d'un groupe monétaire ne peut cependant se penser sans référence à ce qui est extérieur à ce groupe. En effet, aucun groupe monétaire n'est autonome d'une communauté de paiement donnée puisque tout groupe monétaire emploie un ensemble déterminé d'instruments dont la logique systémique provient de la communauté de paiement. En outre, certains membres de ce groupe ont des liens avec

²⁴ Maucourant [1994, p. 459].

²⁵ Expression de Aglietta et Orléan [1982].

²⁶ Voir à propos des systèmes d'échange local le désir d'Armand Tardella de réinsérer le « politique » dans les échanges et la monnaie au moyen de l'émission et la distribution de monnaie.

²⁷ Baudin [1936, p. 212].

d'autres groupes monétaires de cette même communauté de paiement, voire d'autres groupes monétaires d'autres communautés de paiement.

Au-delà du poids des *key-men* au sein d'un groupe, il faut donc aussi considérer deux éléments.

- En premier lieu, les *key-men* peuvent aussi être en contact avec d'autres groupes. Le fait même d'avoir de tels liens est un facteur qui contribue au statut de *key-man*. De ce fait, de tels personnages ont une action de relais en contribuant à la diffusion de pratiques monétaires de groupes à groupes. Il y a donc constitution de réseaux de diffusion de pratiques monétaires par le biais de *key-men* et, de façon plus générale, des personnes qui font le lien entre plusieurs groupes monétaires.

- En second lieu, chaque groupe monétaire est placé vis-à-vis des autres selon un principe hiérarchique. Cette hiérarchie conduit à parler de *key-groups*, groupes à l'influence déterminante sur le comportement des personnes des autres groupes monétaires et donc sur les pratiques homogénéisées au sein de chaque groupe. Cela cependant ne signifie pas que les *key-groups* ne sont pas eux aussi influencés par les autres : Bourdieu a montré que dans le processus social de la distinction, il y a interaction permanente entre groupes copieurs et groupes copiés²⁸.

C) Proximité relationnelle et réseaux

Par le biais des *key men* se dévoile un autre élément fondamental dans le processus d'intégration sociale de la monnaie, la proximité. Celle-ci est multidimensionnelle : proximité spatiale, bien sûr, mais aussi sociale, économique, culturelle, politique, etc. Ce qui cependant active les rapports sociaux est une proximité relationnelle que les autres éléments favorisent²⁹. Cette proximité contribue à l'intégration sociale de la monnaie de multiples façons.

La relation monétaire, en premier lieu, suppose une proximité préalable. Elle est en effet une relation qui met face à face un débiteur et un créancier. Tous deux sont liés par la dette avant de l'être par l'acte de paiement de cette dette. Que l'un ait contracté une dette envers l'autre signifie qu'il lui est *obligé* ; la relation de dette est donc aussi une relation qui hiérarchise les acteurs. Cette obligation est une obligation de rendre, donc de rompre la dette initiale. Or il n'y a de dette que si les deux parties s'accordent à reconnaître dans leur relation une capacité à être rompue ; sans cela, la créance ou la dette de l'un n'est pas reconnue comme telle par l'autre. Cette reconnaissance commune suppose une proximité culturelle ou au moins un processus de rapprochement.

Ce qui rapproche les acteurs liés par une relation de dette est aussi, outre l'idée

²⁸ Bourdieu [1979]. ²⁹ Voir Brenner et Servet [1993], Servet [1997a], Mayoukou [1997].

même de reconnaissance de ce lien, un accord, implicite ou non, sur les moyens de payer cette dette. Payer sa dette suppose en effet le choix préalable d'un moyen de le faire et suppose le consentement des deux parties.

Ce choix peut être contraint par la loi lorsque le pouvoir libératoire légal impose l'instrument qui en est doté au créancier. Il existe alors une proximité juridique au fondement de la relation monétaire. Cette proximité est contraignante car sa rupture est susceptible de sanctions.

Le consentement peut aussi être coutumier. La proximité est alors issue d'une action collective passée qui a élaboré une routine socialement entérinée dans les pratiques de paiement. Cette proximité sociale est plus « chaude » car sa rupture est susceptible de sanctions de type exclusion de fait du réseau relationnel dans lequel la dette a été contractée. Ce type de choix des moyens de paiement de la dette est déterminé par le groupe monétaire dans lequel s'inscrit ce paiement.

Enfin, le choix du moyen de paiement de la dette peut être issu d'une libre convention entre les parties, auquel cas se pose le problème de la sanction éventuelle, sociale et juridique.

L'influence des coutumes qui constituent la base des pratiques propres à un groupe monétaire est déterminante. Il s'agit là d'une proximité sociale, que vient renforcer la proximité culturelle, spatiale ou économique (niveau de revenus).

Les divers types de proximité qui existent conduisent à parler de réseau³⁰. Dans la perspective des pratiques monétaires, un *réseau serait ainsi un ensemble de personnes liées par des relations monétaires nombreuses et de même type*. On peut concevoir un groupe monétaire comme un réseau.

Ces réseaux, toutes les analyses de la monnaie ou presque les mettent en lumière. Déjà Smith, dans son analyse du billet de banque, soulignait la différence de circulation des diverses coupures et préconisait de limiter le nominal le plus faible des billets de banque à un niveau élevé afin d'éviter que leur circulation s'épanche du circuit entre commerçants au circuit dans lequel est intégré l'ensemble de la population³¹.

Sur ces bases, l'intégration sociale d'une monnaie ne se conçoit, on le voit clairement, qu'en référence à un groupe monétaire ou réseau considéré. L'interconnexion des réseaux, à des degrés d'ouverture divers, ainsi que l'appartenance de ces réseaux à une totalité sociale transcendante (la communauté de paiement articulée autour du système de paiement générique), fait que l'intégration sociale d'une monnaie au sein d'un réseau met cependant en jeu d'autres réseaux et le système de valeurs de la société tout entière.

³⁰ Granovetter [1994] notamment a souligné l'importance des réseaux pour la constitution de la confiance.

³¹ Smith [1981, , pp. 286 sq]. Voir à ce sujet Jacoud [1997].

SECTION 3. GARANTIES INSTITUTIONNELLES ET ENRACINEMENT DES PRATIQUES

Outre l'existence de la totalité sociale comme tiers inclus dans l'échange (paiement, compte), l'autorité ou l'institution émettrice et gestionnaire de la monnaie émet des garanties afin de faire montre de sa maîtrise monétaire et ainsi recueillir la confiance des utilisateurs de monnaie. On peut se poser la question de la nécessité de telles garanties. Simmel les pense comme nécessaires. Il faut en effet selon lui garantir « *l'énorme vraisemblance que chaque particulier, malgré la liberté qu'il a de refuser l'argent, l'acceptera* »³².

Afin d'asseoir son autorité, le pôle émetteur de monnaie tente ainsi de construire la confiance autour de son système monétaire au moyen de garanties institutionnelles, éléments auxquels le système bancaire peut surajouter les siens (§1). Pourtant, cela ne paraît pas suffisant pour que la confiance apparaisse. Le poids de l'enracinement quotidien de l'usage d'instruments monétaires constitue une face moins facile à maîtriser par les autorités monétaires, bien que plus décisive (§2).

§1. Trois grands fondements institutionnels de la confiance

Parmi ces éléments on peut isoler trois fondements institutionnels.

La garantie, dans les échanges paléomonétaires, est d'abord la présence du tiers. L'émergence de la monnaie moderne et de l'échange interpersonnel a fait de la monnaie le seul tiers présent dans l'échange. Elle doit dès lors exprimer ou véhiculer des valeurs qui lui permettent de se poser elle-même comme la garantie dans l'échange³³.

Ces garanties proviennent dès lors de l'autorité elle-même. Elle naît de la volonté de l'autorité monétaire de faire appliquer sa loi, imposer sa monnaie comme seule institution saturant le champ des pratiques monétaires et par là exclure tout instrument ne relevant pas de son autorité. Les garanties en question sont ici regroupées en trois types : le bon fonctionnement du système bancaire (A), la convertibilité (au sens large) des monnaies (B), et l'usage partout et par tous de ces monnaies (C). Il ne faut cependant pas omettre la capacité du système bancaire à mettre lui-même en place des garanties destinées à asseoir la confiance, sur laquelle repose toute son activité de manipulateur d'argent.

Pourtant, ces éléments institutionnels ne semblent pas nécessaires dans la construction de ce crédit particulier qu'est la confiance. On peut en effet imaginer l'émergence d'un climat de confiance en l'absence de telles garanties. Dans l'absolu, il est

³² Simmel [1987, p. 199].

³³ Grinberg [1993, pp. 85-86] écrit ainsi, à propos de Simmel : « *Plus les relations sociales sont dépersonnalisées, par le biais de l'argent, plus elles induisent l'élaboration de règles juridiques précises,*

certain qu'elles participent à l'élaboration d'un tel climat, car elles fournissent aux utilisateurs de la monnaie une sorte d'arrière-plan institutionnel qui les assure et les rassure à propos des trois points fondamentaux qui vont être développés. Ces garanties sont certes les bienvenues, mais, plus que le principe de ces garanties, c'est leur caractère effectif qui importe : non nécessaires, ces éléments institutionnels ne sont pas non plus suffisants³⁴.

A) Le bon fonctionnement du système bancaire

En premier lieu, l'autorité monétaire assure le bon fonctionnement du système bancaire subordonné. En particulier, la banque centrale possède une fonction de prêteur en dernier ressort afin de faire face à toute crise de liquidités, et l'autorité monétaire met en place des fonds de garantie appelés à soutenir les banques en défaut de paiement³⁵. L'objectif est, dans notre optique, d'assurer les acteurs de la solvabilité des banques³⁶, et donc de leur capacité à tenir leurs engagements en ce qui concerne par exemple la qualité à vue des comptes courants.

Cependant, cette assurance institutionnelle censée sécréter en retour la confiance des acteurs dans le système bancaire n'apparaît pas, au fond, nécessaire. Pour ce qui concerne la création de monnaie scripturale, il est en effet tout à fait imaginable qu'un acteur en besoin de financement fasse une demande de prêt dans une banque sans être assuré du rôle de prêteur en dernier ressort de la banque centrale et du bon fonctionnement des fonds de garantie destinés à payer les pots cassés par les défaillances bancaires. C'est même plus qu'imaginable : les fonds de garantie et même la banque centrale ne peuvent soutenir toute faillite bancaire, comme l'expérience récente de banqueroutes aux États-Unis nous le montre. En outre, ces mécanismes ne permettent jamais de couvrir totalement les fonds déposés auprès des organismes en faillite. Les acteurs bancarisés acceptent donc dans une certaine mesure ce risque, qu'ils jugent manifestement extrêmement réduit.

Le pendant de ces assurances toutes théoriques et non nécessaires est le constat de la solvabilité effective des banques et de la solidité du système bancaire. Cette dernière constitue un facteur essentiel pour la confiance dans la monnaie qui, comme nous l'avons écrit, dépend en partie de celle dont on crédite les banques. Les banques discréditées, la

comme garanties situées hors du champ de la subjectivité ».

³⁴ John Hicks [1991, p. 45] écrit, à propos de la garantie que représentait autrefois le sceau de l'État sur les pièces frappées, que « *le fait qu'une garantie soit donnée ne signifiait pas qu'elle était toujours digne de foi* » ; cette phrase peut être généralisée aux éléments qui nous préoccupent ici. Hicks en tire la conclusion « *qu'il ne peut exister aucune certitude que la garantie sera honorée si le garant jouit d'une situation de monopole* » (p.46).

³⁵ Les fonds de garantie peuvent aussi être le fait des banques elles-mêmes, nous venons de le voir.

³⁶ *Dans notre optique*, car il est évident qu'un effondrement du système bancaire consécutif à une crise de liquidité est très grave, et que l'objectif des mécanismes cités dépasse celui que nous considérons ici (plutôt préventif) pour prendre une dimension curative.

monnaie scripturale perdrait beaucoup de la confiance dont elle a besoin. Le consensus social autour de son usage s'en trouverait affaibli et tout un pan des instruments monétaires officiels se trouverait rejeté des pratiques monétaires, probablement au profit de monnaies parallèles. La monnaie nationale subirait un processus de désintégration monétaire.

B) La convertibilité des instruments monétaires officiels entre eux

L'autorité monétaire assure aussi la convertibilité des instruments monétaires officiellement reconnus entre eux : des *billets* aux pièces et à la monnaie scripturale, des *pièces* aux billets et à la monnaie scripturale, de la *monnaie scripturale* aux pièces et billets ; mais aussi des pièces entre elles, des billets entre eux, des monnaies scripturales bancaires entre elles. Sur ce dernier point, l'autorité monétaire met en place un système bancaire organisé de telle sorte que les paiements interbancaires soient possibles et ne posent aucune difficulté. Il s'agit là d'assurer la parfaite homogénéité des monnaies bancaires. Par ailleurs, la convertibilité de la monnaie nationale envers des devises extérieures est également régie par l'autorité monétaire.

Mais ces convertibilités instituées sont-elles nécessaires pour que s'établisse la confiance dans les instruments monétaires cités ? Détaillons ce point.

- *L'assurance de l'interbancaire des paiements scripturaux* n'est pas un préalable obligé à toute création monétaire par les banques. On peut en effet imaginer un acteur qui emprunte de la monnaie scripturale pour immédiatement la convertir en monnaie manuelle, peut-être plus facilement utilisable. Que l'interbancaire ne soit pas assurée nécessite donc au moins que les monnaies bancaires soient facilement convertibles en monnaie manuelle ; à moins qu'il n'existe qu'une seule banque dans le pays, auquel cas l'hypothèse d'interbancaire n'a pas lieu d'être.

- *La garantie de la convertibilité des monnaies scripturales en monnaie manuelle* n'est elle-même, dans l'absolu, pas nécessaire si l'on se trouve dans une société fortement bancarisée où les paiements bancaires sont la règle, si ce n'est les paiements interbancaires. Ici l'interbancaire des paiements est nécessaire comme contrepoint de l'hypothèse de l'absence de convertibilité, pour que soit envisageable l'émission de crédits par les banques. Dans le cas contraire, on se trouverait dans une société strictement segmentée où chaque banque constituerait le centre d'une sphère économique étanche et homogène, définie par la monnaie scripturale de la banque.

- *La garantie de la convertibilité des supports monétaires manuels entre eux* n'est pas non plus nécessaire, bien qu'elle permette une certaine fluidité des paiements manuels. Elle est cependant déterminante pour la place que prennent les pièces et les billets dans la circulation monétaire, en ce qu'elle facilite leur usage quotidien.

- *L'assurance de la conversion des monnaies manuelles en monnaie*

scripturale n'a rien de nécessaire. La situation actuelle de nombreux pays et notamment celle des pays d'Europe centrale et orientale jusqu'à une période récente nous montre en effet que la monnaie manuelle peut tout à fait prédominer dans la circulation monétaire et dans les usages de la majorité de la population.

Ainsi, au-delà des assurances institutionnelles, la pratique s'impose et le constat de l'inter-convertibilité réelle des monnaies officielles est seul essentiel : constat de la (parfaite ?) interbancaire des paiements scripturaux, mais aussi de la convertibilité facile et étendue des monnaies manuelles et scripturale, ainsi que de la convertibilité de ces monnaies nationales avec les devises étrangères. Tout cela se déroule dans le cadre des institutions officielles (marché des changes, banques) et des diverses activités officiellement reconnues, mais aussi au sein de l'économie informelle et sur les marchés noirs. Ainsi l'inconvertibilité officielle de la monnaie nationale en devises peut ne pas trop handicaper la monnaie nationale si les marchés noirs ou parallèles permettent de contourner aisément cette réglementation. Inversement, l'absence de certaines coupures qui pourraient avoir un rôle important dans la circulation monétaire car elles seraient adaptées aux besoins de la population peut être néfaste pour le climat social vis à vis de la monnaie³⁷.

C) Le pouvoir libérateur légal généralisé des divers instruments monétaires officiels

Aux deux éléments déjà cités se greffe la garantie de l'usage de ces monnaies par tous et dans toutes les situations, qui est un élément de la convertibilité interne des instruments. Par convertibilité interne des diverses formes monétaires, nous entendons la convertibilité (capacité de conversion) de ces formes entre elles, mais aussi leur convertibilité en biens et services, c'est-à-dire la capacité de la monnaie à réaliser le pouvoir d'achat qu'elle incarne. Louis Baudin écrivait qu'il s'agit là du problème de la transformation du moyen d'achat généralisé qu'est la monnaie en *pouvoir d'achat* effectif³⁸.

L'autorité monétaire agit en imposant le pouvoir libérateur légal des divers instruments³⁹. En réalité aucun instrument ne possède de pouvoir libérateur légal généralisé,

³⁷ Ainsi dans des pays encore peu bancarisés le manque de coupures de montant élevé peut contribuer à l'essor de l'usage d'autres moyens de paiement. Au Vietnam, par exemple, le billet de plus forte valeur (5000 dongs en 1988 puis bientôt 10000, et 20000 en 1993) a quelques années durant été inférieur à l'équivalent de un dollar, et contribué (entre autres facteurs, et lui-même comme conséquence de l'inflation qui avait largement amputé la valeur de la monnaie, en particulier de 1986 à 1990) à l'ampleur de l'usage de l'or (environ 25% de la circulation monétaire vers 1990) et, dans une moindre mesure, du dollar dans les paiements intérieurs.

³⁸ Baudin [1947, p. 370].

³⁹ Voir à propos de la définition du pouvoir libérateur légal et de ses déclinaisons Courbis [1988]. On en a traité au chapitre 8, *supra*.

car les moyens de paiement voient leur usage segmenté *de jure*⁴⁰. Que les usages des divers instruments soient légalement segmentés n'est pas un handicap dès lors que l'ensemble des paiements sont couverts par une variété suffisante de possibilités.

Ainsi, le pouvoir libératoire légal de la monnaie scripturale n'est pas nécessaire, car son pouvoir libératoire de droit suffit ; mais ce dernier semble, lui, constituer un élément nécessaire, en accord avec notre hypothèse d'un système bancaire subordonné à l'autorité monétaire et qui, en conséquence, n'enfreint pas la législation : cette hypothèse interdit l'usage *de fait* d'une monnaie scripturale ne possédant pas de pouvoir libératoire *de droit*. Cependant, si l'on fait l'hypothèse de la convertibilité de cette monnaie en monnaie manuelle, le caractère libératoire de droit n'est plus nécessaire...

En outre, le pouvoir libératoire légal des pièces et billets est certes important pour l'usage de ces instruments, mais cette déclaration de la loi n'est nullement nécessaire. La monnaie manuelle peut être utilisée aussi bien sous un régime de pouvoir libératoire de droit que sous un régime où elle ne détient aucun pouvoir libératoire, hormis celui de fait que lui confère la pratique quotidienne.

En définitive, seul le pouvoir libératoire *de fait* de tous les instruments auxquels l'autorité monétaire a conféré un pouvoir libératoire *de droit* ou *légal* est essentiel. C'est là le passage du droit à la réalité qui est jugé, la prégnance de la loi qui est interrogée. Le refus de certaines coupures par les commerçants par exemple, pour des raisons politiques⁴¹ ou des raisons de sécurité (contrefaçon trop importante)⁴² peut avoir des conséquences extrêmement négatives sur la confiance.

La confiance des acteurs ne naît donc pas directement des garanties que leur donne l'autorité monétaire par le biais du protocole monétaire. La confiance, censée émerger de ces assurances, n'y est pas totalement liée ; sans cependant minimiser leur importance psychologique, elles ne sont pas tout. Elles ne sont en général pas nécessaires, et elles ne sont jamais suffisantes : seul le caractère effectif de ces assurances est essentiel et, de surcroît, d'autres éléments fondent la confiance.

⁴⁰ Voir à ce propos Doly [1992] et ce que nous en avons dit au chapitre 8, *supra*.

⁴¹ Par exemple le billet de 5 millions de zaïres, émis fin 1992 sur ordre du Maréchal Mobutu, et non considéré comme monnaie par le gouvernement d'opposition d'Étienne Tshisekedi, a été quelques mois durant plus ou moins refusé par la population (surtout à Kinshasa et au Shaba, ex-Katanga, car ailleurs on l'utilisait largement mais avec une décote variable selon les lieux), provoquant émeutes et pillages.

⁴² En France par exemple, une rumeur s'est propagée en 1994 sur l'abondance des faux billets de 500 francs et sur l'incapacité des détecteurs à les déceler ; cela a provoqué une véritable phobie qui, en dépit de la loi qui oblige tout commerçant à accepter en paiement un billet s'il ne peut prouver son caractère de contrefaçon, a conduit à un refus quasi généralisé de ces billets dans certaines régions, en particulier à Marseille. La population, très méfiante, allait jusqu'à refuser de prendre les « Pascal » délivrés aux guichets des banques que l'on soupçonnait de remettre en circulation des faux billets qu'elles n'avaient pu détecter...

§2. L'enracinement quotidien des pratiques monétaires

Plus que des garanties institutionnelles, la monnaie a besoin d'un enracinement quotidien dans les pratiques des acteurs. Ces garanties peuvent y concourir, mais on a vu qu'elles n'étaient ni nécessaires, ni suffisantes. Seul le quotidien prouve la possibilité de la confiance dans la monnaie - en même temps qu'elle prouve aussi sa nécessité. On examinera ici le poids de la pratique monétaire quotidienne (A) puis le processus nécessaire d'appropriation culturelle de la monnaie (B).

A) Le poids de la pratique monétaire quotidienne

Ces éléments constituent des constats par l'usage quotidien, passé et actuel. Ils complètent ceux exposés précédemment qui sont le pendant des garanties institutionnelles. Les fluctuations de l'unité [N] ainsi que la culture et les habitudes locales contribuent à la façon dont la pratique du compte et la pratique de paiement sont mises en mémoire collective.

1) *Stabilité et correction de l'unité de compte.* La confiance dans l'unité de compte nationale résulte en partie de sa stabilité passée. Celle-ci fait référence à deux représentations du prix de l'unité de compte : celle du niveau général des prix, et celle du taux de change. Selon le groupe monétaire auquel on appartient, l'une ou l'autre de ces deux représentations est la plus importante. Certains groupes monétaires par exemple sont en contact permanent avec l'étranger et sont beaucoup plus concernés par le taux de change, tandis que les groupes monétaires aux activités centrées sur l'intérieur ne s'intéressent qu'au niveau général des prix. En outre, dans ces périodes particulières que sont les accès hyperinflationnistes, l'évolution du taux de change devient l'élément prépondérant dans les calculs de presque tous les groupes monétaires car elle détermine largement l'évolution des prix intérieurs.

La perception sociale de la stabilité est donc une perception différenciée.

L'image inversée de la stabilité des prix n'est pas tant leur instabilité au sens de volatilité sans direction cohérente, que leur hausse (voire, le cas échéant, leur baisse) significative et continue. La dépréciation de l'unité de compte qu'elle manifeste n'a pas de grande influence sur la confiance lorsqu'elle reste modérée ; en outre les mécanismes d'indexation des prix, des salaires et autres contrats viennent atténuer l'impact qu'elle peut avoir⁴³.

⁴³ Dans le cas extrême et récent du Brésil, l'unité de compte nationale a ainsi subsisté dans les usages malgré sa dépréciation continue, car jusqu'à l'introduction du real en juillet 1994 qui a coïncidé avec l'arrêt de l'hyperinflation, l'indexation y était généralisée et réduisait sensiblement les distorsions économiques résultant de l'inflation. Celle-ci a été supérieure à 15% par mois pendant dix ans.

L'indexation n'est cependant jamais parfaite, même généralisée. Les épisodes de forte inflation nous montrent en effet que les formules d'indexation, censées corriger l'unité dépréciée et proposer un élément de stabilité réelle pour les opérateurs économiques, laissent toujours des brèches du fait de leur caractère souvent incomplet et toujours décalé dans le temps, par lesquelles s'engouffre la chute de la valeur de la monnaie⁴⁴.

2) *Conversion en biens et services*. La convertibilité des moyens de paiement scripturaux et manuels... en biens et services, donc l'adéquation entre la quantité de monnaie et la quantité de biens et services achetables est un facteur important de la confiance. Une inadéquation à la soviétique provoque une inflation cachée (cachée dans les queues interminables devant les magasins officiels, dans les coupons de rationnement et dans les prix rédhitoires pratiqués sur les marchés libres et / ou noirs) qui sape la confiance dans la monnaie.

On remarque que les deux premiers éléments cités se rapportent à ce que l'on a qualifié de compléments monétaires au chapitre introductif : mécanismes d'indexation et tickets de rationnement sont le résultat de situations économiques difficiles dans lesquelles la confiance dans la monnaie est mise en danger.

3) *Effectivité du nominalisme monétaire*. L'usage de la monnaie manuelle, voire l'acceptation des chèques par exemple, à leur valeur nominale est aussi un facteur important de la confiance. L'apparition de décotes signifie clairement que le support monétaire ainsi décoté ne bénéficie plus d'une confiance générale...

Au Zaïre par exemple, l'hyperinflation du début des années quatre-vingt-dix a provoqué une insuffisance de billets, les plus grosses coupures ayant souvent une valeur très faible (de l'ordre de 0,15 à 3 dollars selon la période). De ce fait, les banques, lorsqu'elles n'étaient pas fermées pour cause de manque de coupures, avaient beaucoup de mal à apporter aux chèques présentés à leurs guichets la contrepartie en billets (la monnaie scripturale est en outre totalement discréditée). On constatait ainsi vers 1993 que les chèques libellés en zaïres n'étaient bien souvent acceptés dans la circulation monétaire qu'au quart ou au tiers de leur valeur nominale.

4) *Les habitudes de compte et de paiement*. Ici est abordé le poids du passé et de la culture, confronté aux exigences de la monnaie que définit le protocole monétaire. La non-considération par l'État de spécificités culturelles fortes en ce qui concerne les pratiques monétaires et paléomonétaires aboutit à des erreurs : on calque à une société peu préparée à cela une monnaie standardisée sur le modèle occidental⁴⁵. Cela conduit à la faible pénétration dans les pratiques quotidiennes de ces monnaies imposées par l'État, voire leur

⁴⁴ Pour se donner une image claire du phénomène, on peut dire que les prix montent par l'ascenseur alors que les salaires (ou toute autre grandeur indexée) prennent l'escalier. Voir à propos du Brésil l'analyse très documentée de Chauffert-Yvart [1981].

*paléomonétarisation*⁴⁶ ; ainsi que, peu à peu, l'acculturation de ces populations trop éloignées du « modèle occidental ».

Le poids du passé conditionne donc l'usage des instruments présents. La très forte inertie des pratiques monétaires confère souvent à une unité de compte ancienne et solidement ancrée dans les habitudes des acteurs un caractère d'unité de compte rémanente, en dépit de l'évolution officielle⁴⁷. Ainsi en fut-il du sou français, unité orale encore employée dans les années 1965-70, près de deux siècles après la suppression de cette unité et près de trente ans après la démonétisation de la dernière pièce qui lui donnait une ancre matérielle. Ainsi en est-il encore de l'ancien franc trente ans après la création du nouveau franc. L'ancien franc subsiste comme part de soi-même : nostalgie, mémoire, jeunesse, poids de l'usage quotidien que l'on n'extirpe pas facilement de soi, richesse apparente (on est vite millionnaire en anciens francs). Quant à ceux qui n'ont pas connu cette époque, leur usage de l'ancien franc relève de l'acceptation mimétique d'un usage propre à leur milieu social. L'ancien franc n'est pas seulement le centième du franc : c'est aussi et surtout une pratique sociale du compte.

B) L'appropriation culturelle de la monnaie

Ceci nous fait dériver vers la question de l'appropriation culturelle de la monnaie. La confiance nécessite en effet que les populations conçoivent la monnaie comme proche et légitime.

Dans ce cadre, la confiance peut aussi s'élaborer par le processus social autonome qu'est l'adaptation d'objets extérieurs aux populations qui doivent les employer. Cette adaptation passe par la transformation parfois physique des instruments (perçage des billets avec des épingles pour les reconnaître et les personnaliser, section en deux ou quatre morceaux de pièces de monnaie, etc.). Elle passe aussi par leur emploi dans des objectifs non spécifiquement monétaires, ce qui correspond à ce que Servet qualifie de *paléomonétarisation*⁴⁸. Ce procédé n'est pas limité aux populations africaines ou à des populations trop souvent considérées comme primitives ou retardées. Les populations occidentales elles aussi détournent parfois de leur usage les instruments monétaires, par exemple en décorant des objets tels que des cendriers à l'aide de piécettes de faible valeur.

⁴⁵ Voir Blanc [1995].

⁴⁶ On peut ainsi observer, comme résultat du choc de deux logiques culturelles distinctes, la monétarisation nouvelle d'instruments paléomonétaires locaux ainsi que la paléomonétarisation partielle d'instruments monétaires introduits par les colonisateurs. Servet [1992].

⁴⁷ Aftalion [1950, pp. 268 sq] souligne l'inertie dans l'appréciation que les acteurs confèrent à l'unité monétaire, c'est-à-dire, explique-t-il, la « *fidélité au niveau des prix auquel on est accoutumé* ». La question de l'usage d'une unité de compte plutôt qu'une autre relève, elle, d'une inertie bien plus grande.

⁴⁸ Voir notamment Servet [1992].

Elles se les approprient aussi en leur attribuant, selon leur origine, des destinations bien distinctes⁴⁹.

Un autre mode d'appropriation sociale des instruments est leur dénomination. Les noms qui leur sont conférés recueillent l'animosité ou le respect que l'on porte à la monnaie et permettent aussi de les dépasser. Ainsi nos Pascal (anciens billets de 500 F), dont l'évocation oriente vers la vision de personnes âgées conservant par devers elles de fortes sommes, non habituées aux méthodes modernes de retrait des billets, ou aux catégories sociales aisées. Ainsi en Biélorussie qualifia-t-on les billets locaux émis pour compléter la circulation de roubles soviétiques, en 1992, de *lièvres*, peu appréciés, nommés ainsi du fait de la représentation de cet animal sur l'un d'eux. Ainsi au Zaïre certains billets furent-ils surnommés les *prostate* en référence à la maladie du président Mobutu, référence non neutre dans le contexte d'opposition larvée à son régime, d'hyperinflation et bientôt de conquête du pouvoir par les armées rebelles de Kabila. Les monnaies parallèles elles aussi peuvent être l'objet de surnoms qui les font pénétrer dans la sphère des objets appropriés par les populations. Ainsi les Slovaques qualifiaient, vers 1993, le deutsche mark, objet de recherche de la population, de *marena*, c'est-à-dire d'une femme éclatante de santé et à la poitrine généreuse.

Plus profondément encore, l'unité de compte officielle peut être remplacée, dans les pratiques populaires, par une unité de compte de nom et de base différente. Ainsi, dans les pays africains de la zone franc par exemple, le nom de l'unité de compte, officiellement le franc CFA, est dans le langage courant un nom de la langue locale qui désigne la pièce de cinq francs CFA⁵⁰. Le nom de l'unité, et l'unité de compte même (le chiffre un) sont ainsi modifiées par les acteurs dans les pratiques quotidiennes. Le *deureum* des Wolofs, par exemple, est au centre d'un système numérique propre au langage parlé et décalé par rapport au système officiel : calculs en base cinq et à partir d'une somme de cinq francs CFA, de sorte que par exemple cinq francs se dit un *deureum* et quinze francs se dit trois *deureums* (trois pièces de cinq). On peut voir dans ces exemples saisissants l'assimilation et l'appropriation d'un système monétaire occidental par des populations qui en modifient ainsi les données. Ainsi, l'unité de compte franc CFA n'est-elle pas, au fond, intégrée telle quelle par ces populations lors des usages oraux. Elle n'est intégrée qu'à la suite d'une adaptation qui respecte des spécificités culturelles niées par le système monétaire occidental

⁴⁹ Zelizer [1994]. Voir la discussion des cloisonnements des usages monétaires menée au chapitre 7, section 2, *supra*.

⁵⁰ Par exemple, on utilise le *dala* chez les Béti-Boulou-Fang, le *dola* chez les Fon et les Goun du Bénin, le *deureum* chez les Wolofs au Sénégal, le *n'dolo* chez les Mbawele du Cameroun, le *doromè* au Mali, le *pata* au Congo et dans certaines régions du Zaïre, etc. On remarquera la similitude de sonorités des *dala*, *dola*, *deureum*, *n'dolo* et *doromè*, ce qui laisse entendre des origines communes à toutes ces pratiques locales... sur lesquelles une étude reste à faire.

imposé par l'État. Il en résulte la coexistence de deux systèmes articulés de compte, reproduction actuelle d'un passé riche d'unités parallèles.

L'intégration d'une monnaie au langage est nécessaire pour la confiance. Celle-ci ne se porte que sur des instruments que l'on sent proche ; s'ils sont éloignés, il faut alors les rapprocher de soi. Échanger, du reste, c'est parler le même langage. La confiance débute par la possibilité d'échanger, donc par la disposition d'un langage commun.

CONCLUSION DU CHAPITRE

La confiance, élément nécessaire à l'intégration sociale de la monnaie, est un phénomène inscrit dans le temps qui s'ancre dans le passé pour mieux projeter les acteurs dans l'avenir.

Les éléments de garantie institutionnelle ne fondent donc pas seuls la confiance, puisque la pratique monétaire quotidienne des acteurs possède un grand rôle dans la détermination du climat de confiance, par le biais de l'observation de l'effectivité des garanties institutionnelles et de l'adaptation des instruments aux usages coutumiers, ainsi que toute la symbolique liée à la monnaie dans ses manifestations abstraites (unités de compte) ou concrètes (moyens de paiement manuels).

En définitive, la confiance dans la monnaie peut être vue comme le résultat d'une condensation du temps passé, sous ses diverses formes. La stabilité de l'instrument, les habitudes d'usage des populations et plus profondément leur culture monétaire, les symboles auxquels font référence les monnaies, la reproduction des identités dans les pratiques quotidiennes concourent à cette confiance.

Les monnaies parallèles subissent des processus semblables aux monnaies nationales. Elles portent des symboliques qui les accolent aux monnaies nationales ou les en détachent, mais qui, quoi qu'il en soit, permettent d'inclure un tiers dans l'échange. En outre, l'appropriation de ces instruments par les populations les fait pénétrer dans la sphère du proche, dans laquelle la confiance peut s'établir.

CHAPITRE 12

LES MONNAIES PARALLÈLES DANS UN SCHÉMA GÉNÉRAL DE PRATIQUES MONÉTAIRES

« Les hommes concrets ne se *comportent* pas : ils *agissent* avec une idée en tête, fût-elle de se conformer à l'usage ».
(Louis Dumont, *Homo hierarchicus*)

INTRODUCTION

Sur la base d'un concept de monnaie révisé et sur la base d'une réflexion menée sur les modalités d'homogénéisation des pratiques monétaires, sur l'environnement hiérarchique dans lequel baignent ces pratiques et sur la nécessaire confiance dans la monnaie, la question que nous abordons maintenant concerne les facteurs qui conduisent à l'intégration sociale d'une monnaie, que celle-ci soit nationale ou parallèle.

On tentera ici de fournir un schéma explicatif global du phénomène. Les monnaies parallèles constitueront le soubassement de la réflexion, mais celle-ci ne se limitera pas à elles. La question décisive, semble-t-il, est en effet non pas celle des raisons de l'emploi de monnaies parallèles, mais celle plus large des raisons de l'emploi de tout instrument monétaire, les monnaies parallèles en faisant partie.

Plus précisément, on peut distinguer dans l'emploi de monnaies parallèles ce qui correspond à un bouleversement des pratiques monétaires et ce qui constitue une caractéristique permanente des pratiques monétaires. Le bouleversement est lié à des situations telles que des guerres, le délitement des autorités centrales, l'hyperinflation, etc.

Ces bouleversements nécessitent une analyse spécifique. En revanche, la part permanente des monnaies parallèles, cette part endogénéisée dans les pratiques monétaires quelle que soit la situation politique, économique ou sociale, relève des mêmes schémas explicatifs que ceux de l'emploi des monnaies nationales. Sur les bases posées jusqu'à maintenant, on s'intéresse ici à cette part permanente des pratiques monétaires qui se porte sur des monnaies parallèles. Il s'agit donc moins d'élaborer un schéma explicatif du strict emploi de monnaies parallèles que d'élaborer un schéma explicatif de l'emploi de tout instrument sachant que ce schéma doit aussi être valable pour les monnaies parallèles.

Dans la perspective de ce schéma explicatif général des pratiques monétaires, trois facteurs semblent s'articuler. La confiance, en premier lieu, facteur à lui seul insuffisant pour rendre compte de comportements homogénéisés, le consensus en second lieu, facteur qui à lui seul signifie cette homogénéité mais n'explique pas l'homogénéisation, et la coutume, degré ultime de l'homogénéisation des comportements. Cette homogénéité n'est pas uniformisation de l'ensemble des pratiques monétaires mais l'expression d'une diversité maîtrisée au niveau des groupes monétaires.

Les éléments à la base de la confiance ont été étudiés au chapitre précédent. La confiance sera présente ici comme arrière-plan nécessaire, mémorisation collective du passé mis en jeu dans l'appréciation de l'avenir (*section 1*). La relation de chaque acte monétaire à l'avenir sera en effet examinée sur cette base. Cette relation procède de l'anticipation individuelle qui, elle-même, fait référence au domaine du collectif. Le collectif est plus précisément représenté par le consensus qui est un accord implicite des acteurs sur des comportements homogénéisés, mais en aucun cas uniformisés, dont le rôle est d'apaiser l'avenir, de réduire l'incertitude. Ce consensus peut être vu à divers niveaux. Au niveau de la communauté de paiement, il signifie simplement l'accord collectif de se soumettre à la logique de résolution des dettes qu'est le système de paiement. Au niveau des groupes monétaires, il signifie cette soumission à cette logique hiérarchiquement supérieure de résolution des dettes et la détermination de l'emploi d'un certain nombre d'instruments dont certains sont parallèles (*section 2*). On peut alors esquisser les mécanismes ultimes de détermination des actes monétaires, mécanismes qui transcendent la confiance puis le consensus par la simple logique de perpétuation des pratiques monétaires. La routine quotidienne des pratiques monétaires l'emporte sur toute autre considération (*section 3*).

SOMMAIRE

CHAPITRE 12 LES MONNAIES PARALLÈLES DANS UN SCHÉMA GÉNÉRAL DE PRATIQUES MONÉTAIRES

Introduction

Section 1. Mise en jeu du passé et confiance dans l'avenir

§1. Le temps social de la monnaie

§2. Les confiances nécessaires aux émissions et circulations monétaires

§3. La naissance de la confiance

Section 2. Avenir et incertitude : des anticipations au consensus

§1. Les anticipations comme réduction de l'incertitude

A) L'objet de l'anticipation en matière de pratiques monétaires

B) Futur, présent, passé, jeu de miroirs

C) Horizon prospectif de l'unité de compte et indexation

§2. Le consensus comme apaisement de l'avenir

Section 3. L'acte monétaire

§1. De la confiance au consensus et du consensus à la coutume

A) Le dépassement de la confiance par le consensus

B) Le dépassement du consensus par la coutume

C) Remise en cause du consensus, de la confiance et de la coutume par la crise

§2. L'acte monétaire

Conclusion du chapitre

SECTION 1. MISE EN JEU DU PASSÉ ET CONFIANCE DANS L'AVENIR

Le phénomène de la confiance, nécessaire à la monnaie, dévoile le poids du temps en la matière. Ce temps est un temps fondamentalement social (§1). Si l'on prend comme exemple celui de la création d'une nouvelle monnaie, on peut tenter de mettre à jour les éléments imbriqués qui font naître la confiance en elle (§2 et §3).

§1. Le temps social de la monnaie

Comprendre et expliquer la confiance nécessite de tenir compte du temps non pas comme simple cadre dans lequel se déroulent les actes, mais comme élément irréductible du processus. Toute activité humaine, et donc tout phénomène d'origine humaine tel que la monnaie, est inscrite dans l'écoulement irréversible et continu du temps.

Le compte ne prend tout son sens que dans la continuité temporelle, dans la diachronie. Les comparaisons temporelles de prix en unités de compte donnent leur substance à cette fonction monétaire. Il peut certes être intéressant d'évaluer des montants d'unités de compte dans un même temps, de manière synchronique afin par exemple d'établir une monographie des prix relatifs à un temps déterminé. Mais il s'agit là d'une forte restriction de l'usage d'une unité de compte, et, qui plus est, d'une restriction de caractère intellectuel dans la mesure où dans son usage quotidien, la pratique du compte s'inscrit de fait dans l'écoulement du temps. En outre, même synchronique, le compte fait apparaître le temps car le caractère figé et unique de ce dernier ne le dissout pas pour autant. Enfin et surtout, le compte peut être considéré comme un *processus* de *mémorisation* chiffrée, dans lequel le temps joue par définition un rôle essentiel.

Le paiement, quant à lui, est tout aussi *temporel* que le compte et s'appuie dessus. Il ne saurait y avoir de paiement sans compte préalable. En outre, le paiement ne s'effectue pas forcément dans le même *temps* que la transaction : dans ce cas il s'agit d'une forme de *crédit* qui laisse du temps à l'extinction finale de la dette. Le paiement peut de surcroît ne pas être unique mais démultiplié, soumis à un *crédit* qui l'échelonne sur une plus ou moins longue période. C'est aussi par l'inscription dans le temps de l'exercice du moyen de paiement que ce dernier apparaît comme tel aux yeux des individus, et que son caractère libérateur s'impose à eux. Enfin, on a analysé plus haut la monnaie comme un principe de résolution des dettes qui, si elle éteint comptablement la dette, ne signifie pas que toute relation entre débiteur et créancier soit achevée¹.

En tous points, paiement et compte sont deux phénomènes temporels, et cette

¹ Voir le chapitre 7, section 2, *supra*.

dimension ne peut être occultée sans dommages pour l'analyse². Plus encore, un instrument ne devient monnaie qu'à partir du moment où il acquiert un passé, et ne le reste que si l'on peut se projeter dans l'avenir par son biais. Tout le problème du caractère monétaire se résume donc *in fine* à l'apparition de ce passé, et à l'horizon de cet avenir : à la *mémoire* et à l'*anticipation*. Le présent, ce temps insaisissable de l'acte monétaire, condense en quelque sorte ces deux temps. Mais au-delà de l'avenir qu'il fut et du passé qu'il est sur le point de devenir, le présent constitue l'affirmation du caractère monétaire des choses utilisées pour payer ou compter. Le concept et le phénomène *monnaie* ne peuvent se comprendre si l'on en a abstrait le *temps*.

La monnaie est aussi fondamentalement un phénomène humain. De par sa nature normalisatrice, elle possède un rôle de socialisation des acteurs et tend à homogénéiser leurs hétérogénéités. Elle constitue un outil et un lien sociaux, sorte de langage particulier de la société³. Elle est en définitive un phénomène social total⁴, car elle intègre toutes les composantes de la vie en société, à savoir les faits culturels, politiques, sociaux... et économiques. L'économique est lui-même *immergé*⁵ dans le social. Le *temps* de la monnaie semble donc être avant tout un temps *social*. Durkheim avait affirmé qu'un individu pourrait ignorer que le temps s'écoule, mais que la vie en société lui impose de s'accorder avec les autres hommes sur une perception commune du temps et des durées⁶. Même atome utilitaire relié à autrui par le pur désir de son propre intérêt, l'individu ne peut qu'accepter la perception collective du temps.

Surtout, il n'est pas un atome utilitaire mais un être doué de doute et dont la socialisation est problématique. Dès lors que ses actes ne sont pas systématiquement mus par la recherche pure de son propre intérêt, il tombe sous la nécessité d'accorder sa confiance à autrui, et d'inspirer lui-même confiance.

Au fond, l'hypothèse est que la monnaie nécessite du temps pour être acceptée par les acteurs. Plus précisément, ce sentiment social qu'est la confiance n'est pas inné ni instantané : il émerge peu à peu de la psychologie complexe et mouvante des acteurs, pris de façon collective comme individuelle. Il existe donc un temps d'intégration de la monnaie dans les pratiques monétaires des acteurs, ce que nous appelons l'intégration sociale de la monnaie. Mais cette intégration sociale de la monnaie, comme phénomène social, n'est pas

² Temporels, ces deux phénomènes de paiement et de compte sont aussi historiques et de ce fait temporaires dans leurs formes. Voir en particulier Servet [1981] et [1984].

³ L'analogie de la monnaie avec le langage est un leitmotiv de l'analyse monétaire. Voir par exemple Polanyi [1968, pp. 275 et 281], cité dans Servet [1993].

⁴ Concept développé par Mauss [1983] et repris notamment par Courbis, Froment et Servet [1990].

⁵ Selon la traduction de Jean-Michel Servet du mot polanyien *embedded*, souvent rendu par *englué*, *imbriqué*, ou encore *encastré*.

⁶ Voir le commentaire de Halbwachs [1968, p. 80].

uniforme, ainsi que la confiance des acteurs qui est aussi diverse que les groupes sociaux⁷. Pour paraphraser une expression courante, une chose ne naît pas monnaie, elle le devient. Mais une chose qui devient monnaie ne le devient pas de manière définitive : elle n'est qu'en sursis, suspendue dans un intervalle de temps, au gré des variations de cette confiance qui, plus que tout gouvernement ou toute loi, fait et défait les monnaies.

Le processus d'intégration sociale de la monnaie peut se résumer à un processus d'émergence d'une *confiance sociale* et à la socialisation de la confiance. Il n'y a intégration que s'il y a répétition des pratiques monétaires et généralisation de ces pratiques à un groupe humain, fut-il confiné à un cercle restreint de personnes comme les systèmes d'échange local. Or tout acte monétaire procède d'une mise en oeuvre tout à la fois d'une vision du passé, issue d'une activation de la mémoire, et d'une vision de l'avenir que cette activation de la mémoire permet. Dans la représentation par chacun du passé et de l'avenir, le présent peut alors se condenser dans les pratiques monétaires⁸.

§2. Les confiances nécessaires aux émissions et circulations monétaires

La confiance peut être vue comme verticale ou horizontale⁹. Verticale, elle s'exprime envers l'institution émettrice de la monnaie et l'ensemble du processus d'émission monétaire. Horizontale, elle s'exprime envers autrui au travers de la mémoire et de l'anticipation de l'usage par autrui de la monnaie que l'on est soi-même en position d'utiliser. Ces deux confiances peuvent être reliées. L'emploi d'une monnaie est d'autant plus assuré s'il s'appuie sur ces deux confiances. Mais celle qui domine est l'horizontale. L'appartenance à un groupe monétaire et l'identification à ses pratiques relèvent de cette horizontalité.

Prenons pour l'heure le point de vue vertical. Le crédit / prêt qui donne lieu à une émission de monnaie scripturale bancaire suppose un certain nombre de relations de confiance préalables.

En premier lieu, l'acteur en besoin de financement qui va demander un crédit à une banque doit *a priori* prêter une certaine confiance dans la monnaie qui va être l'objet du crédit (et, au-delà, dans le pouvoir d'où émane toute monnaie sur le territoire en question), mais aussi dans la banque à laquelle il va s'adresser, et plus largement dans le système bancaire. Ces confiances, on l'a vu, résultent de divers éléments et sont *en partie* issues des assurances émises par ces deux entités.

En second lieu, la banque qui reçoit la demande de crédit doit s'assurer de ce que le

⁷ Simiand [1934, pp. 35 sq].

⁸ Voir le concept d'avenir longuement développé par Commons dans Commons [1989, pp. 390 sq], et les développements de Maucourant [1994, pp. 253 sq] à ce sujet.

⁹ Servet [1997a, p. 28].

demandeur pourra la rembourser convenablement et selon un échéancier et des modalités à prévoir. En échange de ces garanties (hypothèques, gages, cautions, domiciliation des salaires, etc.), la banque prêtera crédit (confiance) au demandeur et enfin, le cas échéant, lui fera crédit (prêt). Ce crédit / prêt est lui aussi, et plus formellement, un échange : le prêteur acquiert un actif financier, qui constitue un titre de créance, en échange d'un paiement en monnaie. Par la suite, le débiteur rachète peu à peu le titre de créance par ses remboursements. Ce double échange (crédit / confiance puis crédit / prêt de la banque vers l'emprunteur) ne nous préoccupe cependant pas en ce sens que cette confiance doit être préalable et immédiate, car médiatisée par une procédure standardisée ; ainsi *son temps est nul, instantané*. Sans cela, la banque ne fait pas de prêt. En outre, il ne concerne pas des relations de l'emprunteur à sa monnaie, mais de la banque à son débiteur.

La circulation de la monnaie scripturale ainsi créée ne suppose pas plus de relations de confiance entre acteurs et banques, mais nécessite que les acteurs se portent mutuellement confiance. En effet, un acteur n'empruntera pas de la monnaie s'il craint de ne pouvoir réaliser son pouvoir d'achat à cause des réticences ou du refus des autres acteurs auxquels il sera confronté. On aboutit donc à un problème de « savoir commun », ce fameux *common knowledge*, essentiel pour la confiance monétaire.

On peut définir ainsi le *common knowledge* :

« Une proposition P est [Common Knowledge] dans une communauté de sujets connaissant si : 1) elle est vraie ; 2) elle est connue de chacun ; 3) chacun sait que les autres la connaissent ; 4) chacun sait que chacun sait que les autres la connaissent, etc., jusqu'à l'infini »¹⁰.

La proposition P serait ici que *la monnaie considérée est acceptée par tous*, même si ses usages ne sont pas universels car il peut exister des situations dans lesquelles on utilise une autre monnaie que celle-ci.

Ce *common knowledge* ne suppose cependant pas que l'on sache que la communauté de paiement dans son ensemble acceptera la monnaie considérée. Il suffit en effet de savoir que tous ceux à qui l'on aura à faire accepteront la monnaie qu'on leur présentera, et en particulier le groupe monétaire auquel on appartient. On peut donc imaginer un savoir commun intégrant la possibilité d'une pluralité de monnaies aux sphères d'utilisation correctement identifiées et connues par tous¹¹.

Soulignons que ce savoir commun ne peut être considéré comme une connaissance parfaite.

¹⁰ Voir Dupuy [1989].

¹¹ Par exemple, si les salariés acceptent de recevoir des titres restaurants acquis à un tarif préférentiel au détriment d'une petite partie de leur salaire monétaire, c'est qu'il est de savoir commun que des commerçants particuliers les acceptent comme moyen de règlement. Ces chèques ne sont pourtant pas utilisables partout, mais on sait qu'il est possible de les utiliser dans des restaurants, chez des traiteurs, chez d'autres commerçants, etc. ; et cela même sans connaître tous les points possibles où ils sont acceptés.

- Il s'agit d'une connaissance partagée par tous les membres d'un groupe. Or cette connaissance partagée peut être très réduite. Par exemple, elle peut se limiter à la connaissance *a priori* de l'acceptation dans le groupe du franc français sous sa forme manuelle. Ce savoir commun n'est donc pas universel ou infini, mais limitée à ce dont on a besoin.

- En outre, ce savoir commun peut être infirmée. Par exemple, elle peut se heurter à un refus de la part de personnes dont l'action déviant de la norme va contribuer à la faire évoluer.

Au total, il ne s'agit pas d'une information parfaite et généralisée, mais d'une information imparfaite et réduite. C'est ainsi que la confiance est concevable : « *la confiance est aussi un état intermédiaire entre le savoir et le non-savoir* »¹².

La monétisation par la banque de monnaie manuelle à partir de la monnaie scripturale nécessite une confiance supplémentaire, celle que porte l'acteur dans la monnaie manuelle, et, au-delà, son émetteur. Les mêmes éléments interviennent, et notamment ces assurances institutionnelles qui appellent, parfois désespérément, un *retour* de la part des acteurs sous la forme de la confiance. Enfin, la circulation de la monnaie manuelle ne suppose rien de plus.

On le voit, la confiance que doit prêter la banque dans son débiteur potentiel est bien distincte de celle dont on s'occupe ici : celle-ci est une relation entre deux personnes, bien précisée, alors que celle-là fait appel au *common knowledge*, à la confiance des autres si bien que la clarté du processus s'en trouve diluée ; celle-ci est généralement formalisée par un contrat et des gages et autres hypothèques, tandis que celle-là repose en partie seulement sur un échange de ce type, et où la contrepartie « confiance » est aléatoire ; celle-ci possède un temps qui doit être instantané alors que le temps de celle-là est indéfini et volatile. C'est ce temps que nous allons tenter maintenant de mettre en lumière.

¹² Tiran [1997b, p. 329], citant Simmel dans *Secret et sociétés secrètes*.

§3. La naissance de la confiance

Le caractère ni nécessaire, ni suffisant des éléments d'origine institutionnelle pour l'élaboration du climat de confiance doit nous préoccuper. En effet, que peut donc pousser les acteurs à faire *a priori* confiance à une monnaie ?

On suppose ici que cette confiance n'existe pas encore, autrement dit on prend artificiellement le processus à son origine. Si l'on tient compte de ce que la pratique monétaire reste le facteur essentiel de la confiance, on peut tenter une première définition de la naissance de la confiance : *la confiance* - comprise comme climat social, global, et non sur le plan individuel - *naît de la confrontation entre les garanties institutionnelles et la pratique quotidiennement constatée*. Une telle définition laisse le champ libre à la supposition que l'on peut, au moment de l'institution d'une nouvelle monnaie, accepter celle-ci sans forcément lui porter un grand crédit, et attendre la pratique monétaire quotidienne pour savoir si elle le mérite. Il s'agit en définitive d'une confiance pragmatique, dans laquelle les acteurs, sans préjugés au départ sur l'autorité monétaire qui crée *ex nihilo* cette monnaie et sur la monnaie même, se font une opinion par l'usage. Or il est clair que ce « parti-pris de préjugés nuls » n'est pas réaliste, et que toute institution d'une nouvelle monnaie se réalise dans un climat social au préalable bien défini, climat social qui conditionne dans une large mesure le devenir de la nouvelle monnaie.

Ce climat initial résulte de l'accumulation dans la mémoire collective de tout un passé lourd de conséquences. Il est un résidu passif, une condensation du temps de l'expérience antérieure des acteurs sur le plan monétaire. Là se cristallisent les échecs monétaires, les faillites bancaires, les réformes et les changements de monnaies, la dépréciation monétaire... C'est ainsi que l'épisode hyperinflationniste des années vingt a largement conditionné le plan de réforme monétaire mis en œuvre en juin 1948 en Allemagne de l'Ouest, ainsi que sa réussite et la politique monétaire menée depuis¹³. S'il a fallu plusieurs siècles pour que le billet de banque devienne un moyen de paiement largement reconnu et accepté dans les pratiques monétaires, c'est que l'on a dû se débarrasser de la chape de plomb du métallisme, et qu'une succession d'échecs parfois durement ressentis (le système de Law puis l'épisode révolutionnaire des assignats en France) ont cristallisé sur le billet les peurs des individus¹⁴. La confiance est ainsi « *un mélange de connaissance et de croyance* »¹⁵ ou, pour le dire autrement, elle est un mélange de spontanéité et de construction, de *trust* et de *confidence*, de

¹³ L'hyperinflation n'a cependant pas eu les mêmes répercussions sur la mémoire collective selon les pays, ainsi que le soulignent les participants au séminaire AEF / CREA sur la souveraineté et légitimité de la monnaie (Aglietta et Orléan [1995, pp. 58-59]).

¹⁴ Voir à ce sujet Bichot [1984].

¹⁵ Simmel [1987].

foi et de raison, du cœur et de l'esprit.

Pour préciser la définition donnée plus haut et intégrer cet élément de la mémoire, nous pouvons écrire que *la confiance naît de l'émission de certaines garanties institutionnelles confrontées à la pratique ultérieure des acteurs et dans le cadre d'un climat social préexistant*. Le poids des garanties institutionnelles ne doit pas pour autant être surestimé. L'usage quotidien reste le maître du jeu. Dans cette perspective, le climat social préalable est d'une grande importance, sans néanmoins être déterminant, car il peut être renversé par la satisfaction ou la déception engendrées dans la pratique quotidienne des paiements et des comptes. Cette conception de la confiance fait la part belle à l'interaction entre les comportements individuels qui s'agrègent en action collective et les normes de comportement. Le climat social préalable, qui signifie en l'occurrence un certain état de confiance global envers l'autorité monétaire et les instruments monétaires qui sont de son fait, peut être transformé par l'évolution des mentalités qui se produit à l'usage de la monnaie.

Cette mémoire qui se traduit par la confiance (ou ses divers degrés, jusqu'à la défiance la plus totale¹⁶) est le facteur qui dévoile l'irréversibilité du temps. Le poids du passé est donc essentiel ; il est une cause irréductible qui explique nombre de caractères du présent. La répétition des actes et leur ancrage dans une réalité sociale routinière est essentiel. On ne compte pas ici en mois, ni même en années, mais plutôt en générations sinon en siècles. L'ancien franc a disparu il y a trente ans déjà ; l'hyperinflation allemande date des années vingt mais détermine encore le fonctionnement du système monétaire allemand ; un siècle et demi a été nécessaire pour que le sou, subdivision de l'unité de compte d'Ancien Régime, disparaisse des esprits. Le passé ne s'efface ni ne s'annule par une action inverse ; il conditionne au contraire en profondeur les actes présents par ce qu'il grave dans les représentations collectives.

L'acte monétaire, ce présent de la monnaie, n'est cependant pas que le résultat du passé, et ne peut du reste pas être expliqué uniquement par la confiance dès lors qu'il s'inscrit dans une nécessaire homogénéité sociale des comportements. La question du consensus et de la coutume doivent maintenant être examinée.

¹⁶ Servet [1997a, p. 29].

SECTION 2. AVENIR ET INCERTITUDE : DES ANTICIPATIONS AU CONSENSUS

Tout acte économique suppose de la part de l'acteur un passé emmagasiné dans sa mémoire et une projection dans l'avenir. La confiance est ainsi fondamentalement liée à une attente¹⁷. Cette projection de l'acteur est permise par son expérience condensée dans sa mémoire, et lui permet en retour de prendre des décisions et par conséquent d'agir. On examinera ici l'objet de l'anticipation (§1), les éléments qui participent à l'anticipation, à savoir une vision du futur, du passé, du présent et un jeu spéculaire (§2) et enfin la question de l'horizon prospectif des anticipations, c'est-à-dire la limite temporelle au-delà de laquelle l'incertitude est radicale (§3).

§1. Les anticipations comme réduction de l'incertitude

A) L'objet de l'anticipation en matière de pratiques monétaires

Les actes d'un individu s'expliquent notamment par l'avenir qu'il anticipe. Les pratiques monétaires reposent précisément sur une vision de l'avenir pour de nombreux actes économiques tels que les décisions d'investissement, de consommation, de placement, etc. Cette anticipation doit permettre aux acteurs de sécuriser l'avenir en évaluant la pérennité de l'unité de compte et le prolongement des usages des moyens de paiement¹⁸.

Cette anticipation, au sens très général de projection dans l'avenir, porte sur deux éléments : l'usage commun de l'unité de compte et des moyens de paiement, et l'évolution du pouvoir d'achat de l'unité de compte.

L'usage commun de l'unité de compte relève de la question du consensus qui sera examinée plus loin, mais dont il faut souligner l'interaction avec les anticipations. Cet élément peut paraître sans objet dans des économies occidentales où l'unité monétaire ne subit pas de dépréciation considérable. Il est cependant important voire décisif dans des économies où l'unité locale subit un tel dommage que l'on tend à l'abandonner au profit d'une autre, qu'elle soit étrangère ou taillée de toute pièce par les autorités pour corriger leur

¹⁷ Thiveaud [1997, p. 64]. Marcel Mauss, dans sa discussion sur l'article de François Simiand [1934, p. 60] intitulé « La monnaie, réalité sociale », s'exclame : « *Car c'est cela au fond ce à quoi nous arrivons vous et moi, c'est à l'importance de la notion d'attente, d'escompte de l'avenir, qui est précisément l'une des formes de la pensée collective* ». L'attente, c'est alors ce qui sépare le don du contre don. À ce titre, Birouste [1997, pp. 115-116] souligne opportunément que le contraire de la confiance est le doute, non la méfiance, « *parce que ce n'est pas sur les signes du retour de la question qu'il porte mais sur ce qui précède la confiance* ».

¹⁸ Commons [1989].

unité de compte défaillante¹⁹.

La pérennité de l'usage des moyens de paiement actuels est aussi une question sans enjeu dans la plupart des pays, mais elle devient particulièrement aiguë dès lors que la dépréciation monétaire est rapide ou que l'incertitude règne quant à la politique menée par les autorités monétaires.

Cette incertitude peut porter sur la possibilité de refus de la monnaie par des catégories de la population avec laquelle on est en contact²⁰. Elle peut aussi porter sur la masse monétaire en circulation. Il suffit par exemple de rumeurs dans une situation de fièvre due à une inflation très forte, une crise politique ou encore la perspective d'une reprise en main de l'économie pour que la panique s'empare de la population et que celle-ci tente de convertir ses avoirs monétaires en une autre monnaie voire toute chose conservant la valeur avec sûreté²¹.

Dans ces situations où l'individu et la collectivité sont contraints de s'adapter, donc de modifier leurs comportements, chaque adaptation individuelle se nourrit de celle des autres, de l'expérience déjà emmagasinée par la collectivité, et nourrit celle-ci en retour.

L'évolution du pouvoir d'achat de l'unité de compte constitue l'élément d'anticipation le plus courant. Il est formalisé par le taux de change ou le niveau général des prix, voire un indice de prix plus spécifique à un secteur économique par exemple. C'est surtout sur cette anticipation que va se dérouler notre raisonnement.

Le phénomène d'anticipation consiste d'abord en une projection mentale de l'acteur dans l'avenir, puis il procède d'un retour au présent chargé de nouvelles informations²². L'anticipation est donc en quelque sorte une production d'informations de par une prévision, une vision préalable des choses et préparatoire à une action. Ces informations sont propres à l'acteur et dépendent de facteurs qui font eux-mêmes appel à tous les temps : l'*opération économique* qu'il projette (futur), son *environnement monétaire* (présent), une *donnée subjective* qui sert de cadre à son évaluation (passé), et sa perception des *anticipations des autres acteurs* (spécularité de cette synthèse de temps). Précisons ces notions en les illustrant par le cas d'une dépréciation monétaire proche de l'hyperinflation.

¹⁹ Le dollar, utilisé comme unité de compte en Argentine dans les années quatre-vingt et de façon très répandue lors de la crise d'hyperinflation ouverte de 1988 à 1990, est un exemple d'unité monétaire parallèle étrangère ; le BTN fiscal (Bon du Trésor National), utilisé au Brésil vers 1989-1990, était un indexateur officiel et donne un exemple d'unité parallèle locale pour pallier les graves insuffisances du cruzado.

²⁰ Par exemple le refus par les commerçants zairois du billet de 5 millions de zaires est un facteur à considérer dans les actes monétaires ultérieurs.

²¹ Ceci milite pour la préparation dans le plus grand secret des réformes monétaires (Allemagne en 1948, Estonie en juin 1992 par exemple) ou pour une information tous azimuts et la plus ouverte possible sur l'opération à venir (Brésil, 1994), mais il semble que les situations intermédiaires provoquent l'incertitude, les rumeurs, la panique.

²² Il ne s'agit pas ici d'échafauder une discussion théorique sur les anticipations. Il s'agit simplement d'identifier le poids que peut avoir la vision de l'avenir dans l'orientation des pratiques monétaires.

B) Futur, présent, passé, jeu de miroirs

1) L'opération économique à venir

L'opération économique à venir conditionne l'anticipation de deux façons :

- Par son importance en termes monétaires. Par exemple, on n'achète pas une automobile comme on achète son pain.

- Par l'horizon temporel de cette opération. Par exemple, la perspective de l'achat d'une automobile ne demande pas la même anticipation qu'un placement obligataire ou qu'un investissement dans l'immobilier.

Partant de la nature de l'opération projetée, l'anticipation va prendre la forme d'une évaluation basée sur la vision d'un risque lié à l'unité de compte : évaluation d'un prix, d'un rendement, d'une capacité à rembourser. Bien sûr, l'évolution à venir de l'unité de compte n'est que l'un des facteurs qui influencent les évaluations, mais il est un facteur premier.

Lorsque la situation est celle d'une dépréciation croissante de la monnaie et d'une tendance à l'hyperinflation, l'horizon des opérations économiques tend vers un terme toujours plus court. Les investissements lourds qui exigent une longue période de dépenses avant le retour qui les justifie tendent à disparaître au profit d'investissements courts et spéculatifs, souvent orientés sur les marchés financiers, qu'ils soient locaux ou internationaux²³. Face à l'accroissement des risques induits par l'instabilité monétaire, les acteurs réduisent leur prise de risque et se rabattent sur des opérations de plus court terme et directement rentables.

2) L'environnement monétaire

L'environnement monétaire présent comprend l'institution monétaire telle qu'elle est formalisée dans le protocole monétaire, donc aussi tous les mécanismes de correction et d'indexation qui permettent de recevoir, par l'usage de l'unité de compte, une image des prix moins ambiguë que celle qu'elle offrirait sans cela. De même, cet environnement comprend la physionomie générale du système de paiement, avec ses possibilités et ses interdictions, mais aussi avec les zones d'ombre qu'il laisse : les possibilités d'actes informels, en particulier en ce qui concerne l'emploi de devises, sont un facteur parfois déterminant dans l'environnement monétaire d'un opérateur lorsque celui-ci doit former son anticipation avant de se décider.

Dans des situations proches de l'hyperinflation, cet environnement, et en particulier

²³ Le Brésil a réussi, malgré l'hyperinflation, à éviter une fuite des capitaux telle que l'Argentine ou le Mexique l'avaient connue, justement grâce à des mécanismes d'indexation généralisés et une sophistication financière poussée à l'extrême. Aubertin et Riffart [1990].

les mécanismes d'indexation et les possibilités d'accès et de paiement en devises étrangères, conditionne grandement la poursuite des opérations économiques traditionnelles. La moins forte dépréciation monétaire en termes réels que permettait de percevoir et d'anticiper les indexateurs sophistiqués mis en place au Brésil (officiellement ou non) a ainsi permis la perpétuation d'une activité économique surprenante²⁴. Ailleurs, c'est le recours progressif à des monnaies étrangères, à des actifs, à des monnaies de nécessité voire à des paiements au moyen de biens qui permet la perpétuation d'une certaine activité.

3) La donne subjective

La donne subjective est composée d'éléments du passé tels qu'ils ont été examinés au chapitre précédent. C'est ici que se fait sentir l'irréversibilité du temps et le poids formidable des représentations sociales historiques. Mais cette donne est surtout *subjective* en ce qu'elle fait appel à la pratique individuelle de l'acteur : à la confiance collective dont une part est acquise par l'individu s'ajoutent des éléments intériorisés par lui en fonction de sa propre expérience. Cette personnalisation du passé se révèle sélective, car la mémoire des acteurs ne retient pas tous les éléments, et, lorsqu'elle est sollicitée, elle n'en restitue qu'une partie.

Ainsi la stabilisation des taux d'inflation à un niveau très élevé et pendant de longues périodes facilite la vie quotidienne par rapport aux situations d'hyperinflation ouverte car l'incertitude est réduite relativement à elle²⁵. Cette « facilité », certes toute relative, traduit un phénomène d'adaptation des pratiques monétaires par le biais d'un recours systématique à des opérations de court terme à l'aide du système bancaire, de ce fait démesurément gonflé (Brésil), ou par le biais d'une défection progressive des individus vis-à-vis d'une monnaie nationale imposée de trop loin (Zaïre). Les anticipations tendent donc à se stabiliser et à s'appuyer sur une expérience qui s'allonge au fur et à mesure que l'hyperinflation s'enracine.

4) Mimétisme et spécularité des comportements

Enfin, le regard de l'acteur se porte aussi sur les anticipations de ses semblables, dans un jeu de miroirs qui dénote la dépendance relative de chacun et l'interdépendance de tous. Les anticipations sont de ce fait socialisées et homogénéisées.

Cette spécularité des anticipations se vérifie justement dans l'enracinement progressif de l'hyperinflation, et ce à deux niveaux. Elle se vérifie d'abord sur le plan de la

²⁴ Le taux de croissance du PIB a atteint en moyenne 2,1% l'an de 1983 à 1993 (avec cependant une évolution relativement chaotique), en supportant une inflation moyenne de plus de 600% l'an. Le solde de la balance commerciale brésilienne était en outre la plupart du temps largement positive.

²⁵ Salama et Valier [1990, pp. 6-8].

simple perpétuation du phénomène : par exemple, vingt ans d'échecs à maîtriser l'inflation ont totalement décrédibilisé toute velléité du gouvernement brésilien d'agir sur elle au début des années 1990. Elle se vérifie aussi dans les périodes où la dynamique hyperinflationniste s'emballa, et où dès lors tout le monde parie sur une accélération du rythme de hausse des prix²⁶. Les anticipations deviennent ici autoréalisantes et tendent à détruire toute velléité de réforme et de plan de stabilisation puisque personne ne croit plus à l'arrêt du phénomène.

Pour le climat de confiance, le jeu spéculaire des acteurs est donc déterminant. Il fait du comportement d'un individu la conséquence, le contrepoint ou la réaction aux comportements qu'il a lui-même observé au sein du groupe monétaire auquel il appartient (et, à l'intérieur, au sein des cercles sociaux qu'il fréquente : amis, parents ; relations à caractère plutôt économique comme les commerçants, etc.), et peut-être surtout au sein des groupes monétaires et cercles sociaux qu'il ne fréquente pas mais auxquels il se réfère. En retour, le comportement des autres acteurs est en partie déterminé (en terme d'alignement ou de distinction) par ceux qu'ils observent.

Ce processus social mimétique semble fondamental dans la compréhension de l'homogénéisation ou de la transformation des pratiques monétaires. On a vu de quelle façon il était possible de le modéliser, au moyen des *key-men* à l'intérieur des groupes monétaires, et des *key-groups* entre les groupes monétaires de la communauté de paiement. Ainsi peut progressivement se diffuser un comportement en partant du « sommet » économique, social, ou encore culturel de la société vers les classes moyennes puis l'immense majorité de la population²⁷.

Sur le plan monétaire, la diffusion du haut vers le bas tient à ce que le pouvoir économique est avant tout détenu par le « haut ». Le mimétisme y est cependant relatif car la diffusion de pratiques monétaires déviantes possède aussi une origine d'une nature plus traditionnellement rationnelle pour la discipline économique, lorsque la dépréciation de la monnaie nationale rend trop aléatoires les projections dans le futur qui sont nécessaires à toute activité économique.

On peut ainsi observer dans nombre de pays à inflation forte que ce sont les élites économiques qui commencent à délaisser la monnaie nationale au profit d'une devise étrangère, pour payer des automobiles importées, l'immobilier, des objets de luxe, etc. L'inflation s'enracinant progressivement dans la société, ce type de comportement se diffuse à l'ensemble de la population qui, elle aussi, tend à délaisser une monnaie qui fond trop

²⁶ Salama et Valier [1990, pp. 118-134].

²⁷ On connaît l'influence de tels mécanismes sur la diffusion des habitudes de consommation, qui décale peu à peu la différenciation sociale. Un trait particulièrement élitiste au départ et qui devient si courant qu'une grande partie de la population l'a adopté, conduit les « élites » à décaler leurs différences pour les marquer à nouveau. Inversement, ces « élites » peuvent être conduites à modifier leurs comportements en réaction à des comportements nouveaux de la part des « couches inférieures ». Voir Bourdieu [1979].

rapidement, dans la mesure de ses propres moyens : la possession et l'usage d'instruments monétaires parallèles et stables est aussi un luxe qui n'est pas accessible à tous.

Cette diffusion à l'ensemble de la population de telles habitudes monétaires est en effet assez rare, et il faut des hyperinflations extrêmement fortes, comme en Allemagne en 1922-1923 ou en Serbie en 1992-93, pour que la monnaie nationale soit à ce point rejetée, si ce n'est annihilée, dans les pratiques monétaires locales. À un moindre degré, comme en Turquie qui connaît une inflation pérenne de plus de 50% annuels depuis quinze ans, on observe que certains loyers (en particulier à Istanbul), l'immobilier, certains produits de luxe et importés ne sont souvent vendus qu'en devises fortes. Il s'agit principalement du deutsche mark, en liaison avec la forte communauté turque en Allemagne. En outre, il semble que l'usage des devises se diffuse, très lentement cependant, dans les pratiques monétaires turques.

C) Horizon prospectif de l'unité de compte et indexation

L'anticipation va se manifester en référence à une sorte de seuil de tolérance vis-à-vis des fluctuations possibles du prix de l'unité de compte, corrigées par tous les mécanismes d'indexation existants. On aboutit à la vision d'un *horizon temporel d'utilisation de la monnaie*, et plus particulièrement de l'unité de compte qui est l'outil employé lors des projections mentales dans l'avenir. Il correspond à l'horizon au-delà duquel l'emploi de l'unité est découragé par la trop forte incertitude qui en résulte. Sans doute peut-on opposer ici le risque, probabilisable, qui caractérise toute l'échelle de temps en deçà de cet horizon, et une incertitude radicale, non probabilisable, qui caractérise le futur plus lointain que cet horizon.

Cet horizon prospectif peut être infini dans un cas de stabilité totale anticipée de l'unité de compte, et subir un raccourcissement lorsque sa stabilité devient incertaine²⁸. Plus l'horizon prospectif est réduit, plus l'intégration sociale de cette unité de compte et, par extension, des instruments qui lui sont attachés, est mise en danger voire remise en cause. Un horizon nul signifie que l'instabilité est telle qu'il est impossible de poursuivre une quelconque activité économique par le biais de cette monnaie. Pour prendre le problème à rebours, on peut imaginer que plus l'échéance d'une opération quelconque est lointaine, plus on tente de corriger l'unité de compte, voire de s'en passer, au cas où l'on anticipe sa dévalorisation.

Or toute la question de la dépréciation monétaire revient justement à un rapprochement de l'horizon prospectif et à l'attaque de l'expression de l'unité de compte dans le temps. Plus encore, l'hyperinflation raccourcit cet horizon jusqu'à tendre à ôter à

²⁸ L'idée d'horizon prospectif d'autant plus lointain que l'ordre monétaire est stable et la stabilité des moyens

l'unité [N] son caractère monétaire *dans le présent*²⁹. Face à la menace sur l'unité de compte que fait peser le raccourcissement de l'horizon prospectif, les mécanismes d'indexation rallongent artificiellement cet horizon. Ils manifestent à la fois le danger que court le consensus social et une volonté de l'État (lorsque l'indexation est de son fait) de pérenniser son pouvoir monétaire de structuration de la société que menace la dépréciation de l'unité de compte. Mais dans le même temps, l'autorité reconnaît implicitement son échec en associant un instrument supplémentaire à l'unité qui émane d'elle et qu'elle a institué. Abandon relatif de souveraineté et tentative pour la recouvrer, telle est la nature paradoxale de l'indexation officielle.

L'anticipation sur l'évolution à venir de l'unité de compte ainsi que sur son usage par l'ensemble des acteurs a été considérée ici sous un angle individuel. Elle faisait cependant appel à des références collectives telles que le jeu spéculaire ou le regard sur l'état du consensus. L'anticipation procède en définitive d'une réduction et d'une rationalisation de l'incertitude que secrète l'avenir, par le biais d'une intériorisation de considérations relatives au passé, au présent et au futur.

§2. Le consensus comme apaisement de l'avenir

Du fait de l'existence d'un jeu de miroirs entre les acteurs, le futur tel qu'il est perçu collectivement consiste en une communauté d'anticipations. Mais il se construit aussi sur le consensus social autour de la monnaie, qui donne à chacun des acteurs une assurance tacite que son propre emploi de l'unité de compte et des moyens de paiement dérivés sera à l'avenir à nouveau validé, justifié, normalisé par l'usage de ses pairs. Précisons pour l'heure ce que nous entendons par *consensus* dans ce contexte.

L'idée de consensus évoque au premier abord un compromis implicite entre acteurs d'opinions et de tendances divergentes. Le consensus peut être compris comme le résultat de la convergence de comportements *a priori* hétérogènes en des comportements *a posteriori* homogènes, auto-justifiés par leur généralisation.

Le consensus monétaire ne postule pas forcément l'homogénéité de l'objet du consensus. Il porte sur un ensemble d'instruments, unités de compte (pas forcément une seule) et moyens de paiement (pas forcément liés à une seule unité de compte).

Le consensus est un accord tacite de la part d'une communauté de paiement. Cela ne signifie rien de plus que le fait que celle-ci s'accorde à employer une série d'instruments

de réserve assurée a été abordée par Aglietta et Orléan [1982, p. 49 notamment].

²⁹ Par exemple, le réajustement des salaires, institué au Brésil en 1964 sur la base d'un réajustement par an, passa à six mois en 1979, trois mois en 1985, un mois en 1989 ; à la même époque, les opérations économiques n'avaient plus pour horizon que des retours de un à deux mois. En Argentine, la durée moyenne des dépôts ne dépassait pas les trente jours en 1977, mais sept jours seulement en 1989. Aubertin et Riffart

dont certains (la quasi-totalité en France, quelques-uns au Zaïre) appartiennent au système monétaire national. Les autres sont des monnaies parallèles. La communauté de paiement étant hiérarchisée en groupes monétaires, ce consensus trouve des modalités distinctes d'application selon les groupes, tout en les inscrivant dans la logique globale de résolution des dettes de la communauté de paiement.

Ainsi le consensus suggère une communauté de paiement organisée autour d'une unité commune [N] et de moyens de paiement dérivés [N_p]. Cet ensemble est structuré en un système monétaire qui ceint globalement les rapports socio-économiques de la communauté de paiement.

- Mais le consensus n'exclut pas la possibilité d'usage d'autres unités spécifiques [n_i] propres à des activités données ou à des secteurs précis, et d'autres moyens de paiement [n_p] tout aussi spécifiques. Ces instruments peuvent être de deux types : monnaies parallèles dépendantes ou autonomes³⁰.

* Ces instruments peuvent être dépendants du système monétaire national, c'est-à-dire constituer des instruments qui s'accrochent comme compléments à ce système monétaire. C'est le cas par exemple des indexateurs ou des bons d'achat à validité limitée qui ne forment pas, à eux seuls, des systèmes monétaires.

* Ces instruments peuvent se constituer en systèmes monétaires hiérarchiquement intégrés au système monétaire national. C'est le cas par exemple des SEL, du Cercle économique WIR ou des systèmes commerciaux de points d'achat. Il s'agit là de micro-systèmes monétaires. Ils définissent par conséquent une communauté de paiement spécifique, mais cette communauté de paiement est hiérarchiquement dépendante de la communauté de paiement générique. Pour le dire autrement, les SEL constituent des systèmes monétaires spécifiques mais intégrés au système monétaire français car les personnes qui y adhèrent appartiennent aussi et principalement à la communauté de paiement française.

- Le consensus n'exclut pas non plus la possibilité d'usage d'autres instruments, appartenant cette fois à des systèmes monétaires externes à la communauté de paiement. Ces unités [N'] et ces moyens de paiement [N'_p] sont ainsi eux aussi structurés en système. C'est le cas de l'usage du dollar pour certaines catégories d'opérations et de population dans un grand nombre de pays du monde. Le dollar peut en effet être employé comme véritable système monétaire concurrent du système monétaire local.

Ces exemples le montrent, le consensus monétaire peut se hiérarchiser lui aussi.

Un consensus global porte l'ensemble des acteurs de la communauté de paiement à s'accorder sur l'emploi des instruments monétaires appartenant au système monétaire qui

[1990] ; Green [1983] ; Rollinat [1990].

définit cette communauté de paiement.

Outre ce consensus global et à l'intérieur de lui, des consensus locaux peuvent exister, soit au sein de la communauté de paiement dans son ensemble si tous les groupes monétaires qui la composent s'accordent de même, soit au sein de quelques groupes monétaires voire un seul, autour d'instruments autres ou de systèmes monétaires autres.

Le consensus monétaire contient donc à la fois la monnaie nationale et les monnaies parallèles ; l'emploi de celles-ci peut ainsi être aussi stable et solidement ancré dans les habitudes que celle-là.

Au total, le système monétaire national composé d'une unité de compte [N] et de moyens de paiement [N_p] normalise les échanges monétaires de la société dans ses grandes lignes, et une série d'instruments secondaires, unités [n_i] et [N'] et moyens de paiement [n_{pi}] et [N'_p], peuvent, le cas échéant, structurer parallèlement tels secteurs de la vie économique, telles opérations, tels usages monétaires spécifiques, jusqu'à éventuellement structurer l'ensemble de cette société de façon concurrente et dangereuse pour l'autorité monétaire dont dépend le système monétaire national.

Le consensus autour de la norme de compte étatique [N] se constitue à partir de trois composantes :

- Il nécessite d'abord la pratique de [N], élément du présent.
- Il nécessite aussi, pour perpétuer cette pratique, de la confiance, comme une sorte de ciment des comportements sans lequel le consensus ne peut s'élaborer. Le passé est le creuset de la confiance³¹.
- Il dépasse confiance et pratique en faisant appel à des éléments qui lui sont propres et qui l'inscrivent dans une perspective d'avenir : le *savoir commun* (*common knowledge*), qui aboutit à une auto-justification des comportements.

On a déjà parlé du savoir commun. Appliqué à notre problème, le savoir commun signifie que la monnaie nationale (au sens de système monétaire articulé autour d'une unité de compte [N] et de moyens de paiement dérivés [N_p]) est reconnue par tous, même si son emploi n'est pas généralisé car il peut exister des situations dans lesquelles on utilise une autre monnaie, c'est-à-dire une ou d'autres unités et moyens de paiement, que la monnaie nationale.

Il suffit donc à l'utilisateur d'une monnaie donnée au sein d'un groupe monétaire précis, et plus particulièrement dans un usage ou un secteur économique précis, de savoir que cette pratique est *common knowledge*. Mais il est inutile que ce savoir commun couvre l'ensemble de la communauté de paiement ; il peut même être inutile qu'il couvre l'ensemble du groupe monétaire auquel l'utilisateur appartient. Il suffit que ce savoir

³⁰ Voir le chapitre 8, *supra*.

commun soit partagé par l'ensemble des acteurs auquel notre utilisateur a affaire.

On peut donc imaginer un savoir commun intégrant la possibilité d'une pluralité d'unités (une norme [N] et plusieurs [n_i] et [N']) et une pluralité de moyens de paiement (des moyens de paiement [N_p] dérivés de la norme [N] et des moyens de paiement [$n_{p,i}$] et [N'_p] qui dérivent de ces normes) dont les sphères d'utilisation sont correctement identifiées et connues par tous.

Le savoir commun introduit une idée d'auto-justification des comportements : une action individuelle est justifiée par son caractère partagé par un groupe suffisant (secteur économique spécifique, groupe monétaire, communauté de paiement), et en toute logique rien de plus n'est nécessaire à sa justification. Le savoir commun objective donc une action subjective.

SECTION 3. L'ACTE MONÉTAIRE

Nous avons examiné les éléments qui contribuent à la construction de la confiance. Ces éléments procèdent essentiellement de la condensation, dans la mémoire des acteurs, d'un passé individuel et collectif. Nous avons aussi examiné les éléments qui contribuent à la construction du consensus. Ces éléments procèdent d'un ancrage dans la confiance et d'une projection individuelle et collective dans l'avenir. Il est maintenant possible d'aborder le temps de l'acte monétaire qui se nourrit des précédents, le présent.

§1. De la confiance au consensus et du consensus à la coutume

A) Le dépassement de la confiance par le consensus

La confiance possède un aspect cumulatif. Cet aspect ne procède pas seulement de l'agrégation de confiances individuelles en un climat de confiance, il procède aussi du mimétisme.

Ainsi l'usage généralisé d'une monnaie, l'assurance de chaque acteur que les autres l'utilisent et ne bloqueront pas s'il l'utilise lui aussi, possèdent une influence positive sur la confiance³². En outre, la confiance de chacun est un élément indispensable à la constitution d'un consensus social.

Cependant, l'émergence d'un savoir commun, qui s'appuie sur cette confiance préalable des acteurs, finit par la transcender. Le savoir commun en effet renforce dans un

³¹ Voir le chapitre 11, *supra*.

³² Voir Aglietta [1988] pour qui « la confiance signifie que chacun accepte la monnaie parce qu'il s'attend à ce que n'importe quel autre l'accepte et l'acceptera dans un futur indéterminé ».

premier temps la confiance, mais la propulse bientôt au rang de foi étrangère à toute considération raisonnée. Du *confidence* anglo-saxon, on passe en quelque sorte au *trust* : la confiance raisonnée du départ cède la place à une connaissance universelle qui s'apparente à une croyance. Elle prend racine dans le réel pour s'en autonomiser ensuite et ne plus s'appuyer que sur elle-même. Chaque acteur acquiert la certitude que la pratique d'aujourd'hui se reproduira demain dans la société. Cependant, cette certitude n'est pas basée sur une anticipation rationnelle, anticipation en réalité impossible à élaborer étant donné la spécularité des comportements, mais sur une croyance qui procède de la rupture d'une méconnaissance initiale, celle de l'acceptation ou non, à l'avenir, de la monnaie que j'accepte maintenant³³. Simmel écrit ainsi :

« Le sentiment de sécurité personnelle qu'assure la possession de l'argent est peut-être la forme et l'expression la plus concentrée et la plus aiguë de la confiance dans l'organisation et dans l'ordre étatico-social »³⁴.

Simmel souligne alors que ce sentiment s'apparente à une foi religieuse.

Ainsi, la perpétuation du consensus et son ancrage dans la réalité quotidienne se réalisent par une sorte de sublimation de la confiance en savoir commun, et donc par un effacement des préoccupations du passé et du futur.

B) Le dépassement du consensus par la coutume

Les comportements finissent par être auto-justifiés par le simple fait de leur universalité. Cette universalité doit être entendue comme partage de ces comportements par l'ensemble des acteurs d'un même groupe social aux pratiques homogènes, c'est-à-dire à l'échelle d'un groupe monétaire ou d'une communauté de paiement.

Cette auto-justification nourrit tout en même temps le consensus et les actes individuels. À la limite, ce consensus se survit à lui-même, rien d'autre n'est nécessaire que sa propre existence. Le comportement des acteurs qui en résulte peut être qualifié de routinier³⁵. Cette routine transcende le consensus.

Ainsi, si le climat de confiance agrège la multitude de confiances individuelles, il les dépasse car un tel climat peut exister sans que les acteurs aient simultanément et individuellement confiance dans la monnaie. Une fois que ce climat est constitué, en effet, l'important ne réside plus dans lui-même, ni même dans le consensus qui en résulte, mais dans la routinisation de son usage par l'ensemble des acteurs. On ne se questionne plus quant à la confiance éventuelle que l'on peut accorder aux instruments monétaires considérés ; on ne s'intéresse même plus à l'usage effectif de ces instruments par les autres

³³ Aglietta [1995, pp. 45-46].

³⁴ Simmel [1987, p. 198].

³⁵ Commons [1989].

personnes : ces deux volets étant résolus, déterminés, comme fixés dans la routine, celle-ci devient le seul et unique critère de l'usage des instruments en question. La confiance et le consensus se trouvent transcendés par l'accoutumance et la simple reconnaissance sociale de l'objet sur lequel elle porte.

C) Remise en cause du consensus, de la confiance et de la coutume par la crise

Néanmoins, les situations de crise, en faisant resurgir l'incertitude, effritent cette unanimité et dévoilent à nouveau les éléments constitutifs du consensus, et particulièrement la confiance. La substitution du doute à celle-ci, voire d'un comportement de défi, du fait par exemple d'une forte dépréciation de l'unité de compte, d'un rationnement de certaines denrées ou de la généralisation de la fausse monnaie est un danger pour le consensus.

L'avenir longtemps apaisé par la routine du savoir commun se montre soudain sous un jour plus incertain, et le consensus, s'il ne peut plus s'appuyer pour l'avenir sur la confiance, risque fort de s'effriter. Les acteurs doivent faire face aux nouvelles conditions monétaires et tendent à adapter leurs comportements : leurs pratiques monétaires sont de fait modifiées, d'abord par une déception silencieuse, puis éventuellement par une prise de parole ou, pire, une défection pure et simple se traduisant par le décalage des pratiques monétaires vers des monnaies parallèles³⁶. La confiance, sous sa forme de raisonnement froid ou sous sa forme de croyance paisible, n'est jamais acquise et nécessite d'être sans cesse confirmée.

Ce cas de destruction, et non plus de construction, des routines de pratiques monétaires, montre que la confiance, si elle est difficile à construire, est plus facile à détruire.

Dans le processus de détermination sociale de l'acte monétaire, l'acte devait, dans une large mesure, précéder la confiance. Les actes, assis sur des garanties ou des anticipations favorables, permettaient en effet à la confiance de s'établir progressivement, et celle-ci, au fur et à mesure de son élaboration, contribuait à renforcer ces actes. La généralisation des actes et l'enracinement de la confiance conduisait à l'élaboration d'un consensus qui, bientôt, transcendait la confiance, et était lui-même transcendé par la coutume qui en résultait.

³⁶ Voir le commentaire sur ces notions au chapitre 9, *infra*.

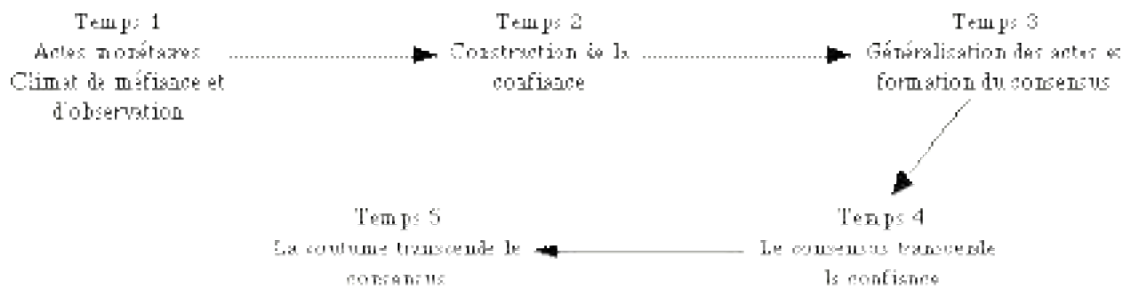


Figure 22 - Routinisation des pratiques monétaires

Dans le processus de destruction de routines préalables, le schéma n'est pas inverse mais reprend à peu près les mêmes étapes. Les pratiques monétaires sont plus stables que la confiance en la monnaie. En effet, si la confiance peut s'effriter ou se muer en doute, la transformation des actes individuels par ce changement dans le degré de confiance nécessite que le consensus en soit ébranlé de telle sorte que le doute se traduise par un mouvement généralisé de défection. Autrement dit, la transformation des pratiques monétaires ne peut avoir lieu que si le degré de confiance se réduit et si cette réduction est suffisante pour entraîner une révision du consensus.



Figure 23 - Modification de la routine des pratiques monétaires à partir d'une perte de confiance

§2. L'acte monétaire

Les anticipations individuelles permettent aux acteurs de réduire à un comportement présent des données issues d'une vision de l'avenir. Sur le plan collectif, le consensus dépasse la confiance en ce qu'il permet, par le biais du savoir commun qui se dégage de lui, d'apaiser l'incertitude de l'avenir. Ainsi l'acte qui se réalise dans le présent dépend-il du passé et du futur tels que l'acteur se les représente à ce moment donné.

La monnaie se définit par les pratiques qui se portent sur elle. On a vu au chapitre 7 que tout instrument monétaire disposait d'une qualité de degré variable, et que ce degré résultait de quatre limites imposées effectivement dans leur usage par les acteurs eux-mêmes, que ce soit sur la base d'une législation à ce sujet ou non : limites temporelle, géographique, économique et sociale. Or ce degré de qualité monétaire n'apparaît que par les pratiques monétaires effectives qui ont lieu à partir de ces instruments. Tout instrument monétaire n'acquiert cette qualité monétaire qu'à partir du moment où une collectivité d'acteurs en use. De ceci dérivent deux considérations.

- D'abord, on peut affirmer que toute chose qu'un groupe d'acteurs utilise comme unité de compte et / ou moyen de paiement dans le cadre d'un système monétaire *est* dès lors monnaie. Les pratiques monétaires socialisées sont ce qui définit la monnaie.

- Ensuite et inversement, tout instrument monétaire ne le demeure que s'il continue d'être l'objet de pratiques monétaires, si ces pratiques se reproduisent, si ce présent se perpétue. Le présent est, pour la monnaie, le temps de l'acte, le temps de la confirmation. Ainsi une pièce n'est monnaie (moyen de paiement) qu'à l'instant où elle passe de main en main pour régler une dette. De même, une unité n'est monnaie de compte qu'à l'instant où l'on s'en sert pour une évaluation dans une logique de résolution de dettes³⁷, mais alors son caractère monétaire est avéré quelle que soit son origine. Tonne de charbon, dollar américain, cigarette à l'unité, pièce de 5 francs CFA, tous acquièrent ainsi la qualité monétaire. Avant comme après cet acte, cette pièce de monnaie et cette unité ne sont qu'un moyen de paiement et une unité de compte virtuels, ce qui ne suffit pas à affirmer de façon absolue et définitive leur caractère monétaire. La perpétuation de leur emploi dans des pratiques monétaires socialisées, que ce soit à l'intérieur d'un groupe de taille très réduite comme un SEL ou à l'échelle d'un pays, devient la seule, unique et absolue référence pour définir la monnaie.

On peut dresser le schéma suivant :

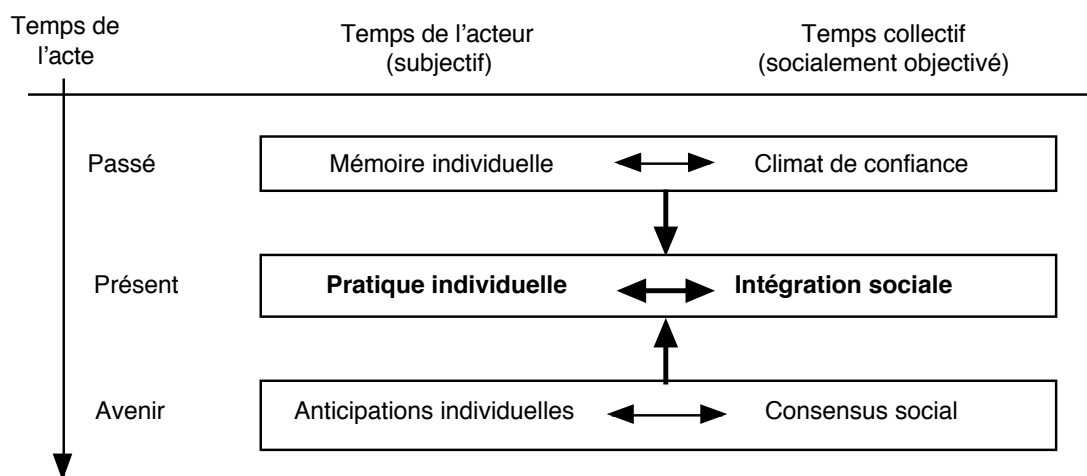


Figure 24 - Détermination de l'acte monétaire

La pratique monétaire, donc le présent, est le résultat d'un double jeu du temps et sur le temps : il existe d'une part un temps collectivement assimilé dans les représentations des acteurs, et d'autre part un temps propre à chacun et qui dépend de l'expérience particulière de ces mêmes acteurs.

Les pratiques monétaires individuelles dépendent à la fois d'éléments subjectifs tels la confiance propre à chacun et les anticipations que chacun fait en vue de ses opérations

³⁷ Que cette résolution soit immédiate ou à venir.

spécifiques, et d'éléments objectivés par la collectivité tels le consensus social et la confiance collective dans les instruments considérés. Les pratiques monétaires présentes sont en quelque sorte le résultat de la fusion, de l'affrontement et en définitive de l'actualisation des représentations sociales et des sentiments individuels, nés de la socialisation et de l'intériorisation des temps passés et futurs. Le présent qui se manifeste dans les pratiques monétaires réalise donc une sorte de synthèse du passé et de l'avenir et en devient ainsi l'expression condensée. Le présent est donc plus que la réduction du passé et de l'avenir en un acte : l'emploi d'une unité de compte rend celle-ci monétaire et l'emploi d'un moyen de paiement rend celui-ci monétaire, pour peu que ces emplois soient socialisés au sein d'un groupe d'acteur. Le présent, temps de synthèse, temps des pratiques monétaires, est aussi le constructeur nécessaire de la monnaie et de l'avenir. La perpétuation de l'emploi d'un instrument donné dans les pratiques monétaires produit en effet l'intégration sociale de cet instrument ; et celle-ci détermine en retour ces pratiques elles-mêmes.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Confiance, consensus et pratiques monétaires sont trois pôles d'une circularité inextricable. Ce lien complexe et pour partie spéculaire contribue à la stabilité de l'ensemble de ces éléments, c'est-à-dire, en définitive, à la profonde inertie des pratiques monétaires, à leur caractère routinier. L'intégration sociale d'un instrument monétaire, fondamentalement dépendante de la façon dont les acteurs s'accommodent du temps dans leurs pratiques monétaires quotidiennes, est un processus d'autant plus lourd et significatif. Ainsi tout instrument monétaire n'est pas un moyen de paiement ou une unité de compte neutres et sans enjeu spécifique : il est au contraire profondément ancré dans la société, dans son histoire et dans sa culture.

Au terme de cette esquisse des déterminants de l'intégration sociale de la monnaie, ce qui ressort est le rôle de pivot que possède la confiance dans l'élaboration du consensus et, par conséquent, des normes de comportement monétaire, mais aussi, inversement, dans leur destruction ou tout au moins dans leur transformation.

En outre, l'inscription sociale de ces actes, c'est-à-dire leur soumission à un consensus, ne signifie pas leur uniformisation, simplement leur homogénéisation. Le consensus monétaire peut, en effet, être vu à deux niveaux :

- Au niveau de la communauté de paiement, l'ensemble des acteurs s'accorde sur l'emploi des instruments monétaires appartenant au système monétaire qui définit cette communauté de paiement. Cela ne signifie pas que chaque acteur emploie tous ces instruments et rien d'autre, mais que chacun reconnaît le caractère hiérarchiquement supérieur de ce système de paiement.

- Au niveau des groupes monétaires, les acteurs s'accordent sur l'emploi d'un ensemble spécifique d'instruments monétaires dont certains procèdent d'une autre logique que celle du système de paiement national. Ici apparaissent des monnaies parallèles, directement incluses dans le consensus des utilisateurs de monnaie.

Le consensus monétaire contient donc à la fois la monnaie nationale et les monnaies parallèles ; l'emploi de celles-ci peut ainsi être aussi stable et solidement ancré dans les habitudes que celle-là. On voit que les monnaies parallèles n'apparaissent pas comme un phénomène nécessairement lié à une destruction du consensus, mais comme un phénomène permanent et naturel intégré au consensus.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Cette quatrième partie a tenté d'examiner les déterminants de l'intégration sociale de la monnaie. Cela a nécessité de s'interroger sur les modalités de l'homogénéisation des pratiques monétaires, étant entendu que ces pratiques ne reposent pas essentiellement sur une rationalité marchande pure ni sur une simple soumission à la loi.

On a tenté de tirer de ces figures des leçons à la fois quant à la possibilité du développement des monnaies parallèles, et quant à la permanence de leur usage. Ce qui est ressorti de l'ensemble de la discussion procède des éléments suivants.

Alors que la coutume et le mimétisme sont des figures aptes à expliquer le processus de diffusion et de perpétuation de comportements, la défection peut permettre de rendre compte de certains phénomènes de désintégration monétaire.

On a en outre tenté de poser un certain nombre d'éléments propres à rendre compte de l'intégration sociale d'instruments monétaires dont certains peuvent être des monnaies parallèles. À ce propos, on a estimé que le choix des instruments sur lesquels portent les pratiques monétaires relève d'interactions subjectives dans lesquelles la figure de la norme et de la hiérarchie doivent être soulignés. L'action collective a lieu à partir de normes préexistantes, et son orientation contribue à leur transformation progressive.

La structure sociale hiérarchique conduit, avec l'exemple de l'Ancien Régime, à considérer une dynamique hiérarchique entre communauté de paiement, définie par le système de paiement national, et les groupes monétaires qui la constituent et dans lesquels les pratiques monétaires sont à la fois plus homogènes et portent sur des instruments qui peuvent sortir du strict domaine de la monnaie nationale.

Sur ces bases, il semble que la confiance repose en partie sur la légitimité et la proximité qu'apportent la communauté de paiement (tiers inclus) et les groupes monétaires (proximité, réseau). La confiance s'élabore en grande partie sur la base de la mémorisation d'un passé nourrie par le fonctionnement effectif de garanties institutionnelles et par la perpétuation des pratiques monétaires.

La confiance permet de se projeter dans l'avenir. L'anticipation procède de cette projection. Tous deux contribuent à la formation d'un consensus des acteurs quant aux instruments monétaires à employer. Ce consensus social repose sur l'homogénéisation des pratiques monétaires, sans que cette homogénéisation corresponde à l'uniformité des pratiques monétaires et des instruments employés. Le consensus social entérine en effet

l'existence d'instruments monétaires différenciés et parmi lesquels on trouve des monnaies parallèles dont l'usage est pérenne. L'enracinement de la confiance et du consensus finit par muer en routine ces pratiques monétaires. Les monnaies parallèles apparaissent désormais comme un phénomène enraciné dans les pratiques monétaires, un phénomène à la fois permanent et que l'on peut considérer comme « normal ».

CONCLUSION
PRATIQUES MONÉTAIRES
ET MONNAIES PARALLÈLES,
UN ESSAI DE SYNTHÈSE

Cette thèse a pour objet de montrer l'étendue des monnaies parallèles dans les pratiques monétaires (*chapitre introductif*) et de tenter d'en déduire quelques leçons relatives aux soubassements conceptuels de la théorie monétaire, c'est-à-dire relatives plus particulièrement au concept et à la nature de la monnaie. On a ainsi tenté de montrer que quelques théories normatives relatives à l'organisation monétaire des sociétés ainsi que les approches monétaires dominantes ne parviennent pas à rendre compte correctement de la diversité et de la permanence de ce phénomène (*chapitres 1 à 5, parties 1 et 2*). On a ensuite esquissé des pistes théoriques destinées à concevoir ce phénomène autrement que comme éléments aléatoires et rares au point que la théorie n'en ait pas de leçons à tirer (*chapitres 6 à 12, parties 3 et 4*).

La démarche de cette thèse est en effet de saisir les monnaies parallèles non comme phénomène rare ou propre à des situations pathologiques, mais comme phénomène somme toute extrêmement répandu et pourtant peu, voire pas du tout analysé. Les monnaies parallèles peuvent donc être les clefs d'une réflexion renouvelée sur le concept de monnaie. Les monnaies parallèles sont avant tout de la monnaie, même si souvent la théorie économique habituelle ou le droit monétaire ne les considèrent pas comme telles.

Nous avons ainsi tenté d'esquisser une conceptualisation autre de la monnaie à la lumière de ces phénomènes. Pour faire vite, cette perspective repose sur les éléments suivants.

- La monnaie s'enracine dans les pratiques monétaires.

- La monnaie constitue, à un premier niveau, un instrument, et à un second niveau un système. Ce système est un système de paiement. Il répond à un principe de résolution de dettes. Comme système de paiement, la monnaie s'articule autour d'une unité de compte et de moyens de paiement. Le système de paiement est donc un système d'instruments monétaires.

- La monnaie est un principe institutionnalisé de socialisation des acteurs. Comme telle, les pratiques monétaires reproduisent un ensemble de principes sociaux tels que la hiérarchie. Cette hiérarchie se traduit en une articulation entre la communauté de paiement, ensemble d'acteurs rassemblés par un même principe de résolution des dettes, c'est-à-dire le système de paiement national, et les groupes monétaires, ensemble d'acteurs dont les pratiques monétaires sont plus homogènes et intègrent des instruments monétaires parallèles situés hors du système de paiement national.

- La monnaie consiste en des instruments de qualité variable, allant de

l'instrument le plus cloisonné à l'instrument dont l'usage est le plus vaste possible. Toute monnaie apparaît à des degrés divers comme un instrument cloisonné.

- La monnaie, en définitive, ne peut être conçue comme « objet universel » qu'au sens de principe générique de résolution des dettes. Aucun instrument monétaire n'est universel.

- L'orientation des pratiques monétaires vers un certain ensemble d'instruments est un phénomène à caractère routinier. Cette routine dépasse les niveaux du consensus et de la confiance, mais les nécessite.

Au fond, toutes ces observations et la discussion menée à propos de l'approche marchande et de l'approche juridique dans le développement de ce travail permettent de dresser un tableau comparatif retenant la façon dont peuvent s'appréhender les monnaies parallèles. Ce tableau présente des caractères généraux et ne prétend pas rendre compte de la multiplicité des courants théoriques.

	Approche marchande	Approche étatique	Approche développée dans cette thèse
Unité de compte	Unique (hors approche de Hayek)	Unique	Multiplicité hiérarchisée et cloisonnée. L'une d'entre elles prédomine et c'est autour d'elle que se forme la communauté de paiement
Moyens de paiement	Moyens de paiement hiérarchisés (monnaie interne) à partir de la monnaie centrale (monnaie externe)	Moyens de paiement légaux hiérarchisés (monnaie interne) à partir de la monnaie centrale (monnaie externe)	Moyens de paiement hétérogènes et hiérarchisés que le diptyque monnaie interne / externe ne permet pas de décrire
Emploi de ces moyens de paiement et de(s) l'unité(s) de compte	Généralisé à tous les marchés	Généralisé au territoire considéré. Les moyens de paiement voient leur emploi légalement cloisonné	Emploi cloisonné des unités de compte et des moyens de paiement à partir de restrictions de temps, d'espace, d'opérations économiques, de personnes
Fongibilité et substituabilité des instruments monétaires	Parfaite	Limitée par la loi	Limitée par les cloisonnements sociaux des usages
Monnaies parallèles	Temporaires	Illégales, légales ou vide juridique	Emploi continu et permanent

Tableau 10 - La qualité monétaire et les monnaies parallèles dans trois approches monétaires

Cette conclusion reprendra de façon synthétique les leçons tirées, à partir de l'analyse de l'existence des monnaies parallèles, quant au concept de monnaie lui-même. Nous articulerons cette synthèse en une série d'hypothèses desquelles nous tirerons des corrélats. Il s'agit de reconnaître dans le concept de monnaie l'idée de pratiques monétaires, de qualité monétaire et d'institution sociale (*section 1*). Du concept de monnaie dérive l'analyse des facteurs qui modèlent les pratiques monétaires : le temps, l'articulation individuel / collectif, la confiance, le consensus et la coutume (*section 2*). Tout ceci permet de poser quelques éléments relatifs à l'existence, au développement ou à la résorption des monnaies parallèles (*section 3*). Nous concluons sur quelques remarques qui découlent de l'ensemble du raisonnement mené dans ce travail. Elles sont relatives à trois fondements des approches monétaires habituelles : la fongibilité des monnaies, le calcul de masses monétaires et l'unicité de l'unité de compte (*section 4*).

SOMMAIRE

CONCLUSION PRATIQUES MONÉTAIRES ET MONNAIES PARALLÈLES, UN ESSAI DE SYNTHÈSE

Section 1. le concept de monnaie

Hypothèse 1. La monnaie se définit par les pratiques monétaires

Hypothèse 2. La monnaie se définit par une qualité monétaire

Hypothèse 3. La monnaie est une institution sociale

Section 2. les pratiques monétaires

Hypothèse 1. La monnaie est une réalité temporelle

Hypothèse 2. La monnaie est une réalité collective normative

Hypothèse 3. Les pratiques monétaires reposent sur la confiance, le consensus et la coutume

Section 3. Les monnaies parallèles

Hypothèse 1. L'emploi de monnaies parallèles est un phénomène permanent et généralisé

Hypothèse 2. Les monnaies parallèles ne sont pas appelées à disparaître

Section 4. Remarques conclusives

§1. La fongibilité des monnaies

§2. La masse monétaire

§3. L'unicité de l'unité de compte

SECTION 1. LE CONCEPT DE MONNAIE

Le travail réalisé jusqu'ici a permis de poser un certain nombre de réflexions quant au concept de monnaie. On peut les présenter sous la forme de trois hypothèses et de corrélats.

Hypothèse 1. La monnaie se définit par les pratiques monétaires

Toute définition de la monnaie est tautologique. Dépasser cette tautologie nécessite de poser un postulat, élément indémontrable et doctrinal à partir duquel peut s'échafauder un raisonnement théorique. Celui des pratiques monétaires semble le plus approprié pour fournir une définition cohérente et féconde de la monnaie.

1.1. Les pratiques monétaires consistent en des pratiques de compte et de paiement

Les pratiques monétaires sont les actes quotidiens qui impliquent la dimension monétaire. Ce sont des pratiques de compte et des pratiques de paiement. Les pratiques de compte consistent en l'évaluation, la mesure, la fixation, le calcul et le compte des dettes, des prix, des comptabilités, des agrégats. Les pratiques de paiement consistent en la mobilisation d'avoirs immédiatement disponibles et définitifs, la mobilisation d'avoirs futurs ou la compensation.

1.2. Les fonctions monétaires sont une fonction de compte et une fonction de paiement

Les fonctions monétaires constituent le principe monétaire que les pratiques mettent en oeuvre. Les fonctions spécifiquement monétaires sont irréductibles au sens où la monnaie consiste nécessairement en une articulation de ces deux fonctions. Ces fonctions sont la fonction de compte et la fonction de paiement.

La fonction de réserve n'est pas propre à la monnaie et dépend des deux fonctions de compte et de paiement. Elle ne peut donc prétendre servir à la définir, ce qui ne signifie pas qu'elle est inutile.

1.3. Les instruments monétaires sont des outils de mise en oeuvre des fonctions par les pratiques monétaires

Les pratiques monétaires portent sur des instruments. Ces instruments sont l'application concrète du principe monétaire abstrait que représentent les fonctions monétaires. Ce sont des outils abstraits ou concrets à partir desquels le compte et le paiement peuvent se réaliser.

On qualifie généralement ces instruments de monnaie. Il s'agit là de l'une des deux acceptions de la monnaie. Les instruments, cependant, ne peuvent être qualifiés de monnaie que s'ils sont employés dans une perspective de résolution des dettes. Autrement dit, un moyen de paiement ne peut être monnaie que s'il est employé avec une unité de compte ; de même, une unité de compte ne peut être monnaie que si elle est employée dans une perspective de paiement et non uniquement de compte. On voit que, de l'instrument, le qualificatif de monnaie passe nécessairement au niveau supérieur qui est celui du système de paiement.

Hypothèse 2. La monnaie se définit par une qualité monétaire

La monnaie consiste donc en instruments employés dans des pratiques de compte et de paiement. Ce qui définit la monnaie sont ces pratiques. La monnaie est une qualité qui relève moins de la quantité des actes réalisés par le biais des instruments en question que des circonstances dans lesquelles se déroulent ces actes.

Ces instruments possèdent une qualité monétaire de degré variable selon les limitations effectives qui sont les leurs au sein des pratiques monétaires. Ces limitations peuvent être influencées par les limites imposées par l'autorité monétaire par le biais de la loi, mais ne s'y réduisent pas.

2.1. La monnaie est un instrument cloisonné

La monnaie se présente de façon générale comme un ensemble d'instruments cloisonnés à des degrés divers. Ces cloisonnements portent sur le temps et les espaces géographique, social et économique dans lesquels on emploie ces instruments. Le cloisonnement réduit le nombre d'acteurs qui l'emploient, le nombre de prestations et de biens que la monnaie permet d'acquérir et la durée de son emploi. Le degré de cloisonnement va du plus cloisonné, donc du degré le plus faible de qualité monétaire, au moins cloisonné, donc de qualité monétaire la plus élevée.

2.2. La « monnaie universelle » est un pôle utopique de qualité monétaire totale

On voit que le sommet de la qualité monétaire consiste en une monnaie sans aucun cloisonnement. Ce pôle est utopique. Les représentations en cours dans les sociétés occidentales reposent sur l'illusion d'une monnaie universelle (qualifiée par Polanyi de *all purpose money*¹), sans autre cloisonnement que celui des frontières inter-étatiques. Or les monnaies modernes recèlent de multiples cloisonnements de fait. En outre, les acteurs réadaptent les monnaies modernes à prétention universelle en recréant, à l'usage de ces instruments, des cloisonnements qui ont disparu des instruments eux-mêmes.

Ces cloisonnements sont l'un des facteurs qui permettent d'expliquer la permanence du phénomène monétaire parallèle.

2.3. La nécessaire intégration sociale de la monnaie

La monnaie possède un certain degré d'intégration sociale, c'est-à-dire qu'elle est plus ou moins employée dans les pratiques monétaires des acteurs. Le degré de son intégration sociale est maximal lorsque la monnaie ainsi intégrée couvre l'ensemble du champ des pratiques monétaires. Il est minimal lorsque cette monnaie n'est l'objet que de pratiques monétaires extrêmement limitées, dans un cadre extrêmement cloisonné et au sein du plus petit groupe qui soit.

Hypothèse 3. La monnaie est une institution sociale

On a pressenti que la monnaie n'est pas qu'un instrument. Elle est en effet surtout une institution, selon deux sens. Elle est un système de paiement, ce qui revient à dire qu'elle est un système d'instruments. Elle est en outre un principe institutionnalisé de socialisation des acteurs, par conséquent relié à l'organisation hiérarchique des sociétés.

3.1. La monnaie, instrument et système

La monnaie ne se réduit pas à un instrument donné : comme complexe monétaire qui nécessite autant l'unité de compte que le moyen de paiement, elle constitue un système monétaire, c'est-à-dire un ensemble de règles institutionnalisé. Ces règles s'imposent comme norme de socialisation aux acteurs, mais elles sont aussi le fruit de leur action collective. Le

¹ Sans que Polanyi ait critiqué cette notion.

système monétaire est un système de paiement. Il définit une communauté de paiement, c'est-à-dire un groupe d'acteurs réunis par les mêmes principes génériques de résolution des dettes que sont une unité de compte commune et hiérarchiquement supérieure et un ensemble commun de moyens de paiement. Cela ne signifie pas que leurs pratiques monétaires sont uniformes, mais qu'elles sont homogénéisées.

3.2. La hiérarchie communauté de paiement / groupes monétaires

La monnaie ne se comprend que relativement à des pratiques socialisées au sein d'un groupe et inscrites dans une logique globale de résolution des dettes. La communauté de paiement, qui forme cette logique globale, est donc structurée en groupes monétaires hiérarchisés. Les groupes monétaires sont des groupes d'acteurs dont les pratiques monétaires, inscrites dans le principe générique de résolution des dettes qui définit la communauté de paiement, sont homogènes. Elles portent sur certains instruments du système de paiement générique, mais aussi sur d'autres instruments non inscrits dans ce système, voire sur des instruments d'autres systèmes monétaires.

3.3. La monnaie est un principe institutionnalisé de socialisation

Comme système qui s'impose à une communauté de paiement et de façon plus spécifique aux groupes monétaires hiérarchisés, la monnaie est une norme de résolution des dettes fortement socialisante. Elle est un fait social total qui procède de la société, de la culture, de la religion, de la politique, de l'économie, etc.

SECTION 2. LES PRATIQUES MONÉTAIRES

Parallèlement aux hypothèses sur le concept de monnaie, nous pouvons, au terme de notre travail, poser les cinq hypothèses suivantes quant à la question des modalités de son intégration sociale, c'est-à-dire quant aux conditions générales de l'homogénéisation des pratiques monétaires.

Hypothèse 1. La monnaie est une réalité temporelle

Les phénomènes monétaires sont indissociablement liés au temps. Le temps est l'élément clef du phénomène monétaire. Lui seul permet d'envisager les pratiques monétaires, pratiques du présent en relation nécessaire et constante avec le passé et l'avenir. Les actes présents apparaissent comme la cristallisation dans l'instant d'une mémoire qui reconstitue le passé et d'anticipations qui projettent dans l'avenir.

1.1. Le temps est irréversible

Les phénomènes passés influent sur les comportements présents. Ceux-ci ne sont pas annulables par une action inverse. Le processus d'intégration sociale de la monnaie, comme en outre la confiance, le consensus, la coutume, sont des phénomènes qui nécessitent du temps pour émerger. Lorsqu'ils existent, ils sont stables, bien que susceptibles de se désagréger si des forces destructrices apparaissent et persistent.

1.2. Les pratiques monétaires s'appuient sur une mémorisation du passé

La mémoire possède un poids fondamental. On peut mettre l'accent sur les éléments du passé que sont la mémoire, l'habitude et les événements contingents emmagasinés par chacun. Cette mémoire est constamment réactualisée par les actes et les événements du présent. Elle est collective car partagée et activée par l'appartenance à des groupes sociaux ; elle est variable car le présent modifie la perception que l'on a du passé.

1.3. Les pratiques monétaires procèdent d'une projection dans l'avenir

L'existence d'un passé mémorisé est une condition d'existence de la monnaie. Car la monnaie permet surtout de se projeter dans l'avenir, mais ceci suppose des anticipations sur la constitution desquelles le passé mémorisé est essentiel. La projection dans l'avenir nécessite une certaine prévision de la perpétuation de son pouvoir d'achat et de la perpétuation de l'usage de la monnaie au sein du groupe monétaire auquel on appartient.

Hypothèse 2. La monnaie est une réalité collective normative

Les pratiques monétaires ne peuvent se penser en-dehors du poids de l'existant. Les pratiques monétaires sont des actes individuels qui procèdent d'une appartenance à un groupe dont les comportements possèdent une grande influence sur celui de chacun de ses membres. La formation des comportements procède d'une articulation dynamique de l'individuel et du collectif.

2.1. Temps individuel, temps collectif

La mémoire et la projection dans l'avenir procèdent toutes deux d'une vision socialisée des événements passés et à venir mais aussi d'une perception personnelle de ces événements qui fait l'identité de chacun. Cette perception personnelle cependant a pour condition de possibilité l'appartenance de chacun à un groupe social.

2.2. Pratiques monétaires et poids du tiers

L'acte monétaire inscrit la personne dans un ensemble social déterminant. Chaque acte articule la personne aux autres. Tout emploi d'un moyen de paiement ou d'une unité de compte inclut un tiers dans l'échange. Ce tiers est la totalité sociale que représente la communauté de paiement, voire le groupe monétaire si celui-ci s'est approprié ces instruments. Toute pratique monétaire s'inscrit ainsi dans la dimension du collectif, que ce soit en reproduisant des représentations collectives ou en s'en démarquant. En matière monétaire, la reproduction des pratiques préexistants est fortement déterminante.

2.3. Construction du collectif par intersubjectivisme hiérarchisé

La collectivité est ainsi une construction objective issue de relations intersubjectives hiérarchisées : le comportement de chacun est fortement déterminé par des représentations

collectives prégnantes.

Hypothèse 3. Les pratiques monétaires reposent sur la confiance, le consensus et la coutume

Les pratiques monétaires constituent des routines qui s'imposent par elles-mêmes aux acteurs appartenant aux groupes monétaires considérés. La décomposition des déterminants de ces routines met à jour le phénomène de la confiance, son dépassement par le consensus, et le dépassement de ce consensus par la coutume.

3.1. La confiance est au coeur des pratiques monétaires

Quel que soit le contenu que l'on confère à ce terme, ce qui ressort des pratiques monétaires est l'existence nécessaire de la confiance. Cette confiance consiste en degrés relatifs, depuis la défiance jusqu'à la croyance absolue qui dépasse la notion de confiance. Les pratiques monétaires se réalisent dans le cadre d'un certain degré de confiance et permettent, en s'inscrivant dans la mémoire individuelle et collective, de réactualiser ce degré.

L'activation de la mémoire se traduit par un certain degré de confiance. La confiance est une atmosphère collective autant qu'un sentiment personnel, qui s'ancre dans le passé et permet de se projeter dans l'avenir. La confiance qui ressort des pratiques monétaires porte en particulier sur la prévision de la perpétuation des comportements des autres acteurs. La confiance est aussi celle dans la pérennité de la monnaie employée : stabilité de l'unité de compte et pérennité des moyens de paiement. Cette confiance s'exprime donc au travers de trois institutions : l'État qui décide *de jure* de l'usage des instruments sans que sa décision soit forcément entérinée dans les pratiques monétaires, l'économie au sein de laquelle évolue le pouvoir d'achat de la monnaie, et le groupe monétaire auquel on appartient et au sein duquel se perpétuent des pratiques monétaires passées.

3.2. Le consensus se greffe sur la confiance et la dépasse

L'accumulation des actes monétaires procède d'un consensus et influence sa formation. Ce consensus procède lui-même de la confiance dans laquelle se déroulent les actes mais finit par la transcender et se suffire à lui-même.

Le consensus procède d'une communauté de comportements au niveau de la communauté de paiement. Il se traduit par des pratiques spécifiques au niveau des groupes

monétaires. Le consensus est en particulier au centre de l'articulation entre une autorité émettrice de la monnaie et la communauté de paiement pour laquelle elle est destinée. Il ne s'agit pas d'une convention au sens où la convention tranche en faveur de l'adoption d'une régularité qui, *a priori*, ne présente aucun avantage par rapport à une autre régularité. Les acteurs sont au contraire placés devant une action autoritaire qui *a priori* ne leur laisse pas la possibilité d'un choix.

Le consensus social peut contenir plusieurs conventions. Le consensus s'applique à la communauté de paiement, et repose dès lors sur des relations sociales inégales et hiérarchisées. Il peut tenir compte autant de la fidélité à la monnaie nationale de certains acteurs appartenant à un groupe monétaire donné que de l'emploi d'autres monnaies par des acteurs d'autres groupes monétaires. Le consensus rassemble cette multiplicité de comportement et donne sens à la diversité.

Si le consensus se forme progressivement en relation avec le degré de confiance des acteurs, il finit par dépasser cette confiance dès lors que ce consensus s'enracine. Le poids du temps entérine le consensus comme élément qui suffit à sa propre perpétuation.

3.3. La coutume se greffe sur le consensus et la confiance et les dépasse

La coutume inscrit dans la durée confiance et consensus. La coutume est un état stable des pratiques monétaires qui suppose pour fondement assuré confiance et consensus.

Le consensus est considéré comme stable car les comportements collectifs sont des phénomènes lourds, bien qu'il est susceptible d'être remis en cause. La perpétuation du consensus donne lieu à l'émergence d'habitudes ou de coutumes.

La coutume cristallise le passé et l'avenir dans la répétition de l'acte. Elle se présente comme une habitude socialisée. Cette socialisation stabilise la coutume. La coutume abolit confiance et consensus en se présentant comme leur fruit qui suffit à sa propre validation.

² Voir le chapitre introductif, *supra*.

SECTION 3. LES MONNAIES PARALLÈLES

Le cadre légal d'un pays définit un champ légal des instruments monétaires employés par les acteurs. Ce champ ne recouvre qu'une partie, parfois faible, du champ des pratiques monétaires de ces acteurs. Ce qui n'est pas couvert par la monnaie nationale consiste en monnaies parallèles. À partir de cette existence on peut poser les bases suivantes sous la forme de trois hypothèses.

Hypothèse 1. L'emploi de monnaies parallèles est un phénomène permanent et généralisé

Les monnaies parallèles se rencontrent aujourd'hui dans tous les États du monde. Après conceptualisation de la monnaie et des pratiques monétaires, elles apparaissent comme des phénomènes nécessairement permanents.

1.1. Définition des monnaies parallèles

La monnaie peut être entendue comme instrument et comme système monétaire.

Dans ce cadre, les monnaies parallèles peuvent être deux choses.

- Les monnaies parallèles sont tout instrument monétaire non inscrit dans le système monétaire national considéré.

- Les monnaies parallèles peuvent être des systèmes monétaires concurrents du système monétaire national.

Les monnaies parallèles ne sont parallèles que vis-à-vis de la monnaie nationale. Elles subsistent contre la volonté régulatrice de l'autorité monétaire, ou de façon tacite lorsqu'elles ne sont pas considérées par elle comme monnaie.

L'émergence du principe d'exclusivité monétaire nationale au XIXe siècle ainsi que le développement du rationalisme scientifique appliqué à l'économie ont signifié la négation progressive de ce phénomène : d'abord par volonté d'annihilation afin de conférer la puissance monétaire à la monnaie officielle uniquement, puis aussi par mépris et déconsidération d'instruments et de pratiques conçues désormais comme marginales et résiduelles, parfois primitives.

1.2. L'incomplétude nécessaire de la monnaie nationale

L'existence de cloisonnements monétaires et de groupes monétaires hiérarchisés au sein d'une même communauté de paiement modifie la conception que l'on peut avoir de la monnaie. On a considéré ces cloisonnements et cette hiérarchie non comme des résidus d'archaïsme ou comme la marge de ce que l'on appelle la monnaie, mais au contraire comme l'essence même de la monnaie.

Dès lors la monnaie nationale, imposée par l'autorité monétaire comme monnaie universelle, c'est-à-dire qui devrait couvrir l'ensemble des pratiques monétaires sur le territoire considéré, ne peut précisément pas réaliser cet objectif. Elle aussi, par le biais de ses divers instruments, voit ses usages cloisonnés. Par ailleurs un certain nombre d'actes monétaires demeurent en retrait de cette monnaie officielle considérée comme universelle, au profit d'instruments pensés directement comme partiels et cloisonnés. Les monnaies parallèles apparaissent dès lors comme des phénomènes permanents et nécessaires relativement aux cloisonnements que les acteurs créent dans la gestion de leurs avoirs et dans leur emploi des instruments monétaires.

Hypothèse 2. Les monnaies parallèles ne sont pas appelées à disparaître

Concevoir les monnaies parallèles comme un phénomène résiduel et archaïque conduit à les considérer comme destinées à disparaître avec la rationalisation progressive du phénomène monétaire. En réalité, l'existence des monnaies parallèles n'est ni résiduelle ni archaïque mais une composante nécessaire du phénomène monétaire. Aussi, il n'est pas possible de considérer que ces monnaies parallèles sont condamnées par la modernité de nos sociétés.

2.1. La résorption partielle des monnaies parallèles dans le Tiers Monde

Le Tiers Monde, dans ce cadre, se présente comme le lieu de la perpétuation de pratiques monétaires dites archaïques, relevant de sociétés primitives dont les instruments de circulation des biens extrêmement cloisonnés. Le diagnostic de la réduction progressive des monnaies parallèles peut ici se justifier étant donné la marche accélérée vers « l'occidentalisation du monde » et l'acculturation de ces sociétés au profit d'une culture occidentalisée où la monnaie moderne et à prétention universelle prend le pas sur les monnaies traditionnelles cloisonnées.

En revanche, il n'est pas possible d'inférer de cette tendance la perspective de la

disparition, à terme, des monnaies parallèles dans ces pays. À témoin, nos sociétés occidentales basées sur des monnaies à prétention universelle n'excluent pas, loin de là, l'existence permanente de monnaies parallèles voire leur développement dans des périodes telles que les années 1990. En conséquence, si le Tiers Monde montre aujourd'hui une tendance à la résorption des monnaies parallèles au fil de l'imposition du principe d'exclusivité monétaire nationale, cela ne signifie en rien que les monnaies parallèles disparaîtront. Leur résorption n'est que partielle.

2.2. La permanence des monnaies parallèles dans les pays occidentaux et leur extension récente

Dans les pays occidentaux, le principe d'exclusivité monétaire nationale date en général de plus d'un siècle. Considérer que le mouvement de résorption des monnaies parallèles se poursuit signifierait déjà l'échec de ce principe, et surtout la mise à jour de sa relativité. En fait, les monnaies parallèles ne se résorbent pas. Lorsque certaines formes sont, par l'évolution des coutumes ou de la loi, éliminées, d'autres cloisonnements et d'autres formes de monnaies parallèles réapparaissent. Dans les années quatre-vingt-dix, la France connaît ainsi le développement de cercles monétaires (systèmes d'échange local en particulier) ainsi que de multiples bons d'achat à validité limitée (des titres restaurant, existant depuis plus de trente ans, jusqu'aux innovations récentes telles que les chèques culture, le Ticket Social, etc.) ou de systèmes de points d'achat destinés à fidéliser le client.

Il existe donc des zones économiques et sociales où la monnaie nationale ne dispose que d'un rôle marginal ou dont elle est évincée au profit d'instruments très spécifiques mais conçus comme apportant un surcroît de rationalité eu égard aux objectifs propres à ces zones.

2.3. Les monnaies parallèles peuvent voir leur emploi se développer

Nécessairement permanentes, les monnaies parallèles sont aussi susceptibles, dans nos sociétés occidentales comme dans le Tiers Monde, de se développer au détriment de la monnaie nationale. Les circonstances dans lesquelles ce phénomène de désintégration monétaire, même faible, est possible, ont été examinées au début de cette thèse².

La confiance monétaire n'est pas liée seulement à des facteurs monétaires, mais à l'inscription de chaque personne dans la société : par son rôle de fait social total, la monnaie se fait le catalyseur de la socialisation des personnes. Elle la permet ou l'empêche ; la confiance en subit les conséquences.

Des phénomènes tels que l'hyperinflation (Amérique latine des années 1980, Zaïre et

Angola des années 1990), ou simplement de fortes inflations, des phénomènes tels que la désintégration politique de vastes zones géopolitiques (Europe centrale et orientale depuis 1990), des phénomènes tels que l'émergence d'une vaste masse de pauvres exclus de la consommation et des revenus du travail (pays occidentaux dont la France depuis les années 1980), etc., sont des facteurs concourant à la fragilisation voire à l'effondrement des confiance, consensus et coutumes passés et à l'émergence de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques *dans lesquelles l'aspect monétaire parallèle est renforcé.*

On cherche, face à l'inflation, à se parer de ses effets, et cette recherche se traduit par l'accès inégalitaire à des moyens de protection.

On cherche, face à l'effondrement politique, économique, social d'un pays où se mêle l'inflation, à se trouver de nouvelles bases pour faire face à une situation individuelle plus dure et soumise à la loi non du marché libre mais d'une « anarchie marchande » ; ceci se traduit par l'émergence de nouvelles inégalités et de pratiques monétaires d'autant plus différenciées que la loi n'est guère respectée, lorsqu'elle existe.

On cherche à aider la masse d'exclus en leur donnant accès, à défaut de travail, à des prestations spécifiques à l'aide d'instruments monétaires cloisonnés. On cherche à capter une clientèle qui a tendance à se volatiliser dès que les prix sont inférieurs dans d'autres lieux proches à l'aide de systèmes de fidélisation dont certains procèdent de micro-systèmes monétaires parallèles. On cherche à détourner l'esprit des gens de la monnaie en établissant des micro-systèmes monétaires parallèles desquels l'idée de monnaie est camouflée ou transformée.

Se développe alors le phénomène monétaire parallèle en dépit de la modernité existante ou de la modernité en marche. Mieux, le phénomène monétaire parallèle peut traduire une nouvelle forme de la modernité, bien loin de l'utopie qui fait de la monnaie un objet universellement partagé et également employé par tous.

SECTION 4. REMARQUES CONCLUSIVES

Au terme de ce travail, on peut souligner que l'approche qui a été développée conduit à interroger trois fondements des approches monétaires habituelles.

§1. La fongibilité des monnaies

Dans l'étude du concept de monnaie, on a vu que tous les instruments monétaires voient leur emploi cloisonnés, à divers degrés. Les instruments monétaires officiels tels que la monnaie manuelle et la monnaie scripturale subissent des cloisonnements légaux, mais aussi des cloisonnements créés par les acteurs eux-mêmes dans la gestion de leurs avoirs monétaires et des instruments dont ils se servent. Les monnaies parallèles, quant à elles, sont si diverses que certaines disposent d'un degré de cloisonnement semblable aux monnaies manuelle et scripturale nationales, c'est-à-dire relativement faible, et que d'autres ne sont employées que dans des cercles de personnes très réduits (cercles monétaires tels que les SEL) ou pour des usages très spécifiques (bons d'alimentation).

Au total, la fongibilité des avoirs dont disposent les acteurs, en moyens de paiement parallèles ou non, est imparfaite, même si la fongibilité des monnaies nationales est assez forte.

§2. La masse monétaire

L'existence d'une multitude d'instruments monétaires parallèles aux cloisonnements divers pose question quant à l'adéquation du concept de masse monétaire à la réalité monétaire. Plus précisément, l'examen des monnaies parallèles montre que la masse de monnaie émise par les institutions monétaires officielles (Banque centrale, banques commerciales) ne correspond pas exactement à la masse de moyens de paiement, nationaux ou parallèles, qu'emploient les acteurs. Autrement dit, les statistiques officielles de masse monétaire ne portent que sur une portion de l'ensemble du phénomène monétaire. Cette portion peut être relativement proche de cet ensemble dans des pays financièrement stables et monétarisés de longue date comme les pays occidentaux. Au contraire, cette portion peut être relativement faible dans des pays frappés par l'hyperinflation ou dans des pays du Tiers Monde où la monnaie nationale a encore peu pénétré les habitudes monétaires des populations. Mais même dans un pays occidental tel que la France, il faudrait, pour approcher l'ensemble de la réalité monétaire, cumuler à la masse monétaire communément calculée la masse de ces monnaies parallèles. Cette masse

supplémentaire peut se révéler non négligeable. Une grave difficulté cependant s'oppose *a priori* à de tels calculs : le calcul d'une masse monétaire, c'est-à-dire le calcul d'une masse d'avoirs disponibles en moyens de paiement, n'a de sens que pour des moyens de paiement de cloisonnement comparable.

§3. L'unicité de l'unité de compte

Enfin, l'unité de compte est supposée unique dans un pays donné. Or elle ne l'est pas forcément. Nombreuses en effet sont les situations dans lesquelles on emploie une autre unité de compte que celle qui sert légalement à libeller les contrats dans un pays. Il peut s'agir d'une unité de compte étrangère, mais aussi d'une unité de compte d'origine locale, parfois créée par l'autorité monétaire elle-même comme l'URV (unité réelle de valeur) au Brésil au 1er semestre 1994. Ce qu'il importe de souligner face à cette existence possible de multiples unités de compte est que l'une d'entre elles est hiérarchiquement supérieure et sert à définir l'ensemble du système de paiement. Les autres unités de compte sont, alors, employées dans des cas spécifiques. Lorsque l'une d'entre elles tend à être plus employée par les acteurs que l'unité de compte nationale hiérarchiquement supérieure, c'est le signe de très graves difficultés monétaires.

La question posée dans ce travail n'a pas été celle des raisons pour lesquelles la monnaie est employée - ce qui suppose que les groupes humains ont le choix entre des échanges monétaires et des échanges par troc, deux types d'échanges dont la seule différence résiderait dans leur commodité plus ou moins grande et les coûts de transaction qui lui sont associés. La question que l'on a posée porte sur les raisons pour lesquelles telle ou telle monnaie est employée : il ne s'agit pas d'une alternative entre troc et monnaie, mais d'une alternative entre divers types de moyens de paiement et d'unités de compte dont seuls certains sont autorisés par la loi à être employés et à être considérés comme monnaie.

Au fond, la question de la monnaie dans la théorie économique appelle plusieurs niveaux successifs de réflexion, chacun étant issu des précédents. À la base, la question est celle de la définition de la monnaie qui passe très vite par celle de ses fonctions. Cette définition

laissant le chercheur insatisfait, on la complète par des considérations sur la nature profonde de la monnaie. Ces deux niveaux engendrent ensuite des réflexions quant à sa valeur ou à son prix. Se pose alors le problème de son lien avec la production et la répartition des biens et des revenus, c'est-à-dire, au fond, de son rôle dans l'économie. Sur ces bases théoriques, un dernier niveau peut apparaître, celui de la politique économique à mener.

On a tenté de mettre en lumière l'étendue des monnaies parallèles dans les pratiques monétaires et de souligner la nécessité qu'il y avait, à partir de ce constat, de revoir les bases conceptuelles de la théorie monétaire. On s'est donc volontairement confiné à une interrogation quant à la définition du concept de monnaie et sa nature. Se limiter à ces niveaux de réflexion ne signifie cependant pas que cela ne puisse pas initier d'autres réflexions aux niveaux supérieurs de la théorie monétaire.

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE INTRODUCTIF MÉTHODE DE RECHERCHE ET ÉTAT DES LIEUX	11
<i>Introduction</i>	<i>11</i>
<i>Section 1. Méthode de recherche de monnaies parallèles.....</i>	<i>14</i>
§1. Postulats.....	14
A) Le concept de monnaie.....	14
B) Le concept de monnaie parallèle.....	15
§2. Délimitation du champ de recherche.....	18
A) Restriction logique du champ de recherche.....	19
B) Restriction pratique du champ de recherche.....	19
§3. La question des sources.....	21
A) Les types de sources.....	22
1) Sources écrites.....	22
2) Sources orales.....	23
3) Séjour de terrain.....	24
B) Lecture, interprétation, traduction des sources.....	24
<i>Section 2. Un état des lieux des monnaies parallèles.....</i>	<i>27</i>
§1. Typologie des instruments monétaires parallèles	27
A) Instruments complémentaires à la monnaie	27
1) Compléments de moyens de paiement	28
2) Compléments d'unités de compte.....	29
B) Moyens parallèles de paiement	29
1) Fausse monnaie.....	29
2) Moyens de paiement étrangers	30
3) Anciens moyens de paiement.....	31
4) Monnaies de nécessité	31
5) Moyens de paiement locaux.....	32
6) Monnaies concurrentielles.....	33
7) Moyens de paiement de cercles fermés.....	33
8) Bons d'achat à validité limitée	34
9) Actifs.....	35
10) Paléomonnaies.....	35
11) Biens.....	36
12) Échanges en nature, troc	37
C) Unités parallèles de compte.....	38
1) Unités de compte étrangères	38
2) Unités de compte oral	39
3) Unités anciennes.....	40
4) Indexateurs	41
5) Unités physiques.....	41
6) Unités <i>ad hoc</i>	42
D) Instruments parallèles employés dans des pratiques de compte et de paiement	42
1) Monnaies étrangères	42
2) Monnaies locales	43

3) Monnaies propres à des cercles fermés.....	44
4) Systèmes de points d'achat.....	45
5) Anciennes monnaies.....	45
6) Biens.....	46
§2. Typologie des contextes économiques.....	46
A) Crises.....	47
1) Pénurie de biens.....	47
2) Exclusion de masse.....	48
3) Forte inflation.....	48
4) Hyperinflation.....	49
5) Pénurie de moyens de paiement.....	50
6) Guerres, sièges, lutte d'autorités monétaires.....	51
B) Domination et interpénétration des réseaux économiques.....	51
1) Intégration économique transfrontalière.....	52
2) Réseaux d'échange traditionnels.....	52
C) État et modification du système monétaire local.....	53
1) Démonétarisation / remonétarisation des colonies par le colonisateur.....	53
2) Faible monétarisation qualitative.....	54
3) Pluralité monétaire légale.....	55
4) Réforme monétaire, suppression et introduction de monnaie.....	56
5) Processus d'unification et d'union monétaire.....	56
6) Éclatement de l'espace monétaire.....	57
D) Formation de sphères de validité limitée.....	57
1) Formation de cercles monétaires.....	58
2) Captation de clientèle.....	58
§3. Les monnaies parallèles sur la période 1988-1996.....	59

Conclusion du chapitre.....62

PREMIÈRE PARTIE THÉORIES NORMATIVES ET EXPÉRIENCES

MONÉTAIRES : QUELQUES JALONS.....63

INTRODUCTION.....64

CHAPITRE 1 LES ENJEUX DES MONNAIES PARALLÈLES DANS LES THÉORIES NORMATIVES.....67

Introduction.....67

Section 1. Les champs sémantiques de l'argent et de la monnaie.....70

§1. Argent et monnaie dans le langage technique des économistes.....70

§2. Argent et monnaie dans le langage commun.....71

§3. Bonne monnaie, bonne société.....74

Section 2. Contre la monnaie : vers une organisation de la concurrence des monnaies.....76

§1. Le *Free banking*, ou la persistance paradoxale du politique.....77

§2. Prolongements hayékiens de la Banque libre : la monnaie, pure marchandise	79
§3. Une Nouvelle Économie Monétaire sans monnaie.....	84
Conclusion.....	86
Section 3. Contre l'immobilisation de la monnaie : vers l'organisation de la circulation de la monnaie	87
§1. Une monnaie pour boucler le circuit.....	88
§2. Le double aspect des monnaies de consommation	90
Section 4. Contre l'Argent : les utopies monétaires socialistes.....	93
Conclusion du chapitre	94
CHAPITRE 2 DE LA MONNAIE POUR CONSOMMER : MONNAIE ACCÉLÉRÉE ET CERCLES D'ÉCHANGES	97
.....	97
Introduction.....	97
Section 1. Accélérer la monnaie : l'utopie monétaire de Silvio Gesell...101	
§1. De Memminger à Gesell : le principe de la monnaie accélérée.....	102
A) Les perspectives involontaires du système de Memminger.....	102
B) Les perspectives volontaristes du système de Silvio Gesell.....	104
§2. De Wörgl à Saint-Quentin en Yvelines, de Gesell à Tardella : la filiation d'une idée.....	109
A) Débats et expériences fondatrices dans les années trente	110
B) De l'éclipse au regain d'intérêt dans les années 1990.....	116
Section 2. Les cercles d'échanges à monnaie interne	118
§1. Circuit monétaire, cercle d'échanges.....	118
A) Les limites pratiques à l'utopie gesellienne	118
B) Racines historiques de la circulation monétaire en réseau.....	121
§2. Les systèmes d'échange-marchandises.....	123
A) Les systèmes d'échange-marchandise.....	123
B) Le Cercle économique WIR.....	124
Conclusion	127
§3. Les SEL ou le retour des expériences monétaires locales	128
A) La nature monétaire des systèmes d'échange local	128
B) Une subsidiarité monétaire de fait	130
C) Les velléités inabouties d'une monnaie-travail.....	132
1) Une perspective « social-libérale » sans complexe vis-à-vis de la monnaie	132
2) Une perspective libertaire souhaite se passer de la monnaie.....	134
3) Vers une monnaie-travail ?.....	135
Conclusion du chapitre	137

CHAPITRE 3 LIBÉRER L'HOMME DE LA MONNAIE : DES UTOPIES MONÉTAIRES SOCIALISTES AUX EXPÉRIENCES DE L'HISTOIRE.....	139
<i>Introduction.....</i>	<i>139</i>
<i>Section 1. Une transformation de l'organisation monétaire impulsée par la base : la perspective associationniste de Robert Owen.....</i>	<i>142</i>
§1. Le travail libéré de la monnaie : réflexions et expériences de Robert Owen	142
§2. L'échec du système d'Owen.....	145
§3. L'idée associationniste après Owen	148
<i>Section 2. Une transformation globale et autoritaire de l'organisation monétaire : d'Owen à Marx.....</i>	<i>150</i>
§1. Le chemin d'Owen à Marx	150
A) Gray et Bray.....	150
B) Proudhon et Solvay.....	152
§2. L'ambiguïté de Marx.....	154
<i>Section 3. Vers l'abolition de la monnaie.....</i>	<i>157</i>
§1. Les utopies d'abolition de la monnaie, de Thomas More à Karl Marx.....	157
§2. Les expériences de l'histoire.....	159
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	<i>164</i>
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	167
DEUXIÈME PARTIE LES MONNAIES PARALLÈLES, UNE QUESTION THÉORIQUE NON RÉVOLUE.....	171
INTRODUCTION	172
CHAPITRE 4 LES LIMITES DES APPROCHES MARCHANDE ET JURIDIQUE DES MONNAIES PARALLÈLES	175
<i>Introduction.....</i>	<i>175</i>
<i>Section 1. La monnaie, objet marchand.....</i>	<i>178</i>
§1. La monnaie, marchandise ou comportement de marchandise	178
A) Commodité et neutralité de la monnaie.....	178
B) La monnaie comme marchandise.....	180
1) L'amalgame monnaie / métal précieux.....	182
2) L'équation quantitative de la monnaie.....	182

3) Le choix d'actifs en portefeuille.....	183
§2. Le marché, la monnaie et le mythe universaliste.....	185
A) Les trois sens de l'universalité monétaire.....	185
B) L'universalité monétaire supposée par l'approche marchande.....	187
Section 2. La monnaie, création de l'État.....	190
§1. Artificialité du métallisme.....	190
§2. Marché et État ne s'opposent pas strictement.....	192
§3. Nominalisme étatique et principe d'exclusivité monétaire nationale.....	194
A) Le nominalisme monétaire et l'État.....	194
B) Le principe d'exclusivité monétaire nationale.....	195
Section 3. La difficulté de rendre compte des monnaies parallèles.....	197
§1. Les monnaies parallèles dans l'approche marchande.....	197
§2. Les monnaies parallèles dans l'approche juridique.....	199
§3. La difficulté de rendre compte de monnaies parallèles pourtant connues ou pérennes.....	203
Conclusion du chapitre.....	208
CHAPITRE 5 SUBSTITUTION DES MONNAIES ET HYPERINFLATION : LA CONCEPTION MONÉTAIRE EN RECOMPOSITION.....	209
Introduction.....	209
Section 1. La substitution de monnaies ou choix rationnel d'actifs en portefeuille.....	212
§1. Principes, méthode et résultats.....	213
A) Principes.....	213
B) Méthode.....	214
C) Résultats.....	215
§2. Les bases d'un modèle généralisé de substitution de monnaies.....	216
§3. L'inadéquation de la problématique des substitutions de monnaies à celle des monnaies parallèles.....	219
A) Les fonctions monétaires.....	219
B) Une analyse en termes de choix de portefeuille.....	221
C) L'institutionnel oublié.....	223
Section 2. L'hyperinflation comme paroxysme révélateur de l'institution monétaire.....	226
§1. Approches de l'hyperinflation.....	226
A) Survol historique.....	226

B) L'hyperinflation et la question des monnaies parallèles.....	229
§2. Hyperinflation et dollarisation latino-américaines chez Pierre Salama et Jacques Valier.....	232
A) Le cadre d'étude.....	232
B) Les concepts de dollarisation et d'hyperinflation.....	233
C) Le processus hyperinflationniste et le développement de la dollarisation.....	235
1) L'hyperinflation rampante.....	236
2) L'hyperinflation ouverte.....	237
Conclusion.....	238
§3. L'hyperinflation dans une théorie de l'organisation monétaire chez Michel Aglietta et André Orléan	
.....	238
A) Monnaie, violence mimétique et socialisation.....	239
B) L'organisation monétaire centralisée et l'origine de la crise.....	241
C) La crise inflationniste et la destruction de la monnaie centrale.....	242
Conclusion.....	244
Conclusion du chapitre.....	246
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	247
TROISIÈME PARTIE RETOUR SUR LE CONCEPT DE MONNAIE.....	249
INTRODUCTION.....	250
CHAPITRE 6 LA MONNAIE, INSTRUMENT ET SYSTÈME.....	253
Introduction.....	253
Section 1. L'impossible définition scientifique de la monnaie.....	256
§1. Définitions circulaires.....	256
§2. Distinction entre fonction, instrument et pratique monétaires.....	257
§3. Le postulat des actes monétaires.....	260
A) Compter.....	260
B) Payer.....	260
1) Paiement par mobilisation d'avoirs immédiatement disponibles et définitifs.....	260
2) Paiement par mobilisation d'avoirs futurs.....	261
3) Paiement par compensation.....	261
Conclusion.....	261
Section 2. Une revue critique des fonctions monétaires.....	262
§1. La fonction de compte.....	263
§2. La fonction de paiement.....	265
§3. La fonction de réserve.....	267
A) La fonction de réserve est dépendante des deux autres.....	267
B) La fonction de réserve n'est pas spécifiquement monétaire.....	268

Conclusion.....	269
Section 3. L'articulation systémique des instruments et fonctions de la monnaie.....	270
§1. La question de la monnaie pleine.....	270
§2. Unité du système monétaire, diversité des instruments monétaires	274
§3. L'articulation des instruments et des fonctions monétaires.....	276
A) L'articulation historique des instruments monétaires.....	277
B) L'articulation conceptuelle des instruments et fonctions monétaires	279
C) L'articulation analytique des fonctions monétaires.....	281
Conclusion du chapitre	283
CHAPITRE 7 LA MONNAIE, PRINCIPE INSTITUTIONNALISÉ DE SOCIALISATION	285
Introduction	285
Section 1. Une perspective historique et institutionnelle.....	288
§1. Essai de définition de l'institution.....	288
§2. Théorie, histoire et institution sont-ils antinomiques ?.....	291
Section 2. Intégration sociale de la monnaie et socialisation des acteurs 294	
§1. La monnaie comme principe de résolution des dettes	294
§2. Règles et intégration sociale de la monnaie	297
A) Ensemble de règles	297
B) Principe institutionnalis� de socialisation.....	299
§3. L�gitimit�, cloisonnement et int�gration sociale de la monnaie.....	300
A) La l�gitimit� probl�matique de la monnaie	300
B) Les cloisonnements mon�taires	303
1) Cloisonnement au niveau des instruments mon�taires.....	303
2) Cloisonnement au niveau des avoirs mon�taires.....	304
C) La monnaie et la totalit� sociale.....	305
Section 3. La question de la qualit� mon�taire et de ses seuils	307
§1. Probl�matique g�n�rale de la qualit� mon�taire.....	308
A) La monnaie, un moyen de paiement g�n�ralis� ?	308
B) D�riv�s de cette impasse.....	309
C) Qu'est-ce que la qualit� mon�taire ?.....	311
§2. La qualit� mon�taire des instruments.....	312
A) Qualit� mon�taire des unit�s de compte.....	312
B) La qualit� mon�taire des moyens de paiement.....	313
C) Les degr�s de la qualit� mon�taire.....	317
Conclusion du chapitre	320

CHAPITRE 8 ESSAI DE DÉFINITION DES MONNAIES PARALLÈLES.....	321
<i>Introduction.....</i>	321
<i>Section 1. Hypothèses préliminaires : monnaie, champ, système et protocole monétaires.....</i>	324
§1. Le champ monétaire et sa segmentation.....	324
A) Le champ monétaire.....	324
B) Segmentation du champ monétaire.....	326
§2. Système monétaire national et protocole monétaire.....	328
A) Le protocole monétaire.....	329
1) Organisation du compte.....	329
1.1- Définition de l'unité de compte principale [N].....	329
1.2- Verrouillage du compte interne.....	330
1.2.1- Saturation du champ des pratiques de compte.....	330
1.2.2- Correction du pouvoir d'achat interne des actifs libellés en unités de compte.....	331
1.3- Articulation du compte interne avec l'extérieur.....	332
1.3.1- Articulation avec les unités de compte externes.....	332
1.3.2- Correction du pouvoir d'achat externe des unités internes.....	332
2) Organisation du paiement.....	333
2.1- Définition de la monnaie centrale.....	333
2.2.- Verrouillage des paiements en interne.....	334
2.2.1- Définition des moyens légaux de paiement.....	334
2.2.2- Inter-convertibilité des moyens de paiement.....	334
2.2.3- Degré d'obligation représenté par l'emploi de chaque type de moyen de paiement.....	335
2.2.4- Limites imposées à l'emploi de chaque type de moyen de paiement.....	336
2.3- Articulation du système interne de paiement avec l'extérieur.....	337
2.3.1- Modalités de transférabilité.....	337
2.3.2- Taux de conversion.....	337
B) Dualité de la monnaie comme instrument et comme système.....	338
<i>Section 2. Les concepts de monnaie parallèle, d'intégrité monétaire et leurs corollaires.....</i>	340
§1. Définition du concept de monnaie parallèle et corollaires.....	340
§2. Définition du degré d'intégration monétaire et corollaires.....	341
A) Intégrité monétaire et monnaie intégrée.....	341
B) Corollaires : intégration sociale de la monnaie, désintégration monétaire, monnaie tangente.....	342
§3. Essai d'application : l'exemple français.....	344
<i>Section 3. Système d'évaluation du degré d'intégration des monnaies nationales.....</i>	346
§1. Un « cercle d'intégration » : principe, objectifs et méthode.....	346
A) Principe et objectifs.....	346
B) Méthode.....	347
§2. Essais d'application sur la période 1988-1996.....	351

<i>Conclusion du chapitre</i>	356
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE.....	357
QUATRIÈME PARTIE L'INTÉGRATION SOCIALE DE LA MONNAIE ET LES MONNAIES PARALLÈLES	359
INTRODUCTION.....	360
CHAPITRE 9 QUELQUES FIGURES DE L'HOMOGENÉISATION DES PRATIQUES MONÉTAIRES....	363
<i>Introduction</i>	363
<i>Section 1. Hypothèses de base sur l'homogénéisation des comportements individuels</i>	366
§1. L'unité de base de l'analyse	366
§2. Interaction entre normes de comportement et action collective	367
<i>Section 2. L'influence des normes : mimétisme et coutume</i>	370
§1. Le mimétisme.....	370
§2. La coutume.....	371
<i>Section 3. L'action collective : défection, prise de parole et loyalisme</i> ..	373
§1. Le modèle de Hirschman	373
§2. Conséquences de la déception.....	375
§3. De la déception aux monnaies parallèles	377
<i>Section 4. L'émergence des normes : interactions subjectives et conventions</i>	379
§1. Mythe individualiste et mythe de l'égalité principielle des agents.....	382
§2. L'interchangeabilité <i>a priori</i> des choix collectifs.....	383
§3. L'étendue des choix et des équilibres <i>a priori</i>	384
§4. Norme et hiérarchie ou processus égalitaire ?.....	386
<i>Conclusion du chapitre</i>	388
CHAPITRE 10 COMMUNAUTÉ DE PAIEMENT ET GROUPES MONÉTAIRES : UNE PERSPECTIVE HIÉRARCHIQUE.....	389

<i>Introduction</i>	389
<i>Section 1. Une société hiérarchisée</i>	392
§1. Une conception individualiste de la société : le cloisonnement comme choix individuel	392
§2. Une conception hiérarchique de la société.....	394
§3. Hiérarchie et intégration sociale de la monnaie.....	397
<i>Section 2. L'articulation hiérarchique entre groupes monétaires et communauté de paiement</i>	400
§1. Hiérarchie et réseaux.....	400
§2. Communauté de paiement et groupes monétaires	402
A) La communauté de paiement	402
B) Les groupes monétaires.....	403
§3. Intégration sociale de la monnaie et qualité monétaire	405
<i>Section 3. La hiérarchie sociale, réductrice de complexité : l'exemple de l'Ancien Régime français</i>	407
§1. Inintelligibilité du système monétaire au premier abord	408
A) Le système monétaire royal.....	408
B) Les instruments monétaires parallèles.....	409
§2. La structure sociale hiérarchisée, réductrice de complexité monétaire	411
A) Structure spatiale.....	411
B) Structure sociale : pratiques et besoins monétaires différenciés	412
1) Les professions d'interface.....	413
2) Les classes non commerçantes	415
C) Le traitement différencié de la complexité monétaire résiduelle	417
<i>Conclusion du chapitre</i>	419
CHAPITRE 11 LES FACTEURS DE CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE	421
<i>Introduction</i>	421
<i>Section 1. La confiance au coeur de la monnaie</i>	424
§1. Une hypothèse : toute monnaie résulte d'un double crédit.....	424
§2. Les acteurs de la création et de la circulation monétaires	426
<i>Section 2. La dynamique hiérarchique entre communauté de paiement et groupes monétaires : tiers inclus et proximité relationnelle</i>	428
§1. La communauté de paiement comme tiers inclus dans l'échange.....	428
A) Le tiers inclus dans l'acte de paiement.....	429

1) Inclusion ou exclusion du tiers ?	429
2) Symboliques à l'oeuvre sur les moyens de paiement	430
B) Le tiers inclus dans l'acte de compte	432
1) Une communauté du compte	432
2) La symbolique de l'unité	433
C) Monnaies parallèles, tiers inclus et communauté de paiement	435
§2. Le groupe monétaire comme horizon de proximité des pratiques monétaires.....	437
A) Homogénéisation des pratiques.....	437
B) Key-men, key-groups.....	438
C) Proximité relationnelle et réseaux.....	439
Section 3. Garanties institutionnelles et enracinement des pratiques.....	441
§1. Trois grands fondements institutionnels de la confiance.....	441
A) Le bon fonctionnement du système bancaire.....	442
B) La convertibilité des instruments monétaires officiels entre eux.....	443
C) Le pouvoir libératoire légal généralisé des divers instruments monétaires officiels	444
§2. L'enracinement quotidien des pratiques monétaires	446
A) Le poids de la pratique monétaire quotidienne	446
B) L'appropriation culturelle de la monnaie.....	448
Conclusion du chapitre	450

CHAPITRE 12 LES MONNAIES PARALLÈLES DANS UN SCHEMA GÉNÉRAL DE PRATIQUES MONÉTAIRES

.....	451
Introduction.....	451
Section 1. Mise en jeu du passé et confiance dans l'avenir.....	454
§1. Le temps social de la monnaie.....	454
§2. Les confiances nécessaires aux émissions et circulations monétaires.....	456
§3. La naissance de la confiance	459
Section 2. Avenir et incertitude : des anticipations au consensus.....	461
§1. Les anticipations comme réduction de l'incertitude	461
A) L'objet de l'anticipation en matière de pratiques monétaires.....	461
B) Futur, présent, passé, jeu de miroirs.....	463
1) L'opération économique à venir.....	463
2) L'environnement monétaire	463
3) La donne subjective.....	464
4) Mimétisme et spécularité des comportements.....	464
C) Horizon prospectif de l'unité de compte et indexation	466
§2. Le consensus comme apaisement de l'avenir	467
Section 3. L'acte monétaire.....	470
§1. De la confiance au consensus et du consensus à la coutume	470

A) Le dépassement de la confiance par le consensus.....	470
B) Le dépassement du consensus par la coutume.....	471
C) Remise en cause du consensus, de la confiance et de la coutume par la crise.....	472
§2. L'acte monétaire.....	473
Conclusion du chapitre.....	476
CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE.....	477
CONCLUSION PRATIQUES MONÉTAIRES ET MONNAIES PARALLÈLES, UN ESSAI DE SYNTHÈSE	479
Section 1. le concept de monnaie.....	483
Hypothèse 1. La monnaie se définit par les pratiques monétaires	483
1.1. Les pratiques monétaires consistent en des pratiques de compte et de paiement.....	483
1.2. Les fonctions monétaires sont une fonction de compte et une fonction de paiement	483
1.3. Les instruments monétaires sont des outils de mise en oeuvre des fonctions par les pratiques monétaires.....	484
Hypothèse 2. La monnaie se définit par une qualité monétaire.....	484
2.1. La monnaie est un instrument cloisonné.....	484
2.2. La « monnaie universelle » est un pôle utopique de qualité monétaire totale.....	485
2.3. La nécessaire intégration sociale de la monnaie.....	485
Hypothèse 3. La monnaie est une institution sociale.....	485
3.1. La monnaie, instrument et système.....	485
3.2. La hiérarchie communauté de paiement / groupes monétaires.....	486
3.3. La monnaie est un principe institutionnalisé de socialisation	486
Section 2. les pratiques monétaires.....	487
Hypothèse 1. La monnaie est une réalité temporelle.....	487
1.1. Le temps est irréversible.....	487
1.2. Les pratiques monétaires s'appuient sur une mémorisation du passé	487
1.3. Les pratiques monétaires procèdent d'une projection dans l'avenir.....	488
Hypothèse 2. La monnaie est une réalité collective normative	488
2.1. Temps individuel, temps collectif.....	488
2.2. Pratiques monétaires et poids du tiers.....	488
2.3. Construction du collectif par intersubjectivisme hiérarchisé.....	488
Hypothèse 3. Les pratiques monétaires reposent sur la confiance, le consensus et la coutume ...	489
3.1. La confiance est au coeur des pratiques monétaires.....	489
3.2. Le consensus se greffe sur la confiance et la dépasse	489
3.3. La coutume se greffe sur le consensus et la confiance et les dépasse.....	490
Section 3. Les monnaies parallèles.....	491
Hypothèse 1. L'emploi de monnaies parallèles est un phénomène permanent et généralisé.....	491
1.1. Définition des monnaies parallèles.....	491
1.2. L'incomplétude nécessaire de la monnaie nationale.....	492

Hypothèse 2. Les monnaies parallèles ne sont pas appelées à disparaître.....	492
2.1. La résorption partielle des monnaies parallèles dans le Tiers Monde	492
2.2. La permanence des monnaies parallèles dans les pays occidentaux et leur extension récente	493
2.3. Les monnaies parallèles peuvent voir leur emploi se développer.....	493
Section 4. Remarques conclusives.....	495
§1. La fongibilité des monnaies	495
§2. La masse monétaire.....	495
§3. L'unicité de l'unité de compte.....	496

Figure 1 - Répartition géopolitique des pays dans lesquels ont été identifiées des monnaies parallèles, 1988-96	61
Figure 2 - Répartition des instruments parallèles identifiés	61
Figure 3 - Monétaire / non monétaire	308
Figure 4 - Quatre dimensions de la qualité monétaire	318
Figure 5 - Diagramme de qualité monétaire d'un instrument	319
Figure 6 - Évolution du degré d'intégration monétaire	344
Figure 7 - Grille de base du cercle d'intégration	350
Figure 8 - Cas de l'intégrité monétaire et cas de l'intégration monétaire minimale	351
Figure 9 - Cercle d'intégration : France, 1988-96	351
Figure 10 - Cercle d'intégration : pays d'Europe centrale et orientale, 1988-96	352
Figure 11 - Cercle d'intégration : Amérique latine, 1988-96	353
Figure 12 - Cercle d'intégration : Argentine, 1988-96	353
Figure 13 - Cercle d'intégration : Brésil, 1988-96	354
Figure 14 - Cercle d'intégration : Zaïre, 1988-96	355
Figure 15 - Cercle d'intégration : Afrique subsaharienne, 1988-96	355
Figure 16 - Émergence des normes de comportement	368
Figure 17 - Interaction normes / action collective	368
Figure 18 - Mimétisme	370
Figure 19 - Articulation groupes monétaires / communauté de paiement	404
Figure 20 - Diagramme de qualité monétaire selon l'approche hiérarchique	406
Figure 21 - Articulation des groupes monétaires dans la France d'Ancien Régime	418
Figure 22 - Routinisation des pratiques monétaires	473
Figure 23 - Modification de la routine des pratiques monétaires à partir d'une perte de confiance	473
Figure 24 - Détermination de l'acte monétaire	474

Tableau 1 - Articulation de la typologie des instruments monétaire parallèles et de la typologie des contextes dans lesquels s'observent de tels instruments	60
Tableau 2 - Acceptions monétaires selon le niveau de langage	74
Tableau 3 - Récapitulatif des enjeux doctrinaux des monnaies parallèles	168
Tableau 4 - Type d'emploi des instruments monétaires parallèles	327
Tableau 5 - Segmentation juridique du champ monétaire	327
Tableau 6 - Exemples de segmentation du champ monétaire (France, Angola, Brésil).....	328
Tableau 7 - Typologie des instruments monétaires parallèles.....	348
Tableau 8 - Regroupement des types d'instruments monétaires parallèles.....	349
Tableau 9 - Échelle de valeur conférée à chaque groupe d'instrument considéré en fonction de l'étendue de son usage	349
Tableau 10 - La qualité monétaire et les monnaies parallèles dans trois approches monétaires.....	481